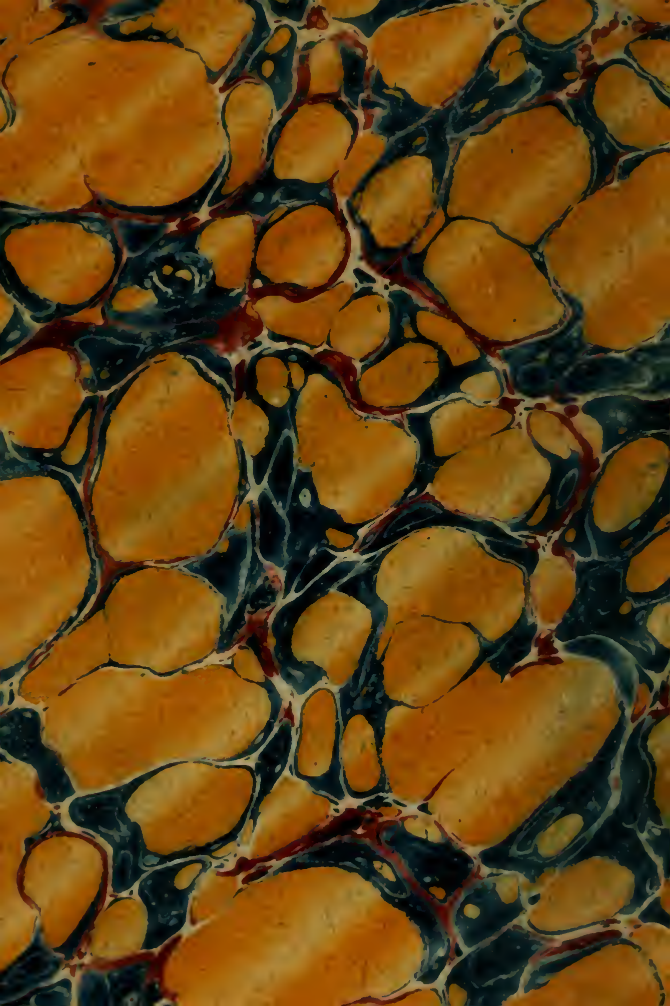
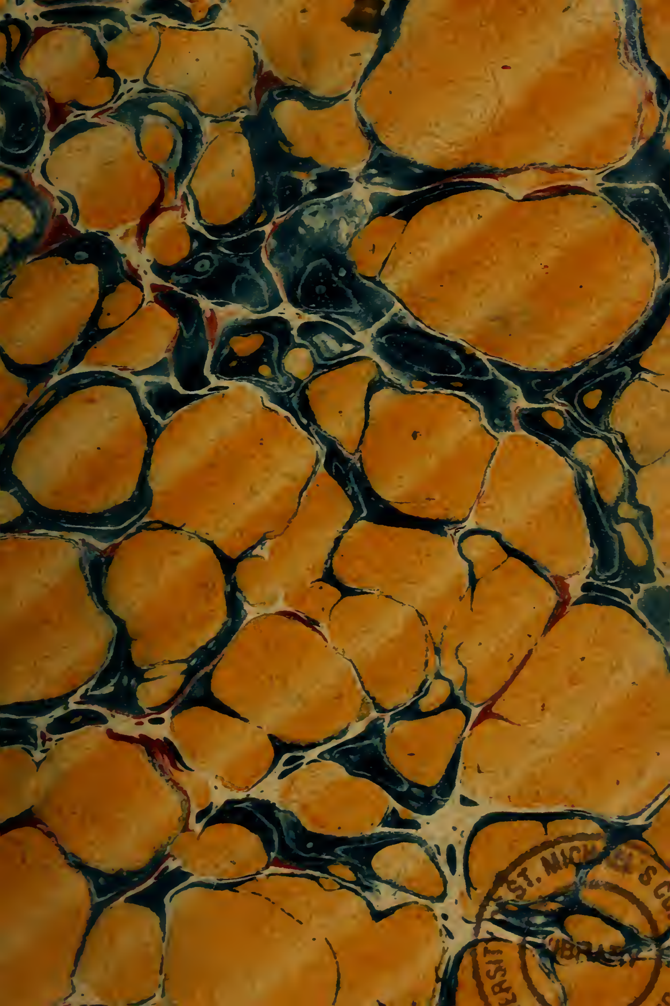
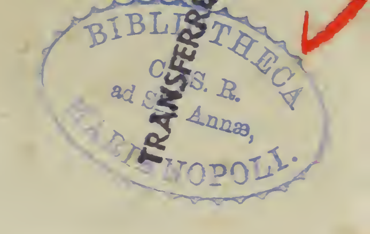

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 05001607 0






ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY





CATÉCHISME

HISTORIQUE.



CAEN. — IMPRIMERIE DE. E. POISSON.

CATÉCHISME HISTORIQUE

OU

EXPLICATION COMPLÈTE DU CATÉCHISME

EN

EXEMPLES VRAIS ET AUTHENTIQUES

PAR J.-EW. SCHMID,

CATÉCHISTE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES URSULINES DE SALZBOURG.

Traduit de l'allemand sur la 7e édition,

PAR M. L'ABBÉ P. BÉLET.

Longum iter per præcepta,
Breve et efficax per exempla.

QUATRIÈME ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

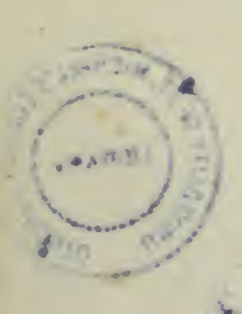


PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23.

1856



CATÉCHISME HISTORIQUE.

QUATRIÈME PARTIE.

DES SACREMENTS.

INTRODUCTION.

Pourquoi Jésus-Christ a institué précisément sept sacrements.

Le nombre *sept* était déjà considéré dans l'ancien Testament comme un nombre sacré. Ainsi Dieu fixa le septième jour pour le jour du repos, car il est dit (*Gen.* 2, 3) : « Et Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'il avait cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avait créés. » — Une période de *sept* ans s'appelait *semaine d'année*, et la *septième* année était une année de réjouissance, une année sacrée. Devant l'arche d'alliance, il y avait un chandelier d'or à sept branches avec un nombre égal de lampes. Il était une figure des sept rayons de la grâce que devaient produire les sacrements. — Nous lisons de même dans les Proverbes de Salomon (9, 1) : « La sagesse s'est bâti une maison à sept colonnes. » Isaïe parle des *sept* dons du Saint-Esprit (11, 2), et saint Jean

(*Apoc.* 1, 4) des sept esprits qui sont debout devant le trône de Dieu (1).

L'antique consécration du nombre *sept* a atteint sa plus haute signification par l'institution des sept sources de grâce appelées Sacrements, qui sont comme les canaux par où nous sont communiqués les mérites que le Sauveur nous a acquis en souffrant sur la croix. Ces sacrements, au nombre de *sept*, s'adaptent tous merveilleusement aux différents états de l'homme; tous ils ont leur but spécial, leur nécessité.

Deux sacrements étaient nécessaires pour faire renaître ceux qui étaient morts à la vie de la grâce; c'étaient les sacrements de baptême et de la pénitence, appelés pour ce motif *sacrements des morts*. Par son entrée dans la grande famille humaine, l'homme entre par là même dans ce rapport de culpabilité universelle, dans lequel l'homme s'est placé lui et toute sa postérité. Délivrer l'homme de ce rapport de culpabilité, tel fut le but du nouvel Adam, Jésus-Christ. Afin de pouvoir participer à cette délivrance, chaque membre du genre

(1) Le nombre *sept* se présente encore souvent comme nombre mystérieux. Ainsi, il est dit dans Josué (6, 4.): Au septième jour, les prêtres prennent les *sept* trompettes;—vous ferez *sept* fois le tour de la ville de Jéricho.—Lorsque le prêtre déclarait pur un lépreux, il trempait le doigt de sa main droite dans de l'huile et en faisait *sept* aspersions devant le Seigneur. Naaman, infecté de la lèpre, fut obligé de se baigner *sept* fois dans le Jourdain (4. *Rois*, 5). Le nombre *sept* était de même regardé, chez les païens, comme un chiffre mystérieux; ils avaient aussi un « mauvais sept ». Dans la nature même, l'élément le plus subtil et le plus pénétrant, la lumière, est partagé en *sept* parties. (Comparez aussi les *sept* tons fondamentaux de la musique).

humain a besoin d'une renaissance spirituelle (*Jean*, 3, 5) qui est le baptême. Par le baptême, l'enfant des hommes est délivré de la souillure originelle, placé et établi dans la condition des enfants de Dieu, ayant droit de nouveau à l'héritage céleste. Toutefois, comme l'extirpation du péché héréditaire n'entraîne pas pour l'homme le privilége de l'impeccabilité, et qu'il peut encore, par l'abus de sa liberté, décheoir de l'état de grâce dans lequel il avait été réintégré par le baptême, et perdre l'amitié de Dieu, le Sauveur a établi un second moyen de salut, pour que l'homme, tombé cette fois par sa faute *personnelle*, puisse ressusciter à la vie de la grâce : ce moyen c'est la pénitence.

Mais l'homme ne doit pas seulement être exempt de péché; il faut encore, pendant le temps d'épreuves qu'il passe sur la terre, qu'il devienne riche en mérites ; ce qu'il obtient par les vertus et les bonnes œuvres, qui ont leur source et leur plénitude dans les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité, pour la pratique desquelles le chrétien a besoin d'être soutenu et fortifié par une puissance surnaturelle.

Pour persévérer dans la foi, le chrétien a besoin de secours particuliers ; ces secours, il les trouve dans la confirmation. — La foi est menacée par des ennemis intérieurs et extérieurs ; les ennemis de l'intérieur sont : l'orgueil de l'entendement, la corruption du cœur, la torpeur et les penchants déréglés de la volonté. Les ennemis extérieurs sont : les mauvais principes, les exemples d'un monde corrompu, le mépris de la religion, les railleries, les lectures corruptrices de la foi et des mœurs, etc. Aussi, combien le chrétien n'a-t-il pas besoin de l'assistance du Saint-Esprit, s'il veut marcher

glorieusement sur les traces de Jésus-Christ ! — Autant, à son entrée dans la vie publique, sa foi est menacée, autant, lorsqu'il est sur le point de quitter ce monde, il est exposé à perdre l'espérance chrétienne. — Sur son lit de mort, toutes les illusions de la terre s'évanouissent, et semblables à des amis perfides, elles l'abandonnent au moment de la détresse, et le laissent tout entier en proie aux douleurs du corps et aux angoisses de l'âme. D'un côté, en jetant ses regards sur le passé, il n'aperçoit qu'une vie vide de mérites et de bonnes œuvres, et en plongeant dans l'éternité qui va s'ouvrir, que la main d'une justice inflexible et inexorable ! Oh ! combien alors il importe à l'homme de ne point perdre surtout l'espérance en la miséricorde divine pour ne pas tomber dans un affreux désespoir !

Heureusement, entre l'instant où nous entrons dans la vie active et celui où nous en sortons, il existe un intervalle au milieu duquel se déploie notre activité : c'est le temps destiné à planter et à semer pour le grand jour de la moisson. L'homme n'est pas seulement obligé de travailler et de s'occuper pour ce monde, mais il faut encore qu'il accomplisse la volonté de Dieu, et qu'il remplisse tous ses devoirs par amour filial et non point par une crainte purement servile. Aimer Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme lui-même, tel est le principal devoir du chrétien. Mais hélas ! que d'ennemis n'a pas la sainte vertu de charité ? Pour la conserver, nous avons encore besoin d'un moyen plus fort et plus durable, moyen que l'auteur de tout amour, Jésus-Christ, nous a légué dans le sacrement de l'autel, afin que par son union étroite avec nous il nous fortifie de plus en plus dans la charité.

Les deux derniers sacrements regardent les deux états les plus importants : l'ordre et le mariage. Les prêtres et les parents, outre les devoirs qui leur incombent, ont encore à répondre des âmes qui leur ont été confiées, à veiller non-seulement sur leurs intérêts temporels, mais à coopérer d'une manière active à leur bien-être spirituel. L'une et l'autre vocation, la prêtrise et le mariage, devaient donc être revêtues de grâces particulières, afin que l'œuvre si difficile de l'éducation fût une œuvre d'autant plus sainte et relevée. C'est ainsi qu'en instituant sept sacrements, le Sauveur s'est, dans son amour, intéressé à toutes les conditions au milieu desquelles vivent les fidèles.

I. DU BAPTÊME.

A. NOTICES HISTORIQUES.

4. Des anciennes cérémonies ecclésiastiques en usage pour la préparation au baptême.

a. Réception au nombre des catéchumènes. — Nous avons dit, dans le premier volume, que ceux qui voulaient autrefois entrer dans l'Eglise par le baptême, devaient subir des épreuves préparatoires plus ou moins longues ; ceux-là s'appelaient catéchumènes. La réception au rang des catéchumènes était faite par l'évêque ou par des prêtres qui le remplaçaient. L'évêque commençait par faire le signe de la croix sur le front du récipiendaire. Lorsque la réception avait lieu publiquement, les prêtres assistants et autres clercs faisaient également sur le récipiendaire le signe de la croix ;

ensuite l'évêque lui imposait les mains, et pendant ce temps les prêtres et les personnes présentes à la cérémonie priaient avec ferveur, afin que le catéchumène fût reçu sous la protection de l'Esprit-Saint, dont les effets merveilleux sont figurés par l'imposition des mains. Les saints Pères attribuaient une grande vertu à cet acte de consécration. Saint Augustin disait aux catéchumènes (l. 4, ad Catechum.) : « Par le signe sacré de la croix, l'Eglise vous a reçus dans son sein, » et Tertullien dit, dans une foule d'endroits, que les païens paraissaient comme revêtus d'une forme nouvelle, dès qu'ils avaient été reçus par le signe de la croix parmi les novices (1) du christianisme. On pouvait à tout âge être admis au nombre des catéchumènes. Les enfants des chrétiens qui n'avaient pas été baptisés dans leur enfance y étaient admis à l'âge de l'adolescence; les enfants mêmes des païens pouvaient y entrer à l'âge de sept ans. Ainsi, on voit dans les Actes du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, figurer comme catéchumène un enfant de sept ans, nommé Dinocrate, dont le père était encore païen.

b. De l'instruction des catéchumènes. — L'évêque instruisait lui-même les catéchumènes ou les faisait instruire par un prêtre ou diacre qui, pour cette raison, s'appelait catéchiste. Pendant l'instruction, le catéchiste s'asseyait et les catéchumènes restaient debout; cependant il leur était permis dans certaines églises de s'asseoir. L'instruction se faisait ordinairement dans le lieu saint, quelquefois aussi dans la demeure des catéchumènes, comme le faisait Origène, ce célèbre catéchiste

(1). C'est ainsi qu'il appelle les catéchumènes.

d'Alexandrie; tandis que saint Cyrille ne catéchisait jamais qu'à l'église. — Quant au temps pendant lequel on restait catéchumène, il n'y avait rien de déterminé; cela dépendait de l'application des catéchumènes et de l'empressement qu'ils montraient à être admis au baptême. Les anciens Pères insistaient avec force sur la longue durée du catéchuménat; ainsi, Clément d'Alexandrie prescrivait douze années pour les Juifs qui se convertissaient (*Strom.* lib. 6). Les Constitutions apostoliques, par contre, n'exigent que trois années, mais avec cette remarque qu'il ne faut pas tant avoir égard à la durée du temps qu'au changement de vie. Un catéchumène se rendait-il coupable de quelque péché grave, la réception était différée, et il devait faire une pénitence sévère. Quant aux pécheurs d'habitude, l'évêque les faisait effacer de la liste des disciples du christianisme et ils étaient renvoyés. Outre le zèle qu'ils devaient montrer à se faire instruire dans les vérités du christianisme, les catéchumènes devaient encore se livrer chez eux à de fréquents exercices de prières, jeûner, examiner leur conscience, se mortifier, pratiquer les œuvres de l'amour du prochain, et soigner les malades. Pendant l'office divin, il fallait que leur conduite fût irréprochable et même exemplaire.

c. Du nom de baptême. — Les catéchumènes qui appartenaient déjà à la troisième classe et qui espéraient être baptisés le prochain Vendredi-Saint, transmettaient leur nom à l'évêque pendant la quatrième semaine du carême pour le transcrire sur les registres de l'Eglise. Le nom païen qu'on avait porté jusqu'alors n'était pas toujours remplacé par le nom d'un saint; ainsi, Tertullien, Origène, saint Ambroise, conservèrent leurs noms.

Néanmoins, saint Chrysostôme (*Homil.* 21, in Gen.) et Denis d'Alexandrie avertissaient les fidèles de ne point conserver au baptême les noms qu'ils tenaient du paganisme, quoique venant de leurs ancêtres, mais de leur substituer celui d'un saint, afin qu'excités par l'exemple des saints, les catéchumènes s'efforçassent aussi d'imiter leurs vertus. — Dans les premiers temps, c'était ordinairement l'évêque ou le prêtre tenant sa place qui imposait le nom. Ainsi, au baptême de l'épouse de Théodose-le-Jeune, l'évêque lui donna le nom d'Eudoxie (*Socrat.* Hist. eccles. l. 2).

Plus tard, ce furent ou les parents ou les parrains qui imposèrent le nouveau nom. Nous trouvons aussi qu'autrefois on donnait au baptisé le nom du saint dont on célébrait la fête ce jour-là. Ainsi Epiphane et Paschasius reçurent ces noms, parce qu'ils furent baptisés, l'un le jour de l'Epiphanie, et l'autre à Pâques. Aux filles, on leur donnait l'un des noms des trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité. Des événements extraordinaires, survenus pendant le baptême, décidaient aussi souvent du nom qu'on imposait à celui qu'on baptisait. Ainsi, la fille d'un tribun nommé Némésius, qui était aveugle dès sa naissance, ayant recouvré la vue au baptême, fût appelée du nom de Lucilla (*Baron.* ad ann. 259).

d. Jours d'épreuves et exorcismes. — Les catéchumènes de la troisième classe avaient, à certains jours du carême (les septièmes jours), à soutenir une espèce d'épreuve appelée *scrutinium*, et on les préparait aussi au baptême en leur apprenant les cérémonies qui l'accompagnaient. Ces jours-là, ils se tenaient debout à la place qu'on leur assignait à l'église, revêtus d'un cos-

tume simple, la tète couverte, le visage voilé et les pieds nus. D'abord les prêtres présents s'avançaient près d'eux, et leur soufflaient chacun trois fois sur la figure, puis l'évêque ou le prêtre qui le remplaçait, leur frottait les yeux et les oreilles avec sa salive et prononçait les exorcismes. — Saint Augustin dit (*lib.* 1. *de symb.* ad Cath. C. 5) : que le souffle et l'exorcisme détruisent la puissance de Satan. Saint Isidore appelle l'exorcisme « la conjuration des mauvais esprits. » — Pendant ces jours de préparation, on mettait souvent du sel bénit dans la bouche des catéchumènes, en signe de la force et de la pureté de leurs intentions; on couvrait leur tête de cendre, symbole de l'esprit de pénitence dont ils devaient être animés. Ensuite venait l'*abjuration*. Au moment où ils protestaient solennellement qu'ils renonçaient à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, ils étendaient les bras vers l'Orient, et paraissaient vouloir s'enfuir de devant le prince des ténèbres, qui était considéré comme habitant ces régions-là. Tertullien fait déjà mention de cette abjuration (*De coronn. milit.* c. 3); et saint Basile-le-Grand affirme qu'elle est de tradition apostolique (*De Spirit. S.* c. 27). L'évêque lisait ensuite et expliquait brièvement le Symbole des apôtres et le *Pater*, qu'ils étaient obligés d'apprendre par cœur, afin de pouvoir les réciter publiquement à l'église, le jeudi ou le vendredi-saint.

2. De l'acte de baptême.

a. Différentes dénominations du baptême. — Après avoir subi les diverses préparations dont nous avons parlé, les catéchumènes étaient enfin admis au bap-

tème. — Dans les ouvrages des saints Pères, ce sacrement se présente sous différentes dénominations. Saint Grégoire de Nazianze (*Serm.* 40) nous en a conservé un grand nombre. « De même, dit-il, que son auteur a eu plusieurs noms, ainsi en est-il du baptême. Il est appelé *un don*, parce qu'il a été donné à ceux qui ne l'ont pas mérité par des œuvres antérieures; *grâce*, parce qu'il est administré à des coupables; *purification*, parce que le péché est lavé dans l'eau; *lumière*, parce qu'il est la splendeur et la vérité; *vêtement*, parce qu'il couvre notre nudité; *bain*, parce qu'il nous purifie; *sceau*, parce qu'il est pour nous une garantie, et qu'il atteste que nous appartenons désormais à Jésus-Christ, etc.

b. Epoques de l'administration du baptême. — Conformément à un antique usage, l'Eglise latine n'avait coutume d'administrer *solennellement* le baptême aux catéchumènes que deux fois dans l'année : à Pâques et à la Pentecôte (*Tertull.* de Baptism. c. 19). Quant aux Grecs, nous voyons que déjà, à une époque très-reculée, ils l'administraient encore le jour de l'Epiphanie, parce que ce fut en ce jour que le Sauveur fut baptisé dans le Jourdain par saint Jean-Baptiste. Au reste, ces jours-là n'étaient que pour les adultes et seulement en temps de paix, et alors qu'il n'y avait aucun danger de différer le baptême. Relativement aux petits enfants, dès qu'on apercevait le moindre danger, on pouvait les baptiser en tout temps et à toute heure. Le dixième canon du premier concile de Nicée enjoignait expressément, selon que l'ordonnait l'Eglise, de baptiser les enfants nouveaux-nés le quatorzième jour après leur naissance, et, pour cela, le pape Simplicius nomma à Rome plusieurs prêtres qui devaient toujours être prêts à baptiser

les enfants (1). — A l'exemple de notre Sauveur, qui fut circoncis le septième jour et nommé Jésus, on baptisait aussi les enfants le huitième jour après leur naissance.

Quelques siècles plus tard, comme l'usage de baptiser les adultes devenait de plus en plus rare, celui de baptiser à Pâques et à la Pentecôte disparut aussi insensiblement, et il ne resta plus que celui de la bénédiction de l'eau du baptême telle que nous l'avons encore aujourd'hui. Disons en passant, que la loi qui prescrit de se servir d'eau bénite pour le baptême solennel, est d'origine apostolique, comme l'attestent saint Basile, saint Cyprien, saint Cyrille et saint Ambroise (*Binterim*, loco citato). Il faut dire néanmoins qu'on réserva encore pendant longtemps, pour le baptême solennel, les enfants les plus robustes, et qui paraissaient hors de danger de succomber. Cependant cet usage disparut insensiblement vers le onzième siècle.

c. Ministres du baptême. — Au temps où l'Eglise était encore à l'état de formation, l'administration solennelle de tous les sacrements, et par conséquent celle du baptême, était uniquement réservée aux évêques. Saint Ignace le martyr remarque (*Epist. ad Smyrn.* n. 8) qu'il n'était permis qu'aux évêques de baptiser solennellement ; mais le christianisme prenant de jour en jour un développement plus considérable, les évêques furent dans l'impossibilité de suffire seuls à cette tâche. De plus, comme la réception de ce sacrement est *indispensable*, on permit même aux laïques, à défaut d'un prêtre ou d'un diacre, de baptiser. Le baptême,

(1) Voyez *Binterim's Denkwurdigk.* B. 1. Th. 1. S. 50.

dit Tertullien, étant un présent que Dieu nous fait, peut être administré par tout individu lorsque la nécessité l'exige, pourvu toutefois que le sujet observe sévèrement toutes les prescriptions de l'Eglise. Le patriarche Théodoret (*Epist.* 24) préférait, en cas de nécessité, qu'un enfant fût baptisé par un pieux laïque que par un prêtre incrédule.

Néanmoins, l'ancienne Eglise faisait aux femmes une défense très-sévère d'administrer le baptême hors le cas de nécessité extrême. « On ne permet pas à la femme, dit Tertullien (*Lib. de vel. virg.* c. 9, de parler et d'instruire à l'église, non plus que de baptiser. » On trouve la même défense consignée dans les Constitutions apostoliques (*lib.* 3. c. 9). Aussi ne rencontre-t-on dans l'histoire ecclésiastique de l'Eglise primitive, aucun exemple de *baptême administré par une femme.* Dans les siècles postérieurs, plusieurs conciles changèrent cette disposition par mesure de prudence et de nécessité, et recommandèrent instamment aux femmes d'apprendre la formule du baptême dans leur langue maternelle, ainsi que la manière de baptiser.

d. Le baptistère. — Dans les premiers âges du christianisme, il n'y avait pas de lieu spécial pour l'administration du baptême. Les apôtres et leurs disciples baptisaient où cela leur paraissait le plus convenable. Philippe baptisa le trésorier de la reine de Candace, avec de l'eau qu'ils rencontrèrent en allant à Gaza (*Act.* 8, 48). Tertullien affirme que saint Pierre baptisait dans le Tibre ceux qui voulaient embrasser le christianismè, et les enfantait ainsi à Jésus-Christ (L. c. cap. 4). En Orient, il existait certaines personnes qui pensaient que l'eau du Jourdain avait été consacrée par

le baptême de Jésus-Christ, et, pour ce motif, demandaient à y être baptisées (*Hieron.* de loc. hebr.). On baptisait aussi, au temps des persécutions, dans les catacombes, ainsi que dans d'autres endroits cachés, tels que dans les prisons (*Act.* 16, 32). Mais après que la paix eut été rendue à l'Eglise, les évêques commencèrent à construire des édifices uniquement destinés à cet usage, qu'on appelait *églises du baptême* ou baptistères. Ces édifices étaient ordinairement séparés de l'église principale ou épiscopale, ou bien ils s'y rattachaient par une galerie couverte qui les unissait l'un à l'autre. La forme du baptistère était habituellement ronde, comme une tour, quoiqu'il y eût aussi des baptistères sexagones et octogones. L'intérieur était souvent tapissé de peintures et de riches décorations. Il n'avait ordinairement qu'un autel sur lequel on disait la messe après l'administration du baptême, et donnait la communion aux nouveaux baptisés. Dans le milieu, se trouvaient les fonts baptismaux ; ils étaient le plus souvent en marbre précieux, ronds, et ayant la forme d'une croix. Trois ou quatre degrés servaient aux catéchumènes pour y monter. Le plus ancien baptistère est celui qui est situé près de l'église de Saint-Jean de Latran à Rome : il porte aussi le nom de baptistère de Constantin. Les peintures qu'on y remarque représentent l'histoire des victoires et de la conversion de cet empereur. Dans les églises paroissiales de la campagne, où l'on n'avait pas *d'églises baptismales*, le baptistère se trouvait dans l'église même. Un concile de Salzbourg statua que les fonts baptismaux seraient enlevés du milieu de l'église et placés au côté gauche. — Quant à l'administration du baptême dans les maisons, elle était

presque généralement défendue. Il fut établi, dans un concile tenu sous Clément V, en 1312, « qu'on ne baptiserait que dans les églises, et non pas dans des salles, dans des chambres ou autres habitations privées. » Cette disposition était facile à observer sous un climat aussi doux que celui d'Italie; mais dans des contrées plus froides, comme en Allemagne, le baptême dans les églises pouvant être dangereux en hiver, on dérogea à cette loi. Ainsi le concile d'Eichstadt (*Can.* 5), célébré en 1465, permit le baptême hors des églises pendant les grands froids, et le synode de Bemberg (1491) statua qu'on pourrait se servir d'eau tiède pendant l'hiver. — Le rituel de Frising (1673) accorde la faculté de baptiser, durant la saison rigoureuse, dans la sacristie ou autres endroits chauds de l'église, ainsi qu'au presbytère.

e. Préparation prochaine au baptême. — A Pâques et à la Pentecôte, les catéchumènes de la troisième classe se rendaient, vers l'heure de midi, à l'église baptismale pour y subir les dernières épreuves (le dernier scrutinium) qui duraient ordinairement une heure, puis ils retournaient chez eux. — Vers minuit, ils se réunissaient de nouveau à l'église, afin qu'après avoir été arrachés aux ténèbres du péché, semblables à une belle aurore, ils apparussent dès le matin de la résurrection, comme des enfants nouvellement nés à la lumière. Au milieu du silence de la nuit, et après la lecture des prophéties, on faisait la bénédiction solennelle du cierge pascal et de l'eau baptismale. Ensuite les catéchumènes réitéraient l'abjuration qu'ils avaient faite les premiers jours d'épreuves, ce qui, cette fois encore, avait lieu par demandes et par réponses. L'évêque posait la ques-

tion : « Renoncez-vous à Satan ? » et le catéchumène répondait : « Je renonce », etc. L'abjuration était suivie de l'onction avec les saintes huiles (1). Dans l'Eglise grecque, l'évêque ou le prêtre, après avoir trempé son doigt dans l'huile, faisait des onctions sur plusieurs parties du corps, tandis que dans l'Eglise latine on n'en faisait que sur la poitrine et sur l'omoplate. Venait ensuite la récitation du symbole, pendant laquelle, les yeux et les mains dirigés vers le ciel, les catéchumènes répétaient chacun des articles en réponse aux interrogations de l'évêque. Dans quelques églises, il était prescrit, à chaque catéchumène, de signer sa *profession de foi* de sa propre main. Saint Ephrem dit à ce sujet (*Serm. de compunct. animi*, tom. 3), que les anges reproduiront au dernier jugement l'écrit sur lequel nous avons tracé, de notre propre main, notre abjuration et notre profession de foi.

f. Administration solennelle du baptême. — Les cérémonies et solennités préparatoires une fois achevées, un diacre et une diaconesse conduisaient, chacun les catéchumènes de leur sexe, aux fonts baptismaux. Aussi longtemps que l'immersion fut en usage, les catéchumènes ôtaient tous leurs vêtements. Le sentiment de la pudeur était poussé si loin, que les sexes montaient séparément aux fonts baptismaux après s'être dépouillés de leurs habits derrière un rideau suspendu autour des fonts. Par ce moyen, les catéchumènes n'apparaissaient dépouillés de leurs vêtements que devant les personnes de leur sexe.

(1) Dans la suite, cette cérémonie fut transférée au matin du Vendredi-Saint.

La *triple immersion* était le genre de baptême généralement usité, comme l'atteste l'histoire de tous les siècles. A chacune des immersions, l'évêque ou le prêtre prononçait le nom d'une des trois personnes de la sainte Trinité, comme l'a ordonné le Sauveur, et comme l'atteste Tertullien (*Matth.* 28. — et adv. Praxed. *Tertull.*) Ce genre de baptême devait être administré naturellement avec une grande prudence, afin de ne pas incommoder les enfants. Ainsi, il était défendu de tremper la tête de l'enfant, mais il fallait se contenter de faire couler trois fois l'eau baptismale sur sa tête avec un bassin, et d'abréger autant que possible l'immersion du reste du corps.

g. Des autres cérémonies usitées après le baptême. — Dans l'Eglise latine, lorsque le baptême était accompli, le prêtre qui se trouvait à côté de l'évêque faisait avec le saint chrême des onctions sur le sommet de la tête du baptisé qui se tenait debout auprès du baptistère. S'il faut en croire le témoignage du bibliothécaire Anastase (*Lib. Pontific.*), l'origine de cette cérémonie est due au pape Sylvestre Ier. Dans l'Eglise grecque, elle n'était pas en usage, excepté chez les Maronites. Elle signifiait que le nouveau baptisé portait avec raison le nom de chrétien (qui veut dire oint). Après l'onction, le prêtre couvrait la tête du nouveau chrétien d'un petit bonnet blanc tissu de lin épais, appelé au moyen-âge cappa ou caputium, parce qu'il avait la forme d'un bonnet de moine. Le milieu de ce petit bonnet était traversé par un fil rouge, destiné à figurer la passion de Jésus-Christ. Ce bonnet, les nouveaux baptisés le portaient pendant huit jours, ainsi que la robe blanche du baptême. Mais au onzième siècle, l'usage du bonnet

tomba en désuétude, et plusieurs évêques ordonnèrent qu'on essuierait le saint chrême avec de la laine immédiatement après le baptême.

L'onction, là où elle était d'usage, était suivie d'un baiser, comme nous l'apprend saint Cyprien (*Ep.* 59, ad Fid.). C'était à la fois le symbole de la joie qu'éprouvait l'Eglise en voyant entrer un nouvel enfant dans son sein, et l'emblème de la charité vraiment fraternelle qu'on devait avoir pour le nouveau baptisé. La formule « Vade in pace, » prescrite encore dans certains rituels, est probablement un reste du baiser que recevaient les nouveaux chrétiens.

A une époque plus reculée, on présentait aussi du miel et du lait aux nouveaux baptisés, comme nous l'atteste déjà Tertullien (*De Coron. milit.* c. 3). — Selon Clément d'Alexandrie (*Piedag.* l. 1, c. 6), le miel et le lait signifiaient que le nouveau baptisé pouvait espérer d'entrer un jour dans la céleste Jérusalem, où coulent *des flots de miel et de lait.* —Saint Jérôme (*Adv. Lucif.* c. 8) y voit, au contraire, le symbole de l'innocence recouvrée par le baptême.

Avant d'être conduits devant l'autel, les nouveaux baptisés étaient revêtus d'une longue robe de lin, couleur blanche, qui était très-étroite et réunie par une ceinture. Les saints Pères parlent souvent de cette robe blanche comme étant la figure de l'innocence baptismale. Saint Cyrille (*Catéch.* 5, myst.) disait : « Vous avez déposé le vieil habit, et revêtu la robe blanche qui est selon l'Esprit; marchez constamment revêtus du vêtement blanc, » (c'est-à-dire de l'innocence). Eusèbe raconte, dans la vie de Constantin (lib. 4, c. 6) que quand il eût fait ce qui était nécessaire (pour recevoir le

baptême), il se revêtit d'un magnifique vêtement blanc richement brodé, et qui brillait comme la lumière. — A la robe blanche, on ajoutait quelquefois une petite couronne de fleurs, ou autre ornement fait de branches de palmiers, comme l'affirment Tertullien (*de Coron. mil.*), saint Cyrille (*in Procatech.* et saint Cyprien (*de Lapsis*). Enfin, chaque baptisé recevait un cierge de cire blanche, symbole de la lumière de la foi, de la charité ardente et de l'éclat des bonnes œuvres. Il le portait allumé à tous les offices de l'octave, et le rendait le dimanche *in Albis*.

Revêtu d'ornements aussi éclatants et non moins significatifs, le prêtre conduisait les nouveaux baptisés à l'autel de *l'église baptismale*, où l'évêque leur administrait le sacrement de confirmation, et disait pour eux une messe, à laquelle ils communiaient.—Origène (*Homil.* 4, in Josue) compare le moment ou le nouveau baptisé se rendait des fonts baptismaux à l'autel pour y recevoir la sainte Eucharistie, à l'entrée dans la terre promise, et Tertullien (*Lib. de baptism.* cap. ultim.) appelle du nom de « Bénis » les nouveaux baptisés. — A la fin de la messe, l'évêque leur donnait la bénédiction, et la cérémonie se terminait par le chant du commencement de l'Evangile selon saint Jean. Lorsque les nouveaux baptisés avaient de la fortune, ils distribuaient des aumônes (*Act.* 4) et invitaient à dîner les fonctionnaires de l'Eglise et leurs parrains (*Gregor. Nazianz.* Orat. 40). — A Rome, c'était déjà l'usage au milieu du cinquième siècle de donner aux baptisés une image de cire bénite représentant l'agneau, en signe de l'esprit de douceur dont ils devaient désormais être animés. — Pendant les huit jours qui suivaient leur baptême, les

baptisés recevaient une instruction plus complète des vérités de la religion, et comme ils étaient incorporés au christianisme, ils participaient alors aux mystères les plus augustes de la religion, et étaient chaque jour nourris du corps et du sang du Dieu fait homme (*August.* Serm. 227). — *Le jour du baptême* était pour les premiers chrétiens un jour si remarquable, qu'ils en célébraient toutes les années l'anniversaire avec beaucoup de solennité, et renouvelaient les vœux qu'ils avaient faits au baptême. Cette pratique les fortifiait dans la foi et les prémunissait contre les dangers de l'apostasie. Aussi, saint Grégoire de Nazianze appelle-t-il ce jour *le brillant jour de la lumière.*

h. Les parrains. — Ceux qui avaient initié les catéchumènes aux vérités fondamentales du christianisme, et qui les présentaient à l'évêque pour être admis au baptême, étaient considérés comme les garants des enfants qu'on leur confiait; ils devaient, en effet, attester que leurs catéchumènes possédaient les connaissances requises et que leur conduite était telle qu'on l'exigeait. C'était sur eux que l'évêque se reposait pour les admettre au baptême, dans lequel ils figuraient en qualité de témoins. Ils portaient le nom de *susceptores,* parce qu'ils recevaient les baptisés lorsqu'on les enlevait des fonts baptismaux; ils s'appelaient aussi *pères spirituels.* Ce ne fut que vers le milieu du huitième siècle qu'on les appela du nom de parrains et marraines (patrini et matrinæ). Plusieurs écrivains en attribuent l'origine au pape Hygin (139); mais il est assez raisonnable d'admettre qu'elle est d'institution apostolique. — Au temps des persécutions, les parrains étaient très-nécessaires, tant pour attester que le baptême avait réelle-

ment eu lieu, que pour fortifier les catéchumènes dans la foi. Pour le baptême des adultes, c'était ordinairement un diacre ou une diaconesse ou autres pieuses filles qui remplissaient les fonctions de parrains ou de marraines, comme le prescrivaient d'ailleurs les Constitutions apostoliques (*Lib.* 3, c. 16). —Après avoir aidé aux catéchumènes à se dépouiller de leurs vêtements, ils descendaient avec eux, les pieds nus, aux fonts baptismaux, auxquels on parvenait par quelques degrés; ensuite ils leur passaient la main droite sur la tête ou sur les épaules, et, après le baptême, les conduisaient hors de l'eau, puis de là à l'autel, après les avoir essuyés et aidés à remettre leurs habits.

Instruire leurs néophytes sur les vérités fondamentales de la religion, tel était le principal devoir des parrains; ils devaient, en outre, veiller à ce qu'ils fussent fidèles aux engagements qu'ils avaient contractés, et vécussent conformément aux principes de la foi. C'est pourquoi saint Augustin avertissait tous ceux qui se chargeaient de cette importante fonction de se rappeler, chaque année à l'approche de la fête de Pâques, quel compte ils auraient à rendre à Dieu de ces enfants; qu'en conséquence ils ne devaient pas cesser de les exhorter avec un amour tout paternel à vivre dans une chasteté inviolable, à s'abstenir de toute imprécation et de tout jurement, à ne point chanter des chansons obscènes, à se préserver de l'orgueil, de l'envie et de la colère, à fréquenter assidûment les églises, à n'y point entretenir de conversations, à aimer et à respecter les prêtres et leurs parents.

D. QUELQUES EXEMPLES.

a. L'an 303, Dioclétien était allé à Rome pour y célébrer la vingtième année du règne de Maximien-Hercule. Pendant les réjouissances qui se firent à cette occasion, un comédien, Genès de nom, joua les cérémonies du baptême devant l'empereur et tout le peuple. S'étant couché sur le théâtre, il feignit d'être malade et s'écria : Ah ! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrais être soulagé. » Les autres répondirent : « Comment ôterons-nous ta pesanteur ? Veux-tu qu'on te passe au rabot pour te rendre plus léger ? — Que vous avez peu d'intelligence, répondit Genès, je veux mourir chrétien. — Pourquoi ? demandèrent-ils. — Afin qu'en ce jour-là Dieu me reçoive comme un fugitif. » On fit venir un prêtre et un exorciste, c'est-à-dire des comédiens chargés de remplir ces rôles. S'étant assis près de son lit, ils lui dirent : « Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyé chercher ? » Genès, changé tout-à-coup par inspiration divine, leur répondit sérieusement : « Parce que je veux recevoir la grâce du Christ, et renaître pour être délivré de mes péchés. » Ils accomplirent les cérémonies du baptême, et quand on l'eût revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent, en continuant le jeu, et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme martyr.

Alors, il parla ainsi du lieu élevé où il était : « Ecoutez, empereur et toute la cour, les sages et le peuple de toute cette ville. Toutes les fois que j'ai seulement entendu nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, et j'ai insulté ceux qui persévéraient dans la confession de ce

nom. J'ai détesté mes parents mêmes et mes alliés, à cause du nom chrétien. Je me moquais tellement de cette religion, que je me suis informé exactement de ses mystères pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nu, et qu'étant interrogé j'ai répondu que je croyais, j'ai vu une main qui venait du ciel et des anges resplendissants au-dessus de moi; ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont lavés dans l'eau même dont j'ai été arrosé en votre présence, et m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, illustre empereur, et vous, peuple qui avez ri de ces mystères, croyez avec moi que le Christ est véritablement le Seigneur, qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. » L'empereur Dioclétien, extrêmement irrité de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, et on le mit entre les mains du préfet Plautien pour le contraindre de sacrifier. Le préfet le fit étendre sur le chevalet, où il fut longtemps déchiré avec les ongles de fer et brûlé avec des torches ardentes; mais il disait constamment : « Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vu ; je l'adore et je le sers; et, quand on me tuerait mille fois pour son service, je serais toujours à lui; les tourments ne m'ôteront le Christ ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai eue de son saint nom, et d'être venu si tard à l'adorer. » Enfin, comme il restait inébranlable dans les nouvelles résolutions qu'il avait prises, il eut la tête tranchée le 25 du mois d'août (*Ruinart's,* Acten der Mart.).

b. Saint Augustin avait un ami nommé Nébridius.

qui, comme lui, n'avait pas encore trouvé Jésus-Christ. Nébridius tomba gravement malade à Milan, comme nous le raconte saint Augustin lui-même, et fut pendant longtemps exposé à un danger extrême de mort. Comme on doutait de sa convalescence, il fut, d'après le conseil de quelques amis, baptisé sans qu'il le sût. Augustin, à cette époque, considérait le baptême comme une pure cérémonie, et lorsque Nébridius eut recouvré la santé et qu'il apprit qu'on lui avait administré le baptême, Augustin se mit à plaisanter sur cette sainte action et à la tourner en ridicule. Mais quel ne fut pas l'étonnement d'Augustin, lorsqu'il entendit Nébridius lui adresser de sévères reproches, et lui déclarer que s'il ne mettait fin à ses railleries il cesserait désormais de le compter au nombre de ses amis. Augustin, à qui un semblable changement dans son ami paraissait inexplicable, espéra lui faire adopter de nouveau ses sentiments dès qu'il serait parvenu à une guérison complète, et il se tut. Toutefois, ses espérances furent loin de se réaliser, car Nébridius mourut bientôt après, en vrai et fervent chrétien. « C'est ainsi, conclut saint Augustin, qu'il fut enlevé à mon égarement, afin que, ce qui maintenant fait ma consolation, fût élevé jusqu'à vous, ô mon Dieu ! » (*S. August.* Confess. l. 4. c. 5.).

c. Pendant le voyage que fit à Rome Ceduallа, reine des Bretons, pour y recevoir le baptême, elle pria Dieu de toute la ferveur de son cœur qu'il lui plût de l'enlever de ce monde et de la conduire dans la céleste patrie, dès qu'elle aurait reçu le baptême. Cette grâce lui fut accordée. Arrivée à Rome, elle fut baptisée le Samedi-Saint par le pape Sergius qui lui imposa le

nom de Pierre. Elle portait encore l'habit blanc lorsqu'elle tomba malade et mourut âgée d'environ trente ans (*Ven. Bed.* Hist. eccl. angl., l. 5, c. 7).

d. Clovis Ier, roi des Francs, se fit baptiser à Reims par saint Remi, évêque de cette ville. On avait tapissé les rues depuis la demeure du roi jusqu'à l'église; le lieu saint lui-même était éclairé de cierges parfumés et le baptistère rempli d'odeurs exquises. On marcha en procession avec les Evangiles et la croix, en chantant des hymnes et des litanies. Saint Remi tenait le roi par la main, la reine suivait avec les deux princesses, sœurs de Clovis, et plus de trois mille hommes de son armée, la plupart officiers, que son exemple avait gagnés à Jésus-Christ. Au milieu de cette pompe, le roi dit à l'évêque : « Mon père, est-ce là le royaume de Jésus-Christ que vous m'aviez promis? » — Non, répondit-il, ce n'est que le commencement du chemin pour y parvenir. » Le roi étant arrivé au baptistère demanda le baptême. Le saint évêque lui dit alors : « Sicambre, baisse docilement la tête; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Ensuite, lui ayant fait confesser la foi de la Trinité, il le baptisa et l'oignit du saint chrême. — Le baptême eut lieu le jour de Noël, jour qui parut tellement solennel et remarquable à une foule d'évêques de France, que plus tard ils permirent ce jour-là de baptiser les catéchumènes (*Hincmar.* Vit. S. Remigii, tom. 1).

e. Un autre roi de France, le saint roi Louis IX, préférait habiter Poissy plutôt que toute autre ville, parce que c'était là qu'il avait été baptisé et inscrit dans le livre de vie. Il disait souvent que nulle part, dans son royaume, il n'avait été comblé de tant d'honneurs qu'à

Poissy, et cela uniquement parce qu'il y avait reçu le baptême (*Lohn.* Biblioth. I, 804).

f. Ingo, duc de Carinthie, avait encore plusieurs de ses parents qui n'étaient pas disposés à renoncer au culte des idoles. Il arriva qu'en 791 il fit préparer un grand festin, auquel il invita ses parents encore païens, ainsi qu'une foule immense d'ouvriers pauvres mais chrétiens. Les grands furent servis dans la cour, avec du pain tout ordinaire, de la mauvaise viande, du vin commun, et avec de la vaisselle en terre, tandis que les pauvres furent placés à la table du duc, burent des vins précieux dans des coupes d'argent, et furent rassasiés des mets les plus exquis; en un mot, le duc fit tout ce qui dépendait de lui pour les recevoir d'une manière vraiment princière. Les nobles et les grands, sachant à peine s'ils devaient en croire leurs yeux, tant ils étaient étonnés, furent vivement blessés de cette conduite, et, ne pouvant plus contenir les éclats de leur morgue blessée au vif, ils entrèrent furieux dans la salle où mangeait le prince, et lui demandèrent le motif de cette préférence. Mais le prince, sans se laisser toucher par ces réclamations insolentes, répondit avec calme : « Ne soyez pas trop étonnés de ma conduite. Ces hommes, que vous voyez là, quoique pauvres et bien temporels, ont été enrichis, par le baptême, de grâces divines; ils sont les enfants et les héritiers du Très-Haut, je les reconnais pour mes frères en Jésus-Christ. — Vous, au contraire, bien que riches selon le siècle, vous êtes néanmoins pauvres en trésors spirituels; votre âme est encore souillée de la tache originelle et d'une foule d'autres fautes qui vous sont personnelles; vous êtes encore les esclaves des ténèbres, et les adorateurs de

stupides divinités. Cela étant, qu'y a-t-il de surprenant si je regarde votre société comme déshonorante, et si, au contraire, je me fais un honneur d'avoir autour de moi mes frères chrétiens. » Ce langage calme mais ferme et sévère du duc eut pour résultat d'amener la plupart des grands et des nobles à se convertir au christianisme, car bientôt après ils se firent baptiser par Arno, évêque de Salzbourg (*Brunner*. Annal. Boicor. p. 2, I, 6).

g. Monsieur Odin, qui pendant de nombreuses années a produit un bien immense dans l'œuvre des missions de l'Amérique, nous raconte la touchante histoire qui suit : « Comme je revenais d'un petit voyage que j'avais fait, j'aperçus plusieurs sauvages occupés à chasser. Dès qu'ils m'eurent remarqué, ils accoururent et s'écrièrent en me prenant par la main : « Bonjour, robe noire, que nous sommes heureux de te voir! Aie la bonté de venir avec nous; notre chef est bien malade; il te verra avec beaucoup de plaisir. » Je me rendis auprès du vieux sauvage, étendu sur son lit et en proie aux douleurs les plus atroces. Un sauvage qui le détestait avait eu la cruauté de répandre du poison sur son pied, ce qui le lui avait enflé démesurément. Je m'approchai de lui, et lui adressai ce langage : « Vous êtes bien malade, mon frère? — Ah! oui, robe noire, je souffre cruellement! — Vous auriez sans doute beaucoup de plaisir à entrer après votre mort dans la maison du grand Esprit? Mais vous ne pouvez y être admis si *je ne nous lave pas la tête* (c'est ainsi que le missionnaire était obligé de s'exprimer pour être compris). — Oh! alors, robe noire, répondit le chef malade, alors lavez-moi la tête, j'aime de tout mon cœur le grand

Esprit! » — Après que j'eus entendu cette touchante réponse, je commençai à instruire le malade sur les principales vérités de la foi, en lui demandant de temps en temps si réellement il croyait tout ce que je lui disais. « Je le crois, robe noire, parce que tu le dis. » Ces sauvages ont, en effet, une telle horreur pour le mensonge, qu'ils ne peuvent pas croire qu'un homme qu'ils respectent soit capable de les tromper, et ils ont en grande vénération les robes noires, c'est-à-dire les missionnaires catholiques.

« Le lendemain, je retournai près de lui, je lui rappelai les enseignements que je lui avais donnés la veille, et lui demandai s'il désirait toujours que je lui lavasse la tête. — « Ah! robe noire, s'écria-t-il en soupirant, hâte-toi, je t'en prie, de me laver la tête; toujours je pense au grand Esprit, et je désire ardemment recevoir le baptême. » — Cependant, je différai encore de le baptiser, convaincu que j'étais que les sauvages ne sont pas si facilement disposés à pardonner une injure. Comme celui-ci avait été empoisonné par son ennemi, je craignais avec raison de ne pouvoir parvenir à lui faire pardonner entièrement sa faute. C'est pourquoi je pris en main mon crucifix, je lui exposai les souffrances qu'avait endurées le grand Esprit en mourant pour nous sur la croix. Je lui représentai que c'étaient *les enfants blancs* (1) qui lui avaient causé ces horribles tourments, et que, malgré cela, il leur avait tout pardonné avant sa mort et était même allé jusqu'à intercéder pour eux auprès de son père. Je lui fis re-

(1) C'est ainsi que les sauvages appellent les habitants de l'ancien monde.

marquer que le grand Esprit exigeait principalement que tous ses enfants, quelle que fut d'ailleurs leur couleur, devaient de bon cœur se pardonner mutuellement leurs offenses, et qu'il ne les recevrait pas dans sa maison s'ils refusaient de le faire. — « Eh bien, répondit le malade, je lui pardonne, puisque telle est la volonté du grand Esprit. » Et pour prouver qu'il parlait avec sincérité, il ordonna à tous ses sauvages de ne point le venger de son ennemi. De semblables dispositions étaient suffisantes pour qu'il fût jugé digne de recevoir le baptême. Dès qu'il vit que je mis mes ornements sacrés, il se leva, s'assit sur son lit, prit lui-même mon crucifix dans ses mains, et pendant tout le temps que dura cette cérémonie, il fixait en pleurant ses regards sur ce signe de notre rédemption, ou les élevait vers le ciel. Quatre jours après il s'endormait du sommeil des bienheureux » (*Herbst's*. Exempb. II, 251).

h. Dans un des hôpitaux de Paris, un enfant venait de naître, et tout annonçait qu'il n'avait que quelques instants à vivre. On s'occupait beaucoup de la mère, mais on ne songeait nullement à procurer à cet enfant le sacrement de la régénération. « Il faudrait aller au plus pressé, dit alors un jeune homme plein de foi, et ne pas laisser mourir cet enfant sans baptême. » Ces paroles sont accueillies par des sarcasmes : il parlait devant des impies. Alors le jeune homme verse de l'eau sur la tête de l'enfant en prononçant les paroles sacramentelles, et lui ouvre ainsi les portes du royaume des cieux (*Guillois,* Explicat. du Catéch., tom. IIIe).

i. Une pauvre fille, née à Gênes, fut, très-jeune encore, prise par les pirates, et plusieurs fois vendue comme esclave. Elle finit par tomber au pouvoir d'un

homme dur et féroce qui un jour la frappa d'un coup qu'il croyait mortel. Elle parvint à s'évader. Par une heureuse rencontre, Mgr Dupuch, évêque d'Alger, arrivait dans la ville; la pauvre fille le voit, elle court, se jette à ses pieds en s'écriant: « Soyez mon père et je serai votre fille. » L'évêque l'emmène et la confie aux soins des religieuses qui se chargent de l'instruire. Au bout de quelques mois, elle demande le baptême et veut devenir chrétienne. L'évêque, cependant, désire s'assurer si sa conversion est bien sincère. Alors, elle prend un crucifix, et, le serrant dans ses bras, elle répète *qu'elle ne veut pas d'autre maître que Jésus-Christ*. Puis elle touche l'anneau de l'évêque, et dit avec un accent de profonde émotion : « De même que vous portez toujours votre anneau, que vous le maniez et le tournez en tous sens, et que jamais il ne vous échappe; de même, lorsque je serai régénérée, je serai toujours comme une bague au doigt de Dieu. » — Plût à Dieu que tous les enfants fussent aussi comme une bague au doigt de Dieu et qu'ils ne l'abandonnassent jamais.

k. Saint Basile, évêque de Césarée, en Cappadoce, avertissait un néophyte de conserver pure la robe de l'innocence dont le Sauveur l'avait revêtu, afin qu'au jour où il viendra entouré de gloire et de magnificence, il pût la lui rendre exempte de toute souillure. — Le prêtre, en nous baptisant, nous a donné un semblable avertissement (*Stolb*. R. G. B. 12.).

l. Pendant la persécution des Vandales, en Afrique, un certain Elpidofore fut chargé par le roi Hunéric de tourmenter les confesseurs de la foi. Ce même Elpidofore s'était lui-même converti auparavant à la vraie

foi, et il avait eu pour parrain un diacre nommé Muritta. Ce Muritta, alors respectable vieillard, fut traduit avec un grand nombre d'ecclésiastiques en présence d'Elpidofore qui ne respirait que haine et cruauté envers les fidèles. Pour toute justification, il se contenta de montrer la robe du baptème de ce dernier qu'il avait conservée, la déroula, au grand étonnement de tous les assistants, et, s'adressant d'un ton de voix solennelle à l'apostat qui était assis devant lui en qualité de juge, il lui tint ce langage : « Voici, esclave du mensonge, le vètement de votre baptême; ce vètement nuptial déposera contre vous en présence du juge éternel, et le déterminera à vous précipiter dans les profondeurs de l'abîme éternel. A ce moment, malheureux! vous vous repentirez, mais trop tard, de vous être privé vous-même de ce vètement nuptial, et de l'avoir échangé contre l'habit du déshonneur et de la malédiction. ! » Elpidofore pâlit sur son siége et n'eut pas le courage de répondre; mais son cœur était trop endurci pour qu'il se corrigeât et vînt à résipiscence (*Victor. Utic.* De persecut. Vandal. l. 5, c. 9.).

m. Pendant la même persécution, on s'empara d'une femme, née dans une condition distinguée, nommée Denise, et de son fils unique, d'une grande jeunesse, pour les contraindre d'abjurer la vraie foi. Lorsque la mère s'aperçut que son petit enfant commençait à trembler à la vue des instruments du martyre, elle l'encouragea avec tant d'éloquence et d'énergie, que ses frayeurs s'étant entièrement dissipées, il déclara avec une fermeté vraiment admirable qu'il voulait vivre et mourir dans la même croyance que sa mère. A ces paroles, il fut dépouillé de ses vè-

tements et battu cruellement de verges. Spectacle déchirant pour le cœur d'une mère! Cependant, l'amour du devoir l'emportant sur les sentiments d'affection naturelle, elle lui criait : « Songez, mon fils, que nous avons été baptisés au nom de la très-sainte Trinité, et dans la foi catholique, la seule véritable religion. Ne permettons pas qu'on nous arrache le vêtement de notre innocence, même par les tourments les plus violents, de peur que, quand le Seigneur viendra au festin nuptial, il ne nous chasse, comme cet hôte dont il est parlé dans l'Evangile, dans les ténèbres extérieures. Soyez donc ferme et inébranlable, ô le bien-aimé de mon cœur! Après ces supplices d'un moment, vous jouirez d'un éternel bonheur. Souffrez avec constance; et, après avoir conservé sans tache le vêtement de votre innocence, vous obtiendrez encore la palme victorieuse du martyre. » Et l'enfant endura tout avec patience,et alla célébrer dans le ciel la victoire qu'il venait de remporter. — Mères chrétiennes, ne négligez pas non plus d'exhorter souvent vos enfants de conserver précieusement la robe d'innocence qu'ils ont reçue au baptême. Le cœur d'un enfant est toujours prêt à s'émouvoir et à recevoir de salutaires impressions lorsqu'il entend le langage d'une mère parlant avec l'onction que donne à ses paroles la sincérité d'un cœur vraiment dévoué (*Ibid.* l. 3.).

n. Monseigneur Rey, évêque d'Annecy, célébrait solennellement, toutes les années, avec quelques pieux amis, la mémoire du jour de son baptême, en renouvelant les promesses qu'il avait faites, et en remerciant Dieu des grâces qu'il en avait reçues depuis ce jour fortuné. Le 22 avril 1770, il écrivait à l'un de ses

amis : « J'ai eu le bonheur de devenir chrétien, deux heures après être venu au monde comme homme. Hélas ! à quoi m'eût servi ma première naissance, si, par la miséricorde divine, je n'avais été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit. Cette renaissance, je la célèbre solennellement toutes les années, et, en renouvelant les vœux et les promesses que j'ai faits au Seigneur, je lui rends grâce du titre glorieux de chrétien que j'ai obtenu. » — Telles sont les pensées salutaires qui doivent aussi nous occuper le jour de l'anniversaire de notre baptême (*Nach Guill.* Th. 3).

o. Le Dauphin, père de Louis XVI, disait à ses enfants : « La religion ne met aucune distinction entre le riche et le pauvre; régénérés par le même sacrement, ils ont droit aux mêmes grâces, et celui-là est le plus grand aux yeux de Dieu, qui s'y montre le plus fidèle. » Deux de ses fils avaient été seulement ondoyés au moment de leur naissance. Lorsqu'ils eurent sept à huit ans, on suppléa les cérémonies du baptême ; ce prince se fit apporter les registres de la paroisse où leurs noms étaient inscrits ; et, leur faisant remarquer que celui qui les précédait était le fils d'un pauvre : « Vous le voyez, leur dit-il, aux yeux de Dieu, les conditions sont les mêmes ; il n'y a de distinction que celle que donnent la foi et la vertu ; vous serez un jour plus grands que cet enfant aux yeux du monde ; mais il sera lui-même plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. » (*Guil.* Explic.).

p. Baptême de désir. — Le jeune empereur Valentinien II, étant mort en 392, victime du ressentiment d'Arbogaste, alors qu'il était encore catéchumène, voici en quels termes saint Ambroise consola les sœurs du

jeune empereur, de ce qu'il était mort sans le baptême : « Dites-moi, quelle autre chose dépend de nous que de vouloir et de demander ? Il y avait longtemps qu'il souhaitait d'être baptisé, et c'est la principale raison pour laquelle il m'avait mandé. Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien, la grâce qu'il a désirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avait différé, étant attaqué de maladie, il ne serait pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il aurait plutôt manqué de temps que de bonne volonté. » Puis il ajoute : « Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. » — N'aurait-il pas peut-être obtenu la grâce après laquelle il soupirait si ardemment ? Gardons-nous de le croire, car, de même que les martyrs qui n'ont pas été baptisés, ont été lavés dans leur sang, de même lui, a été purifié par son amour et son désir » (*S. Ambros.* de obit. Valent.).

q. Baptême de sang. — Tertullien dit en parlant de cette sorte de baptême (*Lib.* de Bap. c. 16) : « Nous avons encore (outre le baptême d'eau), un autre baptême, savoir, le baptême de sang. Il a la vertu, non-seulement de remplacer le baptême d'eau qu'on n'a pas reçu, mais encore de faire recouvrer l'innocence baptismale, quand elle a été perdue. » — Et saint Cyprien écrit (*Epist.* 73, ad jud.) : « Que ceux qui souffrent la mort du martyre, lorsqu'ils sont encore catéchumènes, sachent qu'ils n'ont pas été privés du baptême, mais qu'ils ont été baptisés dans leur sang, de la manière la plus belle et la plus méritoire. »

aa. Quelques exemples du baptême de sang. — L'historien ecclésiastique Eusèbe dit en parlant d'une cer-

taine Herais : « Lorsqu'elle était encore catéchumène, elle fut baptisée par le feu (car elle avait été brûlée à cause de sa foi), et elle passa de là dans une vie meilleure » (*Hist.* l. 6, c. 4).

bb. Il est raconté dans la vie de sainte Emmeran, encore catéchumène, que, pendant qu'elle faisait sa prière sur le tombeau de sainte Agnès, elle fut surprise par des païens qui lui reprochèrent en termes très-durs de contribuer par ses pratiques superstitieuses à répandre le bruit des prétendues merveilles qu'on attribuait à cette criminelle enterrée. Indignée de ces blasphêmes, la jeune fille leur représenta vivement leur corruption et leur incrédulité, mais ces hommes cruels en furent tellement irrités qu'ils assommèrent, sur la place même, cette courageuse héroïne de la foi. — C'est ainsi qu'elle reçut le baptême de sang (*Ex ejus vita*).

cc. L'empereur Maximin Daïa, dans le but de faire apostasier sainte Catherine, née à Alexandrie, en Egypte, femme célèbre par ses connaissances, après avoir essayé inutilement de toutes sortes de moyens, résolut de la faire convaincre de son erreur, par le moyen d'une dissertation publique avec des hommes instruits. Il en rassembla donc quinze, parmi les philosophes païens les plus savants, qu'il chargea de confondre la jeune fille. Mais le résultat ne répondit pas à son attente. Quelques-uns d'entre eux (d'autres disent tous) furent même amenés, par l'éloquence de cette courageuse apologiste de la foi, à embrasser le christianisme. L'empereur, blessé au vif à la vue d'un pareil spectacle, ordonna aussitôt qu'on les fît mourir par le feu, supplice auquel ils se soumirent de bon cœur. Seulement, ils se plaignirent auprès de sainte Catherine de

ce qu'ils seraient obligés de mourir sans baptême. Mais la sainte faisant le signe de la croix sur eux, les tranquillisa en leur disant : « Ne soyez pas inquiets à ce sujet, car bientôt vous serez baptisés dans votre sang. » Encouragés par ces consolantes paroles, ils marchèrent gaîment à la mort, et entrèrent dans la vie en recevant le baptême de sang (*Laurent. Sur.* 25 novemb.).

dd. Pendant qu'on conduisait saint Georges au martyre, un grand nombre d'estropiés se jetaient à ses pieds et recouvraient la santé dès qu'il avait fait sur eux le signe de la croix. Parmi les infirmes, se trouvait un homme de la campagne, nommé Clicérius, qui s'écria tout-à-coup, animé d'un saint transport : « Le Dieu des chrétiens est vraiment grand ! » A ces cris, l'empereur le fit aussitôt saisir, et ordonna qu'on le conduisît au martyre. Il obéit avec joie, tout en priant à haute voix le Seigneur d'accepter en compensation du baptême, le martyre qu'il allait endurer, demande qui ne manqua pas de lui être accordée (*Idem,* 23 avril).

ee. Dans l'histoire des quarante martyrs, ce soldat qui fut converti au christianisme à la vue des trente-neuf couronnes, et qui s'associa au martyre des trente-neuf héros, conquit ainsi le royaume des cieux sans avoir reçu le baptême d'eau (*Voir le* 1er vol., p. 31).

Nous lisons souvent, dans les Actes des martyrs, que les spectateurs des tourments qu'enduraient les martyrs se convertissaient subitement au christianisme, frappés par la patience toute surnaturelle dont ils étaient témoins, et qu'ainsi ils étaient eux-mêmes condamnés à mort sans qu'ils eussent le temps de recevoir d'autre baptême que le baptême de sang.

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Le baptême est quelque chose de grand ; il est le prix de la liberté qu'ont recouvrée ceux qui étaient en esclavage ; il lave les taches du péché, donne à l'âme une existence nouvelle ; il est un vêtement lumineux, le cachet indélébile de notre vocation à la sainteté. — Il est notre incorporation et notre consécration au troupeau de Jésus-Christ, par l'intermédiaire du Saint-Esprit » (*S. Cyrill.*, l. 3. c. Catech.).

b. « Par le baptême, nous avons reçu les premiers dons du Saint-Esprit, et nous sommes nés à une vie nouvelle. C'est pour ce motif qu'on l'appelle la régénération et la réception au nombre des enfants de Dieu » (*S. Damas.* 4 Sent.).

c. « Le baptême est l'ascension vers Dieu, le pèlerinage avec Jésus-Christ, la lumière de notre foi, le vomissement du péché, la rupture des chaînes de l'esclavage, la véritable clé du ciel » (*S. Gregor. Naz.* orat. 40 in bapt.).

d. « Reconnaissez, chrétien, votre dignité, et comment, par le bain de la régénération, vous êtes devenu un enfant de Dieu ! C'est pourquoi ne retournez jamais dans la sentine du péché ; n'oubliez jamais à quelle tête et à quel corps vous appartenez en votre qualité de membre pur et sacré. Rappelez-vous souvent comment vous avez été délivré de la prison des ténèbres, et introduit dans le royaume de la liberté et de la lumière éternelle » (*S. Leo,* Serm. 1 de nativ.).

e. « Lors du passage de la mer Rouge, les Israélites

furent, à la vérité, comblés de joie en voyant leurs ennemis engloutis sous les flots, mais ils eurent aussi de leur côté à essuyer beaucoup d'obstacles et de revers pendant le temps qu'ils passèrent au désert; ils eurent même à livrer de rudes combats avant de pouvoir entrer dans la terre promise.—Nous avons eu, nous aussi, la joie de savoir que notre ennemi capital, le péché originel, avait été détruit par l'eau de la régénération; cependant nous ne laissons pas, pour cela, pendant notre passage à travers le désert de la vie, d'être encore menacés d'un grand nombre d'ennemis, et il nous faudra encore soutenir de nombreux combats avant de pouvoir entrer dans la terre de promission » (Secund. *S. Gregor.* l. 9. ep. 39).

f. De même qu'un vêtement blanc, lorsqu'il a été lavé, n'est pas seulement sans tache, mais présente encore un aspect agréable à la vue; ainsi, l'âme qui a été purifiée par le baptême n'est pas seulement exempte de souillures, mais elle est encore belle, aimable et agréable à Dieu.

g. Lorsque Jésus fut baptisé au Jourdain, le ciel s'ouvrit, le Saint-Esprit descendit sur le Sauveur, et son père l'appela le bien-aimé. Il en est de même aujourd'hui au baptême de chaque enfant. A ce moment, le ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend sur la terre, fait son temple du cœur de l'enfant, et le Père s'écrie du haut des cieux : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances! »

h. De même que Naaman (4. *Rois,* 5, 14) fut guéri de la lèpre du corps par l'eau du Jourdain, et que sa chair devint aussi pure que celle d'un enfant; de même, par la vertu de l'eau baptismale, nous avons été déli-

vrés de la lèpre intérieure du péché, et notre âme est devenue aussi belle que celle d'un ange.

i. *Parabole.* — Un riche et puissant seigneur avait adopté, par compassion, le fils de l'un de ses débiteurs après la mort de son père. Parvenu à l'âge de raison, il le fit un jour comparaître devant lui. Lorsque l'enfant entra dans sa chambre, il remarqua sur une table deux lettres, dont l'une était entourée de bandes noires avec un cachet de la même couleur. L'autre, au contraire, était cachetée avec de la cire brillante comme de l'or, et ses bords étaient garnis de vignettes ornées des plus vives couleurs. Le seigneur présenta d'abord la lettre noire à l'enfant étonné, avec ordre de l'ouvrir et de la lire. L'enfant lut la lettre et vit les dettes nombreuses que son père avait contractées auprès de son maître, dettes qui n'avaient pas été payées, non plus que les dépenses que ce dernier avait faites pour son entretien. Effrayé de la lecture qu'il venait de faire, l'orphelin remit la lettre à son maître, attendant avec anxiété de nouvelles explications de sa bouche. « Vous le voyez, lui dit alors ce dernier, ces dettes sont le seul héritage que vous a laissé votre père; mais à la demande de mon fils unique, je vous remets toutes vos dettes ainsi que celles de votre père ; et pour gage de la sincérité de mes paroles, je déchire cette lettre de créance. » Et au même instant, la lettre vola en mille morceaux. « Cependant, reprit le maître d'un ton affectueux, bien que vous soyez maintenant entièrement libéré, vous restez toujours pauvre et sans fortune, c'est pourquoi, dans le but de me conformer entièrement aux intentions de mon fils, je vous remets cette lettre de grâce, par laquelle je vous adopte pour mon

enfant, et vous constitue, avec mon fils, héritier de tous mes biens : maintenant vous voilà non-seulement libéré, mais riche et anobli. » — L'application est facile, et chacun de nous peut se dire qu'il est lui-même cet enfant adoptif et privilégié que le Seigneur a daigné admettre par le baptême au nombre de ses enfants.

II. DE LA CONFIRMATION.

A. NOTICES HISTORIQUES.

1. *Les différents noms de ce sacrement.* — Par le baptême nous sommes devenus enfants de Dieu, et nous avons été admis au nombre des fidèles, selon l'expression de saint Isidore; par la confirmation, nous devenons les athlètes et les défenseurs de la foi divine. Dans la confirmation, nous perfectionnons ce que nous avons commencé au baptême, car c'est par ce sacrement que nous est communiqué le Saint-Esprit qui nous fortifie dans la foi que nous avons embrassée au baptême, et nous donne le courage de la professer avec énergie en présence du monde, de reproduire fidèlement dans nos œuvres les saintes lois qu'il nous a imposées, de la défendre contre toutes les attaques, et de tout souffrir plutôt que de la perdre. Ces différentes raisons expliquent pourquoi ce sacrement est appelé du nom de confirmation. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on l'appelait différemment; ainsi, le concile d'Elvire, tenu en 305 (*Cam.* 37 et 77), lui donne le nom de *perfection* (perfectio). On l'appela aussi le *sceau du Seigneur*, comme nous le voyons par ce jeune homme qui fut

converti par saint Jean, au sujet duquel il est dit: « Lorsque l'évêque l'eut baptisé, il se relâcha un peu de la surveillance qu'il avait jusqu'alors exercée sur lui, parce qu'il le croyait placé sous une sauvegarde plus parfaite, puisqu'il lui avait donné le *sceau du Seigneur*. » (*Euseb.* Hist. l. 3, c. 23).

Saint Cyprien écrit (*Epist.* 73) : « Ceux qui ont été baptisés à l'église, sont présentés aux préposés (aux évêques), et reçoivent, par notre prière et par l'imposition de nos mains, le Saint-Esprit, et sont perfectionnés par le sceau du Seigneur. » — Ce sacrement s'appelait encore *l'imposition des mains, le mystère de l'onction, le sacrement du saint chrême, le signe du salut*, etc.

2. *Du temps et du lieu de la confirmation.* — Dans les premiers temps, on recevait ce sacrement aussitôt après l'ondulation, ou après la réception du sacrement de baptême. Ainsi, l'administration des deux sacrements de baptême et de confirmation se succédait immédiatement. Cependant on trouve déjà de bonne heure des cas où ils furent conférés séparément. Ainsi, saint Jérôme parle déjà de l'usage qu'avaient, de son temps, les évêques, de parcourir les campagnes et de confirmer ceux qui avaient été baptisés par les prêtres et les diacres (*Dialog. adv. Lucif.*). D'ailleurs, comme les prêtres baptisaient déjà du temps de Tertullien, il est permis d'en conclure que, même dans les premiers siècles, il n'était pas rare de voir les deux sacrements administrés séparément. — Le pape Grégoire-le-Grand avertissait (Lib. 8. *ep.* 46) de visiter les églises les plus éloignées de la campagne, pour y communiquer aux baptisés le *sceau du Seigneur*. Dans les premiers siècles, la confir-

mation et le baptême étaient ordinairement administrés pendant la nuit ou le soir. Plus tard, cela avait lieu de trois à six heures de l'après-midi. Lorsqu'on eut séparé le baptême de la confirmation, la confirmation put être administrée à toutes les saisons de l'année, et il n'y eut plus, pour cela, des jours déterminés. Aux neuvième et dixième siècles, on confirmait les néophytes le huitième jour après Pâques, alors qu'ils déposaient leurs vêtements blancs. On les confirmait aussi à la Pentecôte et aux Quatre-Temps. Anciennement, le baptême et la confirmation étaient administrés au même endroit. Dans la suite, lorsqu'on eut construit des baptistères, on y fit l'onction sur l'autel qui s'y trouvait érigé. Quelquefois aussi il est parlé d'un lieu particulier pour la confirmation, sous le nom de : *consignatorium albatorum* (lieu où sont confirmés ceux qui sont revêtus d'habits blancs), comme on en construisit un à Naples, au septième siècle. — Dès que les baptistères cessèrent d'être en usage, l'administration de la confirmation eut lieu ordinairement au maître-autel de l'église paroissiale (*Siehe Nikel's pontificale*).

3. *De l'autel et de la préparation à la confirmation.* — On ne trouve aucune loi générale concernant l'autel de la confirmation. Comme, d'après les paroles de saint Grégoire de Nazianze, toute espèce d'autel convient pour le baptême, on peut en dire autant pour la confirmation. Au treizième siècle, quelques conciles établirent qu'on ne la conférerait aux enfants qu'une année après le baptême, hormis le cas de nécessité. — Un concile tenu quarante ans plus tard statua qu'on confirmerait les enfants dans l'intervalle de trois ans. Les parents qui laissaient passer ce terme à leurs enfants

étaient obligés de jeûner tous les vendredis, au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'ils fussent confirmés. — Conformément aux constitutions de l'évêque Richard (1217), on avait interdit l'entrée de l'église aux parents dont les enfants n'avaient pas reçu ce sacrement lorsqu'ils avaient atteint l'âge de cinq ans. Les conciles de l'Allemagne fixent l'âge de six ou de sept ans pour le moins (*Concil. exoniense.* c. 3). — Le catéchisme romain (quest. 14. *de confirm.*)remarque, que si l'on ne peut pas attendre l'âge de douze ans, bien qu'il soit le plus convenable, il ne faut pas prévenir la septième année, parce que la réception de ce sacrement doit être précédée de quelques préparations et suppose une certaine connaissance des vérités de la religion. Quelques synodes statuèrent, en outre, de crainte qu'on n'en différât trop longtemps la réception, qu'on n'admettrait aucun enfant à la communion avant qu'il n'eût été confirmé (Conf. *Binterim's Denkwurdigk*).

Quant à la préparation à la confirmation, elle se faisait autrefois en même temps que celle au baptême. En dehors de l'instruction sur les principales vérités de la religion, les catéchumènes devaient encore se préparer, par des prières et des jeûnes, à la réception des trois sacrements. — Dans la suite, lorsque la confirmation ne fut plus conférée immédiatement après le baptême, les confirmants furent obligés de soutenir de longues épreuves sur les principes fondamentaux du christianisme. Plus le confirmant était âgé, plus les épreuves étaient sévères.

Les pécheurs publics qui passaient parmi le peuple pour s'être rendus coupables de péchés énormes, ou qui étaient encore soumis aux pénitences publiques, n'y

étaient pas admis. — Il était prescrit aux adultes, de même qu'aux enfants au-dessus de sept ans, de s'y disposer par une confession sincère de leurs péchés, afin de préparer au Saint-Esprit une demeure digne de lui, car « la sagesse n'entre pas dans une âme maligne, et elle n'habitera point dans un cœur assujetti au péché. » (*Sap.* 1, 4-5). Relativement à la réception de la sainte communion, on ne voit nulle part qu'on ait exigé une préparation plus détaillée. Dans les temps primitifs, comme la confirmation précédait la communion, on peut conclure de là que les conciles tenus plus tard ne prescrivirent pas la réception de la communion comme préparation à la confirmation.

4. *Des ministres de la Confirmation.* — L'Ecriture sainte ainsi que la tradition constante de l'antiquité réservent aux évêques le droit d'administrer ce sacrement, et saint Augustin (*Lib.* 15 de Trinit.) affirme qu'il est de tradition apostolique. Saint Chrysostôme (*Hom.* 18, in ant. ap.) s'appuie, pour le prouver, sur ce que Philippe, après avoir baptisé à Samarie, n'imposa cependant pas les mains, par la raison que ce privilége appartenait aux seuls apôtres, qui l'ont transmis à leurs successeurs, les évêques. Cependant, dans des circonstances extraordinaires, le pape donnait quelquefois à des prêtres qui habitaient dans des contrées lointaines où il n'y avait pas d'évêque, la permission de consacrer avec du chrême consacré par l'évêque. — L'annaliste Lucas Wadingus prétend (*Tom.* 11 et 16) que les papes Nicolas IV, Jean XXII, Urbain IV, Léon X et Adrien VI, avaient donné le pouvoir à plusieurs missionnaires franciscains qui annonçaient l'Evangile chez les païens, d'administrer la confirmation avec du

saint chrême bénit par un évêque. Le même pouvoir fut accordé, au témoignage d'Arcudius (*Concord.* l. 2, c. 1), aux jésuites qui faisaient des missions dans le Brésil. Plus tard, les missionnaires de l'Amérique obtinrent la même faculté, et Benoît XIV l'accorda aussi aux supérieurs des Franciscains qui habitent les Saints-Lieux. — Remarquons, enfin, que dans l'Eglise grecque, la confirmation est presque toujours conférée par des prêtres.

5. *Du saint Chrême.* — Bien qu'il ne soit pas parlé de l'onction d'une manière particulière dans les Actes des Apôtres, mais seulement de l'imposition des mains, nous savons cependant, par la tradition, que l'onction avec l'huile était déjà usitée dans les premiers temps, mais alors, on se servait d'huile ordinaire (*S. Cypr.* ep. 70, ad Jan. Opt. Mil. de Donat. l. 7). Ce ne fut que dans le commencement du sixième siècle que l'usage s'introduisit de mêler le baume qui venait de Palestine avec l'huile d'olive. Dans la suite, les papes Paul III et Pie IV permirent qu'on y mêlât aussi une espèce de baume indien. — Les Grecs mêlaient ensemble des herbes, des racines, du vin et toute espèce d'huiles, cuisaient le tout et en faisaient du baume pour la confirmation.

La consécration et la bénédiction du saint chrême sont uniquement réservées aux évêques. Saint Basile en fait remonter l'usage aux Apôtres (*Lib.* de Spirit. S. c. 27), et saint Cyrille de Jérusalem avertit (*Catéch.* III, § 3) les néophytes, de ne pas croire que l'huile avec laquelle ils ont été oints soit de l'huile commune, mais bien *un don de Jésus-Christ;* qu'elle a été sanctifiée par sa vertu, et par la grâce du Saint-Esprit. — Dans les temps

anciens, il n'y avait point de jour fixé pour la consécration du saint chrême ; ce n'est qu'au cinquième siècle qu'on commença dans l'Eglise orientale à faire cette cérémonie le Jeudi saint. Au sixième et au septième siècles, l'évêque disait, dans certaines églises, trois messes ce jour-là ; la première, pour la réconciliation des pécheurs, dont on prononçait l'affranchissement solennel ; la seconde, pour la bénédiction du saint chrême ; la troisième, à cause de la solennité du jour. — Dans l'Eglise romaine, le pape n'avait coutume de consacrer le saint chrême que tous les huit jours ; les autres jours, la cérémonie était faite par un évêque (*Ordo Rom. XV*).

6. *De l'acte même de la Confirmation.* — Nous savons déjà par les Actes des Apôtres que, dès le principe on imposa les mains à ceux qui recevaient la confirmation. » Ils leur imposaient les mains et ils recevaient le Saint-Esprit. » (8, 17). — L'onction de l'huile, dit saint Thomas (*Part.* 39), se fait sur le front, afin que chacun marcha en sa qualité de chrétien, librement et à front découvert. Le pape Eugène (*In decret. ad Arm.*) écrivait : « Comme le front est le siége naturel de la pudeur, le chrétien est oint en cette partie, afin qu'il ne rougisse pas du nom de Jésus-Christ et de sa foi, » Saint Augustin dit en parlant du signe de la croix (*Tract.* 118, in Joann.) : « Si l'on ne fait pas le signe de la croix sur le front des fidèles, soit avec l'eau par laquelle on naît une seconde fois, soit avec l'huile avec laquelle on fait l'onction de la confirmation, soit pendant le saint sacrifice qui est notre nourriture, tout le reste ne sert à rien. » — Pendant qu'on faisait l'onction au front, on récitait une prière analogue à la cérémonie, telle que

celle-ci : « Je te confirme au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; » ou encore : « Je te marque le front du signe de la croix, au nom du Père, etc. ; » ou bien : « Je te confirme et te marque, etc., afin que tu sois rempli du Saint-Esprit, et que tu entres en possession de la vie éternelle ; » ou enfin : « Reçois le signe de la croix par le saint chrême du salut en Jésus-Christ, pour la vie éternelle. » La formule actuelle : Je te marque du signe de la croix et te confirme avec le chrême du salut, au nom, etc., est due au pape Eugène, qui la composa en 1439.

Le soufflet que l'évêque donne sur la joue en prononçant ces paroles : « La paix soit avec vous, » tire probablement son origine de la cérémonie de réception au service militaire et dans l'ordre des chevaliers aux dixième et onzième siècles. Ce soufflet signifiait alors qu'on était admis au service du roi, comme on le voit dans l'ouvrage intitulé : *Chronicon Belgicum*, année 1247. Ce mode de réception était déjà usité du temps de Charlemagne. Comme par la confirmation, le chrétien est admis dans la milice spirituelle du roi du ciel et dans la communauté active de l'Eglise militante, on s'est servi de cette formule de réception dans l'acte d'inauguration aux rangs de la milice sacrée.

7. *Parrains et marraines de Confirmation.* — Depuis l'époque où la confirmation a été séparée du baptême, il y eut des parrains particuliers, dont les fonctions étaient de préparer le confirmant à la réception de ce sacrement, et de le conduire à l'évêque en le tenant de la main droite. Pendant la cérémonie, le parrain avançait un peu son pied droit, afin que le confirmant pût y placer le sien, en sus de la tutelle spirituelle et de la

protection qu'il devait à ce dernier. Benoît XIV ordonna de maintenir cet usage. Saint Charles Borromée l'observait lui-même. Plus tard, il fut ordonné que le parrain se tiendrait debout derrière le confirmant, lui placerait la main droite sur l'épaule, symbole de l'assistance et des secours spirituels qu'il s'engageait à lui prêter pour l'aider à vivre en vrai soldat de Jésus-Christ. Après l'onction du saint chrême, l'ancien usage était de ceindre le front du confirmé d'un bandeau qu'il conservait jusqu'au huitième jour, comme les néophytes leurs vêtements blancs. D'après quelques conciles, ces sept jours représentaient les sept dons du Saint-Esprit. Au treizième siècle, le nombre de ces jours fut limité à trois, en mémoire des trois personnes de la sainte Trinité (*Sinod. Colon.* 1281); au seizième siècle, on se contenta d'un jour. Le bandeau était enlevé solennellement à l'Eglise par le parrain, pendant que le prêtre récitait des prières. On frottait ensuite le front du confirmé avec du sel, on le lavait avec de l'eau, on brûlait le bandeau, dont la cendre, ainsi que le sel et l'eau dont on s'était servi, était déposée dans ce qu'on appelle le *sacrarium*, ou bien dans l'eau courante (*Concil. Colon.* 1652). — Dans la suite, l'usage s'introduisit d'essuyer, immédiatement après la confirmation, le front du confirmé avec du coton.

Quant à la coutume d'imposer un nouveau nom au confirmé, les premiers exemples se perdent dans les ténèbres de l'antiquité. — Grégoire de Tours nous dit (*Hist. Franc.* l. 5, c. 38) qu'Herminichilde, prince espagnol, reçut à la confirmation le nom de Jean. — Saint Adalbert fut appelé de ce nom depuis qu'il eut été confirmé; auparavant il s'appelait Woytech (*Bolland,*

23 *april.*). L'église de Milan dit à ce sujet (*Prov.* V, P. 1) : « L'évêque et le prêtre doivent veiller à ce que ceux qui portent un nom inconvenant et ridicule, le changent et en prennent un autre en recevant la confirmation ; et que, de même qu'ils ont déposé leur ancien nom, ils déposent aussi le vieil homme, bannissent leur indifférence passée, et qu'ils fassent preuve, dans toute leur conduite, d'une courageuse persévérance. »

B. QUELQUES EXEMPLES.

a. Exemples bibliques. — « Quand les pasteurs des âmes, dit le Catéchisme romain, voudront expliquer les effets surnaturels que produit ce sacrement (*Pars.* II, *de confirm.* 19), il leur suffira de rappeler ce qui s'est passé dans les Apôtres. Avant la passion du Sauveur, leur faiblesse et leur lâcheté étaient telles qu'ils prirent tous la fuite dès qu'ils virent qu'on s'était saisi de Jésus. Pierre lui-même, quoique destiné à être le fondement de l'Eglise, lui qui avait montré tant de fermeté et de courage (*Matth.* 26, 33), se laissa effrayer par les paroles d'une servante, et eut la faiblesse de renier, jusqu'à trois fois, son divin maître. Les autres disciples, par crainte des Juifs, restèrent enfermés, après sa résurrection. Mais il en fut tout autrement après la Pentecôte ; dès qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit, non-seulement ils eurent le courage de prêcher l'Evangile aux Juifs, mais ils allèrent encore le répandre dans les contrées les plus éloignées, trop heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus (*Act.* 5, 41).

Les Apôtres ayant appris, pendant qu'ils étaient à

Jérusalem, que les habitants de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean, qui étant venus, firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était pas encore descendu sur aucun d'eux, mais ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit (*Act.* 8, 14). — A Ephèse, saint Paul ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : « Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez embrassé la foi ? » Ils lui répondirent : « Nous n'avons pas seulement entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit. » Il reprit de nouveau : « Quel baptême avez-vous donc reçu ? » — « Le baptême de Jean. » — Alors, Paul leur dit : « Jean a baptisé du baptême de la pénitence, en disant aux peuples qu'ils devaient croire en celui qui venait après, c'est-à-dire en Jésus. » Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus ; et, après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ils commencèrent à parler diverses langues et à prophétiser (*Act.* 19).

b. Un certain Navatus, qui avait été converti à la vraie foi par des exorcistes catholiques, apostasia au moment des persécutions, par crainte des tourments qu'on faisait subir aux martyrs. La cause principale de cette chute fut, selon les historiens ecclésiastiques de cette époque, qu'il n'avait pas reçu la confirmation, bien qu'il en eût eu souvent l'occasion (*Euseb.* Hist. eccl. l. 6, c. 35).

c. Notre religion nous enseigne que le sacrement de confirmation a surtout pour effet de fortifier le chrétien dans la première des vertus théologales, c'est-à-

dire dans la foi, « afin, dit le catéchisme, qu'il la confesse constamment, et qu'il vive conformément à ses prescriptions. » C'est donc principalement à l'efficacité de ce sacrement qu'il faut attribuer la constance admirable des saints martyrs qui ont scellé leur foi de leur sang. — Comme nous avons déjà rapporté, dans le premier volume, quelques exemples sur la foi des martyrs, nous nous contenterons d'en citer encore quelques-uns.

Au milieu du troisième siècle, il y avait à Césarée en Cappadoce un enfant nommé Cyrille dont l'amour pour Jésus-Christ était si ardent qu'il avait sans cesse son nom sur les lèvres, et sentait, en le prononçant, une force qui le rendait supérieur aux promesses, aux menaces et aux coups. Son père, qui était idolâtre, n'ayant pu le porter à invoquer les faux dieux, le renia pour son fils, le chassa de sa maison, lui refusant tout secours. Quelques-uns louaient et admiraient le père. Quant au jeune enfant, il disait que son père lui ôtait peu, mais que Dieu lui donnait beaucoup. Le juge de Césarée envoya des soldats pour le prendre, pensant l'épouvanter; mais il le trouva intrépide et n'estimant rien au-dessus de sa foi. « Mon enfant, lui dit-il, je te pardonne tes fautes; ton père te recevra chez lui, pourvu que tu sois sage. » — L'enfant répondit : « J'ai de la joie de souffrir ces reproches, car je serai bien reçu de Dieu. Je ne crains point la mort; elle m'est bonne parce qu'elle me procurera une vie meilleure. » Comme il parlait ainsi, on le fit lier comme pour le mener à la mort, mais le juge avait ordonné qu'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avait pas versé une larme, il l'appela et lui dit ; « Mon enfant, tu as

vu le feu, tu as vu le glaive; sois sage pour rentrer dans la maison de ton père. » — Mais le jeune enfant répondit : « Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeler. C'est donc en vain que tu allumes le feu, que tu aiguises le glaive ? Il me tarde d'habiter une maison plus grande, de posséder les richesses plus excellentes que je dois recevoir du Seigneur. » Les assistants pleuraient, l'entendant ainsi parler ; mais il leur disait : « Vous devriez rire et me conduire avec joie au supplice; vous ne savez pas quelle cité je vais habiter ni quelle est mon espérance. Permettez-moi de consommer ma vie. » Et, en disant ces paroles, il alla à la mort et fut un objet d'admiration pour tous les habitants de Césarée (*Ruinart et Acta. SS.*— 29 maii).

d. A Césarée en Palestine un soldat, nommé Marin, servait dans l'armée de l'empereur Gallien. Il devait arriver à une place de centurion qui était vacante, et était près de l'obtenir, lorsqu'un autre se présenta au tribunal et déclara que, suivant les lois, il n'était pas permis à Marin d'arriver à cette charge, attendu qu'il était chrétien, et ne sacrifiait point aux empereurs; mais que lui, qui l'accusait, devait l'avoir selon son rang. Le gouverneur, Achée, demanda à Marin de quel sentiment il était. Il confessa constamment qu'il était chrétien. Le juge lui donna trois heures de temps pour réfléchir sur ce qu'il avait à faire. Comme il s'était retiré du tribunal, l'évêque Théotecne l'aborda, et, s'entretenant avec lui, le prit par la main et le conduisit à l'église. Il le fit entrer jusque dans le sanctuaire, et ayant un peu détourné son manteau, il lui montra l'épée qu'il portait au côté, et en même temps, lui présenta le livre des saints Evangiles, lui disant de

choisir ce qu'il aimait le mieux des deux. Marin, sans hésiter, étendit la main droite et prit le livre sacré. « Attachez-vous donc, lui dit Théotecne, attachez-vous à Dieu, il vous fortifiera et vous obtiendrez ce que vous avez choisi : allez en paix. » Comme il sortait de l'église, le crieur public l'appela pour comparaître devant le juge. Il se présenta au tribunal, et, ayant témoigné sa foi encore plus hardiment, il fut aussitôt emmené dans l'état où il était et exécuté. — Assurément Marin était ce qu'on peut appeler un vaillant soldat de Jésus-Christ (*Ruin. Act. martyr.*).

e. Hormisdas était fils d'un gouverneur de province et appartenait à la première noblesse des Perses. Le roi Bahrans, ennemi acharné du christianisme, ayant appris qu'il était chrétien, le fit venir et lui commanda de renoncer à Jésus-Christ. Hormidas répondit : « Quiconque serait capable de violer la loi du Seigneur, ne resterait pas longtemps fidèle à son prince, qui n'est qu'un homme mortel. » Cette réponse si sage irrita si violemment le roi, qu'il dépouilla Hormidas de tous ses biens et de tous les honneurs dont il jouissait, lui fit même ôter ses habits, et ne lui laissa qu'un petit morceau de toile qui lui ceignait les reins. Après l'avoir réduit en cet état, il le chassa de sa présence, et le condamna à conduire les chameaux de l'armée. Le saint souffrit avec joie ce barbare traitement. Longtemps après, Bahrans l'ayant aperçu par une fenêtre de son palais, remarqua qu'il était tout brûlé du soleil et couvert de poussière. Le souvenir de ce qu'il avait été parut le toucher. Il le fit venir, lui présenta une tunique de lin en lui disant : « Maintenant, au moins, quitte ton opiniâtreté et renonce au Fils du charpen-

tier. » Hormidas mit la tunique en pièces, la jeta au roi en lui disant : « Si vous avez cru, pour ce beau présent, me faire quitter la religion, gardez-le avec votre impiété » (*Stolb.* R. G. B. 15).

f. Suenès, un Perse, était possesseur d'une immense fortune et avait mille esclaves. Comme il refusait de renoncer au vrai Dieu, le roi lui demanda quel était le pire de tous ses esclaves, et donna à celui-là tous les autres avec Suenès lui-même et sa femme, qu'il lui fit épouser; mais Suenès n'en fut point ébranlé et demeura ferme dans sa foi (*Id.*).

g. Sainte Thérèse était tellement affermie dans la foi, qu'on pouvait certifier avec assurance que jamais le démon n'avait été assez fort pour lui susciter des tentations sur aucun point de la croyance chrétienne. « Il me semble, disait-elle, que moins les vérités de la religion paraissent explicables naturellement, plus je les crois avec fermeté, que plus elles sont difficiles et mystérieuses, plus elles m'inspirent de dévotion. » Comme on lui disait un jour qu'elle serait peut-être obligée de comparaître devant le tribunal de l'Inquisition : « Je me mis à rire, dit-elle dans ses ouvrages, sachant fort bien que je serais disposée à mourir pour toutes les vérités de la foi, et même pour la plus insignifiante des cérémonies de l'Eglise (*Herbst's.* Exemp. Th. 2. S. 192).

h. L'histoire du christianisme au Japon et dans la Corée présente des événements remarquables. Au commencement du dix-septième siècle, le Japon envoya au ciel près de deux millions de martyrs. — La presqu'île de Corée, qui n'est éloignée du Japon que d'une vingtaine de lieues, eut aussi quelques martyrs au commen-

cement du dix-septième siècle. Pendant cent soixante ans, le christianisme, qui avait commencé à s'y introduire, y demeura inconnu. Une circonstance, en apparence fortuite, vint l'y ramener. En 1784, un jeune seigneur Coréen, nommé Li, se trouvant à Péking avec son père qui était ambassadeur, désirant ardemment étudier les mathématiques, s'adressa aux missionnaires européens, et leur demanda des livres qui traitassent de cette science; ceux-ci profitèrent de l'occasion pour lui mettre entre les mains des livres de religion. Le jeune homme fut frappé de la sublimité des dogmes et de la pureté de la morale du christianisme. L'ayant étudié à fond, il devint chrétien, et de chrétien apôtre. De retour en Corée, il prêcha la religion chrétienne ; ses parents et ses amis furent ses premiers disciples. Ceux-ci devinrent prédicateurs à leur tour; les personnes du sexe montrèrent pour le moins autant de zèle que les hommes, et dans moins de cinq ans on compta, à la ville royale et à la campagne, quatre mille chrétiens. On prêchait la religion publiquement, on la prêchait à la cour, dans les provinces; le vrai Dieu avait un grand nombre d'adorateurs parmi la noblesse. En 1788, un des prédicateurs les plus zélés, Thomas King, fut arrêté et condamné à l'exil, où il mourut la même année.

i. Le jésuite Jean Hajus raconte (*in Lit. Jap.* ann. 1603) que les Japonais recevaient avec tant de dévotion le sacrement de confirmation, qu'un évêque du Japon disait qu'il n'avait jamais rencontré, chez le peuple chrétien, tant d'amour, de piété et de respect pour ce sacrement que chez les Japonais. — Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant s'ils montrèrent tant de con-

stance et d'héroïsme au milieu des plus cruelles persécutions !

k. Saint Bernard raconte, dans la vie de saint Malachie, évêque d'Irlande, que ce saint s'était un jour rendu auprès de l'évêque Malchus, pour s'entretenir avec lui de matières théologiques. Malchus était un vieillard respectable, aussi distingué par ses vertus que par ses connaissances en matière de religion. Comme il devait administrer la confirmation, Malachie lui prêta assistance. Parmi les confirmants se trouvait un jeune homme affligé par une maladie déplorable, il était lunatique. A peine l'évêque lui eut-il imposé les mains et fait l'onction de l'huile sur le front, qu'il fut entièrement guéri, et s'en retourna en chantant des cantiques d'action de grâces.

On raconte aussi au sujet de Faro, évêque de Meaux, que parmi ceux qui se présentèrent à lui au temps de Pâques pour être confirmés, se trouvait un enfant aveugle. Dès que l'évêque lui eut fait sur le front le signe de la croix avec le saint chrême, il tomba comme des écailles des yeux de l'enfant, et il s'en retourna parfaitement guéri de sa cécité (*Lohn.* Bibl. I, 39).

l. Une femme profondément affligée alla un jour trouver saint Maurice, évêque de Gand, et le pria instamment de vouloir bien venir chez elle pour confirmer son enfant qui devait bientôt rendre le dernier soupir. L'évêque accéda à sa demande ; mais ses occupations ne lui ayant pas permis de partir aussitôt, l'enfant mourut pendant cet intervalle. Lorsque le saint homme en apprit la nouvelle, il en fut tellement peiné, qu'il déplora pendant plusieurs jours, en versant des larmes amères, ce qu'il appelait sa négligence. Sa tristesse et

sa douleur montèrent bientôt à un tel degré, qu'il se persuada enfin qu'il n'était plus digne d'être évêque, et s'enfuit en Angleterre où il entra chez un prince en qualité de jardinier. Longtemps après, ses amis parvinrent à découvrir le lieu de sa retraite, et réussirent, après de longues instances, à le déterminer à s'en retourner. — Quelle haute estime ce saint évêque ne devait-il pas avoir du sacrement de confirmation, pour qu'il se crut obligé de faire une si longue pénitence, pour avoir été la cause, comme il le croyait, de ce qu'un enfant était mort sans recevoir ce sacrement! (*Ibidem*).

SENTENCES ET COMPARAISONS

a. « Depuis que notre Sauveur, le Roi par excellence et le Prêtre éternel, a reçu une onction mystérieuse de son Père céleste, ce ne sont plus seulement, comme autrefois, les grands-prêtres et les rois, mais encore toute la communauté des fidèles qui sont oints avec le saint chrême, parce que chaque fidèle est un membre du Prêtre et du Roi éternel. C'est donc parce que nous sommes une race royale et sacerdotale que nous sommes oints après avoir reçu le bain de la régénération, afin que nous portions réellement le nom de chrétiens. » (*S. Isidor. Hisp.* l. 2, de Eccl. off. c. 25).

b. « Chaque fidèle est fortifié par l'onction sainte, afin qu'il sache que non-seulement il est entré en participation de la dignité sacerdotale et royale, mais encore qu'il a été choisi pour combattre contre l'ennemi infernal. » (*S. Aug.* in Sent. n. 341).

c. « On fait des onctions sur le corps afin de sanc-

tifier l'âme; le corps est marqué du signe de la croix afin que l'âme soit préservée; on impose les mains sur le corps afin que l'âme soit éclairée et placée sous la sauvegarde de l'Esprit-Saint. » (*Tertull.* de resurrect. carn.).

d. « La confirmation est le second sacrement. Dans le baptême, le Saint-Esprit nous est communiqué pour détruire en nous les péchés passés; dans la confirmation, au contraire, nous le recevons pour nous précautionner contre de nouveaux péchés; par l'un, nous devenons purs purs et sans tache; par l'autre, nous recevons de nouveaux secours et des forces nouvelles. » (*S. Petr. Dam.* Serm. 1, de Dedic. eccl.).

e. Thémistocle rassura les Athéniens contre les craintes que leur inspirait le général des Crétois, Theutides, en leur adressant ces paroles : « Ne redoutez point Theutides, car s'il a une épée, il n'a pas le courage de la tirer du fourreau. » — On peut tenir le même langage au sujet de ceux qui ont été baptisés, mais non confirmés; ils ont, il est vrai, reçu le Saint-Esprit, mais ils n'ont pas le courage et la force de s'en servir pleinement et énergiquement contre les tentations (*Lohn*, Biblioth. I, 393).

f. Comme autrefois, les athlètes de l'antiquité se frottaient d'huile pour se fortifier les membres et les rendre capables de soutenir les fatigues de la lutte, ainsi, nous, en notre qualité d'athlètes spirituels, nous sommes fortifiés par le Saint-Esprit, dont le saint chrême est le symbole, et mis en état d'affronter les périls du combat et de remporter la palme du triomphe.

g. « Par le baptême, l'homme est admis dans les rangs de la milice, et par la confirmation, il acquiert les qua-

lités et les dispositions qui font le vrai soldat. Par l'eau du baptême, le Saint-Esprit communique sa plénitude pour la conservation de l'innocence, tandis que par la confirmation il donne la grâce pour arriver à une plus haute perfection. Par le baptême, nous renaissons à la vie; par la confirmation, nous acquérons des forces pour le combat. Dans le baptême, nous sommes purifiés, après le baptême, nous sommes fortifiés. » (*S. Melchiad.* in epist. ad Hisp. episc.).

h. On peut appliquer à chaque confirmé ces paroles du psaume 88, 21 : « J'ai trouvé David, mon serviteur, et je l'ai oint de mon huile sainte, car ma main l'assistera et mon bras le fortifiera. »

i. Dans l'ancien Testament, le grand-prêtre portait sur le front une feuille en or sur laquelle était inscrites ces paroles : *Saint au Seigneur.* De même, on peut dire que le signe de la croix dont nous sommes marqués au front, en recevant la confirmation, porte en quelque sorte cette inscription : Saint au Seigneur ! — Ce même signe de la croix nous rappelle aussi ces paroles que Constantin aperçut un jour au ciel : *Par ce signe vous serez vainqueur.* Comme lui, nous marchons au-devant du combat, et nous pouvons, dans un certain sens, nous appliquer le titre de « Chevaliers de la Croix. » Plût à Dieu que nous aussi nous sortions vainqueurs de la lutte, et qu'il nous soit donné d'entrer en triomphateurs dans la Cité de Dieu !

k. Lorsqu'un père meurt et laisse ses enfants orphelins, lors même qu'il leur a légué une fortune immense, il ne néglige pas cependant de leur assigner un tuteur pour veiller à leur éducation et administrer leurs biens. De même notre Père céleste nous a, dans la confirma-

tion, donné pour tuteur le Saint-Esprit, afin qu'il fasse de nous des disciples dignes d'être admis au nombre des citoyens de l'éternelle patrie, et qu'il nous aide à administrer le trésor des grâces que nous avons reçu au baptême.

III. DU TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

Dans l'Eucharistie, envisagée comme sacrement, on peut considérer deux choses : l'*adoration* et la *réception* de ce sacrement, ou la *communion.*

A. De la dévotion envers le très-saint Sacrement de l'autel.

1. De l'adoration de ce Sacrement

De tout temps il fut d'usage d'adorer le Saint-Sacrement au moment de la consécration des saintes espèces; mais comme autrefois on distribuait pendant la messe toutes les hosties aux fidèles, il était impossible d'aller adorer le Saint-Sacrement le reste de la journée. Il n'existe aucun document d'après lequel il soit permis de conclure que la sainte hostie ait été conservée dans les églises avant le quatrième siècle. Cependant, comme il arrivait souvent que les premiers chrétiens emportaient chez eux une parcelle de l'hostie, afin de pouvoir communier au gré de leur dévotion particulière ou lorsqu'ils étaient en danger de mort, comme au temps des persécutions, on peut admettre avec quelque fondement, qu'avec la vivacité de foi qui les distinguait, ils ne manquaient pas assurément de lui rendre leurs adorations en leur particulier. — Au quatrième siècle,

on commença à conserver dans les églises les hosties destinées aux malades. Devant l'autel où elles étaient conservées, brûlait, jour et nuit, une *lampe éternelle* ou *lampe de Dieu*, symbole de l'adoration que les fidèles ne manquaient pas d'aller offrir au Seigneur. Cependant, l'usage d'exposer le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles est d'origine moderne, et est attribué communément au fait suivant, raconté dans la vie de sainte Claire : « Après que Frédéric II eut semé la dévastation dans Spoletto, il y laissa vingt mille soldats de son armée, parmi lesquels se trouvaient aussi des Sarrasins. Entre autres villes, ils assiégèrent celle d'Assise, et se portèrent tout d'abord sur le couvent de Saint-Damien, situé hors des murs de la ville; déjà ils avaient escaladé une partie des remparts, lorsque sainte Claire apparut sur la porte du couvent, portant le Saint-Sacrement dans un vase d'argent entouré d'ivoire, se jeta à genoux, et implora le secours du ciel, en versant un torrent de larmes. Sa prière fut exaucée; les ennemis s'enfuirent en partie, d'autres furent pris de vertige et tombèrent du haut des remparts (*Sur.* 12. *Aug.* 12. 14 et *Annal. Franciscan.*). Il est possible que l'usage d'exposer le Saint-Sacrement soit encore plus ancien, car le second *Ordo* romain et l'*Ecloga* d'Amalarius parlent (n. 6) de *sancta* qui se trouvent sur l'autel dès le commencement de la messe. Que sont ces *sancta* qui restent exposés sur l'autel pendant la messe, sinon des hosties consacrées à une messe précédente?... (*Smid's,* Liturg. B. 2. S. 293). Dans le principe, l'exposition solennelle du Saint-Sacrement n'avait lieu qu'à la Fête-Dieu, dont l'institution est due au pape Urbain IV, l'année 1264, époque à laquelle commencèrent les processions avec

le Saint-Sacrement. — Les effets immenses que produisit l'exposition du Saint-Sacrement, déterminèrent les évêques à permettre qu'elle eût lieu plus souvent. Cependant un synode tenu à Breslau en 1416 s'étant plaint que l'exposition trop fréquente du Saint-Sacrement avait réfroidi la piété et la dévotion des fidèles, les évêques se virent forcés de limiter le nombre des expositions solennelles.

Relativement aux prières des quarante heures, l'histoire nous dit que cette dévotion est redevable de son origine à un capucin de Milan, nommé père Joseph, en 1566. Il l'établit en mémoire des quarante heures pendant lesquelles Jésus resta dans le tombeau. La ville de Milan et ses environs avaient été ravagés par de nombreux fléaux, le pillage et les nombreux incendies qui s'y renouvelaient presque chaque jour, avaient jeté la population tout entière dans la consternation. La solennité des quarante heures amena au pied des autels de nombreux fidèles; dociles à la voix du père Joseph, ils adressèrent au ciel de ferventes prières pour qu'il daignât faire cesser le fléau qui les désolait. Ces prières furent exaucées, et bientôt un traité de paix fut conclu entre les puissances belligérantes.

Toutefois, l'usage d'exposer le Saint-Sacrement pendant les quarante heures ne date que de la fin du seizième siècle (Cf. *Bened.* XIV. Instit. 30). Il est probable aussi qu'elles se suivaient sans interruption, même pendant la nuit. C'est de cette manière qu'on les célébrait dans une foule de paroisses du diocèse de Bologne, à l'époque où Benoît XIV y occupait le siége archiépiscopal; mais la continuation de cette dévotion pendant la nuit ayant donné lieu à de nombreux scan-

dales, tout en maintenant la dévotion des quarante heures, on fixa trois jours pour l'adoration du Saint-Sacrement, comme cela est maintenant partout usité.

2. Quelques exemples sur la dévotion au très-saint Sacrement.

a. Saint François se sentait animé d'une telle dévotion envers le Saint-Sacrement, que, toutes les fois qu'il le pouvait, il choisissait pour habitation une maison voisine de l'église : le tabernacle était pour lui le plus précieux voisinage. On raconte aussi à son sujet que, lors de son séjour à Malaga, comme un autre Samuel, il passait la nuit dans la sacristie, sur le plancher nu, et se rendait de là à l'église où il restait la plus grande partie de la nuit à genoux devant le Saint-Sacrement. Il avait aussi l'habitude, chaque fois que cela pouvait se faire, de se mettre à genoux pour communier le peuple (*Lohn*. Bibl. I. 753).

b. Saint François de Borgia avait aussi une piété extraordinaire pour la sainte Eucharistie. En quelque lieu qu'il se trouvât, il se faisait préparer auprès de l'autel une petite place en forme de cellule, où, après s'être soustrait au tumulte des affaires, il se retirait, comme dans un port assuré, dans un doux lieu de repos, pour y puiser de nouvelles forces dans la société intime de son Sauveur. Il s'y rendait au moins sept fois par jour. Entrait-il dans une église pour la première fois, il savait aussitôt où se trouvait le Saint-Sacrement, lors même qu'il n'y avait pas de lampe allumée, ou qu'aucun signe ne le lui indiquât. Etant un jour tombé malade à Ebora, comme les médecins étaient continuellement obligés de l'éveiller de la léthargie dans laquelle il

tombait sans cesse, on lui apporta le Saint-Sacrement, et aussitôt il se réveilla et resta serein sans plus éprouver le moindre désir de s'assoupir (*Ibid.*).

c. Saint Vincent de Paul visitait le Saint-Sacrement toutes les fois qu'il le pouvait. C'est là, en présence du Seigneur, qu'il allait se reposer des fatigues d'une vie pénible et austère. Se trouvait-il dans l'embarras au sujet de quelque entreprise, ou avait-il besoin de conseils, il se rendait, comme Moïse, auprès des tabernacles sacrés pour y recevoir les ordres de son Roi. Il se mettait à genoux, animé des sentiments d'une humilité profonde, et s'abandonnait tout entier aux douceurs et aux délices d'une piété tendre et affectueuse. Jamais il ne sortait sans aller se prosterner au pied des saints autels, pour y demander la bénédiction du Seigneur; jamais il ne rentrait chez lui sans être allé lui rendre grâce des bienfaits qu'il en avait reçus, et lui avoir demandé pardon de ses fautes. On pouvait dire que son cœur était en adoration perpétuelle devant le Saint-Sacrement, bien que son corps en fût éloigné. Il déclarait lui-même qu'il ne désirait rien plus ardemment que de pouvoir passer toute sa vie à prier devant le nouveau Tabernacle (*Nach Herbst's.* Exempelb. Th. 2. S. 411).

d. Rodolphe, comte de Habsbourg, étant un jour à la chasse dans les montagnes de la Suisse, aperçut un pauvre prêtre embarrassé à traverser un ruisseau gonflé par la pluie, pour aller porter le saint viatique à un malade. Aussitôt il descend de cheval, y fait monter le prêtre avec le Saint-Sacrement et suit lui-même à pied. Le prêtre voulut ensuite rendre le cheval au prince; mais le prince répondit : « Je ne me crois pas digne de monter désormais une bête qui a eu l'hon-

neur de porter le Seigneur des seigneurs, duquel je tiens en fief tout ce que je puis avoir. » Et le cheval demeura au service du pauvre prêtre et de son église. Le bruit de cet événement s'étant répandu dans les vallées de la Suisse, et de là dans les autres provinces de l'Allemagne, il causa une pieuse joie à tout le monde, aux grands et aux petits. Et peu après, ce prince étant allé visiter une sainte recluse, elle lui prédit qu'il serait grandement honoré en ce monde, principalement parce qu'il avait humblement honoré de son chef le Roi des cieux (*Faber Matth.* in festo S. Trinit.).

e. Le bienheureux François-Joseph de l'enfant Jésus, religieux Carmélite, ne passait jamais devant une église sans y entrer pour y adorer, pendant quelques minutes, le Saint-Sacrement. « Il ne convient pas, disait-il, qu'un serviteur passe devant le trône de son maître, sans lui présenter ses hommages avec toutes les marques de la plus profonde humilité » (*Buchf.* Exempelb. S. 124).

f. La comtesse Feria était appelée « l'épouse du Saint-Sacrement, » parce qu'elle passait à l'église tout le temps qui lui restait en dehors des devoirs de son état. Comme on lui demandait ce qu'elle pouvait toujours faire à l'église, elle répondit : « Ce que fait un courtisan devant son roi ; un malade devant son médecin ; un pauvre devant un riche ; un affamé auprès d'une table bien garnie, je le fais à l'église en présence de mon Dieu » (*Silberts's Haus.* S. 49).

g. Ferdinand II se trouvant un jour à la chasse, entendit dans le lointain le son d'une cloche. Il demanda à ses compagnons ce que ce son pouvait signifier, et il lui fut répondu, qu'en ce moment-là un prêtre portait

le Saint-Viatique à un malade. A cette réponse, Ferdinand courut aussitôt à sa rencontre, et dès qu'il fut proche du prêtre, il descendit de cheval, et le suivit à pied jusqu'au lit du malade. Lorsque le prêtre, qui tout d'abord avait reconnu le prince, eut donné au malade les secours nécessaires, il lui dit : « Réjouissez-vous, mon ami, deux rois sont entrés aujourd'hui chez vous ; le Roi des rois, et son digne serviteur sur la terre, le roi Ferdinand de Bohême. » — Le pieux Ferdinand fit de riches présents à cette famille qui était pauvre, et repartit ensuite pour la chasse. — Le même Ferdinand abandonnait son cheval ou sa voiture chaque fois qu'il rencontrait le Saint-Sacrement sur la route, se mettait à genoux sur le pavé malgré la pluie et la boue, pour adorer son divin Maître et recevoir sa bénédiction (*Lohn.* Bibl. I. 747 et 750).

h. Le roi de Portugal, Sébastien, avait aussi coutume, chaque fois qu'il rencontrait un prêtre portant le Saint-Sacrement, d'abandonner son cheval ou sa voiture et de l'accompagner avec une grande dévotion jusqu'à la demeure du malade. Mais pour ne pas mettre dans l'embarras les gens de la maison, il demeurait toujours devant la porte, et attendait avec ferveur que la cérémonie fût achevée (*Ibid.* p. 748).

i. On sait qu'en Angleterre il exista pendant longtemps des dispositions législatives très-sévères, ayant pour but de paralyser l'exercice des cérémonies religieuses. Un jour il arriva qu'un fervent catholique, jouissant d'une grande fortune, fut condamné à payer cinq cents pièces d'or, parce qu'il avait osé assister à la messe. Le catholique chercha les plus belles pièces d'or portugaises qu'il put trouver, portant l'empreinte d'une

croix, et présenta la somme entière au tribunal. Comme il les comptait devant l'employé protestant, celui-ci se mit à sourire et lui demanda, dans son étonnement, le motif pour lequel il employait de si belles pièces pour payer son amende. A cette question faite d'un ton sarcastique, le catholique se contenta de répondre : « Je croirais pécher en payant avec une monnaie plus commune et plus ordinaire, la grâce qui m'a été faite de pouvoir adorer mon Sauveur et mon Dieu dans le Saint-Sacrement de l'autel. Sachez aussi, monsieur, qu'entre la croix dont vous voyez l'image empreinte sur cette pièce, et le Saint-Sacrement de l'autel, il existe plusieurs traits d'analogie ; car tous deux sont des monuments de l'amour infini de notre Sauveur (*Ibidem*).

k. Il est dit dans les Annales des missions étrangères, que les habitants d'une petite île, non loin de Goa, sont animés des sentiments de la dévotion la plus touchante envers le Saint-Sacrement. Quand on donne le signal que le Saint-Viatique va être porté à un malade, tous ceux qui peuvent quitter leurs travaux accourent, purifient et nettoient le chemin, ornent la maison du malade, tant en dedans qu'en dehors, de branches d'arbres et de fleurs odorantes, portent dans leurs maisons des cierges allumés, et s'édifient mutuellement en se livrant ainsi à cette pratique touchante (*Ibid.* p. 750).

l. A Potosi, ville du Pérou, les magistrats et les hauts personnages de la ville avaient l'habitude, chaque fois qu'on portait le Saint-Sacrement à un malade, d'allumer des cierges, et, formant ainsi une espèce de garde d'honneur, d'accompagner avec dévotion le Souverain du ciel et de la terre (*Ibid*.).

m. Chaque fois que Théodose II, duc de Briançon,

entendait, même au milieu de la nuit, qu'on portait le Saint-Viatique à un malade, il faisait volontiers le sacrifice de son repos, et accourait, avec un flambeau, adorer le Saint-Sacrement, et l'accompagnait ainsi que ses domestiques ; car, disait-il, c'est précisément à l'heure où les sujets fatigués prennent leur repos, que le prince doit faire escorte au Souverain par excellence (*Ibidem*).

n. Le vénérable père Sanchez, Jésuite, visitait cinq fois par jour le Saint-Sacrement, et le jeudi huit fois, en mémoire du jour de son institution. Ce jour-là, il se donnait la discipline et revêtait un cilice. — Lorsqu'il était tourmenté par quelque tentation, il prononçait ces paroles d'encouragement : « Jésus sur la croix! Très-Saint-Sacrement! Bienheureuse Vierge! » et aussitôt la tentation disparaissait (*Ibidem*).

o. La bienheureuse Berthe d'Oberried, en Alsace, ayant pris l'habit religieux dans l'ordre de saint Dominique, au couvent d'Adelhausen, ses grandes facultés intellectuelles et sa piété distinguée l'élevèrent à un grand nombre de fonctions qu'elle remplissait toutes au plus grand avantage de la communauté. Cependant, malgré ses occupations multipliées, elle ne négligeait pas d'aller comme Marie, sœur de Marthe, s'asseoir aux pieds de Jésus pour s'exercer dans toutes les pratiques de la vie contemplative. Interrogée un jour par une de ses sœurs, qui lui demandait comment elle pouvait se livrer à tant d'exercices spirituels sans préjudice pour ses occupations temporelles, elle répondit : « Lorsqu'on me revêt d'un emploi, aussitôt je me réfugie auprès de Jésus, dans le Saint-Sacrement, comme étant ma seule Consolation et mon meilleur

Conseiller, et j'accomplis avec zèle et empressement tout ce qu'il m'inspire et m'ordonne ; il me gouverne, et par lui je gouverne celles qui me sont soumises. » — Assurément, il ne saurait rien manquer au gouvernement d'une maison où Jésus est le Père et le Conseiller (*Herbst's Exempelb.* Th. 2. S. 411).

p. Quelques mois avant que le célèbre général autrichien, le baron de Géramb, entrât au couvent de la Trappe, il rencontra dans une des rues les plus fréquentées de Lyon, au moment où il était revêtu de son uniforme de général, un prêtre portant le saint Viatique. A peine l'eut-il aperçu qu'il se jeta à genoux et adora le Saint-Sacrement avec la plus vive dévotion. Mais lorsque le prêtre fut arrivé plus près de lui, il remarqua avec douleur que les deux enfants de chœur qui portaient le dais se querellaient, en se faisant des menaces et se coudoyant l'un l'autre. A cette vue, le pieux général, qui se tenait dans une attitude respectueuse, s'élança sur celui qui lui avait paru le plus insolent, lui arracha le bâton du dais et le renvoya. Le prêtre s'étant retourné, il aperçut, à son grand étonnement, le général à la place de l'enfant de chœur. Non moins grande fut l'admiration de la foule du peuple qui était accourue sur les lieux. Le général, qui avait fait preuve d'une si grande dévotion envers le Saint-Sacrement, fut obligé de faire deux longues courses, attendu que le curé avait à administrer deux malades qui habitaient à une grande distance l'un de l'autre. Après quoi il accompagna le Saint-Sacrement jusqu'à l'église, où le curé lui adressa les remercîments les plus touchants (*Ebend.* S. 413.).

q. Le Dauphin, père de l'infortuné Charles X, se

trouvait à Strasbourg à l'époque de la guerre. Le matin de la Fête-Dieu, d'épais nuages couvraient le ciel, et on craignit généralement de voir survenir la pluie. Le Dauphin s'apercevant que les officiers marchaient tristes et silencieux à la tête de leurs troupes, dans la crainte où ils étaient que la pluie ne survînt, il se tourna vers eux et leur adressa ces paroles : « Messieurs, puisqu'il est certain qu'une grêle de boulets ne vous empêcherait pas, vous et vos troupes, de voler à l'assaut lorsqu'il s'agirait de combattre pour le service et la gloire de votre roi terrestre, la peur de quelques gouttes d'eau doit encore moins vous empêcher d'aider à augmenter et à embellir la marche triomphale de notre céleste Souverain. » Ces paroles eurent un heureux résultat ; les officiers considérèrent leur présence à la procession comme un devoir d'honneur, et se hâtèrent de se mettre en parade avec leurs troupes. Le ciel favorisa la solennité, les nuages se dispersèrent, et un soleil magnifique vint encore éclairer de ses rayons brillants l'auguste et éclatante solennité (*Nach Guill.* Th. 3.).

r. L'an 1510, le 6 février, dans le margraviat de Brandebourg, un voleur, nommé Paul Form, entra furtivement dans l'église du village de Knoblok, rompit le tabernacle et enleva le ciboire avec deux hosties consacrées et en avala une. Il offrit à un juif de lui vendre le reste. Le juif, ayant examiné le ciboire, lui dit : « Je te donnerais beaucoup plus si tu m'avais encore apporté ce qu'il renfermait. » Le voleur tira de son sein la seconde hostie, qui était une grande, et la marchanda. Le juif donna neuf gros, ou neuf gros sous. Le voleur, épouvanté de son sacrilége, se sauva dans

une autre contrée, où ce fait se trouva déjà connu. Revenu chez lui, il fut arrêté, mis à la question, et avoua son crime. Quant au juif, ayant mis la sainte hostie sur une table, il s'efforçait de la transpercer à coups de poignard, mais elle demeura toujours entière. A cette vue, il s'écria avec rage : « Si tu es le Dieu des chrétiens, manifeste-toi au nom des démons. » Aussitôt, partagée en trois, l'hostie parut humide de sang sur les bords. Le juif, épouvanté, garda chez lui un mois les trois parcelles enveloppées dans un linge, puis il en envoya une à deux autres juifs et garda la troisième. Il la transperça de nouveau avec un poignard, et elle répandit visiblement des gouttes de sang. Le juif, craignant que le fait ne vînt à être découvert par quelque miracle, cherchait à consumer la parcelle, mais il ne le put ; il la jeta dans l'eau, mais elle surnagea ; il la jeta dans le feu, elle demeura intacte. A l'approche de la fête de Pâques, il mêla cette parcelle de l'hostie à la pâte du pain azyme, qu'il mit au four ; mais le four devint aussitôt tout lumineux, et la masse du pain s'élança dehors au visage du juif. Effrayé de plus en plus, le malheureux envoya la masse de pain avec la parcelle à un autre juif.

Cependant, la chose étant devenue publique par l'aveu du voleur, le marquis de Brandebourg fit arrêter tous les Juifs de ses Etats. Mis à la question, ils avouèrent une foule de crimes, entre autres d'avoir fait mourir depuis peu d'années jusqu'à sept petits enfants en les perçant avec des alènes ou des poinçons. Convaincus juridiquement et par leur propre confession, ils furent condamnés au feu et exécutés à Berlin le 19 juillet 1510 (*Addition du traduct.*).

s. Sainte Françoise de Chantal naquit à Dijon, le 28 janvier 1572. Son père, devenu veuf de bonne heure, eut grand soin de son éducation ; aussi sa fille eut-elle pour lui une affection toute particulière. Un hérétique s'étant permis devant elle de parler contre la sainte Eucharistie, Françoise, qui n'avait encore que cinq ans, le reprit avec force, en lui disant : « Vous ne croyez pas que Jésus soit présent dans le Saint-Sacrement de l'autel ? Cependant il l'a dit lui-même ; vous croyez donc qu'il est un menteur ? Voyez-vous, tous les hérétiques brûleront dans l'enfer, parce qu'ils n'ont pas voulu croire ce qu'a dit le bon Jésus » (*Aus dem Leben der h. Chantal.*).

t. Les *Feuilles catholiques du Tyrol* contiennent le trait suivant au sujet de la dévotion de Pie IX envers le Saint-Sacrement, pendant son séjour à Naples, à l'époque de la révolution de Rome : « Presque tous les jours, vers l'heure de midi, le pape visite quelques églises. Un jour qu'il s'y rendait selon son habitude, il rencontra un prêtre qui revenait de porter le Saint-Sacrement à un malade. Aussitôt le fervent Pontife descendit de sa voiture, suivit à pied le prêtre jusqu'à l'église, où il reçut la bénédiction avec le peuple, puis continua son chemin.

u. Saint Optat, évêque de Milève en Numidie, raconte que les donasistes, poussés par la haine qu'ils nourrissaient contre l'Eglise catholique, firent irruption dans les églises, les pillèrent et jetèrent aux chiens les saintes hosties. Mais à ce moment même ils éprouvèrent les effets de la justice divine. Les chiens, devenus tout à coup comme enragés, dévorèrent leurs maîtres comme s'ils eussent été des voleurs, et vengèrent ainsi sur eux

l'injure qu'ils avaient faite au Saint-Sacrement. (*Optat. Millev.* De Schism. Donat.).

B. De la Communion.

1. *Du zèle des premiers chrétiens en particulier.* — On sait que les premiers chrétiens communiaient tous les jours à la communion du prêtre, comme nous le voyons clairement par l'Histoire des Apôtres (2, 46 et 20, 11) et par le témoignage de Saint Justin (*Apolog.* 1), de Clement d'Alexandrie (lib. 5. *Strom.*), de Tertullien et autres. Saint Cyprien affirme de même (lib. *de Orat.*) « que les chrétiens sollicitent de manger tous les jours le pain céleste... Nous recevons tous les jours, dit-il, la sainte Communion, comme étant une nourriture qui opère le salut de notre âme, afin que nous ne soyons pas séparés du corps de Jésus-Christ. » — Et saint Jérôme atteste que, de son temps (au quatrième siècle), il était d'usage à Rome que les fidèles reçussent la sainte Communion chaque fois qu'ils assistaient à l'office divin. — Le concile d'Antioche statua (ann. 341, *Can.* 2) qu'on devrait chasser de l'église ceux qui, assistant à la messe, ne communieraient pas. — Saint Ambroise disait en s'adressant aux fidèles (*Sacram.*, l. 5, c. l. 9.) : « Recevez journellement ce qui vous est profitable et salutaire ; vivez de telle sorte que, tous les jours, vous soyez digne de communier. Celui qui ne se met pas en état de pouvoir le faire journellement, celui-là pourra difficilement s'en rendre digne au bout de l'année. » — Saint Basile écrivait de son côté (*Epist. ad Cœsar. Patric.*) : « C'est, à la vérité, une excellente et salutaire pratique que de recevoir tous les jours le

corps de Jésus-Christ; mais chez nous il n'est d'usage de s'approcher de la table du Seigneur que quatre fois par semaine, le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi, outre le jour auquel tombe la fête d'un martyr, quel jour de la semaine que ce soit. » —Saint Chrysostôme s'élevait avec force (*Hom.* 61 *ad Antioch.*) contre ces chrétiens lâches et indifférents qui n'avaient coutume de s'approcher de la sainte table qu'aux fêtes des Trois-Rois, de Pâques et de Noël. — Le Concile de Trente exhorte aussi instamment les fidèles à s'approcher souvent de la table sacrée; il exprime le désir que tous les fidèles se mettent dans des dispositions telles qu'ils puissent recevoir la sainte communion chaque fois qu'ils assistent à la messe (*Sess.* 13, cap. 8, et *Sess.* 22, c, 6). — Dans les premiers siècles, les chrétiens emportaient souvent chez eux une partie de la sainte hostie. Ainsi, Tertullien appelle la communion domestique le pain sacré que l'on prend de bon matin, et saint Cyprien (lib. *de Laps.*) dit qu'on emportait la sainte hostie dans sa main et qu'on la gardait dans une petite boîte. — Le même saint raconte qu'une personne impénitente ayant voulu tirer de sa boîte la sainte hostie qu'elle avait emportée avec elle, elle en vit jaillir des flammes, ce qui la détourna de communier indignement.

Saint Ambroise disait dans l'oraison funèbre de son frère Sotyre, qu'il déposait le Saint-Sacrement dans un linge de toile de lin qu'il s'attachait autour du cou. Plus tard, les chrétiens allèrent même jusqu'à l'envelopper dans du parchemin. Au témoignage de saint Jérôme (*Epist. ad Rustic.*), l'évêque Exupérius, qui était excessivement pauvre, conservait la sainte hostie

dans une corbeille tressée. — Saint Basile dit, en parlant des ermites de l'Egypte, dont la plupart n'étaient pas prêtres et vivaient loin des églises, qu'ils conservaient la sainte hostie dans leurs grottes et s'en nourrissaient eux-mêmes suivant leur dévotion.

Remarque. — Quant à la communion sous les deux espèces, elle fut généralement usitée jusqu'au douzième siècle, bien qu'on trouve déjà au deuxième siècle des exemples de communion reçue sous une seule espèce, surtout à l'occasion des malades. — A l'article de la mort, saint Ambroise ne communia que sous les espèces du pain. Les enfants et les nourrissons ne communiaient non plus que sous une seule espèce, les premiers sous les espèces du pain, les seconds sous celles du vin. Cependant, quoique l'usage de communier les fidèles sous les deux espèces ait commencé à tomber en désuétude vers le douzième siècle, on conserva néanmoins encore quelque temps celui de tremper la sainte hostie dans le précieux sang. Ce ne fut guère que vers le treizième qu'il commença à disparaître d'une manière sensible, jusqu'à ce qu'enfin il fut expressément aboli par les conciles de Constance, de Bâle et de Trente. Il n'y eut plus que les rois auxquels le pape Clément V donna une permission particulière de communier sous les deux espèces, le jour de leur couronnement.

Relativement au précepte qui ordonne au prêtre de célébrer la messe à jeun, nous le trouvons déjà formulé au douzième siècle par le pape Soter. Il en est de même pour la communion des fidèles, car saint Augustin en parle comme d'une disposition qui remonte jusqu'aux apôtres, comme l'attestent ces paroles : « Il a plu au

Saint-Esprit que, par respect pour cet auguste mystère, le corps de Jésus-Christ entrât dans la bouche du chrétien avant toute autre nourriture; c'est pour ce motif que cette loi (de communier à jeun) est observée dans tout l'univers. » (*Epist.* 118, ad Januar.).

2. *Quelques exemples. a.* — On raconte au sujet de sainte Marguerite de Hongrie, qu'elle assistait tous les jours au saint sacrifice de la messe, et qu'elle était ravie en extase depuis la consécration jusqu'à la communion. Les larmes abondantes qui coulaient de ses yeux pendant la célébration des saints mystères, annonçaient assez ce qui se passait dans son cœur. La veille du jour où elle devait s'unir à Jésus-Christ pour la réception de sa chair adorable, elle ne prenait pour toute nourriture que du pain et de l'eau, et passait la nuit en prière. Le jour de la communion elle priait à jeun jusqu'au soir, et elle ne mangeait qu'autant qu'il était absolument nécessaire pour soutenir son corps (*Lohn.* Bibl. I, 338).

b. Un jour que saint Charles Borromée donnait la communion, il laissa tomber une hostie par la faute de celui qui l'assistait; il eut tant de douleur de cet accident, qu'il se condamna à un jeûne rigoureux de huit jours, et qu'il en passa quatre sans dire la messe. Si on en excepte cette occasion, il ne manqua jamais de célébrer la messe tous les jours, même en voyage et au milieu des plus grandes occupations. Lorsque la maladie l'en empêchait, il se faisait donner la communion; par respect pour Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, il gardait le silence depuis le soir jusqu'au lendemain matin après son action de grâces. Il se préparait à offrir le saint sacrifice, non seulement par la confes-

sion, mais encore par la prière et la méditation. Rohrbacher l'appelle l'*incarnation du concile de Trente* (*Rohrbacher. Addition du traduct.*).

c. A l'époque où le même saint était archevêque de Milan, et alors que la ville était ravagée par la peste, il y avait à l'hôpital de Saint-Georges un homme qui en était atteint. Comme il ne donnait plus aucun signe de vie, on le porta près des autres cadavres, entassés pêle-mêle les uns sur les autres pour être enterrés le lendemain. Il resta à cet endroit presque toute la nuit. Le lendemain, il entendit tout proche de lui le son d'une cloche indiquant qu'on portait le Saint-Sacrement à un malade. Tout à coup il sentit son cœur emflammé d'un vif désir de recevoir encore une fois le pain de vie, et ce désir lui donna la force de se débarrasser des cadavres qui le recouvraient. Il se mit à genoux et demanda avec instance de recevoir la sainte Communion. Le prêtre, atteré à la vue d'un événement aussi surprenant, et profondément touché de la scène dont il était spectateur, s'approcha de lui et lui administra le sacrement des mourants. A peine cette sainte action était-elle accomplie, que ses lèvres se fermèrent, ses joues se couvrirent d'une pâleur livide, et son œil, dans lequel on voyait encore naguère briller le feu de la dévotion et de l'amour divin, se ferma à jamais. Il était retombé au milieu des cadavres glacés qui l'entouraient, et dégagé des liens de la mortalité, il avait franchi les barrières du temps, pour commencer le cours d'une vie heureuse qui ne devait plus finir (*Lohn.* Bibl.).

d. Sainte Madeleine de Pazzi demandant un jour à une novice quelles étaient les pensées qui l'avaient oc-

cupée pendant sa communion, elle répondit : « J'ai médité sur l'amour de Jésus. » — Vous avez sagement agi, reprit la sainte; cependant il ne suffit pas d'y réfléchir pendant quelques instants; la pensée de l'amour de Jésus, tel qu'il se révèle surtout dans la sainte Eucharistie, doit désormais être votre pensée de prédilection.» — La même sainte avait coutume de dire : « Celui qui sort de la table du Seigneur peut dire à juste titre : Tout est consommé; car en se donnant à nous dans la sainte Communion, il ne peut rien nous donner de plus précieux. » (*Nach Silbert's Hausb.* S. 47).

e. Une autre sainte disait : « S'il était nécessaire, pour recevoir la sainte Communion, de passer à travers le feu et les flammes, je n'hésiterais pas un seul instant à le faire, pourvu seulement que je pusse arriver jusqu'à Jésus. » (*Idem*).

f. Lorsque sainte Thérèse, étendue sur son lit de mort, aperçut le saint Viatique qu'on lui apportait, ses forces parurent se ranimer, son visage s'enflamma, et l'ardeur de sa foi se peignit dans ses yeux. Elle les tourna vers Jésus-Christ, et s'étant mise sur son séant pour le recevoir avec plus de respect, elle s'écria dans un saint transport : « O mon Seigneur et mon époux, la voilà donc arrivée cette heure que je désirais si ardemment ! Je touche au moment de ma délivrance..... que votre volonté soit faite ! L'heure est enfin venue où je sortirai de mon exil, et où mon âme trouvera dans votre présence le bonheur après lequel elle soupirait depuis si longtemps. » (*Idem*. S. 49.).

g. Nous voyons par les Annales des missions faites dans l'Inde en 1586, que le jour de la Communion était considéré chez ces peuples comme un jour de fête. Le

jour de la première communion, surtout, était pour eux un jour solennel.— Une pieuse femme ayant enfin vu arriver cet heureux jour qu'elle attendait si impatiemment pour sa fille, elle mit tous ses soins à la parer comme il convenait pour une si grande action. Pendant que la jeune fille était à l'église pour s'approcher de la sainte table, la mère se hâta de nettoyer toute la maison, d'orner de fleurs la chambre de sa petite fille, et d'y répandre des parfums odorants. Lorsque la communiante revint de l'église, sa mère la salua affectueusement et la félicita d'être devenue l'*épouse* de Jésus-Christ. Elle la fit ensuite entrer dans sa chambre qu'elle avait préparée, la conduisit devant l'autel domestique, sur lequel brûlaient des cierges, et l'exhorta à remercier encore une fois son divin Epoux de la grâce qu'il venait de lui faire, et de s'abandonner tout entière à sa sainte Providence. — La vertueuse fille suivit fidèlement les exhortations de sa mère, et le souvenir de ce jour béni exerça pendant longtemps une influence salutaire sur le cœur de cette enfant (*Lohn.* Bibl. 1, 340.).

h. Chaque fois que le père Bridaine prêchait sur la communion, il avait recours à un mouvement d'éloquence qui ne manquait jamais de produire un grand effet. Après avoir tonné de toute la puissance de son zèle et de son talent contre les sacriléges, il s'arrêtait, et, se séparant pour ainsi dire de son auditoire, il regardait fixement l'autel en levant ses deux mains jointes : il semblait absorbé dans le respect et dans la douleur devant le tabernacle. Ce silence frappait encore plus que ses paroles ; il le rompait tout à coup en disant lentement, les yeux fermés, avec cette demi-voix qu'il

savait si bien affaiblir au lieu de la rendre tonnante, quand il voulait commander une grande attention : « Les aveugles ! les ingrats ! que leur dirai-je de plus s'ils ne partagent pas les transes de ma foi ?... (*Guillois*, 2e partie.).

i. Un zélé et vertueux évêque, saint François de Sales, écrivait dans une de ses lettres : « Par suite d'une expérience de vingt-trois années consacrées au ministère des âmes, je pouvais en quelque sorte saisir des mains l'efficacité du sacrement de l'Eucharistie. Il fortifie l'âme dans le bien, lui inspire l'éloignement du mal, la console, l'élève, en un mot, la déifie, pour ainsi dire ; pourvu toutefois qu'on le reçoive avec une foi vive, avec un cœur pur et une âme recueillie. » (*S. Franç.* l. 2, epist. 41).

k. Nous lisons dans la biographie de Saint Grégoire de Nazianze, mort en 389, que la participation au corps et au sang de Jésus-Christ donna souvent de nouvelles forces à son corps (*Stolb.* R. G. B. 12).

l. Sainte Catherine de Sienne demeura depuis le commencement du carême jusqu'au jour de l'Ascension sans prendre d'autre nourriture que la sainte communion. Toutefois, avec ce corps sans nourriture, elle était pleine de courage et d'activité pour toutes les bonnes œuvres. « Je l'ai vue, dit Raymond de Capoue, je l'ai vue plus d'une fois, moi et d'autres, réduite à un tel état de faiblesse, que nous nous attendions d'un moment à l'autre à son dernier soupir. Mais se présentait-il une occasion de procurer la gloire de Dieu ou le salut des âmes, elle reprenait non-seulement la vie, mais des forces, et des forces remarquables ; elle se levait, elle marchait, elle travaillait sans peine et

sans fatigue, plus que les personnes bien portantes qui l'accompagnaient.

m. Lorsque saint Thomas d'Aquin sentit sa fin approcher, il demanda instamment qu'on lui apportât le sacrement des mourants. Il voulut être couché sur de la cendre pour recevoir le saint viatique. Dès qu'on l'y eut déposé, il fit, animé de vifs sentiments d'humilité et de pénitence, la profession de foi suivante : « Je crois fermement que Jésus-Christ, en tant que Dieu et en tant qu'homme, est présent dans ce Sacrement. Je vous adore, ô mon Dieu ! mon Sauveur ! Je vous reçois, doux Sauveur, vous le prix de ma délivrance et le terme de mon pélerinage. » Peu de temps s'était passé après qu'il se fut uni à son Sauveur, et déjà il se trouvait en présence de son juge miséricordieux (*In ejus vita*).

n. Saint Louis, roi de France, devenu prisonnier du sultan de Soria, recevait néanmoins tous les jours la communion des mains de son confesseur, et passait souvent des demi-journées en présence du Saint-Sacrement. Le sultan, témoin de ces pratiques religieuses, lui proposa de lui rendre la liberté à la condition qu'il lui donnerait une hostie consacrée. Il avait, en effet, remarqué que le roi la considérait comme un bien infiniment précieux (*Nach Veith's Vateruns.* S. 214).

o. Le même roi, se sentant frappé d'une maladie contagieuse, tourna aussitôt toutes ses pensées vers Dieu, et le remercia de la grâce qu'il lui faisait de le délivrer de la prison de son corps. Lorsqu'on lui apporta le saint viatique, il l'adora et le reçut avec des larmes qui témoignaient l'ardeur et la tendresse de son amour. Et comme le prêtre lui demanda s'il croyait que ce fût

le vrai corps de Jésus-Christ : « Je le crois, lui dit-il, aussi fermement que si je le voyais en la forme qu'il monta au ciel. » (*Guill.* 3me part.).

p. La veille du jour où elle devait faire sa première communion, une jeune personne, nommée Honorine La Corre, se trouva si souffrante qu'on fut obligé de veiller jusqu'à minuit pour la faire boire. Son premier mot à son réveil fut un acte de foi, puis elle ajouta dans un saint transport : « Enfin, c'est donc aujourd'hui le plus beau jour de ma vie ! » Toutes ses compagnes furent frappées de l'expression pleine de foi, d'innocence et de bonheur qui se peignait dans tous ses traits, au sortir de la messe. Les paroles lui manquaient à elle-même, lorsqu'elle voulait parler de ce qui s'était passé dans son cœur au moment où elle avait reçu son Dieu : *Une des pensées*, disait-elle, *qui me rend la plus heureuse, c'est que la première communion est en quelque sorte un second baptême ; aussi, ai-je demandé à Dieu de tout mon cœur, la grâce de mourir avant d'avoir le malheur de perdre cette précieuse innocence qui m'a été rendue ; oui, je l'espère, elle m'accompagnera jusqu'à la mort*. On gardait autrefois la robe baptismale comme un souvenir de la grâce reçue aux fonts sacrés. Animée du même sentiment religieux, Honorine conserva les vêtements et les livres qui lui avaient servi au beau jour de sa première communion. Souvent on l'a vue les baiser avec respect ; et lorsqu'on lui demandait la raison de cette espèce de culte : *Ah !* disait-elle, *ces objets me rapellent un jour où mon âme était si bien avec Dieu, qu'il me semble, en les voyant, jouir encore du même bonheur*. Honorine mourut le 25 février 1837, âgée de quinze ans (*Le même*).

q. Saint Louis de Gonzague reçut pour la première fois la communion à Castiglione, des mains de saint Charles Borromée, à l'âge de douze ans. Sa figure rayonnait de joie lorsqu'il s'approcha de la table du Seigneur. Depuis lors, il communia ordinairement tous les huit jours. Il employait les trois premiers jours de la semaine à s'y préparer et à remercier Dieu des grâces qu'il en avait reçues, et les trois derniers, à se préparer à la communion suivante. En recevant le pain du ciel, il répandait le plus souvent des larmes de joie, et s'unissait de plus en plus étroitement à son divin Sauveur. Aussi répétait-il souvent : « Celui qui a commencé à goûter combien la compagnie et l'amour de Dieu sont doux et agréables, ne peut se défaire d'une si douce occupation sans s'imposer de pénibles sacrifices. » — Son plus vif désir était de mourir dans l'octave de la Fête-Dieu, désir qui eut son accomplissement, car il mourut le 20 juin 1591, âgé seulement de 23 ans (*Vita*, l. 2, c. 2 .

r. Quand saint Alphonse Rodriguez avait reçu la sainte communion, il s'abandonnait tout entier à l'effusion de son amour et aux ardentes émotions de sa vive reconnaissance. Il se figurait ordinairement que son cœur était une salle immense, où se trouvaient érigés deux trônes occupés, l'un par Jésus, et l'autre par sa sainte Mère. Prosterné en esprit à leurs pieds, il disait trois fois : « Gloire soit au Père, etc. » ainsi que ce cantique : « Seigneur notre Dieu, nous vous louons, etc. ; et lorsqu'il arrivait à ces paroles : « Le ciel et la terre sont pleins de votre majesté, » il invitait toutes les créatures à s'unir à lui pour louer son Seigneur et lui rendre mille actions de grâces *Rondot's Leben des heilig. Alphons.*).

s. Quand on ne peut pas *réellement communier*, on doit le faire *spirituellement*, en tâchant d'exciter dans son cœur un vif désir de recevoir le corps de Jésus-Christ. — Baudoin, frère du méchant et cruel Raymond VI, comte de Toulouse, fut pris en trahison par les partisans de ce dernier et enfermé dans un château. Là, on le laissa deux jours sans manger, au bout desquels il fit venir un prêtre, lui fit sa confession et lui demanda la communion. Pendant que le prêtre apportait le Saint-Sacrement, survint un routier, jurant et protestant que le comte Baudoin ne boirait ni ne mangerait jusqu'à ce qu'il rendît un autre routier qu'il retenait dans les fers. « Cruel, dit le comte, je ne demande pas de la nourriture corporelle, mais seulement le divin mystère pour le salut de mon âme. » Et comme on continua de le lui refuser, il dit : « Qu'on me le montre, au moins ! » et il l'adora dévotement. On le mena ensuite à Montauban. Le comte de Toulouse, son frère, étant venu, Baudoin fut tiré de la prison, et on lui mit la corde au cou pour le pendre. — Cet événement se passait dans la première moitié du treizième siècle, à l'époque de la guerre sanglante des Albigeois (*Ber. Berc.* K. G. B. 12).

Sainte Jeanne de la Croix disait en parlant de la communion spirituelle : « Pour communier spirituellement, on n'a besoin ni d'avoir jeûné préalablement, ni d'avoir demandé la permission à son confesseur : on peut le faire aussi souvent qu'on le veut, attendu qu'il suffit pour cela d'un acte d'amour. » — Le Sauveur doit un jour avoir révélé, dans une vision à une religieuse, combien les communions spirituelles lui étaient agréables. Pour cela il lui montra deux vases, l'un en

or et l'autre en argent, et lui dit que dans le vase en or il conservait les communions réelles, et dans le vase en argent les communions spirituelles (*Alph. Liguor.* B. 3, S. 24).

t. Saint Cyprien écrivait dans son *traité des laps,* ou de ceux qui étaient tombés dans la persécution : « En revenant des autels du démon, on s'approche de l'autel du Seigneur, les mains encore souillées des sacrifices impurs, la bouche encore pleine, pour ainsi dire, des viandes des idoles ; on se jette sur le corps du Seigneur, quoique l'Apôtre ait dit : « Quiconque mange le pain et boit le calice du Seigneur indignement sera coupable de son corps et de son sang. On méprise tout cela ; et, avant d'avoir expié ses crimes, avant d'avoir apaisé la colère du Seigneur, on fait violence à son corps et à son sang, et on l'outrage maintenant plus de la main et de la bouche que quand on l'a renié. On s'appuie sur la recommadation des martyrs, mais les martyrs ne veulent rien contre la règle ; ils sont morts pour observer la loi de Dieu et non pour la détruire. »

u. Lothaire, roi de Lorraine, ayant pris de l'aversion pour la reine Thiesberge, sa femme légitime, il conçut le dessein de la répudier pour épouser une de ses courtisanes nommée Valdrade, qu'il aimait éperdument. Il fut excommunié par le pape Nicolas I. Sous Adrien II, successeur de Nicolas, le roi alla lui-même à Rome, et demanda qu'on lui permît de se réconcilier avec l'Eglise et d'être admis à la communion. Lothaire fit tant par ses instances, que le pape finit par lui promettre de dire la messe pour lui et de lui donner la communion, pourvu qu'il n'eût eu aucun commerce

avec Valdrade, sa concubine, depuis que le pape Nicolas l'avait excommunié. Le lendemain, il crut qu'on dirait pour lui la messe, mais il ne put en obtenir la permission du pape, tant il était encore regardé comme excommunié. Toutefois, le pape le reçut avec honneur, et lui demanda s'il avait observé exactement l'avis du pape Nicolas. Le roi Lothaire répondit qu'il l'avait observé comme une loi du ciel. Les seigneurs qui l'accompagnaient attestèrent qu'il disait vrai, et le pape reprit : « Si votre témoignage est véritable, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâces. Il vous reste, mon cher fils, à venir à la confession de saint Pierre, où, Dieu aidant, nous immolerons l'hostie sainte pour la santé de votre corps et de votre âme ; et il faut que vous y participiez avec nous, pour être incorporé aux membres de Jésus-Christ, dont vous étiez séparé. »

A la fin de la messe, le pape invita le roi Lothaire à s'approcher de la sainte table ; et, prenant en ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ, il lui dit : « Si vous vous sentez innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le pape Nicolas, et si vous avez une ferme résolution de n'avoir jamais aucun commerce criminel avec Valdrade, approchez hardiment et recevez le sacrement du salut éternel qui vous servira pour la rémission de vos péchés ; mais, si vous êtes résolu de retourner à votre adultère, ne soyez point assez téméraire pour le recevoir, de peur que ce que Dieu a préparé à ses fidèles comme un remède, ne tourne à votre condamnation. » A ces paroles formidables, le roi demeura insensible, aveuglé par sa passion, mais il reçut sans hésiter la communion du Pontife. Le pape se

tourna ensuite vers ceux qui accompagnaient le roi, et, en leur présentant la communion, dit à chacun d'eux : « Si vous n'avez point consenti à ce qu'a fait Lothaire, et n'avez point communiqué avec Valdrade et autres personnes excommuniées par le Saint-Siége, que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ vous serve pour la vie éternelle ! » Quelques-uns se retirèrent, mais ils communièrent pour la plupart.

Après la communion, le roi quitta Rome, plein de joie et croyant n'avoir plus rien à craindre. Le pape ne devait juger cette affaire que l'année suivante, mais le jugement de Dieu prévint le jugement du pape. Tous ceux de sa suite qui avaient communié témérairement furent frappés de mort dans l'année : ils tombaient l'un sur l'autre aux yeux du roi. Avec eux périt toute la noblesse de son royaume ; il échappa à peine le petit nombre qui avaient refusé de communier contre leur conscience. Malgré tant de morts effrayantes, le roi ne voulut point reconnaître que la main de Dieu était sur lui. Arrivé à Plaisance, plein de santé, il s'affaiblit tout d'un coup, perdit la parole, et mourut le 8 août. Telle fut la fin du roi Lothaire et de sa criminelle passion (*Ber. Berc.* K. G. B. 9).

v. Saint Cyprien raconte qu'une femme ayant eu l'audace de s'approcher de la table du Seigneur après avoir mangé des viandes offertes aux idoles, à peine eut-elle reçu la sainte hostie dans sa bouche que, comme autrefois Judas, elle fut possédée du démon, entra en fureur, se mordit la langue sur laquelle elle venait de recevoir indignement le corps du Seigneur, chercha à s'ôter la vie, et rendit l'âme au milieu des accès de la rage et du désespoir (*S. Cypr.* Serm. de laps).

x. Saint Chrysostôme affirme que de son temps, Dieu abandonnait souvent au pouvoir de Satan, qui les tourmentait horriblement, les chrétiens qui s'étaient approchés indignement de la sainte table. — Il fait voir aussi que les communions sacriléges sont *la source des maux innombrables* qui surviennent si fréquemment. A ceux qui lui objectaient qu'une seule communion indigne dans une année ne pouvait pas entraîner d'aussi graves conséquences, il répondait que Judas n'avait trahi qu'une seule fois son Maître, que les Juifs n'avaient crucifié le Sauveur qu'une seule fois, et que néanmoins, ils n'échappèrent pas aux châtiments terribles qu'il leur envoya. — L'Apôtre lui-même, parlant (1. *Cor*. 11, 30) des peines *temporelles* et *éternelles* réservées à ceux qui communient indignement, n'a-t-il pas dit : « Celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort ! » Saint Paul, en faisant voir ici que les maux temporels et une mort prématurée sont les châtiments d'une communion indigne, paraît faire allusion à la peine infligée à ceux qui, dans l'ancien Testament, étaient punis de mort pour avoir mangé du pain avec du levain les jours qu'il fallait le manger sans levain.

y. Le chef d'une bande de voleurs avait, parmi les hommes de sa suite, un jeune homme qui paraissait encore timide, et chez lequel la couscience semblait n'être pas encore tout-à-fait étouffée. « Va communier indignement, lui dit un jour son chef, et certainement

alors tu ne craindras plus. » Le jeune homme suivit ce conseil diabolique, et devint bientôt le brigand le plus déterminé (*Guill.* Handb. Th. 3, S. 126).

z. Un homme qui, pendant toute sa vie, avait montré des sentiments peu chrétiens, étant tombé malade, la famille fit venir un prêtre ; le malade se confessa, et, quelque temps après, on lui apporta le saint Viatique. Au moment où le prêtre, tenant l'hostie entre ses doigts, allait la déposer sur la langue du moribond, celui-ci s'écria : « Arrêtez, mon père, arrêtez ; je n'ai jamais fait qu'une communion dans ma vie, et j'ai fait une communion sacrilége ! je suis perdu ! » et il expira dans les convulsions du désespoir (*Le même*).

aa. Un jour, en Italie, comme on était à table dans la tente du général Bonaparte, après une victoire, un des jeunes officiers qui se trouvaient là, s'avisa de demander aux convives quel était le jour le plus heureux de leur vie. Chacun chercha, et fit une réponse.... Quand ce fut le tour du général en chef, il était livré à une sorte de rêverie. « Vous devez être embarrassé, lui dit-on, entre tant de jours glorieux et fortunés. — Moi, répondit-il, pas du tout, je vous assure ; et je connais bien le jour le plus heureux de ma vie : *ce fut celui de ma première communion.* »

bb. Lorsque la bienheureuse *Marie de l'Incarnation* eut atteint sa douzième année, il lui fut annoncé au commencement du carême, qu'elle pourrait communier à Pâques. Cette nouvelle fit tressaillir de joie la pieuse fille. Elle mit tous ses soins à se préparer à recevoir dignement le pain des Anges. Lorsqu'elle fit sa confession générale, elle versa des larmes amères sur les

petites fautes de son jeune âge, et s'imposa de sévères pratiques de pénitence. — Enfin, lorsque le moment qu'elle désirait si ardemment fut arrivé, elle s'aprocha de la table du Seigneur avec tous les sentiments d'une vive piété. Ce jour-là fut pour elle un jour si délicieux, qu'elle n'aurait pas voulu, disait-elle, l'échanger contre tous les trésors du monde. Depuis ce moment, toutes les jouissances de la terre ne lui inspirèrent plus que du dégoût; elle avait sans cesse à la pensée le jour de sa première communion. Toutes les fois qu'elle en parlait dans la suite, elle disait : « Il est d'une grande importance que les enfants soient encore dans leur première innocence, lorsqu'ils veulent faire leur première communion; car alors la Toute-Puissance de Dieu prend un soin tout particulier de ces âmes candides, et les fortifie contre les dangers du péché.

cc. En 1670, sainte Véronique Giuliani fut admise pour la première fois à la sainte communion à laquelle elle se prépara pour tous les exercices de piété et de dévotion qui étaient en son pouvoir; aussi en retira-t-elle des grâces toutes spéciales, car, dès qu'elle fut en possession de son Dieu, elle sentit son cœur pénétré d'une chaleur extraordinairement agréable, et cette pieuse fille s'imaginait que cela arrive à tous ceux qui communient pour la première fois. De retour à la maison paternelle, elle demanda avec une pieuse naïveté à ses sœurs si cette chaleur resterait longtemps dans son cœur? Celles-ci, étonnées de s'entendre faire une pareille question, reconnurent que leur sœur avait été comblée de grâces particulières.

dd. Dès que Marie-Clotilde, devenue plus tard reine de Sardaigne, eut atteint l'âge convenable, elle fut

admise à la confession, à la communion, puis ensuite à la confirmation. Elle ne négligea rien pour se préparer dignement à s'approcher de la sainte table, de sorte que, le 17 avril de l'année 1770, jour où elle eut le bonheur de se nourrir pour la première fois de la sainte Eucharistie, sa dévotion fut si soutenue et si ardente, que tous les assistants en furent profondément touchés. L'impression que cette sainte action fit sur le cœur de cette jeune princesse, ne s'effaça pas pendant tout le cours de sa vie (*Gasser's Beisp. für Kinder*).

ee. Une jeune personne qui devait faire sa première communion, l'annonça à son père avec empressement après qu'elle eut été examinée et reçue; elle lui dit comblée de joie : « Mon père, le bon Dieu va me faire une grande grâce, et j'espère que tu m'en accorderas une également? — Je veux bien, répondit le père ; que demandes-tu? — Je ne veux pas te le dire, sans que tu m'aies fait la promesse de me l'accorder. — Cela ne se peut, dit le père ; il faut que je sache si cela est en mon pouvoir. — Oui, oui, tu le peux ; cela ne dépend que de toi. — Dis-moi d'abord ce que c'est? — Non, je ne te le dirai pas que tu ne me promettes; » et alors, caresses et sollicitations de redoubler. — Le père, attendri, fait la promesse demandée. — « Eh bien! reprend sa fille, il faut que tu mettes le comble à mon bonheur, en le partageant avec moi; il y a longtemps que tu n'as fait tes Pâques, tu peux mourir d'un moment à l'autre sans être prêt à paraître devant Dieu; ainsi, profite de l'occasion. — Je verrai, dit le père, cela demande du temps et de la réflexion. — Tu m'as promis; un honnête homme n'a que sa parole. Je suis déterminée à te tourmenter jusqu'à ce que tu te sois rendu. »

Quelques semaines après, on vit avec édification le père participer au banquet sacré à côté de sa chère fille (*Guillois,* Explicit. etc., 3e part.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Aux noces de Cana, le Seigneur changea l'eau en vin par un seul acte de sa volonté; et l'on hésiterait à croire qu'il a changé le vin en son sang, lorsqu'il a dit: « Ceci est mon corps; ceci est mon sang! » —Son corps vous est donné sous l'apparence du pain, et son sang sous celle du vin, afin que, quand vous participerez au corps et au sang de Jésus-Christ, vous ne fassiez plus avec lui *qu'un corps et qu'un sang.* » (*S. Cyrill. Hieros.* Catech. 4).

b. « C'est alors que nous pourrons être appelés de véritables Christophores (*porteurs de Jésus-Christ*), quand nous aurons reçu pour nourriture le corps et le sang de Jésus-Christ. » (*Idem. Ibid.*).

c. « J'ose affirmer que Dieu ne *pouvait* rien faire de plus dans sa *toute-puissance;* qu'il ne *savait* rien donner de plus dans sa *science,* et que, parmi toutes ses *richesses,* il n'avait rien de plus à nous donner que ce Sacrement. » (*S. August.* tract. 84, in Joan.).

d. « Lequel d'entre les fidèles pourrait encore douter que les cieux, à l'instant de la consécration, ne s'ouvrent à la parole du prêtre, que, pendant que le mystère de Jésus s'accomplit, les chœurs des anges ne soient présents, que ce qu'il y a de plus élevé ne s'abaisse vers ce qu'il y a de plus bas, que les choses de la terre ne s'unissent avec les choses du ciel, et que ce qui est vi-

sible ne fasse plus qu'un tout avec ce qui est invisible? » (*S. Greg. M.* I, 4. dialog. c. 58).

e. « Si la parole du Seigneur est toute-puissante; si, lorsqu'il a dit : *que la lumière se fasse,* la lumière s'est faite; si, parce qu'il l'a voulu, le Verbe éternel s'est fait homme, et s'est formé un corps avec le propre sang d'une Vierge; pourquoi le même Dieu tout-puissant ne pourrait-il pas transformer le pain en son corps et le vin en son sang? » (*S. Joann. Damasc.* l. 4, c. 14).

f. « La nature elle-même, qui est l'œuvre du Tout-Puissant, subit de nombreuses transformations; ainsi, la substance aqueuse qui se trouve dans le raisin se change en vin; le suc des fleurs devient, dans la ruche, du miel; dans l'homme, le pain, et dans l'animal, le fourrage, se transforment en chair et en sang. Pourquoi, s'il en est ainsi, la parole créatrice du Seigneur n'aurait-elle pas la force de changer le pain en son corps et le vin en son sang? » (*S. Albert. Magn.* serm. 11, de corp. Dom.).

g. « Celui qui mange ce pain qui est ici le corps de Jésus-Christ, doit mourir à la vie passée et ne vivre plus que pour l'avenir. » (*S. August.* serm. 201, de temp.).

h. « La communion du Dieu vivant est la table divine, la nourriture parfaite dans la foi; une communion toute céleste. » (*S. Martial.* in epist. ad Burdig.).

i. « Si vous aviez à attendre, dans votre maison, l'arrivée d'un prince de ce monde, quels soins ne mettriez-vous pas à préparer votre demeure, à l'orner et à lui donner un aspect agréable à la vue? Et, lorsque le prince du ciel vient vous rendre visite, ne devez-vous pas encore infiniment plus vous appliquer

à lui faire une réception digne de lui? » (*S. Bernard*. serm. 56).

k. « Avant de se rendre auprès d'une source d'eau pour y étancher sa soif, les anciens naturalistes prétendent que le serpent crache son venin. Imitez cet exemple, âme chrétienne, et avant de vous approcher de la source d'eau vive, déposez tout le venin de votre colère, de votre envie, de vos inclinations charnelles et de l'orgueil de la vie. » (*Idem.* serm. 28, de modo bene viv.).

l. « Gardez-vous d'imiter Hérode qui, tout en disant qu'il voulait aller adorer le nouveau-né, avait l'intention de le faire mourir. Le Sauveur échappa aux mains du roi Hérode; mais il permettra que vous le trouviez : c'est pourquoi ce serait une chose terrible s'il devait trouver son tombeau dans vos péchés mortels! » (*S. Chrysost.* hom. 7 in Matth.).

m. « Celui qui veut boire à la source est obligé de se baisser; de même, celui qui veut puiser à la source de l'amour céleste doit s'y disposer par l'humilité. » (*S. Cesar. Arelat.* hom. 10).

n. Le roi Assuérus ayant fait préparer un grand festin, il ordonna de faire venir devant lui la reine Vasthi, la tête ornée du diadème, pour faire voir sa beauté à tous les peuples; mais Vasthi ayant dédaigné de se rendre à cette invitation, le roi, enflammé de dépit, la chassa de sa cour et la dépouilla de toutes ses prérogatives (*Esther*, 1, 19). — C'est ainsi, âme chrétienne, que le Roi des rois vous a choisie pour son épouse royale, et vous invite à paraître à son festin, parée de l'éclat de toutes les vertus, et le front orné de la couronne de justice. Si vous vous y refusez, et n'an-

paraissez pas dans le costume sous lequel il désire vous voir, ne vous repoussera-t-il pas, comme Assuérus a repoussé Vasthi?

Ce serait ici le lieu de citer la parole contenue dans l'Evangile selon saint Matthieu, chap. 22.

o. Lorsque le patriarche Jacob eut reçu ordre, de la part de Dieu, de se rendre à Béthel (maison de Dieu) pour y ériger un autel au Seigneur, il dit à sa famille et à son entourage : « Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous ; purifiez-vous et changez de vêtements ; venez, allons à Béthel pour y dresser un autel au Seigneur. » (*Gen*. 35). — Et ils lui donnèrent tous les dieux étrangers qu'ils avaient, et Jacob les cacha en terre, sous un térébinthe, derrière la ville de Sichem. — Dieu nous adresse les mêmes avertissements, lorsque nous voulons entrer dans la maison de Dieu et lui dresser un autel dans notre cœur. Chaque fois, avant de communier, il nous exhorte à repousser loin de nous les divinités étrangères, qui sont : la cupidité, l'amour des plaisirs, l'ivrognerie, etc. ; il nous presse de nous purifier des souillures du péché, et de changer le vêtement journalier de notre âme. Faisons enlever par notre confesseur les idoles que nous avons servies jusqu'à ce jour, pour les enfermer à jamais sous le sceau d'un inviolable secret.

p. On raconte que Philippe-Auguste, roi de France, voulant, avant la bataille de Bouvines, mettre à l'épreuve la fidélité de quelques barons, se fit apporter une coupe remplie de vin, dans laquelle il trempa plusieurs morceaux de pain. Après s'en être réservé un, il présenta la coupe à ses compagnons en leur adressant ces pa-

roles : « Que celui qui veut rester, à la vie et à la mort, mon fidèle ami et compagnon, suive mon exemple. » Tous s'empressèrent de saisir le gobelet, de prendre le morceau de pain qui leur était destiné, et dans un clin-d'œil chacun eut bu et mangé sa part. — C'est ainsi que le sacrement de l'Eucharistie, par lequel Dieu nous unit à lui à la vie et à la mort, est pour nous une invitation encourageante d'imiter son exemple. La coupe qu'il nous présente contient son propre sang, et le pain sa propre chair. Avec quelle sainte ardeur ne devrions-nous pas courir à cette nourriture sacrée, afin de nous fortifier dans notre fidélité à observer la loi du Seigneur.

q. Avant d'offrir à ses apôtres le mystère de son corps et de son sang, le Seigneur voulut leur laver les pieds, afin de leur apprendre que l'humilité était la vertu de prédilection de Jésus, et pour nous montrer avec quelle pureté de cœur et quelle innocence nous devons nous approcher de ce sacrement.

r. Imitant la conduite des trois rois qui offrirent au Sauveur de l'or, de l'encens et de la myrrhe, nous devons, nous, lui présenter, en recevant la communion, l'or de l'amour le plus pur, l'encens d'une dévotion ardente, et la myrrhe d'une mortification et d'une patience continuelles.

s. De même que personne ne saurait vivre sans recevoir de nourriture de la terre; de même, notre âme ne peut subsister longtemps, si elle n'est continuellement nourrie et fortifiée par Jésus.

t. Pour que le Sauveur ne fasse plus véritablement *qu'un tout* avec nous, il faut auparavant que nos âmes aient vécu dans une certaine *familiarité* avec lui. Dans

la nature sensible, il n'y a que les objets doués de propriétés plus ou moins identiques qui se réunissent et se mêlent. Mettez, par exemple, de l'eau avec de l'huile, le mélange ne s'opérera pas; mélangez, au contraire, de l'eau et du vin, vous obtiendrez un résultat opposé, parce que ces deux liquides ont entre eux une certaine affinité que n'ont pas les deux premiers (*Alb. Stolz's katech. Ausleg.* B. 2).

u. Saint François de Sales se sert, dans son *Traité sur l'amour de Dieu,* de cette belle comparaison : « Mithridate, roi de Pont, dit avoir découvert une médecine qui lui servait de remède et de préservatif contre toute espèce de poison, de sorte que, lorsqu'il fut tombé entre les mains des Romains, il lui fut impossible de s'empoisonner pour échapper à la mort à laquelle ils le destinaient. — Le Sauveur nous offre les mêmes garanties dans le sacrement de l'Eucharistie; il nous y a préparé une nourriture qui fortifie tellement ceux qui la reçoivent dignement et fréquemment, que le poison mortel des passions mauvaises, poison déposé en nous par la morsure de l'antique serpent, n'a plus aucune prise sur notre âme. — Dans le paradis terrestre, il y avait un *arbre de vie* (*Gen.* 3, 22) dont le fruit avait la propriété de préserver nos premiers parents de la *mort corporelle;* c'est pourquoi Dieu, après leur chute, voulant leur enlever cette prérogative, les chassa du paradis. Toutefois, la miséricorde divine a planté, le Jeudi-Saint, *un nouvel arbre de vie,* afin que par lui nous fussions arrachés à *la mort éternelle.*

v. « Il est, sur la terre, deux choses qui me sont absolument indispensables, et sans lesquelles l'état de mon existence actuelle serait insupportable; ce sont : la

lumière et la *nourriture*. Ma nourriture, je la possède dans votre chair et votre sang, ô mon Jésus, dont vous avez fait ma nourriture; et votre parole, Seigneur, est la lumière qui m'éclaire sur mon chemin (1). » (*Thom. a Kemp*. B. 4, K. 11).

w. « De même que, quand un grand nombre allument des flambeaux au même feu, tous participent à sa chaleur et à sa lumière, avec cette différence, toutefois, que ceux dont le flambeau est plus grand reçoivent davantage ; de même, tous ceux qui s'approchent de la table sacrée reçoivent la grâce du Seigneur, qui est à la fois chaleur et lumière; ceux-là, néanmoins, sont mieux partagés, qui y apportent un amour et une dévotion plus grands. » (*Cathar. Gen*. c. 10. dialog.).

x. Lorsque le célèbre Thémistocle, banni, quoique innocent, de sa patrie, alla trouver le roi de Perse Artaxerxès, celui-ci fut tellement réjoui en se voyant en possession d'un hôte si illustre, qu'il se réveilla trois fois pendant la nuit, et s'écria avec transport : « J'ai Thémistocle! Je possède Thémistocle! » (*Plutarch. in Themist*.). — Avec combien plus de raison le chrétien ne peut-il proférer une semblable exclamation, lorsque, dans la communion, il a reçu la visite de Jésus!

y. Deux hommes en contestation au sujet de la propriété d'un champ, allèrent un jour trouver l'empereur Othon pour le prier de vider le litige. Comme la question était épineuse, il finit par couper court, et voici comment il s'y prit. Il fit l'estimation du champ, donna à l'un la somme qu'il valait, et à l'autre le champ. Sa-

(1) Si l'on désire trouver une ample collection de pensées et comparaisons touchant la sainte communion, on fera bien de relire le quatrième livre de l'*Imitation*.

tisfaits d'un arrangement qui les accommodait tous deux, ils s'en allèrent bénissant le roi d'avoir porté une décision si heureuse. — Nous pouvons, nous aussi, nous figurer que le ciel et la terre se sont disputé mutuellement la possession de Jésus; de part et d'autre on fait valoir des motifs pour revendiquer un bien aussi précieux, mais le Prince du ciel a parfaitement satisfait les deux parties, et en remontant au ciel d'une manière visible, et en restant sur la terre quoique caché sous le voile du mystère de nos autels (*Lohn*, Bibl. 1, 766.).

z. Les anciens racontent que l'oiseau nommé pélican avait tellement compassion de ses petits, lorsqu'il les voyait souffrir de la faim, qu'il se déchirait la poitrine avec son bec, et les rassasiait de son sang. — Jésus n'a-t-il pas fait de même en mourant volontairement sur la croix, et en nous nourrissant de son sang dans le sacrement de l'Eucharistie ?

Il est inutile de parler de la manne et des pains de proposition.

On pourrait citer encore, afin d'inspirer l'horreur des communions indignes, ce qui est dit dans les Proverbes de Salomon (23, 1.) : « Lorsque vous vous serez assis pour manger avec un prince, considérez attentivement ce qui sera servi devant vous. » — On pourrait aussi rappeler les malheurs effroyables que les Philistins s'attirèrent, pour avoir enlevé l'arche d'alliance, faible image du Sacrement de l'Eucharistie (1 *Rois*, 5.).

Le philosophe Epictète disait à un jeune étudiant qui menait une vie dissolue : « O homme, ne voyez-vous pas dans quel vase dégoûtant vous recevez le noble présent du ciel, la science ? » Avec combien plus de raison ne pourrait-on pas adresser ces mêmes paroles à ceux

qui s'approchent de la sainte table avec un cœur souillé de péchés !

IV. DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

A. Moyens dont Dieu se sert pour nous exciter à la pénitence.

Dieu, dont la miséricorde est infinie, ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; c'est pourquoi il se sert de différents moyens pour le retirer du sommeil du péché et l'amener à une vie meilleure. Sa grâce *prévenante* ou *excitante* a, dans la conversion du pécheur, des effets si multipliés, que nous sommes forcés d'admirer, dans cette multiplicité, la sagesse et la bonté divine, et de l'adorer avec tous les sentiments d'une vive reconnaissance.

a. Exemples bibliques. — En chassant nos premiers parents du jardin de délices, et en les faisant passer à travers une vie semée de privations et de douleurs, Dieu fit naître dans leurs cœurs des sentiments de pénitence et de repentir. Il leur fit sentir la pesanteur de son bras, afin qu'ils fussent d'autant plus vite disposés à se jeter dans les bras de son amour et de sa miséricorde. — Qui n'admire la douceur du langage que le Seigneur adresse à Caïn lorsqu'il lui dit : « Pourquoi êtes-vous en colère ? et pourquoi paraît-il un si grand abattement sur votre visage ? Si vous faites bien, n'en serez-vous point récompensé ? et si vous faites mal, le péché (c'est-à-dire le châtiment du péché) ne sera-t-il pas aussitôt à votre porte ? mais (si vous le voulez), votre concupiscence sera sous vous et vous la dominerez toujours. » Comme le Seigneur lui eût volontiers

pardonné sa négligence et sa froideur dans ses sacrifices, ainsi que sa haine et sa colère, s'il se fût corrigé sur-le-champ ! — Dieu accorda un siècle tout entier à Noé pour travailler à la construction de l'arche, afin que ce travail fût, pour ceux qui en étaient spectateurs, comme une prédication continuelle qui les exhortât à faire pénitence et à rentrer en eux-mêmes; mais, le moment de la grâce une fois passé, *Dieu ferma lui-même la porte* (*Gen.* 7, 16), et personne, désormais, ne trouva plus miséricorde. — Jacob, pour avoir suivi les conseils injustes de sa mère, pour avoir menti à son père et trompé son frère, est obligé d'abandonner furtivement sa patrie, de s'enfuir loin de sa mère chérie, et se voit contraint de passer une époque de souffrances amères avant de pouvoir rentrer dans le pays de sa naissance. — Ce fut seulement quand les frères de Joseph se virent en prison, qu'ils avouèrent l'attentat commis sur leur frère (*Gen.* 42, 21). Ils reconnurent alors « que c'était à juste titre qu'ils souffraient tout cela, parce qu'ils avaient péché contre leur frère. » Au mileu des sombres horreurs de la prison, ils furent éclairés par les rayons de la grâce divine, et la couche de glace qui recouvrait leurs cœurs endurcis se fondit comme par enchantement. — Les Israélites eurent de fréquentes relations avec leurs voisins corrompus, et se rendirent coupables d'idolâtrie, ou, selon les expressions de Jérémie (2, 13) : « Ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, ils se sont creusé des citernes entr'ouvertes, et qui ne peuvent retenir l'eau, » c'est-à-dire ils ont cherché du secours auprès des idoles impuissantes; « mais, dit le Psalmiste, lorsque Dieu les fit mourir, ils retournèrent à lui, et se

hâtèrent de venir le trouver. » (*Ps.* 77, 34). — David, malgré sa chute profonde, paraissait vivre tranquille dans son péché, lorsque le prophète Nathan se présenta à lui, le réveilla de son assoupissement, et d'un grand pécheur en fit un grand pénitent. En général, on peut dire que les prophètes étaient au milieu des Israélites, comme les trompettes du jugement dernier, les moniteurs et les excitateurs dont la voix retentissait aussi bien dans les palais des rois que dans la cabane du pauvre. Les pécheurs refusaient-ils de prêter l'oreille à leurs avertissements, aussitôt la verge de Dieu s'appesantissait sur les obstinés, et alors se vérifiaient ces paroles qu'on lit dans les Proverbes : « Celui qui ne veut pas écouter, doit sentir! » — Le Prophète nous fait voir aussi combien nous avons besoin que la grâce nous *prévienne* et nous *accompagne*, pour que nous *puissions* véritablement faire pénitence. « Convertissez-moi, Seigneur, et je me convertirai, car vous êtes le Seigneur mon Dieu! Lorsque vous m'aurez converti, je ferai pénitence. » — Le Seigneur nous démontre également la nécessité de la grâce *prévenante,* lorsqu'il nous dit (*Joan.* 6, 44) : « Personne ne peut venir à moi, sans y être attiré par mon Père, qui m'a envoyé. » C'est pourquoi David s'écriait : « Créez en moi un cœur nouveau ; renouvelez en moi un esprit nouveau! ne me rejetez pas de devant votre face ; ne me retirez pas votre Saint-Esprit ; rendez-moi la joie de votre assistance salutaire, et affermissez-moi en me donnant un esprit de force. » — Nous savons, en outre, par ce qui est dit dans les Proverbes, combien il est dangereux de ne pas prêter l'oreille aux avertissements du ciel. « Je vous ai appelé, y est-il dit, et vous n'avez

point voulu m'écouter; j'ai tendu ma main, et il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardé. Puisque vous avez méprisé tous mes conseils, négligé toutes mes réprimandes, je rirai enfin à votre mort; et je vous insulterai, lorsque ce que vous craigniez vous sera arrivé, lorsque le malheur viendra tout d'un coup, et que la mort fondra sur vous comme une tempête. Alors, ils m'invoqueront, et je ne les écouterai point; ils se lèveront dès le matin, et ils ne me trouveront point. » — Jonas dut être précipité dans la mer, et se voir enseveli tout vivant dans le ventre d'un poisson, avant de se disposer à écouter la voix du Seigneur. — Il y avait longtemps que Ninive était endormie dans le péché, lorsque ces paroles retentirent dans les rues de la grande ville : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. » A cet avertissement terrifiant, les habitants se convertirent, et détournèrent, par une pénitence sincère, les malheurs qui les menaçaient (*Jon.* 3).

Lorsque saint Jean fit retentir « la voix de Celui qui crie dans le désert », ses premières paroles furent: « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche, » et un grand nombre confessèrent leurs péchés et se firent baptiser. — Jésus, en commençant le ministère de sa prédication, s'écria de même : « Faites pénitence; le royaume des cieux est proche, » et une foule de pénitents sincères le suivirent. — Pierre, prêchant pour la première fois, adressa aussi ces paroles au peuple: « Faites pénitence, » et le même jour, quatre mille personnes se convertirent. — L'entrée de Jésus dans la maison de Zachée fut, pour ce dernier, le moment de sa conversion. — Madeleine était une pécheresse décriée dans toute la ville (*Luc*, 7, 37), mais

la grâce du Seigneur l'attira à ses pieds, et elle s'en retourna pénitente. — Lorsque Pierre eut renié son Maître, il ne fallut qu'un regard de Celui-ci pour lui faire reconnaître sa faute et lui arracher des larmes amères.—Ce fut seulement sur la croix que le cœur du bon larron s'ouvrit aux rayons de la grâce céleste, et qu'il fit pénitence. — Le paralytique aurait peut-être continué à vivre encore longtemps dans le péché, si la Providence ne l'eût fait réfléchir sur son état et ramené à de meilleurs sentiments, en lui envoyant une maladie douloureuse. C'est pourquoi le Seigneur voulut d'abord lui enlever ses péchés qui l'oppressaient encore plus que sa maladie, et seulement ensuite le guérir de son indisposition corporelle (*Matt.* 9, 4). Parmi le grand nombre de guérisons miraculeuses dont il est parlé dans l'Evangile, il en est une foule où la plaie du corps est représentée comme étant la conséquence du péché, ou la voix qui avertit les pécheurs de faire pénitence. L'efficacité merveilleuse de la grâce ressort surtout d'une manière éclatante dans la conversion de Saul, cet ennemi acharné du christianisme ; les rayons de la grâce furent pour son intelligence ce qu'est pour l'homme dans les ténèbres le rayonnement subit d'un éclair. Il perdit, à la vérité, la vue des yeux corporels ; mais son âme fut éclairée d'une lumière bien supérieure, et son cœur, qui naguère ne respirait que haine et vengeance, se sentit tout brûlant d'amour et pénétré du plus vif repentir. Aussi, écrivait-il aux chrétiens qu'il avait convertis (2. *Cor.* 7) : « Maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence, car vous été tristes selon Dieu.—Et la tristesse qui est selon

Dieu produit pour le salut une pénitence stable. » — C'est surtout dans la parabole de l'enfant prodigue que Dieu nous fait voir combien les revers temporels sont souvent salutaires, et contribuent puissamment à nous faire ouvrir les yeux sur les chutes déplorables que nous avons faites ; aussi, un ancien prédicateur disait-il, en se servant d'une expression énergique, bien qu'un peu triviale : « Les souffrances et les tribulations sont en quelque sorte les *chiens courants* dont Dieu se sert pour réunir les brebis égarées autour de leur pasteur. »

b. On célébrait tous les ans, à Néocésarée, une fète solennelle en l'honneur de l'un des faux dieux des idolâtres, et tous les habitants du pays s'y rendaient en foule. Une année surtout, le théâtre s'emplit tellement, que ni les musiciens, ni les joueurs de gobelets ne purent se faire entendre, ni montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix : « Jupiter, fais-nous de la place. » Saint Grégoire l'ayant appris, envoya un des siens leur dire qu'ils auraient bientôt plus de place qu'ils ne voudraient. En effet, la peste se mit dans cette assemblée même, et changea les danses et les chants de joie en lamentations funèbres. Ce fut comme un feu qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étaient pleins de malades qui allaient implorer le secours de leurs dieux, et y demeuraient morts. Plusieurs allaient eux-mêmes dans les sépulcres, parce que les vivants ne suffisaient plus pour ensevelir les morts. Un spectre entrait dans les maisons comme pour les avertir, et la mort suivait aussitôt. Tout le monde reconnut ainsi clairement la cause du mal, savoir : que le démon qu'ils

avaient invoqué accomplissait méchamment leurs vœux. En cette extrémité, ils eurent recours à saint Grégoire, et le conjurèrent d'arrêter le fléau par la puissance du Dieu qu'il prêchait et qu'eux-mêmes reconnaissaient dès-lors être le Dieu véritable. Sitôt que le spectre funeste était entré dans une maison, on priait le saint évêque d'y venir faire ses prières. La médiation du saint ne fut pas sans résultat ; la peste mit fin à ses ravages, et saint Grégoire, qui n'avait trouvé que dix-sept chrétiens lorsqu'il monta sur le siége épiscopal de cette ville, eut la consolation de n'y plus laisser en mourant qu'un nombre égal de païens (*S. Greg. Nyss.* in vit. S. Greg. Thaum.).

c. Sainte Pélagie, native d'Antioche, s'était faite inscrire au nombre des catéchumènes, et faisait concevoir, par les brillantes qualités de son esprit, les plus magnifiques espérances. Mais sa beauté extraordinaire attira sur elle les regards des voluptueux du monde ; de toutes parts ce ne furent qu'éloges et flatteries, qu'embûches et que piéges tendus à son innocence. Malheureusement trop vaniteuse et trop imprudente pour échapper à la tentation, elle ne sut pas se conserver longtemps, et bientôt elle devint le jouet des plus mauvaises passions, et ne tarda pas à passer dans toute la ville pour une pécheresse publique. — A cette époque, il arriva que le patriarche de Constantinople, Maximien, convoqua dans cette ville une réunion d'évêques, parmi lesquel se trouvait saint Nonne, évêque d'Héliopolis, en Syrie. Un jour, comme ils tenaient leurs délibérations dans le vestibule de l'église, la scandaleuse Pélagie, ornée de tout l'éclat de sa parure indécente, et accompagnée d'une bande de jeunes libertins

vint à passer ; dès que saint Nonne l'eut aperçue, il se mit à soupirer, et adressa, en pleurant, ces paroles à ses confrères : « Que de temps, de peines et de soins cette malheureuse emploie pour orner son corps et s'attirer les faveurs des hommes méchants et corrompus ; tandis que nous, au contraire, nous faisons si peu pour orner notre âme et la rendre agréable à Dieu ! » Lorsque la séance fut terminée, et que le saint fut de retour chez lui, il s'enferma dans sa chambre, se prosterna la face contre terre, et se mit à prier, en versant des larmes amères pour demander pardon à Dieu du peu de zèle qu'il avait pour sa gloire.

Le lendemain, prêchant à l'église devant une foule innombrable de peuple, il parla du jugement dernier, de la récompense et de l'éternelle félicité des bons, ainsi que des châtiments réservés aux méchants. Pendant le sermon, arriva aussi Pélagie, non par esprit de dévotion, mais uniquement pour voir et être vue, et pour étaler à tous les yeux l'élégance de sa parure. Cependant les paroles du saint agirent si puissamment sur son cœur, qu'elle avoua, en présence du saint, toute l'immensité de ses fautes passées. Son langage avait été sincère, car, au grand étonnement de l'assemblée, elle se hâta de rentrer chez elle, où elle écrivit, en versant des larmes, la lettre suivante à saint Nonne : « Pélagie, l'une des disciples du diable, au saint évêque, l'un des disciples de Jésus-Christ ! Si vous voulez vous montrer fidèle disciple de Jésus-Christ qui, comme je l'ai autrefois entendu, est descendu du ciel pour sauver les pécheurs, daignez vous intéresser à moi qui suis une grande pécheresse ; car j'ai pris maintenant la ferme résolution de faire péni-

tence. » — Le saint homme craignant d'abord qu'il n'y eût dans cette conduite de la dissimulation et qu'elle ne voulût le tromper, lui répondit que si elle était sérieusement disposée à se convertir, elle devait, le lendemain, se rendre à l'église pour y commencer sa pénitence en public, puisque son scandale avait été public. Sans témoigner la moindre hésitation, mais remplie, au contraire, d'une grande consolation, Pélagie alla le lendemain à l'église, se jeta aux pieds du saint en présence de tous les évêques, avoua publiquement ses fautes, et demanda avec empressement qu'on lui administrât le baptême. Touchés par ces marques d'une pénitence sincère, les évêques accédèrent volontiers à ses désirs; on lui donna l'instruction nécessaire, puis on la baptisa. Afin de la précautionner contre les dangers d'une rechute, on la mit sous la surveillance d'une pieuse veuve, nommée Romana. Dès lors Pélagie ne cessa plus d'être un modèle de pénitence; elle se dépouilla de toutes ses parures qu'elle distribua aux pauvres ainsi que toute sa fortune. Plus tard, elle se rendit à Jérusalem, et fixa son séjour dans une caverne de la montagne des Oliviers, où elle vécut jusqu'à la mort dans les plus austères pratiques de la pénitence. Au douzième siècle, on montrait encore sa grotte aux pèlerins, ainsi qu'une urne où l'on conservait ses reliques (Vita ejus a diacon. *Jacob*).

d. La ville de Thessalonique fut, en 390, le théâtre d'une insurrection dont voici l'origine. Le peuple avait une passion irrésistible pour les spectacles et autres représentations de ce genre. L'échanson de Bothéric, commandant des troupes de cette ville, se plaignit

d'un cocher du cirque qui, épris pour lui d'une passion infâme, cherchait à le corrompre. Bothéric fit mettre en prison le séducteur. Comme les jours des courses du cirque approchaient, le peuple qui croyait ce cocher nécessaire à ses plaisirs, vint demander son élargissement ; sur le refus du commandant, il se mutina. La sédition fut violente ; plusieurs magistrats y perdirent la vie, et Bothéric fut assommé à coups de pierres.

A la nouvelle de cet attentat, Théodose, naturellement prompt, entra dans une furieuse colère. Il résolut de punir les Thessaloniciens par un massacre général.

Les officiers chargés de cette exécution, annoncèrent une course de char pour le lendemain. Telle était l'avidité du peuple pour ces amusements, qu'il oublia, pour y courir en foule, toute espèce de soupçon et de crainte. Dès que l'assemblée fut complète, au lieu du signal des jeux, celui du massacre fut donné aux soldats qui environnaient secrètement le cirque. Le carnage continua pendant trois heures, sans distinction de citoyen ou d'étranger, d'âge ou de sexe, de crime ou d'innocence.

La nouvelle du massacre étant arrivée à Milan, les évêques qui y étaient réunis furent profondément affligés ; mais surtout saint Ambroise qui écrivit à Théodose une lettre dans laquelle il lui représenta l'atrocité du meurtre commis à Thessalonique. — Théodose, cependant, ne laissa pas de vouloir aller à l'église, selon sa coutume ; mais saint Ambroise alla au-devant de lui hors du vestibule, et pour l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage dont il était

l'auteur. « Comment, lui dit-il, pourrez-vous élever vers le Seigneur des mains encore dégouttantes du sang que vous avez répandu? Comment recevrez-vous sur de telles mains le corps sacré du Seigneur? » Théodose se soumit et se retira, en fondant en larmes, dans son palais.

Huit mois se passèrent sans que l'empereur, affligé, osât entrer dans l'église. Lorsqu'à Noël, saint Ambroise lui permit d'y paraître pour la première fois, ce grand pénitent se prosterna sur le pavé et répéta ces paroles de David : « Mon âme est attachée à la terre; donnez-moi la vie selon votre parole. » En disant cela, il s'arrachait les cheveux et arrosait le pavé de ses larmes. Le peuple le voyant ainsi humilié, priait et pleurait avec lui (*Hist. eccl.*).

e. Les *Feuilles catholiques du Tyrol* (nº 34, p. 692; 1849) racontent le trait suivant : « Lors du dernier jubilé, au milieu d'une soirée magnifique, un prêtre se reposait assis traquillement dans son jardin, après avoir siégé pendant plusieurs heures au tribunal de la confession. Tous les fidèles qui avaient terminé leur dévotion, avaient insensiblement regagné leur demeure; et il n'y avait plus que quelques passants qui, de temps à autre, venaient distraire le prêtre et l'arracher à ses méditations, lorsque vint à passer sur le chemin qui conduisait à l'église, un homme qui marchait seul, le regard baissé, et paraissait absorbé dans quelque réflexion sérieuse. Cet homme était un étranger. Il allait passer par le jardin, lorsqu'il s'arrêta tout à coup, jeta un regard rapide, aperçut le prêtre et allait se diriger vers lui; mais il hésita de nouveau, incertain s'il devait aller en avant ou retourner sur ses pas. Enfin, il

résolut à faire encore quelques pas; et, comme le prêtre s'était approché en le saluant, l'étranger lui dit d'une voix tremblante : « Monsieur, n'auriez-vous pas la bonté d'entendre la confession générale de toute ma vie ? Je n'ignore pas que vous êtes aujourd'hui accablé de fatigues et que vous avez besoin de repos; mais le trouble de ma conscience ne me permet plus de différer ; d'ailleurs le jubilé touche déjà à sa fin, et je ne me suis pas encore confessé. Déjà plusieurs fois, pendant ce temps de grâces, je suis venu ici dans l'intention de mettre ordre aux affaires de ma conscience ; mais chaque fois que j'étais sur le point de m'approcher du confessionnal, je renonçais à ma résolution, et m'en allais sans avoir accompli ce pour quoi j'étais venu. Aujourd'hui encore, malgré la ferme résolution que j'avais prise, j'ai été tenté de succomber encore une fois à la tentation. Il me semblait qu'une puissance invisible arrachait, en quelque sorte, de mon cœur mes bonnes résolutions. J'ai demandé à Dieu force et assistance, et cependant cette journée s'est encore passée sans que j'aie eu le courage d'entrer au confessionnal; j'allais retourner chez moi avec les mêmes troubles de conscience, lorsque, en passant devant votre jardin, j'ai pris une dernière fois la résolution de vous prier de rendre le calme à mon âme, bien que la pensée que vous deviez être fatigué m'ait fait hésiter pendant quelques instants. Enfin, grâces en soient rendues à Dieu, je suis parvenu à triompher de mon hésitation, et le pas le plus difficile est fait. » Touché par un aveu aussi sincère, et animé d'un vif sentiment de commisération pour cet homme, le prêtre le conduisit à l'église et y entendit sa confession. Mais ce qu'il y a sur-

tout de remarquable dans ce fait, c'est le moyen dont la Providence s'était servi pour réveiller, dans l'âme de ce pécheur, de meilleurs sentiments. Ce fut, comme il le raconta au prêtre en se rendant à l'église, une *médaille* de la sainte Vierge que lui avait donnée, depuis plusieurs années, une pieuse femme : toutes les fois, disait-il, qu'il l'avait regardée depuis, il avait éprouvé de grandes consolations. Voici ce qu'il raconta lui-même : « Un jour, j'étais assis, avec plusieurs camarades, dans une auberge de la Suisse. Les gens de la maison étaient de véritables catholiques. Mes camarades montrèrent beaucoup de gaîté et de laisser-aller; moi seul, je restai sombre et silencieux, et allai cacher ma mauvaise humeur en me retirant dans un coin de la chambre. Là, je fis une foule de réflexions sur ma vie passée : je parcourus dans mon esprit les années de ma jeunesse; je comparai les jours heureux que je passais alors avec la triste situation où je me trouvais. — Pendant que j'étais ainsi absorbé, je vis s'approcher de moi la femme de l'aubergiste qui me dit avec bonté : « Vous paraissez, mon ami, être accablé sous le poids de quelque violent chagrin : je lis cela sur votre front; si vous aviez confiance à l'intercession de la Mère de Dieu et que vous vous adressiez souvent à elle, je vous assure que vos chagrins se dissiperaient ou du moins diminueraient beaucoup, car Marie est une Mère si bonne, si compatissante! Mais vous autres, gens frivoles, bien que vous soyez catholiques, vous ne priez cependant pas volontiers, vous vous mettez au-dessus de tout, aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que Dieu vous envoie si souvent de pareilles tribulations. » Je restai muet à ce discours. Elle tira alors de sa robe une mé-

daille de la Mère de Dieu, et me l'offrit en me disant : « Prenez-la et portez-la continuellement sur vous, et chaque fois que vous la regarderez, recommandez-vous à sa protection, car elle est le refuge des pécheurs et la consolation des affligés. » — La sympathie tendre et affectueuse de cette femme me toucha ; et si j'y fis peu attention dans le commencement, dans la suite, les paroles qu'elle m'avait adressées me revinrent souvent à la pensée. Insensiblement, je me remis à prier et à suivre les conseils de cette pieuse aubergiste. Et, de fait, depuis ce moment, un grand changement s'est opéré en moi. Mes yeux se sont ouverts ; j'ai reconnu de plus en plus l'abîme au bord duquel m'avait conduit mon indifférence religieuse. Cependant, je dois avouer que, malgré la connaissance que j'avais de l'état où je me trouvais, je fus encore longtemps sans me sentir la force de me convertir sincèrement. Néanmoins la résolution en était prise, et si je différais toujours, cette pensée ne m'abandonna jamais entièrement. Maintenant, mon digne monsieur, je parais en votre présence pour vous prier de m'aider à travailler, avec la grâce de Dieu, au salut de mon âme. » L'étranger fit sa confession générale, et après avoir recouvré la tranquillité de sa conscience, partit plein de confiance en la divine miséricorde, emportant avec lui la bénédiction du prêtre, et promettant de consacrer le reste de ses jours au service du Seigneur, et de le remercier pendant toute sa vie de la grâce qu'il venait de lui faire.

f. Un curé raconte qu'un jour, à la fête du Sacré-Cœur, il prêcha principalement pour ces sortes de pécheurs qui sont tellement esclaves de mauvaises habi-

tudes, qu'ils s'imaginent qu'il leur serait impossible de se corriger, lors même qu'ils le voudraient, ou qui, jetant un regard sur leur vie passée, désespèrent de la miséricorde divine. Il disait en concluant : « Venez, pécheurs, qui que vous soyez, venez au cœur de Jésus votre Sauveur ! Il est assez puissant pour vous aider et vous relever, fussiez-vous tombés et retenus par mille entraves dans les plus profonds abîmes du péché. Il vous suffit d'une volonté ferme et énergique pour opérer l'œuvre de votre conversion. Venez, pécheurs, venez au cœur de Jésus ! Il est assez riche en miséricorde pour vous pardonner, si vous venez à lui avec confiance et repentir, fussiez-vous mille fois plus coupables. Venez donc, pécheurs, venez !... » — Pendant l'après-dînée, et tandis que le curé se promenait dans son jardin, un homme inconnu et dont le maintien dénotait qu'il appartenait à une condition élevée, se présenta à lui et le pria de le mener dans sa chambre, attendu qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer. Arrivé là, l'étranger se mit à répandre des larmes et parla ainsi : « Vous m'avez appelé aujourd'hui, je viens à votre appel, un peu tard malheureusement. Je suis un de vos paroissiens, et m'appelle***; j'ai passé plusieurs années à l'étranger, j'ai tout perdu, excepté la foi. Je suis un de ces pécheurs dont vous avez touché le cœur. Je voulais encore, tant est grande ma méchanceté, je voulais encore différer, mais il m'a été impossible. Je suis convaincu que c'est Dieu qui m'a conduit chez vous, afin que vous me préserviez de la damnation éternelle. Oh ! sauvez-moi, aidez-moi, je vous en prie ! » Le curé le regardait d'un œil scrutateur, afin de s'assurer s'il n'aurait pas perdu la

raison ; mais l'étranger, qui s'en aperçut tout d'abord, reprit aussitôt : « Ne craignez rien ! cette partie-ci, dit-il en montrant sa tête, est solide et en bon état ; mais il règne dans mon cœur une confusion d'autant plus grande. Je vais vous raconter toute ma vie passée. J'avais quatorze ans lorsque je partis pour l'étranger. Entraîné bientôt par le mauvais exemple des autres, je négligeai tous mes devoirs religieux, de sorte qu'il y a quinze ans que je ne me suis confessé. Je m'imaginais que la confession ne me servait plus à rien, parce que je croyais qu'il m'était devenu impossible de faire une véritable conversion. Il y a quelques années, je travaillais chez un maître protestant qui me promit sa fille en mariage, à condition que j'embrasserais le protestantisme. Sans plus y réfléchir, j'acceptai la proposition ; mais depuis ce moment, je n'ai plus eu un seul instant de repos. Comme il me devenait de jour en jour plus pénible de vivre dans de pareilles tortures, je quittai la maison, laissant là mon épouse, pour aller fixer mon séjour ailleurs. Mais pendant que cette pensée me travaillait, je me sentis pris d'un désir irrésistible de revoir ma patrie ; malgré tous les efforts que je faisais pour le combattre, il me semblait toujours entendre une voix qui me disait : « Retourne dans ta patrie ! » Mais que faire dans mon pays ? mes parents sont morts, et je ne puis d'ailleurs y trouver de quoi m'occuper ? Cependant, entraîné par une puissance secrète et irrésistible, je partis, laissant une lettre à mon maître, et je suis arrivé hier au soir. J'ai assisté aujourd'hui à l'office, mais par pure convenance, je dois le dire, n'osant pas faire autrement. La grâce de Dieu a touché mon cœur, je vois clairement

que le Seigneur m'a ramené pour me convertir, et c'est ce que désire de tout mon cœur. »

Le prêtre, qui s'intéressait vivement à cet homme, le fortifia dans ses bonnes dispositions, et lui fixa un des jours de la semaine pour entendre sa confession générale, « j'ai entendu bien des milliers de confessions, raconte ce prêtre, mais il en est peu, ou, pour mieux dire, il n'en est point qui m'ait tant édifié et touché que celle de ce pécheur. Je versai des larmes avec lui, mais c'étaient des larmes si douces, que j'aimerais à en verser tous les jours de semblables. Vouloir décrire les effusions de sa reconnaissance envers Dieu, ce serait tenter l'impossible; mais sa joie fut à son comble, lorsque le lendemain il reçut la sainte Eucharistie. J'aurais voulu voir assister à ce spectacle tant de milliers d'âmes froides et indifférentes qui semblent faire si peu de cas de ce sublime mystère, et en qui il ne reste plus la moindre étincelle d'amour divin. Après avoir consacré un temps considérable à rendre grâces à Dieu, et après lui avoir juré une éternelle fidélité, il alla sur la tombe de ses parents, et versant des larmes abondantes, il s'écria : « Mon père et ma mère ! réjouissez-vous dans le ciel ! Votre fils était perdu et il est retrouvé! —Jésus, le Pasteur des pasteurs, l'a rapporté sur ses épaules au bercail.—Oh ! vous aussi, pardonnez du haut du ciel à votre fils contrit et repentant ! Pardonnez-lui les fautes énormes dont il s'est rendu coupable!»

« Trois jours se passèrent, continue ce prêtre, sans que je le revisse. J'en fus étonné, parce qu'il m'avait demandé de venir me voir tous les jours à une heure déterminée. Le quatrième jour, j'appris avec étonnement qu'il était tombé malade, et me faisait prier avec

instance d'aller lui faire visite. Je me rendis aussitôt à sa prière, et il me reçut en m'adressant ces paroles surprenantes : « Monsieur le Curé, chantez avec moi le *Te Deum*, car le bon Dieu veut m'appeler à lui. » — Cependant, il me parut que son état n'offrait rien de dangereux, et je m'efforçai de lui faire abandonner ces idées exagérées, comme l'avait fait peu auparavant le médecin. Toutefois, il resta inébranlable dans sa persuasion, et me dit : « Je suis convaincu que je n'en relèverai pas. C'est pourquoi je vous prie constamment d'accomplir l'œuvre que vous avez commencée, et de m'aider à mourir en vrai pénitent. Oh combien je meurs volontiers ! Plût à Dieu qu'il me fût donné de souffrir plusieurs morts en expiation de mes péchés ! » — Il avait dit vrai, car il ne se releva plus. Ses douleurs allèrent de jour en jour en augmentant, et bientôt il fallut renoncer à tout espoir de le guérir. Chaque jour il offrait ses souffrances au Seigneur; et sa patience et sa résignation croissaient à mesure que ses douleurs devenaient plus intenses. Nulle plainte ne sortait de sa bouche. Etait-on ému à la vue des maux qu'il endurait, il avait coutume de dire : « Hélas! ce n'est pas la peine de parler des souffrances que j'endure; elles ne sont rien en comparaison de mes péchés ! Celui qui a mérité si souvent l'enfer, ne peut assez remercier Dieu d'être si légèrement châtié. O Dieu ! brûlez-moi, coupez-moi, crucifiez-moi ici-bas, mais épargnez-moi pour l'éternité ! » — Cet état dura plusieurs semaines, et les souffrances qu'il endurait lui attiraient la compassion de tous les assistants, en même temps qu'il était pour eux un objet d'admiration et d'édification. Plusieurs fois on me fit appeler dans

la persuasion que son dernier moment était arrivé, et chaque fois il me disait : « Je suis vraiment désolé de vous causer tant de peines et d'embarras : le bon Dieu ne veut pas encore de moi. Retournez tranquillement chez vous, mais, je vous en prie, ne vous lassez pas de prier pour moi.»—Enfin arriva l'heure de sa délivrance. Il témoigna un ardent désir de me voir. J'arrivai en toute hâte auprès de son lit, mais déjà une sueur froide inondait son visage, et le râle de la mort s'exhalait péniblement de sa bouche. On voulut lui essuyer la figure, mais il ne le voulut pas, en disant d'une voix mourante : « Qui a essuyé le Sauveur, lorsque une sueur de sang ruisselait sur son front au milieu des angoisses du trépas ? » Je lui dis à voix basse : « Courage, mon cher ami, le Seigneur est proche, déjà il est à la porte : heureux le serviteur occupé à veiller lorsque le Seigneur arrive et frappe ! »—Dieu soit loué ! me répondit-il; venez, Seigneur, venez, et menez-moi auprès de vous ! Jésus, je vis pour vous, je meurs pour vous, Jésus !..... » Ce furent ses dernières paroles; il lui fut impossible d'en dire davantage. Prenant alors son crucifix dans ses mains tremblantes, il le porta à ses lèvres pour y imprimer son dernier baiser. Longtemps encore, on le vit se débattre avec la mort, jusqu'à ce qu'enfin il succomba pour aller dans l'éternité commencer une vie nouvelle. »

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « J'ai trouvé moins inébranlables ceux qui avaient entièrement conservé leur innocence, que ceux qui en avaient expié la perte par une pleine et parfaite satisfaction. » (*S. Ambr.* l. 2, de pœnit.).

b. « Le Sauveur a pleuré parce que Jérusalem ne voulait pas pleurer. Ses pleurs devaient l'engager à faire pénitence. — Voulez-vous aussi, pécheurs, comme Jérusalem, laisser pleurer seul le Seigneur? Ah! laissez-vous attendrir par ses larmes, et versez aussi avec lui des larmes amères. » (*Ibidem*).

c. L'espoir et le désespoir poussent l'homme à persévérer dans le péché. Celui qui désespère tient ce langage : « Hélas! l'énormité de mes péchés est déjà trop grande; je suis déjà destiné pour l'enfer : c'est pourquoi je veux continuer à consacrer entièrement le reste de mes jours à mes plaisirs. » L'autre, au contraire, plein de confiance et de présomption, s'écrie : « Oh! la miséricorde de Dieu est si grande! Il suffit que je me convertisse plus tard pour que le Seigneur se montre disposé à m'accueillir avec bonté. S'il en est ainsi, pourquoi ne continuerais-je pas encore quelques années à satisfaire mes passions? » Et c'est ainsi que tous deux persistent dans le péché ; l'un par désespoir, l'autre par une confiance aveugle en la divine miséricorde. Deux voies également dangereuses, parce que toutes deux elles conduisent à la damnation. — Sans doute, il est vrai de dire que Dieu a promis de pardonner à l'homme pénitent; mais il faut dire aussi qu'il n'a pas promis de lendemain à ceux qui y renvoient toujours l'affaire de leur salut (*Id.* Serm. 16).

e. De même que si quelqu'un portait dans son sein un scorpion ou autre serpent venimeux, il se hâterait de se débarrasser de ce dangereux voisin; de même l'homme doit se hâter de se défaire d'un serpent venimeux, c'est-à-dire du péché.

f. « La longanimité de Dieu ne doit pas vous tran-

quilliser dans le délai de votre conversion, car plus il attend que vous fassiez pénitence, plus il vous jugera avec sévérité, si vous ne faites pas pénitence sur cette terre. » (*S. Aug.* De util. pœnit.).

g. Bien qu'une médecine soit amère, un malade raisonnable la prend néanmoins, parce qu'il en attend sa guérison. C'est ainsi que l'âme malade, mais qui jouit d'une raison saine, ne redoute pas la pénitence, quelque pénible qu'elle soit, parce qu'elle rend la santé à son cœur (*S. Hieron.* in Matth.).

h. « Un ermite demandant un jour à un ancien père, nommé Siloë, ce qu'il devait faire lorsqu'il était tombé, celui-ci lui répondit : « Vous relever. — Eh! reprit l'ermite, je me suis relevé, mais je suis retombé. — Relevez-vous encore une fois ! — Mais combien de fois faudra-t-il donc me relever ?— *Jusqu'à ce que la mort vous trouve debout ou couché.* » (*Vita Patr.*).

i. « Aussi longtemps que l'homme vit dans le péché, Satan le tourmente peu, parce qu'il le considère déjà comme un des siens ; mais dès qu'il aperçoit le moindre indice de pénitence, il redouble les assauts de la tentation, qui alors sont d'autant plus violents que le pécheur est resté plus longtemps sous sa dépendance. » (*S. Anton.* p. I, tit. 9).

k. C'est vraiment folie, de la part de l'homme, d'avoir moins de soins de son âme qu'il n'en a de ses chaussures, car il les lave et les nettoie souvent, tandis qu'il laisse son âme croupir dans la fange et l'ordure (*Idem.* l. c.).

l. « Dieu, direz-vous, a fait à un grand nombre la grâce de se convertir dans une haute vieillesse. — Que conclure de là ? S'ensuit-il qu'il vous l'accordera aussi ?

— Peut-être! répondez-vous. — Mais pourquoi vous contentez-vous d'un *Peut-être?* Sans doute cela peut arriver quelquefois, mais songez qu'il s'agit ici de votre âme et d'une éternité tout entière! » (*S. Chrysos.* hom. 22, in ep. Corinth.).

m. De même qu'autrefois le jeune Tobie disait à l'ange Raphaël (9, 4) : « Vous savez bien que mon père compte les jours, et que si je tarde un jour de plus, son âme sera accablée d'ennui; » de même aussi chaque pécheur doit se dire à lui-même : « Je sais que là-haut mon Père compte les jours de mon éloignement, et que si je diffère seulement d'un jour mon *retour,* il en sera vivement affligé. »

n. Il est parlé, dans l'Ecriture, du bon larron qui obtint le pardon de ses péchés peu d'instants avant sa mort. Cet exemple est là pour vous prouver que vous ne devez pas désespérer; mais aussi il n'est parlé que de lui seul, afin que vous ne puissiez pas y voir pour vous une raison suffisante de différer votre conversion jusqu'à la mort. *Unus est, ne desperes; sed unus, ne præsumes* (D'après *S. Augustin*).

o. « Ne rougissez pas d'attendre jusqu'à la fin de votre vie pour changer de sentiment, attendu que cette fin n'appartient plus pour ainsi dire à la vie? Combien il est insensé de vouloir commencer à bien vivre, alors seulement qu'on est obligé de quitter la vie! » (*Senec.* de brev.).

p. « Celui que la maladie ou la crainte de la mort détermine à faire pénitence, celui-là ne fait qu'une *pénitence forcée.* (*S. Aug.* Serm. 36).

q. La pénitence des malades est aussi ordinairement *malade.*

B. Des cinq actes du pénitent.

1. *La pénitence de l'intelligence, ou l'examen de conscience.* — Si, dans toute indisposition physique, la première condition, pour obtenir la guérison, est d'avoir une connaissance exacte (diagnosis) de la maladie, cette connaissance n'est pas moins indispensable lorsqu'il s'agit de la maladie de l'âme. Si l'on veut travailler avec efficacité à sa guérison, il faut poursuivre le mal jusque dans ses dernières profondeurs, mettre pour ainsi dire devant nos yeux notre intérieur tel qu'il a été transformé par le péché. Tel est l'objet de l'*examen de la conscience.* Lorsque les médecins veulent s'assurer de la gravité de la blessure, ils se servent d'une *sonde,* avec laquelle ils pénètrent, malgré les cris et les gémissements du blessé, jusqu'au fond de la plaie, pour avoir une idée claire de l'étendue du mal. De même, le pénitent doit se servir de son intelligence comme d'une sonde, pour avoir une connaissance exacte des ravages que le péché a faits dans son cœur. Assurément, cette épreuve offre quelque chose de pénible et de douloureux ; aussi peut-on à juste titre l'appeler la *pénitence de l'intelligence,* car dans son amour-propre et sa vanité, l'homme aime à paraitre meilleur qu'il n'est non-seulement devant les autres, mais encore devant lui-même; et l'orgueil couvre si volontiers ses propres fautes du voile de l'illusion ! Que de fois l'intelligence, se faisant la vile esclave du cœur, n'excuse-t-elle pas ses défauts en cachant ses faiblesses et se faisant son avocate devant le tribunal de la raison ! Et, s'il en est ainsi, qu'y a-t-il d'étonnant si c'est pour l'intelligence une véritable pé-

nitence que de commencer à suivre une ligne de conduite directement opposée à celle à laquelle elle était habituée, de démolir l'édifice de mensonges qu'elle avait élevé avec tant d'amour, de détruire son propre ouvrage? Qu'y a-t-il d'étonnant si elle se refuse à remuer toute la maison et à porter le flambeau de la sincérité dans les recoins et les abimes d'un cœur voluptueux et sensuel? Aussi le philosophe Thalès disait-il : « C'est une œuvre difficile que d'apprendre à se connaître soi-même. » Aristote affirmait que c'était la plus difficile de toutes (*Lib. Mor.*). — Sénèque disait à ce sujet (*Epist.* 28) : « Avant de vouloir devenir meilleur, apprenez d'abord à vous connaître, commencez vis-à-vis de vous le rôle d'accusateur; c'est alors seulement que vous pourrez être véritablement votre juge. »

a. *Exemples bibliques.*—Le grand pénitent David disait (*Ps.* 76, 7) : « Je méditais durant la nuit au fond de mon cœur, j'agitais et je roulais dans mon esprit plusieurs pensées. » Et ailleurs (*Ps.* 50, 5) : « Je reconnais mon iniquité et j'ai toujours mon péché devant les yeux. »—Lorsque l'enfant prodigue se vit réduit à garder les pourceaux, il jeta un profond regard dans son intérieur et commença à examiner sa conscience, —Saint Jean disait aux Pharisiens, qui avaient une si haute opinion d'eux-mêmes, et se faisaient illusion sur l'état de leurs âmes : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère de Dieu qui doit tomber sur vous? » (*Matth.*, 3). Il voulait par ces paroles, leur faire connaître l'état déplorable où ils se trouvaient.—Jésus lui-même les comparait à des sépulcres blanchis, qui sont beaux extérieurement, mais dont l'intérieur est rempli

de corruption et de pourriture. Son intention était de les retirer de l'abîme du péché; mais ce fut en vain. Leur amour-propre et leur orgueil leur rendirent la pénitence de l'intelligence insupportable; et l'humilité, l'une des dispositions indispensables pour entreprendre l'œuvre de la conversion, était pour eux une vertu inconnue. D'autres, au contraire, qui étaient tombés profondément, écoutèrent la voix du Seigneur, et reconnurent aussitôt l'immensité de leur chute et l'état de leur âme, tels que le paralytique, Zachée, Madeleine, le bon larron : ils supportèrent facilement la pénitence de l'intelligence, parce que, bien qu'ils eussent grièvement péché, ils n'étaient pas aussi orgueilleux que les Pharisiens.—Saint Pierre, avant son renoncement, se prévalait beaucoup de sa fidélité envers le Seigneur, puisqu'il lui adressa ces paroles : « Dussent tous les autres vous abandonner, moi seul je ne vous abandonnerai pas. » Mais dès qu'il eut reconnu sa faiblesse, et maîtrisé son orgueil, un seul regard du Sauveur suffit pour lui faire reconnaître l'immensité de sa faute.—Paul croyait agir dans l'intérêt de la gloire de Dieu et de sa religion, lorsqu'il persécutait les chrétiens et les immolait à sa colère; mais Dieu le frappa de cécité, et pendant les trois jours qu'il demeura privé de la vue des yeux du corps, l'œil de son intelligence plongea avec d'autant plus de perspicacité dans ses nombreuses erreurs, et la pénitence de son intelligence fut vraiment sincère et sérieuse.

b. Saint Jean Clymaque, raconte que les anciens ermites suspendaient à leur ceinture un petit livre, sur lequel ils inscrivaient toutes les mauvaises pensées et les mauvais désirs qu'ils avaient eus, afin de se les rap-

peler plus facilement le soir, et les avouer humblement à leur abbé.—Pourquoi nous étonner si, en faisant un examen si exact de leur conscience, et en veillant avec tant de soins sur leur cœur, ils vivaient comme des anges, bien que revêtus d'un corps charnel! (*Lohn.* Bibl. 1, 762).

c. Un jeune ermite disait un jour à un directeur : « Il me semble, mon père, que je suis vertueux et agréable aux yeux de Dieu. » Mais l'ermite, qui était un homme profond, lui répondit : « Celui qui ne connaît pas ses péchés s'imagine toujours qu'il est vertueux; celui, au contraire, qui réfléchit sur les fautes dont il s'est rendu coupable, est bien éloigné d'avoir de semblables pensées. » — Hélas! qu'il nous arrive souvent de nous faire illusion comme ce jeune ermite! (*Herbst's Exempb.* Th. 2, 149).

d. Saint Ignace avait pour habitude de se recueillir à toutes les heures de la journée, et de faire un petit examen de conscience. Si des affaires pressantes l'obligeaient à le différer, il ne manquait pas d'y revenir l'heure suivante. Il se livrait à cet exercice avec tant de fidélité, que le jour même de sa mort, il avait encore inscrit ses péchés sur un petit livre qu'on retrouva sous son coussin après sa mort. Cet exercice fut un des plus puissants moyens qui l'aidèrent à parvenir à un degré de sainteté si éminent.—Plût à Dieu que nous fissions seulement une fois par jour ce que ce saint faisait à toute heure de la journée! (*Rib.* I, 5, *Vit.* c. 1).

e. Saint François-Xavier avait aussi coutume de rentrer souvent en lui-même pendant la journée, pour pénétrer dans le fond de son cœur, apprendre à se connaître et à se rendre compte de chacune de ses dé-

marches.—Comme cette pratique eut pour lui des résultats salutaires, il avertit aussi les autres de suivre son exemple; « car, ajoutait-il, je suis convaincu par mon expérience que c'est le véritable moyen d'arriver à la perfection. » (*Tursell.* I, 6, *Vit.* c. 6).

f. Saint François de Borgia consacrait régulièrement deux heures de la journée à examiner ses défauts et à étudier son caractère. Il parvint, par ce salutaire exercice, à concevoir une opinion si désavantageuse de lui-même, qu'il s'étonnait de ne se voir pas méprisé et raillé de tout le monde. Cet exercice fit de lui un véritable modèle d'humilité.—Une étude fréquente et sérieuse de nous-mêmes nous conduirait au même résultat, outre qu'elle nous mettrait en garde contre le ridicule que s'attirent tant de personnes si follement entichées de leur prétendue supériorité ! (*Herbst's Exempb.* a. a. o.).

g. Le serviteur de Dieu Benoît Joseph était parvenu, par les efforts continuels qu'il avait faits pour apprendre à se connaître, à concevoir une telle horreur de lui-même, qu'il ne soupirait plus qu'après les humiliations. Il n'avait rien de plus à cœur que d'essuyer des affronts, et rien, au contraire, ne le contrariait davantage que les louanges et les honneurs. Un jour, un digne prêtre qui l'avait en grande vénération, ayant voulu par respect lui baiser les pieds, cette marque d'honneur lui causa un chagrin tel qu'il n'en avait peut-être jamais éprouvé de semblable. « Que voulez-vous faire ? s'écria-t-il, agissez-vous de la sorte parce que je suis un vagabond, et que je me conduis comme tel? » (*Le même*).

h. Sénèque disait que Sextius, après avoir terminé

son travail de la journée et avant de prendre son repos, se faisait cette question : « Quelle faute as-tu évitée aujourd'hui, de quel manquement t'es-tu abstenu ? sous quel rapport es-tu devenu meilleur? « Et il ne s'endormait qu'après avoir répondu exactement à toutes ces questions.

Sénèque écrivait : « J'ai adopté pour principe de m'examiner tous les jours. Le soir, quand toutes les lumières sont éteintes, je repasse dans mon esprit tous les instants de la journée, et je réfléchis sur toutes mes paroles et actions. Je n'omets rien, je passe tout en revue, car pourquoi craindrais-je de le faire? Pourquoi cacherais-je à mes propres yeux l'une ou l'autre de mes fautes? lorsque je puis me dire à moi-même : « Fais en sorte de ne plus retomber dans une telle faute ; pour cette fois, je te pardonne. » (*Senec.*, lib. 3, De irâ).

Cicéron écrivait aussi en parlant de lui-même :

« Conformément à ce que pratiquent les Pythagoriciens, je réfléchis et médite tous les soirs sur ce que j'ai dit, entendu et fait pendant la journée. » (*De Senectute*).

i. Isidore S. était déjà parvenu à l'âge de douze ans, et n'avait pas encore été admis, à cause de sa légèreté, à faire sa première communion. Ayant enfin été jugé digne de ce bonheur, il se prépara avec tout le soin dont il était capable à cette importante action. Chaque fois qu'il devait s'approcher du tribunal de la pénitence, il se rendait à la chapelle du catéchisme, et là, prosterné devant l'image de Marie, il priait cette tendre mère de l'aider à faire une bonne confession et de demander pour lui à son divin fils les grâces qui lui étaient nécessaires pour bien connaître ses péchés. Puis, s'a-

dressant avec confiance à Jésus-Christ lui-même, il faisait cette prière: « O vous qui sondez les cœurs, aidez-moi à descendre au fond du mien. Aveuglé par mes passions, j'ai erré comme une brebis égarée; bien jeune encore, je me suis éloigné du bercail; montrez-moi, Jésus, la route pour y retourner. O bon pasteur! faites que je voie et le nombre et la grandeur de mes fautes, afin que je puisse me montrer à votre ministre tel que je suis, et mériter qu'il prononce sur moi une sentence de pardon que vous daignerez, je l'espère, ratifier dans le ciel. » La piété avec laquelle Isidore s'approcha de la sainte table fut pour toute la paroisse un sujet d'édification (*Guill.*, 3e part., p. 215).

k. Une jeune personne, qui se confessait tous les huit jours, ne manquait jamais de consacrer au moins un quart d'heure à son examen de conscience. Avant de faire la recherche de ses péchés, elle adressait au Seigneur cette prière qui est une imitation de celle que faisait autrefois David: « O Dieu! faites-moi connaître mon cœur; faites que je m'interroge moi-même et que je pénètre le fond de mes pensées, faites-moi voir si la voie de l'iniquité est en moi, et conduisez-moi dans le chemin qui mène à la vie éternelle. » — En priant ainsi, et en demandant avec tant d'instance le secours d'en haut, en s'efforçant de *tenir toujours en évidence l'inventaire de son cœur*, on est sûr de ne jamais donner dans de grands écarts (*D'après le même*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « L'examen de conscience est la mère de la crainte et du repentir; car la conscience est le livre dans lequel

sont inscrites toutes les dettes de la journée. « (*S. Chrysost.* in Ps. 50).

b. Placez-vous en esprit, ô homme, au tribunal du souverain Juge; soyez à la fois votre juge et votre accusateur, et jugez-vous avec une grande sévérité, afin que le jugement du Seigneur soit doux et miséricordieux. » (*S. Aug.* De pœnit.).

c. Le Créateur a donné à chacun de nous un livre qui est la conscience. Tous les autres livres n'ont pour objet que de le diriger, de l'expliquer et de le corriger. Ce livre, il faut le feuilleter et le lire avec soin; car, de toute sa bibliothèque, il est le seul que l'homme emporte avec lui dans l'éternité. » (*S. Bern.* lib. de conf.).

d. « Une habitude toute particulière aux méchants, c'est de toujours mal agir et de n'y penser jamais; ils ferment les yeux sur leurs crimes, et continuent à vivre sans s'en inquiéter, jusqu'à ce qu'enfin la justice divine leur ouvre les yeux. Le juste, au contraire, examine et approfondit tous les jours sa conduite, et lave ce qu'il y trouve d'impur dans les larmes de la pénitence. » (*S. Greg.* Mor. 35).

e. « Le négociant, appliqué à ses affaires, ne donne aucun soin superflu à son livre de comptes, et cherche toujours à s'éclaircir davantage sur l'état de ses affaires. Remarque-t-il qu'il a éprouvé quelque perte sur un point quelconque, il se hâte de l'inscrire sur son livre. Pourquoi n'imiteriez-vous pas cette conduite, vous qui avez un négoce infiniment plus important, et pour qui il s'agit d'un gain ou d'une perte éternels? » (*S. Ephrem.* De vit. rel.).

f. Lorsque l'heure du repos a sonné, et avant d'aller

vous reposer, tirez de votre sein votre livre de comptes que le Seigneur vous a donné en vous plaçant dans ce monde, et faites-y une lecture ; car ce livre-là, on peut le lire même quand la lumière est éteinte (*S. Chrysost.* in Ps 50).

g. Plus quelqu'un a soin de tenir propre sa maison et ses vêtements, plus il y remarque facilement la moindre tache, et jusqu'à la plus petite paille. De même, plus le chrétien examine sa conscience et s'efforce de la purifier par la pénitence, plus il y découvre facilement la plus légère imperfection.

h. « D'où vient que vous remarquez dans autrui les moindres défauts, et que vous n'apercevez pas ceux qui règnent en vous, bien qu'ils soient infiniment plus grands ? Si vous vous aimez plus que le prochain, intéressez-vous aussi davantage à vos fautes qu'aux siennes. » (*S. Chrysost.* in Matth. 7).

i. « Si vous ne pouvez faire votre examen à toute heure, faites-le au moins deux fois dans la journée, le matin et le soir. Le matin, prenez vos résolutions, et le soir, examinez comment vous y avez été fidèle, comment vous avez parlé, agi et pensé. » (*Thom.* v. *K. Nachfolg.* Chr. B, 1, k. 19).

k. « Ce qui rend les hommes si mauvais, c'est que personne ne veut jeter un regard sur le passé.—Nous réfléchissons bien sur ce que nous allons entreprendre, mais non sur ce que nous avons accompli ; et cependant la connaissance exacte du passé est le flambeau le plus sûr pour nous guider dans l'avenir. — C'est déjà une forte preuve que l'on veut changer de conduite, que d'arriver à reconnaître ses manquements, de même que c'est un bonheur pour les malades d'avoir

déjà reconnu qu'ils le sont en réalité. » *Senec.* ep. 83 et 55).

l. Les anciens avaient une idole nommée Janus, laquelle avait deux figures ; l'une vieille et décrépite qui était tournée en arrière ; et l'autre, jeune et souriante, qui regardait l'avenir. Le chrétien doit ressembler, dans un certain sens, à cette tête de Janus ; non content de regarder en avant, il doit encore, de temps en temps, tourner ses regards vers le passé.

Le poëte Esope comparait l'homme à un autre homme portant un sac. Dans la partie de devant, il porte les fautes de ses semblables, et dans celle de derrière, les siennes propres. — Si nous ressemblons à l'homme qui porte le sac, ne craignons pas de le retourner, quelque peine qu'il doive nous en coûter.

Apprenez à vous connaître (*γνωτι σεαυτον*); tel était le proverbe de l'un des sept sages de l'antiquité.

2. *La pénitence du cœur, ou la contrition.* — Le mal une fois découvert, il s'agit de travailler à guérir le cœur.

Si l'on peut appeler l'examen de conscience *la pénitence de l'intelligence,* on peut, à plus forte raison, dire que le repentir est la *pénitence du cœur,* car le péché ayant pris racine dans le cœur ; une longue habitude les a, en quelque sorte, enchaînés l'un à l'autre, et en a fait de véritables amis. Le moment de la séparation est arrivé ; il faut, selon l'expression de l'Apôtre, que ceux qui ont fait de leur ventre leur Dieu, renoncent à tant de jouissances illicites, abandonnent tant d'habitudes si profondément invétérées dans le cœur, pour transformer leur corps, selon les paroles du même Apôtre, tout vil et tout abject qu'il est, afin de le ren-

dre conforme au corps glorieux de Jésus-Christ (*Philip.* 4). Il ne suffit donc pas de dire : je me repens de tout mon cœur; car combien n'arrive-t-il pas souvent que le cœur est complètement étranger à ce que prononce la bouche? Pour concevoir une véritable horreur du péché, pour le détester et s'en repentir, l'homme a nécessairement besoin de la grâce de Dieu; aussi peut-on dire que la contrition est un prodige de l'amour et de la miséricorde de Jésus-Christ envers le pécheur (1).

(1) Que faut-il penser du savoir ou de la bonne foi de tant d'ennemis du dogme de la confession, lesquels, voulant prouver son inutilité et même le *préjudice que la foi en éprouve,* s'écrient d'un air triomphant : *La facilité qu'il y a d'obtenir le pardon de ses péchés par le simple récit qu'on en fait au prêtre, qui le plus souvent est le compagnon de débauche du pénitent, excite à en commettre de nouveaux...—Péché confessé, péché pardonné!* L'apostat qui écrit ces lignes, et qui, comme il le dit lui-même, s'est *assis pendant quinze ans dans un confessionnal,* ignorerait-il que l'acte de la confession n'est qu'une des trois conditions indispensables, essentielles pour obtenir le pardon de ses péchés. Prétendrait-il peut-être que la contrition, la confession et la satisfaction *nécessaires* (selon les paroles du Concile de Trente) *pour que le pénitent obtienne le pardon de ses péchés,* soient des conditions plus faciles à remplir que celle de se confesser à Dieu seul? La confession ainsi entendue, et telle que l'entend l'Eglise catholique, ruine-t-elle véritablement *la foi et les bonnes mœurs?* fait-elle réellement *les torts les plus graves à l'individu, à la famille et à la société?* En vérité, c'est faire un étrange raisonnement que de conclure des abus qu'on peut faire d'une institution contre l'institution elle-même. La bonne foi et la saine logique veulent que les conclusions que l'on tire d'une doctrine y soient exactement renfermées, et qu'on ne prête pas à l'Eglise les absurdités qui n'existent que dans le cerveau de ses détracteurs, comme le fait l'apostat De Sanctis dans sa *Confession* (*Note du Trad.*).

a. Exemples bibliques. — David, pénitent, s'écriait avec douleur (*Ps.* 6, 7) : « Je me suis épuisé à force de gémir. Je laverai toutes les nuits mon lit de mes pleurs. » Tous ses psaumes ne sont que l'effusion d'un cœur touché de repentir. — Ninive tout entière, menacée d'une ruine prochaine, pleura amèrement ses fautes, et dès larmes coulaient de tous les yeux (*Jon.* 3). — Jérémie, à la pensée des calamités qui allaient fondre sur sa nation, s'écriait (14, 17) : « Que mes yeux versent jour et nuit des ruisseaux de larmes, et qu'ils ne se tarissent point, parce que la vierge, la fille de mon peuple (Jérusalem) a été accablée sous la grandeur de ses ruines, et que sa plaie est mortelle et incurable. » — Le paralytique était profondément absorbé dans sa douleur, bien qu'elle ne parût pas à l'extérieur ; aussi le Seigneur, qui lisait dans son cœur, lui adressa-t-il ces paroles : « Consolez-vous, mon fils, vos péchés vous sont remis. » — De quelle vive douleur ne dut pas être touché Zachée, pour qu'il se montrât disposé à satisfaire si largement pour ses péchés ! — Madeleine attesta, par les larmes qu'elle versa aux pieds de Jésus, l'immensité de son repentir. — Pierre versa des *larmes amères*. Ce qui fait dire à saint Ambroise (Sup. *Luc.*) : « La tradition rapporte que saint Pierre pleura tellement pendant sa vie le péché qu'il avait commis par son renoncement, que ses larmes avaient sillonné ses joues. » Et saint Léon, en parlant du même apôtre (*Serm. de pas.*), disait : « Saint Apôtre ! vos larmes effacèrent aussi complètement votre faute que l'eût fait l'eau du baptême. » — Paul jeûna pendant trois jours à Damas, occupé uniquement à pleurer ses péchés (*Act.* 9). — Quel ne devait pas être le repentir du bon larron, lorsque réfléchissant

sur l'énormité de ses fautes, il n'osait pas même prier le Seigneur de se souvenir de lui lorsqu'il serait arrivé dans son Royaume. — Il dut être bien profond, le repentir des trois mille personnes qui se convertirent à la Pentecôte, pour qu'elles s'écriassent, animées d'une salutaire inquiétude : « Que faut-il donc que nous fassions ? » (*Act.* 2). Néanmoins, l'exemple de Juda nous prouve que sans la foi et la confiance en la divine miséricorde, la contrition ne sert à rien, et qu'elle est plutôt la mère du désespoir. Le regret qu'il éprouvait d'avoir trahi son Maître le mettait pour ainsi dire hors de lui-même. « J'ai péché, s'écriait-il ; j'ai vendu le sang innocent ! » Il jeta loin de lui l'argent ; preuve qu'il se repentait sincèrement, lui qui naguère avait agi, poussé par le seul mobile de l'intérêt ; mais comme il avait perdu toute confiance en Dieu, pour la raison qu'il avait depuis longtemps négligé la prière, cette mère de l'espérance et de la confiance, il lui fut impossible, au moment de la detresse, de prier et d'avoir confiance en Dieu.

b. Après la mort de son époux, sainte Paule partit pour les Lieux-Saints, où elle fixa son séjour, dans le but d'y consacrer le reste de sa vie aux pratiques de la pénitence. Elle pleurait amèrement, écrit saint Jérôme, les fautes même les plus légères, et ses yeux étaient devenus de véritables fontaines de larmes. Chaque fois qu'elle était agenouillée aux pieds du crucifix, des larmes abondantes inondaient ses joues. Quand saint Jérôme l'avertissait d'interrompre le cours de ses larmes, et d'épargner sa santé, elle répondait : « Il faut que je défigure mon visage par mes larmes, puisque j'ai souvent mis tant de vanité à le parer ; il faut maintenant

que je tourmente mon corps, puisque je lui ai donné autrefois tant de liberté ; il faut que je remplace par des larmes les rires si fréquents que m'arrachaient jadis les folles joies du siècle ; il faut qu'un cilice remplace les magnifiques vêtements de soie que je portais autrefois. Je voulais alors plaire au monde et à mon époux, désormais je ne veux plus aspirer qu'à plaire à Jésus. » (*Stolb.*).

c. Un grand docteur de l'Eglise, saint Jérôme, que les mauvais exemples avaient, pendant sa jeunesse, entraîné à toutes sortes de désordres, alla les expier dans un désert, en Orient. Tout son habillement consistait en un vêtement de crin, et son corps était exténué par les jeûnes et les mortifications de toute nature. « Tous les jours des larmes, écrivait-il dans une de ses lettres, tous les jours des soupirs et des sanglots. Mais aussi quand j'ai longtemps pleuré et sangloté, il me semble que mon esprit s'élève jusqu'aux régions des esprits bienheureux. » (*Le même*).

d. Lorsque saint Arsène eut abandonné la cour, il se retira dans un désert pour s'y livrer à une pénitence austère. On raconte qu'il avait un tel repentir des péchés qu'il avait commis au milieu du tumulte du monde, qu'il pleurait continuellement en soupirant et priant. Aussi, pendant son travail, avait-il toujours un mouchoir pour essuyer ses larmes. Ses pleurs incessants lui firent aussi perdre tous les cils (*Lohn.* Bibl. II, 142).

e. Après que la pénitente Thaïs eut été convertie par saint Paphnuce, ce dernier lui ordonna de s'abstenir, pendant trois années, de prononcer le nom de son divin Sauveur. Il la renferma dans une étroite cellule,

et ne lui donna pour toute nourriture qu'un peu de pain. Au milieu des gémissements et des larmes elle récitait sans cesse cette touchante prière : « Vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi ! » (*Ibid.* 863).

f. Saint Augustin pleura pendant toute sa vie les péchés de sa jeunesse ; ses *Confessions* ne sont, d'un bout à l'autre, que l'expression touchante de la vivacité, de la profondeur et de la sincérité de son repentir. Sur le point de rendre le dernier soupir, il récitait encore, d'une voix mourante, les sept psaumes de la pénitence. — C'est ainsi qu'il voulait encore profiter des derniers instants de sa vie pour s'exciter à la contrition, afin de trouver dans son Sauveur un juge compatissant et miséricordieux.

g. Nous lisons dans la vie de saint Louis de Gonzague, qu'ayant soustrait dans son enfance un peu de poudre à un des soldats de son père, pour charger ses canons, il fut touché du plus violent repentir, dès qu'on lui eut fait remarquer l'injustice de son action. Il déplora, pendant toute sa vie, ce qu'il appelait *les deux grands péchés de sa jeunesse*, c'est-à-dire le vol dont nous venons de parler, et les propos inconvenants qu'il avait appris de la bouche des soldats et qu'il répétait sans en comprendre la signification. La première fois qu'il se confessa, il fut tellement touché de repentir qu'il tomba en faiblesse (*Sa vie*).

h. Saint Bernard menait une vie si pure et si innocente, qu'on pouvait à juste titre le comparer à un ange, et néanmoins il ne cessait d'exprimer le regret qu'il éprouvait pour ses moindres faiblesses. « Comment, se disait-il souvent à lui-même, oserais-je élever les yeux vers mon Père céleste, moi son indigne fils !

Pleurez mes yeux, et répandez des larmes ; que mon visage rougisse de honte, que ma vie se consume en douleurs et en amertume, que mes jours ne soient plus remplis que de mes sanglots et de mes plaintes ! » (*Serm.* in Cant. 16.).

i. Saint Philippe de Néri, encore enfant, eut un jour une petite contestation avec une de ses sœurs. Le père, qui arriva au même moment, lui fit une sévère réprimande. Aussitôt Philippe se mit à pleurer amèrement, non pas de ce qu'il avait été blâmé par son père, mais à cause de la faute qu'il venait de commettre, car il s'imaginait avoir gravement péché. Aussi fut-ce du fond de son cœur qu'il s'en repentit, car il ne retomba plus jamais dans le même péché. (*Gasser's Beisp*. S. 11).

k. Lorsque sainte Mélanie, qui avait trouvé un crucifix dans la garde-robe de sa mère défunte, eut entendu de la bouche de son père le récit des souffrances du Sauveur, elle conçut un si profond regret de sa légèreté et de son amour-propre passés, qu'elle se retira aussitôt dans sa chambre, se prosterna devant le crucifix, et pleura longtemps les fautes de sa vie : au bout d'une heure, elle était entièrement changée. — En vérité, on peut dire que rien n'est plus propre que la considération des souffrances de Jésus-Christ, pour réveiller des sentiments de componction et d'amour.— Que le pécheur donc qui désire sincèrement s'exciter au repentir de ses fautes se place devant un crucifix, et médite sur ces trois questions : Quel est celui qui souffre ? Que souffre-t-il ? Pourquoi souffre-t-il ?...

l. Un pécheur, dont la conscience était souillée de tous les crimes les plus révoltants, alla un jour se confesser auprès de P. Corbeil, archevêque de Sens,

homme d'une piété éminente. Il se confessa avec toutes les marques d'un véritable repentir, et en répandant des larmes abondantes. Cependant il ne put s'empêcher d'exprimer à son confesseur qu'il doutait s'il lui était permis d'espérer que le Seigneur lui pardonnerait. Le saint archevêque fit tous ses efforts pour le consoler et lui dit : « Soyez assuré, mon fils, que Dieu vous pardonnera, si vous faites pénitence des péchés que vous avez commis. — Oh ! reprit le pénitent, je serais disposé à souffrir mille fois la mort, si cela était nécessaire pour obtenir mon pardon. » — Ces paroles touchèrent jusqu'aux larmes le saint évêque, puis il continua : « Voyez, mon fils, pour tous les crimes que vous avez commis, je vous imposerai seulement une pénitence de *sept ans*.—Comment ! s'écria le pénitent, seulement sept années de pénitence pour des crimes qu'une vie entièrement consacrée à la pénitence ne sufirait pas à expier ! »—Mais l'homme de Dieu lui répondit : « Je veux même abréger ce temps ; ainsi, au lieu de sept années, vous jeûnerez seulement pendant *trois ans* au pain et à l'eau. » — En entendant ces paroles, le pénitent se mit à pleurer amèrement, frappa sa poitrine, et pria son confesseur de ne point se moquer de lui, mais de lui imposer une longue, sévère et salutaire pénitence. Ces dispositions extraordinaires étonnèrent l'évêque outre mesure ; touché de de l'immensité du repentir de son pénitent, il ajouta de nouveau : « Il ne vous sied pas, mon fils, de prétendre savoir mieux que le médecin de votre âme ce qui est dans l'ordre de votre sanctification. C'est pourquoi allez en paix, contentez-vous de réciter un Pater et soyez persuadé que Dieu vous a pardonné. « Le pé

nitent reçut avec humilité et obéissance la pénitence, partit, se jeta à terre au milieu des soupirs et des sanglots, et accomplit sa pénitence. A peine eut-il achevé qu'il pâlit, pencha la tête, tomba à la renverse.... il était mort.... — Dans un de ses sermons, l'archevêque fit part au peuple de ce merveilleux événement, et l'assura que ce pénitent était entré dans la joie du Seigneur, sans passer par les flammes du purgatoire, attendu qu'il avait été purifié par la seule vertu de son repentir (*Herbst's Exempb.* S. 172.).

m. Une personne du sexe, qui avait mené pendant longtemps une vie scandaleuse, assista un jour à un sermon du célèbre Boursoul, surnommé l'Apôtre de Rennes. Elle se sentit tellement ébranlée, que tout en sortant de l'église, elle alla se jeter à ses pieds et lui avoua ses crimes passés. Elle fit preuve d'un si grand repentir, répandit tant de larmes, que le serviteur de Dieu n'hésita pas à l'absoudre immédiatement. Après quelques jours consacrés à des pratiques de piété, elle fut admise à la sainte table ; et ainsi réconciliée avec le Seigneur, elle se disposa à retourner chez elle. Elle partit donc, mais on la trouva morte sur le chemin. — Les médecins déclarèrent que c'était la violence de sa douleur qui lui avait occasionné ce genre de mort. (*Le même.*)

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « La contrition parfaite est un don particulier de Dieu et surpasse toutes nos forces; c'est pourquoi nous devons implorer le secours du céleste Samaritain, afin qu'il fasse descendre sur nous sa miséricorde, qu'il

verse sur les blessures de notre cœur, avec le vin salutaire, quoique douloureux de l'affliction, l'huile adoucissante de la confiance, qu'il nous conduise au refuge des égarés, au confessionnal, et qu'il nous mette entre les mains de son représentant, le confesseur, pour opérer notre parfaite guérison. » (*S. Ambr.* in Ps. 118).

b. « La grâce de la contrition n'entre pas dans l'âme avant qu'elle ne se soit faite une image vive et fidèle de l'immensité de ses égarements. » (*S. Greg.* in 2 Reg. C. 1).

c. « La rouille du péché disparaît d'autant plus complètement que le feu de l'amour brûle avec plus de force dans le cœur du pénitent. » (*Idem.* Hom. 33).

d. « Voulez-vous être absous : *aimez!* car l'amour couvre la multitude des péchés. — Que peut-on imaginer de plus grave que de renier le Sauveur? Cependant ce fut par l'amour seul que Pierre obtint son pardon, car le Seigneur voulant l'éprouver se contenta de lui adresser cette question : « Pierre, m'aimez-vous? » (*S. Chrysolog.* p. 94).

e. « Autre est la contrition qui a pour principe *l'amour*, et autre la contrition qui vient de la *crainte;* l'une est une contrition *filiale;* l'autre une contrition *servile.* » (*S. Greg.* l. 3. Moral.).

f. « Les larmes des pécheurs sont les paroles les plus significatives qu'ils puissent prononcer, car la prière du pénitent touche, à la vérité, mais ses larmes *forcent* Dieu à pardonner. » (*S. Hieron.* sup. Isaï).

g. « Les larmes de la pénitence sont les *libations* les plus agréables au Seigneur. » (*S. Greg.* Hom. 7, sup. Ezech.).

h. « Les larmes de la pénitence sont la vie des anges,

car de même que le vin réjouit le cœur de l'homme, de même aussi les larmes de la pénitence réjouissent les anges. » (*S. Bern.* sup. Cant.).

i. « De même qu'après une pluie abondante l'air est dégagé et purifié, de même aussi après l'effusion des larmes l'âme est nette, pure et tranquille. » (*S. Chrysost.* sup. Matth.).

k. « Les larmes de la pénitence sont aussi une espèce de baptême, et comme le sacrement de baptême ne peut être renouvelé, et que nous avons si souvent besoin de nous purifier, nous devons en quelque sorte nous rebaptiser et nous laver nous-mêmes. Pour le premier baptême, l'eau avait été prise de *l'extérieur*, pour celui-ci, au contraire, il faut qu'elle vienne de *l'intérieur*. » (*S. Bern.* S. 1, in oct. Pasch.).

l. « Les larmes de la pénitence sont les filles du repentir. Elles effacent les taches du péché et éteignent le feu des désirs impurs. » (*S. Aug.* ad Frat. in Erem.).

m. « Plus le cœur du pénitent est embrasé d'amour de Dieu, plus sont brûlantes les larmes qu'il répand. » (*Pined.* in Job.).

n. « De même que vous lavez tous les jours votre figure avec de l'eau, de même vous devez souvent purifier votre âme par les larmes d'un sincère repentir. » (*S. Chrys.* Hom. 21, in Gen.).

o. Antipater ayant un jour écrit au roi Alexandre-le-Grand une lettre pleine d'accusations et de plaintes, concernant la mère de ce dernier, Alexandre dit après la lecture de la lettre : « Ha ! Antipater ne sait pas qu'une seule larme d'une mère chérie efface toute une liste d'accusations contre elle. » — Le Roi du ciel ne tient-il pas le même langage au sujet d'une âme qui

lui est chère, lorsque Satan lui présente toute une série de plaintes contre nous?

p. Socrate écrivait à son propre sujet : « Je sais fort bien pourquoi je dois m'attrister et pleurer; c'est à cause de moi-même; mais je ne trouve aucun motif de me réjouir » (*Senec. ad Polyp.*). — Pécheur ! ne pourriez-vous pas, avec raison, vous appliquer au moins la première partie de cette sentence?

q. Nous lisons dans la vie de saint Sébastien, que ce grand serviteur de Dieu promit à un préfet de Rome qu'il le guérirait de la goutte s'il brisait toutes ses idoles. Le préfet les brisa toutes, une seule exceptée. La goutte continua; le malade s'en plaignit. Le saint lui répondit qu'il fallait encore briser cette petite idole d'or qu'il tenait soigneusement cachée, parce qu'elle avait été religieusement conservée et adorée par ses ancêtres. — Hélas ! parmi les pécheurs, il en est aussi un grand nombre qui ont leur petite idole de péché qu'ils veulent retenir même après avoir détruit toutes les autres; et, comme le préfet romain, ils ne guérissent point, ils ne rentrent point en grâce avec Dieu, parce que leur contrition manque d'une qualité essentielle; elle n'est point universelle (*Guill.* 3e part. p. 223).

r. Il y avait dans une famille trois enfants dont les dispositions étaient bien différentes. Le premier aimait tendrement son père, et remplissait, par ce seul motif, tous ses devoirs, sans avoir besoin de la crainte des châtiments ni d'aucune autre considération. Le second aimait sincèrement son père, mais avec moins d'ardeur; il avait besoin de la crainte des châtiments pour suppléer à l'imperfection de son amour; ainsi il remplis-

sait ses devoirs en partie, parce qu'il aimait son père, et qu'il craignait de lui déplaire, et en partie parce qu'il craignait les châtiments. Le troisième était un enfant dur, indocile, sans affection pour son père, auquel il n'obéissait que par crainte d'être châtié. — Le second de ces enfants représente les pénitents qui, n'ayant qu'une contrition imparfaite, ont besoin, pour détester le péché, d'être excités par la considération de sa laideur et des châtiments éternels qu'il mérite. Le troisième représente les faux pénitents qui n'ont ni amour de Dieu ni haine du péché, et ne sont retenus que par la peine de l'autre vie, qu'ils craignent tellement que, s'il n'y avait point d'enfer, ils continueraient de pécher et de se livrer au désordre (*Idem*).

3° La pénitence de la volonté, ou le ferme propos.

On serait porté à croire que la pénitence de la volonté, ou le ferme propos, est chose facile à un pécheur véritablement repentant, si l'expérience ne nous apprenait le contraire. Qu'il est rare, en effet, de voir un pécheur persévérer dans le bien qu'il avait commencé, et dont les larmes et les soupirs devaient, ce semble, être une garantie suffisante de sa persévérance! Où en est la cause? Il faut la chercher uniquement dans l'absence d'une pénitence vraie et sincère de la volonté; cette pénitence consiste en ce que le pécheur emploie toutes ses forces à détacher sa volonté du mal pour la tourner au bien. Il est difficile de redresser un arbre qui a pris, en grandissant, une fausse direction; il en est de même d'une volonté qui a été longtemps inclinée au mal; car cet état est devenu en quelque sorte pour

elle un état normal et naturel. — L'aimant a une force d'attraction qui va sans cesse se développant ; on peut en dire autant de la puissance attractive du péché par rapport à la volonté. L'habitude, dit le proverbe, est une *chemise de fer* (une seconde nature), dont il est difficile de se débarrasser. — « Un nègre, dit le prophète Jérémie (13, 23), peut-il changer sa peau, ou un léopard la variété de ses couleurs ? Il ne vous est pas moins difficile de faire le bien, à vous qui n'avez appris qu'à faire le mal. » Triste proverbe, à la vérité, mais dont la justesse se vérifie néanmoins dans un grand nombre de pécheurs ! — Combien, parmi ceux-ci, qui ressemblent aux disciples endormis sur la montagne des Olives ! Lorsque le Seigneur les eut éveillés, ils rougirent de leur indolence ; mais, malgré qu'ils eussent reconnu et déploré leur faute, ils n'avaient pas eu cependant la *pénitence de la volonté*, car ils ne tardèrent pas à s'endormir de nouveau ; c'est pourquoi le Seigneur leur adressa ces paroles : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible. »

a. Exemples bibliques. — Lorsque, sous le gouvernement des Juges, les Juifs se rendirent coupables d'idolâtrie, Dieu les livra entre les mains de leurs ennemis qui leur firent souffrir tous les genres d'oppression. Ils s'adressèrent alors à Dieu et lui dirent : « Nous avons péché, faites-nous tout ce qu'il vous plaira, mais au moins, pour cette heure, délivrez-nous de nos ennemis. » Après avoir prié de la sorte, ils jetèrent hors de toutes leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, et adorèrent le Seigneur, qui se laissa toucher de leur misère (*Jug.* 10, 15). — Telle est, ô pécheur, la conduite que vous devez tenir ; éloignez de vous les

divinités étrangères, et ne servez plus que le Seigneur; alors il prendra pitié de vous. Il est dit dans l'Evangile, au sujet de l'enfant prodigue : « Il faut de ce pas que je m'en aille trouver mon père! » (*Luc.* 15). Ce qu'il fit effectivement. Le chemin était long et difficile; faible et exténué de misère, n'ayant aucun argent, il fut obligé de mendier. Il avait quitté la maison paternelle, riche et bien vêtu ; il y retourna pauvre et couvert de misérables lambeaux. Il dut sans doute se dire plus d'une fois : « Que dira mon père, que pensera le monde, si je retourne dans un pareil état ? » Cependant il ne recula pas, il continua sa route et entra chez son père. — Quel qu'eût été l'attachement de Zachée pour ses biens temporels, dès qu'il eut été fortifié par la grâce, il déclara résolument qu'il était disposé à donner la moitié de ses biens aux pauvres, et que s'il avait commis quelque injustice envers quelqu'un, il était disposé à en rendre quatre fois autant. Aussi, voyons-nous, par les consolantes paroles que le Seigneur lui adressa, combien cette résolution lui fut agréable : « Cette maison, lui dit Jésus, a reçu aujourd'hui le salut, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham, car le Fils de l'homme est venu pour chercher et sauver ce qui était perdu. » (*Luc.* 19). — Madeleine, cette pécheresse d'habitude, connue pour telle dans toute la ville, mit fin à ses désordres, et persévéra jusqu'à la mort, dès que le Seigneur lui eut adressé ces paroles : « Votre foi vous a sauvé, allez en paix. » (*Luc.* 7). — Saint Paul lui-même, qui jamais ne fut infidèle à la résolution qu'il avait prise de se convertir, se réjouissait de la pénitence des Corinthiens, lorsqu'il leur écrivait (2. *Cor.* 7, 9) : « La tristesse qui est selon Dieu, produit pour

le salut une pénitence stable; » en d'autres termes: La vraie contrition produit le ferme propos, lequel, de son côté, est le principe d'une conversion sincère et durable.

b. Saint Augustin avait, avant sa conversion, l'habitude de jurer à tout propos; mais, dès qu'il se fut converti, cette passion invétérée l'abandonna entièrement. Il disait à ce sujet : « Quel est celui d'entre vous qui m'ait entendu depuis lors proférer un jurement? Et cependant ce péché était devenu pour moi une habitude; mais, dès le jour de ma conversion, je l'ai combattue sans relâche, et, pour cela, j'implorais le secours du Seigneur; et le Seigneur est venu à mon aide, et m'a prêté une force telle, que rien ne me semble plus facile que de ne pas jurer. C'est pourquoi, mes bien-aimés, je vous avertis de ne jamais dire : « Quel est celui qui peut s'en passer? » (*S. Aug.* Serm. 10, de Sanct.). — Le même saint parvint aussi à s'affranchir entièrement des voluptés sensuelles; ce qui lui faisait dire (*Conf.* l. 8) : « Je m'imaginais qu'il me serait impossible d'être heureux si je ne contentais plus cette passion; je croyais que la continence dépendait de nos propres forces, et je me sentais trop faible. Insensé que j'étais d'ignorer que la continence n'est possible qu'à ceux auxquels Dieu en fait la grâce!

Saint Augustin fuyait avec tant de précautions les occasions de péché, même les plus éloignées, que jamais une personne du sexe ne mangeait à sa table ni n'habitait dans sa maison. Lorsque ces sortes de personnes désiraient lui parler, il les recevait en présence de quelques-uns de ses ecclésiastiques : jamais, depuis sa conversion, il ne lui arriva de s'entretenir seul avec elles.

c. Dans les années 399, 400 et 401, on vit à Constantinople un météore extraordinaire, qui donna lieu à quelqu'un de prédire que la ville serait consumée par le feu du ciel. Les habitants, saisis de frayeur, firent pénitence et s'enfuirent loin de la ville. Le jour marqué pour l'accomplissement de la prophétie étant passé, on envoya quelqu'un s'assurer de ce qui avait eu lieu, et, dès qu'on eut appris que la ville subsistait encore, on y retourna, et on continua de vivre comme auparavant. — Telle est l'image d'une foule de pécheurs : leurs bonnes dispositions s'évanouissent dès que le malheur qu'ils redoutaient a disparu ; la crainte des peines de la vie future ne les impressionne pas, ou du moins que très-faiblement (*Stolb.* B. 14).

d. Saint François qui avait entrepris la conversion des protestants du Chablais, sortant un jour de Thonon, rencontra un calviniste qui, touché de ses bons exemples et des peines qu'il se donnait pour le salut de ses semblables, le pria de l'instruire sans délai de la religion catholique. François l'entreprit aussitôt et ne tarda pas à le persuader de la vérité de la religion qu'il lui annonçait.—Le même saint ayant un jour appris que deux gentilshommes de sa connaissance se battaient en duel, il accourut aussitôt, et, au péril de sa vie, il les sépara et les amena à s'embrasser. Dieu fit plus, il toucha leurs cœurs; tous deux firent une confession générale, et devinrent de fervents chrétiens. L'un d'eux, distingué dans la carrière des armes, habitait une maison de campagne, dans le voisinage de Thonon. Comme il recevait de fréquentes visites de personnages haut placés, il leur parla du saint avec tant d'enthousiasme, qu'ils eurent un grand désir de le

voir et de l'entretenir eux-mêmes. Le gentilhomme offrit sa maison pour cet effet. Le bruit des conférences qui s'y faisaient étant parvenu aux oreilles des calvinistes, ils résolurent de faire assassiner le gentilhomme qui recevait chez lui saint François. Un gentilhomme calviniste, parent du premier, se chargea de l'exécution. Il vint donc le trouver comme pour se divertir. L'autre le conduisit exprès à une promenade solitaire, et lui dit : « Mon ami, je connais votre dessein; vous venez pour m'assassiner; cependant vous n'avez rien à craindre, car si votre religion vous porte à tuer vos amis et vos parents, la mienne m'oblige, à l'exemple de Jésus-Christ, de pardonner à mes plus cruels ennemis. » Puis il l'embrassa avec une cordiale affection. Le calviniste demeure confondu; il avoue son crime, demande pardon et promet à son parent l'amitié la plus inviolable (*Hist. eccl.*).

e. L'exemple suivant nous fait voir ce qu'on peut accomplir avec une volonté ferme et énergique. Un pécheur, qui depuis longtemps se livrait à des habitudes secrètes, condamnées par le sixième commandement, alla un jour trouver saint Bernard, et lui déclara qu'il était devenu tellement esclave de sa passion, qu'il croyait qu'il lui serait impossible d'y renoncer seulement pendant un seul jour. Saint Bernard lui fit une peinture sévère des suites déplorables auxquels il exposait sa santé, et de l'immensité de l'offense qu'il faisait à Dieu. Il lui ordonna, en outre, s'il désirait faire une bonne confession, de s'abstenir pendant trois jours, en l'honneur de la Sainte Trinité et de la passion du Sauveur. Les trois jours écoulés, le pécheur retourna auprès du saint, et lui déclara que le souvenir des

tourments qu'avait endurés le Sauveur, lors de sa flagellation et de son crucifiement, l'avait retenu au moment de la tentation. Saint Bernard lui fixa de nouveau trois jours en l'honneur de la sainte Vierge, puis enfin trois autres en l'honneur de son ange gardien. Le conseil fut suivi, et, par ce moyen, ce pécheur se sentit de jour en jour plus de facilité et de force pour vaincre sa tentation, jusqu'à ce qu'enfin il en fut totalement délivré (*Buchf.* Exemp. S. 133).

f. Un ermite demandant un jour à l'abbé Piménius ce que c'était que la pénitence, celui-ci lui répondit : « Faire pénitence de ses péchés, *c'est ne plus jamais pécher.* » (*Rauchenbichl.* Legend. S. 280).

g. Plutarque, écrivain grec, et l'un des plus célèbres philosophes de l'antiquité sous le règne de Trajan, se sentait, comme il l'écrit lui-même, particulièrement enclin à la colère et à la boisson. Voici le moyen qu'il employa pour combattre ces deux passions. « Je commençai, dit-il, par prendre la ferme résolution de passer seulement un jour sans me mettre en colère. Voyant que j'avais réussi, j'y ajoutai deux autres jours, puis trois, et ainsi de suite, jusqu'à ce que j'arrivai à des semaines, et, enfin, à des mois entiers.—Pour me défaire de ma passion pour le vin, je diminuai tous les jours la portion d'une manière si peu sensible, qu'à peine je m'en aperçus, et j'arrivai enfin à ne jamais outrepasser les bornes de la tempérance. » (*Plut.* lib. de via.).

h. Un soldat, qui était en garnison à Ostende, avait tellement l'habitude de jurer, qu'il assaisonnait pour ainsi dire chacune de ses paroles d'un jurement. Pressé par la nécessité, un jour qu'il se trouvait devant la porte

de la ville, il pria un monsieur qu'il connaissait de lui prêter secours. Celui-ci qui savait sa mauvaise habitude, se contenta de lui répondre : « Je ne donne rien à un jureur.—Hélas! monsieur, reprit le soldat, je désirerais de tout mon cœur me défaire de cette mauvaise habitude; mais je ne le puis.—Prenez-en une bonne fois la ferme résolution, lui répondit le monsieur; je vous donne cette pièce d'or si vous passez la journée sans jurer. » Le soldat, jetant un regard avide sur la pièce, ne put repousser cette offre, et il accepta. Il fut obligé d'accompagner le monsieur qui le fit passer devant plusieurs casernes, où selon leur habitude, ses camarades l'assaillirent de mille injures, comme si, connaissant la résolution qu'il avait prise, ils eussent pris plaisir à lui arracher quelque gros juron; mais cette fois-ci, tous leurs efforts restèrent sans résultat, et le soldat n'articula pas une seule syllabe jusqu'au soir. Le monsieur lui remit alors la pièce d'or, tout en lui faisant une sévère leçon, et l'assurant qu'il lui continuerait sa protection s'il se convertissait. Ce moyen réussit au-delà de tout espoir; le soldat se corrigea, d'abord par la seule considération du gain, mais bientôt pour des motifs plus désintéressés.—Telle est la puissance de la volonté de l'homme, lorsqu'une fois il a pris une sérieuse résolution (*Engelr. dom.* 3, *Quadrag.*).

SENTENCES ET COMPARAISONS

a. « Vous devez revêtir un homme nouveau, et vous transformer entièrement. Vous serez souvent obligé de faire ce que vous ne voudrez pas, et d'omettre ce que vous voudrez faire » (*Imitation*).

b. « Il faut livrer de rudes combats pour dompter et vaincre l'habitude » (*S. Aug.* in Ps. 30).

c. « De même qu'un mal invétéré ne peut être guéri que par une cure longue et rigoureuse, de même les anciennes blessures du cœur ne sauraient être guéries que par une volonté constante et énergique » (*S. Basil.* in reg. fus. p. 55).

d. « Le péché d'habitude pèse sur le pécheur comme une lourde pierre de sépulcre ; de sorte qu'il ne saurait se relever, si comme un autre ange la grâce ne vient l'enlever » (*S. Aug.* hom. 45, in Matth.).

e. « Ceux qui ont porté pendant longtemps de pesantes chaînes, boitent encore ordinairement lorsqu'on les leur a enlevées, et marchent d'un pas lourd et embarrassé. Il en est de même de ceux qui ont vécu pendant longtemps dans les entraves du péché, et qui ont été enlacés dans les liens des mauvaises habitudes » (*Plutarch.* in Mor.).

f. Un ancien Père auquel on demandait ce qui rendait le chemin du ciel si étroit, répondit : « Le chemin du ciel est étroit, parce qu'il faut faire violence à ses mauvaises passions, rompre les liens des mauvaises habitudes, étouffer la flamme des désirs impurs, et rendre sa volonté entièrement conforme à la volonté divine » (*Vita Patr.* l. 5).

g. « Ce que la base est à la statue, ce que sont les fondements à un bâtiment, le bon propos l'est au changement de vie et à la vertu. »

h. « Il n'est rien qu'un zèle constant, un travail prudent et infatigable ne puisse accomplir » (*S. Bern.* Ep. 14).

i. « La première chose que prescrit un médecin à

celui qui est tombé malade par défaut de diète, c'est la diète même. Le divin Médecin des âmes nous fait la même prescription ; il nous répète à tous ces paroles qu'il adressa lui-même à la femme pécheresse : « Allez et ne péchez plus, » c'est-à-dire, soyez fidèles à vos bonnes résolutions » (*S. Bonavent.* in dict. sal.).

k. « La meilleure marque d'une vraie contrition, c'est la fuite des occasions et le soin qu'on prend pour éviter la tentation » (*S. Bern.* Serm. 1. de res. Dom.).

4. La pénitence de la bouche, ou la confession.

Nous trouvons déjà dans le paradis terrestre quelque chose d'analogue à la confession. Le Tout-Puissant, qui n'ignorait pas la faute dont s'étaient rendus coupables nos premiers parents, sembla néanmoins leur en demander l'aveu, lorsque s'adressant à Adam, il lui dit : « Qui t'a dit que tu étais nu? Aurais-tu mangé du fruit dont je t'avais défendu de manger? » — Voyez combien il fut pénible à Adam d'avouer sa faute! Il n'eut ni le courage de la nier, ni celui de l'avouer sans excuse ni détour; mais, comme si déjà il eût été pendant longtemps à l'école de Satan, il rejeta la faute sur Eve, laquelle, de son côté, voulut en décliner la responsabilité en accusant le serpent. — Il n'y a donc rien qui doive nous étonner, si nous ressemblons, par tant de côtés, à nos premiers parents, et si nous éprouvons tant d'aversion pour la confession. L'amour-propre, qui rend à l'homme l'examen de ses fautes si difficile, et qui fait de l'examen une véritable pénitence de l'intelligence, en rend encore l'aveu plus pénible, de sorte qu'on peut dire aussi que la déclaration de ses péchés est une vraie *pénitence de la bouche.* — Dans la

confession, le pécheur est obligé de se constituer son propre accusateur, lui qui a déjà tant de peine à s'avouer à lui-même ses propres fautes ! Aussi, saint Chrysostome dit-il excellemment à ce sujet (*Hom.* 3. *de pœnit.*) : « Le démon enlève la honte à l'homme lorsqu'il pèche, et la lui rend avant la confession. — La mauvaise honte ressemble au sceau que les ennemis de Jésus imprimèrent sur son tombeau ; l'ennemi de notre âme le dépose sur notre bouche afin qu'elle reste fermée pendant la confession. » — Il est parlé, dans l'Evangile (*Matth.* 9, 32), d'un homme qui était muet et qui recouvra le don de la parole, dès que le Sauveur l'eut exorcisé. La mauvaise honte ressemble à ce mauvais esprit ; elle rend sourd une foule de pécheurs ; c'est pourquoi la grâce est nécessaire pour la faire disparaître et rendre l'ouïe aux pécheurs. On ne s'avise pas de blâmer un médecin lorsqu'il prend tous les moyens capables de lui faire connaître la cause de la maladie et l'immensité du danger qu'elle présente ; pourquoi donc trouverait-on mauvais que le confesseur s'informât de l'ancienneté et de la gravité de la maladie ; qu'il s'enquit des causes qui lui ont donné naissance ? La raison en est dans la mauvaise honte qui rend la pénitence de la bouche difficile, et dans l'orgueil, qui se contente volontiers des simples apparences d'une conscience irréprochable, sans s'inquiéter beaucoup de l'état même de la conscience et du salut de l'âme. « La bouche, dit le proverbe, parle de l'abondance du cœur. » — Ce proverbe se vérifie surtout dans la confession des pécheurs, dont le cœur est véritablement touché de repentir ; chez eux, aussi, la bouche parle de l'abondance de l'humilité · car une confession

sincère suppose toujours un repentir vrai et une véritable humilité. Nous sommes tombés par l'orgueil, nous devons nous relever par l'humilité.

a. Exemples bibliques. — Dieu agit à l'égard de Caïn comme il avait agi envers nos premiers parents. Bien qu'il connut le crime dont il s'était rendu coupable, il voulut entendre de sa propre bouche l'aveu de son péché, et lui demanda quel était le motif de l'abattement de son visage ? Et après qu'il eut commis son meurtre, il lui demanda où était son frère Abel. — Mais comme le cœur de Caïn était endurci, sa bouche resta fermée à l'aveu de son péché, et il ne voulut point le reconnaître. — Dieu donna aux Israélites la loi suivante : « Lorsqu'un homme ou une femme auront commis quelqu'un des péchés qui arrivent d'ordinaire aux hommes, et qu'ils auront violé, par négligence, le commandement du Seigneur, ils confesseront leur péché, » etc.

Cette confession devait se faire devant le prêtre juif, comme étant le représentant de Jéhova (*Levit.* 5, 5). Lorsque Dieu, pour punir les Israélites, leur envoya des serpents de feu qui en firent mourir un grand nombre, ils allèrent trouver Moyse et lui dirent : « Nous avons péché, parce que nous avons parlé contre le Seigneur et contre vous. Priez-le qu'il nous délivre de ces serpents. » Moyse pria donc pour le peuple (*Nombr.* 21, 7). — David disait à l'envoyé de Dieu, Nathan : « J'ai péché contre le Seigneur » ; et aussitôt il entendit ces paroles de pardon : « Jéhova a enlevé votre péché. » (*Rois,* 12, 13).

Lorsque David vit l'ange répandant la mort parmi le peuple, il adressa cette prière à Jéhova : « C'est moi

qui ai péché; c'est moi qui suis le coupable. Qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et la maison de mon père. » (2. *Rois*, 24, 17). — Il est dit de ceux qui entendirent la prédication de saint Jean sur les bords du Jourdain et se firent baptiser par lui (*Matth.* 3, 7) : « Ils confessaient leurs péchés. » — L'enfant prodigue fit cet aveu sincère à son père : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne suis pas digne d'être appelé votre fils. » (*Luc*, 15). — Il est dit dans les Actes des apôtres, au sujet des Ephésiens qui se convertirent à la prédication de saint Paul (19, 18) : « Plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait. » — Les apôtres nous avertissent aussi de faire l'aveu sincère de nos péchés : « Confessez vos fautes l'un à l'autre. » (1. *Jacq.* 5, 16). Et il est dit dans saint Jean (1. *Jean*, 1, 9) : « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité. »

b. Aperçu historique sur la confession. — On comprend aisément que Dieu, dont la science est infinie, n'avait nullement besoin que les pécheurs fissent l'aveu de leurs péchés pour les leur remettre ; mais comme le Seigneur a choisi les apôtres et leurs successeurs pour ses représentants, et qu'il les a revêtus du pouvoir de lier et de délier (*Jean*, 20, 23), c'est-à-dire qu'il leur a confié les fonctions de juges dont les sentences devaient être pleinement valides auprès du tribunal de Dieu ; son intention a été certainement que le jugement qu'ils prononceraient fût un jugement juste et équitable, et non pas une sentence purement facultative et arbitraire.

Mais pour porter un jugement juste et équitable, il faut avant tout avoir une connaissance exacte de la cause, connaissance qui n'existe que dans Dieu et dans le pécheur. Ainsi, pour que les apôtres et leurs successeurs puissent arriver à la connaissance des péchés, il faut que Dieu ou le pécheur la leur communique. Mais Dieu ne fait pas ce que l'homme peut et doit faire, il ne favorise pas la paresse ; d'où il suit qu'il est absolument nécessaire que ce soit le pécheur qui le fasse, c'est-à-dire que ce soit le pécheur qui devienne son propre accusateur.

Quant à l'ancienneté de la confession secrète ou auriculaire, les plus anciens Pères attestent unanimement qu'elle était déjà usitée du temps des apôtres. La lettre de saint Barnabé, qui vivait au temps des apôtres, lettre qui, selon l'opinion d'Origène, d'Eusèbe et autres, appartient au canon du nouveau Testament, porte ce qui suit : « Vous confesserez vos péchés ; vous ne vous mettrez pas en prière avec une mauvaise conscience, car tel est (la confession des péchés) le chemin du salut. » — Saint Clément de Rome, pape et disciple de saint Paul, déclare (*ep. 1. ad Corinth.*) « qu'il vaut mieux confesser ses péchés et ses crimes que de s'endurcir le cœur. » Le même auteur dit aussi : « Pendant que nous sommes encore dans ce monde, convertissons-nous de tout notre cœur du mal que nous avons commis étant encore engagés dans la chair, afin d'obtenir le salut du Seigneur, pendant que nous avons le temps de faire pénitence ; car lorsque nous serons sortis de ce monde, nous ne pourrons plus ni nous confesser, ni faire pénitence. » —Tertullien, qui vivait au deuxième siècle, décrivant la confession (*Exomologesis*) dans son

livre sur la pénitence, insiste sur l'obligation de ne pas cacher ses péchés en confession, attendu que par là on ne fait qu'augmenter sa faute. — Il dit ailleurs : « Que plusieurs craignaient la confession ou la remettaient toujours à un autre jour, parce qu'ils s'inquiétaient plus de leur crainte que du salut de leur âme, semblables à ces malades qui ne veulent pas se découvrir au médecin et qui périssent victimes de leur mauvaise honte. » — Origène, qui florissait au commencement du troisième siècle, après avoir décrit les différents moyens d'obtenir la rémission de ses péchés, ajoute : « Il est encore, pour le pécheur, un septième moyen d'obtenir le pardon de ses fautes, moyen dur et pénible, à la vérité : c'est d'arroser son lit de ses pleurs, de se nourrir jour et nuit du pain de ses larmes, de ne pas rougir de confesser ses péchés au prêtre du Seigneur, et de chercher en lui sa guérison. » Le même auteur dit encore (*Hom.* in Ps. 37) : « Quand il (le pécheur) devient son propre accusateur, il vomit, pendant sa confession, son crime, et met à découvert toute la cause de sa maladie. — Seulement, lorsque vous voudrez vous confesser, mettez tous vos soins à ce que le médecin auquel vous avez déclaré la cause de votre maladie, sache être faible avec les faibles, qu'il pleure avec ceux qui pleurent ; qu'il ait appris l'art de compatir à vos douleurs et de comprendre votre situation, afin qu'après s'être montré envers vous médecin habile et compatissant, il vous adresse quelques paroles, vous donne quelques conseils, et que vous, de votre côté, vous y conformiez votre conduite. S'il vient à prévoir et à découvrir que la nature de votre maladie est de celles qui doivent être révélées et guéries dans l'assem-

blée de la communauté, et que c'est là pour vous-même le moyen de salut le plus facile, vous devrez vous y conformer lorsque, après une mûre réflexion, votre médecin vous l'aura prudemment conseillé. » — Que ce passage est écrasant pour ceux qui nient la confession auriculaire! Ici la confession secrète est mise en opposition directe avec la confession publique, et on voit clairement que l'une est tout à fait indépendante et différente de l'autre. — Saint Cyprien, évêque de Carthage au troisième siècle, disait de même (*Lib. de laps.*) : « Que chacun, mes frères, confesse ses fautes pendant qu'il est encore en ce monde, pendant qu'on peut encore recevoir sa confession, et que la rémission qu'il obtiendra des prêtres peut être agréée au Seigneur. »—Saint Basile, mort en 378, tient absolument le même langage : « Il faut nécessairement, dit-il, découvrir ses péchés à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu. » — Saint Cyrille de Jérusalem avertissait les fidèles « de confesser les péchés qu'ils avaient commis, soit par paroles, soit par actions, soit au grand jour, soit dans les ténèbres. » (*Catech. de confess.*).

c. Pendant le séjour de saint Louis Bertrand au couvent des Dominicains de Valencia, un grand pécheur alla un jour le trouver pour lui faire sa confession. — Chaque fois qu'il déclarait un grand péché, il regardait la figure de son confesseur pour y lire l'impression qu'il en recevait ; mais il s'aperçut, à son grand étonnement, que sa figure devenait de plus en plus douce et sereine, et que l'aveu de crimes aussi énormes n'y produisait pas le moindre changement. Lorsqu'il eut achevé sa confession, il déclara qu'il avait encore à con-

fesser un péché qu'il venait de commettre au moment même de sa confession. La figure du confesseur n'indiqua pas qu'il éprouvât le moindre étonnement. Encouragé par cette remarque, le pénitent déclara qu'il avait jugé témérairement du confesseur, en supposant qu'il devait être bien familiarisé avec ces sortes de péchés, que même il s'en était probablement rendu lui-même coupable, puisqu'il les entendait raconter sans témoigner la moindre surprise, mais en montrant plutôt un visage gai et content. Ce singulier aveu n'ébranla pas davantage le confesseur; mais il se contenta de répondre : « Mon cher fils en Jésus-Christ! je suis assurément un grand pécheur, et ma confusion surpasse encore la vôtre, bien que je n'aie pas commis ces péchés-là. J'ai entendu le récit de tous vos péchés sans étonnement, mais plutôt avec plaisir, parce que j'ai vu dans la sincérité de votre aveu la marque d'un véritable repentir, d'un cœur sérieusement pénitent; et je me suis réjoui de voir comment vous vous efforciez de vous délivrer de vos fautes en les avouant avec tant de franchise. Ce ne sont pas vos péchés, mais bien leur éloignement qui me réjouit. A la vérité, j'ai été peiné de ce que vous aviez si gravement offensé Dieu, mais la joie de vous voir revenir à lui était plus grande encore. Vous savez que le Seigneur a dit que les anges éprouvaient plus de joie de la conversion d'un pécheur que de la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence: pourquoi ne me réjouirais-je pas avec les anges? » — Pécheurs de nos jours! ne croyez-vous pas aussi que votre confesseur éprouve de la joie quand vous faites une *sincère* confession? (*Mans.* Disc. 3, n. 15.)

d. Louis IX, roi de France, obligé pendant son retour de Palestine de passer deux mois et demi sur mer, voulut que tous les matelots se confessassent, et leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, où il leur disait entre autres choses : « Que celui qui s'approche des sacrements ne craigne pas de manquer au service de mer ; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un câble, soit pour toute autre manœuvre. » Ce ton d'intérêt et de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étaient pas confessés depuis plusieurs années, retournèrent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion.

e. Il est raconté dans la vie du même saint que Dieu lui fit souvent la grâce de pouvoir pénétrer les secrets des cœurs. Un jour qu'il était en voyage, il arriva auprès d'un berger qui paissait ses troupeaux et lui dit : « Mon fils, je connais le mauvais état de votre âme ; il y a trois ans que vous n'avez fait une confession sincère ; je vous en prie, si votre âme vous est chère, ne tardez pas plus longtemps de retourner à Dieu ; laissez-moi vous ramener au bercail du bon Pasteur, car la mort est déjà à votre porte ! Je suis disposé à vous absoudre de vos péchés. » — Le pécheur frémit à ces paroles ; il fit un retour sincère en lui-même, et il se confessa le cœur contrit et repentant. — Et, chose surprenante, trois jours après, il mourut de mort subite (*Buchf.* Leb. d. heil. Ludwig IX).

f. L'impératrice Adélaïde, mère de Henri IV, entreprit en 1705 le voyage de Rome, et fit au cardinal Pierre Damien une confession générale à partir de l'âge de cinq ans. Elle s'accusa non-seulement des actions mauvaises, mais encore de tous les mouvements désordonnés de

son cœur, et même des pensées de vanité et des paroles inutiles, autant du moins que sa mémoire les lui rappelait (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl.).

g. Grégoire-le-Grand raconte que le prêtre Sévère ayant été appelé auprès du lit d'un père de famille pour entendre sa confession, celui-ci expira avant l'arrivée du prêtre. Toutefois, par les larmes et les prières du vertueux ministre, le malade revint à la vie et mourut huit jours après s'être confessé et avoir accompli sa pénitence (*Binterim's Denkw.* B. 5. S. 230).

Guillaume de Sommersink, religieux de Malmesbury, raconte qu'une fois les Normands passèrent toute la nuit qui précédait une bataille à se confesser et à se réconcilier avec Dieu (*Lib. de gest. Angl.*, c. 15).

h. Saint Clément de Rome disait déjà du temps de l'apôtre saint Jean : « Quelqu'un a-t-il le cœur en proie à l'envie, à l'incrédulité et à toute autre mauvaise passion, qu'il ne rougisse pas, s'il s'intéresse au salut de son âme, de s'en confesser à celui qui préside, afin qu'il en reçoive la guérison par la parole de Dieu et par un conseil salutaire. »

i. Tertullien compare ceux qui ne veulent pas déclarer leurs péchés au confesseur à ces hommes qui, s'étant blessés à certaines parties secrètes du corps, rougissent de faire voir leurs blessures au médecin, et qui périssent ainsi par leur silence.

k. « Allez, dit saint Chrysostome, montrer votre plaie au médecin spirituel, et il vous donnera les moyens de la guérir : confesser ses péchés, c'est les effacer. »

l. La confession doit être humble. — L'enfant prodigue, pénétré d'humilité, se jeta aux pieds de son père.

et reconnut qu'il avait péché contre lui et contre le ciel (*Luc,* 15). — Le publicain, se tenant à l'écart, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il frappait sa poitrine en disant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur ! » (*Luc,* 18.) — Quel aveu plein d'humilité et de franchise que celui du bon larron s'écriant sur la croix : « C'est avec justice que nous souffrons la peine que nos crimes nous ont méritée; mais celui-ci n'a fait aucun mal. » (*Luc,* 23.).

m. Joachim, abbé de Florence, en Calabre, regardé comme un saint et un prophète, était consulté de toutes parts. Une affaire importante le conduisit en Sicile, à une abbaye de Citeaux, voisine de Palerme, où résidait alors l'impératrice Constance, femme de Henri VI, dit le *Cruel*. Comme une autre reine de Saba, elle désira entendre ce nouveau Salomon, et s'empressa de l'inviter à venir la voir. C'était un Vendredi-Saint : il se rendit avec répugnance à cette demande, et ne céda qu'aux instances les plus vives. En abordant l'impératrice, il l'apostropha en ces termes : « Qu'y a-t-il donc, madame, de si pressé, pour interrompre la solennité de ce jour, et tirer de son cloître un solitaire qui doit être absorbé dans la méditation des souffrances de Jésus-Christ ? » L'impératrice, charmée de sa conversation, veut dès ce moment se mettre sous sa conduite et lui faire une confession de toute sa vie. Elle l'introduit dans sa chapelle : là était un trône magnifique élevé de plusieurs marches pour la princesse, et à côté, plus bas, un tabouret pour le confesseur; l'orgueil avait établi cet usage, et la faiblesse l'avait souffert. Joachim, affligé de cette circonstance, lui dit : « Madame, pensez-vous que vous comparaissez ici en

criminelle ? Descendez de ce trône, et faites votre confession dans une posture plus humble, sinon je me retire. » Constance, qui avait un grand fonds de piété et qui n'avait fait que suivre, sans trop y réfléchir, un usage indécent qu'elle avait trouvé établi, s'agenouilla sur le pavé et se confessa avec de grands sentiments de pénitence (*Guill.*, 3e. part.).

n. La confiance qu'avait inspirée à tous M. de Cheverus, lorsqu'il était évêque de Boston, était telle qu'un grand nombre de dames protestantes des rangs les plus élevés de la société venaient lui ouvrir leur cœur, lui révéler leurs peines de famille ou de conscience les plus secrètes. L'une d'elles lui dit un jour que ce qui lui répugnait le plus dans la religion catholique, et l'empêchait toujours de l'embrasser, c'était le précepte de la confession. M. de Cheverus lui répondit avec un aimable sourire : « Non, madame, vous n'avez pas pour la confession autant de répugnance que vous le croyez ; vous en sentez, au contraire, le besoin et le prix ; car voilà longtemps que vous vous confessez à moi sans le savoir. La confession n'est pas autre chose que la confidence des peines de conscience que vous voulez bien m'exposer pour recevoir mes avis. » (*Idem.*).

o. Au mois de mars 1838, un grand nombre de personnes se trouvaient réunies chez Mme. D***. La conversation tomba sur la confession : *C'est une invention des prêtres*, s'écria un philosophe imberbe. — Une jeune personne ayant entendu ce propos impie, prit la parole en ces termes : « Vous prétendez, monsieur, que la confession est une invention des hommes : eh bien ! on connaît l'origine et l'histoire de toutes les

inventions, de toutes les découvertes, du jeu de piquet, par exemple, qui vous occupe en ce moment, et vous n'ignorez pas sans doute qu'il fut inventé sous le règne de Charles VII. Si la confession est une invention des hommes, on doit savoir aussi dans quel temps elle a eu lieu ; soyez donc assez bon pour me l'apprendre ? » — Le jeune fat ne put rien répondre, et depuis lors il s'abstint prudemment de parler de religion (*Idem.*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Qu'est-ce que la confession, sinon la déclaration que fait le pécheur des plaies de son âme ? Par la confession, le venin du péché, qui ne cessait de ravager autour du cœur d'une manière très-contagieuse, est mis à nu et éloigné pour le salut du malade. Les prêtres, en nous instruisant après la confession de nos péchés, lèchent en quelque sorte nos blessures avec la langue, et, en diminuant ainsi la douleur, ils nous procurent en même temps la guérison. » (*S. Greg. M.* Hom., 40).

b. « La confession de ses péchés est la seconde planche du salut après le naufrage. » (*Hieron.* in C. 3. Is.).

c. « Ce sont, il est vrai, des hommes qui exercent leur ministère dans l'œuvre de la rémission de nos péchés ; mais les péchés nous sont remis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et non pas en leur propre nom. » (*S. Ambr.*, l. 3, c. 19, de Spir. S.).

d. « Imitons la Samaritaine, et que la honte ne nous fasse pas cacher nos fautes. Celui que la honte empêche d'avouer ses péchés au prêtre, à un seul homme, celui qui ne veut pas se confesser et faire pénitence,

celui-là sera donné en spectacle au jour du dernier jugement, non pas à un ou deux individus, mais à tout l'univers rassemblé ! » (*S. Chris.* Hom. de mul. Sam.).

e. « Il est un tribunal d'un genre tout nouveau, tribunal auquel est condamné celui qui n'avoue pas sa faute, et absous celui qui la confesse. Mystère vraiment admirable ! » (*S. Zeno.* Tract. 41, l. 2).

f. « La confession sauve l'âme, détruit le péché, et combat les mauvais esprits. Elle ferme la porte de l'enfer et ouvre celle du paradis. » (*S. Aug.* de Pœnit.).

g. « Le pénitent doit être exact dans l'accusation de ses péchés ; il doit déclarer les circonstances de temps, de lieu, de durée, d'intentions, de personnes, d'attentions qui ont accompagné le péché. » (*Id. Ibid.*).

h. « Arriver à une connaissance exacte de ses péchés, les déclarer franchement après les avoir reconnus, telles sont les véritables marques de l'humilité. » (*S. Greg.* l. 22, Moral.).

i. « Il coûte souvent plus de peines et d'efforts pour confesser les péchés que l'on a commis, que de s'abstenir d'en commettre de nouveaux. » (*Id. Ibid.*).

k. « Aussi longtemps qu'une plaie reste fermée, elle ne cesse pas d'être douloureuse ; au contraire, dès qu'elle est ouverte, on en exprime le pus, et on fraie par ce moyen le chemin à la guérison. Il en est de même des plaies du cœur. » (*Idem.* in Past. c. 38).

l. « Quand le pécheur ouvre, Dieu couvre ; ce que le pécheur cache à un seul, Dieu le manifeste à tous. » (*S. Aug.* in Ps.).

m. « La confession apaise Dieu, réjouit les anges, rassérène le cœur, soulage la conscience, amortit l'aiguillon de l'inquiétude, fait fleurir l'espérance du salut,

et verse sur les blessures de l'âme le baume de la consolation. » (*S. Laur.* Inst. de Op. c. 15.).

n. « On prétend que le loup ferme le gosier à la brebis qu'il enlève, de peur que ses bêlements n'attirent l'attention du berger. De même, le démon ferme la bouche à une foule de pécheurs, de crainte qu'ils n'appellent à leur secours le pasteur des âmes. » (*S. Aug.* Trait. 46, in Joann.)

o. « Nous avons soin de ne pas passer un jour sans laver nos mains et notre figure, bien que nous sachions par avance que nous les salirons de nouveau. S'il en est ainsi, pourquoi devrions-nous négliger de nous confesser souvent, bien que nous prévoyions qu'il peut nous arriver de nous salir en quelque sorte par de nouvelles fautes ? » (*Joan. Gers.* Trait. de Parv.).

p. Il y avait à Rome, à l'époque où elle était encore païenne, un libertin d'un genre tout nouveau, nommé Lucius Nératus, qui n'avait pas de plus grand plaisir, lorsqu'il rencontrait sur la rue des personnes honnêtes, mais pauvres et sans secours, de les frapper à la figure. Le malfaiteur payait cher les suites de son étrange manie, car la loi des Douze Tables fixait, pour ces sortes d'injures, une amende considérable. Cependant cette somme n'effrayait pas Nératus ; pour plus de commodité, il se faisait suivre d'un esclave portant un sac rempli d'argent. Chaque fois qu'il avait cédé à son caprice de donner des soufflets ou des coups de poing, il faisait aussitôt compter à la personne offensée la somme voulue par les lois, afin de prévenir les plaintes qu'on n'eût pas manqué de faire à la justice. Il s'imaginait que tout était fait par là, et qu'il n'avait plus à s'inquiéter de rien ; mais dès que les juges eurent con-

naissance de cette infamie, ils abolirent l'ancienne loi et en établirent une nouvelle, d'après laquelle toute offense personnelle devait être punie selon la gravité de l'injure et la dignité de la personne offensée.

Les pécheurs impénitents ressemblent à ce Nératus; ils s'imaginent qu'il suffit de confesser leurs péchés et d'accomplir la pénitence qui leur a été imposée, et que tout est fini. Mais lorsque le Seigneur voit qu'on abuse si audacieusement des grâces et des moyens de salut qu'il nous envoie, il change en quelque sorte sa loi, en faisant que ceux qui ont eu une confiance présomptueuse en sa divine miséricorde, confiance qui est un péché contre le Saint-Esprit, voient s'accomplir en eux cette sentence portée par Jésus-Christ lui-même (*Matth.* 12, 31.) : « Que ces sortes de péchés ne se remettent ni en ce monde ni en l'autre. » (*Nach Herbst's Exempelb.* S. 169.).

q. Senèque lui-même, un païen, écrivait (*Epist.* 54.) : « Pourquoi n'y-a-il personne qui veuille avouer et reconnaître ses fautes ? Pourquoi ? parce qu'on en est encore tout épris. — Quand on raconte le rêve qu'on a fait, on prouve par là qu'on ne rêve plus, mais qu'on est éveillé ; de même, la confession que l'on fait de ses péchés est une preuve qu'on s'est réveillé du sommeil du péché. Réveillons-nous donc, afin de corriger nos mœurs ! »

r. Le savant Origène disait (*Hom.* 2, in Ps. 38) : « De même que ceux qui se sentent incommodés d'une surabondance d'humeurs éprouvent du soulagement lorsque leur estomac s'en est débarrassé, de même le pécheur qui a confessé son iniquité coupe racine à la cause du mal. »

s. Dans l'ancienne loi, les lépreux étaient obligés, lorsqu'ils voulaient se présenter aux prêtres pour en être purifiés, de se revêtir d'habits décousus et de crier qu'ils étaient impurs et souillés. L'homme infecté de la lèpre du péché doit imiter cette conduite ; il faut qu'il se présente au prêtre pour en recevoir la santé de l'âme. — Le Sauveur nous répète encore aujourd'hui ces paroles qu'il adressait aux dix lépreux : « Allez vous montrer aux prêtres. » (*Luc*, 15.)

5. La pénitence par les œuvres, ou la satisfaction.

Bien que le pécheur qui a fait à son confesseur l'aveu humble, sincère et entier de ses péchés soit pleinement rentré en grâce avec Dieu, il lui reste néanmoins encore certaines obligations à remplir. Toute injure, même après qu'on en a reçu le pardon, a besoin d'être réparée. Le dommage qu'on a causé au prochain, les torts qu'on lui a fait subir, il faut les compenser; et voilà précisément ce que l'on entend par satisfaction.

Ou les œuvres de satisfaction nous sont imposées par le prêtre au moment de la confession, ou bien nous nous en prescrivons à nous-mêmes de particulières. Nous envisagerons la satisfaction sous ce double rapport, dans les exemples que nous allons rapporter sur cette matière.

a. *Exemples bibliques*. — Quoique David eût appris de la bouche même du prophète que le Seigneur lui avait pardonné son péché, il se livra néanmoins à toutes les austérités de la pénitence; il se retira dans la solitude et ne voulut point manger avec les principaux de sa maison, mais demeura couché sur la terre.

— Ses psaumes sont autant de témoignages qui attestent la sincérité de son repentir et la rigueur des peines qu'il s'imposa en satisfaction de ses fautes. — Lorsque le roi Achab, qui s'était rendu gravement coupable en s'adonnant à l'idolâtrie, eut entendu les menaces que lui adressa le prophète Elie, il déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et marcha la tête baissée. C'est pourquoi le Seigneur lui fit miséricorde et le préserva des maux dont il l'avait menacé (3. *Rois*, 21, 27.). — Lorsque les Israélites se fûrent attiré la colère de Dieu par leurs pratiques idolâtriques, ils revinrent à de meilleurs sentiments dès que la main du Seigneur se fut appesantie sur eux. Ils brisèrent les autels des idoles, et s'empressèrent, par un redoublement de ferveur, d'apaiser la colère divine (*Jug.* 10, 15.). — Les Ninivites expièrent par un jeûne sévère les crimes dont ils étaient coupables (*Jon.* 3.). — Le jour des Expiations, il était défendu aux Israélites de rien manger, et ils étaient par conséquent obligés de s'imposer eux-mêmes des œuvres satisfactoires en expiation de leurs péchés (*Lévit.* 23.). — Bien que saint Jean-Baptiste eût mené depuis sa jeunesse une vie innocente, il passait néanmoins tous ses jours dans les austérités du jeûne et les rigueurs de la pénitence. — Zachée, chef des publicains, s'était probablement rendu coupable de fraudes dans l'administration de son emploi; mais dès que le Seigneur fut entré chez lui, il déclara qu'il était disposé à donner la moitié de ses biens aux pauvres, et que s'il avait trompé quelqu'un en quoi que ce fût, il lui rendrait quatre fois autant (*Luc*, 19, 8.). — Dans la loi mosaïque, les atteintes portées à la propriété recevaient une large compensation.

Celui qui avait volé de l'argent ou des meubles était obligé d'en rendre deux fois autant ou deux fois la valeur (*Ex.* 22, 7.). Cependant, pour les vols commis sur le bétail, on ne rendait le double que quand la pièce de bétail était trouvée vivante chez le voleur (*Ex.* 22, 4.). Si le vendeur l'avait tuée ou vendue, il rendait cinq bœufs pour un bœuf, et quatre brebis pour une brebis (*Exod.* 21, 1.) Celui qui ne voulait pas s'assujettir à cette compensation pouvait être vendu comme esclave. Mais on procédait différemment lorsque celui qui avait fait tort à son semblable, sans avoir été convaincu en justice, faisait lui-même l'aveu de sa faute ; il ne rendait qu'une fois l'objet volé ou sa valeur ; mais il devait en outre offrir un sacrifice expiatoire (*Lév.* 3.).

Zachée donna donc une preuve plus que suffisante du changement qui s'était opéré en lui, en s'offrant spontanément à rendre quatre fois la valeur du tort qu'il avait causé. — L'enfant prodigue donna aussi des marques non équivoques de la disposition où il était de satisfaire pour ses péchés, lorsqu'il s'écria : « Mon père, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils (*Luc* 15), traitez-moi comme un des serviteurs qui sont à vos gages. » Ainsi, il voulait se soumettre à une pénitence austère, supporter patiemment toutes les rigueurs attachées à la condition d'esclave, pourvu que son père voulût bien lui pardonner.

Sainte Madeleine ne se montra pas moins disposée à satisfaire pour ses péchés, en se jetant aux pieds de Jésus et les arrosant de ses larmes. Après avoir été un objet de scandale public, elle voulut aussi donner publiquement des marques de son changement de vie ; et désormais, au lieu de courir après les plaisirs du monde,

de rechercher les voluptés et les jouissances de la terre, elle s'asseyait aux pieds de Jésus, et n'avait pas de plus grand plaisir que d'entendre les paroles qui sortaient de sa bouche. Les biens temporels qu'elle avait reçus de Dieu, et dont elle avait autrefois abusé, elle les employa à soulager les pauvres, et ni les promesses ni les menaces des ennemis de Jésus ne furent capables de l'ébranler. Elle monta avec lui sur la montagne du Calvaire, embrassa la croix, et accompagna son corps au tombeau. Après l'Ascension de Jésus, elle continua la vie de pénitence qu'elle avait commencée.

Pierre, qui avait renié Jésus par trois fois, ne se contenta pas de déclarer par trois fois qu'il l'aimait, mais il le lui prouva encore pendant toute sa vie. Confesser publiquement Jésus, braver courageusement tous les obstacles que lui opposèrent les ennemis du Sauveur, et se faire pêcheur d'hommes, comme le lui avait prédit Jésus, telle fut désormais son unique occupation. Combien il dut verser de larmes en expiation de ses fautes! La légende dit de lui que les larmes qu'il versa lui creusèrent un sillon sur les joues. Lorsqu'il dut mourir, il pria qu'on le crucifiât la tête en bas.

Paul, après sa conversion, fut un homme tout nouveau. Comme son cœur était entièrement changé, ses actions furent aussi précisément le contraire de ce qu'elles avaient été jusqu'alors.

Le bon larron ne se plaignait pas sur la croix, et ne désirait pas en descendre. Il voulut, comme Jésus, boire jusqu'à la lie le calice des souffrances, et endurer les plus affreux tourments: il ne demanda qu'une seule chose, c'est que le Seigneur lui pardonnât. Aussi le Seigneur lui tint-il compte de ses souffrances en satis-

faction de ses fautes, puisqu'il lui promit que ce jour-là même il serait avec lui en paradis. — Plût à Dieu que ceux qui sont affligés par quelques malheurs, que les malades surtout apprissent à offrir à Dieu leurs peines et leurs souffrances, en compensation des offenses qu'ils ont faites à la justice divine !

Il est dit de ceux qui se convertirent à la prédication de saint Paul (*Act.* 19, 19) : « Il y en eut beaucoup de ceux qui avaient pratiqué les superstitions de la magie, qui apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le monde, et quand on eut supputé le prix, on trouva qu'il s'élevait à cinquante mille pièces d'argent. » Assurément le sacrifice était considérable. Bien qu'ils fussent résolus à s'abstenir de toutes les pratiques que renfermaient ces livres, ils voulurent néanmoins se punir eux-mêmes en livrant aux flammes des livres d'un prix si élevé, et en empêchant par ce moyen que d'autres pussent s'en servir.—Combien cet exemple est humiliant pour tant de pécheurs de notre temps qui ne veulent s'imposer aucun sacrifice en expiation de leurs fautes !

b. Marie d'Egypte expia pendant quarante-sept ans, dans la solitude et les austérités de la pénitence, la vie licencieuse qu'elle avait menée à Alexandrie.

c. Saint Arsène se livrait à toutes les privations imaginables en compensation des fautes qu'il avait commises pendant son séjour à la cour. Occupé à faire des couvertures avec des feuilles de palmier, il ne changeait que tous les ans une fois l'eau dans laquelle il trempait ces feuilles, afin de punir par la mauvaise odeur que répandait cette eau sa sensualité qui, comme il le disait, avait été entretenue par les parfums du monde (*Ber. Berc.*, 4).

d. Avant d'entrer dans un couvent pour y consacrer à Dieu le reste de ses jours, la pénitente Thaïs fit rassembler tous les vêtements et tous les bijoux qu'elle avait acquis durant sa vie au milieu des plaisirs, les fit porter sur la place publique où elle se rendit elle-même. Pendant qu'on livrait aux flammes ces gages honteux de la débauche, elle demandait pardon à grands cris à ceux qu'elle avait scandalisés par ses désordres. Comme elle devait naturellement s'y attendre, ce changement de conduite si subit lui attira une foule de railleries et d'injures ; mais loin de s'en attrister, elle les reçut comme une faible expiation des péchés qu'elle avait commis en se montrant autrefois si avide de louanges et de flatteries. — La nuit suivante, elle entra au couvent. Arrivée là, saint Paphnuce lui assigna une cellule très-étroite dans laquelle il l'enferma, lui défendant d'en sortir avant qu'il allât lui-même lui ouvrir la porte. Elle se soumit humblement à cette pénitence. Chaque jour, une religieuse lui passait sa nourriture à travers une petite fenêtre. C'est ainsi qu'elle vécut pendant une année entière, sans murmurer ni témoigner la moindre impatience. Toute son occupation était d'adresser à Dieu cette prière, qu'elle répétait sans cesse : « Seigneur, qui m'avez créée, ayez pitié de moi ! » Lorsque le temps fixé pour sa pénitence fut écoulé, saint Paphnuce alla lui ouvrir la porte, et Thaïs, qui venait de laver ses péchés dans les larmes de la pénitence, fut admise à la communion ; toutefois, elle n'abandonna jamais la cellule dans laquelle elle avait été enfermée. Elle y resta volontairement jusqu'à la fin de ses jours (*Herbst's Exemp.* S. 183).

e. Saint Jean Clymaque, abbé du monastère du mont

Sinaï, parle dans son traité de la perfection évangélique, intitulé l'*Echelle du Ciel*, d'un couvent exclusivement réservé aux pénitents. Il était à un mille de distance du grand manastère et se nommait *la prison*. On ne s'y enfermait que de son plein gré ; mais ceux qui s'y étaient ainsi condamnés eux-mêmes n'en sortaient plus, que Dieu n'eût fait connaître à l'abbé qu'il leur avait fait miséricorde. Le lieu était affreux, d'une obscurité effrayante, d'une infection révoltante pour toute personne qui n'eût pas été entièrement morte à elle-même. Il inspirait, par le seul aspect, la componction et une salutaire tristesse. Dans leurs saintes ferveurs, les uns passaient la nuit à l'air et debout, faisant violence à la nature pour empêcher le sommeil. D'autres avaient les mains liées derrière le dos, comme des malfaiteurs publics. Plusieurs, étendus par terre, dans la cendre arrosée de leurs larmes, se tenaient le visage entre les genoux pour cacher leur confusion. Quelquefois ils se disaient l'un à l'autre : « Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions enfin miséricorde ? Qui nous remettra dans cet état d'intégrité et d'innocence, où le Tout-Puissant habitait avec nous et nous regardait avec complaisance ? Ne cessons de mortifier, crucifions sans pitié une chaire impure et meurtrière, qui a donné la mort à notre âme. » Saint Jean Clymaque assure qu'il avait été tellement frappé de ce spectacle, qu'il en conserverait toute sa vie le souvenir (*Ber. Berc.*, 6).

f. Après sa conversion, saint Augustin s'efforça par tous les moyens de satisfaire pour les égarements de sa jeunesse. Il composa un livre qu'il intitula ses *Confessions*, parce qu'il contient l'aveu des fautes de sa jeunesse. Il y est dit, entre autres, qu'à l'âge de seize ans

la méchanceté et le plaisir de détruire le poussèrent à abattre toutes les poires d'un arbre d'un de ses voisins, chose qui de nos jours semble si peu tourmenter la conscience des enfants.—Lorsqu'il se trouvait seul avec ses amis ou des prêtres, il mangeait ordinairement en maigre ; on ne servait habituellement de la viande qu'aux étrangers et aux malades. Son habillement était extrêmement simple ; tout ce qui ne lui était pas d'un usage indispensable, il le distribuait aux pauvres. Il fit suspendre près de son lit les sept Psaumes de la pénitence qu'il récitait souvent en versant des larmes abondantes ; aussi pouvait-il dire, comme David, qu'il arrosait son lit de ses pleurs. Les psaumes furent les dernières prières qu'il récita (*Stolb.* Rel. Gesch).

g. Saint Dominique, fondateur d'un ordre pour la conversion des pécheurs et des infidèles, ne se contentait pas de faire pénitence pour ses péchés, mais il s'imposait encore toute espèce de sacrifices en vue d'expier ceux de ses semblables. Trois fois par jour, il se donnait la discipline, et s'écriait en versant des larmes de repentir et de douleur: « Pardonnez nos offenses. » La première fois qu'il se donnait la discipline, c'était pour ses propres péchés; la seconde, pour ceux que commettaient ses semblables sur toute la surface de l'univers; la troisième, pour les âmes du Purgatoire. Il allait les pieds nus dans toutes les saisons, et lorsqu'il se heurtait contre une pierre, il disait d'un air de contentement: « Le Seigneur m'a donné une pénitence. » — Puissions-nous aussi voir dans les difficultés et les peines qui nous surviennent, une occasion de satisfaire à la justice divine! (*March. Hort. Past. et Touron*).

h. Un homme d'une condition élevée, mais qui était un grand pécheur, fit le voyage de Rome dans le dessein de faire sa confession au Souverain Pontife. Le pape entendit effectivement sa confession, et fut édifié de l'exactitude que le pénitent y apportait, ainsi que du vif repentir et des heureuses dispositions qu'il manifesta. Toutefois, lorsqu'il fut question de lui imposer une pénitence, l'étranger n'en voulut admettre aucune de celles que le Saint-Père voulut lui imposer. Nulle n'était de son goût. Il était, disait-il, trop faible pour jeûner; il n'avait pas le temps de lire et de prier; se retirer dans la solitude pour se livrer à de pieuses méditations, ou faire des pélerinages, ses occupations ne le lui permettaient pas; veiller ou coucher sur la dure, sa santé en souffrirait.—Mais parmi tous ces obstacles, le plus grand, quoiqu'il ne l'avouât pas clairement, c'était qu'il s'imaginait que de telles pratiques de pénitence ne convenaient pas à un homme de sa condition. Le pape, dans sa sagesse, lui donna alors un anneau d'or sur lequel étaient gravées ces paroles: *Memento mori* (souvenez-vous que vous mourrez). Il lui imposa pour pénitence de porter cet anneau à son doigt, et de lire au moins une fois par jour les paroles qui s'y trouvaient gravées. — L'étranger s'en retourna fort satisfait d'une pénitence aussi légère. Cependant elle ne tarda pas à être suivie d'autres beaucoup plus sérieuses. La vue journalière de cet anneau le pénétra tellement de la pensée de la mort, qu'il ne cessait de se dire en lui-même: « Hélas! puisque je suis condamné à mourir, qu'ai-je à faire autre chose ici-bas, sinon à me préparer à faire une bonne mort? Que sert d'épargner une santé que la mort viendra peut-être

bientôt détruire? Que sert de ménager un corps et une chair, de les entretenir avec tant de soins, puisqu'ils devront pourrir dans la terre. Lorsqu'il eut fait ces réflexions, aucune pénitence ne lui parut plus trop pénible. Il accepta désormais toutes celles qu'on lui imposa, et persévéra jusqu'à la mort dans ces heureuses dispositions (*Guill.*).

i. Au quinzième siècle, la Hollande vit un exemple de sainteté et de résignation remarquables dans la personne de sainte Lidwine. Elle montra dans son enfance une tendre dévotion à la Mère de Dieu, et fit à l'âge de douze ans le vœu de virginité. Elle fut affligée d'une horrible complication de maux qui mirent sa patience aux plus rudes épreuves. Dans cet état, elle fut frès-longtemps sans pouvoir prendre ni nourriture ni repos. Elle passa les trente dernières années de sa vie sans jamais quitter le lit, et il y en eut sept durant lesquelles elle ne put remuer d'autre membre que le bras gauche.

Pendant les trois ou quatre premières années de sa maladie, elle eut de la peine à tenir contre la sensibilité de la nature. Son confesseur, touché de ses souffrances, lui conseilla de méditer souvent sur la passion de Jésus-Christ, l'assurant qu'il lui en reviendrait de grands avantages. Lidwine obéit avec simplicité. Elle se mit à méditer la passion du Sauveur, qu'elle divisa en sept points, correspondant aux sept heures canoniales de l'Eglise. Elle prit tant de goût à ce saint exercice, qu'elle y passait les jours et les nuits. Il se fit bientôt en elle un heureux changement. Elle ne trouva plus dans ses peines que douceur et consolation; et loin de vouloir en être délivrée, elle priait Dieu de les augmenter de plus en plus, pourvu qu'il lui fit la grâce de les

souffrir avec patience. Il lui arrivait même quelquefois d'y ajouter encore des mortifications volontaires. Quand elle parlait de Dieu et de ses miséricordes, c'était avec une émotion qui attendrissait les cœurs les plus insensibles. Elle aimait singulièrement les pauvres; elle les assistait autant qu'elle le pouvait, et, après la mort de ses parents, elle leur distribua tous les biens dont elle avait hérité. — L'exemple de cette sainte est encore une nouvelle preuve de la résignation avec laquelle nous devons accepter, en expiation de nos fautes, les maux qu'il plaît à la Providence de nous envoyer (*Act. S. S.*).

k. Ponce de Laraze, touché tout à coup de la crainte des jugements de Dieu, résolut de faire une pénitence aussi éclatante que l'avaient été ses crimes, et changea aussitôt de conduite. Ses anciens amis, approbateurs et complices de ses désordres, vinrent le trouver avec étonnement : il leur parla d'un air si pénétré, qu'il en engagea six dans le genre de vie qu'il se proposait d'embrasser. — Après qu'il eut restitué à chacun ce qu'il lui devait, et que tout le monde s'en fut retourné content, Ponce aperçut dans la foule un paysan de son voisinage qui n'avait rien répété. « Pourquoi, mon ami, lui dit-il, ne demandes-tu rien, tandis que je satisfais tous les autres? — Moi, seigneur, répondit le paysan, bien loin de me faire du tort, vous m'avez toujours protégé contre mes ennemis. — Ne te souvient-il pas, reprit Ponce, d'avoir perdu de nuit un troupeau, en un tel temps? Ce fut moi qui le fis enlever. — Je vous le donne volontiers, répliqua le paysan qui se souvenait à peine de cette perte depuis longtemps réparée. » Mais Ponce l'obligea de recevoir un autre

troupeau. Après ces œuvres de devoir, Ponce distribua aux pauvres le reste de ses biens, et partit nu-pieds avec ses compagnons pour aller en pélerinage, puis il se retira dans une solitude où il mourut (*Ber. Berc.*, t. II).

l. Avant de partir pour les croisades, saint Louis, qui n'ignorait pas que si les rois sont les images de Dieu sur la terre, c'est surtout quand la justice est assise avec eux sur le trône, voulut donner satisfaction à tous ceux auxquels, à son insu ou contre sa volonté, il aurait pu causer quelque dommage. Des bureaux de restitution, établis par ses ordres dans les domaines royaux, furent chargés de réparer tous les torts qui pouvaient avoir été commis par les agents ou les fermiers du roi. Dans la plupart des grandes villes, deux commissaires, l'un ecclésiastique, l'autre séculier, devaient entendre les plaintes contre les ministres et ses officiers.—En outre, des prédicateurs annonçaient dans toutes les églises les intentions du roi, et lui-même envoya secrètement de saints religieux pour prendre de nouvelles informations, et savoir, par des rapports fidèles, si les juges n'étaient pas eux-mêmes des hommes corrompus. — Les plus pieux des croisés agissaient de même; ils expiaient leurs péchés par la pénitence, réparaient le mal qu'ils avaient fait, et donnaient leurs biens aux pauvres (*Histoire de France*).

m. Saint Alphonse de Liguori raconte (*Catech.* p. 140) qu'un homme extraordinairement riche, qui avait acquis une grande partie de sa fortune par des moyens injustes, était tombé dangereusement malade. Cependant, bien qu'il se sentît gravement indisposé et en danger de mort, il était impossible de le déterminer

à réparer les injustices qu'il avait commises. Chaque fois qu'on lui en parlait, il répondait : « Hélas ! combien j'aurais à restituer ! C'est à peine s'il resterait quelque chose à mes enfants, et en agissant ainsi, je les plongerais dans la misère. » On rapporta cette réponse à un ecclésiastique très-prudent et très-expérimenté, tout en lui demandant son avis à ce sujet. Il fit dire au malade qu'il savait un remède pour le guérir de sa maladie, mais qu'il coûtait extrêmement cher.—« Qu'il coûte ce qu'il voudra, s'écria le malade, dût-il coûter deux mille francs et même quinze mille, je veux absolument qu'on me le procure. » L'ecclésiastique arriva et déclara que le remède consistait simplement à faire couler sur ses blessures déjà enflammées un peu de *graisse d'un homme vivant et robuste ;* qu'il suffisait d'une très-faible quantité. Que l'on trouve seulement un homme qui veuille, pour la somme de dix mille francs, se laisser rôtir le bras pendant un tout petit quart d'heure, cela suffira. « Hélas, s'écria le malade, je crains beaucoup qu'il ne se trouve personne pour accepter la proposition ! » — Prenez courage, reprit le prêtre, vous ne savez pas combien vos enfants vous sont dévoués, puisque vous leur laissez une aussi brillante fortune. Faites d'abord venir l'aîné de vos fils, et dites-lui : « Tu peux sauver la vie à ton père, si seulement tu veux te laisser brûler la main pendant une demi-heure ; pour cela je te promets la plus grande partie de ma fortune. » Si, contre toute attente, il devait s'y refuser, vous feriez la même proposition au second de vos fils, et s'il refuse encore, promettez tout votre héritage au troisième, et, assurément, il ne rejettera pas la proposition. — Les trois fils furent appe-

lés, et on leur fit successivement aux trois la proposition; mais, hélas! tous trois la repoussèrent. Chacun s'excusait en disant: « Mon père n'oserait jamais employer un semblable moyen. » Et cela dit, ils partaient sans pitié ni miséricorde. « Hélas ! soupirait le malade, je l'avais bien pensé que personne, même parmi mes enfants, ne voudrait endurer un pareil tourment ! » — Le prêtre s'adressant alors au malade, lui dit d'un ton sévère : « En vérité, je ne vous comprends pas; vous ne voulez rien restituer de ce que vous possédez injustement, et vous aimez mieux vous exposer au danger de brûler éternellement en enfer, afin que toute votre fortune passe entre les mains de vos enfants qui, de leur côté, ne voudraient pas souffrir pour vous, pendant un quart d'heure, la violence du feu de la terre! Quelle folie! » Après ces explications, le malade comprit quelle avait été la pensée du prêtre, car ses paroles avaient agi avec force sur son âme. Aussitôt il fit venir le notaire pour faire son testament, et il restitua tout ce qu'il avait injustement acquis. — Hélas ! combien de parents qui sont semblables à ce malade, et auxquels l'amour de leurs enfants fait différer la restitution du bien d'autrui! — Ils ne pensent pas que, comme ce serviteur de l'Evangile (*Matth.* 18), ils souffriront un jour aussi longtemps que leur *dette* ne sera *pas entièrement effacée*. Et qui l'effacera, cette dette? Sera-ce peut-être les enfants? Mais ils ignorent à qui la restitution doit être faite. Et, d'ailleurs, ne sont-ce pas presque toujours les enfants qui ont reçu le plus grand héritage de leurs parents, qui se montrent le plus ingrats à leur égard? Plus l'héritage est considérable, plus les héritiers sont exigeants et mécontents;

plus l'héritage est lourd, plus s'envole avec légèreté le souvenir des parents; car « là où est le trésor, là est aussi le cœur. » Ce ne sont pas les enfants riches, mais les enfants vertueux qui prient pour leurs parents.

n. La calomnie est un péché qui se commet fréquemment, mais pour lequel il est rare qu'on satisfasse. Peu de pénitents s'efforcent de réparer le dommage qu'ils ont causé par leur langue, bien que la réputation et la bonne renommée soient le plus grand trésor qu'on puisse posséder. — Une pieuse fille, condamnée à gagner péniblement sa vie, s'étant vue privée de travail et réduite à la mendicité par les calomnies qu'une personne malveillante avait répandues sur son compte, reçut, lors du jubilé annoncé par Pie IX, en 1847, la visite du maire de la commune, qui, lui prenant la main, lui adressa ces paroles : « Je ne saurais assez vous dire de quelle injustice cette commune tout entière s'est rendue coupable envers vous. Les bruits diffamatoires qu'on a fait circuler à votre sujet, vous ont plongée dans la désolation et dans la plus affreuse misère. Venez avec moi, et lisez ce qui est affiché làbas! »

La fille, étonnée de cette scène étrange, le suivit, et remarqua qu'une foule immense de peuple se trouvait réunie sur la place de l'église, devant le tableau où l'on avait coutume d'exposer les annonces judiciaires. A l'approche de la fille, on s'empressa de lui faire de la place; elle fut accueillie avec tous les témoignages de sympathie et de bienveillante commisération, et, plus d'une fois, les exclamations de « La pauvre fille! L'infâme calomnie! » vinrent frapper ses oreilles. — De

son côté, cette infortunée tremblait de tous ses membres, lorsque tout à coup elle aperçut, affichée sur le tableau, une lettre ouverte dont voici le contenu: « Je soussignée déclare par les présentes, devant toute la commune, que tout ce que j'ai publié relativement à la malheureuse N. n'est qu'une calomnie. Je rétracte tout ce que j'ai dit à ce sujet, et j'en demande humblement pardon à la commune. Anne Geiszl. » — Allez et faites de même (*Sa vie*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Quand vous avez péché, vous pouvez de nouveau vous réconcilier en satisfaisant pour vos péchés. Il faut que le pécheur efface sa faute par la pénitence, les larmes et la satisfaction. » (*Tertull.* De pœnit.).

b. « Nous ne satisfaisons pas, lorsque nous ne faisons que nous abstenir du péché; mais pour cela, nous devons encore nous efforcer d'étouffer l'affection au péché qui existe dans notre cœur, par les mortifications et les pratiques qui lui sont opposées. » (*S. Greg.* in Moral.).

c. « C'est par la prière qu'on fait descendre la miséricorde, par le jeûne qu'on étouffe la flamme des désirs, par les aumônes qu'on efface le péché, en même temps que toutes ces pieuses pratiques renouvellent en nous l'image de Dieu. » (*S. Leo.* in Serm. de jejun.).

d. Lorsque, dans le désert, les Israélites eurent connaissance des commandements de Dieu, ils s'écrièrent : « Nous ferons tout ce que le Seigneur a ordonné, et nous lui obéirons. » (*Exod.* 24). Mais, peu de temps après, oubliant ces belles promesses, ils tombèrent dans

les superstitions de l'idolâtrie, et adorèrent le veau d'or. — Telle est la conduite d'une foule de pécheurs. Après avoir fait à leur confesseur les protestations les plus solennelles de se corriger, de satisfaire pour leurs péchés, et de suivre ponctuellement ses conseils, ils reviennent bientôt dans l'ancienne idolâtrie de leurs anciens péchés!

e. « Si vous vous châtiez et vous punissez vous-même, Dieu se montrera compatissant et miséricordieux, et comme vous l'aurez prévenu en vous punissant vous-même, il retiendra sa verge. » (*Orig.* in Jud. hom. 3).

f. « Moins vous vous épargnerez vous-même, plus Dieu vous épargnera. » (*Tertull.* De pœnit. c. 6).

g. « Dieu veut être apaisé par une satisfaction longue et durable. » (*S. Cypr.* ep. 40).

h. « Il faut absolument qu'on change de conduite, et que, par des aumônes, on satisfasse à Dieu pour les offenses qu'on lui a faites. » (*S. Aug.* enchir. c. 70).

i. « Il n'y a point de pardon sans restitution. — Quand on retient le bien d'autrui, on ne fait pas une *véritable* pénitence, mais seulement une pénitence hypocrite. » (*Idem.* ep. 54 et 153).

k. Un ermite, dans une vision qu'il eut un jour, dit avoir vu le chef des démons, Lucifer, assis sur son trône infernal, demandant à un autre démon pourquoi il revenait si tard de la terre. Celui-ci répondit qu'il n'avait tant tardé à revenir que parce qu'il avait été occupé à empêcher un voleur, qui s'était confessé, de restituer le bien qu'il avait volé. A ces paroles, Lucifer sourit, et ajouta : « Sot que tu es! ne sais-tu pas que celui qui a volé le bien d'autrui n'a jamais l'habitude de le restituer? Pourquoi employer tant de temps pour

empêcher ce qui, sans ta niaise entremise, ne serait cependant pas arrivé ? En vérité, tu mérites une sévère punition ! » — Abstraction faite de la véracité de cette vision, quelle triste conclusion n'en devons-nous pas tirer, nous qui la voyons si souvent se vérifier par l'expérience (*Alphons. Liguor.* Katech. S. 141).

l. Que les pécheurs abandonnent les sentiers tortueux et suivent la voie droite (*Ps.* 124, 5). La ligne droite est une belle image de l'état des vrais pénitents, car, disent les mathématiciens, la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. Cet axiôme peut s'appliquer au pénitent ; il commence par le péché et le crime, et finit par les vertus et les bonnes œuvres ; ce qui, assurément, est un immense détour. » (*Haid's* Katech. B. 5. S. 305).

m. « Combien il est insensé et injuste de ne pas accomplir sa pénitence, et d'espérer néanmoins d'obtenir le pardon de ses fautes ! C'est absolument comme si on tendait la main pour recevoir une marchandise sans en offrir le prix d'achat ; car c'est à cette condition que le Seigneur a voulu nous pardonner ; c'est à condition que nous satisferions par la pénitence, qu'il nous a offert l'impunité. » (*Tertull.* De pœnit. c. 6).

n. « Il ne suffit pas de retirer la flèche de la blessure, mais il faut encore guérir la blessure causée par la flèche. De même aussi, après avoir reçu le pardon de ses fautes, il faut encore guérir par la pénitence la plaie que le péché y a laissée. » (*S. Chrysost.* in Hebr. Hom. 19).

o. « Ceux qui, après la confession, ne veulent point satisfaire, ressemblent à ceux qui, à la vérité, découvrent leur blessure, et promettent au médecin, aussi

longtemps qu'il est assis à côté d'eux, d'employer le moyens de guérison qu'il leur prescrit, mais qui après oublient de la panser, et négligent de prendre les remèdes. » (*Pacian.* Paræn. ad pœnit.).

C. De l'ancienne pénitence canonique.

Tout n'est pas fait lorsque le pécheur a obtenu le pardon de sa faute et la rémission de la peine éternelle. Outre cela, il reste encore la peine temporelle qu'il devra tôt ou tard endurer, selon la gravité plus ou moins considérable des fautes qu'il aura commises. Ce qui fait dire à saint Augustin : « Bien que le péché ait été cause que le pécheur a été sujet à la peine, la peine n'est cependant pas enlevée quoique le péché ait été remis ; car la peine dure plus longtemps que le péché ; car si la peine ne survivait pas au péché, il serait à craindre que le pécheur ne fît peu de cas du péché (In *Joan.*, tract. 124). Ces peines sont de trois sortes, savoir :

1. *Les conséquences fâcheuses qui sont la suite naturelle du péché.* — Une foule de péchés portent avec eux leur propre châtiment. Ainsi, la prodigalité est suivie de la pauvreté ; l'intempérance entraîne après elle la débilité, la maladie et la décrépitude ; la paresse et la fuite du travail, l'ignorance et l'indigence, etc. — Ces châtiments sont fondés sur l'ordre naturel du monde ; ils sont inhérents au péché comme l'effet l'est à la cause. Le seul moyen de les rendre véritablement profitables, c'est de les supporter avec patience, afin que Dieu veuille bien les accepter en compensation des châtiments que, tôt ou tard, nous serions obligés de subir,

puisqu'il faut nécessairement avoir satisfait à la justice de Dieu, pour avoir part à sa gloire.

2. Une autre espèce de peines, ce sont celles qui nous arrivent par une *disposition spéciale de la Providence*. Nous voyons dans l'histoire de nombreux exemples qui nous prouvent que, même après que Dieu a remis le péché, il envoie encore des châtiments *positifs*. Ainsi, après avoir pardonné à nos premiers parents, Dieu les chassa encore du paradis, et leur annonça qu'ils auraient toute espèce de maux et de revers à endurer. — Le Seigneur, il est vrai, chargea Moïse de faire savoir aux Israélites qu'il leur pardonnait, et néanmoins, en punition de leur infidélité, il ne leur permit pas d'entrer dans la terre promise (*Exod.* 32). — David, on le sait, s'entendit dire par Nathan, que le Seigneur lui avait remis son péché; mais cette nouvelle fut suivie de ces paroles : « Cependant votre fils mourra. » Et quoiqu'il expiât jour et nuit ses péchés, il vit cependant fondre sur sa tête les plus sévères châtiments, parmi lesquels figurent sa captivité à Babylone et en Assyrie. — Outre les peines dont nous venons de parler, Dieu en réserve encore d'autres aux pécheurs; ce sont celles des flammes du purgatoire, comme nous le savons par l'enseignement perpétuel de l'Eglise sur cette matière. — C'est pourquoi l'Eglise voulant prévenir la justice divine avait, en sa qualité de mère compatissante, dans les derniers siècles, imposé :

3. *Certaines pénitences à ses enfants repentants*, — afin qu'ils se punissent eux-mêmes et diminuassent, en se soumettant à des mortifications volontaires, la durée du châtiment que leur avait destiné, en l'autre monde, la justice divine.

1° De l'ancienne discipline canonique jusqu'à l'époque de l'hérésie de Novatien (251).

Les plus anciens Pères partageaient déjà les péchés en trois classes, suivant leur grandeur et leur énormité. La première classe comprenait l'apostasie, l'idolâtrie, l'adultère de notoriété publique, l'assassinat prémédité, ainsi que les manquements portant une atteinte grave à la moralité. La seconde classe renfermait ces sortes de péchés mortels qui attirent la disgrâce de Dieu ; et la troisième, les péchés moins graves, c'est-à-dire les péchés véniels.

Les pécheurs de la première classe étaient soumis à une pénitence publique, parce qu'ils avaient donné un scandale public. Ceux de la seconde classe n'étaient obligés qu'à la confession privée; et si, quelquefois, ils étaient punis d'un châtiment public, ce châtiment était peu grave. Les pécheurs de la troisième classe devaient expier leurs péchés par quelques bonnes œuvres. Quant aux péchés de la première classe, ils n'étaient jamais punis publiquement que quand le péché lui-même avait été public. La révélation, de la part de l'évêque ou du prêtre, des crimes secrets, quelque énormes qu'ils fussent d'ailleurs, était sévèrement défendue, « car, dit saint Augustin, le prêtre ne saurait être à la fois accusateur et juge. » Cependant il arrivait souvent qu'on conseillait, comme quelque chose de salutaire, à ceux qui faisaient une confession privée, d'avouer et d'expier publiquement leurs péchés; mais jamais on ne leur en faisait une obligation rigoureuse, comme nous le savons par le témoignage de Tertullien.

(*De Pœnit.* c. 10).—Il arrivait aussi quelquefois qu'on imposait aux pécheurs une pénitence publique, sans cependant les obliger à confesser leurs fautes en présence de la communauté des fidèles. C'est pourquoi Origène conseillait (*Hom.* I. in Ps. 37.) de consulter un confesseur habile et expérimenté, pour savoir s'il était avantageux et pour la communauté et pour le pécheur que ce dernier découvrît publiquement la blessure de son âme et qu'on lui imposât une pénitence publique.

Relativement à la manière dont se pratiquait la pénitence publique, il n'y eut dans les premiers temps aucune prescription généralement suivie; on s'en rapportait, en cela, au jugement de l'évêque.

Voici, d'après les Constitutions apostoliques, l'ordre qu'on suivait communément. Le pécheur avouait son péché à l'évêque en présence de toute la communauté, et aussitôt que l'évêque avait entendu l'aveu du péché, il ordonnait aux diacres de chasser le malfaiteur de la communauté. En le conduisant dehors, les diacres s'apitoyaient sur le sort du pécheur, et après lui avoir signifié d'attendre devant la porte de l'église, ils retournaient auprès de l'évêque, et intercédaient auprès de lui, en se servant de ces paroles de Jésus-Christ mourant : « Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! » Après cette supplication, l'évêque faisait rappeler le pécheur, et après s'être assuré qu'il était animé des sentiments d'un vrai pénitent et qu'il était digne d'être admis de nouveau dans la communauté, il lui imposait une pénitence qui consistait en un jeûne de deux, trois, cinq ou sept jours, suivant la gravité du crime; puis il le congédiait. Aussitôt le coupable se revêtait d'un costume de pénitent, couvrait sa tête de

cendres, assistait tous les jours à l'office divin, quand il avait lieu, se jetait, au milieu des pleurs, des soupirs et des plaintes, aux pieds de l'évêque et des prêtres, et priait les fidèles de s'intéresser à lui et de prier pour lui.—Pendant la messe, et même pendant l'évangile, les pénitents restaient à genoux, et ne pouvaient pas se lever avant l'offertoire, qui était la partie de la messe qu'on nommait « Commencement de la messe des fidèles, » et qui était le moment où ils sortaient ainsi que les catéchumènes.—Quand la confession publique avait lieu, on ne donnait l'absolution que quand le terme fixé pour la pénitence était arrivé. Tertullien dit que c'est un contre-sens que de demander l'absolution avant que d'avoir accompli sa pénitence; et il compare cette conduite à celle d'un acquéreur qui exigerait qu'on lui remît une marchandise sans en vouloir payer le prix.—L'absolution solennelle et la réception des pénitents dans la communauté des fidèles avaient lieu pendant la messe, après l'évangile. L'évêque leur imposait les mains, récitait une prière à haute voix, et exhortait aussi les fidèles à prier pour eux. Après l'absolution, le diacre s'écriait : « Levez-vous et allez en paix, vous qui étiez en pénitence, maintenant que vous êtes rendus à Dieu par son Fils. » Les absous abandonnaient leur place de pénitents, et se réunissaient aux fidèles; il leur était alors permis de prendre part à l'offrande et de recevoir la communion.

Tous ceux qui, pendant la persécution, n'étaient pas restés inébranlables dans la foi, étaient obligés de se soumettre à la pénitence publique. Parmi eux, on distinguait les *apostats* (apostatæ), qui étaient retournés au paganisme, sans y avoir été contraints par la vio-

lence; les *laps* (lapsi), c'est-à-dire ceux qui, par pauvreté ou par crainte des supplices du martyre, avaient renié extérieurement leur foi et avaient immolé aux idoles. Les premiers étaient obligés, lorsqu'ils désiraient être admis de nouveau parmi les chrétiens, de se soumettre à une pénitence beaucoup plus sévère que les *laps*. Parmi ceux qui étaient tombés, on comptait encore ceux qui, sans avoir sacrifié aux idoles, avaient acheté de l'autorité païenne une espèce d'acte attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles. Ils étaient connus sous le nom de *libellatii*. Pendant la persécution de Dioclétien, on vit surgir un nouveau genre de *laps* qu'on nomma *traditeurs* (traditores), parce qu'ils avaient livré aux païens les livres et les vases sacrés.

2° De la discipline canonique depuis la naissance du Novatianisme jusqu'au moyen-âge.

Dans la deuxième moitié du troisième siècle, on vit paraître une nouvelle hérésie, appelée Novatianisme, qui prétendait que l'Eglise ne pouvait plus, sous aucune condition, recevoir dans son sein ceux qui étaient tombés dans la persécution. Le pape saint Corneille et saint Cyprien, qui jouissaient d'une grande considération à Carthage, s'opposèrent avec force à cette nouvelle erreur. Dans un concile tenu à Carthage, on examina la cause des apostats avec beaucoup de soin, on approfondit les passages de l'Ecriture qu'on pouvait alléguer de part et d'autre, et enfin on résolut : Que les libellatiques, qui avaient embrassé la pénitence aussitôt après leur chute, seraient admis dès-lors à la communion; que ceux qui avaient sacrifié seraient traités plus sévèrement

sans qu'on leur ôtât néanmoins l'espérance du pardon, de peur que le désespoir ne les rendît pires et ne les portât à embrasser tout-à-fait le paganisme; qu'on les tiendrait longtemps dans la pénitence, afin qu'ils s'efforçassent d'obtenir par leurs larmes la miséricorde de Dieu; qu'on examinerait les diverses circonstances des fautes de chaque coupable, ses intentions, ses engagements, pour fixer sur cela la durée de la pénitence. Afin de régler comment il fallait se conduire dans cet examen, on dressa plusieurs articles sur les divers cas qui se présentaient; et quelques évêques d'Orient commencèrent d'abord par diviser leurs pénitents en quatre classes. Nous allons rapporter brièvement ce que chacune d'elles renferme de plus intéressant.

A. Des quatre classes de pénitents.

aa. La première classe, ou la *Station des Pleurants,* était le plus bas des degrés des pénitents. Celui qui confessait son crime à l'évêque et qui avait demandé à être admis au nombre des pénitents publics, paraissait nu-pieds à l'église où l'évêque couvrait sa tête de cendres, en prononçant ces paroles : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Il se revêtait alors d'un sac, et après lui avoir annoncé la durée de sa pénitence, on le chassait de l'église, en disant ces paroles : « Vous êtes chassé de la maison de Dieu à cause de vos péchés, de vos iniquités et de vos crimes, comme Adam l'a été du paradis à cause de sa désobéissance. » Telle était le mode de réception dans la classe des Pleurants, appelés ainsi parce que les pénitents de cette classe restaient à ge-

noux devant la porte de l'église, en versant des larmes, demandant pardon aux fidèles du scandale qu'ils leur avaient donné, et les priant d'intercéder pour eux. Ils étaient obligés de rester dans cette position pendant trois heures que durait l'office, quelle que fut la rigueur de la saison. Quand les pénitents avaient persévéré pendant un temps déterminé (ordinairement plusieurs années, ils pouvaient passer dans la :

bb. Station des Auditeurs. Il était permis aux pénitents de cette classe d'assister au chant des psaumes et au sermon, en se tenant dans la partie postérieure de l'église. Après le sermon, ils étaient obligés de s'éloigner avec les catéchumènes de la première classe. Après trois ans, ils quittaient cette classe et entraient dans la :

cc. Station des Prosternés. Les pénitents de cette classe devaient, lorsque le sermon était achevé, se prosterner en terre, et frappant leur poitrine, avouer leurs fautes et en demander pardon. L'évèque, accomcompagné de tout le clergé, descendait de l'autel, se rendait auprès d'eux, se jetait également à terre et pleurait « avec ceux qui pleuraient. » En ce moment, toute la communauté priait pour eux. Enfin, après s'être relevé, l'évèque les relevait eux-mèmes avec bonté, les encourageait à redoubler de zèle dans l'accomplissement de leur pénitence, puis il les congédiait. Cet acte solennel se répétait pour chaque station, à l'office de tous les dimanches et fètes, pendant tout le temps que durait la pénitence. Ordinairement, les pénitents devaient rester dans la troisième classe autant de temps qu'ils en avaient passé dans les deux précédentes.

dd. En entrant dans la *Quatrième station,* on dépo-

sait toutes les marques publiques de pénitence ; la joie prenait alors la place de la tristesse. On déposait son costume de pénitent, et on pouvait assister à la messe jusqu'à la fin, en restant debout comme le reste des fidèles. Seulement, on ne pouvait pas encore faire des offrandes et s'approcher de la sainte table.

Si l'un des pénitents tombait dangereusement malade pendant le temps de sa pénitence, un prêtre, par précaution, lui donnait l'absolution au nom de l'évêque ; mais, s'il guérissait, il était obligé d'achever sa pénitence. L'absolution ou réconciliation publique du pénitent se faisait, dans l'Eglise romaine, le Jeudi-Saint ; mais, dans une foule de contrées, c'était le Vendredi et le Samedi-Saint. C'est de là que vient l'usage d'ouvrir les prisons le Jeudi-Saint, et de rendre la liberté à ceux qui n'ont commis que des délits de peu d'importance.

B. Durée de la pénitence.

La pénitence publique, pour les péchés les plus graves, durait très-longtemps. Ainsi, celui qui avait commis un meurtre, était obligé de rester pendant quatre ans dans la classe des *pleurants*, cinq ans dans celle des *auditeurs*, sept ans dans celle des *prosternés*, et enfin quatre ans dans celle de ceux qui *étaient debout*. L'adultère était tenu de rester quatre ans dans la première, cinq dans la seconde, quatre dans la troisième et quatre dans la quatrième classe. Le fornicateur devait, d'après saint Basile-le-Grand (*Ep. ad Amphiloch.*), faire pénitence pendant sept ans, et on ne lui permettait de communier que la huitième année. L'apostasie était quelquefois punie par une pénitence de vingt-cinq ans.

Peu à peu on établit certaines règles qui fixaient une époque déterminée pour chacun des grands crimes; le recueil contenant ces règlements s'appelait livre pénitentiel. — Remarquons encore qu'un pécheur n'était admis qu'une fois à la pénitence publique. Retombait-il plus tard dans les mêmes péchés, on ne le jugeait plus digne de cette faveur. Il était obligé de faire pénitence en son particulier jusqu'à la fin de sa vie, et restait exclu de la participation à la communion jusqu'à sa dernière maladie. Ainsi l'ordonna le pape Sirice. (*Vergl. Solb.* R. G. B. 13.)

C. Des livres pénitentiaux.

Les livres pénitentiaux étaient des espèces de manuels à l'usage des prêtres, pour l'administration du Sacrement de Pénitence. Ils étaient destinés à indiquer aux confesseurs le genre de pénitence qu'ils devaient imposer aux pécheurs, pénitence proportionnée à la gravité de la faute. Aux septième et huitième siècles, des conciles ou des Pères de l'Eglise commencèrent à réunir dans un certain ordre les canons pénitentiaux, et à les consigner dans des recueils, dont le plus complet est celui de Théodore, archevêque de Cantorbéri. Mais, à partir du seizième siècle, le système des pénitences canoniques étant tombé en désuétude, les livres pénitentiaux n'eurent plus ni objet, ni importance.

Cependant, on s'en servit encore dans la suite, comme points de comparaison, et afin d'exhorter les fidèles à faire une sévère pénitence, soit aussi dans le but d'éloigner l'arbitraire dans l'imposition de la pénitence. Ainsi, saint Charles Borromée, archevêque de

Milan, avait composé, à l'usage de ses prêtres, un ouvrage particulier extrait des anciens canons pénitentiaux.

Nous allons donner un extrait rapide de l'ouvrage de ce savant prélat (Confer : *Smid's Liturgik.* B. 3, S. 139, *et Zenner's Instructio confes.*, p. 273).

Premier commandement.—Celui qui était tombé dans l'apostasie devait, lorsqu'il se convertissait, faire une pénitence de dix ans; celui qui avait pratiqué la magie était puni par une pénitence de sept ans; celui qui avait consulté les devins faisait une pénitence de cinq ans; celui qui avait jeté le sort pour apprendre à connaître l'avenir faisait pénitence pendant quarante jours.

Deuxième commandement.—Celui qui sciemment avait fait un faux serment jeûnait pendant quarante jours au pain et à l'eau, et devait passer les sept années suivantes dans la pénitence, outre qu'il n'était jamais admis à faire serment. Avait-il déterminé quelqu'un à faire un faux serment, il était puni de la même peine; celui qui proférait des jurements devait jeûner pendant sept jours au pain et à l'eau; en cas de récidive, c'était le double.

Troisième commandemcnt. — (Voir le 2me volume, p. 189).

Quatrième commandement. — Celui qui avait maudit ses parents devait jeûner pendant quarante jours au pain et à l'eau; celui qui leur avait manqué de respect faisait pénitence pendant trois ans, et pendant sept ans s'il les avait frappés. Celui qui s'était moqué des avis et des conseils de son pasteur était astreint à un jeûne de quarante jours au pain et à l'eau.

Cinquième commandement. — Celui qui s'était rendu coupable de parricide ou de fratricide, était exclu de la participation à la communion jusqu'à l'article de la mort; il devait s'abstenir de viande et de vin pendant toute sa vie, et jeûner au pain les lundi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine. Pour un meurtre ordinaire, on jeûnait quarante jours au pain et à l'eau, et on faisait pénitence pendant sept ans. L'auteur du meurtre, ou celui qui avait tenté de le commettre, était sujet à la même peine. Quand le meurtre avait été commis dans un combat ou dans un accès de colère, la pénitence durait trois ans (1). Les blessures et les mutilations étaient punies par une pénitence d'un an; et, lorsque la blessure était profonde, et qu'elle causait quelque difformité au membre qui l'avait reçue, l'auteur devait en outre jeûner quarante jours au pain et à l'eau. Celui qui avait frappé son semblable, sans cependant lui nuire, jeûnait trois jours au pain et à l'eau; si celui qui avait été frappé était un ecclésiastique, la pénitence durait une année et demie. Celui qui ne voulait pas se réconcilier avec son frère, jeûnait au pain et à l'eau aussi longtemps que durait son inimitié.

Sixième commandement.—(Voir le 2me volume, p. 360 et les suivantes).

Septième commandement. — Celui qui avait opprimé le pauvre, et lui avait ravi le peu qu'il possédait, devait, après restitution faite, jeûner trente jours au pain et à l'eau. Si quelqu'un avait commis une effraction dans l'intention de commettre un vol, il était obligé de jeûner

(1) Si qua mulier sponte abortum fecerit, pœnitentiam agat tres annos; si nolens, tres quadragesimas.

toute sa vie au pain et à l'eau (1). Pour des vols de moindre importance, outre l'obligation de restituer, on devait faire pénitence pendant un an. Celui qui ne rendait pas une chose perdue à son possesseur, était considéré comme voleur, et par conséquent sujet à la même peine. Ceux qui usaient de faux poids et de fausses mesures, étaient tenus, après compensation du tort, de jeûner pendant vingt jours au pain et à l'eau.

Huitième commandement.—Celui qui avait rendu un faux témoignage, ainsi que celui qui l'avait approuvé sciemment, étaient tenus à une pénitence de cinq ou de sept ans (suivant la gravité de la faute). La calomnie (en matière légère) était punie par une pénitence de sept jours au pain et à l'eau.

Neuvième et dixième commandements.—Celui qui avait donné son consentement à des désirs impurs était tenu à une pénitence de deux ans; celui qui avait désiré injustement le bien d'autrui devait faire une pénitence de trois ans.

D. Quelques exemples de pénitence publique.

aa. Sainte Fabiole, issue de l'illustre famille des Fabius, avait épousé un homme de mœurs si déréglées que, ne le pouvant souffrir, elle le quitta ; mais,

(1) Lorsqu'il est question du jeûne « au pain et à l'eau, » il ne faut pas croire qu'il fût prescrit au pénitent de ne prendre absolument que du pain et de l'eau sans aucune espèce de nourriture chaude. L'obligation du jeûne, entendue dans ce sens, n'existait ordinairement que pour les lundi, mercredi et jeudi de la semaine.

comme elle était encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnaient les lois civiles et convola à d'autres noces. Après la mort de ce second mari, elle rentra en elle-même ; et reconnaissant que ce mariage avait été contre la loi de l'Evangile, elle en fit une pénitence publique. La veille de Pâques, elle se présenta à la basilique de Latran avec les pénitents, les cheveux épars, et avec tous les signes de pénitence qu'on portait alors. Ce spectacle arracha des larmes à toute l'assemblée, sans en excepter ni les prêtres, ni l'évêque lui-même. Elle demeura hors de l'église jusqu'à ce que l'évêque l'y rappelât, comme il l'en avait chassée. Ensuite elle vendit tout son bien, et fut la première qui établit à Rome un hôpital des malades, où elle les servait de ses propres mains. Elle fit de grandes libéralités aux clercs, aux moines, aux vierges, non-seulement dans Rome, mais dans toute la Toscane (*S. Hieron.* Ep. 77, ad Ocean.).

bb. L'empereur Théodose se soumit à la pénitence publique que lui imposa saint Ambroise. Il ôta tous ses vêtements impériaux, et demeura prosterné sur le pavé, en répétant ces paroles de David : « Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole. » En disant cela, il s'arrachait les cheveux, se frappait le front et arrosait le pavé de ses larmes, demandant miséricorde. Le peuple le voyant ainsi humilié, priait et pleurait avec lui (*Rufin.* Hist. Eccl. l. 1, 2, c. 18).

cc. L'empereur Louis-le-Débonnaire convoqua une assemblée générale au palais d'Attigni, où il s'accusa lui-même hautement de la mort de son neveu Bernard, et d'avoir opprimé trois jeunes frères, contre le serment

fait à un père mourant, et demanda ensuite aux évêques à faire la pénitence publique, à l'exemple du grand Théodose (*Ber. Berc.* 8).

dd. Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, étant parti pour la croisade en 1190, il arriva à Messine dans le mois de septembre, et y passa l'hiver. Pendant ce séjour, il rassembla dans une chapelle tous les évêques de sa suite, se prosterna en habit de pénitent à leurs pieds, confessa ses débauches et la dissolution de sa vie, avec les signes de repentir les plus expressifs, et reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent (*Le même*, 12).

ee. Edgard, qui régna en Angleterre depuis l'année 975, s'oublia, tout religieux qu'il était, jusqu'à tomber dans l'impudicité la plus énorme et la plus scandaleuse. Etant allé au monastère de Vilton, il fut épris de la beauté d'une jeune personne de condition qu'on élevait parmi ses religieuses, et voulut l'entretenir en particulier. La vertueuse et timide pensionnaire prit le voile d'une religieuse, et le mit sur sa tête comme une sauve-garde contre le péril qu'elle appréhendait. Le roi lui dit en la joignant seule : « Vous êtes bientôt devenue religieuse. » Et, passant des propros à des libertés criminelles et à la violence, il lui arracha le voile et se porta aux derniers excès. Cette infamie éclata avec d'autant plus de scandale, que le roi était engagé dans les liens du mariage. Saint Dunstan, pénétré d'une amère douleur, alla trouver le roi, qui s'avança au-devant de lui, en lui tendant la main, selon sa coutume, pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira la main, et dit : « Quoi, vous osez, de votre main impure, toucher la main consacrée pour l'immolation du Fils de la Vierge, vous, corrupteur d'une vierge et

ravisseur d'une épouse destinée au Fils de Dieu? Ne comptez point apaiser l'ami de l'époux par les marques flatteuses de votre affection; je rejette l'amitié des ennemis de Jésus-Christ. » — Edgard, qui croyait encore fort secret de ce qui faisait le scandale de tout le royaume, fut frappé des reproches de Dunstan, comme d'un coup de foudre; il tomba confus à ses pieds, confessa son crime et demanda pardon avec larmes. Le bon pasteur le releva aussitôt, en fondant lui-même en pleurs, lui donna tous les témoignages d'un zèle tendre et purement paternel, et lui fit sentir toute l'énormité de sa faute. L'ayant disposé à une pleine satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ferait des aumônes très-abondantes, jeûnerait deux jours de la semaine et ne porterait point la couronne. Pour réparer encore plus directement le genre de faute où le prince était tombé, et pour restituer au centuple, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épouse qu'il avait ravie au Seigneur, Dunstan lui ordonna de fonder un monastère de filles, d'exercer une surveillance exacte sur les églises, enfin, de remettre la justice et toutes les vertus en honneur par des lois qu'il ferait soigneusement observer. — Et le roi Edgard accomplit sa pénitence dans toute son étendue (*Ber. Berc.* 9).

ff. Un pauvre demandant un jour l'aumône à l'évêque Paulin, ce saint prélat remarqua qu'il avait une de ses mains desséchées, et lui en demanda le motif. Avant de répondre, le pauvre promena ses regards autour de lui afin de s'assurer si personne ne le voyait, puis il fit la déclaration suivante : « Vous êtes le seul à qui jusqu'ici j'aie eu la confiance d'avouer

mon effroyable mystère. Je suis le fils d'une veuve. Dès ma plus tendre jeunesse je me montrai désobéissant envers cette bonne mère, et plus tard je dissipai toute sa fortune par ma conduite licencieuse et débauchée. Comme elle se refusa à me donner la dernière pièce d'argent qu'elle possédait, et qu'elle avait cachée dans un lieu secret de la maison, nous entrâmes en contestation, et, poussé par une fureur diabolique, je la frappai de cette main desséchée que vous voyez. Cette scène d'enfer se passait dans la nuit du Jeudi-Saint, au moment où je me disposais à faire ma communion pascale. Ce qui, en effet, eut lieu; car dès que j'eus enterré secrètement le cadavre de ma mère et fait disparaître les moindres vestiges qui eussent été de nature à révéler mon assassinat, j'eus l'insigne effronterie de m'approcher de la table sacrée. Mais, ô prodige vraiment terrifiant! à peine eus-je reçu la sainte hostie sur le creux de ma main (1), que cette main se durcit et commença peu à peu à sécher au milieu des plus affreuses douleurs. Je poussai des cris, et j'attirai sur moi les regards étonnés de toute l'assistance. Poursuivi par la confusion et la honte, je m'enfuis de chez moi pour éviter la présence des personnes de ma connaissance, et je continue à traîner après moi cette main desséchée, comme un juste châtiment. Mais, hélas! que je supporterais volontiers cette affliction, si je n'avais pas encore à craindre les tourments infiniment plus redoutables de l'enfer! » Il avait prononcé ces derniers mots avec l'accent du désespoir. — L'évêque,

(1) Nous avons dit ailleurs qu'autrefois les hommes recevaient la sainte hostie sur le creux de la main et la portaient ensuite à la bouche.

prenant alors la parole, lui dit : Vous repentez-vous sincèrement de votre péché ? » — Oh! oui, repondit le mendiant avec timidité et d'un air déconcerté ; mais que me sert mon repentir ? — Faites pénitence, reprit saint Paulin, et il vous sera pardonné. — Je m'y soumets volontiers, répéta le pauvre, en jetant sur le saint homme un regard rayonnant d'une joie toute céleste ; mais que dois-je faire ? — Allez, lui dit le saint, vous placer, tous les jours de dimanches et de fêtes, nu-pieds, pendant sept ans devant la porte de l'église ; vous montrerez votre main désséchée à ceux qui se rendront à l'église, vous leur avouerez votre faute, et les prierez d'intercéder pour vous auprès de Dieu. » — Le mendiant partit, suivit les conseils du saint évêque, et accepta la pénitence. La confession humble et touchante qu'il fit de son crime aux fidèles les émut tellement, qu'au bout de trois ans de pénitence, ils prièrent l'évêque de lui remettre les quatre dernières. L'évêque consentit volontiers à leur demande ; il conduisit le mendiant à l'église, et, après avoir prononcé sur lui l'absolution solennelle de ses péchés, il lui donna la communion. — Dès qu'il eut reçu le corps de Jésus-Christ avec toute la ferveur et la dévotion dont il était capable, la chaleur et la vie se répandirent de nouveau dans sa main : il était complètement guéri (*Sammlung von Buszbildern*, n° 442).

gg. Il y avait en Angleterre, du temps du roi Edgard, ce qu'on appelait alors la *profonde pénitence*. Elle consistait en ce qu'un laïque, qui déposait les livrées de la guerre, revêtait un habit de pénitence, allait, nu-pieds, en pélerinage dans de lointaines contrées, n'entrait jamais dans les églises, ne passait jamais

deux nuits consécutives dans le même endroit, ne reposait jamais dans un lit placé dans une chambre, s'abstenait de bains chauds, ne coupait jamais ses cheveux ni ses ongles, ne mangeait jamais de viande, et ne buvait rien de chaud avant que le temps de sa pénitence ne fût écoulé (*Ber. Berc.* K. G. B. 18).

Remarque. — Quand on eut commencé à fixer un certain nombre d'années de pénitence, il pouvait arriver que, quand un homme avait commis plusieurs fois un péché mortel, le temps de sa pénitence se prolongeait à l'infini. Ainsi, quand on était tombé vingt fois dans un péché qui méritait dix années de pénitence canonique, on en avait deux cents à accomplir. Or, comme il était manifestement impossible de le faire par soi-même, il fallait bien employer un secours étranger. A cet effet, on spécifia ce que telle œuvre précise expiait au juste de péchés. Pierre Damien disait avoir appris de son disciple, saint Dominique, qu'on accomplissait cent ans de pénitence par vingt psautiers accompagnés de discipline; c'est-à-dire que cent-cinquante psaumes et quinze mille coups de discipline tenaient lieu d'un an de pénitence canonique. Ainsi, en quelques jours, un homme aussi austère que Dominique pouvait acquitter un pécheur de cette pénitence de cent ans. — Il ne faut pas néanmoins se persuader que ces idées fussent généralement reçues. Nous apprenons de Pierre Damien lui-même qu'elles souffrirent de grandes contradictions de son temps. On voit même, par un concile tenu à Châlons-sur-Saône, que l'Eglise avait prévu le péril et s'était efforcée de le détourner. Au reste, nous savons par le témoignage de Pierre Damien lui-même qu'il s'éleva contre ces

pratiques exagérées de la vie monastique une foule de voix puissantes et énergiques. — Au treizième siècle, on vit surgir une secte qui fut condamnée par l'église, celle des Flagellants, qui allaient deux à deux, le dos nu, en procession à travers les rues. Ils portaient une croix, chantaient des psaumes pénitentiaux, et se frappaient mutuellement jusqu'au sang à coups de bâton et de verges (*Ber. Berc.*, 10. *Binterim's Denk.*).

APPENDICE.

DES INDULGENCES.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé la discipline canonique que sous son côté sévère et rigoureux ; maintenant nous allons la considérer au point de vue de sa *douceur* et de sa *facilité*.—Si l'Eglise, comme une bonne mère, a voulu, par les châtiments qu'elle inflige à ses enfants désobéissants, prévenir le bras vengeur de la justice divine, elle a eu soin, d'un autre côté, de ne pas pousser trop loin la sévérité. Animée du désir de récompenser le zèle des pénitents, en abrégeant et adoucissant les peines qu'elle leur a imposées, elle s'est empressée de faire participer ceux de ses fidèles qui s'étaient égarés dans les voies de la perdition, aux bonnes œuvres et aux mérites de ceux de ses enfants qui se sont distingués par une sainteté plus éminente. Aussi les indulgences ont été de tout temps, comme les compagnes inséparables de la pénitence, et l'ont suivie à travers tous les âges qu'elle a traversés. — L'indulgence est donc la ré-

rmission totale ou partielle des peines temporelles dues au péché, que l'Eglise nous accorde par l'application des mérites de Jésus-Christ et des saints, lorsque déjà nous avons obtenu le pardon de la faute et la rémission de la peine éternelle.

a. Un chrétien de Corinthe, dont on ignore le nom, s'étant rendu coupable d'un grand crime, saint Paul le frappa d'excommunication et le bannit. Mais ce malheureux reconnut sa faute, et il en fit pendant un an une pénitence si sincère et si austère, qu'il était à craindre qu'il ne tombât dans le désespoir, ou du moins qu'il n'en perdît la vie. Saint Paul, en ayant été averti, usa envers lui d'indulgence, et, en vertu du pouvoir de délier qu'il avait reçu de Jésus-Christ, lui remit une partie de la pénitence qu'il lui avait imposée (2 *Cor.*, 2, 5-11).

b. Les successeurs des apôtres imitèrent l'exemple de saint Paul, en remettant aux pécheurs une partie de leur pénitence, lorsqu'ils faisaient preuve de beaucoup de ferveur et témoignaient un vif repentir. Souvent même, on en vit auxquels la peine fut entièrement remise. Ainsi Eusèbe raconte (*Lib*. 5, c. 28) que l'évêque Natalis s'était laissé séduire par Asclépiodote et par Théodote, qui l'avaient persuadé de se laisser ordonner évêque de leur secte, moyennant une pension de cent cinquante deniers romains, environ cent vingt francs de notre monnaie, qu'ils devaient lui payer par mois. Mais Dieu ne voulut point laisser périr hors de l'Eglise ce martyr qui avait pris part à ses souffrances; il lui envoya plusieurs visions pour l'engager à quitter ces hérétiques; enfin, comme il était retenu par l'intérêt et par la vanité de se voir à la première place, il fut frappé de verges

par des anges pendant toute une nuit. Le lendemain, il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, et, répandant beaucoup de larmes, il alla se jeter aux pieds du pape Zéphirin, et se prosterner non-seulement devant le clergé, mais encore devant les laïques. Toute l'Eglise fut touchée de cet acte d'humilité. Enfin, à force de prières, et en montrant les coups qu'il avait reçus, il obtint d'être admis à la communion.

Pendant les persécutions, les confesseurs et les martyrs, détenus dans les prisons, écrivaient aux évêques pour leur demander la remise des pénitences publiques en faveur des pécheurs qui y étaient condamnés. Leur recommandation, appuyée de leurs souffrances et du sang qu'ils allaient répandre pour la foi, engageait les évêques, à cette considération et en vue des mérites de Jésus-Christ, à remettre ces peines canoniques en tout ou en partie. Le premier billet de recommandation qu'on trouve à ce sujet est de saint Cyprien. — Comme les confesseurs et les martyrs avaient confessé héroïquement leur foi et qu'ils avaient souffert pour elle, leur intercession était d'un grand poids, et l'évêque n'hésitait pas à leur accorder leur demande. Cependant, il fallait, selon le témoignage de saint Cyprien, que les pécheurs eussent déjà avoué leur faute à l'église et qu'ils eussent accepté la pénitence canonique. Ainsi, ceux qui n'avaient pas encore fait une partie de leur pénitence, ou ne l'avaient pas au moins commencée, ne pouvaient pas se servir du billet des martyrs. Or, la rémission de la peine temporelle obtenue de l'évêque par l'intercession d'un martyr, ou par la ferveur du pénitent lui-même, telle est l'origine des *indulgences*.

c. *Indulgence du Jubilé*. — Ce Jubilé, le plus célèbre

de tous ceux qui ont eu lieu, fut annoncé par le pape Boniface VIII. Il commença en 1299 et dura jusqu'à Noël de l'année 1300, c'est-à-dire une année tout entière. Il fut établi qu'il se renouvellerait tous les cent ans. Les successeurs de Boniface suivirent pendant longtemps cette prescription, jusqu'à ce qu'enfin le pape Clément III ordonna qu'il se célébrerait tous les cinquante ans. — Urbain VI, en 1299, restreignit ce temps à trente-trois ans, en mémoire du temps que Jésus-Christ a passé sur la terre ; puis enfin le pape Paul II fixa ce terme à vingt-cinq ans, prenant en considération les calamités qui affligeaient l'Eglise, ainsi que le peu de durée de la vie humaine. Maintenant on s'en est tenu à ce terme, et le Grand-Jubilé a lieu tous les vingt-cinq ans. — A Rome, le Jubilé dure une année entière. La veille de Noël, avant les vêpres, le pape entonne le *Veni, Creator*, dans la chapelle Sixtine, et se rend processionnellement, dans le plus grand appareil, à la *porte sainte*, qui est une des portes de l'église de Saint-Pierre. Lorsqu'il y est arrivé, il reçoit des mains du grand-pénitencier un marteau d'or, et, en chantant le verset : « *Aperite mihi portas justitiæ* (Ouvrez-moi les portes de la justice), » il frappe trois fois le mur qui tient toujours cette porte fermée. Le mur tombe aussitôt avec le secours des maçons, et le Saint-Père y passe le premier, suivi des cardinaux et de la nombreuse procession qui l'a accompagné dans sa marche. L'année suivante, au même jour et à la même heure, le Souverain Pontife, après avoir officié solennellement aux premières vêpres dans l'église de Saint-Pierre, entonne une antienne qui commence par ces mots : « *Cum jucunditate exibitis* (Vous sortirez

avec joie), » et aussitôt tous les assistants sortent avec empressement par la porte sainte. Le pape, après avoir béni les pierres et le ciment destinés à murer cette porte, muni d'une truelle d'argent, pose lui-même la première pierre. Les maîtres maçons achèvent l'ouvrage et murent la porte, au milieu de laquelle ils enchâssent une croix de cuivre. On met aussi dans le mur douze cassettes pleines d'or et d'argent, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, qui se termine par une bénédiction solennelle que le Souverain Pontife donne au peuple. — De nos jours, pendant l'année qui suit le Jubilé de Rome, la même indulgence peut être gagnée dans tous les évêchés et dans toutes les paroisses, lorsqu'on remplit les mêmes conditions. De plus, outre l'indulgence du Jubilé qui revient tous les vingt-cinq ans, les papes en autorisent de semblables (in forma Jubilæi) à différentes époques, à certaines circonstances critiques, ou à l'occasion de quelque événement extraordinaire. Une telle indulgence est ordinairement accordée quand un nouveau pape vient d'être élu.

d. Indulgence de la Portioncule. — Cette indulgence tire son nom de l'Eglise de la Portioncule, près d'Assise. Voici comment son institution et son origine sont racontées par les Bollandistes (*Analecta de S. Francisc.*, tom. 2, octob.). Saint François, prosterné pendant une nuit dans sa cellule, versait des larmes et priait pour la conversion des pécheurs, dont le triste et déplorable état le touchait profondément, lorsque tout-à-coup un ange lui apparut, et lui ordonna de se rendre aussitôt à l'église de la Portioncule. Lorsque le saint y fut arrivé, il eut une apparition miraculeuse. Il vit le Sauveur,

escorté de sa divine Mère, et entouré d'une foule innombrable d'anges, qui lui adressa ces paroles : « François, toi et tes frères vous déployez un zèle ardent pour le salut des âmes ; demande-moi en récompense la grâce qu'il te plaira. » Le saint homme, animé d'une grande charité envers ses semblables, pria le Sauveur d'accorder une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient cette petite église, et qui y prieraient après s'être confessés : ce que le Seigneur lui accorda. Après cette apparition, François alla trouver le pape Honorius, qui se trouvait alors à Pérugia, lui raconta l'apparition qu'il avait eue, et le pria de confirmer cette indulgence. Comme à cette époque (1223) les indulgences plénières étaient encore très-rares, Honorius lui répondit que sa demande paraissait un peu osée : « Vous demandez beaucoup lui dit-il, François ; l'Eglise n'a pas coutume d'accorder de pareilles indulgences. » Le zèle du saint ne se laissa pas ébranler par cette réponse, mais il reprit : « Je ne vous demande pas cette grâce en mon nom, très-saint Père, mais au nom de Jésus-Christ qui m'a envoyé. » A ces paroles, le pape s'écria par trois fois : « Qu'il soit fait selon votre volonté ! » — Cette indulgence s'étend à toutes les années et à toutes les époques, mais elle ne dure que pendant un seul jour, qui, plus tard, fut fixé au 2 août. Sous le pape Grégoire XV, elle fut étendue à toutes les églises des Franciscains, et, depuis Pie VI, on peut la gagner dans toutes les églises paroissiales, le premier dimanche d'août.

V. DU SACREMENT D'EXTRÊME-ONCTION.

Le divin Sauveur, qui lui-même éprouva les angoisses de la mort, a voulu, en instituant le sacrement de l'Extrême-Onction, s'intéresser à l'état des malades et des mourants. Aux approches de la mort, toutes les espérances de la terre s'évanouissent, et, semblables à de faux amis, elles se hâtent d'abandonner le malade, auquel il ne reste plus, au milieu des horreurs et des images lugubres de la mort, que les angoisses et les douleurs. Trop heureux si, à cet instant suprême, il n'a pas perdu l'espérance en la miséricorde divine et à la vie éternelle! C'est afin que cette espérance, la seule qui puisse encore inspirer quelque consolation au malade, ne l'abandonne pas, que le Seigneur a établi le sacrement de l'Extrême-Onction. La grâce qu'il y reçoit lui donne de nouvelles forces, le rattache par des liens plus étroits à l'ancre de l'espérance chrétienne, de peur qu'il ne tombe dans l'abîme du désespoir.

1. NOTICES HISTORIQUES.

a. Différentes dénominations de ce sacrement.—Dans les anciens ouvrages, ce Sacrement s'appelle tantôt *huile sacrée; huile bénite;* tantôt *huile de l'onction;* tantôt *huile de la sainte réconciliation;* mais plus souvent il prend le nom d'*huile* ou *onction des infirmes;* on lui donne aussi fréquemment le nom de *sacrement des voyageurs* ou *des viatiques.* — Selon Mabillon, le nom d'*extrême onction* ne remonte pas au-delà du douzième siècle. Toutefois, le mot *extrême* parait déjà

avoir été en usage avant cette époque, bien qu'il fût alors peu usité. Ainsi, l'évèque Prudence, de Troye, dans un discours sur sainte Maure, prononcé au milieu du dixième siècle, disait : « La malade s'adressa à moi en me disant : Je vous demande encore ce dernier service, mon paternel évèque, de recevoir de votre main le sacrement de l'Extrême-Onction. » — Chez les Grecs, la dénomination d'extrême-onction ne fut point accueillie. Ils appellent ce sacrement *huile de l'onction*, ou *huile de la prière ;* et les Nestoriens appellent le vase où sont renfermées les saintes huiles, du nom de *corne des grâces de l'huile sacrée.*

b. Le saint-chrême et sa consécration. — L'huile employée de tout temps pour l'extrême-onction, c'est l'huile d'olive, dont on prend la meilleure qualité.— La consécration de cette huile, comme celle de l'eau pour le baptême, remonte vraisemblablement jusqu'aux temps apostoliques.

Saint Cyprien (*Epist.* 70) fait déjà mention de l'huile sainte. Saint Basile (*Lib. de Spirit. Sanct.*) compte la consécration de l'huile sacrée parmi les priviléges épiscopaux de *tradition apostolique.*

Dans l'Eglise latine, la consécration de l'huile des infirmes, celle de l'huile des catéchumènes et du saint-chrême est faite par l'évèque le Jeudi-Saint, comme l'attestent les plus anciens rituels.

c. De l'ancienne liturgie des malades. — La liturgie des malades a été établie par l'apôtre saint Jacques, dont voici les expressions : « Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. » Tels sont, avec la *communion* ou *viatique,*

les remèdes nécessaires dont se sont servis de tout temps les prêtres à l'égard des malades, comme nous le voyons par la lettre du pape Cornélius à l'évêque Fabius, d'Antioche, et comme le remarque l'ancien auteur de la lettre Clémentine à saint Jacques. Quant à ce qui concerne la communion, on ne commença à la porter aux malades qu'au quatrième siècle, parce que, dans les siècles de persécutions, ils conservaient chez eux la sainte hostie. — Dans le moyen âge, les personnes pieuses faisaient ordinairement au lit de la mort une confession générale, après laquelle elles demandaient pardon aux assistants des scandales qu'elles avaient pu leur donner; puis elles disaient adieu au monde, à leurs amis et parents. — Comme l'Extrême-Onction, d'après la définition qu'en donnent les saints Pères, qui l'appellent le complément de la pénitence, a une connexion très-étroite avec le sacrement de Pénitence, il était de règle, anciennement, de l'administrer avant la communion en viatique. Telle était la pratique usitée aux douzième et treizième siècles. Mais à l'époque du concile de Trente, l'usage de donner l'Extrême-Onction après la communion avait déjà universellement prévalu. — On voit aussi que déjà à une époque très-reculée, les malades faisaient dire la messe dans leur chambre, et y communiaient. Ainsi Uranius rapporte (*Bolland*, tom. IV, Jun.) que l'un des évêques que saint Paulin, évêque de Nole, qui vivait au quatrième siècle, fit venir auprès de lui, dit la messe auprès de son lit, et que saint Paulin y communia en viatique.

Dans les siècles suivants, nous trouvons une foule d'exemples de ce genre. On lit aussi que souvent les

malades se faisaient transporter dans l'église ou la chapelle voisine pour y assister à la messe et y communier, comme il est rapporté, entre autres, au sujet de saint Audemar, qui vivait au septième siècle.—Il est dit dans la vie de l'abbé Guillaume (*Bolland*, tom. II, Jul.) « que le troisième jour de sa maladie, il se fit transporter dans l'église de Sainte-Marie, et qu'il s'y prépara, en recevant les sacrements d'Extrême-Onction et de l'autel, à combattre le dernier combat. » — La sainte abesse Odilie fut transportée dans l'église de Saint-Jean, où elle mourut après avoir reçu les sacrements des mourants. — Il paraît que dans l'Amérique méridionale, l'usage existait encore au seizième siècle de transporter les Indiens et les esclaves malades dans la maison de Dieu pour y recevoir les derniers sacrements; mais un synode tenu à Mexico le défend sous des peines rigoureuses, afin, sans doute, de ne pas hâter le moment de la mort. Dans l'Eglise grecque, il existait des porteurs, chargés de transporter les malades à l'église, au moyen d'un siége. Cet usage existe encore, dit-on, chez les Grecs, dans quelques endroits (Conf. *Goar*. not. ad. Euchology.).

Relativement aux onctions à faire avec l'huile des infirmes, rien, dans les annales du passé, n'indique quels sont ceux des membres sur lesquels elles doivent avoir lieu. Nous voyons dans la vie de l'abbé Eugende, que l'onction ne se faisait que sur la poitrine. — Il est dit dans un passage du concile de Tours: « Quand le malade aura déposé, par la confession, le fardeau de ses péchés, on l'oindra d'abord sur la poitrine, ensuite entre les épaules, en récitant les prières d'usage. » Ainsi, il n'est question, dans ces paroles, que des onc-

tions qui se font aux mêmes parties que celles qu'on faisait avant le baptême, avec l'huile des catéchumènes. Par contre, Durand (*Ration. divin.* l. 1, c. 8) observe qu'il ne faut pas oindre les malades entre les épaules, parce que cela a déjà eu lieu au baptême; de même, il ne faut pas oindre le confirmant sur le front, mais sur les tempes. Cependant, la plupart des Rituels portent que l'onction doit se faire sur les cinq sens du corps. Quelquefois même il est prescrit d'en faire sur la partie où le malade éprouve le plus de douleur.

Au moyen âge, il était aussi d'usage que le prêtre qui avait administré l'Extrême-Onction au malade récitât tous les jours pour lui un office particulier, et dit même la messe jusqu'à ce que la maladie eût cessé.

d. Cérémonies à observer dans l'assistance des mourants (1). — On trouve peu de détails relativement à ce sujet dans l'histoire des premiers siècles du christianisme. Saint Cyprien ordonnait aux prêtres et aux diacres d'imposer les mains aux mourants, en récitant des prières. — Avant de mourir, les saints martyrs disaient adieu à leurs parents et amis, en les embrassant. Cet usage fut imité par un grand nombre de ceux qui mouraient, dans leur lit, de leur mort naturelle. Ainsi, nous lisons dans la vie de saint Basile, évêque de Césarée, que le dernier jour de sa vie, après avoir assisté à la messe dans l'église, reçu la communion et l'Extrême-Onction, il prit congé du clergé et des principaux de la ville, en les embrassant. Un autre usage, qu'on retrouve à la fois au cinquième et au douzième siècles,

(1) Voir le Formulaire de la messe et de l'office des malades, dans l'ouvrage intitulé: *Binterim's Denkwürdigk*, tom. 6, p. 79 et 90.

c'était, quand on recevait les sacrements, de se revêtir de ses plus beaux habits. Pallade dit de saint Chrysostôme que, peu avant sa mort et après avoir reçu les derniers sacrements, il quitta ses habits ordinaires, se vêtit entièrement de blanc, et rendit après le dernier soupir. On rapporte que Henri de Argentina, ayant mis des habits blancs, s'écria : « Voyez, je porte les vêtements blancs des Anges!.. » — L'une des dernières prières des mourants était ordinairement le Symbole des Apôtres; les malades le récitaient encore avant de rendre le dernier soupir, surtout dans les pays hérétiques, pour attester qu'ils voulaient vivre et mourir dans la vraie foi. — Un usage emprunté à la pénitence publique, était celui de couvrir de cendre la tête des mourants, ou de déposer leurs corps sur un sac couvert de cendre.

Nous trouvons les premières traces de cet usage dans la vie de saint Martin, évêque de Tours. Sulpice rapporte que dans sa dernière nuit il resta couché sur un cilice couvert de cendre. Ses disciples lui ayant offert de mettre sous lui un peu de paille, il s'y refusa en leur disant : « Mes enfants, il sied mal à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre. » Depuis le cinquième jusqu'au quatorzième siècle, cet exemple trouva un nombre considérable d'imitateurs, même dans les rangs les plus élevés de la société. Les Bollandistes racontent que l'abbé Clarus se fit transporter dans une église, où il resta couché sur un cilice jusqu'à son dernier soupir. L'abbé Poppo de Stablo voulut également, pendant sa dernière nuit, être couché sur un habit de pénitent, priant Dieu de vouloir bien considérer cet acte d'humilité comme un signe de la sincé-

rité de sa pénitence. Le pape saint Célestin qui, pendant qu'il jouissait d'une bonne santé, n'avait jamais déposé le cilice, lorsqu'il eut reçu l'Extrême-Onction, se fit déposer sur un lit tout commun, dont la couverture grossière était parsemée de cendre. — Parmi les princes temporels, un de ceux qui se distinguèrent le plus en ce genre, fut le roi Ferdinand de Castille qui, les derniers jours de sa vie, resta couché sur la cendre, revêtu d'un habit de pénitent, devant un autel à l'église. — Quelquefois, on se contentait de faire une croix avec de la cendre bénite sur la poitrine du malade, et de placer le cilice sur sa tête, afin de lui inspirer des sentiments de componction. — Mais un usage plus fréquent était celui de présenter aux mourants un crucifix ou une image de la Mère de Dieu, et de les leur donner à baiser. — D'autres fois, c'était le prêtre qui leur montrait la croix et le livre des Evangiles, en leur disant : « Voici votre loi !... » — La coutume de donner aux mourants un cierge allumé ou de le tenir devant eux, a probablement son fondement dans la parabole de l'Evangile où il est parlé des cinq vierges qui allèrent au-devant de leurs époux avec des lampes allumées ; cependant elle est d'origine récente, car les anciens rituels n'en font pas mention.

L'usage de donner un coup de cloche quand le malade est à l'agonie, afin d'inviter le peuple à prier, remonte à une époque assez reculée.

2. QUELQUES EXEMPLES DE MORT ÉDIFIANTE.

a. Saint Bernard raconte dans la vie de saint Malachie, archevêque d'Armagh, le miracle suivant. Un

homme noble demeurait dans le voisinage du monastère de Bangor : sa femme étant tombée dangereusement malade, saint Malachie fut prié de venir lui donner l'Extrême-Onction. Il y alla. La malade en éprouva une grande joie, dans la confiance qu'elle guérirait. L'évêque s'apprêtait à lui faire les onctions saintes, lorsque tous les assistants jugèrent qu'il valait mieux différer jusqu'au matin, car c'était le soir. Malachie se rendit à leur avis, donna sa bénédiction à la malade, et sortit avec ceux qui l'accompagnaient; mais bientôt après, toute la maison retentit de cris et de pleurs : la femme venait de mourir. Malachie accourt auprès de la malade ; il la trouve morte. Consterné jusqu'au fond de l'âme, il s'accuse d'avoir laissé mourir cette femme sans la grâce du sacrement. Levant les mains au ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, j'ai agi en insensé. C'est moi qui ai péché, pour avoir différé ; ce n'est pas elle. » Et en disant ces paroles, il protesta devant tout le monde qu'il ne prendrait ni consolation, ni repos, qu'il n'eût obtenu de restituer la grâce qu'il avait ôtée. Il se mit à prier, à gémir, à pleurer pendant toute la nuit, et exhorta ses disciples à en faire autant. Dieu l'exauça le matin. La morte ouvrit les yeux, et comme si elle se fût réveillée d'un profond sommeil, elle se frotta le front et les tempes, se mit sur son séant, et ayant reconnu Malachie, le salua dévotement en inclinant la tête. A ce moment, le deuil fut converti en joie, tout le monde était saisi d'étonnement. Le saint lui administra l'Extrême-Onction, sachant que ce sacrement remet les péchés et contribue même au soulagement et à la guérison du malade Cette femme recouvra effectivement la santé, passa le reste de ses

jours dans la pénitence, et mourut de la mort des justes (*Vita Malach.*).

b. En 1148, le même saint ayant entrepris le voyage de Rome, alla pendant sa route rendre visite à son ami saint Bernard, abbé de Clairvaux. Quatre ou cinq jours après son arrivée, il fut pris de la fièvre et se mit au lit. Toute la communauté s'empressait de le servir et de lui donner tous les soins que réclamait son état. Mais il leur disait : « Vos soins sont inutiles ; toutefois, je ferai pour l'amour de vous ce que vous me prescrivez. » Il savait, en effet, que sa fin était proche, et assurait qu'il mourrait cette année-là, et au jour qu'il désirait depuis si longtemps, c'est-à-dire le jour des Trépassés, parce qu'il avait une grande confiance aux secours que les morts reçoivent des vivants en ce jour-là. Il avait aussi dit longtemps auparavant que, s'il mourait en voyage, il voulait mourir à Clairvaux.

Il demanda l'huile sainte ; et comme la communauté se préparait à venir la lui apporter solennellement, il ne voulut pas le permettre ; mais il descendit de sa chambre haute où il était, et remonta après avoir reçu l'Extrême-Onction et le viatique. Son visage n'était point changé, et on ne pouvait croire qu'il fût si près de sa fin. Mais on changea d'avis le soir de la Toussaint ; on vit qu'il était à l'extrémité, et toute la communauté se rendit auprès de lui. Portant ses regards sur les religieux : « J'ai grandement désiré, dit-il, manger cette Pâque chez vous ; je rends grâce à la bonté divine ; je n'ai pas été frustré dans mon désir. » Puis les consolant avec tendresse : « Ayez soin de moi, ajouta-t-il ; moi, je ne vous oublierai pas si cela m'est permis. Et je n'en doute pas, car j'ai cru en Dieu, et tout est pos-

sible à qui croit. J'ai aimé Dieu, je vous ai aimés, et la charité ne cessera jamais. » Après quoi, regardant le ciel, il dit : « Mon Dieu, gardez-les en votre nom, non-seulement eux, mais encore tous ceux qui, par ma parole et mon ministère, se sont consacrés à votre service. » Enfin, leur imposant les mains à chacun et les bénissant tous, il les envoya reposer, parce que son heure n'était pas encore venue. Ils revinrent vers minuit ; toute la communauté était présente, accompagnant de psaumes et de cantiques spirituels l'âme sainte qui retournait à la patrie ; tous avaient les yeux fixés sur le mourant, mais aucun ne le vit mourir, tant il s'endormit avec calme. Il mourut dans sa cinquantième année, la nuit de la Toussaint (*Id. Ibid.*).

c. Cinq ans après la mort de saint Malachie, en 1153, son ami saint Bernard tomba malade, mais il fut guéri par les prières de ses religieux. Mécontent de ce prétendu service, il leur dit : « Hélas ! pourquoi me retenez-vous si longtemps dans cette vallée de larmes ? » — Pendant l'été de la même année, étant retombé dans son ancienne maladie, il n'eut rien de plus pressé que de se faire administrer les derniers sacrements. Lorsqu'il les eut reçus, il s'écria, avec David : « Comme le cerf soupire après une source d'eau vive, ainsi, ô mon Dieu, mon âme soupire après vous ! Oh ! quand me sera-t-il donné de paraître en votre présence ? Je désire être dissous pour vivre avec Jésus-Christ ! » Vivre plus longtemps était pour lui un fardeau ; mourir bientôt, c'était son bonheur. Aussi le Seigneur exauça-t-il sa prière, car il l'appela à lui le 20 du mois d'août (d'après les *Bolland.*).

d. Saint Benoît, ayant eu connaissance de sa mort

dans le cours de l'année où elle arriva, six jours auparavant il fit ouvrir son tombeau. Aussitôt il fut saisi d'une grande fièvre qui augmenta de jour en jour, jusqu'à ce que le sixième étant arrivé, il se fit porter à l'église, où, entre les mains de ses disciples qui le soutenaient, il reçut le corps du Sauveur, puis rendit l'esprit en priant, le samedi 21 mars 543. — Cette dévotion de se faire porter à l'église pour y rendre l'âme devint recommandable par plusieurs autres exemples (*Ber. Berc.*).

e. Le 16 septembre 1380, après avoir longtemps langui d'un poison que lui avait donné le roi de Navarre, mourut, dans sa quarante-quatrième année, le roi Charles V, l'un des plus religieux et des plus sages monarques. Dès qu'il s'était senti en danger, il avait fait une confession générale, reçu les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, en demandant pardon à l'assemblée qui était extraordinairement nombreuse. Il avait commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les derniers des hommes (*Ber. Berc.* tom. 14).

f. Saint Elzéar, comte d'Ariano, sentant sa mort approcher, fit une confession générale pendant laquelle il versa des larmes abondantes. Durant sa maladie, qui fut très-douloureuse, il fit preuve d'une grande patience, et parut même se réjouir des souffrances qu'il endurait. Son esprit était continuellement uni à Dieu ; souvent il se faisait lire la passion de Jésus-Christ. Sa langue ne cessait de louer Dieu, et répétait fréquemment ces paroles du Psaume : « Le Seigneur lui portera secours sur son lit de douleurs ; vous avez remué toute sa

couche dans son infirmité. » Lorsque, après le saint viatique, on lui administra l'onction des malades, et qu'on fut arrivé à ces paroles des litanies : « Par votre sainte croix et votre passion délivrez-le, Seigneur, » il répéta trois fois ces paroles, et dit à la fin : « Voilà mon espérance, c'est en elle que je veux mourir. »

Tombé en agonie, il commença à montrer un visage terrible, comme un homme qui lutte contre de redoutables adversaires. Dans ce combat, il dit tout haut : « Les démons ont une grande puissance, mais ils ont perdu leurs forces par la vertu et les mérites de la bienheureuse Incarnation et Passion de Jésus-Christ. » Quelques moments après, il s'écria de nouveau : « Enfin, je l'ai vaincu entièrement. » Un instant après il ajouta : « Je m'en rapporte entièrement au jugement de Dieu. » Cela dit, son visage prit un aspect tout nouveau ; il devint tout vermeil et resplendissant, et il rendit l'esprit le sourire sur les lèvres (*Lohn.* Bibl. II, 421).

g. Pendant qu'on administrait les derniers sacrements à une pieuse veuve, nommée Rhaingarde, elle disait à haute voix : « Je sais, ô mon Dieu, ce qu'il sera fait de mon corps ; la terre bientôt le recevra dans son sein. Mais qui donnera à mon âme un lieu de repos ? qui la consolera, si ce n'est vous, ô mon Sauveur ! Je remets donc entre vos mains cette âme que vous avez rachetée au prix de votre sang, et qui, par conséquent, vous appartient exclusivement. A la vérité, je suis une grande pécheresse ; mais j'espère que vous me ferez participer aux effets de votre miséricorde que j'ai si souvent invoquée. Je remets donc mon âme entre vos mains. » Et en disant ces paroles, elle s'endormit tran-

quillement dans le Seigneur (*Stempfle's Krankenfr.* B. 2, S. 271).

h. La bienheureuse Marie Bagnesi naquit à Florence au commencement du seizième siècle. Dès sa plus tendre enfance, on la vit croître en piété et en vertus ; aussi prit-elle de bonne heure la résolution de se consacrer entièrement au Seigneur. La mort prématurée de sa mère l'ayant forcée, quoique ses forces le lui permissent à peine, de se charger de la direction des affaires de sa famille, elle s'en acquitta avec une sagesse et une prudence bien au-dessus de son âge. Elle savait si bien mettre à profit tous ses instants, que les occupations domestiques lui laissaient encore un temps suffisant à consacrer à la prière et aux exercices religieux. Elle était sur le point d'entrer dans un ordre religieux, et se disposait à en demander la permission à son père, lorsque ce dernier lui annonça qu'elle dût se préparer à épouser un mari qu'il venait de lui trouver. Cette nouvelle produisit sur Marie une impression si vive que, bien qu'elle eût jusqu'alors joui d'une santé brillante, elle ressentit tout-à-coup dans ses membres un violent tremblement. Il semblait qu'en ce moment toutes les maladies se fussent acharnées sur elle comme sur une proie ; car, pendant vingt-quatre ans, la fièvre, les maux de nerfs et autres indispositions lui firent endurer le plus douloureux martyre. Pendant cette période de souffrances, elle reçut *huit fois* l'Extrême-Onction. Après avoir épuisé jusqu'à la lie le calice des douleurs que son époux céleste lui avait présenté, et après avoir fait l'édification de ses semblables, tant par ses paroles que par ses exemples, elle s'endormit doucement dans le Seigneur, au moment où elle lisait

la passion de Jésus-Christ, le 28 mai 1577, et alla goûter dans le sein de la gloire les délices réservés aux épouses du Sauveur qui l'ont suivi dans la voie de sa passion (*Auszug aus ihrem Leben.*).

i. Charles III, roi d'Espagne, atteint d'une maladie qui ne laissait aucune espérance de pouvoir le rappeler à la santé, reçut le sacrement de l'Extrême-Onction. Quelques instants après, il fit venir son premier ministre, le comte de Florida Blanka, pour signer et sceller son testament. Le ministre, n'ayant pu retenir ses larmes en rendant ce dernier service à son bien-aimé monarque, ce dernier lui dit avec un ton d'assurance et de fermeté : « Avez-vous donc cru qu'en ma qualité de roi j'étais immortel ? » — Quelques heures après, il expirait avec résignation et animé de sentiments de piété dont il avait donné tant de preuves pendant toute sa vie, et principalement pendant sa maladie (*Herbst's Exempl.* II, 772).

k. Un vieil ermite était sur le point de rendre le dernier soupir. En ce moment, ses confrères entouraient son lit et versaient des larmes. L'ermite ouvrit les yeux par trois reprises, et un sourire aimable s'échappa de ses lèvres. — Les frères, étonnés, lui ayant demandé pourquoi il riait, pendant qu'ils étaient dans l'affliction : « La première fois que j'ai ri, leur répondit-il, c'était de voir que vous craignez tous la mort ; la seconde fois, parce que vous n'êtes pas encore préparés à la mort, quoique le moment soit incertain ; la troisième fois, parce que je passe en ce moment du travail au repos » (*Ruffin.* Vit. senior. l. 3).

l. Rien de plus édifiant et de plus digne d'être imité que la conduite du père Wolfgang Grafenegg, religieux

d'une vertu suréminente. Tous les soirs, avant de se coucher, se figurant qu'il allait se mettre au lit pour la dernière fois, il prenait son crucifix, le tenait près de son front, afin de purifier ses sens intérieurs, et s'écriait : « Que Dieu, par sa sainte croix et son infinie miséricorde, me pardonne les péchés que j'ai commis par ma mémoire, par mon intelligence, par ma volonté et mon imagination. » Là-dessus, il appliquait le crucifix sur ses autres sens, et chaque fois il répétait cette prière que le prêtre récite en administrant l'extrême-onction : « Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que Dieu me pardonne tous les péchés que j'ai commis par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par la parole et par le toucher » (*Silbert's Hausb.* S. 516).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. Quand quelqu'un tombe malade, au lieu d'appeler auprès de lui des enchanteurs et de recourir aux pratiques de la magie, il doit mettre sa confiance en la miséricorde divine, recevoir avec foi et dévotion le sacrement d'Eucharistie, solliciter l'huile consacrée par l'Eglise, et alors, comme s'exprime l'apôtre saint Jacques (*Jacq.* 5) : « La prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et, s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » Et s'il ne recouvre pas la santé du corps, il obtiendra certainement celle de l'âme ; et ces paroles du Seigneur : « Tout ce que vous demanderez à mon père en mon nom vous sera accordé » (*Jean.* 16, 23), ces paroles recevront en lui leur accomplissement » (*S. Aug.* in tr. de cath. controvers).

b. Le synode de Diamper, commentant les paroles de l'épître de saint Jacques (15, 16), expliquait ainsi les propriétés de ce sacrement : ces paroles : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? » indiquent le *temps* où ce sacrement doit être reçu, savoir, lors d'une maladie sérieuse. Ces expressions sous forme impérative : « qu'il appelle les prêtres de l'Eglise » se rapportent au ministre de ce sacrement. Cette disposition : « qu'ils prient pour lui en l'oignant de l'huile au nom du Seigneur » nous donne le *signe* visible et la manière dont il doit être administré. L'explication contenue dans ces autres paroles : « et la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera » signifie que les effets de ce sacrement s'étendent aussi à la guérison du corps, lorsque d'ailleurs elle est dans l'ordre du salut de l'âme. Enfin, la conclusion : « et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis indique que l'extrême-onction est le complément du sacrement de pénitence. »

c. De même que, dans l'antiquité, les athlètes se frottaient le corps avec de l'huile, afin de se fortifier les membres avant d'entrer dans la lice ; de même aussi le chrétien puise de nouvelles forces pour livrer le combat de la mort, dans l'onction de l'huile sacrée, afin de remporter plus facilement la palme du triomphe.

d. L'huile calme la douleur et active la guérison des blessures ; c'est pourquoi le Samaritain répandit de l'huile sur les blessures de cet homme qui était tombé entre les mains des voleurs (*Luc.* 10). — Notre âme, souvent horriblement maltraitée par le péché, est dans un état aussi douloureux que le corps de cet homme.

et, comme ce dernier, elle est exposée à succomber pour jamais sous le fardeau qui l'oppresse. Mais voici que Dieu, dans sa miséricorde, lui envoie, comme un autre Samaritain, le prêtre muni d'une huile merveilleuse qui adoucit la fureur de la maladie, et procure infailliblement, sinon la guérison du corps, du moins celle de l'âme.

VI. DE L'ORDRE.

A. NOTICES HISTORIQUES.

1. *Du Sacerdoce païen.* — Longtemps avant que les Israélites eussent leur législation, et avec elle l'institution d'un sacerdoce particulier, les prêtres formaient déjà une classe spéciale et distincte. Chez les Egyptiens, principalement, le sacerdoce fut, de bonne heure, entouré d'une haute considération. Outre les soins que réclamait d'eux, dans une foule considérable de temples, l'immolation des victimes, ils s'adonnaient encore à la culture des arts et des sciences, prenaient une part importante aux affaires de l'Etat, à l'administration de la justice, et, en paiement, recevaient des greniers du roi une quantité déterminée de moyens de subsistance (*Conf.* Gen. 47, 22). — Diodore de Sicile dit que les revenus de l'Etat, en Egypte, étaient divisés en trois parts. Deux appartenaient au roi, qui s'en servait pour l'entretien de sa cour, de ses employés et hommes d'armes, et la troisième était destinée aux prêtres ; ce qui faisait dire au juif Philon, dans son livre sur le sacerdoce, que les prêtres, égaux en revenus au roi, lui étaient aussi égaux en honneur. Les prêtres étaient

chargés de publier les lois du pays, et remplissaient vis-à-vis du peuple les fonctions de juges. — « Les prêtres de l'Egypte, dit l'historien Hérodote (*Hist.* l. 2), se rasent la barbe, se tondent la tête tous les trois jours, afin que ceux qui servent les dieux soient exempts de toute espèce de vermine. De plus, les prêtres ne portent que des vêtements de lin et des souliers de Byblos; toute espèce d'autres vêtements et de chaussures leur sont interdits. Ils se baignent deux fois par jour dans l'eau froide, deux fois la nuit, sans parler d'autres usages qu'ils sont obligés d'observer, et dont je pourrais dire que le nombre s'élève à plusieurs milliers. Mais à côté de ces charges, ils ont uue foule de priviléges, car ils ne dépensent rien de leur fortune. On leur cuit leur pain sacré; et tous les jours chacun d'eux reçoit une quantité innombrable de viandes d'oie et de veau ainsi que de vin : quant au poisson, il leur est défendu d'en manger. Chaque divinité a, non pas un, mais plusieurs prêtres à son service, parmi lesquels se trouve un Grand Prêtre. Lorsque l'un de ces prêtres vient à mourir, son fils prend sa place. » — Ces détails nous font voir quels devaient être la pureté, le vêtement, la science des prêtres païens, et de quelle vénération ils étaient entourés par le peuple dont ils étaient les représentants auprès de la Divinité.

Chez les Perses, l'état ecclésiastique était le premier et le plus important de tous. Le sacerdoce se partageait en trois classes; la première comprenait les Herbeds (novices); la seconde les Mobeds (maîtres); la troisième les Destur mobeds (maîtres accomplis). Zoroastre, qui vivait cinq cent cinquante ans avant Jésus-Christ, et qui se fit le restaurateur de la religion per-

sane, exigeait surtout du prêtre la santé et la pureté du corps, la science, la pureté du cœur, des sentiments nobles et élevés, des actes généreux et une étude continuelle de la loi. Dans toutes ses actions, le prêtre doit être une image fidèle d'Ormutz, ce grand prince du royaume de la lumière. Un Perse était reçu au rang des prêtres par une consécration particulière. Personne ne pouvait, sans un prêtre, offrir des sacrifices. Zoroastre pourvut à leur entretien par certaines impositions que les Perses étaient obligés de payer. — Chez les Indous, les brahmanes, prêtres de Brahme, formaient une caste particulière et jouissaient d'une grande vénération; leur occupation était de remplir les fonctions religieuses, d'étudier les livres sacrés et d'instruire la jeunesse (1).

(1) On trouve dans les pratiques religieuses des Perses et des Indiens une foule de cérémonies empruntées aux juifs et aux chrétiens. Ainsi, dans le rituel des Perses, il y a des prières avec une espèce d'aspersion ou de baptême pour purifier de la tache originelle l'enfant nouveau-né, il y a des prières pour les âmes des défunts, où l'on fait des actes de foi à la résurrection générale des corps. Il y a surtout un grand nombre de formules de confession pour s'accuser de ses péchés, etc. — Mais, à ces quelques lambeaux de judaïsme ou de christianisme, se trouvent mêlées les superstitions les plus grossières. Ainsi, dans l'Inde, la vache est quelque chose de si sacré, qu'en tuer une ou manger de sa chair, est un crime beaucoup plus grand que de tuer un homme, fût-ce même son père ou sa mère. Il y a plus, l'urine de vache est aux Hindous une eau lustrale non-seulement pour se laver mais pour boire. Le plus grand bonheur, le moyen infaillible d'aller tout droit en paradis, pour un brahmane (philosophe indien), c'est de mourir en tenant une vache, non par la tête, mais par la queue (*Rohrb.*, Hist. univers. de l'Egl. cath., t. 3.). (*Note du Trad.*)

Chez les Grecs et les Romains, les prêtres ne formaient pas, à proprement parler, une classe à part, bien qu'ils se distinguassent par un costume particulier, et par une culture plus relevée. Le nombre de leurs dieux et de leurs temples se multipliant de plus en plus, celui des prêtres s'accrut en proportion, et on les vit bientôt chercher par toutes les fourberies imaginables, et surtout par la divination et les oracles, à s'attirer la faveur du peuple, pour se faire un nom et s'assurer leur entretien. — Le passage de l'idolâtrie aux absurdités les plus manifestes, aux vices les plus dégradants, aux cruautés les plus révoltantes, était particulièrement le fait de ceux d'entre les prêtres des idoles, aux yeux desquels la religion n'était qu'un moyen d'enchaîner le peuple ; aussi, dans leurs mains, dégénéra-t-elle bientôt en un trafic des plus sordides. Tel est le motif pour lequel les prêtres païens étaient les ennemis et les adversaires les plus implacables du christianisme.

2. *Du sacerdoce juif.*—Comme nous l'avons dit plus haut, ce ne fut que sous Moïse que les Israélites reçurent une Constitution particulière et par conséquent un sacerdoce déterminé. Précédemment, c'étaient ordinairement les pères de famille qui remplissaient les fonctions de prêtres dans l'oblation des sacrifices. Le sacerdoce des Juifs, qui se recrutait dans la tribu de Lévi, se divisait en trois classes. Dans la première, était le grand prêtre ; dans la seconde, les prêtres ; et dans la troisième, les lévites. Le premier grand Prêtre fut, comme on le sait, Aaron, que, sur l'ordre de Dieu, son frère Moïse initia publiquement à cette fonction, en le revêtant des habits particuliers à cette dignité, et en versant sur sa tete l'huile sainte dont il l'oignit et le con-

sacra (*Levit.* 8.). Le grand Prêtre exerçait son emploi aussi longtemps qu'il vivait; tous les prêtres et les lévites lui étaient subordonnés. Sa principale fonction était de réconcilier, chaque année à la fête des expiations, son peuple avec Dieu. Tous les matins et tous les soirs, il était obligé de brûler de l'encens devant l'arche du témoignage ; fonction qui, dans la suite, fut aussi remplie par les prêtres (*Exod.* 30, 7.). Le grand Prêtre était encore juge en dernier ressort, chaque fois qu'on appelait de la sentence portée par les juges civils à son tribunal. Enfin, il avait la préséance dans le Conseil suprême composé de prêtres, de docteurs de la loi et des plus anciens du peuple. Ce conseil renfermait soixante-douze membres. A l'époque des Rois, ceux-ci étaient ordinairement sacrés par le grand Prêtre, et recevaient de lui la consécration royale. La dignité de grand Prêtre était héréditaire dans la famille d'Aaron, jusqu'à ce qu'enfin elle finit par devenir une place vénale.

Les autres prêtres étaient également pris dans la famille d'Aaron, et consacrés d'une manière solennelle (*Levit.* 8, 13). Ils étaient tenus de s'abstenir de vin et de tout ce qui peut enivrer (10, 9). Leur costume était semblable à celui du grand Prêtre, mais moins précieux. Pendant les cérémonies du sacrifice, ils étaient toujours nu-pieds. Ils dépendaient en toutes choses du grand Prêtre, offraient les sacrifices du matin et du soir et toutes les offrandes du peuple. A l'époque des excursions, ils portaient l'arche d'alliance, veillaient à la conservation des livres de la loi, vidaient les contestations qui s'élevaient dans les mariages, prononçaient sur les vœux, calmaient les dissensions,

jugeaient de la lèpre et autres impuretés, expliquaient la loi, instruisaient la jeunesse, sonnaient de la trompette pour annoncer le sabbat et les autres fêtes, etc. Du temps du roi David, le nombre des prêtres s'était tellement accru qu'ils formaient vingt-quatre classes, dont chacune faisait pendant une semaine le service du temple (*Parall.* 24).

La dernière classe de l'ancien sacerdoce était celle des lévites; ils étaient les auxiliaires des prêtres. Moïse les consacrait aussi d'une manière solennelle au service du sanctuaire (*Nombr.* 8), Leur office était d'aider les prêtres, de surveiller et de tenir propre le tabernacle, et plus tard, le temple; en un mot, de faire en sorte que rien ne manquât pour la célébration des offices religieux. L'âge désigné pour pouvoir entrer dans ces fonctions, était vingt-cinq ans, et on se retirait à la cinquantième année (*Nombr.* 8, 24). Sous le roi David, le nombre des lévites montait à 38,000. Il les partagea en quatre classes; la première en comprenait 24,000, destinés à servir de prêtre au temple; la seconde était composée de 4,000, chargés de l'entretien et de la surveillance du sanctuaire; la troisième était également composée de 4,000, qui remplissaient les fonctions de musiciens, et étaient chargés de chanter solennellement les psaumes en s'accompagnant d'instruments. Enfin, la quatrième classe en renfermait 6,000, dont le ministère était de tenir les registres publics, de copier les livres de la loi : c'est probablement de ces derniers que sortirent, plus tard, les docteurs de la loi.— Les prêtres et les lévites vivaient dispersés dans le pays, dans des villes qui leur étaient spécialement assignées, et dont la législation mosaïque avait fixé le

nombre à quarante-huit (*Deut.* 35, 6). C'est de là qu'ils se rendaient au tabernacle, c'est-à-dire au temple de Jérusalem, quand leur tour de service arrivait. Pendant la semaine de leurs fonctions, ils se nourrissaient de la viande des sacrifices ainsi que des autres offrandes; mais quand ils étaient chez eux, ils étaient entretenus par les impôts que les autres tribus étaient obligées de payer à celle de Lévi. Les fonctions religieuses des prêtres, outre les sacrifices, consistaient dans la prière et dans la lecture des livres sacrés. Les livres de Moïse étaient partagés en autant de parties que l'année avait de semaines Le lundi matin, on lisait la moitié de la partie qui s'y rapportait, et le jeudi, l'autre moitié (1). Le jour du sabbat, on lisait les deux; l'une le matin et l'autre le soir. La lecture était suivie d'une explication. La répétition qui avait lieu le samedi avait pour but, soit de prêcher plus à fond la doctrine, soit aussi l'édification des artisans et des laboureurs qui, pendant la semaine, n'avaient pu assister à la lecture. La lecture d'un passage de Moïse était toujours suivie d'une autre, tirée des livres sacrés. Les passages qu'il fallait lire étaient divisés en sept parties : la première était lue par un prêtre; la seconde par un lévite, et les cinq autres par tout autre Israélite qui avait atteint l'âge de trente ans, et qui savait lire.—Les lectures ainsi que les prières avaient aussi lieu dans les synagogues éloignées de Jérusalem (*Voir les* Betractungen der heilig. Schrift *de Stolberg.*).

(1) Les lundis et les jeudis étaient des jours de jeûne pour les juifs fervents, parce que c'est un jeudi que Moïse monta sur le Sinaï, et qu'il en descendit un lundi.

3. *Du sacerdoce chrétien.* — Déjà Dieu avait prédit, par la bouche du prophète Malachie (11, 1), la cessation des sacrifices juifs, et, par conséquence naturelle, celle de l'ancien sacerdoce ainsi que l'introduction d'un sacrifice et d'un sacerdoce nouveaux. Le voile du temple, qui se déchira le jour de la mort de Jésus-Christ, était incontestablement une figure annonçant que ce lieu avait perdu sa consécration et sa haute destination, et que désormais il allait être ouvert aux regards profanes de la foule; que la mission de l'ancien sacerdoce avait cessé, et que l'accomplissement du sacrifice figuré avait mis fin aux sacrifices qui en avaient été la figure. — « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie » (*Jean*, 20, 2) a dit Jésus-Christ à ses apôtres; c'est-à-dire, de même que je suis venu du ciel, revêtu d'un triple ministère; que je suis venu en qualité de *docteur*, de *prêtre* et de *pasteur* du nouveau Testament, de même que vous devez remplir les fonctions de docteurs, de prêtres et de pasteurs. — Le Sauveur avait consacré trois années à préparer ses apôtres et leurs disciples à ce triple emploi; et, depuis ce moment, ils commencèrent à en remplir toutes les fonctions. A côté des apôtres, travaillaient en qualité de prêtres, les soixante-douze disciples. C'est de leur sein que fut tiré saint Mathias que saint Pierre, en sa qualité de chef, fit élire en remplacement de Judas. Mais comme les partisans de la nouvelle doctrine devenaient de plus en plus nombreux, les apôtres choisirent sept hommes tirés du milieu des fidèles auxquels ils imposèrent les mains en récitant des prières (*Act.* 6). Ces nouveaux élus portaient le nom de diacres.—C'est ainsi que dans le nouveau sacerdoce on comptait, comme dans l'an-

cien, trois classes : celle des apôtres qui étaient les pontifes, c'est-à-dire les évêques, ayant à leur tête saint Pierre qui représentait le grand Prêtre; secondement, la classe des disciples qui étaient les prêtres; et celle des diacres qui les assistaient non-seulement dans les soins à donner aux pauvres, mais encore dans des fonctions plus relevées, comme nous le voyons par les travaux de saint Etienne et de Philippe. Mais comme ceux qui étaient revêtus de cette dignité étaient des hommes mortels, et que, d'autre part, leur ministère devait durer jusqu'à la fin du monde, ils se nommèrent des successeurs qu'ils consacrèrent en leur imposant les mains. Ainsi, saint Timothée fut élu évêque d'Ephèse par l'Apôtre des nations, saint Paul, qui lui imposa les mains (1. *Tim.* 13, et 4, 14); Tite reçut du même apôtre la consécration épiscopale pour Crète, et fut chargé de consacrer et d'établir des prêtres partout où il serait nécessaire. Le nouvel évêque fut instruit des qualités que devaient posséder ceux qu'il voudrait consacrer prêtres (*Tit.* 15, 9). — Timothée fut averti (1. *Tim.* 5, 22) « de n'imposer légèrement les mains à personne, afin de ne pas se rendre participant des péchés d'autrui. »

Ces quelques détails nous font voir que déjà du temps des apôtres, il existait une triple consécration, savoir celle des évêques, celle des prêtres et celle des diacres. A ces consécrations sacramentelles, l'Eglise en a ajouté plus tard cinq autres appelées ordres mineurs, sur lesquels nous allons donner ici quelques notions historiques en suivant l'ordre qu'on observe en les recevant.

L'entrée ou cérémonie préparatoire aux ordres mineurs porte le nom de *tonsure*. Elle n'était pas encore

généralement connue ou usitée dans le cinquième siècle. Ainsi, saint Optat de Milève reproche aux Donatistes, comme une pratique inusitée, de couper les cheveux aux évêques et aux prêtres qui avaient eu le malheur de tomber entre leurs mains.—A l'époque des persécutions surtout, il eût été dangereux pour les clercs de se faire remarquer en public en portant une tonsure; du reste les Romains avaient l'habitude de porter les cheveux très-courts. C'était le contraire chez les barbares, qui mettaient un certain orgueil à porter de longs cheveux, comme d'ailleurs c'est encore la coutume chez les allemands (*Tacit.* de Morib. Germ.). Aussi, quand les barbares à longues chevelures se furent emparés de l'empire romain, l'usage de porter de longs cheveux prévalut peu à peu, et il n'y eut que les clercs qui conservèrent l'ancien usage romain; et on coupa les cheveux à ceux qui voulaient entrer dans l'état ecclésiastique. La tonsure en forme de couronne fut d'abord portée par les religieux; mais elle ne tarda pas à l'être bientôt par les autres prêtres. Elle est destinée à représenter la couronne d'épines de Jésus-Christ.

Le premier des ordres mineurs, c'est l'ordre de *portier* (ostiarii), dont l'origine remonte aux temps des persécutions. L'évêque nommait certains hommes de confiance chargés de veiller à l'entrée de la maison de Dieu, et de faire en sorte qu'il ne s'y glissât pas d'infidèles ou d'ennemis des chrétiens. L'initiation à cet ordre se faisait par des prières et des bénédictions. L'exercice de cette fonction exposait celui qui en était revêtu à de continuels dangers, et demandait de sa part une grande prudence; car, dans les attaques des ennemis du christianisme, ils étaient les premiers mal-

traités, faits prisonniers ou massacrés.—En outre, ils étaient encore obligés d'aller de maison en maison avertir secrètement les fidèles que l'heure de l'office divin était arrivée.—Lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, et après l'invention des cloches ils furent chargés du soin de sonner, de garder les clefs de l'Eglise, d'orner les autels, de veiller à la propreté de l'Eglise, et autres fonctions de cette nature.

Après l'ordre de portier vient celui de *lecteur* (lectores). Autrefois, les lecteurs étaient chargés de lire les passages de l'écriture sainte sur lesquels l'évêque devait prêcher; ils remplissaient aussi les fonctions de chantres, et bénissaient les fruits offerts par les chrétiens. Du temps de saint Cyprien, on choisissait surtout pour lecteurs ceux qui, à l'époque des persécutions, s'étaient distingués par leur fermeté dans la foi et quelques actions glorieuses. Souvent aussi ils remplissaient auprès de l'évêque les fonctions de notaire, surveillant la bibliothèque de l'église, et étaient chargés de copier les livres sacrés et les actes des martyrs.

L'ordre de lecteur est suivi de celui d'*exorciste*. Comme il n'était pas rare, dans les premiers siècles du christianisme, de rencontrer des hommes qui étaient possédés du démon, et que Jésus-Christ, pendant son séjour sur la terre, avait lui-même rempli les fonctions d'exorciste, il était aussi naturel qu'il donnât à ses successeurs une puisssance particulière en faveur de ceux qui croyaient en lui (*Marc*, 16, 17). Dans les commencements du christianisme, l'état de possession du démon était si fréquent, et la vertu que les chrétiens avaient de le conjurer si généralement reconnue, que Tertullien s'en servait comme d'un argument pour prouver aux enne-

mis du christianisme la vérité de la foi chrétienne. « Amenez-nous un possédé, disait-il dans son apologétique, et le moindre d'entre les chrétiens pourra le délivrer. » Dans la suite, l'évèque établit et consacra des hommes qui furent chargés, au nom de l'Eglise, d'entreprendre la délivrance des possédés. Telle fut l'origine de l'ordre d'exorciste.

Le quatrième ordre, celui d'*acolyte*, doit son origine à la situation particulière où se trouvaient les chrétiens des premiers siècles. Obligés souvent de célébrer les saints mystères pendant la nuit, dans des forèts, des cavernes, dans des catacombes ou dans d'autres lieux obscurs, ils durent nécessairement remettre à certains hommes de confiance le soin d'éclairer ces retraites obscures, de veiller à ce que rien ne manquât de ce qui était nécessaire pour la célébration des saints mystères, et d'assister le prêtre à l'autel. Comme ces fonctions demandaient beaucoup de dévoûment à cause du danger auquel elles exposaient, l'évèque nommait et consacrait d'une manière spéciale ceux qui devaient s'en acquitter. Déjà, en 398, le concile de Carthage établit que pendant leur ordination les acolytes porteraient un cierge allumé, symbole de leurs fonctions, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Le passage des ordres mineurs aux ordres majeurs s'appelle le *sous-diaconat*. Son institution est ordinairement attribuée au pape Fabien, qui adjoignit sept notaires chargés de recueillir les actes des martyrs. Leurs fonctions consistaient à préparer les linges, les vases, le pain, et le vin nécessaires au sacrifice, et de les remettre au diacre au commencement de l'office divin. Ils devaient, en outre, se tenir debout à la porte de l'é-

glise quand on donnait la communion aux fidèles, afin que personne ne sortît ni n'entrât. Plus tard, il leur fut aussi permis d'assister, avec le diacre, le prêtre à l'autel. On ignore à quelle époque ils furent chargés de lire l'Epître.

L'essence des trois ordinations ou consécrations suivantes, savoir : le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat, lesquels sont revêtus du caractère sacramentel, consistait, du temps des apôtres, dans l'*imposition des mains* et dans la prière. Dans la suite des siècles, l'Eglise y a ajouté quelques autres cérémonies, afin de relever la majesté de cette solennité. — Quant à l'époque où fut introduit l'usage d'oindre les prêtres avec le saint chrême, il serait difficile de l'assigner ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait pas encore lieu dans les trois premiers siècles, car le concile de Carthage, tenu en 398, qui décrit en détail les cérémonies usitées dans l'ordination des prêtres, ne parle pas de l'onction. Voir, pour plus de détails, les ouvrages intitulés : *Smid's Liturgik*, B. 3; *Rippel's Schœnheitn de re katolisch. Kirche ; Donin's wohlunterrichteter Ceremoniar*, etc.

D. DU RESPECT QUE L'ON DOIT AUX PRÊTRES.

a. Exemples et Sentences bibliques. — Moïse, s'adressant à Coré qui voulait, ainsi que Dathan, Abiron et le reste de ses partisans, usurper les fonctions sacerdotales, leur tenait ce langage : « Présentez-vous demain, vous et votre troupe, devant le Seigneur, et Aaron s'y présentera de son côté. » Ce que Coré ayant fait, le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, et leur dit :

« Séparez-vous du milieu de cette troupe, afin que je les perde tout d'un coup. » Le peuple s'étant éloigné des séditieux, la terre s'ouvrit sous leurs pieds, et elle les engloutit avec leurs tentes et tout ce qui était avec eux. Ils descendirent tout vivants dans les enfers... et ils périrent du milieu du peuple (*Lévit.* 16, 18-31). — Déjà précédemment, Marie, sœur de Moïse, avait été punie de la lèpre pour avoir murmuré contre son frère, destiné visiblement par Dieu pour être son représentant, et pour avoir dit : « Qu'avons-nous besoin que Moïse nous prêche ? n'en savons-nous pas autant que lui ? » (*Lévit.* 12, 1-10.). — Dans toutes leurs affaires importantes, les Israélites devaient s'adresser aux prêtres (*Deut.* 17, 10). — « Vous ferez, leur avait dit le Seigneur, tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu que le Seigneur aura choisi, et tout ce qu'ils vous auront enseigné. Mais celui qui, dans son orgueil, ne voudra point obéir au commandement du pontife, sera puni de mort, afin que tout le peuple soit saisi d'horreur, et qu'à l'avenir nul ne s'enfle d'orgueil. — Honorez Dieu de toute votre âme, est-il dit dans l'Ecclésiastique, *révérez les prêtres*, donnez-leur la part des prémices et des hosties d'expiation, comme il vous a été ordonné. » (Confer. *Exod.* 5 et 18). — Nous trouvons, dans le quatrième livre des Rois, un exemple terrible qui nous fait voir combien Dieu a en horreur ceux qui se moquent des ministres de sa parole (2, 23). L'envoyé de Dieu, Elisée, se trouvant un jour à Béthel, de petits enfants, au nombre de quarante, se raillèrent de lui en criant : « Monte, tête chauve ! monte, tête chauve ! » Elisée regarda, jeta les yeux sur eux, et les maudit au nom du Seigneur. En même temps, deux

ours sortirent du bois, se jetèrent sur eux et les dévorèrent tous (2, 23).

Dans le nouveau Testament, Jésus-Christ a déclaré qu'il regardait comme rendues à lui-même les marques d'honneur et de mépris qu'on témoignerait à ses prêtres (*Luc*, 10, 16). « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. » L'Apôtre des nations nous indique en quelques mots l'estime que nous devons faire des prêtres, lorsqu'il dit : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. » (1. *Cor.* 4, 1). — Le même apôtre disait encore (1. *Tim.* 5, 7) : « Il faut que les prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés ; principalement ceux qui travaillent à la prédication de sa parole, et à l'instruction des peuples. » — Ailleurs (1. *Thess.* 5, 12) : « Nous vous prions, chers frères, d'avoir une grande considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, et qui vous avertissent de votre devoir, et d'avoir pour eux une vénération toute particulière, parce qu'ils travaillent pour votre salut. Vivez en paix avec eux. » (Conf. *Hebr.* 13, 17, et 1, *Cor.* 9, 13). — Les premiers chrétiens étaient étroitement attachés aux apôtres, et prenaient une part très-grande aux maux qu'ils enduraient. — Avec quel zèle ardent les fidèles de Jérusalem ne priaient-ils pas pour saint Pierre, lorsqu'il était en prison, et quelle ne fut pas leur joie lorsqu'il fut délivré ! (*Act.* 12). — La plus grande satisfaction que les premiers chrétiens donnaient à leurs pasteurs, c'était de se conduire en vrais disciples de

Jésus-Christ. Saint Paul se trouvant un jour devant le conseil de la nation juive, et ayant commencé à se défendre, le grand Prêtre Ananie commanda à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur la bouche. Cet ordre inique révolta l'innocent apôtre : « Dieu vous frappera vous-même, s'écria-t-il, muraille blanchie. Quoi, vous êtes assis pour me juger selon la loi, et cependant, contre la loi, vous commandez qu'on me frappe ! » Ceux qui étaient présents lui reprochèrent un pareil langage en lui disant : « Osez-vous bien maudire ainsi le grand Prètre de Dieu ? » Paul s'excusa en leur disant : « Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand Prêtre de Dieu ! Car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple ! » (*Act.* 23, 3.) — Ainsi, même à l'égard de cet homme indignement revêtu de la dignité de grand Prêtre, dignité qui déjà avait perdu sa haute valeur, l'Apôtre ne voulut pas se servir d'un reproche que cependant il avait bien mérité ; se souvenant que dans le prêtre, il ne faut pas seulement considérer la personne, mais encore honorer et respecter le caractère sacré dont elle est revêtue.

b. Les Constitutions apostoliques (*Lib.* 5, c, 25) donnent aux prêtres les titres les plus honorables. Elles les appellent du nom de prophètes, de princes, de chefs d'armées, de médiateurs entre Dieu et les hommes. — Ailleurs, ils sont appelés du nom d'apôtres, de pasteurs des âmes, de pères du peuple, de pèresdes pères, de représentants de Jésus-Christ, d'anges de l'Église, d'étoiles du matin ; et on donne à leurs siéges le nom de trônes (Conf. *Theodoret.* comment. in ep. ad Timoth. — *Aug.* in Ps. 45). — Toutes ces dénominations nous

font voir de quelle estime les prêtres jouissaient autrefois auprès du peuple.

c. Nous lisons déjà dans les premiers temps de l'Eglise, qu'un romain, le sénateur Cajus, avait coutume de baiser les pieds à un prêtre nommé Gabinus (*Baron.* Annal. tom. II). — Plusieurs rois avaient pour habitude, à l'approche d'un prêtre, de descendre de leur trône, d'aller à sa rencontre, de lui baiser les mains en s'inclinant profondément, et de lui demander sa bénédiction. — Les empereurs Honorius et Valentinien disaient dans leur rescrit : « On prononce le nom des prêtres avec respect, et toute la terre humilie son front devant eux. » (*S. Ambros.* De dignit. sacerd. c. 2). — L'empereur Théodose-le-Grand baisait non-seulement la main, mais encore la tête, la bouche et les yeux à l'évêque Mélétius.

d. Le deuxième concile de Mâcon, en France, statua, en 585, avec l'approbation du roi Gontran, que, lorsqu'un laïque et un prêtre se rencontreraient, étant tous deux à cheval, le laïque ôterait son chapeau ; mais que, si le prêtre allait à pied, le laïque descendrait de son cheval et le saluerait respectueusement (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl., tom. VI).

L'empereur Julien l'apostat disait qu'il fallait respecter les prêtres, parce qu'ils *sacrifient et prient pour tous.* Pour ce motif, ajoutait-t-il, ils sont infiniment plus dignes de respect que les princes temporels. » Le même empereur disait encore, dans une de ses lettres, que les païens eux-mêmes maudissaient celui qui avait levé la main contre un prêtre (*Stolb.* R. G. B. 11).

e. A l'époque de la célébration du concile de Nicée,

en 325, on remit à l'empereur Constantin une foule de plaintes dirigées contre les prêtres. Au lieu de les lire, le monarque les lia ensemble, cacheta le paquet, le scella de son anneau et le jeta au feu, en disant aux personnes qui l'entouraient, que les péchés des prêtres ne devaient pas être révélés, parce qu'ils étaient pour le peuple un sujet de scandale tout particulier. Le même empereur assurait encore que s'il avait surpris un prêtre commettant une mauvaise action, il l'aurait couvert de son manteau royal, afin de le soustraire aux regards du monde (*Stolb.* R. G. B. 11).

f. Rien n'était plus insupportable à saint Siméon Stylite que d'entendre proférer des plaintes contre des évêques, des prêtres ou autres personnes consacrées à Dieu. Lorsque les fidèles leur reprochaient de prêcher la doctrine chrétienne d'une manière défectueuse, il leur conseillait de prier Dieu de les éclairer et de s'instruire eux-mêmes par la lecture assidue des livres sacrés. Mais, lorsque ces plaintes avaient pour objet la réputation d'un ecclésiastique, il lui était impossible de dissimuler son mécontentement, et il disait alors d'un ton sévère : « Si la chose est telle que vous le dites, priez pour lui, et laissez à celui que Dieu a chargé de gouverner l'Eglise, le soin de le réprimander et de le punir. » (*Le même,* 17). — Qu'il est grand le nombre de ceux qui agissent contrairement à ce sage conseil, et qui s'imaginent excuser leurs fautes en propageant ou en exagérant celles des prêtres ! (*Le même,* 16).

g. L'empereur Basile exhortait vivement son fils Léon, à témoigner constamment aux prêtres le respect qui leur est dû. « L'honneur que l'on rend aux prêtres,

ajoutait-il, se rapporte à Dieu même ; car de même que notre volonté est que l'on respecte nos ministres à cause de nous, de même la volonté de Dieu est que l'on vénère ses représentants à cause de lui-même. » (*Lohn.* Bibl. III, 90).

h. L'an 386, saint Martin de Tours se trouvant à Trèves pour solliciter la grâce de quelques malheureux auprès de l'empereur Maxime, ce prince regarda comme le sujet d'une joie extraordinaire d'avoir obtenu de lui qu'il mangerait à sa table. Il invita toutes les personnes les plus considérables de la cour, entre autres son frère et son oncle, tous deux comtes, et le préfet du prétoire. Le saint fut placé à côté de l'empereur, et le prêtre qui l'accompagnait, entre les deux comtes. Au milieu du repas, un officier, selon l'usage, présenta la coupe à l'empereur. Maxime ordonna de la présenter à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main; mais l'évêque ayant bu, la donna à son prêtre, comme étant la personne la plus digne de l'Assemblée. L'empereur et toute sa cour applaudirent à cette action (*Sulpit. Sev.* in vit. S. Mart.).

i. Du temps de saint Chrysostome, il y avait déjà, ainsi que de nos jours, bien qu'en plus petit nombre, des chrétiens qui, au lieu de respecter les prêtres et de suivre leurs conseils, les couvraient d'injures et de mépris. Le saint docteur leur en faisait de sévères reproches. « Ingrats ! leur disait-il, sont-ce là les remercîments que vous devez aux prêtres du Seigneur pour les services qu'ils vous rendent? N'est-ce pas par la main du prêtre que vous avez été régénérés dans le baptême? N'est-ce pas par son ministère que vous avez obtenu le pardon de vos péchés? N'offre-t-il pas pour vous

le sacrifice qui vous rend participant du corps et du sang de Jésus-Christ? N'est-ce pas le prêtre qui vous instruit, qui rompt le pain de la parole à vos enfants, qui prie pour vous et vous ouvre le ciel? » (*S. Chrysost.* Hom. 2, in 2. Tim.).

k. Un pieux abbé, saint Antoine, que Dieu favorisa déjà de son vivant du don des miracles, et que les empereurs et les princes respectaient et consultaient, avait un si grand respect pour les prêtres, que chaque fois qu'il en rencontrait un, il se prosternait devant lui, et lui demandait humblement sa bénédiction (*S. Athan.* in ejus vit.).

l. Le vénérable Bède dit, en parlant des premiers chrétiens d'Angleterre, qu'ils avaient pour leurs prêtres une estime illimitée. Quand un laïque rencontrait un prêtre, il fléchissait le genou devant lui, lui demandait respectueusement sa bénédiction, baisait la main qui l'avait béni, et se recommandait à ses pieuses prières. Partout où apparaissait un prêtre, il était salué et reçu comme un ange du ciel. Les pieux fidèles assistaient avec attention et recueillement à ses sermons, et chacune des paroles qui tombaient de sa bouche était regardée et approfondie comme une parole de vie (*Bed.* Hist. angl. l. 1, c. 26).

m. L'empereur Charlemagne s'exprimait ainsi au sujet du respect dû aux prêtres : « Notre volonté ferme et bien arrêtée, c'est que tous nos sujets obéissent ponctuellement à leurs prêtres comme aux représentants de Dieu ; car nous ne saurions comprendre comment ceux-là pourraient nous rendre la fidélité et l'obéissance qu'ils nous doivent, qui sont infidèles et désobéissants envers Dieu et envers ses prêtres. — Tous ceux qui dé-

obéissent aux prêtres devront être déposés de leur dignité, dussent, parmi ceux-là, se rencontrer mes propres fils. — Nous ne saurions souffrir d'aussi mauvais sujets dans notre voisinage; nous les déclarons pour infidèles, coupables de lèse-majesté divine et humaine, et les bannissons du pays; car notre royaume doit être un royaume composé de chrétiens et non de païens. » (*Carol. M.* l. 7, capit. c. 390).

n. Saint François d'Assise était animé d'un si grand respect envers les prêtres, qu'il ne pouvait se résigner à recevoir l'ordination. Il avait coutume de dire que, s'il rencontrait en même temps un prêtre et un ange, il saluerait le prêtre avant l'ange, parce que le pouvoir du prêtre l'emporte sur celui de l'ange (*S. Bonav.* in ejus vit. c. 4).

o. Parmi les humiliations nombreuses que le despotisme de Napoléon fit subir à l'immortel Pie VII, il est consolant de voir les marques de vénération et de sympathie que ce vénérable pontife reçut de la part des populations au milieu desquelles il passa lors de sa déportation en France. Entre tant de faits édifiants qui nous sont rapportés par l'histoire, citons seulement ce qui se passa à Florence. En 1809, vers quatre heures du matin, on fit partir de Rome le pape Pie VII, et le cardinal Pacca, son compagnon d'exil, qui prirent le chemin de la Toscane. « Au premier relais, dit le cardinal Pacca, nous pûmes remarquer, sur la figure du peu de personnes que nous rencontrions, la tristesse et la stupeur que leur causait ce spectacle. A Montbrosi, plusieurs femmes, sur les portes des maisons, reconnurent le Saint-Père, que les gendarmes escortaient, le sabre nu, comme un criminel; et nous les vîmes, imitant la

tendre compassion des femmes de Jérusalem, se frapper la poitrine, pleurer, crier, en tendant les bras vers la voiture : Ils nous enlèvent le Saint-Père ! Nous fûmes profondément émus à ce spectacle, qui, du reste, nous coûta cher ; car Radet, craignant que la vue du pape enlevé de cette façon n'excitât quelque tumulte, pria Sa Sainteté de faire baisser les stores de sa voiture. — Le 7 juillet, nous partîmes de Radicofanti vers les sept heures du soir. Il serait difficile de peindre la ferveur, la piété de ce bon peuple et de toutes les populations de la Toscane. Après quelques heures de repos pris à Sienne, nous reprîmes la route de Florence au milieu d'un peuple immense qui demandait, avec des signes extraordinaires de ferveur, la bénédiction apostolique ; mais à quelque distance de l'auberge, les postillons, qui nous menaient très-vite, n'aperçurent pas une petite élevation, sur laquelle se porta une des roues ; la voiture versa avec violence, l'essieu cassa, la caisse roula au milieu du chemin, le pape engagé dessous, et moi sur lui. Le peuple qui pleurait et criait *Santo Padre!* Saint Père ! releva en un instant la caisse.

« A Florence, dans les premières journées de juillet, le peuple s'était rassemblé autour de la voiture et demandait la bénédiction ; le commandant se vit obligé de s'arrêter et de permettre au Saint-Père de les bénir. Immédiatement après cette courte et touchante action, le pape supplia l'un de ceux qui étaient encore à genoux, de lui apporter un peu d'eau fraîche ; la foule se leva à la fois ; les uns coururent aux chevaux pour les arrêter, les autres se mirent en avant des gardes ; un grand nombre se précipita dans les cabanes, proférant des cris d'empressement et de joie. On offrit à sa Sainteté

toutes sortes de rafraîchissements. Il fallut en prendre de toutes les mains qui en présentèrent, ou au moins toucher à ce qu'on n'acceptait pas. Les femmes forçaient les hommes à leur céder la place. Chacun criait: « Moi? moi, très-saint-Père, encore moi! » — De tous, répondait notre vieux pontife, le visage baigné de larmes. En jetant dans la voiture les plus beaux fruits, un des paysans, par ces deux mots énergiques et terribles : *Voulez-vous, dites?* proposa au pape de repousser les soldats et le délivrer; mais le pape, avec un véritable accent de tendresse, de supplication, de prière, demanda qu'on ne fît aucun acte de résistance, et il se livra de nouveau à son gardien.

« A Mondovi, l'empressement du peuple prit un caractère plus prononcé; des ordres religieux vinrent processionellement au-devant du pontife et l'escortèrent. Les Piémontais comptaient les gens d'armes d'un coup d'œil, puis semblaient proposer, sous toutes les formes de signes et de langage, la délivrance de Sa Sainteté. » — « Plus nous approchions de la France, dit dans sa relation un des serviteurs du pape, plus l'enthousiasme augmentait. Au premier village français, les autorités voisines, sous prétexte de veiller au bon ordre, cherchaient à s'approcher plus près du Saint-Père, et c'était pour couvrir ses mains de baisers, pour le consoler et le plaindre. A l'approche de Grenoble, plusieurs milliers de militaires, mais sans armes, à la vue du pape, tombent à genoux comme un seul homme. C'était l'héroïque garnison de Saragosse, prisonnière de guerre à Grenoble, qui avait demandé à se porter tout entière au-devant du Pontife qu'elle avait envoyé féliciter secrètement sur sa résistance. Pie VII

pencha presque tout son corps en avant, et d'un air de joie, de bonheur et de vive tendresse, étendit sur ces héros, basanés par les fatigues, une immense bénédiction. » (*Artaud.* — Citation du trad.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Le sacerdoce est la plus haute dignité parmi les hommes; celui qui méprise le prêtre, ne méprise pas seulement un homme, mais encore Dieu lui-même. » (*S. Ign.* Ep. 5, ad Smyrn.).

b. « Le prêtre est placé entre Dieu et la nature humaine; il nous communique les bienfaits qui nous viennent du ciel et y porte nos prières; il apaise la colère du Seigneur, et quand nous l'avons offensé, il nous préserve de son bras vengeur. » (*S. Chrys.* Hom. 5, in Is.).

c. « Si vous entendez quelque chose de mauvais de la bouche d'un prêtre, pensez qu'il est votre père (spirituel); c'est pourquoi, imitez la sage conduite des deux fils de Noë, et couvrez la nudité de votre père du manteau de la charité et de la discrétion; et la bénédiction de Dieu descendra sur vous, comme elle est descendue sur Sem et Japhet. » (*Nil.* dist. 69. c. 8).

VII. DU SACREMENT DE MARIAGE.

A. APERÇU HISTORIQUE.

1. Célébration du mariage chez les juifs.

Dès les temps les plus reculés, la conclusion d'un mariage fut toujours l'objet d'une solennité religieuse,

puisque les parents des époux les bénissaient dans cette circonstance. Ainsi, il est dit de Rébecca, lorsqu'elle quitta sa mère et son frère (*Gen.* 24, 60), qu'ils lui adressèrent ces paroles, en lui souhaitant toutes sortes de prospérités : « Croissez en mille et mille générations, et que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis. » — Lorsque, sous la porte de la ville, Booz accepta publiquement pour épouse Ruth, tous ceux qui étaient à la porte et les anciens répondirent : « Nous sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, un exemple de vertu dans Ephrata, et que son nom soit célèbre dans Bethléem. » (4, 11). — Lors du mariage du jeune Tobie, le pieux Raguel, plaçant la main droite de sa fille dans celle de Tobie, prononça ces paroles : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous ; que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous. » Puis ils dressèrent le contrat de mariage. Après quoi ils firent le festin en bénissant Dieu (*Tob.* 7, 15). — Le jour du mariage était toujours un jour de fète. L'épouse commençait sa toilette dès le point du jour, et ses amies l'aidaient à se parer. Sa tête était ornée d'une couronne ou du moins d'une guirlande de fleurs, tandis que l'époux faisait préparer chez lui un festin. Sur le soir, l'époux vêtu comme en un jour de fête, et accompagné de ses amis d'enfance, se rendait chez sa future épouse, laquelle, entourée de jeunes filles et entièrement voilée, lui était remise par son père qui leur souhaitait toute sorte de prospérités. Le cortége se rendait de nouveau, au milieu de chants et de concerts de musique, et dans la suite, accompagné de flambeaux, à la

demeure de l'époux où les hommes se mettaient à table, tandis qu'on préparait dans une chambre réservée aux femmes quelques rafraîchissements pour l'épouse et ses amies. Vers la fin du festin, les hôtes adressaient leurs souhaits et leurs félicitations aux époux, puis on se retirait. Les familles les plus riches célébraient ordinairement leurs noces pendant sept jours. Plus tard, la bénédiction du père fut remplacée par celle d'un lévite ou d'un rabbin.

2. Célébration du mariage chez les païens.

Chez les païens, la célébration du mariage était aussi toujours accompagnée de cérémonies religieuses. Chez les Perses, le prêtre prononçait sur les époux les paroles suivantes : « Que Ormutz, le Dieu de justice, vous donne un grand nombre d'enfants, qu'il vous envoie de la nourriture en abondance, l'amitié du cœur, de magnifiques enfants qui vivent de père en fils jusqu'à l'âge de cent cinquante ans ! » Chez les Egyptiens, les mariages devaient avoir lieu devant le prêtre de la déesse Isis. Chez les Grecs, le mariage était accompagné de certains sacrifices offerts à Junon, à Vénus et aux Grâces. Platon parle aussi de la consécration du mariage par le moyen de sacrifices et de prières (*Leg.* 3, de Legib. nup.) ; et Pythagore recommande au mari de bien traiter son épouse, parce qu'il l'a reçue à l'autel par le ministère du prêtre récitant des prières. Selon Plutarque, l'épouse était remise solennellement à son mari par les prêtres de Cérès, déesse de la bénédiction des enfants. Chez les Romains, après le jour des fiançailles, l'époux envoyait à son épouse un anneau qui,

longtemps encore après Auguste, ne pouvait être qu'en fer. — Quant au mode de célébration du mariage, il n'était pas uniforme. Quelquefois les prêtres offraient des fruits, et découpaient un gâteau de riz dont les futurs époux étaient obligés de manger, en présence de dix témoins. D'autres fois, c'était l'époux qui était obligé de remettre à son futur beau-père quelques pièces d'argent; l'épouse en plaçait une sur sa tête et l'autre sur son pied. La cérémonie achevée, elle les reprenait dans sa main, et jetait l'une sur les troupeaux destinés à être immolés aux dieux domestiques, et l'autre sur le premier autel public. En outre, l'épouse offrait encore à Junon, dans la maison de son père, une brebis à laquelle on enlevait le foie aussitôt qu'elle avait été immolée. Cette cérémonie était destinée à rappeler à l'épouse qu'elle devait être sans fiel, c'est-à-dire se montrer d'un caractère doux et paisible. Sur le soir, l'époux allait, accompagné de ses amis, chercher l'épouse pour la conduire dans sa maison. Des esclaves, portant un rouet, un fuseau et une étoupe (symbole du travail domestique de la femme), suivaient l'épouse qui s'avançait le visage voilé. A l'arrivée du convoi nuptial, la maison de l'époux devait être splendidement illuminée, et ornée à l'entrée de guirlandes de laurier et de fleurs. L'épouse entourait les jambages de la porte de liens en coton, et les frottait de saindoux (moyen préservatif contre l'ensorcellement); puis l'époux lui remettait le trousseau des clefs avec les ustensiles du feu et de l'eau, en signe que désormais elle allait être chargée de la direction de la maison. Ensuite commençait le repas des noces. Le lendemain, jour où les amis et les connaissances offraient leurs

présents, la jeune épouse offrait un sacrifice aux dieux domestiques de son époux, afin de se les rendre propices. — Chez d'autres peuples, les cérémonies avaient aussi leurs différences, mais elles avaient toutes, plus ou moins, un caractère religieux.

3. Célébration du mariage chez les chrétiens.

Les premiers chrétiens n'entreprenaient rien d'important sans avoir consulté leur directeur spirituel ou leur évêque. Jamais ils ne faisaient de promesse de mariage sans en avoir informé leur supérieur ecclésiastique, et en avoir reçu l'approbation. « Il est convenable, disait saint Ignace dans sa lettre à saint Polycarpe, que l'époux et l'épouse concluent leur mariage d'après la direction qu'ils auront reçue de l'évêque, afin que ce mariage se fasse dans le Seigneur et non pas par simple inclination. » Saint Clément d'Alexandrie disait de même (lib. 4, *Stromat.*) que: « les époux devaient faire bénir leur mariage par la parole puissante de l'évêque, par des prières et des sacrifices. » Tertullien avouait (lib. 2, *Ad uxor.*) qu'il lui était impossible de dépeindre le bonheur et la dignité d'un mariage conclu par l'église, confirmé par le sacrifice, et revêtu du sceau de la bénédiction, d'un mariage annoncé par les Anges, et déclaré valide par le Père céleste. » Il ressort de ces dernières expressions que, déjà dans les temps les plus anciens, la bénédiction du mariage se faisait pendant la messe, et par conséquent à *l'église*. — En Orient, la bénédiction avait aussi lieu quelquefois dans les maisons. Ainsi, saint Jean Chrysostome écrivait (*Hom.* 49, in Genes. c. 25): » Si vous

introduisez les ministres du Seigneur, les prêtres dans votre maison, pour bénir votre mariage, Jésus y sera présent avec sa mère et ses frères. » (Il est impossible de ne pas voir dans ce passage une allusion aux noces de Cana, que le Seigneur sanctifia par sa présence.) — Disons maintenant quelques mots relativement aux différentes cérémonies usitées autrefois lors de la célébration du mariage.

Selon Clément d'Alexandrie (*Pædag.* l. 3, c. 11), les époux devaient être revêtus d'habits blancs, parce que cette couleur est le symbole de la virginité conservée pure et intacte. — D'après saint Jérôme (*Ep.* 128.), les époux portaient néanmoins quelquefois des vêtements noirs. — L'époux avait coutume de donner à son épouse une ceinture qu'elle mettait pendant la célébration des noces. — Quant à la toilette des cheveux, saint Clément louait les épouses qui les ornaient avec simplicité. — Lorsque le temps des persécutions fut passé, on conduisait solennellement les époux à l'église, les paranymphes (1) marchant en tête du cortége.— Chez les Grecs, c'est encore l'usage qu'à l'entrée de l'église les époux reçoivent, du prêtre qui vient à leur rencontre, des cierges allumés, et s'avancent vers l'autel où ils les offrent pendant la messe.

L'un des plus anciens usages par lesquels les époux se donnaient mutuellement leur consentement en présence du prêtre, c'est la réunion des deux mains droites.

(1) L'introduction des paranymphes dans le christianisme est attribuée au pape Soter (mort en 172), qui, selon Platina, déclara non valide tout mariage qui n'aurait pas été béni par le prêtre, et auquel n'auraient pas assisté, en qualité de témoins, des paranymphes.

Chez les Juifs et les Romains, la tradition de la main droite était déjà un gage de fidélité. Lorsque Raguel maria sa fille au jeune Tobie, il plaça sa main droite dans celle de son époux (*Tob.* 7, 15). La tradition de l'anneau nuptial, qui a lieu immédiatement avant l'imposition des mains, est d'origine récente; autrefois, l'époux le plaçait lui-même au troisième doigt de la main gauche de sa future épouse, le jour des fiançailles. Comme nous l'avons dit plus haut, et selon la remarque de Pline, les anneaux n'étaient simplement, chez les Romains, que de fer; probablement parce qu'on considérait ce métal comme le symbole d'une fidélité ferme et solide. Cependant, saint Clément d'Alexandrie permet de donner un anneau d'or, comme on le voit par ces paroles (*Pædag.* l. 3, c. 11.): « L'époux doit donner à sa femme un anneau d'or, non pas comme devant lui servir de parure extérieure, mais pour en cacheter les objets de la maison qui lui seront confiés. » D'après cet écrivain, l'anneau nuptial n'était pas seulement un symbole de la fidélité conjugale, il était encore un emblème des droits dont jouissait la mère de famille (1).

Au cinquième siècle, on vit naître une autre cérémonie. Pendant que les époux tenaient les deux mains droites placées l'une sur l'autre, le prêtre les entourait d'une bande de pourpre, ou de tout autre lien d'une couleur rouge ou noire. Ce lien était destiné à rappeler

(1) Les anciens (parmi lesquels Aulu-Gelle et saint Isidore) prétendent qu'on mettait l'anneau nuptial au troisième doigt de la main gauche; parce qu'il y a dans ce doigt une veine qui pénètre jusqu'au cœur (?), et que le cœur de la femme appartient à l'époux.

l'indissolubilité de l'union conjugale; et la couleur rouge, le feu de l'amour mutuel que se devaient les époux. Aujourd'hui l'étole du prêtre remplace ce lien.

Quant à la couronne que porte l'épouse, elle était déjà usitée chez les païens. Mais comme ils y ajoutaient certaines pratiques superstitieuses et qu'ils ornaient leurs idoles de semblables couronnes, les premiers chrétiens dédaignèrent cette parure. Saint Justin dit expressément (*Apol.* c. 9.) « que les chrétiens ne se servaient d'aucune espèce de couronnes de fleurs. » Ce fut seulement lorsque le paganisme eut cessé d'être la religion de l'Etat, que les chrétiens les employèrent. L'imposition de la couronne portée par les deux époux, était faite à l'église par le prêtre. Chez les Grecs, les deux époux en portaient de semblables pendant une semaine tout entière; le septième jour elle est enlevée à l'église par le prêtre qui récitait quelques prières.

Il existait encore une autre cérémonie, qui consistait à se *voiler*. Cet usage, comme nous l'avons dit plus haut, a été transporté du judaïsme et du paganisme dans le christianisme, puisque nous savons que chez les juifs et les païens, l'épouse devait être voilée lorsqu'on la présentait à son mari. Chez les Romains surtout, les femmes ne devaient jamais paraître sur la place publique sans être voilées; mais il n'en était pas ainsi des filles, preuve que le port du voile était un signe qui indiquait l'entrée dans l'état du mariage. Chez les Romains, le voile avait la couleur du feu (d'où son nom de *flammea*). Dans le commencement, les chrétiens ne voulurent point adopter cette couleur éclatante, parce qu'elle leur parut avoir une signification trop païenne, et ils prirent la couleur blanche

Dans les temps les plus anciens, il paraît que les époux recevaient déjà chez eux, de la main de leurs parents, le voile; puis ils se rendaient à l'église pour y recevoir la bénédiction du prêtre; mais, au quatrième siècle, ils le recevaient déjà à l'église, de la main du prêtre, qui l'avait béni antérieurement.

Dans la suite, la cérémonie du voile subit des modifications. Ainsi, les deux époux, après s'être prosternés devant l'autel, la face contre terre, étaient couverts d'un drap, et le prêtre, étendant la main sur eux, les bénissait. Cette cérémomie représentait que les époux devaient vivre retirés dans la famille, se suffire à eux-mêmes, et éviter une foule de relations et de divertissements souvent si préjudiciables à la fidélité conjugale. Les quatre coins du drap étaient tenus par les paranymphes. — A la messe des époux, les deux conjoints et tous ceux qui faisaient partie du cortége nuptial, recevaient la communion, comme le prescrivaient tous les anciens rituels. — L'usage de donner, à la fin de la messe, du vin bénit aux époux et aux personnes de leur suite, remonte à une époque très-ancienne, ainsi que celui qui voulait que le prêtre reconduisît les époux jusqu'à la porte de l'église. — D'après un ancien Pontifical, dont l'âge dépasse 500 ans, il était d'usage dans le diocèse d'Arles, que le prêtre accompagnât les époux lorsqu'ils sortaient de l'église, en les tenant par la main, et qu'il les congédiât en leur adressant ces paroles : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, allez en paix. »

Quant aux festins de noces, on les trouve déjà dans l'ancien Testament (*Conf. Genes.* 24, 54 ; *Jug.* 14, 10; *Tob.* 9. 12). L'Eglise chrétienne n'a pas non plus dé-

fendu à ses fidèles de terminer la solennité du mariage par un repas joyeux et frugal. Toutefois, les saints Pères se sont élevés de bonne heure contre certains usages indécents, transportés du paganisme dans les festins de noces des chrétiens. Ainsi, saint Chrysostome (*Hom.* 12, in Epist. 1, ad Corinth.), dans un long discours qu'il tint à ce sujet, disait : « Le mariage est à nos yeux quelque chose de respectable, et il l'est en effet; cependant il se commet après le mariage des horreurs nombreuses que la plupart ne remarquent même pas, tant chez eux l'habitude est puissante et invétérée. On introduit des danses lascives, on chante des chansons infâmes, on voit régner l'ivrognerie et mille autres pratiques diaboliques, etc. » — Le même docteur, parlant de la manière dont des époux vertueux doivent célébrer le jour de leurs noces, disait « Quand vous voudrez célébrer le festin de vos noces, ne faites point de préparatifs dispendieux, mais servez à votre table ce qui se trouve dans votre maison. Invitez vos voisins, vos amis et vos parents, mais seulement ceux d'entre eux que vous savez être bons et honnêtes, et engagez-les à se contenter de ce que vous leur aurez offert. — Bannissez-en les cris et les danses païennes; votre festin nuptial ne doit pas être déshonoré par l'ivrognerie, mais il doit être assaisonné par une conversation chrétienne et par des récréations spirituelles. » — Plût à Dieu que de nos jours ces sages avertissements fussent entendus ! — Combien n'en voit-on pas souvent le jour des noces, de *chrétiens* qu'ils étaient le matin, devenir *païens* le soir ! Le matin, on a invité *Jésus-Christ* aux noces, et le soir *Satan*. Le matin, on a demandé la bénédiction du ciel, le soir on en a fait des-

cendre la malédiction ! Le matin, c'était le *service de Dieu*, le soir, le *service des idoles* (1). La première partie de la journée a été pour les époux un jour d'honneur ; la seconde est devenue un jour d'infamie.

B. QUELQUES EXEMPLES D'ÉPOUX VERTUEUX.

a. Exemples bibliques. — Le patriarche Abraham avait, dans Sara, une épouse fidèle et dévouée. Non-seulement elle quitta sa patrie pour le suivre dans la terre lointaine de Chanaan, mais elle alla même avec lui jusqu'en Egypte. Aussi saint Pierre la présente-t-il comme le modèle des épouses, comme on voit par ces paroles : « Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors, par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits, mais à parer l'homme caché dans le cœur, comme faisait Sara qui obéisait à Abraham, l'appelant son Seigneur » (1. *Pierr.* 3, 6). Aussi, combien Abraham ne pleura-t-il pas la mort de cette tendre épouse ! Il ordonna qu'elle fût enterrée dans un lieu séparé, et après sa mort, il voulut reposer à côté d'elle (*Gen.* 25, 10). — Abraham, qui avait appris à apprécier la valeur d'une épouse honnête et vertueuse, ne négligea rien pour en choisir une qui fût digne de son fils Isaac ; c'est pourquoi il fit jurer à l'intendant de sa maison qu'il ne lui ferait épouser aucune des filles des Chananéens, mais qu'il irait lui chercher une épouse dans le pays de ses pères. « Le Seigneur, lui dit-il, enverra lui-même son ange devant

(1) C'est-à-dire de Bacchus et de Vénus.

vous afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils » (*Genes.* 24).

Rachel, pour la possession de laquelle Jacob fut obligé de rester durant quatorze ans au service de son beau-père Laban, sut conserver pendant toute sa vie l'amitié de son époux. Après sa mort, Jacob lui érigea un mausolée qui existait encore du temps de Moïse (*Gen.* 35, 20). — Quel magnifique témoignage que celui que Booz rendit à Ruth, son épouse : « que le Seigneur vous bénisse, lui dit-il, ma fille ; cette dernière bonté que vous me témoignez surpasse encore la première ; car (étant jeune comme vous êtes) vous n'avez point été chercher de jeunes gens pauvres ou riches... Toute la ville sait que vous êtes une femme de vertu » (*Ruth.* 3, 10). — Lorsque Tobie fut devenu aveugle et pauvre, Anne, sa fidèle épouse, allait tous les jours faire de la toile, et tâchait, par le travail de ses mains, de pourvoir à la subsistance commune (*Tob.* 2). — Une autre union non moins admirable, fut celle du jeune Tobie et de son épouse Sara (*Le même*, 7, etc.).

La vertueuse Judith porta jusqu'à la fin de ses jours le deuil de son mari. Elle s'était fait, au haut de sa maison, une chambre secrète où elle demeurait enfermée avec les filles qui la servaient. Portant un cilice sur ses reins, elle jeûna tous les jours de sa vie, hors le jour du sabbat. Après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari, elle mourut et fut enterrée auprès de lui, à Béthulie (*Judith*, 8 et 16).

Susanne, qui avait reçu une excellente éducation de ses parents, devint aussi une parfaite épouse. Elle aima mieux s'exposer au danger de mourir que de violer la fidélité conjugale (*Dan.* 13). — Non moins

édifiante était la conduite d'Anne et de Joachim, les parents de la sainte Vierge, ainsi que celle de Joachim et d'Elisabeth. Mais les modèles par excellence des époux, ce furent saint Joseph et Marie, la glorieuse Mère de Dieu.

h. Sainte Monique, que ses parents avaient mariée à un conseiller païen, nommé Patrice, se comporta à son égard en véritable épouse de Jésus-Christ. Supportant avec patience ses infractions à la fidélité conjugale, elle lui fut toujours parfaitement soumise, souffrant ses débauches et ses emportements avec une résignation qui édifiaient toutes les autres femmes qui en étaient témoins. Souvent il arrivait que des femmes dont les maris avaient un naturel beaucoup plus facile que Patrice, se plaignaient néanmoins des mauvais traitements qu'elles en recevaient, et en attribuaient la cause aux désordres de leurs maris ; alors sainte Monique leur répondait : « Ces mauvais traitements dont vous vous plaignez, ont leur origine dans le désordre même de votre langue que vous ne savez point réprimer, et dont les coups ne font qu'irriter de plus en plus vos maris. Pour moi, je réponds à l'emportement de mon époux par la douceur ; et à tous les reproches qu'il m'adresse dans le premier feu de sa colère, je n'oppose que le silence. La tempête ne tarde pas à se calmer; la flamme de son courroux, dépourvue d'aliment, s'éteint bientôt, et dans peu de temps on voit renaître le calme et la tranquillité. Alors je prends la parole, mais seulement pour adresser quelques mots inspirés par la raison, l'amour et le désir de la paix. » Telle était la leçon que donnait cette jeune épouse à ses voisines, lorsqu'elles lui faisaient part de leurs plaintes : elle

les encourageait à se montrer pleines de douceur et de patience; aussi, toutes celles qui suivirent son exemple et ses conseils n'eurent qu'à s'en louer, car bientôt elles virent renaître la paix domestique ou du moins s'opérer un grand changement. A la fin de sa vie, sainte Monique gagna à Dieu son mari qui embrassa le christianisme, et devint un modèle de fidélité, de douceur et d'amabilité. Il mourut l'année qui suivit sa conversion. c'est-à-dire en 371. Mais l'amour de son épouse l'accompagna au-delà de son tombeau; car, dans la suite, son fils Augustin l'ayant suivie en Italie, elle lui exprima le désir, si elle mourait dans ce pays, d'emporter son cadavre en Afrique, et d'unir ses restes mortels à ceux de son époux, afin que l'amour et le devoûment qu'ils avaient eus l'un pour l'autre servissent d'exemple à la postérité, et laissassent des traces ineffaçables dans le souvenir des hommes (*S. Aug.* Conf. l. 9 et *Stolb.* R. H. t. 13).

c. Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Burgondes, fut obligée d'épouser Clovis, roi des Francs. Malgré la répugnance qu'elle éprouvait de s'unir à ce prince qui était encore adonné aux superstitions de l'idolâtrie, elle y consentit néanmoins dans l'espoir de pouvoir le gagner à Jésus-Christ. Dans ce but, elle ne cessait de lui parler de la religion chrétienne, et elle le faisait avec tant de douceur et de pénétration que le roi, ayant reconnu l'impuissance de ses dieux dont il avait vainement invoqué le secours dans un combat, se souvenant des leçons de son épouse, leva les yeux au ciel et dit avec larmes: « Jésus-Christ, vous que Clotilde assure être le Fils du Dieu vivant, si, comme on le dit vous donnez secours aux malheureux et la victoire à ceux qui espè-

rent en vous, j'implore instamment votre assistance : si vous me faites triompher de mes ennemis, je croirai en vous et je me ferai baptiser en votre nom. » A peine eut-il achevé cette prière, que ses ennemis commencèrent à tourner le dos et à fuir ; peu après, voyant leur roi tué, ils se rendent à Clovis en disant : « Qu'on cesse de faire périr le peuple, car dès maintenant nous sommes à vous. » Clovis fit cesser le combat, réunit les deux peuples et s'en revint en paix.

Le roi fut fidèle à son vœu; il s'empressa même, pendant sa marche, de se faire instruire de la religion chrétienne, et reçut solennellement le baptême à Reims, des mains de saint Remi. Trois mille Francs suivirent son exemple et embrassèrent la religion chrétienne (*Hist. eccl.*).

d. Rien de plus aimable que la description que nous trouvons dans Tertullien, d'un mariage véritablement chrétien : « Comment, dit-il, décrirai-je le bonheur d'une union conclue sous les auspices de l'Eglise, confirmée par le saint sacrifice de la messe, et revêtue de la bénédiction du prêtre; d'un mariage qui a été annoncé par les anges et déclaré valide dans le ciel ? Deux chrétiens sont liés sous *un même joug*, ayant la même espérance à attendre, les mêmes vœux à remplir, et les mêmes devoirs à accomplir ! Ils sont l'un à l'autre frère et sœur, ils s'entraident mutuellement dans l'union d'un même esprit et d'une même chair. Ils sont véritablement deux dans une chair et un esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble la face contre terre, ils jeûnent ensemble, s'instruisent, s'encouragent et se soutiennent mutuellement. Ils sont ensemble dans la maison de Dieu; ils assistent ensemble au banquet

de Jésus-Christ ; ils partagent en commun leurs privations, leurs inquiétudes et leurs joies. Ils n'ont rien de caché entre eux ; ils ne se fuient pas, ne sont pas à charge l'un et à l'autre. Ils visitent les malades en toute liberté, secourent les pauvres, font l'aumône sans contrainte, assistent au saint sacrifice sans crainte, se livrent sans empêchement à leurs exercices journaliers de piété, et, sans se cacher, se marquent le front du signe de la croix (1) ? La crainte ne les force pas à abréger leurs actions de grâces ; et chez eux, la prière avant les repas ne se fait pas à voix basse. Au milieu d'eux retentissent les concerts de louanges et le chant des psaumes, et c'est à qui des deux célébrera le mieux, par ses cantiques, les louanges du Très-Haut. Jésus-Christ, qui les entend, s'en réjouit, et il leur envoie sa bénédiction ; « car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en son nom, il se trouve au milieu d'eux. » (*Matth.* 18, 20). — Plût à Dieu qu'on pût en dire autant des mariages qui se font de nos jours !

e. Sainte Marguerite, ayant quitté l'Angleterre avec son frère le prince Edgard, le vaisseau sur lequel ils s'embarquaient fut assailli par une violente tempête qui les jeta sur la côte d'Ecosse. Ayant été reçus par Malcolm III, roi de ce pays, qui leur fit le plus favorable accueil, ce roi fut si touché par les vertus qu'il remarqua dans Marguerite, qu'il conçut pour elle la plus haute estime, et crut devoir lui proposer de s'unir à elle par le mariage. Il fut au comble de ses désirs,

(1) Tertullien parle ici des mariages où les conjoints sont tous deux chrétiens, par opposition aux mariages mixtes, comme on en voyait très-souvent de son temps (*Conf.* I. Cor. 7. 12).

lorsque la princesse, moins par sa volonté propre que par le conseil des siens, y eut donné son consentement. Marguerite fut mariée et couronnée reine d'Ecosse en 1070.

Quoique Malcolm eut des mœurs peu polies, il n'avait cependant rien dans le caractère qui sentît la fierté ou la bizarrerie, et on ne remarquait en lui aucune mauvaise inclination. Marguerite, par une conduite pleine de respect et de condescendance, se rendit bientôt maîtresse de son cœur. Elle se servit de l'ascendant qu'elle avait sur lui pour faire fleurir la religion et la justice, pour procurer le bonheur des peuples, et pour inspirer à son mari ces sentiments qui en ont fait un des plus vertueux rois d'Ecosse. Elle adoucit son caractère, cultiva son esprit, polit ses mœurs et l'embrasa d'amour pour la pratique des maximes de l'Evangile. Le roi était si charmé de la sagesse et de la piété de son épouse, que non-seulement il lui laissait l'administration de ses affaires domestiques, maïs qu'il se conduisait encore par ses avis dans le gouvernement de l'Etat. Marguerite, au milieu du tumulte des affaires, savait conserver le recueillement de son âme et se prémunir contre les dangers de la dissipation. — Dieu bénit le mariage de Marguerite et de Malcolm; Dieu leur donna plusieurs enfants qui ne dégénérèrent point de la vertu de ceux dont ils avaient reçu le jour; car sainte Marguerite eut soin de les prémunir de bonne heure contre ces écueils où ne vont que trop souvent échouer ceux qui naissent dans les cours des rois (*Aus den* Bolland.).

f. Saint Gommer, né au huitième siècle, à Emblehem, non loin de la ville de Lira, reçut de ses parents

une éducation vraiment chrétienne. Les brillantes espérances qu'il fit concevoir de lui, ayant déterminé Pepin, grand maitre de la cour, à l'appeler auprès de lui, il sut y conserver, au milieu des séductions, de la vanité et des plaisirs des sens, la modestie et la pureté de son cœur. Pepin, qui était son parent, le maria, bien qu'il eut préféré vivre dans le célibat, à une riche et noble princesse nommée Gwinmaria, pensant que le choix qu'il venait de faire avait rendu un grand service à son cher cousin. Cependant la jeune épouse qui, depuis son enfance, avait été entretenue dans cette opinion, que la noblesse de la naissance constitue la noblesse du cœur ne tarda pas à manifester hautement ces sentiments aussi faux que ridicules. A ses yeux, la richesse tenait lieu de vertu. Qu'on juge de l'étonnement du vertueux Gommer, et combien il eut à souffrir ! Cependant, au milieu de toutes ses souffrances, il ne laissa pas de louer le Seigneur qui, se disait-il à lui-même pour se consoler, avait permis cette union pour le purifier de ses péchés et de ses imperfections, et lui fournir l'occasion de pratiquer la douceur et la patience, et d'acquérir des mérites pour le ciel. Néanmoins, il jugea qu'il était du devoir d'un époux chrétien de tout essayer pour corriger son épouse. A tous ses emportements, à sa démangeaison pour la dispute, et à sa légèreté, il n'opposa jamais que la douceur, la condescendance et l'exemple d'une vie véritablement chrétienne. Aussi les paroles pleines d'affabilité et de ménagements qu'il ne cessait de lui adresser parurent-elles faire impression sur elle ; et déjà il nourrissait le consolant espoir d'amener bientôt son épouse à des sentiments meilleurs, lorsqu'un or-

dre du roi l'appela à faire partie d'une expédition contre les Longobards. — Gwinmaria, qui avait depuis longtemps désiré le départ de son époux, s'abandonna entièrement à ses passions, et mena une vie scandaleuse. Comme ses désordres l'entraînèrent à de grandes dépenses, elle opprima ses sujets et ses fermiers avec une cruauté révoltante, et elle en vint au point de faire atteler à la charrue ses propres esclaves, de les frapper à coups de bâtons, et, tout en les forçant de se livrer à un travail au-dessus de leurs forces, de ne leur donner pour nourriture que du pain et de l'eau. Aussi pouvait-on à juste titre lui appliquer ces paroles de l'Ecriture (*Eccl.* 25, 26.) : « Toute malice est légère au prix de la malice de la femme ! »

Après une absence de huit ans, Gommer revint. Mais comment exprimer la douleur qui s'empara de son cœur, lorsqu'il vit le désordre affreux qui régnait dans sa maison, et qu'il apprit les mauvais traitements qu'avaient dû souffrir ses domestiques et ses sujets ? Cette fois-ci, il prit le ton imposant d'un maître et d'un chef de famille, fit à sa femme des reproches sévères sur sa cruauté, et la força à comparaître en présence de ses serviteurs lorsqu'il leur demanderait pardon des vexations qu'on leur avait fait endurer. Il mit tous ses soins à réparer le mal qui avait été commis, et se chargea lui-même de la direction des affaires domestiques. Cependant son épouse parut incorrigible; car elle fut encore pendant longtemps un sujet de désolation pour Gommer, qui néanmoins ne laissa pas de prier pour elle et de demander au ciel la grâce de sa conversion. — Quelques écrivains prétendent qu'il eut en effet la consolation de la voir changer de conduite,

et mourir d'une sainte mort. — S'il en est ainsi, qu'elle ne dut pas être la joie du vertueux Gommer ! — Après une vie pleine de souffrances, et féconde en mérites, il mourut le 11 octobre 774, et alla goûter dans le séjour des élus la récompense d'une vie passée dans l'amertume et la souffrance. (*Nach Domainko's, Miræus und Sirius.*).

g. Nous trouvons, dans un pauvre laboureur, saint Isidore, et dans son épouse, Marie Torribia, deux parfaits modèles d'époux vertueux et chrétiens. Ils vivaient au douzième siècle. Pauvres de biens terrestres, mais riches de vertus, ils gagnaient leur vie par le travail de leurs mains, vivant dans l'union et la concorde la plus parfaite. Jamais le moindre nuage ne venait troubler la paix qui régnait au milieu d'eux; jamais l'esprit de querelle et de dissension n'altéra la douceur de ce ménage béni par le ciel. Supportant leurs mutuels défauts, leur chrétienne demeure était véritablement la maison de la paix du ciel; car on y voyait pratiquer les vertus du christianisme dans toute leur rigidité. — Jalouses du bonheur que goûtaient ces deux époux, quelques personnes malveillantes cherchèrent à semer la désunion parmi eux. Marie avait l'habitude de se rendre tous les jours à une petite église dédiée à la sainte Vierge, tant pour y satisfaire sa dévotion, que pour veiller à ce que la lampe qui y brûlait ne manquât pas d'huile. Elle y allait ordinairement seule. Des bouches médisantes lui en firent un crime; on s'efforça de persuader au vertueux Isidore que, sous cette démarche, se cachaient des intentions contraires à la chasteté; et on prétendit même savoir que Marie entretenait des relations illicites avec un berger qui gardait un trou-

peau dans le voisinage. Isidore était animé de sentiments trop chrétiens et connaissait trop bien sa femme pour ajouter foi à de semblables bruits. Cependant la calomnie ne se ralentissait pas, et les discours devenant de plus en plus scandaleux, saint Isidore se vit forcé, afin de pouvoir répondre par des témoignages irrécusables à tant d'accusations, d'observer lui-même les démarches de son épouse. Il le fit pendant quelque temps secrètement, et après s'être convaincu lui-même de la fausseté de ces discours, il prit ouvertement la défense de Torribia. Depuis ce moment, son attachement et son affection pour elle ne firent que s'accroître de plus en plus. — Ils eurent un fils qui mourut jeune, après quoi ils gardèrent tous deux la continence. — Isidore mourut en 1170, à l'âge de près de soixante ans. Sa sainteté ayant été attestée par un grand nombre de miracles, le pape Benoît XIII l'a inscrit au nombre des saints, et l'Eglise honore sa mémoire le 15 mai (*Nach Domainko's Lehrein Beisp.* S. 742).

h. Sainte Gorgone, sœur de saint Grégoire de Nazianze, était animée de la plus tendre affection envers son époux. Elle déclarait souvent qu'elle lui était tellement unie, qu'il lui semblait qu'elle ne serait qu'à moitié baptisée, aussi longtemps que son époux n'aurait pas reçu le baptême. Aussi ne cessait-elle de prier Dieu de lui faire la grâce d'embrasser le christianisme, afin qu'unis par une même foi et un même baptême, leur union en devint encore plus étroite. — Tout mariage n'est parfait que quand les deux époux ont la même foi et le même amour (*Lohn.* Bibl. II, 300).

i. « La charité est patiente et bienfaisante. » (1. *Cor.* 13, 4). — Denis, roi de Portugal, avait souillé la sain-

teté de la foi conjugale par des amours illicites. Son épouse déplorait amèrement cette conduite licencieuse, non pas tant à cause de l'injure que lui faisait son époux, qu'à cause des crimes dont il se rendait coupable envers Dieu, et du scandale qui en résultait; car elle ne lui faisait jamais de reproches, et se contentait de prier et de faire prier pour obtenir sa conversion. Elle fit tout ce qui dépendait d'elle pour tâcher de gagner son cœur en recourant à la douceur. Elle alla même jusqu'à s'occuper de l'éducation des enfants nés en dehors de son mariage, en les remettant entre les mains de femmes vertueuses. A un âge plus avancé, elle leur faisait des instructions particulières, afin de leur inspirer la crainte de Dieu et les former pour le ciel. Cette longanimité toute chrétienne, outre le châtiment infligé à l'un des calomniateurs de la reine, ouvrirent enfin les yeux au roi. Il renonça à ses désordres, et vécut désormais selon toute la rigueur des devoirs prescrits par la fidélité qu'il devait à son épouse (*D'après les Bolland.*).

k. L'empereur Antonin, surnommé le Pieux, défendit qu'on prêtât l'oreille aux plaintes que ferait un homme marié contre la fidélité de son épouse, avant qu'on se fût assuré si lui-même n'avait pas manqué sous ce rapport. Si les deux époux étaient trouvés coupables, ils étaient punis l'un et l'autre. — Un grand nombre de fautes de ce genre n'auraient pas eu lieu, si l'un des époux, devenu plus tard accusateur lui-même, n'y eût donné occasion (*Stolb.* B. G. B. 8).

C. EXEMPLES EMPRUNTÉS AU PAGANISME.

aa. Socrate, philosophe grec, avait une femme fidèle à la vérité, mais extrêmement querelleuse et acariâtre. Elle se nommait Xanthippe. Alcibiade, l'un de ses disciples, lui ayant dit un jour que les criailleries de Xanthippe étaient insupportables : « J'y suis habitué, répondit Socrate, comme on se fait à entendre constamment le bruit d'une poulie. » Une fois, Xanthippe, après l'avoir abreuvé d'injures, lui jeta de l'eau au visage : « Je savais bien, dit-il, qu'un si grand orage ne se passerait pas sans pluie (1). » Ces maximes et ces exemples lui valurent de la Pythie (un oracle) ce témoignage flatteur que tout le monde connaît. Interrogée par Chéréphon, elle répondit :

« De tous les hommes, Socrate est le plus sage. »

(*Le trad.*)

bb. Théogène, épouse d'Agathoclès, roi de Sicile, ayant vu son royal époux tomber malade, elle ne quitta pas un instant la chambre où il reposait. « Par le mariage, disait-elle, je ne me suis pas seulement associée au bonheur de mon époux, mais je suis encore entrée avec lui en communauté de souffrances. Je veux, même

(1) Un jour, Xanthippe vint jusque sur la place publique lui arracher son manteau. Ses amis lui conseillèrent de lui administrer sur-le-champ une correction : « Oui, sans doute, dit Socrate, afin que, quand nous serons aux prises, chacun de vous crie: Tiens bon! Socrate; tiens bon! Xanthippe. »

(*Note du Trad.*).

au péril de ma vie, faire tous mes efforts pour prolonger la sienne. » (*Sabell.* l. 2, Enn. 4).

cc. Comme on demandait un jour à Valérie, devenue veuve, pourquoi elle ne convolait pas à de secondes noces, elle donna cette remarquable réponse : « J'agis ainsi, parce que, quoique mort aux yeux des autres, mon Sergius vit encore et vivra toujours pour moi. » (*Erasm.* l. 8, Apopht.).

dd. Pénélope, la femme du célèbre Ulysse, était considérée par les anciens comme le type de la fidélité conjugale. Eloignée de son époux, qui fut occupé pendant vingt ans au siége de Troie, et condamné à errer longtemps au gré de la fortune avant de pouvoir aborder aux rivages fortunés de sa patrie, une foule innombrable de prétendants ne cessèrent de l'obséder pour tâcher d'obtenir sa main. Quelques-uns abandonnèrent même leur pays pour se mettre à sa poursuite. Mais Pénélope, que l'amour conjugal avait rendue ingénieuse, sut toujours les éloigner. Elle promit à l'un d'eux de l'épouser, dès qu'elle aurait achevé un vêtement qu'elle tissait et tricotait elle-même. Quand ses prétendants étaient auprès d'elle, elle y travaillait avec la plus grande assiduité; mais, la nuit suivante, elle défaisait une grande partie de son travail, jusqu'à ce qu'enfin Ulysse, si impatiemment attendu, arriva, et vint la délivrer de ces importuns (1).

ee. La femme de Phocion, célèbre homme d'Etat à Athènes, se trouvant un jour en compagnie de plusieurs dames, qui étalaient avec beaucoup de vanité et de suffisance leurs bijoux et différents objets de luxe, elle leur

(1) Homère en compte cent huit!

dit ces belles paroles: « Le plus bel ornement et celui qui m'est le plus cher, c'est mon brave Phocion. » (*Plut.* in vit. Ph.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Le père et la mère donnent les richesses, mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme sage. » (*Prov.* 19, 14).

b. « Qui trouvera une femme forte? Elle est plus précieuse que les perles qu'on apporte des extrémités du monde. Le cœur de son mari met sa confiance en elle. Elle lui rendra le bien et non le mal. Ses enfants se sont levés et ont publié qu'elle était très-heureuse. Son mari a proclamé sa louange. La grâce est trompeuse, et la beauté est vaine, mais la femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée. » (*Id.* 31).

c. « Le mari d'une femme qui est bonne est heureux; le nombre de ses années sera doublé. La femme forte est la joie de son mari, et elle lui fera passer en paix toutes les années de sa vie. — La femme vertueuse est un excellent partage, c'est celui des hommes qui craignent Dieu. Qu'ils soient riches ou pauvres, ils auront le cœur content, et la joie brillera constamment sur leur visage. — Une femme de bon sens est amie du silence. Rien n'est comparable à l'âme d'une femme bien instruite. — La femme sainte et pleine de pudeur est une grâce qui surpasse toute grâce. Rien n'égale le prix d'une âme vraiment chaste. » (*Eccli.* 26).

d. « Trois choses plaisent à mon esprit, et sont approuvées de Dieu et des hommes, l'union des frères,

l'amour des proches, un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble. » (*Eccli.* 25).

e. « Les Tartares ne supportent pas le mot *femme* dans leur langue ; ils remplacent cette expression par une autre beaucoup plus belle : ils l'appellent *mère de famille* (*Kornm.* Sybill. d. R. 335).

f. « Là où les épouses donnent les premières l'exemple de la modestie, le rouge de la pudeur restera pendant longtemps encore la plus belle couleur de leurs enfants. » (*Idem*).

g. « Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache ; car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères. » (*Hebr.* 13, 4).

h. « La désunion entre les époux porte le trouble dans toute la maison. » (*S. Aug.* l. 2, Moral.).

1. *Proverbes allemands.* — « Celui qui bat sa femme, frappe sa main gauche avec sa droite. — Nul vêtement ne sied mieux à la femme que le silence. — Quand le mari est en colère, la plus belle réponse de la femme, c'est le silence. — La paix domestique dépend de la femme. — Pour que la bénédiction règne dans une famille, quatre conditions sont requises : Être dans la grâce de Dieu, jouir d'une bonne santé, avoir une femme pieuse, et mourir de la mort des bienheureux. »

N. B. Voir les exemples qui se rapportent à l'éducation des enfants au deuxième volume, page 273.

CINQUIÈME PARTIE.

DE LA JUSTICE CHRÉTIENNE.

UNE COMPARAISON EN GUISE D'INTRODUCTION.

Figurez-vous une vallée immense et spacieuse, traversée par deux chemins, l'un allant à droite, l'autre dirigé vers la gauche. Le chemin qui va à gauche est large et aisé à parcourir; celui qui mène à droite est, au contraire, parsemé de pierres et d'épines. Le chemin de gauche est suivi par une foule pour ainsi dire innombrable; tandis que le chemin raboteux et pénible n'a qu'un petit nombre de voyageurs, et encore ce nombre va-t-il de plus en plus en diminuant; car beaucoup de ceux qui le suivent le trouvant trop malaisé, retournent de temps en temps sur la voie commode et facile.— Parmi ceux qui parcourent le chemin de gauche, il en est plusieurs qui montrent une gaîté excessive; ils sont ivres de joie et poussent des cris d'allégresse; ils rient et se moquent de ceux qui suivent le pénible chemin qui est à droite. « Les insensés, s'écrient-ils, comment peuvent-ils prendre une route si difficile, tandis qu'il fait si bon ici! » — D'autres, parmi ceux qui parcourent le chemin de gauche sont plus sérieux, et portent un lourd paquet sur leurs épaules; et, bien qu'ils soient déjà très-chargés, ne cessent d'ajouter au poids qu'ils portent; ils veulent tout porter, sans s'in-

quiéter de leur charge. — D'autres prennent plaisir à changer continuellement de vêtements, semblables aux enfants qui se réjouissent à mettre un habit neuf, ou comme le paon qui étale avec orgueil les couleurs éclatantes et la richesse de son plumage. — Quant aux voyageurs qui ont choisi le chemin de droite, ils marchent calmes et silencieux, parcourent en patience ce chemin couvert d'épines, et, si quelquefois ils trébuchent, vite ils se relèvent, et continuent à marcher avec la même assurance. Eux aussi, ils portent un lourd fardeau; chacun de leurs paquets est marqué d'une croix avec ces initiales I. N. R. I. Ils ne se plaignent pas de la difficulté du chemin; mais on voit briller dans leurs regards doux et sereins qu'ils tiennent élevés vers le ciel, comme un reflet du bonheur céleste; et leur figure rayonne de la joie la plus pure.

Au fond de cette vallée est une porte étroite et obscure, qui conduit dans un pays étranger, inconnu aux voyageurs. Près de cette porte, les deux chemins se rapprochent. Là se tient debout une sentinelle à l'aspect sévère et terrible; aussi, dès que les voyageurs qui ont suivi le chemin de gauche aperçoivent la porte, ils pâlissent, un tremblement convulsif parcourt leurs membres; car, à leur approche, la porte, s'ouvrant noire et obscure, leur fait lire cette inscription : « *Une fois passé, plus de retour !* » — Ceux qui précédemment avaient poussé des cris de joie, commencent maintenant à gémir; ils veulent rebrousser chemin, mais ils ne le peuvent. La sentinelle les saisissant d'un bras vigoureux, les précipite avec force dans ce gouffre obscur. — S'adressant ensuite à ceux qui portent un lourd fardeau, elle leur dit d'un ton sévère : « Déposez vos

fardeaux ; car, comme vous êtes entrés vides et dénués de tout dans cette vallée, vous devez de même l'abandonner, attendu que dans le pays où vous allez entrer, tous vos trésors ne sont pas plus estimés que la boue et la poussière : cette sorte de marchandise n'y a pas cours. » Quant à ceux qui ont mis la joie de leur cœur dans les parures splendides et éclatantes, la sentinelle souffle dessus, et aussitôt disparaissent tous les charmes et les magnificences dont naguère ils faisaient tant vanité. Bien différents sont les sentiments qu'éprouvent ceux qui ont parcouru le chemin étroit, car ils saluent avec allégresse la porte noire, qu'ils considèrent comme la dernière station de leur pélerinage. Pour eux, la sentinelle est remplie de bienveillance et d'égards; elle leur fait signe d'approcher, et ils le font volontiers tout en déposant leurs paquets marqués des initiales I. N. R. I. Ils essuient la sueur de leurs visages, secouent la poussière de leurs souliers ; et se repandant en de vives actions de grâces, ils franchissent gaîment le seuil de la porte noire.—De l'autre côté de la porte, les deux chemins se séparent. Ceux qui jusqu'à la porte avaient marché à gauche, continuent d'y marcher, de même que ceux qui avaient marché à droite poursuivent leur chemin. Mais que ces deux voies sont maintenant différentes ! Celui de droite est changé en un chemin de plaisir et conduit aux joies ineffables du paradis, tandis que celui de gauche est devenu un chemin effroyable, et conduit ceux qui l'ont suivi jusqu'à la porte noire, dans les ténèbres extérieures, où il n'y a que pleurs et grincements de dents !...

Vous voyez là, cher lecteur, sous forme d'allégorie, les deux différents genres de vie et de destinée. La

vallée représente notre vie ici-bas; les voyageurs, ce sont tous les hommes qui vivent sur la terre. Le chemin de gauche, suivi par un si grand nombre, c'est la voie du péché; celui de droite, le sentier de la vertu.—Les fardeaux que portent ceux qui parcourent le chemin de gauche, ce sont les richesses frivoles de Mammon. — Les voyageurs qui vont à droite sont, eux aussi, chargés d'un pénible fardeau, mais ils portent l'inscription de la croix de Jésus, c'est-à-dire qu'ils supportent le poids de leurs souffrances et de leurs tribulations au nom de Jésus, et par esprit de résignation à la volonté du Sauveur, qui lui-même a daigné se charger d'une croix. La porte noire, c'est le tombeau. Tous doivent y passer pour entrer dans l'éternité; mais avec cette différence que les méchants le font en tremblant, tandis que les bons s'en réjouissent. La sentinelle, c'est la mort. Elle enlève aux voyageurs tout ce qu'ils portent; aux méchants, leurs trésors; aux bons, leurs afflictions;— et de l'autre côté du tombeau, le chemin de gauche conduit à la damnation éternelle, tandis que celui de droite mène au séjour des joies célestes.—Lequel de ces deux chemins suivrons-nous après notre mort? — Ce sera le même que celui que nous aurons suivi sur la terre, et que nous aurons parcouru jusqu'à la mort. — Ceux qui auront marché à gauche, iront à gauche; mais aussi ceux qui auront préféré le sentier étroit et difficile, le sentier qu'ont parcouru les saints, et qui ne l'auront pas quitté, marcheront, de l'autre côté de la vie, dans la voie des bienheureux, et iront les rejoindre dans le séjour des élus.

CHAPITRE PREMIER.

I. DU PÉCHÉ EN GÉNÉRAL.

1. Le péché est le seul et unique mal.

« ÉVITEZ LE PÉCHÉ. »

a. *Exemples bibliques.*—(Voir le 1er. vol., p. 478.)

b. Saint Isidore, prêtre et ermite de Scété, fut un jour trouvé les yeux baignés de larmes. Le frère, qui le vit en cet état, lui demanda pourquoi il pleurait. « Je pleure mes péchés, dit-il; n'eussions-nous offensé Dieu qu'une fois, nous n'aurions point encore assez de larmes pour pleurer un aussi grand malheur. » (*Guill.* 2e Part. p. 481).

c. Saint François Régis recevait en silence les traitements les plus indignes; mais la seule pensée du mal le faisait frémir d'horreur. « Oh! disait-il un jour à un pécheur qui ne voulait pas se convertir, donnez-moi la mort, plutôt que d'offenser encore la majesté divine. » — Comme ces paroles révèlent bien le fond de son âme!

d. Saint Anselme de Cantorbéri avait coutume de dire : « Si je voyais représentés d'un côté la laideur du péché, et de l'autre les tourments de l'enfer, et que j'eusse à opter, je préférerais choisir l'enfer plutôt que le péché. » (*Surius.* in vit.).

e. Saint Edmond de Cantorbéri déclarait qu'il aime-

rait mieux être précipité dans un bûcher ardent que de consentir à pécher mortellement (*Idem*).

f. Civandono, roi de Bongo, au Japon, converti au christianisme, promit aussi à Dieu qu'il préférerait mourir plutôt que de transgresser un seul des préceptes évangéliques (*Ber. Berc.* t. 19).

g. L'empereur Caracalla ayant ordonné à un jurisconsulte, nommé Papias, de justifier publiquement le meurtre du frère de l'empereur nommé Getha, il s'y refusa constamment, et aima mieux souffrir la mort que de prendre la défense de ce qu'il regardait comme injuste (*Ælius,* in Caracalla).

h. Un enfant, nommé Damoclès, voyant qu'il lui serait impossible d'éviter le crime d'impureté que voulait lui faire commettre le roi Démétrius au moment où il entrait aux bains, il aima mieux sauter dans une chaudière d'eau bouillante, et mourir ainsi au milieu des plus horribles souffrances, que de se souiller par un péché contre la pudeur (*Plut.* in vit. Demetr.).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « L'homme vertueux ne laisserait pas d'être libre, fût-il réduit en esclavage, et le méchant ne cesserait pas d'être esclave, quand même il serait assis sur un trône. Il porte autant de chaînes déshonorantes qu'il a de vices. » (*S. Aug.* in epist. ad Rom.).

b. « Le pécheur perd la félicité pour laquelle il avait été créé, et trouve le malheur auquel il n'avait pas été destiné. C'est pourquoi, élevons ces cris vers le Seigneur : Délivrez-nous du péché. *Idem.* Serm. 9).

c. « Parmi les choses de la terre, il n'y a que le péché

qui doive être qualifié du nom de mal; car il n'y a que lui qui nous sépare de notre souverain Bien, et nous fasse devenir la proie du démon. » *S. Cassian.* coll. 6, c. 3).

d. « Plusieurs s'imaginent que la damnation éternelle est le dernier et le plus affreux des malheurs; pour moi, je suis d'avis et j'enseignerai toujours que c'est un malheur infiniment plus grand d'offenser Jésus que d'être tourmenté dans les flammes de l'enfer. » (*S. Chrys.* Hom. 37, in Matth. c. 10).

e. Saisie d'effroi à la pensée de l'énormité du péché, sainte Madeleine de Pazzi s'écriait sur son lit de mort : « Je vais quitter ce monde, en ce moment, je ne puis encore comprendre ce que jamais je n'ai pu m'expliquer, à savoir, comment il est possible qu'un homme puisse commettre un péché mortel. » (*Ex ejus vitâ*).

f. « De même que le scorpion commence par flatter sa proie pour l'attirer à lui, et la piquer ensuite de son dard empoisonné; de même le péché se présente à l'homme sous des formes séduisantes, mais il ne tarde pas à lui donner le coup de la mort, dès qu'il le tient sous sa dépendance. »

g. « Ce qu'est pour le poisson l'amorce de l'hameçon, le péché l'est pour le cœur de l'homme; il l'attire par l'appât du plaisir et de la jouissance, afin de s'emparer de lui avec d'autant plus de facilité. »

h. « Comme la fumée chasse les abeilles, et les exhalaisons mauvaises éloignent les hirondelles, ainsi le péché éloigne le Saint-Esprit et prive de ses grâces. »

i. « De même que celui qui s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté, en perdant la faveur du monarque, perd aussi sa noblesse, ses fonctions, ses titres

d'honneur et ses biens; de même celui qui pèche mortellement se dépouille de la grâce de Dieu, perd la noblesse de son âme, renonce à tous les priviléges auxquels lui donne droit sa qualité d'enfant de Dieu, et se prive des mérites de toutes ses bonnes œuvres précédentes. »

k. « Semblable à une veuve qui se voit assaillie de toutes parts, lorsqu'elle n'a plus personne autour d'elle pour la défendre. l'âme qui a perdu la grâce voit s'élever contre elle, avec une audace nouvelle, le démon escorté de ses satellites, les tentations, selon ces paroles du Psalmiste (70, 11) : Mes ennemis ont parlé contre moi; et ceux qui veillaient pour me conserver la vie ont tenu conseil ensemble (pour me perdre), en disant : Dieu l'a abandonné, attachez-vous à le poursuivre et à le perdre, parce qu'il n'y a personne pour le délivrer. »

2. Qu'il faut aussi éviter, autant que possible, les péchés véniels.

a. Exemples bibliques.—On regarde ordinairement le péché véniel comme une bagatelle; mais Dieu, la vérité et la sainteté même. n'en juge pas ainsi. Les Bethsamites, par exemple, furent punis de mort parce qu'ils s'étaient permis de regarder dans l'arche avec curiosité (1. *Rois,* 6, 19).—Le Seigneur ordonna de lapider un Israélite qui avait ramassé un peu de bois le jour du Sabbat (*Nombr.* 15, 32). La sœur de Moïse fut punie de la lèpre pour avoir murmuré contre son frère (*Nombr.* 12, 10).—Moïse lui-même fut privé du bonheur d'entrer dans la terre promise, parce qu'il avait manqué de

confiance en la toute puissance de Dieu (*Nombr* 20).— David, pour avoir, par un sentiment de vanité, fait le dénombrement de son peuple, fut sévèrement puni par le Seigneur, car la peste lui enleva 70,000 de ses sujets (2 *Rois*, 24).

b. L'exemple suivant nous fait voir comment les petites fautes nous font insensiblement tomber dans de plus grandes.

« Malgré les précautions dont était entourée ma mère, écrit saint Augustin, elle s'était laissée peu à peu entraîner à la passion du vin, comme ses confidences maternelles me l'ont appris. En effet, lorsque ses parents se fiant à sa sobriété la chargeaient, selon l'usage, d'aller puiser le vin dans la cuve, elle ne pouvait s'empêcher, après avoir plongé le vase pour le remplir, et avant de le verser dans la bouteille, d'approcher ce vase du bord de ses lèvres pour en avaler quelques gouttes, mais jamais davantage, parce que la délicatesse de son goût s'y opposait. Ce n'était point encore chez elle une passion prononcée pour cette liqueur: elle obéissait à un de ces mouvements impétueux que l'enfance ne peut maîtriser, qui éclatent en elle par de folles saillies. Mais comme « celui qui méprise les petites choses tombe peu à peu dans les grandes, » il arriva que, ajoutant quelques gouttes à ce qu'elle avait bu la veille, elle avait contracté l'habitude du vin, et avait fini par vider avec délices des coupes presque pleines. Une servante, qui l'accompagnait ordinairement à la cave, s'étant prise de querelle avec elle, lui reprocha amèrement son vice, en l'appelant buveuse de vin pur. Ce fut pour elle comme un coup d'aiguillon, elle envisagea avec horreur l'habitude honteuse qu'elle

avait contractée, et se promit bien de la perdre (*Conf.* l. 9, c. 8).

c. Sainte Paule de Rome pleurait si amèrement ses fautes légères, qu'à la voir, on l'eût prise pour une grande pécheresse (*S. Hieron.* ep. 27).

d. Un assassin reprochait encore à sa mère, sur l'échafaud, de ne l'avoir pas empêché, lorsqu'il était enfant, de tourmenter les animaux; assurant que cette passion l'avait rendu si insensible, qu'il avait fini par vexer et tuer indifféremment des hommes (*Erzæhl. aus Rochow*).

e. Saint Louis de Gonzague commit deux fautes à l'âge de cinq ans : il déroba un peu de poudre à un soldat pour en charger ses canons, et prêta l'oreille à des paroles indécentes prononcées par des soldats, et qu'il répéta sans en comprendre le sens. Son précepteur les lui ayant fait remarquer, il en eut une vive douleur, et les pleura toute sa vie.—Pendant la première confession qu'il fit, il tomba en faiblesse.

f. Saint Philippe de Néri ayant eu un jour une petite querelle avec sa sœur, et son confesseur lui ayant fait des remontrances à ce sujet, il pleura amèrement sa faute, et témoigna une grande douleur de l'avoir commise (*Gasser's Beisp. für Kind.* 11).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Celui qui sert Dieu comme un fils aimant et non comme un esclave, craint de l'offenser, même en matière légère » (*S. Basil.*).

b. Une âme vraiment dévouée à son Dieu se montre

consciencieuse, non-seulement dans les petites choses, mais encore dans les grandes ; sachant fort bien qu'il faudra rendre compte de toute parole inutile » (*S. Hieron.* ep. 3).

c. « Les fautes légères mais journalières qu'on considère comme insignifiantes quand on les envisage séparément, doivent inspirer de l'horreur quand on en considère le nombre » (*S. Greg.* pass. p. 3. c. 34).

d. « Le diamant, lorsqu'il est placé à côté de l'aimant, l'empêche d'attirer le fer, et bien qu'il ne lui enlève pas sa force naturelle d'attraction, il en paralyse néanmoins les effets. — De même aussi le péché véniel, quoiqu'il ne prive pas de l'amour et de la grâce, affaiblit cependant leur force et diminue leur efficacité » (*S. François de Sales*).

e. Comment celui qui, quoique marchant sur une route aplanie et égale, trébuche et tombe néanmoins quelquefois, pourra-t-il se tenir debout lorsqu'il en parcourra une qui sera pierreuse et inégale ? — Ce qui revient à dire : Comment celui qui n'a pas la force de résister à de faibles tentations pourra-t-il ne pas succomber, lorsqu'il sera assailli par de plus fortes ? »

f. « De légères blessures peuvent, lorsqu'elles sont soignées avec lenteur, occasionner une fistule, qui elle-même produira un chancre dangereux. — De même aussi on peut dire que des fautes légères, lorsqu'on n'a pas soin de s'en débarrasser, peuvent devenir une plaie très-dangereuse pour l'âme. »

g. « De même qu'un faible ruisseau peut produire un torrent dévastateur, une boule de neige devenir une avalanche, une étincelle un vaste incendie ; de même aussi une faute légère peut, si l'on n'y prend

garde, dégénérer en un péché d'habitude extrêmement grave. »

h. « Si des fils d'une grande finesse et qu'on peut facilement briser peuvent, lorsqu'on les unit ensemble, former une corde très-forte, il est vrai de dire aussi qu'un péché véniel peut, par de fréquentes répétitions, devenir pour l'âme un lacet dont il est, pour ainsi dire, impossible qu'elle se débarrasse. »

II. DU PÉCHÉ EN PARTICULIER.

A. DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

1. L'ORGUEIL.

1. L'orgueil précède la chute.

a. Exemples bibliques. — Parmi ces exemples, citons d'abord : la chute des Anges et des premiers hommes, Pharaon qui, dans son orgueil, disait à Moïse : « Qui est ce Seigneur, pour que je sois obligé d'écouter sa voix et de laisser sortir Israël ? Je ne connais point ce Seigneur, et je ne laisserai point sortir Israël » (*Exod.* 5). Mais le Seigneur le punit par de nombreux châtiments, entre autres par le fameux événement de la mer Rouge. — A peine Goliath, ce géant superbe et audacieux, eut-il défié les Israélites d'entrer dans un combat singulier avec lui, qu'il tomba sous la main d'un berger (1. *Rois,* 7). — Saül, blessé des louanges qu'on donnait à David, fut possédé de l'esprit malin, et parut avoir perdu la raison. — David fut sévèrement puni pour avoir, par esprit de vanité et d'orgueil, fait le dénombrement de son peuple

(1. *Rois*, 24). — Roboam dut à son amour-propre la perte de dix tribus (3. *Rois*, 12). — Jézabel, qui avait voulu, par l'éclat de sa parure et en se fardant les yeux, attirer sur elle les regards du roi Jéhu, fut précipitée du haut d'une fenêtre, et son corps devint la proie des chiens (4. *Rois*, 9). — Aman fut obligé d'expier son orgueil et son ressentiment en mourant suspendu à une potence (*Esth.* 7). — Nabuchodonosor fut condamné, en punition de son orgueil, à perdre la raison et à errer pendant longtemps dans les forêts au milieu des bêtes sauvages (*Dan.* 5). — Antiochus, qui s'était prévalu de sa puissance, fut frappé d'une plaie incurable et invisible. « C'est ainsi, dit l'Ecriture, que celui qui s'élevait par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, qui s'était flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, et peser dans sa balance les montagnes les plus hautes, se trouva humilié jusqu'à terre, et était porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la colère de Dieu qui éclatait en sa propre personne, car il sortait des vers du corps de cet impie comme d'une source, et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tombaient par pièces avec une odeur telle, que toute l'armée n'en pouvait souffrir la puanteur » (2. *Mach.* 9).

b. Hérode Agrippa se disposant à faire la guerre aux Tyriens et aux Sydoniens, ceux-ci allèrent le trouver, et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi. Hérode, qui célébrait des jeux publics pour la santé de l'empereur Claude, ayant pris jour pour leur parler, parut au théâtre, le second jour des spectacles, vêtu d'une robe royale, toute d'ar-

gent, dont les rayons du soleil relevaient encore l'éclat, et étant assis, il haranguait publiquement le peuple. En ce moment, ses flatteurs élevèrent la voix et s'écrièrent : « C'est la voix d'un dieu et non pas d'un homme ! » Mais au même instant, un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné la gloire à Dieu, et il mourut mangé par les vers. « Malheur à moi ! s'écria-t-il en mourant, vous m'avez considéré comme un dieu, et voilà qu'il faut que je meure. La puissance surnaturelle sous laquelle je suis obligé de plier, confond toutes vos paroles » (*Euseb.* Hist. eccl. l. 2, c. 9).

c. Michel Cérulaire était trop orgueilleux pour supporter la souveraineté du chef suprême de l'Eglise. Il porta l'audace jusqu'à vouloir prendre la chaussure d'écarlate, ornement réservé aux empereurs, et avança qu'il n'y avait point ou presque point de différence entre l'empire et le patriarcat. Mais ces propos étant parvenus à l'empereur, celui-ci le fit conduire honteusement sur un mulet jusqu'aux bords de la mer où il fut embarqué, et alla mourir en exil (*Ber. Berc*, 10).

d. Alexandre-le-Grand, qui se fit appeler pendant longtemps *le fils de Jupiter,* ayant reçu une flèche qui lui causa une grave blessure, s'écria : « Tous me nomment un des fils de Jupiter, et me qualifient du nom d'immortel ; mais cette blessure et le sang qui en découle proclament assez haut que, moi aussi, je suis un *homme mortel.* » (*Curtius*, l. 4).

e. Après que l'empereur Dioclétien eut triomphé des Perses, il voulut qu'on l'adorât comme un dieu et qu'on le regardât comme *un frère du soleil et de la lune.* On était obligé de se prosterner devant lui et de baiser

son pied. Mais il ne tarda pas à expier son insatiable orgueil. Tout son corps s'enfla ; sa langue, qui avait si souvent blasphémé Dieu, commença par pourrir, et devint la pâture des vers. Tombé, pendant les sept dernières années de sa vie, dans l'obscurité et la misère, méprisé et maltraité, il se laissa mourir de faim, le 3 décembre 312 (*March.* Hist. sac.).

2. L'orgueil enlève aux bonnes œuvres tout leur mérite.

a. Nous trouvons la justification complète de ces paroles dans la conduite des pharisiens, qui faisaient toutes leurs bonnes œuvres par ostentation et pour en être loués par leurs semblables. C'est pourquoi le Sauveur, voulant nous avertir de ne pas imiter leur conduite, nous dit : *Ceux-là ont déjà reçu leur récompense* (*Matth.* 6).

On peut encore rappeler ici la manière différente dont le pharisien et le publicain priaient au temple (*Luc* 18, 9).

b. Guillaume, évêque de Lyon, raconte que le supérieur d'un couvent fut un jour appelé auprès d'un ermite qui se mourait, pour lui administrer les derniers sacrements. L'abbé prit pour compagnon de voyage un des frères du couvent, qui était la discrétion même. Pendant qu'ils passaient dans une forêt, un voleur se joignit à eux, et les accompagna jusqu'à la solitude du malade. Arrivés là, le voleur resta cependant à la porte, comme s'il se fût jugé indigne de pénétrer dans la demeure d'un si saint homme. Dès que le malade fut muni des secours de la religion, le voleur, jetant un regard furtif dans la grotte, s'écria

avec l'accent d'une douleur profonde : « Oh ! si seulement il m'était donné d'être dans le même état que toi ! »

L'ermite ne put s'empêcher de sourire avec un air de complaisance, puis il répondit « Ah ! sans doute, à un pécheur comme toi, il ne siérait pas mal de me ressembler ! » A ces paroles de l'ermite, le frère poussa un profond soupir, et se mit à pleurer amèrement. — L'abbé et le frère se remirent en route. Après quelques instants, il virent le voleur courir après eux de toutes ses forces, et s'écriant : « Saint homme ! je veux aussi me confesser ! Hélas ! ayez pitié d'un pauvre pécheur. Je veux faire pénitence ; je désire sincèrement me convertir. « Cependant l'abbé qui craignait quelque ruse, redoubla sa marche afin d'échapper au voleur. Mais celui-ci double aussi le pas, ne cessant de crier : « Hélas ! ayez pitié de moi ! Miséricorde ! » Mais au même instant, son pied heurta contre une pierre et il tomba si violemment sur un bloc de rocher, qu'il resta mort sur place. A cette vue, le frère manifesta sa joie par de bruyants éclats de rire. A cet étrange spectacle, l'abbé ne put s'empêcher de lui demander pourquoi après avoir versé des larmes auprès de l'ermite mourant, il riait à la mort de ce brigand. Le frère, prenant alors la parole, lui répondit : « Lorsque j'ai entendu l'ermite dire au voleur, avec un certain air d'amour-propre prétentieux, qu'il avait de justes motifs d'être aussi pieux que lui, j'ai versé des larmes en pensant qu'un homme d'une piété si éminente se privait ainsi de tout le mérite de ses bonnes œuvres ; je me suis, au contraire, réjoui de la mort du voleur, parce que sa conduite pleine d'humilité vis-à-vis de l'ermite, et son désir ardent de se confesser me font présumer que,

comme autrefois le bon larron, Jésus-Christ l'a aussi admis dans son Paradis. » (*Specul. Exemp.* 745).

« Il faut, dit saint Augustin, faire en sorte que l'orgueil ne vienne pas se mêler aux bonnes œuvres; car le désir des louanges fait perdre tout le mérite d'actions qui, en soi, sont souvent très-recommandables. » (*S. Aug.* ep. 56).

3. L'orgueil rend cruel et insensible.

a. Exemples bibliques. — Abimélech qui, dans son orgueil, s'était fait déclarer roi par les Sichimites, tua soixante-neuf de ses frères, détruisit la ville de Sichem, massacra ses habitants, brûla près de mille personnes. Tel avait été son orgueil pendant sa vie, tel il fut au moment de sa mort. Une femme lui ayant jeté du haut de la tour un morceau de pierre de moulin qui lui brisa la cervelle, aussitôt il appela son écuyer et lui dit : « Tirez votre épée et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. » — Sa dernière parole fut une parole d'orgueil (*Jug.* 9).

L'orgueilleux Aman, qui était parvenu aux emplois les plus élevés, et qui se trouvait placé au-dessus de tous les princes de l'empire, disait encore : Tout ce que je possède sera pour moi de nulle valeur, aussi longtemps que je verrai Mardochée assis à la porte du palais. » — Mardochée était, en effet, le seul qui ne voulût point fléchir le genou devant Aman lorsqu'il passait. De là vient que, dans sa colère, il voulait non-seulement se venger de Mardochée, mais encore exterminer toute la nation des Juifs. — Mais il ne tarda pas à recevoir le châtiment dû à son orgueil et à sa cruauté (*Esth.* 3).

Nous trouvons un effroyable exemple de cruautés inspirées par l'orgueil, lorsque celui-ci se croit menacé, dans la conduite du roi Hérode qui, à l'époque de Jésus-Christ, ordonna le meurtre des enfants de Bethléem, et qui, en outre, sur un léger soupçon, fit égorger sa femme, sa mère, son oncle, ses meilleurs amis, tout le sénat de la nation ainsi que plus de trois cents officiers supérieurs (*Euseb.* Hist. eccl. l. 1). Voir le 1er vol. p. 197.

Hérodiade, qui supportait avec impatience la prédication de saint Jean-Baptiste, n'eut pas de repos qu'elle n'eût vu de ses propres yeux sa tête sanglante qu'on lui présenta dans un bassin.—Les reproches que Jésus faisait aux pharisiens, étaient pour eux comme un glaive qui leur perçait le cœur, et ils crurent que le seul moyen d'assouvir leur haine était de verser le sang de l'innocent.

b. L'impératrice Irène, femme orgueilleuse et pleine d'astuce, ne pouvait supporter de voir son fils Constantin sur le trône qu'elle devait occuper. Comme Irène ne cessait de le décrier en toute rencontre, une conjuration se forma contre lui et fut promptement exécutée. On arrêta l'empereur à l'improviste, on lui creva les yeux sur-le-champ et avec tant de violence qu'il en perdit la vie.—Cette mère inhumaine put alors régner seule jusqu'à ce qu'une révolte l'ayant chassée du trône, elle alla mourir en exil (*Ber. Berc.* 8).

c. M. Jacques Lafitte, riche banquier, membre de la Chambre des députés, et ex-président du Conseil des ministres, mort à Paris, au mois de mai 1844, était fils d'un charpentier. Il ne perdit jamais le souvenir de sa modeste origine. La fille de M. le prince de la

Moskowa, son gendre, lui raconta un jour, en jouant, que ses compagnes de pension l'appelaient princesse. Une difficulté les embarassait; comment, en effet, le grand-père d'une princesse n'était-il pas prince? « La réponse est bien simple, répartit M. Lafitte. Tu leur diras que je suis prince, *prince du rabot;* et s'il arrivait que, sous cette forme, l'explication parût obscure à tes jeunes amies, tu ajouteras, n'est-ce pas? je te l'ordonne, que mon père était charpentier (*Guill.* cité par le trad.).

4. L'orgueilleux est à lui-même son propre tourment.

a. Diogène se trouvant un jour à moitié nu sur la place publique, le peuple, étonné, parut être touché de compassion à l'aspect des souffrances que devait lui occasionner la rigueur du froid. Platon, qui arriva au même moment, dit aux assistants : « Si vous voulez veritablement avoir compassion de cet homme et le délivrer de ses tourments, retirez-vous. » — Platon voulait faire entendre par là que Diogène n'agissait ainsi que par vanité, et qu'il ne tarderait pas à s'en aller, dès qu'il n'y aurait plus personne pour l'admirer (*Laërt.* l. 6).

b. Il est raconté dans la vie de saint Pacôme que, bien que chacun des ermites ne fût obligé de faire qu'une natte de jonc dans un jour, l'un d'eux fit cependant tous ses efforts pour en faire deux, qu'il exposa à un endroit où tous les frères pourraient les voir, pensant en retirer quelque éloge. Mais cette conduite lui valut, outre de graves reproches, une sévère pénitence de la part de saint Pacôme (*Vit. Patr.*).

c. En Chine, on s'imagine avoir un pied magnifique lorsqu'on l'a court et petit. Aussi les filles vaniteuses de ce pays font-elles des efforts inouis pour mettre des chaussures aussi courtes et aussi étroites que possible, et se soumettent volontiers à des tortures effroyables pour avoir de petits pieds, et en recevoir des éloges. Chez nous, la vanité a aussi introduit cette manie de se torturer, véritable folie chinoise, en inventant les corsets et autres raffinements douloureux et nuisibles de la civilisation moderne.

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. «L'orgueil est le ver de la richesse; car quand on est riche, il est difficile de ne pas être orgueilleux. Bannissez l'orgueil, et les richesses cesseront d'être préjudiciables à l'âme. » (*S. Aug.* Serm. 31).

b. « Quel que soit le bien que fasse quelqu'un, quel que soit le degré de perfection auquel il croit être parvenu, dès qu'il en fait vanité, il n'est plus qu'un misérable mendiant. » (*S. Chrysost.* Hom. 31. in Genes.).

c. « Rien ne blesse davantage le regard de Dieu que l'orgueil; il a chassé du ciel un grand nombre d'anges et fermé le paradis aux premiers hommes. » (*S. Bern.* in festo Purif.).

d. « L'orgueil est à la fois le principe de tous les péchés et la ruine de toutes les vertus. » (*S. Isidore*, De summ. bono).

e. « Plus la fumée monte dans les airs avec rapidité, plus elle est légère; de même, plus les pensées et les sentiments de l'orgueilleux s'élèvent, plus ils sont vains et de peu de valeur. »

f. De même que des voleurs adroits commencent par glisser un enfant à travers la fenêtre de la maison où ils veulent entrer, pour que celui-ci leur ouvre la porte, afin qu'ils puissent y pénétrer en grand nombre; de même, le *voleur des âmes* commence d'abord, comme il le fit avec Eve, par faire pénétrer dans l'âme quelques faibles pensées de vanité, afin que, par elles, il ouvre la porte aux autres péchés, tels que la désobéissance, l'ostentation et autres passions mauvaises.

g. Les anciens disaient que le basilic mourait lorsqu'il se regardait lui-même, parce qu'il ne pouvait supporter le reflet des rayons enflammés qui jaillissaient de ses yeux. On peut dire de même que, lorsque les orgueilleux se regardent eux-mêmes et complaisent à s'admirer, ils causent la mort à leur âme.

h. Le vent éteint la lumière, sèche la rosée, soulève la poussière. C'est ainsi que l'orgueil éteint la lumière de la sagesse, dissipe la rosée de la grâce et soulève la poussière de la vanité.

i. Si une légère dose de fiel corrompt les meilleures substances, il est vrai de dire aussi que l'orgueil flétrit toutes les vertus.

k. De même que chacun peut facilement s'emparer d'un aveugle, de même celui qui est ébloui par l'orgueil devient aisément le jouet du premier venu.

l. Ce que la rouille est au métal, l'orgueil l'est à la vertu.

m. Imitant la mer qui se purifie en rejetant sur le rivage les immondices et impuretés qu'elle renferme, les orgueilleux prétendent se revêtir des couleurs de l'innocence, en laissant tomber sur les autres la bave de leurs discours empoisonnés par la médisance.

n. Proverbes allemands. — L'orgueil se mesure à l'aune. — L'orgueil est l'hydropisie de la vanité.

II. L'AVARICE.

1. L'avare ne craint pas de blesser la vérité et de commettre toute espèce de crimes pour arriver à ses fins.

a. Exemples bibliques. — Giezi, pour avoir de beaux habits et de l'argent, trompa Naaman, et mentit au prophète Elisée (4. *Rois*, 5). — Le roi Achab et sa femme Jézabel, qui convoitaient la vigne de Naboth, le firent accuser, lapider et mettre à mort, afin de pouvoir s'en emparer plus facilement (3. *Rois*, 21). — Judas trahit Jésus pour de l'argent. — Les gardes qui veillaient auprès du tombeau du Sauveur, se laissèrent entraîner pour de l'argent à recourir au mensonge. — Ananie et Saphire, par esprit de cupidité, blessèrent la vérité en prétextant qu'ils avaient donné tout leur argent (*Act.* 5). — Le gouverneur Félix aurait volontiers rendu la justice pour de l'argent; car bien qu'il connût l'innocence de saint Paul, il le laissa néanmoins en prison, pensant qu'il se rachèterait en lui donnant une certaine somme (*Act.* 24).

b. Un avare s'était fait recevoir à l'hôpital afin de ne pas être obligé d'entamer son argent qu'il avait soigneusement caché, privant ainsi une foule de nécessiteux des secours dont lui n'avait nul besoin (*Strengeluis*, B. 3).

c. Une famille toute mondaine venait de recueillir un brillant héritage qu'un oncle avare lui avait laissé. En satisfaction de cette aubaine, un magnifique festin

avait été préparé. On ne tarda pas à parler de l'avare; chacun conta son anecdote particulière, et les principaux héritiers furent les premiers à se divertir à ses dépens. Tout ce qu'il peut y avoir de plus humiliant, de plus bizarre et de plus ridicule, fut rappelé tour-à tour; on eût dit qu'il était le plus cruel d'entre tous les ennemis de qui on avait à se venger. Tous à l'envi lançaient leur trait; et, lorsque cette criminelle facétie fut au moment de finir, que cette horrible comédie eut été jouée, que tous furent presque lassés de rire, on termina le festin par un toast à la mémoire de l'oncle défunt : « Buvons, s'écrièrent-ils, buvons à la santé de l'avare. » — Voilà, ô hommes cupides, le sort qui vous attend; on se rira de vous; vos héritiers, dans l'allégresse de leur triomphe, seront les premiers à insulter à votre mémoire sur la terre, tandis que vous, dans l'autre vie, vous serez consumés par le feu dévorant de l'enfer, sans avoir une goutte d'eau pour vous rafraîchir la langue (*Guill.* cité par le trad.).

d. Comme un avocat se refusait à plaider une cause manifestement injuste, la partie plaignante lui présenta un grand nombre de ducats sur lesquels se trouvait marquée l'empreinte de guerriers armés de pied en cap. « Eh! s'écria l'avocat, qui avait senti sa cupidité se réveiller à la vue de tant d'argent, pour le coup me voilà convaincu; comment, en effet, résister à tant de gens armés? » (*March. in tab. Past.*).

2. L'avarice endurcit le cœur de l'homme.

a. En 1459, vivait une pauvre veuve avec son enfant nommé André, né le 16 novembre, près d'Insbruck,

dans le Tyrol. Ayant perdu de bonne heure son père, il fut élevé par son parrain qui habitait une maison près de la grande route de Bolsano. André, jouant un jour dans la rue avec ses petits camarades, fut aperçu par une troupe de juifs que séduisit sa beauté. Le parrain le leur *vendit* pour une forte somme d'argent. Ils étaient au nombre de dix, ayant un rabbin à leur tête. Dès qu'ils furent maîtres d'André, ils le conduisirent dans une forêt, le placèrent sur un rocher, et le circoncirent en proférant les plus horribles blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ. L'enfant voulut appeler du secours; alors ils lui ouvrirent les veines, l'attachèrent en forme de croix à un arbre, et se sauvèrent. Dès que la nouvelle de cette horrible mort fut connue dans le pays, on s'empressa de recueillir les restes du malheureux enfant, et on les ensevelit à Rinn, où le Seigneur attesta la sainteté du jeune martyr, par une multitude de guérisons qui attirèrent un grand nombre de chrétiens. Depuis ce moment, le tombeau du bienheureux André fut visité par les pèlerins de toutes les contrées voisines; on s'y rendit même de plusieurs provinces de la France. L'empereur Maximilien lui fit élever une chapelle (*Vie de ce saint*).

b. Jean Louis raconte dans sa chronique l'histoire terrible que nous allons rapporter. Nous voyons par cet exemple que la passion de l'argent a été cause, dans l'espace de quelques minutes, de la ruine malheureuse d'une famille entière. — Un jeune polonais entré dans la carrière militaire, après avoir fait plusieurs campagnes, et après avoir reçu un grand nombre de blessures, obtint son congé et se disposait à retourner auprès de ses parents, qu'il n'avait pas vus depuis longtemps.

Arrivé à quelque distance de son pays, il rencontra une jeune personne qu'il pria de lui indiquer le chemin le plus direct. Il s'informa si les époux N. N. (ses parents) vivaient encore, et quelle maison ils habitaient alors dans l'endroit. La personne répondit qu'ils tenaient actuellement une petite auberge, et qu'elle était leur fille. Lui ayant ensuite demandé si elle n'avait pas un frère, elle répondit affirmativement, tout en ajoutant qu'il était entré dans l'état militaire dès son enfance, et qu'on ignorait s'il était encore en vie. A ce moment, l'étranger se fit connaître et déclara qu'il était son frère. Après les premiers épanchements de leur joie, la sœur déclara que, malgré qu'elle eût ardemment désiré pouvoir l'introduire elle-même dans la maison de ses parents, cela lui était impossible, parce que, étant en service dans une métairie voisine, ses occupations l'y appelaient nécessairement; mais que le lendemain elle se rendrait de bonne heure dans sa famille, pour y célébrer, avec ses parents, la fête de son retour. — Le frère se rendit donc seul dans l'auberge que venait de lui indiquer sa sœur, mais il ne voulut pas se faire connaître dès le premier jour. Il se fit servir un repas splendide auquel ses parents furent invités à prendre part. Impossible de dépeindre la joie qu'éprouva ce vertueux fils, de pouvoir pour la première fois en sa vie donner à ses parents, qui l'avaient entretenu pendant si longtemps une nourriture plus exquise que celle qu'ils prenaient ordinairement. Enfin, la nuit arriva, et après que le fils, qui ne s'était pas encore fait connaître, eut remis son paquet à son père pour le serrer, on alla se coucher. — Mais l'aubergiste et sa femme étaient dans leurs vieux jours devenus avares; ils ou-

vrirent le paquet et y trouvèrent une somme d'argent considérable. Aussitôt ils prirent le parti d'assassiner l'étranger, d'enterrer secrètement son cadavre ; dessein qu'ils exécutèrent avec un sang-froid imperturbable. — Le lendemain, de bon matin, arriva la sœur, qui, dans la ferme persuasion que son frère s'était déjà fait connaître, demanda s'il était déjà éveillé. — A ces paroles, les parents se regardèrent l'un l'autre avec étonnement, s'imaginant que leur fille perdait la raison, attendu qu'elle savait fort bien que depuis nombre d'années on n'avait plus entendu parler de lui, — jusqu'à ce qu'enfin elle s'expliqua. « Que le ciel et l'enfer me confondent! s'écria le père au désespoir, *nous avons tué notre propre fils!* » et, achevant ces paroles, il s'enfuit aussitôt et alla se pendre! La mère, dans son désespoir, se coupa la gorge, et sa fille se jeta à l'eau! — C'est ainsi que dans l'espace de quelques minutes l'avarice avait été la cause de la mort de quatre personnes! (*Joann. Lud. Godfried. chron.*).

c. En 1187, Saladin s'étant emparé de Jérusalem, permit aux chrétiens d'emporter tous leurs biens hors de la ville, et alla même jusqu'à se faire le protecteur des veuves et des orphelins. Mais, autant ce prince infidèle signala son humanité, autant le comte de Tripoli se montra indigne de la loi de grâce et de charité qu'il professait. Il ôta aux fugitifs tout ce que Saladin leur avait accordé, et les plongea dans un tel désespoir, qu'une femme qui n'avait pas de quoi nourrir son enfant le jeta dans la mer. Il ne tarda pas à recevoir le prix de sa rapacité détestable. Saladin, loin de le traiter en favori et en homme de confiance, voulut mettre garnison dans Tripoli. Le comte en perdit la raison, fut

atteint d'une espèce de rage et mourut subitement (*Ber. Berc.* tom. 12).

d. En 1533, après la découverte de l'Amérique, les Espagnols abordèrent sur la côte du Pérou, sous la conduite de Pizarre. Dès que l'Inca Atahualpala apprit leur arrivée, il leur dépêcha des ambassadeurs chargés d'offrir à Pizarre de magnifiques présents. Frappés de l'arrivée d'hommes barbus, portant le tonnerre et conduisant avec eux des armes formidables, les Péruviens considéraient les Espagnols comme des êtres d'une intelligence supérieure. Après quelques négociations, l'Inca consentit à reçevoir Pizarre en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne. Le jour de l'ouverture, fixée à Cazamarca, le 16 novembre 1532, Pizarre fondit sur les Péruviens qui escortaient l'empereur, et se saisit de ce prince après avoir massacré ses gardes. Peu de temps après, il le fit condamner à mort, comme usurpateur et comme ayant donné des ordres secrets pour faire exterminer les Espagnols. Après cette action, il entra dans la ville de Cusco, où il abusa de sa victoire, en livrant au pillage de deux cents brigands, les énormes richesses qui y étaient entassées. Cependant la cupidité de ces hommes ne s'en tint pas là ; après avoir pillé les maisons particulières et les temples, ils exercèrent encore envers les Péruviens les actes de la plus révoltante barbarie, pour leur arracher les trésors qu'ils avaient cachés. — C'est ainsi que l'avarice endurcit le cœur même des chrétiens.

3. L'avare ne s'accorde rien à lui-même.

a. Lorsque Annibal assiégeait Préneste, les habitants de cette ville, par fidélité envers les Romains, ayant

refusé constamment de se rendre, une famine horrible finit par se déclarer. Pendant ce temps, un avare ayant attrapé une souris, il la vendit au prix de deux cents deniers, préférant ainsi s'exposer à mourir plutôt que de faire le sacrifice de cette somme. Cependant, comme il ne put manger l'argent qu'il venait de gagner, il mourut de faim, tandis que celui qui avait acheté la souris à un prix très-élevé se conserva la vie (*Valer. Max.* l. 7, c. 6).

b. En Belgique, vivait un avare qui laissa en mourant au-delà de cent mille pièces d'or, en héritage à son fils. Malgré cette immense fortune, il avait vécu pendant toute sa vie dans une parcimonie et une sobriété excessives. A un âge très-avancé, il faisait encore ses voyages à pied, parcourait souvent, avec un morceau de pain noir et un peu de fromage, une route de vingt lieues, et lorsqu'il entrait dans une auberge, il ne demandait qu'un demi verre de bière. Ses nuits, il les passait dans une écurie, couché sur un peu de paille (*Tollenar.* Specul. S. 6).

4. Comment meurent les avares.

a. Un prêtre qui assistait un malade au lit de la mort, s'aperçut que celui-ci, outre une énorme bourse remplie d'argent qu'il tenait dans sa main droite, avait encore attaché au bras gauche un sac également plein d'argent, et qu'il s'assurait, en les saisissant de temps en temps, si par hasard on ne lui en aurait point enlevé une partie. Le prêtre lui fit remarquer qu'un tel amour de l'argent était dangereux, et qu'il était difficile de s'en défaire; sur quoi le malade lui répondit : « Je ne puis faire autrement. » Et il mourut ainsi, occupé uniquement de

son argent, qu'il tenait toujours à côté de lui, et avec lequel il eût en quelque sorte voulu s'identifier (*Lohn.* Bibl. I, 174).

b. Un autre avare avait enfoui une somme considérable dans le creux d'un rocher, et en avait fermé l'entrée avec précaution. — Un père de famille, désespéré à la vue de son dénûment et de celui de sa famille, se rendit à ce même endroit, portant avec lui une corde pour se pendre. Tout à coup, il sentit le sol s'affaisser sous ses pieds, et tomba dans la fosse qui avait été creusée par l'avare. Après s'être remis de sa chute, il découvrit le trésor de l'avare, l'emporta comme un présent que le ciel lui envoyait, et laissa sa corde sur le lieu où il venait de faire sa découverte. — Au bout de quelque temps, l'avare alla faire une visite à son trésor, mais il ne trouva que la corde, avec laquelle il se pendit dans son désespoir (*Mansi.* disc. 4, nº 15).

c. Robertus de Lyceo (mort en 1846) raconte, dans ses Méditations sur le carême, qu'ayant été appelé auprès d'un homme riche pour le préparer à la mort, le malade repoussait toutes ses exhortations, et se roulant de désespoir dans son lit, s'écriait en pleurant : « Oh! combien j'ai travaillé ! combien j'ai épargné ! Et maintenant d'autres vont se divertir avec mes trésors ! O mes sacs d'argent, vous qui êtes mes entrailles, la consolation de mon cœur, je suis donc forcé de vous abandonner ! » Et il ne cessa de se désoler et de se lamenter ainsi jusqu'à sa mort (*Specul. Exempl.* p. 60).

d. Une mendiante qui vivait à Paris, étant tombée dangereusement malade, pria la maîtresse de la maison où elle se trouvait de mettre à côté d'elle, dans le

tombeau, le bâton avec lequel elle avait mendié pendant si longtemps, et qui l'avait soutenue pendant tant d'années. — La mendiante mourut, et la maîtresse de la maison fit part aux porteurs de la dernière volonté de la défunte. Ils prirent l'énorme bâton pour le déposer à côté du cadavre, lorsque s'apercevant qu'il était extraordinairement lourd, il leur vint des soupçons, ensuite desquels ils le rompirent, et au même instant on vit rouler sur le plancher... les plus magnifiques ducats. — La mendiante avait successivement changé le produit de ses nombreuses aumônes contre des ducats et les avait cachés dans son bâton. — C'est ainsi que cette infâme escroqueuse avait préféré qu'on plaçât son argent à côté d'elle dans la tombe, plutôt que d'en laisser jouir ses semblables (*Lebensbild.* B. 1. S. 40).

e. Une personne mourante tenait solidement renfermé dans ses mains un objet dont on ignorait la nature, car on n'apercevait que le bout d'une corde rouge. Le prêtre qui était présent voulut le lui enlever et lui mettre un crucifix entre les mains, mais la mourante crispa ses doigts de toutes ses forces et ne voulut jamais y consentir. Dans la pensée qu'elle tenait dans ses mains quelque précieuse relique, le prêtre ne fit pas d'autres instances et la laissa ainsi mourir. Lorsque, après l'autopsie, on lui ouvrit les mains, on reconnut que c'était la clef de la cassette où se trouvaient renfermés ses billets de banque, ses billets d'obligations et autres objets de prix. — Voilà quelle était pour elle la plus précieuse des reliques, celle dont elle n'avait pas même voulu se séparer au moment de la mort! (*Le même.* S. 54).

f. Un ouvrier forgeron, natif de Picardie, accablé sous le poids de soixante-quinze années d'existence, s'é-

tait retiré, dans les dernières de sa vie, à Boulogne, où il vivait solitaire au fond d'un mauvais réduit, ne prenant pour nourriture, comme les ermites des premiers siècles, mais guidé par des sentiments bien différents, que de l'eau et du pain.—Enfin, vers la fin de décembre de l'année 1848, comme il y avait déjà plusieurs jours qu'on n'avait vu le vieillard, les voisins en firent la déclaration auprès de l'autorité civile. On força la porte du hangar, et un spectacle vraiment terrifiant s'offrit aux yeux des assistants : le vieillard était étendu mort sur une mauvaise couche de paille; une pierre énorme lui servait de coussin, et tout son ameublement consistait en un immense coffre; telle était toute l'ornementation de sa demeure. Mais, chose inouïe, le coffre du défunt était entièrement rempli de pièces d'or et d'argent. Il résulta, d'une enquête plus détaillée, que l'avare était mort de faim, ayant la tête collée contre son coffre, dont il n'avait pas voulu se défaire, même au prix de sa vie (*Œster. Volksfr.* 1849, n° 7, S. 54).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Tandis que les autres passions vieillissent et s'affaiblissent avec l'homme, l'avarice semble se rajeunir avec la vieillesse, et prendre continuellement de nouvelles forces. » (*S. Hieron.* in Serm.).

b. « Il n'existe aucun vestige de sentiment de justice dans un cœur où l'avarice a établi son empire. » *S. Leo.* Serm. 9, de Pass.).

c. « L'avare est détesté de ses proches, insupportable à ses serviteurs, inutile à ses amis, inaccessible aux étrangers nécessiteux, nuisible à ses voisins, tyrannique

envers sa femme, élève mal ses enfants, et est à lui-même un continuel tourment. » (*S. Aster.* Lib. de Avarit.).

d. « Le désir de l'argent remplit les forêts de brigands, les maisons de voleurs, les familles de troubles, les transactions publiques de fraudes, les salles des tribunaux de faux serments, la demeure de l'innocence de pauvreté et de misère, les yeux des orphelins de larmes, le cœur des veuves de sanglots, les prisons de criminels et l'enfer de damnés » (*S. Basil.* Hom. 7, in Aver.).

e. « Il faut être maître et non esclave de l'argent. Celui qui sait en user, devient un serviteur utile; mais celui qui n'a pas appris à s'en servir, est un tyran. » (*Senec.* in. Prov.).

f. « Celui qui voudrait gravir une haute montagne agirait en insensé s'il se chargeait d'un fardeau inutile. Telle est cependant la conduite de ceux qui veulent parvenir au ciel, surchargés d'énormes richesses; car elles ne font que leur en rendre le chemin plus difficile.

g. Le philosophe Sénèque disait : « De même qu'un voyageur, qui serait sur le point d'atteindre son but, agirait en insensé s'il s'inquiétait de ce qu'il ne possède pas une grande provision de vivres; de même tout homme qui s'empresse d'accumuler des biens temporels, alors qu'il n'est pas certain s'il ne mourra pas le lendemain, est dépourvu de la saine raison. » (*Lib. de Mor.*).

h. De même que ceux qui ont perdu la raison se représentent une foule d'objets tout autrement qu'ils ne sont et en jugent d'après les représentations d'une imagination malade; de même ceux qui font leur Dieu de l'argent et des biens de la terre s'en font des idées faus-

ses, ne les appréciant pas à leur véritable valeur, mais selon que leur passion les leur représente.

i. Saint Bonaventure fait la comparaison suivante : « De même que le porc n'est utile que lorsqu'il a cessé de vivre, de même l'avare n'est utile à ses semblables qu'après sa mort, c'est-à-dire, par ce qu'il leur laisse. » (*In dicet. Salut.*).

k. « Quand un agriculteur veut défendre le passage à travers son champ, il l'entoure d'une haie d'épines.— C'est ainsi que la sagesse divine a semé la voie des richesses d'une foule d'obstacles, et l'a entourée de soucis et d'inquiétudes comme d'une véritable barrière d'épines, afin que les hommes n'embrassent pas par troupes nombreuses la voie qui conduit aux enfers. » (*S. Bernard.* tom. 2, S. 45).

l. L'engrais n'est utile que quand on le répand sur les champs, car alors il contribue à les faire fructifier, mais lorsqu'il reste entassé, loin d'être utile, il nuit à l'homme par les exhalaisons malsaines qui s'en échappent. De même aussi, les richesses ne profitent à l'homme que quand il les répand d'une manière convenable; autrement elles empoisonnent son cœur.

m. Comme la glu paralyse les ailes de l'oiseau et l'empêche de s'envoler dans les airs; ainsi l'avarice affaiblit la *volonté* et *l'intelligence* de l'homme, et fait qu'il se traîne dans des basses régions de l'animalité et de l'abrutissement.

n. Proverbes.—Un homme pauvre manque de beaucoup de choses; mais un avare manque de tout.—L'avare est semblable à un cheval : il conduit le vin et boit l'eau.—L'avare cherche son ciel dans la fange.— L'argent est le dieu de l'avare.—L'avare est lui-même

son propre tuteur.—Si tous les péchés vieillissent et finissent par s'user, l'avarice ne fait au contraire que se rajeunir et se fortifier.

III. LA LUXURE.

Voir, sur cette matière, les exemples cités au 2e *vol.*, p. 370, etc.

IV. L'ENVIE.

1. L'envie ne cherche que le malheur des autres

a. Exemples bibliques. —Ce fut l'envie qui poussa Satan à séduire nos premiers parents ; — ce fut par envie que Caïn tua son frère Abel ; — ce fut également par envie que les princes des prêtres firent crucifier Jésus-Christ. — Les Philistins, jaloux de ce que le Seigneur avait béni Isaac et l'avait inondé de biens, comblèrent tous les puits que les serviteurs d'Abraham, son père, avaient creusés, et les remplirent de terre. — Les frères de Joseph furent sur le point de tuer leur frère par un sentiment de jalousie, et le vendirent à des Ismaélites qui le menèrent en Egypte en qualité d'esclave. — Saül, jaloux des louanges qu'on avait données à David après la mort de Goliath, voulut le percer de sa lance au moment où il jouait de la harpe (1, *Rois*, 10).

b. A la cour d'un prince de Sicile vivaient deux soldats, dont l'un était un envieux et l'autre un avare. Tous deux étaient connus comme tels à la cour. Le prince, voulant un jour se divertir, les fit appeler, et après avoir fait l'éloge de leurs mérites, il leur déclara

qu'il voulait les récompenser en leur donnant tout ce qu'ils souhaitaient, toutefois en leur faisant remarquer que celui qui aurait présenté le premier sa demande, ne recevrait qu'une fois ce qu'il désirait, tandis que le second l'obtiendrait doublement. — Les deux soldats gardèrent longtemps le silence; aucun d'eux ne voulait commencer. L'avare se disait en lui-même : « Si je parle le premier, je recevrai moins que l'autre, car alors on lui donnera deux fois autant qu'à moi. » De son côté, l'envieux pensait intérieurement : « Jamais je ne pourrais souffrir que cet avare fût le mieux récompensé. Je préfère ne rien obtenir que d'être cause, par ma propre faute, qu'il obtienne le double de moi.» Comme le prince avait attendu leur réponse pendant un temps assez long, il décida enfin que ce serait l'envieux qui exprimerait le premier son désir. La chose était difficile, très-difficile. « Quelle faveur pourrais-je solliciter, se demandait-il à lui-même, et quel moyen inventer pour que cet avare, que je déteste, n'obtienne pas plus que moi ? Si je demande un cheval, il en demandera deux ; si je désire une maison, il en recevra également deux ! Non ! mille fois non, je ne saurais le supporter ! Je préfère demander un châtiment, afin qu'il soit obligé de le subir doublement. » Après s'être ainsi avisé, il prit la parole et dit : « Je demande qu'on me crève à moi un œil, et à mon camarade les deux yeux. » — A ces paroles, toute l'assemblée partit d'un bruyant éclat de rire; on couvrit de railleries et de sarcasmes l'envieux, qui en fut quitte pour avoir révélé à toute l'assistance la passion féroce qui lui dévorait le cœur (*S. Anton.* Episc. florent. p. 2, tit. 8).

c. Chaque fois que l'empereur Caligula rencontrait

un beau jeune homme avec une riche chevelure, il le faisait saisir et raser, tant étaient grande sa jalousie et sa passion de tourmenter ses semblables (*Sueton.* in Imp.).

2. L'envie rend cruel.

a. Soliman, souverain de la Turquie, avait quatre fils. L'aîné, au retour d'une expédition victorieuse qu'il avait faite contre les Perses, ayant été accueilli par de vives acclamations de joie et des ovations brillantes de la part des habitants de Byzance, son père, jaloux des honneurs qu'on lui rendait, aussi bien que des succès qu'il venait de remporter, le fit venir aussitôt et l'étrangla dans sa chambre. Son cadavre fut offert en spectacle aux soldats, et un héraut fit retentir ces paroles : « Il ne doit y avoir qu'un Dieu au ciel et qu'un Soliman sur la terre. » — Le second des fils, pour avoir pleuré la mort de son frère, fut empoisonné deux jours après. Le troisième se réfugia chez les Perses, mais ayant été rendu à son père, il mourut de la main du bourreau (*Baron.* ann. 441).

b. Bélisaire, général de l'empereur Justinien, devint tellement odieux à ses envieux, à cause des brillantes victoires qu'il avait remportées, qu'ils parvinrent à lui faire crever les deux yeux, et le réduisirent ainsi à mendier son pain, en s'écriant : « Faites l'aumône au pauvre Bélisaire, célèbre par sa valeur, mais privé de ses deux yeux par l'effet de la jalousie. » (*Anneg. Weltgesch.* B. 4).

c. Cambyse, roi des Perses, tua, par jalousie, son frère, parce qu'il pouvait tendre l'arc avec plus de force que lui (*Sueton.*).

d. En 1643, au moment où un jeune homme de distinction célébrait son mariage avec une demoiselle dont un grand nombre de prétendants avaient vainement sollicité la main, et dont la jalousie se manifesta par une vengeance éclatante, tout à coup, pendant la soirée, on vit entrer dans la salle du festin un immense groupe de masques. La première pensée qui vint aux conviés, c'était qu'on avait voulu, par une agréable surprise, contribuer à la solennité de la noce; aussi, n'eut-on rien de plus pressé que de faire place aux nouveaux venus, afin qu'ils puissent exécuter convenablement leurs rôles.—Quelques-uns des masques firent signe à l'époux de les suivre dans une chambre voisine, ce qu'il fit en effet. Ils rentrèrent au bout de quelques instants, en portant une bière magnifiquement ornée, couverte de draps noirs, qu'ils déposèrent au milieu de la salle; après quoi ils se mirent à danser autour de la bière, et, dirigeant insensiblement leur marche vers la porte, ils sortirent pour ainsi dire sans qu'on y prît garde. — L'attention générale était fixée sur cette scène étrange dont chacun attendait le dénouement avec impatience. Tous espéraient que les masques rentreraient dans la salle, et que l'affaire ne manquerait pas de se terminer d'une façon fort surprenante. — On attendit donc, mais on attendit en vain; car les masques ne revinrent pas. On regarda par la porte : tous avaient disparu. — Dans l'incertitude où l'on était, l'un des hôtes émit l'idée qu'il pourrait bien y avoir, caché dans la bière, un magnifique cadeau de noce, dont les auteurs avaient voulu rester inconnus. — Et aussitôt on se hâta d'enlever les draps; mais, en place, d'un cadeau, on trouva..... le cadavre de

l'époux, qui avait été étranglé par ses envieux (*Lohn.* Bibl. II. 47).

3. L'envie se punit elle-même.

a. Comme on demandait à Diogène quelle était la meilleure manière de se venger de son ennemi, il fit cette remarquable réponse : « Il convient de se venger de son ennemi par une conduite noble et vertueuse ; car c'est là le véritable moyen de toucher son cœur, et d'étouffer en lui tout sentiment de jalousie et de colère.» (*Mansi.* disc. 15).

b. Théophraste avait coutume de dire qu'il considérait les envieux comme les plus malheureux des hommes, attendu qu'ils souffrent non-seulement des maux qui leur sont personnels, mais qu'ils sont encore tourmentés à la vue du bonheur des autres (*Stobœus* de invid.).

c. Michel-Ange, ce célèbre peintre et sculpteur de Florence, ayant remarqué pendant son séjour à Rome, la jalousie qu'il avait inspirée à Raphaël d'Urbino, et à d'autres artistes, composa, en secret, un Bacchus jouant avec un satyre. Il n'avait rien épargné pour rendre ce travail digne du beau talent qu'on lui connaissait; mais il eut soin de cacher son nom à la base, et de rompre un bras à sa statue, après quoi il la noircit avec de la suie, et la fit enfouir dans une vigne, où, comme il l'avait appris, on devait bientôt creuser les fondements d'une maison. Au bout d'une année, les ouvriers qui travaillaient aux fondements l'ayant en effet découverte, la portèrent au Pape. Tous les artistes donnèrent des éloges à la magnificence de ce

travail, et relevèrent surtout sa haute antiquité. Seul, Michel-Ange parut être d'une opinion contraire, et commença à blâmer ce chef-d'œuvre sur une foule de points. Cette question donna lieu à de chaleureuses discussions. Raphaël soutenait que la statue était la perfection même, et qu'il était impossible d'en évaluer le prix; qu'il serait seulement à souhaiter que le bras ne manquât pas.—Au même instant, Michel-Ange alla chercher le bras qu'il avait conservé, découvrit son nom qui se trouvait à la base, et fit connaître l'origine de la statue. Ses envieux s'en allèrent tout confus d'avoir donné si pleinement dans le piége que leur avait tendu l'adroit Michel-Ange (*Lohn.* Bibl. II. 40).

C'est pourquoi l'Ecriture sainte, voulant nous prémunir contre la passion de l'envie, qui souvent se punit elle-même, nous adresse ces paroles : « La santé du cœur est la vie du corps; mais l'envie est la pourriture des os. » (*Prov.* 15, 30).—« L'envie et la colère abrègent les jours, et l'inquiétude fait venir la vieillesse avant le temps. » (*Eccli.* 30, 26).

d. Une personne possédait une belle fortune et un nombreux bétail; mais, avec cela, elle n'en était pas moins jalouse de ce que possédaient les autres. Le soir, lorsque le bétail revenait du pâturage, elle se plaçait sous la porte de la maison, et, chaque fois qu'elle voyait une plus belle vache que la sienne, elle entrait dans une violente colère. Quand elle s'apercevait que les propriétés de ses voisins présentaient une belle apparence, elle s'écriait avec douleur : « Tout prospère aux autres, et, à moi, rien ne me réussit. » Tel était son continuel tourment; aussi était-elle toujours maladive. Elle mourut à la fleur de l'âge, d'une fièvre

bilieuse, peu de temps après avoir reçu en héritage, deux cent mille francs, de l'une de ses voisines (*Rochor.* 1. 28).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « L'envie est la fille de l'orgueil; elle a tué le père, et elle n'épargnera pas le fils » (*S. Aug.* in Matth.).

b. « L'envie ne cause à celui qui l'accueille chez lui, qu'inquiétudes, infamies, soucis et angoisses » (*S. Hieron.* ad Demetr.).

c. « L'envieux est suspendu à une potence chaque fois qu'il entend louer celui à qui il porte envie, et qu'il le voit prospérer » (*S. Prosper.* lib. 3 de vit.).

d. « Le bonheur des autres fait le malheur de l'envieux. Est-il heureux lui-même, il n'est cependant pas satisfait, dès qu'il ne voit pas les autres dans le malheur » (*Salvian.* l. 5. De provid.).

e. « L'envie, c'est le ver qui ronge le vêtement d'honneur de la vertu, la rouille qui cherche à ternir l'éclat d'autrui; c'est la sauterelle qui voudrait dévorer sur le champ d'autrui toute la verdure de l'espérance » (*S. Aug.* s. 18, ad Fratres).

f. « Celui qui se réjouit de la chute de son prochain, ne restera pas impuni » (*Prov.* 17, 5).

g. « Aristote définissait l'envie : « L'ennemi conjuré de tous ceux qui sont heureux » (*March.* Tab. sac.).

h. « Anacharsis disait que l'envie est une scie qui traverse le cœur de haut en bas » (*Lohn.* Bibl. II. 59).

i. « Les anciens parlent d'un oiseau de l'Inde, appelé nibus, qui, lorsqu'il faisait beau temps et que le soleil luisait, restait tristement assis sur son nid, et

qui, au contraire, voltigeait joyeux et en faisant entendre son chant, quand il faisait de la pluie ou de l'orage. — Les envieux ressemblent à cet oiseau; ils s'affligent quand ils voient les autres dans la joie, et se réjouissent, au contraire, quand le malheur les frappe. »

k. « L'envie est semblable à l'ombre de l'homme qui se promène au soleil; elle suit pas à pas ceux qu'elle voit dans la prospérité. »

l. « Ce que la teigne est aux vêtements, le ver au bois, l'envie l'est pour le cœur de l'homme; elle le ronge et le dévore. »

m. « L'envieux est semblable à Cham, ce fils pervers qui se moqua de son père Noë, en voyant sa nudité. L'envieux se moque de la nudité et des fautes d'autrui. »

n. « L'envieux n'écrit les qualités de ses semblables qu'avec de la craie, afin qu'il puisse plus facilement les effacer. Quant à leurs fautes, il les marque avec de l'encre rouge, afin qu'elles frappent d'autant plus les regards. »

o. « L'envieux est le meurtrier et l'enfouisseur de l'amour du prochain; il l'enterre dans le tombeau de l'oubli, et le recouvre de la pierre de la haine. »

p. Proverbes. — La prospérité et l'honneur ont pour cortége l'envie. — Les envieux sont les éteignoirs qui étouffent la lumière des autres. — Quand le char avance, l'envie met des bâtons dans les roues. — L'envie est à elle-même son propre bourreau. — Les souffrances sont en proportion de l'envie, etc.

V. LA GOURMANDISE (1).

1. La gourmandise est la source d'une foule de maux.

a Exemples bibliques. — Eve, qui avait toutes choses en abondance, soupira néanmoins après le fruit défendu, parce qu'il était beau et agréable à manger, bien qu'elle sût d'avance qu'il serait préjudiciable à son âme et à son corps. — Jésus disait, au sujet des contemporains de Noë : « Ils mangeaient et ils buvaient ; ils épousaient des femmes, et les femmes des maris, jusqu'au jour où Noë entra dans l'arche ; et alors, le déluge survenant, les fit tous périr » (*Luc*, 17, 27). — Esaü céda à Jacob son droit d'aînesse pour un plat de lentilles ; aussi le qualifie-t-il du nom de « profane » (*Hebr.* 12, 16). — Le mauvais riche avait, au milieu de ses richesses et de son opulence, étouffé en lui tout sentiment de commisération envers les nécessiteux, et entièrement perdu de vue la pensée de la mort et de l'éternité (*Luc*, 16). — Au milieu des jouissances d'un magnifique festin, Hérode alla jusqu'à faire à une danseuse une promesse insensée et déraisonnable qui coûta la vie à saint Jean-Baptiste (*Matth.* 14).

b. Un jour qu'on avait servi à Wenceslas, roi de Bohême, surnommé l'*ivrogne*, une volaille qui n'était pas assez rôtie, il en fut tellement courroucé, qu'il ordonna aussitôt d'embrocher le cuisinier et de le faire rôtir (*Lonh.* Bibl. I. 868).

(1) Voir le chapitre du cinquième commandement de Dieu, vol. 2e, page 308.

c. Alphonse, roi d'Aragon, avait une horreur extrême pour l'ivrognerie. « Cette passion, disait-il à ceux qui lui demandaient le motif d'une si grande aversion, cette passion est la mère des querelles et d'une foule d'autres crimes » (*Drexell.* c. 14).

d. L'empereur Trajan était très-adonné à la passion du vin. Comme il lui était déjà souvent arrivé de donner, pendant qu'il était dans un état d'ivresse, des ordres injustes et cruels, dont plus tard il avait eu à se repentir, il déclara qu'aucune des lois qu'il aurait portées dans cet état, n'obligerait qu'après qu'il l'aurait confirmée étant à jeun (*Aurel. Vict.* ep. 39).

e. Saint Augustin raconte le tragique événement qui va suivre, survenu de son temps à Carthage : « Un jeune homme, nommé Cyrille, était entièrement adonné à l'ivrognerie. Rentrant un jour chez lui dans un état d'ivresse complète, il voulut séduire sa propre sœur en lui faisant des propositions contraires à la pureté. Celle-ci, aimant mieux mourir que de céder à ses exigences, et ne voyant plus d'autre moyen d'échapper à sa brutalité, se perça le cœur avec un poignard. Aux cris qu'elle fit entendre, le père accourut ; mais il fut saisi par ce débauché en fureur qui le tua. — A ces deux victimes, le malheureux en ajouta une troisième, en perçant d'un poignard l'autre de ses sœurs qui était accourue au secours. — Aussi saint Paul écrivait-il avec raison : « Ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit » (*Eph.* 5, 18).

f. Diogène voyait un jour un homme qui avait autrefois possédé de grandes richesses, mais qui s'était complètement ruiné dans ses excès dans le boire et le

manger, n'avoir pour tout souper qu'une mauvaise olive, il lui adressa ces paroles : « Si vous aviez toujours déjeûné ainsi, vous auriez aujourd'hui un tout autre souper que celui-là » (*Laërt.* l. 6).

C'est pourquoi il est dit dans l'Ecriture sainte : « L'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche; celui qui néglige les plus petites choses tombe peu à peu. » Et ailleurs : « Celui qui aime les festins sera dans l'indigence; celui qui aime le vin et la bonne chère ne s'enrichira point » (*Prov.* 21, 17).

g. A Venise, un père de famille, que le penchant de son fils pour la boisson jetait dans de vives inquiétudes, avait inutilement tenté tous les moyens pour l'amener à une vie plus sobre et plus réglée. Un jour qu'ils voyageaient ensemble, ils rencontrèrent un ivrogne qui gesticulait d'une façon scandaleuse et dégoûtante. Le père profita de cette occasion pour faire à son fils une leçon sévère sur les suites honteuses de l'ivrognerie, suites qui se révélaient d'une manière si frappante dans cet homme qu'il représentait à son fils comme un objet digne de mépris et d'aversion. Le fils prêta une oreille attentive aux remontrances de son père, qui espéra que ce spectacle ne manquerait pas d'avoir pour lui d'heureuses conséquences. Mais, hélas! il se trompait étrangement, car son fils lui fit cette désolante réponse : « Ah! mon père, combien je désirerais connaître l'aubergiste qui a donné à boire à cet homme un vin d'une telle force! Pour un vin aussi généreux, je ne craindrais pas qu'on me fît un compte un peu chargé! » (*Petr.* Oblad. de fil. prodig.).

Voir d'autres exemples au 2me vol., pag. 327, et au 3me, l'exemple de sainte Monique.

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « La gourmandise en a tué un grand nombre ; mais jamais la tempérance n'en a fait mourir un seul. — L'ivrognerie nuit à beaucoup ; mais la sobriété n'a jamais nui à personne » (*S. Ambros.* Serm. de Cain.).

b. « Celui qui a appris à dompter la gourmandise, a fermé l'entrée à un grand nombre de vices et de crimes » (*S. Greg.* in Reg.).

c. « La gourmandise et l'ivrognerie étouffent les forces de l'intelligence, et diminuent l'énergie de l'esprit » (*S. Isidor.* l. 1. De summo bono).

d. « Il est aussi contraire à la santé qu'il est dégoûtant de prendre plus de nourriture qu'on n'en peut porter, et de ne pas connaître la mesure de son propre estomac » (*Senec.* Ep. 83).

e. « L'ivrognerie est la mère des querelles, et l'entremetteuse de l'impudicité » (*Petr. Rav.* in serm.).

f. « Plusieurs soldats, qui se trouvaient à Tarente, s'étant permis, au milieu d'une orgie, des propos injurieux envers le roi Pyrrhus, ils en furent accusés auprès de ce prince qui les fit appeler pour les interroger. L'un des accusés prenant alors la parole : « Hélas ! auguste souverain, dit-il, il n'est que trop vrai que nous avons tenu le langage qu'on nous reproche, et il nous serait encore échappé une foule d'autres paroles inconvenantes, si le vin ne nous eût pas quittés si tôt. » — Le roi, ne pouvant s'empêcher de sourire à cet aveu si naïf, se détourna pour n'être pas aperçu, et leur signifia de se retirer » (*Erasm. Rotterd.* Apoph. 6).

g. « Platon avait coutume de dire que le moyen le plus facile d'arracher aux hommes toute la vérité, et leur faire avouer les plus profonds secrets, c'était la bouteille de vin. » (*Plat.* l. 1. de legib.).

h. « Les anciens offraient à Bacchus une pie, pour signifier que le vin rend indiscret.

i. De même que les roses ne restent fleuries que pendant très-peu de temps, et que, au contraire, les épines restent sur les buissons pendant toute l'année; de même, les plaisirs du vin et de la bonne chère passent rapidement, tandis que les maux qu'ils occasionnent font souvent gémir pendant de nombreuses années.

k. De même que le sol, lorsqu'il est trop humide, perd sa chaleur et sa fécondité, et ne produit plus que de mauvaises herbes; de même le corps et l'âme perdent par l'intempérance leur énergie, et sont bientôt infectés par une foule de maladies et d'infirmités.

l. De même qu'un vaisseau, lorsque le pilote s'est endormi, est exposé à devenir le jouet des vents et à se briser contre les roches; de même l'homme, dont la raison s'est en quelque sorte endormie au sein de l'intempérance, est sujet à éprouver de nombreuses tentations, et court grand risque d'y succomber.

m. Ce que l'huile est pour le feu, le vin l'est pour une tête chaude.

n. Comme les nuages et les brouillards, qui s'élèvent vers le ciel, obscurcissent le soleil; ainsi les vapeurs, qui s'élèvent d'un estomac rempli de vin et de nourriture, obscurcissent et troublent la raison.

o. Proverbes allemands.

Viel verzehrt, viel beschwert!
Je mehr man Andern G'sundheit trinkt

Je mehr die die eig'ne G'sundheit hinkt.
Viel Speis und Trank
Macht matt und krank!

VI. LA COLÈRE (1).

a. Suénon, roi de Danemarck, était implacable dans sa colère. Ayant découvert, au milieu d'un festin qu'il donnait aux grands de son royaume, que quelques-uns avaient mal parlé de lui en secret, il en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la circoncision, dans l'église cathédrale de Rothschild (*Ber. Berc.* Hist. de l'Egl. t. 10.).

b. Un homme, qui brûlait du désir de se venger, venait de terrasser son adversaire et lui tenant un poignard sur la gorge, paraissait réfléchir sur le moyen qu'il devait employer pour se venger de lui de la manière la plus cruelle possible; il exigea enfin de lui qu'il blasphémerait son Dieu, et profèrerait des injures contre le divin Sauveur, sinon qu'il allait le tuer sans miséricorde. L'amour de la vie l'emporta dans l'esprit du patient, et il se décida promptement. Il espérait, par une sévère pénitence, pouvoir obtenir de Dieu son pardon. Il renia donc son Dieu et blasphéma le nom de Jésus. — Mais à peine avait-il commis cet acte de faiblesse et de prévarication, que son ennemi, impatient de pouvoir entièrement assouvir sa haine, lui plongea le fer meurtrier dans le corps et s'écria, en poussant un rire féroce : « Maintenant, je suis content; non-seulement je t'ai enlevé la vie du corps, mais j'ai encore

(1) Voir les exemples rapportés au deuxième volume, p. 318,

la satisfaction de t'avoir privé de celle de l'âme et de t'envoyer au diable. » (*Lohn*, Bibl. II, 67).

c. Le trait suivant nous prouve que la plaisanterie a souvent un dénouement très-sérieux. — Deux frères, des environs de Padoue, issus d'une ancienne et illustre famille, se rendaient à la promenade par un magnifique clair de lune. A la vue des étoiles nombreuses qui brillaient au firmament, l'un des frères dit à l'autre: Plût à Dieu que j'eusse autant de bœufs qu'il y a d'étoiles au ciel! — Et moi, répondit l'autre, je voudrais que toute la voûte du ciel ne formât qu'une seule prairie dont je serais le propriétaire, et que tu fusses obligé d'y mener paître les bœufs que tu souhaites! — Comment! tu me forcerais de mener paître mes bœufs sur ta prairie? — C'est naturel, répondit celui des frères qui venait d'émettre son désir, si d'ailleurs il n'y avait pas d'autre prairie que celle-là. — Mais, du moins, tu ne me refuserais jamais cette faveur? — Jamais! aussi longtemps que tu m'en prierais d'une manière convenable. — Moi, t'en prier? oh non, je le ferais quand bien même tu devrais t'y opposer. — C'est donc à dire que tu me braverais, que tu mépriserais ma volonté, s'écria le second des frères bouillonnant de colère. — Absolument comme cela me plairait, répondit en riant d'un air moqueur, le premier des frères. » — Et au même instant, ces deux furieux tirèrent leur épée, et se firent mutuellement de graves et nombreuses blessures (*Ibidem.*).

d. Le philosophe païen Sénèque appelait la colère « une folie passagère. » — Il raconte que l'un des plus magnifiques chevaux de Cyrus, roi de Perse, s'étant noyé dans le Gange lors d'une expédition contre Ba-

bylone, Cyrus jura, dans sa colère, qu'il réduirait tellement ce fleuve, que des femmes mêmes pourraient le passer à pied sec. Il y occupa donc pendant longtemps son armée, divisa le fleuve en 380 ruisseaux, de telle sorte que les femmes purent effectivement le passer à pied. Mais il arriva que ce prince ayant, par un mouvement de vengeance irréfléchie, affaibli inutilement ses troupes, il avait négligé l'occasion favorable qu'il aurait eue de fondre sur l'ennemi et de remporter une brillante victoire (*Senec.* de Irâ.).

e. Une violente tempête, qui s'éleva sur mer, ayant fait courir un grand danger à l'empereur Auguste, il fut tellement courroucé contre le Dieu de la mer, Neptune, qu'il le défia dans un combat singulier, et fit enlever sa statue du temple (*March.* Tab. sac.).

f. L'empereur Caligula ayant indiqué des jeux publics, dont l'exécution dut être ajournée à cause d'une violente tempête qui survint, il en conçut une telle colère, qu'il adressa de sévères reproches à Jupiter, le provoqua en duel, et, enfin, ordonna aux soldats de tirer des flèches contre le ciel, lesquelles en retombant blessèrent un grand nombre de spectateurs (*Le même*).

Voir pour les *Sentences et Comparaisons,* le 2e *vol.,* p. 324.

VII. LA PARESSE.

1. L'oisiveté est le commmencement de tous les vices.

a. Exemples bibliques.—Aussi longtemps que David resta à la tête de son armée et qu'il fut occupé, il vécut dans la chasteté; mais dès qu'il commença à rester en

fermé dans sa cour, il devint meurtrier et impudique (2. *Rois*. 11). — Pendant tout le temps que Samson combattit les Philistins, il ne cessa jamais d'être vainqueur: mais aussitôt qu'il commença à s'abandonner à l'oisiveté, et à prêter l'oreille aux discours artificieux de Dalila, et à se livrer aux plaisirs des sens, il fut pris par ses ennemis qui lui crevèrent les yeux (*Juges*, 16). — Salomon mena une vie chaste aussi longtemps qu'il fut occupé à la construction du temple; mais s'étant, dans la suite, livré au repos, il devint l'esclave de ses tentations, et s'abandonna au culte des idoles (3. *Rois*, 11). — C'est pourquoi saint Augustin s'écrie, en s'adressant aux chrétiens : « Veillez, mes frères, et ne ralentissez pas votre zèle, parce que vous n'êtes ni plus saints que David, ni plus forts que Samson, ni plus sages que Salomon. » (*S. Aug*. Serm. 16).

b. Saint Jérôme affirme que si on obligeait les moines qui vivaient en Egypte à se livrer à des travaux manuels, c'était moins dans le but de pourvoir à leur subsistance, que pour empêcher que leur esprit ne se laissât aller à des tentations dangereuses (*S. Hieron*. Ep. 4).

c. Saint Ignace de Loyola ayant un jour rencontré aux heures de travail trois religieux debout près de la porte sans rien faire, il leur ordonna aussitôt de transporter à l'étage supérieur de la maison un tas de pierres qui se trouvait non loin de là. — Au bout de trois mois, les ayant encore trouvés à la même place également oisifs, il leur commanda de nouveau d'emporter les pierres à leur ancienne place, en les avertissant qu'il n'y avait rien de plus dangereux pour les serviteurs de Dieu que l'oisiveté (*Lohn*. Bibl. 667).

d. Pisistrate, roi d'Athènes, faisait réunir sur la place publique tous les gens oisifs, et leur ordonnait, s'ils manquaient de semences et de bêtes de somme, d'en prendre parmi ceux qui lui appartenaient, afin qu'ils s'occupassent à cultiver la terre; car il craignait que l'oisiveté de ces gens ne leur inspirât de dangereuses entreprises, et qu'elle ne les portât au vol et au brigandage (*Ibid.*).

e. Dans la ville de Gand, plusieurs conseillers étaient debout devant l'hôtel de ville, lorsqu'un mendiant s'approcha d'eux, et après s'être plaint qu'il souffrait d'une maladie qu'il rougissait de nommer par son nom, il leur demanda l'aumône, attendu qu'il était réduit à l'impossibilité de travailler. Lorsque les conseillers lui eurent donné chacun leur obole et qu'il fut parti, l'un d'eux envoya un de ses domestiques lui demander quelle était la maladie secrète dont il était affligé. A cette question, le mendiant, souriant malicieusement, répondit: « Je souffre d'une maladie qui rend tous mes membres incapables de travail; cette maladie s'appelle « la paresse. » (*Ibid.*).

f. Saint Paul, premier ermite, l'un de ceux qui se distinguèrent le plus par leur piété, s'était imposé pour règle de se livrer tous les jours à un certain travail déterminé, fait avec des feuilles de palmier. — Au bout de l'année, comme sa caverne se trouvait remplie de ce genre d'ouvrages, il y mettait le feu, afin que la vue du travail qu'il avait fait d'avance ne fût pas pour lui une tentation à rester oisif (*Cass.* lib. 10, 341).

g. Dorothée, moine de la Thébaïde, avait coutume de se livrer pendant le jour et même pendant une partie de la nuit à un travail très-austère. Lorsqu'on lui de-

mandait pourquoi il tourmentait ainsi son corps, il répondait : « C'est afin de n'en être point moi-même tourmenté. » (*Le même*).

2. Le travail matériel est souvent la cause de la paresse spirituelle.

a. Jésus nous a donné une preuve de la vérité de ces paroles dans la comparaison du festin, auquel un grand nombre ne voulurent point prendre part, parce qu'ils étaient entièrement absorbés dans des occupations temporelles. L'un disait : « J'ai acheté une maison et il faut nécessairement que j'aille la voir ; » un autre : « J'ai acheté cinq couples de bœufs, et je m'en vais les éprouver ; » un autre : « J'ai épousé une femme, ainsi je ne puis y aller. » (*Luc*. 15). — C'est ainsi qu'un grand nombre, donnant tous leurs soins aux agitations et aux embarras du siècle, négligent le salut de leur âme.

b. Lorsque Marthe, uniquement occupée à préparer tout ce qu'il fallait pour recevoir Jésus, négligeait de prêter l'oreille aux paroles du Sauveur, et se plaignait même de ce que sa sœur, au lieu de l'aider, restait assise aux pieds de Jésus pour l'écouter, Jésus lui répondit : « Marthe, Marthe, vous vous embarrassez dans le soin de beaucoup de choses. Cependant, une seule chose est nécessaire ; Marie a choisi la meilleure part. » (*Luc*. 10). — Si donc le Seigneur reprochait à Marthe son oisiveté, elle qui cependant ne devait pas manquer de travailler à son salut, et s'il la lui reprocha au moment même où elle était occupée à le servir, quels reproches ne fera-t-il pas un jour à tant de chrétiens qui

négligent entièrement son service, pour ne s'appliquer qu'à acquérir des biens temporels !

c. La femme de Félix, Drusilla, juive de naissance, qui, au mépris de sa religion et de son rang, avait quitté son mari, ayant fait appeler saint Paul, les deux époux l'écoutèrent expliquant les principaux articles de la foi et de la morale de l'Evangile ; mais, étant venu à parler de la justice, de la chasteté et du jugement à venir, Félix épouvanté lui dit : « C'est assez, maintenant, allez ; je vous recevrai une autre fois. » (*Act.* 24, 25). — En effet, souvent il le faisait venir et s'entretenait avec lui, non qu'il pensât à profiter de sa doctrine, mais dans l'espérance de recevoir de lui quelques sommes considérables pour qu'il en obtînt sa liberté.

d. Jésus voulant comparer les richesses de la terre avec celles du ciel, se servit de cette parabole : « Il y avait un homme riche, dont les terres avaient extraordinairement rapporté, et il s'entretenait en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai pas de lieu où je puisse serrer tout ce que j'ai à recueillir ? Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, et j'en bâtirai de plus grands, et j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens, et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, fais bonne chère. Mais (pendant qu'il raisonnait ainsi) Dieu lui dit : Insensé, on va te redemander ton âme cette nuit même, et pour qui sera ce que tu as amassé ? — Ainsi en est-il (ajouta Jésus) de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est point riche en Dieu. » (*Luc.* 12, 17).

e. On peut encore rapporter ici ces paroles selon saint

Luc, 17, 26 : « Ce qui est arrivé au temps de Noé arrivera encore au temps (de l'avénement) du Fils de l'homme. (Les hommes) mangeaient et ils buvaient; ils épousaient des femmes, et les femmes des maris, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche; et alors le déluge les fit tous périr. Et comme il arriva encore au temps de Lot : (les habitants de Sodome et de Gomorrhe) mangeaient et buvaient, achetaient et vendaient, plantaient et bâtissaient (sans s'inquiéter nullement de l'affaire de leur salut), lorsque le jour où Lot sortit de Sodome, il tomba du ciel une pluie de feu et de soufre, qui les fit tous périr. » — Le mauvais riche, qui avait passé tout son temps dans les plaisirs et la bonne chère, fut tout à coup surpris par la mort, qui arriva au moment où il s'y attendait le moins.

Au reste, l'expérience journalière nous prouve suffisamment combien est grand le nombre de ceux qui dissipent tout leur temps au milieu des préoccupations de la terre, et qui perdent complètement de vue l'affaire de leur salut. — Combien peu ils méditent et mettent en pratique ces paroles de Jésus-Christ : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice : et toutes ces choses vous seront données comme par surcroît. » (*Matth.* 6).

f. Saint François-Xavier gémissait souvent de ce que les marchands avaient depuis longtemps, en vue d'un gain temporel, entrepris le lointain voyage du Japon, tandis que, par l'indifférence des Européens, on avait attendu si longtemps d'y transporter les trésors du ciel (*Lohn.* Bibl. I, 32).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « L'oisiveté est le foyer où éclosent tous les genres de crimes. » (*S. Chrys.* Hom. 16).

b. « Nul ne deviendra un citoyen du ciel, qui aura été, ici-bas, un ami de l'oisiveté. » (*S. Aug.* S. 16).

c. « Satan se sert de l'oisiveté comme d'une porte ouverte par laquelle il glisse, dans les cœurs même les plus corrompus, le cortége des mauvaises pensées et des plaisirs impurs. » (*S. Bern.* l. 1. de consid.).

d. « Démétrius comparait la vue du paresseux à la mer Morte. » (*Senec.* Ep. 68).

e. « L'oisiveté est la mère de la pauvreté et la racine du désespoir. » (*S. Chrys.* l. de laps.).

f. Comme on engageait Diogène, parvenu déjà à un âge fort avancé, à se livrer au repos, il répondit avec indignation : « Eh quoi! si je courais dans l'arène et que je fusse sur le point d'atteindre le but, ne devrais-je pas accélérer ma course plutôt que de la ralentir? » (*Laert.* l. 6).

g. « De même qu'une terre inculte ne produit que des chardons et des épines, qu'une eau stagnante ne laisse échapper que des exhalaisons fétides, et ne renferme que des animaux immondes; de même l'oisiveté ne produit que crimes et forfaits. »

h. « Ce que la rouille est au fer, l'oisiveté l'est au corps et à l'âme humaine : elle leur enlève leur force et leur énergie. »

i. « Comme une porte roule sur ses gonds (sans quitter sa place), ainsi le paresseux tourne dans son lit (sans pouvoir en sortir). — Le paresseux cache sa main sous

son aisselle, et il a peine à la porter jusqu'à sa bouche. » (*Proverb.* 26, 14, 15).

k. « Plus les Chinois fument d'opium, plus ils y trouvent d'agrément, mais aussi plus il leur nuit. De même aussi, plus l'oisiveté se prolonge, plus les paresseux y trouvent de douceur, mais aussi plus cette douceur leur est préjudiciable. »

Proverbes allemands. — Les gens paresseux aiment les jours de fêtes. — Le paresseux cherche un maître qui lui donne sept jours de congé dans la semaine. — L'oisiveté a déjà vidé un grand nombre de maisons, et cousu quantité de sacs de mendiants. — La science ne vient pas en dormant. — Le paresseux aime le pas de l'écrevisse. — Le paresseux tombe en enfer en dormant. — Celui qui joue avec la paresse, oublie de s'en retourner chez lui (c'est-à-dire, il perd de vue la pensée de la mort et de l'éternité).

B. DES SIX PÉCHÉS CONTRE LE SAINT-ESPRIT.

1. Confiance présomptueuse en la miséricorde divine.

a. Exemples bibliques. — (Voir le 2e vol. p. 76).

b. Un riche marchand de Sicile entretenait des relations criminelles avec une personne du sexe, et l'avait même, au grand scandale de ses voisins, admise dans sa maison. Il avait été souvent averti par son directeur, mais toujours en vain. Etant tombé dangereusement malade, il finit par se rendre aux exhortations de son confesseur, et chassa de sa maison cette personne débauchée. Cependant, à peine était-il guéri qu'il la fit revenir chez lui, et recommença le même genre de vie

que précédemment. Il était tellement enlacé dans les liens du péché et esclave de ses passions, qu'il ne pouvait même plus se séparer pour quelques légers instants de sa compagne de débauche ; aussi le suivait-elle dans tous ses voyages. — Un jour qu'ils se trouvaient tous deux sur un vaisseau, une violente tempête s'étant élevée, le vaisseau alla se briser contre des rochers et fit naufrage. Cependant le marchand et sa compagne ayant eu le bonheur de pouvoir s'emparer d'une énorme planche sur laquelle ils montèrent, ils furent pendant longtemps ballottés par les flots et exposés à un continuel danger de périr. Dans ce moment suprême, la crainte de la mort réveillant en eux des sentiments de repentir et de pénitence, ils firent à Dieu la promesse sincère et solennelle qu'ils se voueraient à une sévère pénitence s'ils échappaient à la mort. — Ils furent sauvés, abordèrent au rivage, et effectivement, ils se séparèrent. Mais, après que le danger fut passé, ils oublièrent leurs bonnes résolutions, se recherchèrent de nouveau et vécurent comme précédemment. — Cependant, peu de temps après, une maladie très-sérieuse cloua de rechef ce pécheur sur son lit de douleur, et cette fois-ci, une indicible frayeur s'empara de lui, car les médecins lui déclarèrent qu'ils désespéraient de le rendre à la santé. A ces paroles, il se hâta d'envoyer chercher un prêtre, et ordonna en même temps qu'on chassât de sa maison, sans retard ni ménagement, cette insolente prostituée, et de ne jamais lui permettre d'y rentrer. Le confesseur et les habitants de la maison furent heureux d'apprendre une résolution exécutée avec tant d'énergie, pensant voir en cela une preuve d'une sincère conversion. Il flotta pendant quelques jours entre

la vie et la mort; mais enfin, une crise heureuse s'étant manifestée, les médecins déclarèrent qu'il y avait de nouveau quelque espoir de guérison. A peine le malade eut il appris cette heureuse nouvelle, qu'il renvoya le confesseur, et invita son inséparable compagne à rentrer chez lui. Affligé de l'avoir congédiée aussi brusquement, il lui demanda humblement pardon, et lui offrit amicalement la main; mais, au même instant, son visage pâlit, ses yeux s'obscurcirent, il tomba à la renverse, et au bout de quelques minutes, ce n'était plus qu'un cadavre (*Nach Haub's Homilien.*).

(Voir, en outre, les exemples cités au 2me volume, page 76 et suiv.).

c. *Avertissements.* — Dieu ne veut pas qu'on se moque de lui. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé; celui qui sème dans la chair, recueillera de la chair la corruption; et celui qui sème dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle (*Galat.* 6.). — Ce serait une impardonnable folie de la part d'un voyageur, de négliger le vent favorable et d'attendre le retour de l'ouragan. Mais ce ne serait pas une folie moins grande que d'attendre, pour se convertir, jusqu'à un âge auquel on n'est pas assuré de parvenir (*S. Eucher*). — Car il arrive souvent, par une juste permission de Dieu, que l'homme qui ne veut pas se convertir quand il le peut, ne le peut plus alors qu'il le désire. Le parti le plus sûr, c'est de faire pénitence lorsqu'on est encore pleinement assuré de vivre (*Innocent* III, Serm. 2, de adv.).

(Consultez encore le 3me vol. p. 103).

2. Désespoir d'obtenir miséricorde.

Le péché est ordinairement la conséquence d'autres péchés antérieurs. Car, pour celui qui a depuis longtemps fermé l'oreille aux inspirations de la grâce, et qui a accumulé péché sur péché, il viendra un moment où il ne l'obtiendra plus que difficilement, parce que, alors, l'énormité de ses fautes lui fera désespérer d'obtenir jamais son pardon.

a. Exemples bibliques (Voir le 2me vol. p. 79-81).

b. Sainte Catherine de Sienne, étant un jour en prières et pleurant ses péchés, fut tout-à-coup tourmentée par cette pensée que ses péchés étaient trop grands et trop nombreux pour qu'elle pût en espérer d'en obtenir le pardon. En ce moment, le Seigneur lui accorda une vision pendant laquelle il lui tint ce langage : « Les pécheurs qui désespèrent de ma miséricorde, m'offensent plus gravement et me déplaisent plus par ce seul péché que par tous ceux dont ils auraient pu se rendre coupables ; car celui qui désespère de ma miséricorde, la croit peu étendue et s'imagine qu'elle peut s'épuiser, et il va même jusqu'à en faire mépris. Il croit, dans son sens dépravé, que ses péchés sont plus grands que ma miséricorde, et qu'il l'a perdue sans retour ; mais il ne pense pas que c'est *moi* qu'il a offensé. Ce n'est pas l'injure qu'il m'a faite, mais la crainte du danger dont il est menacé, qui l'attriste si vivement. S'il était véritablement affligé de m'avoir offensé, en pensant à *moi*, il se souviendrait aussi de ma miséricorde, et il espérerait en elle, puisqu'il saurait qu'elle est infiniment plus grande que tous les

péchés de l'univers. » — Ces paroles remplirent d'une consolation ineffable le cœur de cette sainte, car elle reconnut que ce n'était pas à cause d'elle-même, mais bien à cause de Dieu, que le péché l'avait remplie de tristesse (*Blas.* in Monil. c. 1.).

(Voir d'autres exemples et sentences sur le désespoir au 2me vol. page 79-81).

c. « O immensité de la miséricorde divine, s'écrie saint Augustin. Celui-là précisément qui avait reçu une offense infinie, nous a lui-même envoyé une rédemption également infinie, afin qu'à l'avenir personne ne désespérât plus. — Etes-vous usurier, pensez au centenier ; êtes-vous un impudique, rappelez-vous Madeleine ; êtes-vous un assassin, fixez vos regards sur le bon larron étendu sur la croix ; êtes-vous un profanateur du nom de Dieu, considérez Paul. — Et ne venez pas ici vous excuser sur votre faiblesse, ni sur votre ignorance. Si vous avez péché, faites pénitence ; si vous avez mille fois péché, faites mille fois pénitence. — Quelles que soient vos blessures, n'employez qu'un seul remède. Aussi longtemps que vous vivrez, que vous respirerez, lorsque déjà vous serez sur votre lit de mort, que dis-je, au dernier moment de votre existence, ne désespérez pas. Faites pénitence ; car la brièveté du temps n'abrége pas la miséricorde de Dieu. » (*S. Chrys.* in Ps. 50).

3. Résistance à la vérité connue.

a. Exemples bibliques. — Ce péché fut surtout celui des Juifs qui vivaient du temps de Jésus-Christ. — Ce fut aussi celui des docteurs de la loi qui, interrogés par

Hérode sur le lieu de la naissance du Messie (*Matth.* 2), bien qu'ils le sussent clairement, puisqu'ils avaient vu dans les livres sacrés et le lieu et l'époque de la naissance du Sauveur du monde, dédaignèrent tous, excepté un seul, d'aller le visiter à Behtléem. — Ce fut précisément dans les pharisiens et les docteurs de la loi, c'est-à-dire dans ceux qui étaient le plus versés dans la connaissance des Ecritures, où il est parlé en termes si clairs du Messie, que le Sauveur trouva le plus d'incrédulité, de résistance et de haine ; preuve que la science la plus vaste ne sert à rien, lorsque le cœur est enflé d'orgueil et enlacé dans les liens du péché. Aussi Jésus avait-il raison de leur dire : « Vous êtes les enfants de Satan, et vous ne voulez qu'accomplir les désirs de votre père, qui est un menteur et le père du mensonge. Pour moi, si je vous dis la vérité, vous ne me croyez pas » (*Jean*, 8).—Terrible fut la malédiction que le Seigneur prononça sur les villes de Corozaïn et de Bethsaïde, parce que, malgré les miracles qui avaient été faits au milieu d'elles, elles n'avaient point voulu ajouter foi à ses paroles (*Matt.* 11). — L'opiniâtreté de Jérusalem lui arracha des larmes d'une vive compassion (*Matth.* 33). — Lorsque saint Etienne annonçait aux Juifs les vérités les plus relevées, ils se bouchaient les oreilles afin de ne pas l'entendre, et leur haine ne fut satisfaite que quand ils l'eurent fait mourir, comme ils l'avaient fait avec son divin Maître. Que dis-je ? Leur animosité s'étendit à tous les Apôtres qu'ils ne cessèrent de persécuter avec la fureur la plus sanguinaire. — La persécution de la vérité, proclamée par tant de miracles, passa des Juifs aux païens qui, durant trois siècles, ne cessèrent de tourmenter les confesseurs de la foi par le fer et le feu.

— Quant à ceux qui, par ce troisième péché, résistent au Saint-Esprit, ce sont les hérétiques de tous les siècles (Voir le 2e *vol.*, p. 39).

b. Au commencement de ce siècle, un peintre protestant s'était rendu à Rome pour s'y perfectionner dans son art. Par suite de ses relations avec des catholiques instruits, ses préjugés contre le catholicisme s'étant peu à peu dissipés, un jour il lui échappa de dire qu'il aimerait mieux être catholique que protestant. A peine avait-il prononcé ces paroles, que l'un de ses camarades, catholique, se hâta de répondre : « Il vous est facile de satisfaire vos désirs, car si vous n'êtes pas catholique, rien ne vous empêche de le devenir. On se fera un plaisir de vous donner l'instruction nécessaire et de favoriser, par tous les moyens possibles, votre passage à la religion catholique. — Hélas ! répondit l'artiste, je ne puis le faire ; jamais je n'abandonnerai la religion dans laquelle j'ai été élevé. Il y aurait là faiblesse de caractère et ingratitude envers mes parents, outre que je me déshonorerais. » Son camarade, un peu étonné de son opiniâtreté et de sa singulière manière d'envisager l'honneur, reprit, après quelques instants de réflexion : « Veuillez me répondre franchement et sans détour sur les quelques questions que je vais vous faire : Quel est celui d'entre ces deux partis que l'honneur prescrit d'embrasser : ou d'agir conformément à sa conviction, ou de suivre aveuglément les préjugés dans lesquels on a été nourri dès son enfance ? — Assurément, répondit le protestant, il vaut mieux obéir à sa conviction. — Eh bien ! continua son ami, vous avez reconnu que les nombreux préjugés que vous nourrissez contre notre religion sont faux et erronés,

et votre persuasion est déjà telle que vous avouez qu'il vaut mieux être catholique que protestant. Direz-vous maintenant qu'il vaille mieux suivre les préjugés qu'on a puisés dans sa famille que de se diriger selon sa conviction, surtout en matière de religion ? » — L'artiste protestant ne trouva pas à propos de répondre à cette question, et il se tut. — « Chose singulière ! continua le catholique, à une question si précise, il n'y a qu'une réponse et vous refusez de me la donner. Si ce principe, qu'il faut obéir à sa conviction, était faux, personne n'aurait osé embrasser le christianisme, quand il a commencé à se répandre ; mais les Juifs auraient dû rester Juifs ; les païens, païens ; car ils étaient nés et avaient été élevés dans cette religion. — Mais, dites-moi, y a-t-il eu, dans tous les siècles, des protestants dans votre pays ? — Pourquoi me faire une semblable question ? Vous savez aussi bien que moi que le protestantisme ne remonte pas au-delà du seizième siècle. — Qu'étaient tous vos ancêtres avant le seizième siècle ? N'étaient-ils pas juifs ou... — catholiques ! — La chose est naturelle. — Comment vos ancêtres sont-ils devenus protestants ? — Ils ont trouvé que cette nouvelle religion était la meilleure, et ils l'ont embrassée. — Ainsi donc, ils suivirent leur opinion d'alors et *changèrent de religion ;* et cependant, vos ancêtres ne se sont pas déshonorés par cette conduite, et ils n'en ont pas pour cela été moins estimés. — Dieu m'en préserve ! s'écria le protestant. — Pourquoi ? En agissant, vous aussi, d'après votre conviction, vous ne ferez qu'imiter vos ancêtres ; seulement vous suivrez une autre direction, et vous arriverez à un but meilleur. Qu'y a-t-il là qui puisse vous déshonorer ? » — Cependant le protestant ne répondit rien ; mais, de-

puis ce moment, il évita toujours de parler de religion. Tout en reconnaissant que sa religion était fausse et défectueuse, il la considérait comme un « héritage de famille, » qu'il n'est pas permis d'échanger, même contre quelque chose d'infiniment supérieur (*Lebensspeigel.* B. II, S. 8).

4. Dépit de voir le prochain favorisé des grâces de Dieu.

a. Exemples bibliques. — Satan, jaloux de voir nos premiers parents en faveur auprès de Dieu, tâcha de les perdre ; c'est pourquoi il est dit dans l'Ecriture sainte (*Sag.* 2, 23) : « Dieu a créé l'homme immortel, il l'a fait pour être une image qui lui ressemblât ; mais la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable, et ceux qui se rangent de son parti deviennent ses imitateurs. » — Caïn éprouva du dépit de ce que les sacrifices de son frère étaient agréables au Seigneur. — Les frères de Joseph, jaloux de lui, lui portaient une haine implacable, parce que, à cause de sa bonne conduite, il était l'objet de la prédilection de son père. — Jonas fut irrité de ce que le Seigneur eut pitié des Ninivites et ne permit pas que sa prophétie s'accomplit (*Jon.* 4). — Quelle ne fut pas la jalousie des pharisiens envers le Sauveur, bien qu'il opérât des miracles si éclatants et si incontestables, et que sa vie fût à l'abri de tous reproches ! — Un grand nombre d'Hébreux, du temps des Apôtres, ne voulaient pas qu'on fît part aux Gentils de la félicité qui leur était promise dans le ciel, et adressèrent des reproches à saint Pierre de ce qu'il leur avait annoncé la parole de Dieu (*Act.* 1). — Comme une foule de païens écoutaient prêcher saint Paul à Antio-

che, les Juifs en furent tellement jaloux qu'ils excitèrent un soulèvement (*Act.* 13). — Jésus nous prouve, par la parabole des ouvriers qui travaillent à la vigne, combien il a en horreur cette sorte d'envie qui fait que nous sommes affligés des grâces que Dieu accorde à nos frères (*Matth.* 20).

b. Les ennemis de saint Pacôme, ermite de la Thébaïde, voyant qu'il jouissait d'une grande réputation de sainteté, recoururent à tous les moyens pour tâcher de lui enlever la considération dont il était entouré, et de rendre sa piété suspecte chez un grand nombre de personnes. Les choses en vinrent même à un tel point que, dans la dernière année de sa vie, ce vénérable vieillard fut invité à comparaître devant une assemblée d'évêques tenue à Latopolis, pour rendre compte de sa conduite.—Mais il se justifia pleinement et s'attira l'estime et l'amitié de tous les Pères (*Cassian.* de inst. Cœnob.).

5. L'endurcissement du cœur.

a. Exemples bibliques. — Avec quelle tendresse le Seigneur ne parla-t-il pas à Caïn; mais, par contre, combien celui-ci ne se montra-t-il pas insensible et endurci! — Dieu permît que Noé travaillât plus de cent ans à la construction de l'arche, afin que ce travail fût pour ses contemporains comme une voix continuelle qui les invitât à faire pénitence; mais malheureusement, leur endurcissement était trop profond! Quel ne fut pas aussi l'endurcissement de Pharaon! — Les Israélites virent souvent se vérifier en eux-mêmes la vérité de ces paroles : « Celui qui ne veut pas écouter, sera

obligé de sentir; » ils ne voulurent pas prêter l'oreille aux avertissements des Prophètes, jusqu'à ce qu'enfin le bras du Seigneur s'appesantit sur eux (Voy. *Isaïe*). — Judas avait l'occasion d'entendre tous les jours de *la bouche de Jésus* les plus salutaires enseignements, mais comme la passion de l'argent avait envahi son cœur, il fut insensible à toute espèce d'exhortations. — La plupart des Juifs, à l'époque de Jésus-Christ et des Apôtres, se rendirent coupables de ce péché contre le Saint-Esprit; aussi vit-on s'accomplir en eux ces paroles de l'Ecriture sainte (*Prov.* 291) : « L'homme qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend, tombera tout d'un coup par une chute mortelle, et il ne guérira jamais. »

b. On donne assez communément le nom d'*inconvertibles* aux habitants de Siam, en Asie; car la prédication de l'Evangile opère chez eux peu de résultats. Ces empêchements n'ont pas seulement pour cause l'immense influence et la haute considération dont jouissent leurs prêtres, mais ils proviennent bien plutôt de la molesse et de l'indifférence qui forment le caractère distinctif de ce peuple. Rien ne touche, rien n'ébranle ces cœurs indifférents.—Un missionnaire leur ayant un jour fait une prédication extrêmement touchante, et dont il espérait obtenir de grands résultats, il voulut savoir par lui-même l'impression qu'avaient produite ses paroles, et demanda à l'un de ceux qu'il avait vus le plus attentif, et qui lui semblait avoir été vivement ébranlé, ce qui l'avait le plus frappé dans son sermon. « Ce qui m'a le plus frappé, lui répondit son auditeur, c'est que ton nez est trop long.— Voilà tout ce qui avait occupé son attention. — Un autre, auquel le missionnaire faisait

une question à peu près semblable, lui répondit qu'il n'avait pu assez regarder les boutons de son vêtement ecclésiastique (*Herbst's Exempelb.* S. 56).

On peut encore rapporter les exemples cités au 2me vol. p. 360, *b*, *c*, etc.

6. L'impénitence, ou résolution bien arrêtée de ne pas se convertir.

a. Exemples bibliques. — Outre les exemples que nous avons rapportés en parlant de l'endurcissement du cœur, citons encore : les contemporains de Loth, dans Sodome et Gomorrhe, qui vécurent dans le péché jusqu'à leur anéantissement ; — Saül qui ferma son cœur aux exhortations des prophètes, et mourut dans l'impénitence ; — la ville de Jérusalem, dont l'opiniâtreté arracha des larmes à Jésus, et dont les habitants persistèrent dans leur impénitence jusqu'au moment où s'accomplirent les prophéties qui leur avaient prédit un si effroyable sort ; — le gouverneur Félix et sa femme Drusilla, qui refusèrent d'entendre les paroles salutaires que leur adressait saint Paul, afin de ne pas être troublés dans le sommeil coupable où ils étaient plongés (*Act.* 14).

b. Herbst raconte, dans son recueil d'exemples, l'histoire d'une empoisonneuse, nommée Anne-Marguerite Zwanziger, qui fit mourir un grand nombre de personnes. Le poison était son compagnon inséparable ; c'est avec le poison qu'elle exécutait tous ses plans ; elle en avait encore dans sa poche quand elle fut traînée devant la justice et mise à la question. — Elle fut exécutée le 17 septembre 1811. — Dans les derniers jours de sa vie, elle déclarait que les hommes

devaient regarder sa mort comme un grand bonheur ; car, disait-elle, il lui eût été impossible de renoncer à son infernale passion. Du reste, elle marcha au-devant de la mort sans donner le moindre signe de repentir et de conversion ; toutes les exhortations et les avis des prêtres eussent été inutiles ; aussi mourut-elle comme elle avait vécu, c'est-à-dire, avec un cœur endurci et impénitent.

c. Ambrosiaste raconte qu'un homme enfoncé jusqu'au cou dans un marais infect, criait de toutes ses forces : « Au secours ! au secours ! » Un passant, qui remarqua sa détresse, se hâta de lui tendre la main, mais le malheureux ne cessait de crier : « Ayez pitié de moi, et retirez-moi ! » Pendant que le passant redoublait d'efforts pour tâcher de l'aider à sortir de son embarras, l'homme qui se trouvait dans le marais retirait sa main, et même s'enfonçait dans son bourbier, tout en ne cessant de crier au secours. Le passant tendit de nouveau sa main pour le secourir, mais l'autre la retirait toujours. Enfin, après que cette scène étrange se fut répétée plusieurs fois, le passant, impatient de voir l'inutilité de ses efforts, s'écria avec indignation : « Pourquoi appelez-vous au secours, et ne voulez-vous pas saisir la main que je vous offre ? Allons ! si vous préférez votre mort à votre délivrance, qu'il vous arrive comme vous le désirez. » Cela dit, le passant continua sa route, et le malheureux périt dans son marais.

L'homme, dont il est parlé dans cette parabole, représente ces sortes de chrétiens qui, gémissant dans le bourbier du vice, disent journellement, en récitant le *Pater*, ces paroles : « Délivrez-nous du mal, » mais qui ne veulent pas profiter des grâces que Dieu leur envoie

pour opérer leur salut, et ne veulent se donner absolument aucune peine pour y arriver. — Aussi, qu'y a-t-il d'étonnant si le Saint-Esprit retire sa grâce à de semblables chrétiens, et s'ils courent à une perte inévitable (*Nach Herbst's Exempelb.* 55).

C. DES QUATRE PÉCHÉS

QUI CRIENT VENGEANCE AU CIEL.

1. L'homicide volontaire.

a. Exemples bibliques. — Voir le 2e vol., p. 203.

b. Il est raconté dans la vie de saint Meinrad que, pendant qu'il vivait dans sa cellule, située au milieu d'une épaisse forêt où se trouve maintenant le célèbre pélerinage de Notre-Dame-des-Ermites, il nourrit pendant longtemps deux corbeaux. Chaque jour, ces deux pensionnaires se rendaient, à un temps déterminé, auprès de la cellule du saint et croassaient pour demander leur nourriture. En 863, après avoir passé vingt-six ans dans sa solitude, il arriva que saint Meinrad fut surpris par deux voleurs, qui, croyant qu'il possédait de grands trésors, comptaient s'en emparer. Mais les deux corbeaux se firent les vengeurs du saint, car ils poursuivirent pendant longtemps les deux voleurs. Les cris furieux qu'ils faisaient entendre ayant réveillé l'attention de l'autorité, celle-ci fit emprisonner les deux voleurs, qu'on commençait à soupçonner, et qui, ayant effectivement avoué leur crime, moururent de la main du bourreau. C'est en mémoire de ce fait que l'ancien couvent de Notre-Dame-des-Ermites a deux corbeaux dans son cachet (*Surius.* in vitâ S. Meinrad).

Voir d'autres exemples au 1er vol., p. 150 et 151 *i*, et *k*, et au 2e vol., p. 303.

2. Le péché de Sodome.

a. Sentences bibliques. — Ce péché porte encore (en allemand) le nom de *muet*, soit parce qu'il s'enveloppe dans les ombres du secret et de la solitude, soit parce qu'il est un de ces crimes qui, selon l'expression de l'Apôtre, ne doivent pas même être nommés par une bouche chrétienne. On l'appelle péché de Sodome, parce que les habitants de cette ville, ainsi que ceux des quatre autres, furent particulièrement adonnés à ce vice, jusqu'au jour où le feu du ciel descendit sur elles et les dévora. L'apôtre saint Jude, parlant de ces habitants, disait (7) : « Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines qui s'étaient débordées comme elles dans les excès d'impureté et s'étaient portés à abuser d'une chair étrangère, ont été, par la peine qu'elles ont soufferte, proposées pour exemple du feu éternel. »

Dans l'ancienne loi (*Lévit.* 30, 13), ceux qui étaient convaincus de ce crime, étaient condamnés à mort. — Saint Paul, animé d'une sainte colère contre ce vice, qui était particulier aux païens et surtout aux Grecs, écrivait (*Rom.* 1, 26) : « Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, aux vices de l'impureté ; en sorte (qu'en s'y plongeant ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps, etc., etc. »

b. Saint Chrysostôme disait dans un de ses sermons que la pudeur l'avait pendant longtemps empêché de parler de ce vice contre nature, mais qu'à la vue de l'extension rapide qu'il avait prise, il lui était impos-

sible de se taire plus longtemps. « Il est une nouvelle espèce d'amour, continue-t-il, une maladie violente, une peste effroyable, un crime inouï, la ruine de tout ordre et de toute loi ; et ce qu'il y a en cela de plus déplorable, c'est qu'un grand nombre ne le craignent plus, ne le détestent plus, ne craignent plus de le commettre. C'est en vain que la ruine de Sodome les avertit de s'en abstenir; ils n'en deviennent ni plus timorés, ni plus chastes ; leur impudence semble, au contraire, aller toujours en augmentant ; on dirait qu'ils veulent faire la guerre à Dieu lui-même. Mais pourquoi le feu du ciel ne dévore-t-il plus maintenant nos villes et nos campagnes ; pourquoi la terre, souillée de nouveau par les crimes de Sodome, n'est-elle pas de rechef purifiée par une pluie de feu? — Pourquoi? Parce qu'il est réservé aux pécheurs de nos jours un feu infiniment plus violent. Néanmoins, il est des parents qui se mettent peu en peine de préserver leurs enfants du crime qui précipite dans ce feu et de la peine qu'il entraîne après lui. Quand il s'agit de les sauver de la peste ou de tout autre maladie contagieuse, on n'épargne aucune peine; mais quand il s'agit de les précautionner contre ce péché, toute espèce de soins leur semblent trop pénibles. »

3. L'oppresssion des veuves et des orphelins.

a. Avertissements et exemples bibliques. — Le Seigneur s'est montré d'une grande sévérité à l'égard de ceux qui s'étaient rendus coupables de ce péché. Il est dit en effet au livre de l'Exode, chapitre 22 : « Vous ne ferez aucun tort à la veuve et à l'orphelin. Si vous

les offensez en quelque chose, ils crieront vers moi, et j'entendrai leurs cris. Et ma fureur s'allumera contre vous, je vous ferai périr par l'épée, et vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins. — Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui sont pauvres parmi vous, vous ne les presserez point comme un exécuteur impitoyable, et vous ne les accablerez point par des usures. » — Il est dit dans l'Ecclésiastique : « Le Seigneur ne fera point acception de personnes contre le pauvre, et il exaucera la prière de celui qui souffre l'injure. Il ne méprisera point l'orphelin qui le prie, ni la veuve qui répand des gémissements devant lui. Les larmes de la veuve n'arrosent-elles pas son visage, et ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ses yeux ? Car du visage de la veuve elles montent jusqu'au ciel, et le Seigneur qui l'exauce, ne se plaira point à la voir pleurer. » — Les fléaux terribles qui fondirent sur les Egyptiens, furent la punition de leur dureté envers les Israélites, qu'ils réduisaient en esclavage, dont ils faisaient noyer les enfants, et employaient ceux qui étaient capables de travailler à des travaux pénibles de mortier et de briques et toutes sortes d'ouvrages dont ils étaient accablés (*Exod.* 1).

Souvent le Seigneur se servit du ministère de ses prophètes pour recommander la protection des pauvres, des veuves et des orphelins. Ainsi, il disait par la bouche d'Isaïe (1, 10) : Malheur à ceux qui établissent des lois d'iniquité et qui font des ordonnances injustes, pour opprimer les pauvres dans le jugement, pour accabler l'innocence des plus faibles de mon peuple par la violence, pour dévorer la veuve comme leur proie, et pour mettre au pillage le bien des pupiles ! « Et Jérémie

faisait entendre ces paroles (22, 3) : « Voici ce que dit le Seigneur : agissez selon l'équité et la justice, et délivrez de la main du calomniateur celui qui est opprimé par la violence ; n'affligez point l'étranger, l'orphelin et la veuve ; ne les opprimez pas injustement. » Le Seigneur disait de même par la bouche de Zacharie (7, 10) : « Gardez-vous d'opprimer les veuves, les orphelins et les pauvres. »

Les Pharisiens, ces hommes remplis d'orgueil et d'hypocrisie, se rendirent aussi coupables sur ce point; car le Sauveur, qui toujours s'était montré si compatissant envers les pauvres et les opprimés, le leur reprocha publiquement : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites qui, sous prétexte de vos longues prières, dévorez les maisons des veuves! C'est pour cela que vous recevrez une condamnation plus rigoureuse. » (*Matth.* 23, 13). — (Ils cherchaient, en effet, à extorquer aux veuves leur argent, sous prétexte qu'ils feraient de longues prières pour elles).

b. Rhodanus, grand-maître de la cour de l'empereur Valentinien Ier, avait enlevé toute sa fortune à une riche veuve nommée Bérénice. Elle se plaignit en justice, et ce voleur de haut rang fut condamné à restituer tous les biens dont il s'était injustement emparé. Mais, ce courtisan eut l'insolence de mépriser la sentence qui avait été portée contre lui, et déclara qu'il en appelait à l'empereur, affirmant que celui-ci ne manquerait pas de porter un jugement plus équitable. A cette vue, le juge exhorta la veuve à s'adresser directement à l'empereur ; ce qu'elle fit. Au moment où l'empereur venait pour assister aux jeux publics, elle s'avança auprès de lui et lui exposa l'objet de sa demande en présence

même du criminel étonné de voir tant d'audace dans une veuve. Aussitôt, l'empereur fit saisir sur son siége Rhodanus, qui avait pâli en entendant l'accusation de la veuve, le fit conduire au milieu de l'arène, ordonna à un héraut de publier à haute voix son crime, et le fit brûler tout vivant, en présence de tous les spectateurs (*Chronicl. Alexand.*).

c. Sainte Julitte, veuve chrétienne de Césarée, était à la tête d'une immense fortune qu'elle consacrait presque entièrement à secourir les pauvres. Mais il arriva que ses richesses excitèrent tellement l'envie et la cupidité d'un riche de la ville, qu'il parvint insensiblement à lui enlever toutes ses propriétés en employant tour-à-tour la ruse et la violence. Julitte supporta cet enlèvement avec patience, car elle se rappelait ces paroles de Jésus : « Si quelqu'un veut plaider contre vous pour prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. » (*Matth.* 5, 40). Cependant cet oppresseur lui ayant encore enlevé ses troupeaux, elle crut devoir s'adresser à l'autorité pour obtenir justice contre de tels attentats; mais son ennemi non-content de suborner de faux témoins, lui refusa encore, en sa qualité de chrétienne, le droit de l'accuser en justice, conformément au décret publié en 303 qui déclarait les chrétiens infâmes et indignes de la protection des lois. — Aussi la noble Julitte ne tarda-t-elle pas à mourir de la mort la plus douloureuse, car elle fut condamnée à périr par le feu. Mais, sans se laisser ébranler par les tourments, elle monta avec joie sur le bûcher, et pendant que les flammes dévoraient son corps, elle recommandait son âme au Seigneur. Ceci se passait vers 303. L'Eglise célèbre la mémoire de sainte Julitte le 30 juillet.

d. Un homme qui possédait de grandes richesses, était parvenu à enlever à une pauvre veuve un petit coin de terre d'où elle tirait toute sa subsistance. Désolée d'avoir essuyé un tel malheur, la veuve pria cet homme cruel de lui permettre seulement d'emporter de son champ un sac plein de terre, ce qu'il lui permît effectivement, tout en jetant sur elle un regard méprisant et ironique. La veuve arriva donc avec un énorme sac qu'elle remplit entièrement de terre. Lorsqu'elle eut achevé, elle pria son persécuteur, qui avait assisté à ce travail, de lui aider à charger son sac sur ses épaules, ce qu'il lui accorda encore. Il se mit donc à l'œuvre, employa toutes ses forces pour soulever le sac qui finissait toujours par retomber par terre, car il était trop lourd. Comme il se disposait à appeler un de ses ouvriers, la veuve l'en empêcha, et dans un langage sévère, lui adressa les reproches suivants : « Restez ici, mon ami ; comme je vous ai laissé le champ tout entier, je vous laisse de même ce sac plein de terre ; permettez moi seulement de vous faire une question : Si ce sac de terre vous paraît déjà trop lourd, ne trouvez-vous pas qu'au dernier jugement ce champ tout entier vous semblera encore infiniment plus pesant ; et ne craignez-vous pas qu'il vous accable sous son poids ? » A ces paroles, l'injuste acquéreur pâlit d'effroi ; un frisson glacial parcourut tous ses membres, et il se hâta de rendre à la veuve le champ qu'il venait de lui ravir (*Lesefrücte*).

4. Refus de payer aux ouvriers et aux domestiques le prix de leurs travaux.

a. Avertissements bibliques. — Le Seigneur dit dans

l'ancien Testament (*Levit.* 19) : « Vous ne calomnierez pas votre prochain, et vous ne l'opprimerez pas par violence. Le prix du mercenaire qui vous donne son travail, ne demeurera point chez vous jusqu'au matin;» et : « Vous ne refuserez point à l'indigent et au pauvre, ce que vous lui devez; — mais vous lui rendrez le même jour le prix de son travail avant le coucher du soleil, parce qu'il est pauvre, et qu'il n'a que cela pour vivre, de peur qu'il ne crie contre vous au Seigneur, et que cela ne vous soit imputé à péché. » (*Deut.* 24). — Le vertueux Tobie donnait à son fils le sage conseil que voici (*Tob.* 4, 15) : « Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail, et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous. » — Conformément à cette loi, le père de famille dont il est parlé en saint Matthieu (20), faisait payer le soir les ouvriers qui avaient travaillé à sa vigne.—Nous trouvons aussi dans l'Ecclésiastique un avertissement sévère sur ce même sujet (34) : « Un peu de pain est la vie des pauvres; celui qui le leur ôte est un homme de sang (c'est-à-dire, il leur enlève la vie). Celui qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné par son travail, est comme celui qui assassine son prochain. » L'apôtre saint Jacques écrit (5, 4) : « Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs crie contre vous, et que leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées. » — Nous trouvons dans les plaies affreuses dont Dieu punit les Egyptiens, qui imposaient des travaux pénibles et fatigants aux Israélites, et ne les payaient que par des coups et des mauvais traitements, un exemple qui nous prouve

combien sont sévères les châtiments que Dieu inflige à ceux qui maltraitent leurs ouvriers (*Exod.* 1, 14 et 5, 14).

b. Dans un village de la Haute-Autriche, un paysan se rendait coupable de ce péché en employant le moyen suivant. Lorsqu'il assurait ses domestiques, il leur promettait un gage considérable ; aussi, ne manquait-il pas d'avoir toujours les plus forts et les plus robustes. Mais, lorsque ceux-ci s'étaient épuisés pendant une année entière au milieu des travaux les plus pénibles, et qu'ils soupiraient ardemment après le jour où ils recevraient leur salaire, ils étaient cruellement déçus dans leur espérance. Le paysan leur présentait un compte plus ou moins chargé, où se trouvaient les réductions qu'il avait faites à leurs gages, à cause des prétendus dommages qu'ils lui avaient fait éprouver. Ainsi, le valet d'écurie voyait son salaire diminuer à cause des soins que le médecin avait été obligé de donner aux chevaux tombés malades par sa faute. Il est vrai de dire que le maître avait chargé son domestique de faire un voyage extrêmement rapide, et que le cheval en avait été incommodé pendant quelque temps. — A d'autres domestiques, on tenait compte des frais de réparation faits aux instruments détériorés par un long usage. La cuisinière était obligée de subir les inconvénients résultant de la vaisselle qu'elle avait brisée pendant le courant de l'année; la servante chargée de traire les vaches apprenait, à son grand étonnement, qu'on allait lui tenir compte du lait qu'on avait perdu par l'indisposition des vaches, indisposition dont on la rendait responsable. C'est ainsi que chaque domestique voyait le prix de son salaire notablement réduit. Quel-

ques-uns d'entre eux ne manquaient pas, sans doute, de se plaindre en justice; mais comme ils ne pouvaient apporter aucune preuve convaincante, et que d'ailleurs leur maître, familiarisé avec ce genre de fraude, trouvait dans son génie astucieux mille prétextes à l'appui de ses allégations, les plaintes des domestiques n'avaient pas d'effet. A vrai dire, le maître était forcé chaque année, par suite de sa déloyauté, de changer de domestiques; mais, grâce à sa ruse et à son habileté à parler, il parvenait toujours à s'en procurer de nouveaux, et il recommençait son infernal trafic. Toutefois, la bénédiction du Seigneur ne le favorisa pas : ses biens furent vendus à l'enchère, et il finit ses jours dans un hôpital (*De la bouche d'un pasteur*).

D. DES NEUF PÉCHÉS D'AUTRUI.

1. Porter les autres au péché.

a. Exemples bibliques. — Abisaï se rendit coupable de ce péché, en conseillant à David de tuer Saül, qu'ils trouvèrent endormi dans sa tente; mais David repoussa cette proposition avec horreur (1. *Rois*. 26). — Achitopel, devenu infidèle à son roi, donna un mauvais conseil au rebelle Absalon, en lui représentant combien il lui serait avantageux de fondre à l'improviste sur David et sur ses gens fatigués et hors de défense. A quel danger n'eût pas été exposé David, si Chusaï n'eût détourné ce conseil diabolique! Le mauvais conseiller, voyant que son avis n'avait pas été goûté, alla se pendre de dépit (2. *Rois*). — Les amis inconsidérés et irréfléchis du jeune roi Roboam lui

donnèrent un cruel et dangereux conseil, en lui persuadant d'aggraver encore le joug du peuple, et de le gouverner comme un tyran (3. *Rois*, 12). — La sanguinaire Jézabel, participa au péché de son mari, en lui conseillant d'accuser l'innocent Naboth, et de le faire exécuter, afin d'entrer en possession de sa vigne (3. *Rois*, 21). — Le désir de la vengeance poussa Hérodiade à conseiller à sa fille de demander la tête de saint Jean-Baptiste (*Matth.* 14). — Caïphe fut le premier qui conseilla de faire mourir Jésus (*Jean*, 11, 50). Les ennemis du Sauveur engagèrent la populace à demander la délivrance du coupable Barrabas, et de solliciter, au contraire, la mort du Sauveur (*Matth.* 2, f. 20).

b. Non loin de la grande porte d'une petite ville de la Bohême, était assise dans son magasin, une marchande qui était visitée chaque jour par une multitude innombrable d'enfants; car elle possédait un choix riche et varié de joujoux et de mille friandises tellement séduisantes que leur vue seule faisait venir l'eau à la bouche des enfants. Parmi la troupe de ceux qui circulaient dans la rue et s'arrêtaient devant ces innombrables merveilles, il s'en trouvait un surtout qui y stationnait toujours plus longtemps que les autres, et qui avait une peine infinie à repaître ses regards avides et émerveillés à la vue de tant de magnificences. Un soir, quand tous les autres enfants furent partis, la marchande invita l'enfant à entrer dans son magasin, et lui demanda s'il ne voulait rien acheter. « Hélas, répondit l'enfant en soupirant, je n'ai pas d'argent! » — La marchande s'empressa de lui donner quelques débris de biscuits, et pendant que l'enfant, ivre de bonheur, les dévorait, elle continua ainsi : « Sot que tu

es! qu'as-tu besoin d'argent ? Je puis me contenter d'autres objets. Vous avez sans doute à la maison quantité de vieilleries qui ne servent plus à rien, telles que : vieux couteaux, mouchoirs usés ou inutiles; que sais-je, enfin ? Pour moi, je parviendrais toujours à en tirer parti; et pour cela, je te donnerais des bonbons. — Mais, mon ange, tes parents ne seraient-ils pas envieux, et ne me refuseraient-ils pas peut-être des objets dont ils ne savent plus que faire ? Quoi qu'il en soit, le parti le plus sûr, c'est de ne leur rien dire de notre petite industrie; tes parents n'ont pas besoin de tout savoir. Tu me comprends, mon ami. » — L'enfant tressaillit de joie à la pensée de tant de jouissances. Il répondit dans le sens affirmatif, et aussitôt il partit pour la maison. — Il va sans dire que sa conscience ne s'accommodait pas trop de ce nouveau plan; et la première fois qu'il se hasarda d'emporter de la maison une mauvaise cuillère en étain, il trembla de tous ses membres. Cependant sa gloutonnerie triompha de sa crainte, et il devint le voleur de sa famille. Tantôt c'était un objet, tantôt un autre qui lui paraissait superflu, et vite il le portait chez la marchande. — Les parents ne furent pas longtemps sans s'apercevoir de la disparition des objets volés; mais leur soupçon tomba sur la servante qu'on se hâta de renvoyer. La seconde servante allait subir le même sort, lorsque celle-ci, qui avait épié le petit voleur, en fit la déclaration à sa maîtresse. Toutefois, l'affection que celle-ci portait à son enfant lui ferma les yeux, et elle n'eut rien de plus pressé que de faire part à son mari d'un soupçon aussi indigne. Le mari garda le silence, prit la chose en sérieuse considération, et le lendemain, comme le petit se disposait à se rendre

à l'école, son père le conduisit dans une chambre à l'écart, et visita ses poches. Le petit voleur rougissait, pâlissait tour à tour, et tremblait comme *une feuille de tremble,* car au même moment, son père retirait de sa poche, tantôt un anneau que sa mère avait vu disparaître depuis deux jours, tantôt une petite croix en argent appartenant à sa sœur. — L'enfant tomba aux genoux de son père, et protesta avec un grand sérieux que ces objets se trouvaient *par hasard* dans sa poche. Toutefois, le père ne fut pas dupe de ces effrontés mensonges, comme l'attestèrent les coups de verge sanglants qu'il lui infligea, et qui eurent pour résultat de lui faire avouer tous ses vols passés. Le père, indigné de la conduite infâme de la marchande, alla l'accuser à l'autorité. Après avoir passé quelque temps en prison, et réparé le bien mal acquis, la marchande quitta la ville où jamais on ne la vit plus reparaître (*Schwab's Jugendspiegel*).

2. Commander aux autres de pécher.

a. Exemples bibliques.—Rebecca se rendit coupable de ce péché, en ordonnant à son fils Jacob de se déguiser et de se faire passer pour Esaü auprès de son père aveugle (*Gen.* 26). — Pharaon donna ordre de jeter à l'eau les enfants Israélites, et, bien que ses ordres ne furent pas exécutés par les sages-femmes, sa faute ne perdit rien de sa gravité (*Exod.* 1, 17). — David disait au général Joab : « Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat sera le plus rude, et faites en sorte qu'il y périsse (2. *Rois,* 11, 14). — Hérode commanda le meurtre des enfants de Bethléem, et c'était

comme s'il eût trempé ses propres mains dans le sang de ces innocents.

b. Au mois de décembre de l'année 1845, comparaissait devant le tribunal de police correctionnelle de Paris une fille âgée de neuf ans, qui s'était déjà rendue coupable d'un grand nombre de vols. La suite des détails fit connaître que cette fille, qui était orpheline, avait été adoptée par une vieille tante qui avait profité de l'influence qu'elle exerçait sur elle pour la porter au vol. Chaque jour cette pauvre fille recevait ordre de rapporter à la maison une valeur déterminée, soit en espèces, soit en objets équivalents; manquait-elle à cette injonction, elle en était sévèrement punie. Dans le commencement, cette malheureuse tâchait de réunir la somme voulue en demandant l'aumône; mais comme ce moyen lui réussissait rarement, et qu'elle était chaque fois rouée de coups, elle finit par prier sa tante de lui ôter la vie, ou de lui indiquer un moyen de se procurer l'argent qu'elle réclamait d'elle.—Ce cri de détresse fit effet sur la tante, qui se contenta de lui donner tous les renseignements que lui suggéra sa cupidité, sur la manière de pratiquer le vol de la manière la plus adroite possible; aussi, la nièce finit-elle par atteindre en peu de temps un haut degré de perfection. — Le tribunal correctionnel condamna l'orpheline à entrer dans un établissement pénitentiaire. Quant à la tante, elle fut enfermée dans une maison de correction, où elle ne tarda pas à mourir (*Seitz's Gefahren der Unschuld*).

3. Consentir au péché d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Le grand prêtre Aaron dé-

sapprouvait le peuple qui voulait adorer le veau d'or, car il regardait ce culte comme absurde et impie; et néanmoins il céda aux désirs du peuple, et participa ainsi à son péché, en donnant son consentement à la plus révoltante idolâtrie (*Exod.* 32). — Aman consentit aux desseins de sa femme, qui lui avait conseillé de faire pendre à une potence l'innocent Mardochée, et il en fit aussitôt dresser une à laquelle Dieu permit qu'il fût pendu lui-même (*Esther.* 3 et 7). — Pilate, quoique convaincu de l'innocence de Jésus, consentit néanmoins à ce qu'on le crucifiât, et se rendit ainsi coupable du crime le plus révoltant. Il eut beau laver ses mains pour protester de son innocence, nulle eau n'était douée de la vertu de le purifier de son forfait. — Il est dit, au sujet de la lapidation de saint Etienne (*Act.* 7, 59): « Saul avait consenti à la mort d'Etienne. »

b. Une veuve, nommée Agathe Klemmer, n'avait qu'un enfant, garçon âgé de six ans qui faisait la joie et les délices de son cœur. Ce magnifique enfant montra de bonne heure des talents distingués, mais il aurait dû, à cause de la vivacité de son caractère, être tenu sous une discipline sévère. Malheureusement sa mère était trop faible pour recourir à des moyens aussi rigoureux, et du reste, elle s'imaginait que tout ce que faisait son fils était irrépréhensible. Lorsqu'il donnait quelque sujet de mécontentement à sa mère, elle lui montrait bien quelque froideur, mais elle se consolait bien vite et trouvait moyen d'excuser son enfant en se rappelant ce vieux proverbe : « Il faut que jeunesse se passe. » Cependant la méchanceté de l'enfant s'accrut avec l'âge; son tuteur, un ancien ami de son père défunt, pendant les visites qu'il faisait à la mère, ne cessait de lui faire

de sévères remontrances lorsqu'il était témoin des entêtements du jeune Charles; mais la mère ne voulait point en entendre parler, et elle s'effrayait chaque fois que « ce vieux grognard, » comme elle l'appelait, entrait chez elle. — Lorsque Charles fut en âge d'aller à l'école, il entra en dispute avec tous les enfants, et se montra revêche et récalcitrant envers ses maîtres. — Lorsqu'il fut puni en classe pour la première fois, il en devint tellement furieux, qu'il courut à la maison en pleurant et jetant les hauts cris, et ne cessa de prier et de conjurer sa mère qu'elle ne lui eût promis de lui donner un précepteur, afin qu'il ne fût plus obligé de fréquenter la maudite école. — Il obtint ce qu'il demandait; mais il fallut souvent changer de précepteur, car aucun ne plaisait à l'enfant; et il arrivait souvent que les leçons étaient interrompues pendant des mois entiers. Pendant cet intervalle, Charles courait les rues du matin au soir, et donnait des preuves nombreuses de sa mauvaise volonté et de sa malice. Si la mère avait été moins aveugle dans son amour, elle n'aurait pas manqué de s'apercevoir de l'inconduite de son fils qui, chaque jour, rapportait à la maison un nouvel objet qu'il prétendait avoir trouvé. — « Ah! mon cher Charles, disait cette mère insensée, il a les yeux partout et remarque tout; il ne manquera pas dans la suite d'être favorisé dans ses entreprises, puisque, encore enfant, il est si heureux pour trouver toutes sortes de choses. » — Le respectable tuteur secouait la tête en entendant parler de l'habileté de l'enfant à trouver ce qui était perdu, et il engageait la veuve à exercer une surveillance scrupuleuse sur l'enfant, et de tâcher de découvrir les propriétaires des objets prétendus trouvés. Mais il

parlait dans le désert, et le jeune Charles continuait à augmenter sa collection « d'objets trouvés. »

Mais quelle ne fut pas la frayeur de cette pauvre mère, lorsqu'un jour, au lieu de son bien-aimé Charles, elle vit entrer un employé de la police qui lui annonça, sans détour ni ménagement, que son petit était en état d'arrestation. « Déjà depuis longtemps, s'écria cet homme sévère, nous avions un œil vigilant sur ce petit vaurien, car l'habitude qu'il a de vagabonder dans les rues comme un fainéant, et sa réputation de *trouveur* d'objets perdus nous paraissaient suspects. Aujourd'hui enfin, mon camarade l'a surpris au moment où il enlevait et mettait dans sa poche une petite montre. » — Qu'on se figure la frayeur que causèrent à cette infortunée mère de semblables révélations ! — Le lendemain on fit une perquisition dans la maison, et on trouva dans un coin de la chambre tout un dépôt d'objets soi-disant trouvés, mais qui, en réalité, avaient été dérobés, et dont le rusé voleur n'avait rien dit à sa mère. Cette découverte ôta les forces à cette femme idolâtre de son enfant ; elle tomba dans une maladie grave, dont elle mourut quinze jours après, sans avoir revu même une seule fois son petit Charles. — Mais ce fut précisément la mort de la mère qui fit le bonheur de l'enfant. Lorsque le temps de sa détention fut écoulé, il entra chez son tuteur, homme rigide et honnête, qui mit tous ses soins à l'élever dans les sentiments dont il était lui-même animé.

Cette histoire est celle d'un grand nombre de mères de famille qui, trop condescendantes envers leurs enfants, ferment les yeux sur leurs défauts, et se creusent ainsi à elles-mêmes leur propre tombeau (*Schwab's Jugendspieg.* S. 38).

4. Exciter les autres au péché.

a. Exemples bibliques. — Satan fut le premier qui donna l'exemple de ce péché, en promettant à Eve l'impunité, et en lui assurant même qu'elle serait semblable à Dieu, si elle mangeait du fruit défendu. Satan trouva en elle une écolière fidèle, car elle séduisit son mari en le déterminant à commettre le même péché (*Gen.* 3). — La femme de Putiphar, méconnaissant à la fois ses devoirs d'épouse et de femme chaste, excita Joseph à un péché d'impureté, et après avoir vainement tenté de le séduire, elle l'accusa auprès de son époux, pour se venger du refus qu'elle venait d'essuyer (*Genes.* 39). — Les dix hommes qui avaient été envoyés de la part de Moïse pour considérer la terre promise, exagérèrent aux yeux du peuple la difficulté d'en faire la conquête et portèrent ainsi le peuple à murmurer contre Moïse, et le Seigneur les aurait punis de mort, si Moïse ne l'avait fléchi par ses prières (*Nombr.* 13 et 14). — La femme du vertueux Job cherchait à lui inspirer des pensées de désespoir, et l'engageait à se donner la mort, lorsqu'elle lui disait : « Quoi ! vous restez encore dans votre simplicité? Maudissez Dieu et mourez ! » (*Job.* 2, 9). — Jéroboam excita les Israélites au péché, en faisant ériger les deux veaux d'or; et lui et son successeur firent, selon l'expression de l'Ecriture, tomber Israël dans le péché (3. *Rois.* 14 et 22). — Les deux vieillards impudiques de Babylone firent tous leurs efforts pour rendre adultère la chaste Suzanne (*Dan.* 13). — Les parents de Tobie tâchaient par leurs railleries de lui inspirer de la défiance envers la divine Providence (*Tob.* 2). —

Les ennemis du Sauveur excitaient le peuple contre lui, et en donnant de l'argent aux gardes, ils les déterminèrent à recourir à un ridicule mensonge (*Matth.* 28).

b. Charles V, roi de France, chassa de sa cour un noble qui, en présence du prince de la couronne, s'était permis des paroles trop libres, en lui disant qu'il fallait apprendre aux fils de rois à surpasser par la pureté de leurs mœurs ceux qu'ils surpassaient par leur élévation (*Ber. Berc.* S. 14).

Plût à Dieu que les parents imitassent cet exemple, en bannissant de leurs familles les domestiques et ouvriers qui sont par leurs discours et leur conduite un sujet de scandale pour leurs enfants !

c. Saint Clément d'Alexandrie nous fait voir, dans ses *Avertissements aux Gentils,* quelle impression dangereuse les tableaux et les peintures lascives produisent sur l'imagination des jeunes gens. Il disait entre autres choses (*Cohort. ad Gent.*) : « Hélas! qu'il est grand le nombre de ceux qui se sont dépouillés de toute espèce de pudeur, et qui ornent leurs maisons des peintures des infâmes spéculateurs de la lubricité la plus outrageante. Ils sont tellement adonnés au vice de l'impudicité, qu'ils décorent leurs chambres à coucher de peintures les plus immorales, et se dépouillent ainsi de tous sentiments de pudeur! » — Qu'aurait dit ce saint s'il eût vu tant de tableaux impurs affichés publiquement sur les murs des places publiques par les marchands d'objets artistiques ? — Un païen, Térence, faisait la remarque que les jeunes gens étaient portés à pratiquer ce qu'ils voyaient représenté sur des peintures lascives. Et saint Augustin écrivait (*Epist.* 91, ad Nat.) : « Le jeune homme aperçoit sur un mur un tableau

représentant un vice connu de Jupiter, et cette vue ne fait que l'enflammer davantage pour les plaisirs impurs. » — Saint Charles Borromée défendait à tous les pères de famille de souffrir dans leurs maisons des peintures immorales (1).

d. Sainte Thérèse a elle-même éprouvé combien est dangereuse la lecture des mauvais livres, car elle écrivait : « Il me semble que ce que je vais rapporter me nuisit beaucoup, et il me fait quelquefois considérer combien grande est la faute des pères et mères qui ne prennent pas soin d'empêcher leurs enfants de rien voir qui ne les puisse porter à la vertu, car tant de bonnes qualités que je voyais en ma mère firent peu d'impression sur mon esprit, et ce qu'elle avait de défectueux me fit grand tort. Elle prenait plaisir à lire des romans, et ce divertissement ne lui faisait pas tant de mal qu'à moi, car elle ne laissait pas de prendre tout le soin qu'elle devait avoir de sa famille. — Je m'appliquai donc entièrement à une si dangereuse lecture, et cette faute, que l'exemple de ma mère me fit faire, causa tant de refroidissement dans mes bons désirs, qu'elle m'en fit commettre beaucoup d'autres. Il me semblait qu'il n'y avait pas beaucoup de mal à employer plusieurs heures du jour et de la nuit à une occupation si vaine, sans que mon père le sût, et ma passion pour cela était si grande, que je ne trouvais de contentement qu'à lire quelqu'un de ces livres que je n'eusse point encore vu.

(1) Les journaux du mois de février de l'année 1850 annonçaient que le préfet de police de Paris s'était vu forcé de faire enlever les peintures et les statues immorales suspendues devant les boutiques des marchands d'objets d'art.

« Je commençai de prendre plaisir à m'ajuster et à désirer de paraître bien; j'avais un grand soin de mes mains et de ma coiffure; j'aimais les parfums et toutes les autres vanités, et comme j'étais fort curieuse, je n'en manquais jamais. Mon intention n'était pas mauvaise, et je n'aurais pas voulu que quelqu'un offensât Dieu pour l'amour de moi. Je demeurai plusieurs années dans cette excessive curiosité, sans comprendre qu'il y eût du péché; mais je vois bien maintenant qu'il était fort grand. » (*Sa vie*).

e. Comme le père de sainte Thérèse était extrêmement prudent, il ne permettait l'entrée de sa maison qu'à ses neveux, les cousins germains de la sainte. « Mais, continue-t-elle, plût à Dieu qu'il la leur eût refusée aussi bien qu'aux autres! car je connais maintenant quel est le péril, dans un âge où l'on doit commencer à se former à la vertu, de discuter avec des personnes qui non-seulement ne connaissent point combien la vanité est méprisable, mais qui portent les autres à l'aimer.

« Que si j'avais à donner quelque conseil aux parents, je les exhorterais de prendre bien garde de ne laisser voir à leurs enfants, à cet âge, que ceux dont la compagnie peut leur être utile, rien n'étant plus important, à cause que notre naturel nous porte plutôt au mal qu'au bien. Je le sais par ma propre expérience, car ayant une sœur plus âgée que moi, fort sage et vertueuse, je ne profitai point de son exemple, et je reçus un grand préjudice des mauvaises qualités d'une de mes parentes qui venait souvent nous voir. Je l'affectionnais extrêmement, et ne me lassais point de l'entretenir, parce qu'elle contribuait à mes divertissements, et me

rendait compte de toutes les occupations que lui donnait sa vanité.

« Je ne saurais penser sans étonnement au préjudice qu'apporte une mauvaise compagnie ; je souhaiterais que mon exemple pût servir aux pères et aux mères pour les faire veiller attentivement sur leurs enfants, car il est vrai que la conversation de cette parente me changea de telle sorte, que l'on ne reconnaissait plus en moi aucune des inclinations vertueuses que mon naturel me donnait, et qu'elle et une autre qui était de son humeur m'inspirèrent les mauvaises qu'elles avaient.

« Comme j'avais entièrement perdu la crainte de Dieu, il ne me resta plus que celle de manquer à ce qui regardait mon honneur, et elle me donnait des peines continuelles. Mais, me flattant qu'on n'avait point connaissance de mes actions, je faisais plusieurs choses contraires à l'honneur de Dieu, et même à celui du monde pour lequel j'avais tant de passion. » — Combien cet aveu est riche d'enseignements pour tant de filles et de mères chrétiennes !

5. Louer les péchés d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Absalon, dont le but était de soulever le peuple contre le roi David, disait à tous ceux qui venaient au palais demander justice au roi, quelque injustes d'ailleurs que fussent leurs réclamations : « Votre affaire me paraît bien juste, mais il n'y a personne qui ait ordre du roi de vous écouter. » (2. *Rois*. 15). C'est ainsi qu'il traitait ceux qui venaient demander justice au roi, et parvenait à gagner dans

l'affection des peuples. Tel fut aussi le moyen que les Juifs employèrent à l'égard du cruel Hérode, pour le déterminer à faire périr par l'épée l'apôtre saint Jacques. Leurs louanges calculées ne furent pas infructueuses, car elles eurent pour résultat d'exciter Hérode à commettre de nouveaux actes de cruauté; en effet, il fit aussi jeter en prison saint Pierre, pour ensuite, selon le désir des Juifs, le faire exécuter après Pâques. — Saul, animé d'une grande fureur contre les chrétiens, trouva de l'écho auprès du grand conseil, et l'approbation qu'il en reçut sembla enflammer encore la haine sanglante qu'il nourrissait contre les chrétiens (*Act.* 12). — Isaïe nous avertit en termes sévères de nous précautionner contre ce péché (5, 20) : « Malheur à vous, s'écrie-t-il, qui dites que le mal est le bien, que le bien est le mal, qui donnez aux ténèbres le nom de lumière, et à la lumière le nom de ténèbres, qui faites passer pour doux ce qui est amer, et pour amer ce qui est doux! » — Voici le remarquable tableau que fait de ce péché le prophète Ezéchiel (13, 18) : « Le Seigneur s'exprime en ces termes : Malheur à celles qui préparent des coussinets pour les mettre sous tous les coudes, et qui font des oreillers pour y appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les âmes. »

b. Henri IV, empereur d'Allemagne, s'était rendu coupable d'une foule de crimes, et avait entièrement méconnu les devoirs que lui prescrivaient la justice et la bienséance envers le pape Grégoire VII. Un événement contribua à ramener les esprits à de meilleurs sentiments : ce fut la mort terrible qui vint frapper l'un des principaux coupables. Dans le but de célébrer la fête de Pâques, le roi s'était rendu à Utrecht dont l'évê-

que Guillaume lui était entièrement dévoué. Le jour de la fête, l'évêque monta en chaire, mais à peine eut-il prononcé quelques mots sur le texte de l'évangile, qu'il se mit à faire une sortie violente contre le pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre, puis terminant son invective par une raillerie amère, il ajouta : « Eh bien ! c'est par un tel homme que notre roi a été excommunié, mais rien n'est plus ridicule qu'un pareil anathème ! »

A peine la cérémonie fut-elle terminée, que l'évêque calomniateur fut saisi tout-à-coup d'une maladie grave. En proie à des douleurs très-aiguës, il criait d'une voix lamentable que, par un juste jugement de Dieu, il avait perdu la vie présente et la vie éternelle pour avoir secondé avec tant de passion les mauvais desseins du roi. Puis se tournant vers un des serviteurs de Henri : « Allez dire au roi, lui dit-il, que lui et moi, et tous ceux qui ont favorisé ses déréglements, nous sommes perdus dans l'éternité. » Et comme tous les clercs qui l'entouraient le suppliaient de ne point parler de la sorte : « Et pourquoi, reprit-il, ne dirais-je pas ce qui est clair et évident à mon esprit ? Voyez les démons qui se tiennent à mon chevet pour se saisir de mon âme aussitôt qu'elle sortira de mon corps. Je vous en prie, vous et tous les fidèles, ne priez pas pour moi après ma mort. » Et en finissant ces paroles, il mourut dans le désespoir. Un autre évêque, nommé Burcard, mourut d'une chute de cheval, et Eppon, évêque de Seitz, tomba de cheval dans une rivière où il se noya (*Hist. eccl*).

Les flatteurs se rendent aussi responsables des péchés d'autrui, en faisant passer pour des vertus les vices et les faiblesses du prochain.

C'est pourquoi saint Augustin appelle la flatterie une « séduction au moyen de fausses louanges. » (*Sub.* Ps. 140). Il dit ailleurs : « Les langues des flatteurs attachent les hommes à leurs péchés ; car nous persévérons volontiers dans une voie dans laquelle non-seulement nous ne sommes l'objet d'aucun blâme, mais où l'on nous comble encore de louanges. » (*Sentent.* 137). — Saint Grégoire dit aussi ces remarquables paroles (*In Ezech. Hom.* 11) : « Celui qui flatte les hommes qui vivent mal leur met des coussins sous la tête, et les endort dans leurs péchés ; » et dans un autre endroit : « Le flatteur sait donner à tous les péchés les noms les plus magnifiques ; les dissipateurs, il les appelle généreux ; les avares, des ménagers ; les voluptueux, des hommes aimables et enjoués; les capricieux, des hommes d'un caractère ferme ; les opiniâtres, des hommes constants ; les grands parleurs, des hommes éloquents ; et les orgueilleux sombres et taciturnes, des hommes profonds et sérieux. »

6. Se taire à la vue des péchés d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Voici en quels termes le prophète Isaïe se plaint au Seigneur des pasteurs et des hommes placés à la tête du peuple juif : « Les sentinelles d'Israël sont toutes aveugles ; elles sont toutes dans l'ignorance : ce sont des chiens muets qui ne sauraient aboyer, qui ne voient que de vains fantômes, qui dorment et se plaisent dans leurs songes. — « Les pasteurs eux-mêmes n'ont aucune intelligence. Chacun suit ses intérêts, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. » (*Isaïe*, 56, 10). — Le Seigneur nous

avertit encore, par la bouche d'Ezéchiel, de nous mettre en garde contre ce péché, lorsqu'il nous dit : « Si, lorsque je vous ordonnerai de dire à l'impie qu'il se détourne de la voie de son impiété, vous ne lui parlez pas, vous serez puni de mort; l'impie mourra dans son iniquité, et je vous redemanderai son sang. » (*Ezech.* 3, 18).

Joseph, en dénonçant à son père les fautes que commettaient ses frères, nous avertit qu'il ne nous est pas permis de garder le silence lorsque nous voyons les autres commettre le péché. — Si Mardochée, qui avait entendu deux traîtres comploter la mort du roi, s'était tu, il aurait été coupable de la mort d'Assuérus (*Esther*).

Nous lisons dans le livre des Rois, que les prophètes s'exposaient souvent à de graves dangers, en élevant la voix contre les crimes des puissants et des princes; et néanmoins ils ne laissaient pas de les avertir, parce qu'ils ne voulaient pas se rendre les complices des crimes dont ils étaient témoins. — Le bon larron ne garda pas le silence en entendant le mauvais larron blasphémer contre Jésus, mais il lui adressa des reproches (*Luc.* 23). — Quel contraste frappant entre la conduite des prêtres juifs et des scribes, et celle de Jésus et de ses apôtres. Ceux-là fermaient la bouche à la vue des crimes et des erreurs du peuple, et restaient dans une molle indifférence ; tandis que Jésus et ses apôtres s'élevaient avec énergie contre les vices des puissants et des faibles. Leur voix retentissait comme la trompette du jugement; ce qui, sans doute, leur valut les persécutions et les outrages les plus sanglants.—Le précurseur du Sauveur, saint Jean-Baptiste, ne gardait pas non plus le silence,

mais il disait avec un généreux courage à Hérode, qu'il ne lui était pas permis de vivre dans un commerce criminel avec la femme de son frère.

b. Dans la maison où sainte Zita était servante, se trouvait un domestique peu retenu dans ses paroles, et qui s'était imposé la tâche de divertir les autres domestiques par des discours licencieux et des badinages condamnés par la modestie. Tous prenaient plaisir à l'entendre, et l'encourageaint de leur rire approbateur. Seule, sainte Zita en paraissait vivement affligée; aussi s'empressa-t-elle d'en faire part à la maîtresse de la maison, en lui déclarant que si l'on n'éloignait de la maison ce serviteur impudique, elle se verrait elle-même forcée de quitter le service. La maîtresse n'hésita pas long-temps sur le choix à faire, car cet homme corrompu fut aussitôt congédié. Cet exemple de sévérité exerça une salutaire influence sur les autres domestiques. Craignant de subir bientôt le même sort, ils changèrent totalement de conduite, et depuis ce moment on n'entendit plus parmi eux aucune parole immodeste. — Quel bel exemple à proposer à l'imitation des serviteurs et servantes de nos jours!

(Voir d'autres exemples sur cette matière, 1er vol., p. 407, *e*; 408, *g*; et 2me vol., p. 219, *g*; p. 195, *a*; 196 *b*; etc.

7. Ne pas punir les péchés d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Nous trouvons un bien triste exemple de ce péché dans le grand-prêtre Héli. Tout en reprochant à ses fils l'indignité de leur conduite, au lieu de les châtier avec sévérité, il se conten-

tait de leur dire : « Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'apprends, ces crimes détestables dont parle tout le peuple ; ne faites plus cela, mes enfants ; » voilà tout ce que leur disait ce père trop indulgent, et ses fils continuaient à vivre dans leurs désordres. C'est en parlant de ce père trop faible, que le Seigneur disait à Samuel : « Il a connu l'infâme conduite de ses fils, et il ne les a point punis. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli, que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée ni par des victimes, ni par des présents. » — On sait que le père et les enfants furent punis de mort. — Nous trouvons un autre exemple d'un père trop indulgent, dans le roi David. L'aîné de ses fils, Amnon, avait conçu une passion violente pour Thamar, sœur d'Absalon ; après avoir abusé d'elle, il la chassa honteusement de chez lui. David, qui en fut informé, en éprouva une profonde tristesse ; mais, ajoute l'Ecriture sainte, il ne voulut point affliger Amnon, son fils, parce qu'il l'aimait, étant son aîné. Mais aussi quelles ne furent pas les suites de ce crime resté sans châtiment ! Absalon conçut une haine violente contre Amnon et son père, et médita pendant deux années entières sur la manière dont il se vengerait d'eux, jusqu'à ce qu'enfin il fit tuer Amnon pendant un festin, et jeta ainsi la désolation dans toute la famille royale. Il alla même, dans la suite, jusqu'à se révolter contre David, car celui-ci s'était aussi montré trop indulgent à son égard, en négligeant de lui infliger le châtiment qu'il méritait, pour avoir tué Amnon. C'est pourquoi il est dit dans l'Ecriture : « Celui qui aime son fils le châtie souvent, afin qu'il en reçoive de la joie quand il sera grand, et qu'il n'aille pas mendier aux portes des autres. Un cheval indompte

devient intraitable; de même l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent. Flattez votre fils, et il vous causera de grandes frayeurs; jouez avec lui, et il vous attristera. Ne le rendez point maître de lui-même dans sa jeunesse, et ne négligez point de vous informer de ce qu'il pense » (*Eccl.* 30).—Et ailleurs (*Prov.* 23, 13): « N'épargnez point la correction à l'enfant, car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. — Vous le frapperez avec la verge, et vous délivrerez son âme de l'enfer. »

b. Agathe Werner s'étant vue privée de sa mère à l'âge de quatre ans, son père, que ses occupations tenaient presque toujours éloigné de la maison, crut qu'il ne pouvait mieux agir dans les intérêts de sa fille que de se remarier avec une veuve, et de lui confier le soin de l'éducation de sa petite fille.

Cette veuve avait aussi de son premier mariage une fille nommé Anne, qui avait à peu près le même âge qu'Agathe. Celle-ci fut au comble de la joie, en apprenant que dans sa nouvelle sœur, elle trouverait une compagne de ses amusements et de ses jeux. Sa joie, cependant, fut de bien courte durée, car la petite Anne était une enfant revêche et pleine d'amour-propre, outre que sa mère l'aimait éperdument. Fermant les yeux sur tous ses défauts, la petite Anne pouvait impunément se permettre toutes les fantaisies et les fautes imaginables. Mais plus la mère se montrait indulgente envers Anne, plus aussi elle était sévère et implacable envers Agathe. La plus petite faute était punie d'un châtiment exemplaire; car chaque jour, si on excepte le dimanche, où la présence du père retenait le bras de la marâtre, la pauvre fille était accablée de coups. —

Que de fois elle pleura dans un coin de la chambre! — Lorsque les deux filles commencèrent à fréquenter l'école, leur maîtresse était toujours contente d'Agathe, tandis qu'Anne, par ses malices, ne faisait que s'attirer des reproches et même des punitions. Cette circonstance ne fit qu'enflammer encore davantage la haine de cette mère partiale, comme elle le fit éprouver souvent de la manière la plus cruelle à la pauvre Agathe. — Dans sa douzième année, Agathe perdit son père, homme vertueux mais faible, qui, en vue de conserver la paix domestique, n'avait jamais eu le courage de parler à sa femme des mauvais traitements qu'elle faisait endurer à sa fille. Cet événement fut pour Agathe un véritable coup de foudre, car sa marâtre lui déclara nettement qu'il lui était impossible d'entretenir chez elle une pensionnaire inutile, et qu'elle était en âge de gagner sa vie. Toutes les prières et les larmes furent inutiles ; Agathe se vit forcée de partir.

Bien avant dans la nuit elle se rendit au cimetière voisin, près de la tombe de son père, où elle exhala au milieu des pleurs et des sanglots la profonde douleur qui lui oppressait le cœur. Oh! qui pourrait dire que de larmes coulèrent de ses yeux, que de soupirs s'échappèrent de ce cœur inquiet et bouleversé! — Comme elle se croyait seule, elle se mit à faire à haute voix le récit de ses souffrances, lorsque tout à coup elle s'entendit appeler par son nom. C'était une paysanne de sa connaissance, qui venait de lui adresser la parole. « Qu'avez-vous donc, bonne Agathe, lui dit-elle, que vous soupirez si profondément? » Lorsqu'Agathe lui eut raconté la triste situation dans laquelle elle se trouvait, la paysanne reprit aussitôt : « Et que pensez-vous

faire ? » — Hélas ! répondit Agathe, Dieu seul le sait. En attendant, j'irai trouver ma tante ; si elle ne peut me recevoir chez elle, elle ne manquera pas au moins de me donner quelque bon conseil. » — « Prenez courage, reprit la paysanne d'un ton consolateur ; le père des orphelins prendra pitié de votre sort. J'ai perdu, il y a quelque temps, ma fille unique, et aujourd'hui un attrait invincible m'a attirée auprès de sa tombe pour y pleurer ; maintenant mon parti est pris, vous prendrez la place de mon enfant, et vous deviendrez ma fille. Qu'en pensez-vous ? consentez-vous, de votre côté, à m'adopter pour votre mère ? » — L'étonnement et la joie empêchèrent Agathe de répondre autrement que par les larmes et par les baisers dont elle couvrit la main de sa bienfaitrice ; et déjà le lendemain elle entra chez sa mère adoptive. — La paysanne ne fut pas trompée dans son espérance ; Agathe se montra constamment prévenante et vertueuse. Après avoir vécu plusieurs années ensemble dans le bonheur et la paix, la paysanne mourut et laissa à Agathe une fortune considérable en héritage. — Quant à Anne, sa frivolité et son amour du luxe la réduisirent bientôt à la plus affreuse misère ; elle voulut entrer en service ; mais comme on connaissait ses mauvaises habitudes, personne ne voulut l'accueillir. Elle se rendit dans la ville voisine, se livra tout entière au désordre, et mourut dans un hôpital, à l'âge seulement de vingt ans. — C'est ainsi que la faiblesse de sa mère l'avait plongée dans le malheur et le crime, tandis que sa cruauté envers Agathe avait, au contraire, fait le bonheur de cette dernière (*Aus dem Leben*).

8. Participer aux péchés d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Achan, pour avoir volé de l'or, de l'argent et un manteau de poupre, et les avoir enfouis dans sa tente, fut non-seulement puni personnellement, mais le châtiment s'étendit encore à ses fils et à ses filles, qui lui avaient aidé à cacher le vol (*Jos.* 7). — Les habitants de Sichem fournirent à Abimélech l'argent qu'il lui fallait pour payer les meurtriers de ses frères et pour se faire déclarer roi; et en agissant ainsi, ils participèrent au crime d'Abimélech ; mais ils reçurent aussi le châtiment qu'ils méritaient (*Jug.* 9, 4 et 57).—Tous ceux qui prirent part à la révolte d'Absalon contre son père trouvèrent au milieu de la bataille une mort prompte et déshonorante (2. *Rois*, 18, 7). —Le peuple s'associa à la vengeance que les ennemis du Sauveur exercèrent sur lui ; mais ils furent punis d'une manière terrible. — Saul gardait les vêtements de ceux qui lapidaient Etienne (*Act.* 7).

b. Au milieu d'une bande de voleurs qu'on conduisait dans une petite ville du Tyrol, se trouvait une vieille femme, propriétaire d'une petite maison située à une demi-lieue de la ville. Les habitants de cette ville, qui connaissaient la vieille, ne furent pas peu étonnés en la voyant figurer au milieu de cette troupe de bandits, et cependant c'etait précisément dans sa maison que les employés de la police avaient arrêté ces malfaiteurs ; et la femme elle-même, comme le prouva l'enquête, avait été leur auxiliaire la plus active. Sa maison servait de réceptacle aux objets volés, et c'était la femme elle-même qui s'était chargée de vendre les articles en

détail; articles dont le produit avait servi à lui faire un revenu considérable. Les voleurs l'appelaient du nom de « bonne mère, » et en recevaient, en échange, le titre « d'enfants laborieux et dévoués. » Cependant, « cette bonne mère » eut beau s'excuser et prétendre que jamais elle n'avait rien volé; elle fut obligée d'entrer avec « ses enfants laborieux » dans une maison de correction, où elle mourut au bout de six mois (*Aus dem Leben*).

9. Défendre les péchés d'autrui.

a. Exemples bibliques. — Achab, roi en Israël, et l'impie Jézabel, son épouse, protégeaient les faux prophètes, et poursuivaient les véritables (3. *Rois*, 18). — Les grands-prêtres qui donnèrent de l'argent aux gardes chargés de veiller auprès du tombeau de Jésus, afin de les engager à mentir et à déclarer qu'ils étaient endormis, leur promirent que si cela venait à la connaissance du gouverneur, ils l'apaiseraient et les mettraient en sûreté (*Matth.* 28, 14). — Nous lisons dans les Proverbes (17, 15) : « Celui qui justifie l'injuste, et celui qui condamne le juste, sont tous deux abominables devant Dieu. » Les docteurs juifs, du temps de Jésus-Christ, approuvaient le serment fait à la légère, et permettaient d'y manquer de fidélité. — Les pharisiens enseignaient et soutenaient par leurs paroles et leurs exemples la sainteté des œuvres extérieures, et excusaient les mauvais désirs et les mauvaises pensées (*Conf.* Matth. 5 et 15).

b. Le pape Léon IX, qui monta sur le Saint-Siége en 1049, ayant réuni un concile dans l'église de Saint-

Remi, à Reims, l'évêque de Langres y fut accusé d'avoir violé en une foule de points les lois de l'Eglise. Sur des accusations aussi atroces, l'évêque de Langres demanda permission de consulter : l'ayant obtenue, il tira à part l'évêque de Lyon et celui de Besançon, et les pria d'être ses avocats. L'évêque de Besançon commença donc à parler pour sa défense; mais saint Remi, en présence duquel se tenait le concile, fit le même miracle qu'il avait opéré autrefois, en rendant muet un évêque arien dans un concile, car la voix manqua tout-à-coup à l'archevêque de Besançon. Témoin d'une scène aussi frappante, le pape ne put retenir ses larmes, et s'écria : « Saint Remi vit encore ! » Puis, se levant à l'instant avec tout le concile, il alla se prosterner en prière devant le tombeau de ce saint, en l'honneur duquel on chanta une antienne (*Hist. eccl.*).

CHAPITRE II.

I. DE LA VERTU EN GÉNÉRAL.

1. Une parabole sur la destination de l'homme.

« FAITES LE BIEN. »

a. Un roi, qui possédait d'immenses richesses, avait deux fils qu'il aimait d'un amour égal. Il voulait les établir tous deux héritiers de ses biens et de ses trésors; mais ils devaient, auparavant, prouver qu'ils en étaient dignes. C'est pourquoi il leur ordonna de se

rendre dans un pays étranger pour y faire une abondante provision d'or et de pierres précieuses. « Celui-là seul, leur dit-il, sera véritablement digne de moi et de mes richesses, qui me rapportera de l'*or pur*, et de *véritables pierres précieuses.* » Cela dit, il leur remit de grandes sommes d'argent, et, afin qu'ils pussent plus facilement distinguer l'*or pur* et les *véritables pierres précieuses* de ce qui n'en aurait que l'apparence, il leur donna encore à chacun : 1° une *pierre de touche,* afin qu'elle leur servît de moyen de comparaison; 2° un livre où se trouvaient écrites les marques caractéristiques auxquelles ils reconnaîtront l'or pur et les véritables pierres précieuses; 3° il leur donna pour guides des compagnons honnêtes et habiles connaisseurs, aux conseils desquels ils pourraient se fier en toute sûreté.

Voilà donc les deux fils en route pour le pays qui leur a été indiqué. — L'aîné, léger et insouciant, dépensa beaucoup d'argent, et passa un temps considérable dans les divertissements et les plaisirs; et bien qu'il se souvînt de temps en temps des ordres de son père, et qu'il tachât de se pourvoir d'or et de pierres précieuses, il ne recourait ni à la pierre de touche ni aux conseils de son compagnon, et n'ouvrait jamais le livre qui lui avait été remis. Ses regards ne s'arrêtaient que sur l'éclat et la beauté extérieure des pierres précieuses, et ce coup-d'œil lui suffisait pour porter son jugement et faire ses provisions. — Bien différente était la conduite du plus jeune. Il écoutait volontiers les conseils de son compagnon, et quand il voulait acheter une pierre précieuse, il la comparait avec celle que son père lui avait remise, et s'assurait, en consultant son

livre, si les pierres précieuses qu'il avait en vue, portaient les marques indiquées sur le livre.

Au moment où ils s'y attendaient le moins, et beaucoup trop tôt pour l'aîné des frères, arriva un messager de la part du roi, qui leur ordonna de s'en retourner aussitôt. Lorsqu'ils furent de retour, l'aîné étala le premier, non sans une certaine inquiétude, la triste marchandise qu'il avait apportée ; mais son père, jetant sur lui un regard sévère, lui dit d'un ton vivement courroucé : « Comment, insensé et maladroit que vous êtes, avez-vous pu mettre tant de légèreté et d'étourderie à faire les achats dont je vous avais chargé ! Ce que vous avez acheté pour de l'or pur n'est qu'un métal tout ordinaire ; il n'a que l'éclat extérieur de l'or ; et vos prétendues pierres précieuses, belles, il est vrai, quant à la forme et au poli, ne sont que du verre tout ordinaire. Vous avais-je donné tant d'argent ainsi qu'une pierre de touche, un livre et un guide pour faire une aussi misérable provision ? En punition de votre négligence, *je vous bannis à jamais de ma cour.* »

Le père fit ensuite la revue des objets qu'avaient rapportés le plus jeune de ses fils ; et à peine les eut-il aperçus, que son regard et sa figure reprirent leur sérénité et leur douceur accoutumées. « Je vous félicite, mon cher fils, s'écria-t-il ; vous m'avez rapporté de l'or pur, et des pierres précieuses telles que je les désirais ; c'est pourquoi je vous constitue le digne héritier de tous mes trésors. »

Le roi dont il s'agit, c'est Dieu lui-même ; les deux fils représentent les hommes pèlerins sur la terre ; notre or et nos pierres précieuses, ce sont les vertus et les bonnes œuvres dont nous devons nous approvisionner

sur cette terre d'épreuves, si nous voulons devenir les héritiers des trésors du ciel. L'argent nécessaire pour cela, ce sont les talents, les bonnes dispositions et les grâces que Dieu nous envoie. Il nous a, en outre, donné à chacun, une *pierre de touche*, qui est la *conscience,* afin que nous puissions distinguer l'or véritable de ce qui n'en a que l'apparence, c'est-à-dire les bonnes œuvres des œuvres d'iniquité. Notre livre, c'est l'Evangile, où sont consignées les marques infaillibles auxquelles nous pouvons reconnaître les *véritables* vertus. Nos guides, ce sont les pasteurs, nos parents, nos maîtres et tous ceux qui sont chargés de nous diriger dans les voies du salut ou qui peuvent nous donner quelque salutaire conseil !

2. La vertu seule a une valeur réelle et durable.

a. Ce que Salomon disait en parlant de la sagesse peut aussi s'appliquer à la vertu : « Je l'ai préférée, disait-il, aux royaumes et aux trônes, et j'ai cru que les richesses n'étaient rien au prix de la sagesse. Je n'ait point fait entrer en comparaison avec elle les pierres précieuses, parce que tout l'or, au prix d'elle, n'est qu'un peu de sable, et que l'argent devant elle, sera considéré comme de la boue. » (*Sag.* 7, 8).

b. Saint Bernard disait de même : « La vertu seule est la mère de l'honneur ; elle seule mérite d'être honorée. C'est ce que voulaient déjà faire entendre les Romains, en élevant des temples à la Gloire et à la Vertu. Ces temples étaient construits de telle façon, qu'on ne pouvait entrer dans le premier sans avoir passé par celui de la Vertu. » (*Serm. l. de nat.* S. Victor).

c. Ce que Jacob disait un jour à Laban, la vertu peut le dire à ceux qui la pratiquent : « Vous aviez peu de choses avant que je fusse venu auprès de vous; et présentement vous voilà devenu riches; Dieu vous a bénis aussitôt que je suis entré en votre maison. » (*Gen.* 30, 30).

d. Saint Barlaam se servait de la parabole suivante pour prouver le prix de la vertu : « Une personne avait trois amis; c'était aux deux premiers qu'elle avait le plus de confiance et dont elle espérait qu'elle serait secourue de la manière la plus efficace, si jamais elle tombait dans le malheur.—Un jour, elle fut invitée à comparaître devant le juge, et elle pria ses trois amis de lui venir en aide. — Le premier lui donna un vêtement, mais ne voulut pas l'accompagner; le second l'accompagna pendant une partie de la route, mais s'en retourna en se moquant d'elle; seul, le troisième ne l'abandonna pas, mais resta fidèlement à ses côtés, et la défendit avec chaleur et dévouement en présence du juge. — Le premier ami, c'est la richesse; quand l'homme est appelé à comparaître devant le souverain Juge, elle l'abandonne, et reste loin de lui; le second, ce sont les plaisirs du siècle et les parents : ceux-ci l'accompagnent jusqu'au tombeau, puis s'en retournent en riant, et vont se divertir avec le premier ami, la richesse; le troisième ami, c'est la vertu; elle seule n'abandonne pas l'homme, mais elle l'accompagne par de-là le tombeau, et lui obtient, par sa puissante médiation, un jugement favorable de la part du Juge suprême. » (*Lohn.* Bibl. III. 443).

e. Lorsque Démétrius apprit que les Athéniens avaient renversé les statues qu'ils avaient élevées en son hon-

neur, il se contenta de dire : « Mais ils ne sauraient renverser la vertu, en l'honneur de laquelle ils avaient érigé ces statues. » (*Laërt.* lib. 6).

f. Comme on demandait un jour à Charlislaus quel était, selon lui, le meilleur gouvernement, il répondit : « C'est celui dans lequel les citoyens rivalisent entre eux de vertus. » (*Plutarch.*).

g. Comme le philosophe Bias se disposait à envoyer son fils en Egypte, celui-ci lui demanda quelle était l'acquisition qu'il devait faire pour lui causer le plus de plaisir. Son père lui répondit : » Tâchez d'acquérir ce trésor qu'il est permis même au vieillard mourant d'emporter avec lui, c'est-à-dire la vertu. » (*S. Basil.* orat. 6. de virtut.).

h. « Jusqu'ici, dit Sénèque, il ne s'est encore trouvé personne à qui la vertu ne se soit montrée reconnaissante, soit pendant la vie, soit à la mort, lorsqu'on l'a cherchée avec un amour constant. La vertu est l'unique bien de l'homme, dit encore le même païen; elle seule marche d'un pas ferme entre la prospérité et l'infortune, en nous apprenant à faire peu de cas de l'un et de l'autre. La vertu a besoin d'un guide et d'un directeur, tandis que le vice s'apprend sans précepteur.» (*Sen.* ep. 80).

i. Phocion renvoya à Alexandre les sommes considérables que celui-ci lui avait envoyées en reconnaissance de sa probité, et lui fit adresser ces paroles : « Qu'il me laisse tel que je suis. »—Comme on demandait un jour à Socrate s'il croyait que le roi de Perse fût heureux, il répondit : « J'ignore ce qu'il possède de vertu et de moralité.» (*Laërt.* l. 6).

k. Quelques personnages faisant un jour, en pré-

sence d'Alphonse, roi d'Aragon, l'éloge des vertus et des belles qualités de Nicolas de Picenne, un jeune homme se permit de répondre avec une morgue aristocratique, que Nicolas n'était que le fils d'un boucher; sur quoi le roi répondit : « J'aimerais mieux être le fils de ce boucher que le fils d'un roi. » (*Lohn.* Bibl. III. 436).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. Les anciens naturalistes prétendaient que l'éclair, qui d'ailleurs détruit tout ce qu'il atteint, épargne cependant le laurier.—De même, un grand malheur peut tout nous enlever, tandis que la vertu est indestructible, et est à l'abri des coups de l'adversité (*Hect. Pint.* in Ezech. 17).

b. De même que la splendeur du soleil efface la lumière de toutes les étoiles; de même l'éclat de la vertu éclipse et obscurcit toutes les actions des hommes.

c. « De même que celui-là n'est pas riche qui connaît une grande quantité de monnaies et qui peut compter des sommes énormes; mais celui-ci seulement qui possède réellement beaucoup d'argent; de même on n'est pas vertueux précisément quand on sait dire beaucoup de choses sur les vertus, mais seulement quand on les possède véritablement. » (*Hect. Pint.* in Ezech. 20).

d. « Les véritables richesses, ce ne sont pas les biens temporels, mais les vertus que la conscience porte avec elle, et qui la rendront éternellement heureuse. » (*S. Bern.* in Serm.).

e. « L'homme vertueux perd volontiers ce qui est temporel pour sauver ce qui est éternel. » (*S. Ambr.*).

II. DES VERTUS EN PARTICULIER.

A. Des vertus théologales.

Nous avons rapporté des exemples suffisants sur cette matière, en parlant de la Foi, 1er vol., p. 21; de l'Espérance, 1er vol., p. 347, et de la Charité, 2e vol., p. 5 et suiv.

B. Des vertus morales.

DES QUATRE VERTUS CARDINALES.

Ces quatre vertus sont comme la base et le modèle de toutes les bonnes œuvres du chrétien. Il ne suffit pas, en effet, d'être animé de bonnes intentions, mais il faut encore agir avec *prudence* dans le choix des moyens pour les réaliser, et ces moyens doivent de nouveau être employés avec modération (tempérance). En outre, il n'est jamais permis de violer les prescriptions de la *justice*, et de négliger un devoir pour en remplir un autre plus parfaitement. Enfin, le chrétien doit persévérer dans la vertu avec courage (force). C'est donc à ces quatre vertus que doivent se rapporter toutes les autres, et tourner en quelque sorte autour d'elles comme une porte sur ses gonds (*cardines*), comme l'indique le nom de *vertus cardinales*.

1. *La prudence.* — La prudence est cette vertu qui nous fait connaître et pratiquer ce qui convient dans la conduite, et discerner ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

a. Exemples bibliques. — Joseph, intendant à la cour d'Egypte, sut, par sa sage prévoyance, préserver tout

un peuple des horreurs de la famine (*Gen.*, 42, 21). — David exécutait tous les ordres du roi Saül avec une grande prudence (1. *Rois*, 18, 5). — L'écriture dit en parlant d'Abigaïl, l'épouse de Nabal, homme dur et brutal : « Abigaïl était très-prudente. » Dès qu'elle fut avertie des procédés inconvenants de son mari et des maux qu'ils pouvaient attirer sur sa maison, elle prit des vivres, alla au-devant de David qui avait été offensé, et lui parla avec beaucoup de sagesse, de douceur et d'humilité. Quant à son mari Nabal, comme il avait tant bu qu'il s'était enivré, elle ne lui dit rien jusqu'au matin (1. *Rois*. 25, 3. 36). — Lorsque David eut gravement offensé le Seigneur, le prophète Nathan lui reprocha son crime en se servant d'une parabole qui lui en fit concevoir toute l'énormité (2. *Rois*, 12). — Le roi Salomon était devenu, par la sagesse que le Seigneur lui avait accordée, l'objet d'une admiration générale, et la reine de Saba, attirée par sa réputation, fit un long voyage pour aller admirer sa sagesse et sa magnificence (2. *Rois*, 10). La sagesse de Salomon nous est encore attestée par ses Proverbes. — Quelle prudence ne fit pas paraître Daniel, en interrogeant les deux vieillards qui avaient porté un faux témoignage contre la chaste Suzanne, et comme il découvrit promptement leur méchanceté ! (*Dan.* 13). — Non moins prudent et non moins simple fut le moyen dont le même Daniel se servit pour mettre en évidence l'imposture des prêtres des idoles. — Le plus exemple de prudence, c'est celui que le Sauveur nous a donné lui-même. Avec quelle prudence et quelle sagesse il s'efforçait de rendre sa doctrine intelligible et intéressante, par le moyen de paraboles, de comparaisons et d'exemples !

Il voulait sauver et rendre meilleurs tous les hommes sans exception, et pour arriver à ce but, il savait proportionner les moyens aux caractères et aux passions des hommes. Envers les orgueilleux pharisiens, il se montrait sévère et austère, et tâchait de briser leur fierté; à l'égard des pécheurs désespérés, il se montrait, au contraire, doux et compatissant; il les encourageait et tâchait de ranimer leur confiance. Sa voix annonçait tantôt le juge sévère et inflexible, tantôt le pasteur zélé et miséricordieux qui court après la brebis égarée. Le Seigneur a voulu, par la parabole des cinq vierges folles et des cinq vierges sages, nous donner un exemple de la prudence évangélique; prudence qu'il recommanda aussi à ses apôtres lorsqu'il leur adressa ces paroles : « Voyez, je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups; c'est pourquoi soyez prudents comme les serpents et simples comme les colombes. » (*Matth.* 10, 16).—Tout en nous faisant voir l'injustice de cet économe dont il parlé dans l'Evangile, le Seigneur propose cependant à notre imitation la prudence avec laquelle il avait agi dans sa disgrâce, puis il ajoute : « Les enfants du siècle sont plus prudents dans la conduite de leurs affaires (temporelles) que ne le sont les enfants de lumière (dans l'affaire de leur salut).» (*Luc.* 16). — Avec quelle adresse le Seigneur éluda la question qu'on lui faisait relativement aux impôts! (*Matth.* 22, 21). — Pendant le séjour de saint Paul à Damas, les Juifs, qui ne pouvaient le souffrir, ayant résolu de le faire mourir, les disciples le descendirent durant la nuit par la muraille dans une corbeille (*Act.* 9, 25). — Bien que le même apôtre sût qu'il n'y avait point de péché à manger des viandes immolées par les

païens, il ne voulut cependant pas le faire, afin de ne point scandaliser ses frères (1. *Cor*. 8, 13).— Saint Paul ayant remarqué, en passant à Athènes, les statues des faux dieux, et ayant trouvé cette inscription : AU DIEU INCONNU, il choisit précisément ce titre-là, comme une occasion favorable pour annoncer aux païens le véritable Dieu inconnu qu'ils ne connaissaient pas encore (*Act*. 17, 23).

b. L'empereur grec Théodose était d'une négligence telle qu'il signait aveuglément tous les papiers qu'on lui présentait, sans même s'assurer de ce qu'ils contenaient. Sa sœur Pulchérie, voulant le guérir de cette dangereuse insouciance, lui présenta un jour un papier à signer, portant qu'il lui vendait en qualité d'esclave son épouse Eudoxie. Théodose, selon sa coutume, souscrivit le papier sans difficulté aucune. Pulchérie emporta le billet, et garda chez elle Eudoxie qui avait été avertie du dessein de Pulchérie. L'empereur, voyant au bout de quelque temps que son épouse ne paraissait pas, ordonna qu'on la lui amenât; mais le serviteur revint dire que Pulchérie ne le permettait pas, attendu que l'impératrice était devenue son esclave. Le jeune monarque envoya une seconde invitation; mais au lieu de lui envoyer Eudoxie, sa sœur lui fit remettre le billet par lequel il lui vendait son épouse comme esclave. L'empereur l'ouvrit, rougit de honte en reconnaissant sa signature, et depuis ce moment il fut complètement guéri de son insouciance (*Baronius,* ad ann. 446).

c. Les jésuites, occupés à travailler à la conversion des sauvages, avaient, entre autres moyens de prudence que leur suggérait leur zèle pour la conversion

des Indiens, employé celui-ci : Comme ils avaient remarqué que les Indiens prenaient un grand plaisir à la musique, ils se placèrent dans des barques avec quelques nouveaux convertis, et naviguèrent sur le fleuve en chantant. Les Indiens, ne pouvant résister aux charmes des sons, descendaient de leurs montagnes dans les vallées, accouraient sur le bord des fleuves pour entendre de plus près les chants mélodieux que les missionnaires faisaient entendre. Plusieurs d'entre eux allaient même jusqu'à sauter dans l'eau et suivaient la barque à la nage. C'est ainsi que ces missionnaires parvinrent à attendrir le cœur de ces sauvages et à les préparer à écouter la bonne nouvelle, c'est-à-dire le saint Evangile (*Herbst's Exempb.* S. 708).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et qui est riche en prudence, car le trafic de la sagesse vaut mieux que celui de l'argent. » (*Prov.* 3, 13).

b. « La vertu de prudence distingue avec une attention continuelle ce qui est bon et utile de ce qui est mauvais et nuisible, pour travailler à acquérir l'un et à éviter l'autre. » (*S. Aug.* De Civit. Dei).

c. « La prudence sans le zèle est languissante et infructueuse ; le zèle sans la prudence trébuche et se fourvoie souvent. » (*S. Bern.* sup. Cant.).

d. « La prudence est la mère des vertus ; elle conduit le gouvernail pendant le trajet de la vie. » (*Idem*).

e. Janus, dieu de la paix chez les anciens, doit avoir été roi dans le Latium. Comme il était très-prudent, et que, lorsqu'il voulait entreprendre quelque chose, il

considérait à la fois le passé et l'avenir, les païens prétendaient qu'il avait deux faces, l'une pour regarder dans le passé et l'autre dans l'avenir. — La prudence ressemble à cette divinité païenne; elle ne perd de vue ni le présent ni l'avenir.

f. De même que la tête, en sa qualité de gouvernante des membres du corps, occupe la première place; de même la prudence, comme directrice de toutes les vertus morales, tient aussi entre elles le premier rang.

2. *La tempérance.* — La tempérance est une conséquence de la prudence. Elle consiste à savoir garder en toutes choses une juste mesure. — Considérée comme vertu cardinale, elle n'a pas seulement pour objet de limiter la jouissance des plaisirs sensuels, ou de réprimer les désirs désordonnés du cœur, mais elle tient encore sous sa vigilance toutes les facultés de l'homme, afin qu'il ne dépasse jamais les bornes de la prudence. La tempérance est nécessaire même dans la pratique du bien. Ainsi, rien de plus louable que le zèle pour la prière, mais il ne laisserait pas d'être blâmable s'il nous faisait négliger nos autres devoirs, tels que le travail, les soins que nous devons à nos parents, etc. — La tempérance chrétienne s'efforce de mettre toutes les capacités de l'homme dans une unité harmonique; c'est pourquoi la tempérance et la prudence doivent toujours accompagner nos autres vertus.

a. Exemples bibliques. — Le Seigneur institua le jour du sabbat afin que les hommes et les animaux pussent reposer en ce jour-là, et de peur qu'un travail trop astreignant ne les affaiblît outre mesure (1). — Les festins

(1) Est modus in rebus sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

qu'on faisait les jours de fêtes servaient à la fois à fortifier le corps et à récréer l'esprit. — Afin d'empêcher une trop grande inégalité des fortunes parmi les Israélites, le Seigneur avait établi que, la septième année, toutes les dettes des Juifs seraient remises et les esclaves rendus à la liberté. — Dieu ordonna à Gédéon de ne choisir pour aller combattre les ennemis que ceux qui prendraient l'eau avec la main et la porteraient à leur bouche (c'est-à-dire ceux qui boiraient avec modération), et de mettre de côté ceux qui, comme les chiens, lécheraient l'eau avec la langue, ou qui mettraient les genoux en terre pour boire (*Jug.* 7, 6).

Nous trouvons encore un exemple d'une sage tempérance dans la manière de vivre du Sauveur, dans son maintien simple et modeste, et dans la part qu'il prit aux noces de Cana. Rien de plus frappant que le contraste qui existait entre lui et les pharisiens, ces hommes superbes et hautains, qui ne visaient qu'à l'effet extérieur et à s'entourer de l'estime des hommes. Quant à lui, toute son occupation consistait, non à s'attirer les regards de la foule, mais à gagner les cœurs; aussi sa modération à l'égard des pécheurs ranimait-elle leur confiance et leur courage. Il n'avait garde de les repousser en leur adressant des reproches durs et sévères, mais il se contentait de leur dire : « Allez et ne péchez plus. »

Dans l'excès de leur zèle, les fils de Zébédée voulaient appeler la flamme du ciel sur les Samaritains qui avaient refusé l'hospitalité au Sauveur; mais il leur en fit des reproches et leur apprit à modérer leur zèle (*Luc,* 9, 54). — Jésus ordonna à Pierre qui, dans son appartement, avait tiré le glaive pour défendre son Maître, de le re-

mettre dans le fourreau (*Matth.* 26). — Jésus-Christ voulait que ses disciples joignissent à « la prudence du serpent la simplicité de la colombe. » (*Matth.* 10). — Le Sauveur faisait un usage modéré de la puissance qu'il avait de faire des miracles, et il ne s'en servit jamais dans le but de procurer à ses parents une existence douce et commode. — Les Apôtres, instruits par leur divin Maître à allier le zèle de la charité avec une sage modération, s'efforçaient aussi de ne pas imposer de nouveaux fardeaux aux païens nouvellement convertis, et avaient soin de n'exiger d'eux que les choses absolument nécessaires (*Act.* 25). — Saint Paul, qui aurait pu prétendre, en sa qualité de prédicateur de l'Evangile, à être nourri par les fidèles, ne voulut pas néanmoins profiter de ces avantages, mais il préféra gagner sa vie par le travail de ses mains. — Quelle ne fut pas la sollicitude du même apôtre pour la santé de son disciple Timothée ! Il l'engageait à se modérer dans ses travaux, à ne plus se contenter de ne boire que de l'eau, mais d'user d'un peu de vin, à cause de son estomac et de ses fréquentes maladies (1. *Tim.* 5, 23).

b. Saint Jean, le disciple bien-aimé du Sauveur, menait, selon Epiphanes, un genre de vie très-simple et très-austère; il mangeait peu et se contentait d'une nourriture simple et commune. Cependant, au milieu de ses mortifications, il prenait aussi quelques instants de récréation. Quand son esprit était épuisé et que son corps était accablé de fatigues, il avait coutume, d'après ce que rapporte la légende, de jouer avec une perdrix apprivoisée qui sautait de sa main sur ses épaules et sur sa tête, pour revenir enfin se reposer sur sa main. Un passant, qui revenait de la chasse avec son arc et sa

flèche, s'en étant aperçu, parut étonné de voir un vieillard, qui d'ailleurs s'occupait de choses fort sérieuses, passer une partie de son temps dans un jeu si enfantin. L'étonnement du chasseur fit sourire l'apôtre, qui invita son critique censeur à bander son arc; ce qu'il fit. Cependant, l'ayant peu de temps après détendu, le saint lui demanda pourquoi il agissait ainsi, et ne s'efforçait pas bien plutôt de le tendre toujours de plus en plus. « Eh! répondit l'étranger, je ne puis le faire, car autrement il perdrait sa force et me deviendrait complètement inutile. — C'est ainsi, reprit le saint, que l'homme a besoin d'être détendu de temps en temps, et de réparer les forces de son corps et de son esprit par une récréation honnête et innocente. » (*Buchf. Leb. et Heilig.* 586).

c. Il est raconté, dans la légende de saint Chrysophore, qu'ayant été conduit devant le préteur pour y rendre compte de sa foi, un des archers lui donna un soufflet sur la figure. Chrysophore, guerrier aussi remarquable par son courage que par sa force, jeta des regards furieux sur cet homme insolent, et lui dit d'un air menaçant : « Si je n'étais pas chrétien... (et comme tel obligé de réprimer ma colère), je te demanderais compte de ta conduite. » — Puissions-nous, nous aussi, par la pensée que nous sommes chrétiens, étouffer nos mouvements de colère, et calmer notre emportement.

d. Le philosophe Socrate, quoique naturellement vif et passionné, avait cependant acquis à un haut degré la vertu de la modération. Aucun événement, quelque désagréable qu'il fût, n'était capable de troubler la tranquillité de son âme. Ayant un jour reçu de quelqu'un un vigoureux soufflet, il se contenta de dire :

« C'est vraiment dommage qu'on ne puisse pas prévoir quand on doit sortir avec un casque sur la tête. » — Une autre fois qu'on vint lui annoncer que quelqu'un avait mal parlé de lui en sa présence : « Peu m'importe, répondit-il d'un air d'indifférence, il lui est même loisible de me battre, quand je n'y serai pas. » — Il observait la même modération dans la répression de ses désirs. Ainsi, lorsqu'après un travail fatiguant, il arrivait auprès d'une fontaine, pressé par une soif ardente, il remplissait plusieurs fois son gobelet, et le vidait ensuite lentement sans en boire, tant pour épargner sa santé, que pour s'habituer à se vaincre lui-même (*Annegarn's Weltg.*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

Voir les sentences rapportées au 2e vol. sur la modération dans le boire et le manger.

a. « On est souvent obligé de laisser reposer le corps ; car, lorsqu'il aura été fortifié et rafraîchi par le repos, il n'en sera que plus actif. » (*Senec.* de Tranquill. anim.).

b. « La nature a aussi reçu certains droits du Créateur, dont la violation ruine à la fois le corps et l'esprit. » (*Boetius*).

c. « Si l'homme laisse reposer son champ, pourquoi ne se reposerait-il pas lui-même ? »

3. *La justice.* — La justice consiste à ne blesser les droits de personne et à rendre à chacun ce qui lui est dû. La justice condamne cette proposition : La fin justifie les moyens. » Quelque bonne que soit la fin, il n'est jamais permis d'employer des moyens injustes et illicites pour y arriver. Ainsi, c'est une chose louable et

utile de secourir les malheureux, mais il n'est pas permis de le faire en volant son prochain.

a. Bayard, surnommé à cause de sa bravoure et de sa loyauté le « chevalier sans peur et sans reproche, » se distinguait par une loyauté et une franchise sans exemple. On raconte à son sujet que pendant ses expéditions et ses marches, jamais, même en pays étranger, il n'abandonna un quartier sans avoir payé exactement ce que lui et les siens avaient consommé. Souvent les personnes qui l'avaient reçu chez elles refusaient d'accepter le paiement, se croyant assez honorées d'avoir pu donner l'hospitalité à un homme si distingué ; mais Bayard ne se contentait pas de ces paroles flatteuses, car il tenait fermement à son principe qui était « qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. »

b. Sous le règne du pape Sixte-Quint, la noblesse romaine avait l'habitude de tout acheter à crédit, sans s'inquiéter nullement de payer les marchands. Ceux-ci se permettraient-ils d'inviter poliment leurs illustres débiteurs à les payer, on les repoussait avec mépris et dédain. L'un de ces marchands alla un jour trouver Sixte-Quint et se plaignit qu'un noble, qui lui devait une somme considérable, se contentait de lui répondre, chaque fois qu'il le priait de le payer : « Les nobles paient quand ils le veulent. » Cette injustice criante indigna vivement le pape. Aussitôt il fit venir le personnage, et après lui avoir fait avouer sa dette, il le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il eût entièrement soldé son créancier. — Sixte-Quint fit en outre convoquer tous les marchands, et leur paya de sa propre caisse les dettes des nobles. Ces derniers étant ainsi devenus les débiteurs du pape, ils n'eurent rien de plus pressé que

d'aller s'acquitter envers lui, afin de s'épargner quelque nouveau désagrément. — En général, ce pape déploya une telle sévérité dans l'administration de la justice, que, lorsque les juges, séduits par les parties ou les avocats, faisaient quelque chose de contraire aux strictes règles de la justice, il lui suffisait de leur rappeler ces paroles : « Souvenez-vous que Sixte-Quint est encore en vie. » (*Nach Herbst's Exempb.* 726).

c. Une femme alla un jour se plaindre au roi Théodoric, que depuis trois ans la justice était saisie d'une affaire qui la concernait, en qu'en ce moment même la question était encore pendante. Le roi fit appeler les juges devant lui, et leur ordonna de terminer la question de la plaignante dans l'espace de trois jours Les juges déployèrent alors une activité prodigieuse, et au bout du terme prescrit tout fut terminé. Ils s'imaginaient cette fois-ci pouvoir se tirer d'affaires impunément, mais le roi déclara qu'ils avaient trahi et violé la loi, et il les fit tous mettre à mort (*Chron. Alex.*).

d. Un orfèvre de Vienne, qui était tombé dans un état complet d'indigence, tirait de l'hôpital tout ce qui était nécessaire à son entretien, lorsqu'en 1785 il reçut tout-à-coup une somme considérable qui lui était due et dont il n'espérait plus rien recevoir. Aussitôt il alla touver le chef de l'établissement, lui indiqua exactement la somme qu'il venait de recevoir, tout en déclarant qu'il ne pouvait vivre plus longtemps avec le bien des pauvres. — A sa mort, il légua toute sa fortune à cet hôpital, en reconnaissance de l'assistance qu'il en avait reçue (*Beisp. des Guten.* 393).

Voir les sentences rapportées au 2e vol. p. 420.

4. *La force.* — La force est une vertu qui fait que

nous persévérons avec fermeté et constance dans le bien, et combattons avec courage et énergie les obstacles que nous rencontrons dans l'exercice de la vertu. — Outre les exemples que nous avons rapportés en parlant de la foi de la confirmation, du neuvième et dixième commandements, on peut dire encore que la vie particulière de tous les saints nous fournit des exemples de cette vertu, puisque tous ils ont réalisé pendant leur vie ces paroles de Jésus-Christ (*Matth.* 10, 23) : « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. »

a. Exemples bibliques. — Noé travailla au-delà de 100 ans à la construction de l'arche, malgré les railleries de ses contemporains. — Abraham, malgré les épreuves nombreuses auxquelles il fut soumis, persévéra cependant toujours dans le service de Dieu. — La femme de Putiphar ne cessait journellement d'attenter à la vertu de Joseph, et, malgré cela, il résista constamment à la tentation (*Gent.* 39, 10). — Quelle ne fut pas la longanimité de Job au milieu de tant de souffrances et de privations qu'il eut à supporter ! — On peut en dire autant du vertueux Tobie. — Suzanne prouva par son exemple combien est forte et courageuse la vertu d'une épouse qui arme la chasteté. — Daniel et ses amis persévérèrent constamment dans le service de Dieu, et rien ne fut capable de leur faire transgresser ses commandements. — Quelle persévérance vraiment héroïque que celle du vieillard Eléazar, de la mère des Machabées et de ses sept fils !

Le Sauveur n'avait prédit à ses apôtres que souffrances et tribulations, et cependant ils lui restèrent fidèlement attachés. Tous, après les travaux de la journée, pouvaient s'écrier avec le Sauveur : « Tout est

consommé! » Quelle consolation ne fut-ce pas pour saint Paul, de pouvoir s'écrier (2. *Tim.* 4, 7) : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi, il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée pour le jour du dernier jugement. » (*Act.* 4, 7).

b. Au Mexique, un voluptueux qui avait vainement essayé tous les moyens pour séduire une jeune personne, l'ayant un jour rencontrée dans un lieu retiré, il la prit par les cheveux, la traîna auprès d'un arbre, et, après l'y avoir attachée, la frappa d'une manière horrible. Au milieu des tourments qu'elle endurait, cete fille courageuse s'écriait avec fermeté : « Je préfère mourir au milieu des plus cruels supplices, plutôt que de perdre ma virginité. » — Ce qui effectivement aurait eu lieu, si l'arrivée d'un homme n'eût empêché ce malheureux d'assouvir sa vengeance (*Lohn.* Bibl. II, 837).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Commencer le bien, ce n'est rien de particulier; mais le pratiquer jusqu'à la fin, voilà la perfection (*S. Aug.*).

b. « L'obéissance reçoit la bonne semence; l'amour lui donne la chaleur; la patience la fait croître, et la persévérance la conduit à maturité. » (*S. Bonav.* in Ps. 67).

c. « Celui qui n'achève pas le bien commencé ressemble à l'homme qui, courant dans l'arène, tombe épuisé de fatigue avant d'avoir atteint le but, et perd le prix attaché à la victoire. » (*S. Grég.* Mor. I. 1).

d. « Sachez que Satan ne déteste rien autant que la persévérance, car il sait que c'est elle seule qui couronne la vertu. » (*S. Bernard. in Ep.*).

e. « Un grand nombre marchent sur le chemin du ciel, mais le nombre de ceux que leur constance fait arriver au sommet est fort restreint. » (*S. Hieron.*).

f. Celui qui ne craint pas les épines, cueille les roses. Ce n'est que pour le guerrier courageux que fleurit la palme du triomphe, et il n'y a que le voyageur persévérant qui parvienne au sommet de la montagne.

g. « Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est point propre au royaume des cieux. » (*Luc.* 9, 82).

h. Le philosophe Chiron avait coutume de dire qu'il fallait longtemps réfléchir avant d'entreprendre quelque chose, mais qu'une fois entreprise, il fallait la poursuivre avec courage et persévérance. — Sénèque écrivait (*Ep.* 16) : « Il faut agir avec persévérance, et faire toujours de nouveaux essais avec un redoublement de zèle, jusqu'à ce que le cœur soit devenu tout-à-fait bon. »

C. Des sept vertus opposées aux sept péchés capitaux.

A. L'HUMILITÉ.

1. Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles (1. Pierre. 5. 5).

Abraham, intercédant en faveur des villes de Sodome et de Gomorrhe, disait au Seigneur : « Hélas ! Seigneur, je ne suis devant vous que cendre et poussière. » Et le

Seigneur lui répondit qu'il les épargnerait s'il y trouvait seulement dix justes (*Gen.* 18, 27).

Moïse disait avec l'accent d'une profonde humilité : « Qui suis-je, moi, pour aller vers Pharaon, et pour faire sortir de l'Egypte les enfants d'Israël? » Mais le Seigneur lui accorda le pouvoir de faire des miracles, et le bras du Tout-Puissant le soutint dans son entreprise (*Fxod.* 5). — Lorsque Dieu choisit Gédéon pour arracher Israël des mains de ses ennemis, Gédéon lui dit : « Comment, Seigneur, délivrerai-je Israël; vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père. » Mais le Seigneur lui répondit : « Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites comme s'ils n'étaient qu'un seul homme » (*Jug.* 6).

Le roi et le peuple de Ninive s'humilièrent devant le Seigneur, et ils obtinrent miséricorde (*Jon.* 3).

Judith exhortait les habitants de Béthulie à s'humilier devant le Seigneur, elle commença elle-même par leur en donner l'exemple; — et, en récompense, le Seigneur lui accorda la victoire sur ses ennemis (*Jud.* 8 et 9).

Lorsque le méchant roi Achab fit pénitence et s'humilia devant le Seigneur, Dieu adressa ces paroles à Elie : « N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber sur lui, pendant qu'il vivra, les maux dont je l'ai menacé » (3. *Rois,* 21).

Marie, qui s'appelait la « servante du Seigneur, » mérita, par son humilité, d'être choisie pour être la mère du Sauveur. — Joseph, qui n'était qu'un pauvre charpentier, fut néanmoins jugé digne de devenir le

père nourricier du Fils de Dieu. — Ce furent de simples bergers qui eurent le privilége d'aller adorer l'enfant Jésus.

Jean, que Jésus lui-même appelait le plus grand parmi les enfants des hommes, était aussi le plus humble de tous; car il avait déclaré qu'il n'était pas « digne de délier les cordons des souliers du Messie » (*Luc*, 3).

Après le miracle de la pèche abondante, Pierre disait au Sauveur : « Eloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur. » Et cependant le Sauveur le jugea digne d'être plus tard le dépositaire des clés du royaume des cieux, et de devenir le fondement de son Eglise (*Luc*, 5).

Combien fut agréable au Seigneur cette parole que le centenier lui adressa : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, » puisqu'il lui répondit : « Je vous le dis en vérité, je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël » (*Matth.* 8).

Le publicain qui se tenait éloigné et n'osait lever les yeux au ciel, mais demandait pardon de ses fautes en se frappant la poitrine, trouva miséricorde devant Dieu, et s'en retourna justifié (*Luc*, 18).

Le bon larron n'osait rien demander au Sauveur, sinon qu'il ne l'oubliât pas; et le Sauveur lui assura qu'en ce jour-là même il serait avec lui en paradis (*Le même*).

Lorsque Jésus, voulant éprouver la Chananéenne, lui fit cette réponse dure en apparence : « Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants pour le donner aux chiens; » elle lui répliqua : « Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. » Alors Jésus

lui dit : « O femme, votre foi est grande; qu'il vous soit fait selon que vous le désirez » (*Matth.* 15).

Prosternée aux pieds de Jésus, dans l'attitude de l'humilité la plus profonde, et versant des larmes abondantes, Madeleine obtint le pardon de ses péchés (*Luc,* 7).

Lorsque les apôtres se laissaient surprendre par quelque mouvement d'orgueil, le Sauveur leur présentait un petit enfant et leur disait : « Quiconque s'humiliera comme cet enfant, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux (*Matth.* 18).

2. L'humilité fuit toute espèce de distinctions.

a. Saint Nil ne voulut jamais consentir au dessein de son abbé qui voulait le mettre à la tête de sa communauté. Une proposition si effrayante alarma la modestie du saint novice, qui, dès-lors, fit vœu de n'accepter jamais aucune dignité. — Le dessein que l'on conçut de l'élever sur le siége archiépiscopal de Rossane, l'effraya beaucoup plus encore. Comme les magistrats et les principaux du clergé s'avançaient déjà pour le surprendre, et le forcer à remplir cette place, quelqu'un qui le connaissait mal, prévint leur arrivée, comptant lui porter une nouvelle. Il le remercia, et lui fit quelque don ; mais, sans perdre un instant, il s'enfuit dans les montagnes et s'y tint caché jusqu'à ce que tous les citoyens, las de chercher et d'attendre, eussent enfin choisi un autre évêque (*Ber. Berc.* tom. 10).

b. Lorsque sainte Mathilde, reine des Francs, fut entrée dans le couvent qu'elle avait elle-même fondé

à Chelles, elle passa le reste de sa vie dans tous les exercices de la vie monastique, soumise à la règle et à l'abbesse comme la dernière religieuse, sans permettre qu'on eût pour elle les moindres égards (*Stolb.* 22).

c. En 747, Carloman, roi d'Austrasie, quitta le monde, partit pour Rome avec quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs, et se retira au mont Soracte. Carloman demeura quelques années dans ce monastère; mais les nobles d'entre les Francs, qui venaient à Rome acquitter leurs vœux, se croyant obligés d'aller en passant saluer un prince qui avait été leur maître, Carloman résolut, pour éviter ces visites et ces honneurs, de se retirer secrètement au mont Cassin.

L'abbé saint Pétronan étant venu lui parler, Carloman se prosterna à ses pieds, et, confessant qu'il était homicide et coupable des plus grands crimes, il demanda en grâce qu'il lui fut permis d'en faire pénitence en ce lieu. Il s'y rendit avec son compagnon. Carloman, qui ne s'était pas fait connaître, ne cherchait à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Son jour étant venu de servir à la cuisine, il se chargea avec plaisir de cet humble emploi, mais il s'en acquitta fort mal. Le cuisinier le voyant gâter les mets qu'il préparait, s'emporta contre lui jusqu'à lui donner un soufflet; à quoi il répondit seulement : « Que le Seigneur et Carloman vous le pardonnent! » Le cuisinier le frappa une seconde fois, et il fit la même réponse; mais son compagnon, l'ayant vu maltraiter une troisième fois par ce brutal, perdit patience, et, prenant un pilon qu'il trouva sous sa main, il en frappa violemment le cuisinier, en disant : « Méchant serviteur, que ni le Seigneur ni Carloman ne te pardonnent! »

L'abbé en fit un crime au moine étranger, et lui demanda, en présence de toute la communauté, pourquoi il avait osé frapper un officier du monastère. Il répondit : « C'est que je l'ai vu maltraiter le plus indignement la personne la plus distinguée par sa noblesse et par sa vertu, que je connaisse au monde. » On le fit s'expliquer. Il dit en montrant son maître : « Celui que vous voyez, c'est Carloman, autrefois prince des Francs, que l'amour de Jésus-Christ a fait renoncer à la gloire et au royaume du monde. » Les moines étonnés se jetèrent aussitôt aux pieds de Carloman pour lui demander pardon ; mais il se prosterna lui-même devant eux, tâchant de leur persuader qu'il n'était pas ce que son compagnon disait, mais seulement un pécheur et un homicide. Il fut reconnu malgré lui, et les innocents artifices de son humilité lui donnèrent un nouvel éclat.

Carloman continua à vivre en homme religieux ; et, pour satisfaire son humilité, l'abbé l'occupa aux fonctions les plus abjectes, comme à cultiver le jardin, à garder les brebis et les oies. Dans ce modeste exercice, il savait mettre à profit ce qu'il lui arrivait, pour s'humilier et se confondre. Un jour, n'ayant pu empêcher un loup de lui enlever une oie, il s'écria : « Voilà, cependant, Seigneur, celui à qui vous aviez confié un royaume ! Comment aurais-je pu gouverner et défendre mes peuples, moi qui n'ai pu conduire et garantir de vils animaux ! » (*Annal. mett.*).

d. Saint Louis de Gonzague avait conçu une vive douleur de ce que les supérieurs de son ordre paraissaient l'affectionner plus que les autres novices. — Il désirait ardemment qu'on lui accordât d'instruire les

enfants de la première classe. Souvent il faisait cette prière : « Saints anges, venez à mon secours, et conduisez-moi par la main sur la voie royale de l'humilité que vous avez, vous, parcourue les premiers, afin qu'un jour je puisse prendre la place des Anges que l'orgueil a fait tomber » (*Lohn.* Bibl. I, 958).

e. L'archevêque de Mayence, Willigund, à qui la haute position qu'il occupait, attirait souvent des compliments flatteurs, fit peindre sur toutes ses tables et à l'entrée de toutes ses chambres une roue de voiture avec cette inscription : « Souvenez-vous, ô Willigund, de quelle maison vous sortez. » Il faut savoir qu'il était le fils d'un charron (*Ibid.*).

f. Saint Dominique, se voyant entouré d'une estime universelle, à cause de son éloquence, de sa vertu et des conversions qu'il opérait dans le diocèse de Toulouse, se rendit dans le diocèse de Carcassonne, où il avait un grand nombre d'ennemis, et il était en but à de nombreuses persécutions. Interrogé sur le motif de son départ, il répondit : « Je préfère les ennemis que j'ai ici aux admirateurs que j'avais à Toulouse. » (*Ibidem*).

g. Lorsque saint Othon, évêque de Bamberg, s'aperçut que les marques d'honneur qu'il recevait de la part de ses diocésains deviendraient dangereuses pour son humilité, il s'enfuit en Poméranie pour y prêcher l'Evangile, et pour y être en but aux injures et aux persécutions (*Ibid.*).

h. Saint Cyrille d'Alexandrie écrivait au sujet de saint Jean l'Evangéliste : « Ce disciple bien-aimé du Seigneur ne se nomme jamais par son propre nom dans son Evangile; mais quand il parle de lui-même,

c'est toujours à la troisième personne, comme lorsqu'il dit : Ce disciple, que le Seigneur aimait, reposa sur la poitrine de son Maître; c'est à lui que fut remis le soin de la mère de Jésus, etc. — Il taisait son nom, parce qu'il ne se croyait pas meilleur que les autres à cause de l'affection que Jésus avait pour lui. » (*Cyrill. Alex.*, c. 9).

i. Quelqu'un s'étant un jour permis d'adresser des paroles de louanges et de flatterie à saint François de Borgia, le saint lui déclara ouvertement que ces discours l'avaient imcomparablement plus fatigué que le voyage qu'il venait de faire tout récemment. — Le même saint, qui avait déposé la dignité de duc, refusa constamment d'accepter celle de cardinal, en disant qu'il avait prié Dieu de le faire plutôt mourir que de l'élever à de plus hautes fonctions (*Lohn.* Bibl. III, 395).

k. Chaque fois que le pape Urbain VII se revêtait des ornements de la papauté, il poussait un profond soupir et s'écriait : « Qui pourrait croire que ses habits si légers recouvrent un fardeau si énorme ! » (*Idem.* I, 940).

l. Phocion, grec illustre, ayant un jour été couvert d'applaudissements par une immense assemblée à laquelle il venait d'adresser un discours, il dit à ceux qui se trouvaient le plus rapprochés de lui : « En voyant que tous m'ont applaudi, je crains d'avoir laissé échapper quelque parole ridicule et déplacée. » — Ainsi ce païen lui-même avait en horreur les louanges et les flatteries (*Plut.* in Phoc.).

3. L'humilité attribue en toutes choses l'honneur à Dieu

a. Exemples bibliques. — Lorsque Pharaon adressa

ces paroles à Joseph : « J'ai eu des songes, et je ne trouve personne qui me les interprète ; mais l'on m'a dit que vous aviez une grande lumière pour les expliquer ; » Joseph lui répondit : « Ce sera Dieu, et non pas moi, qui rendra au roi une réponse favorable. » (*Gen.* 41).

Lorsque Marie entendit Elisabeth qui la saluait en lui disant qu'elle était bénie entre toutes les femmes, elle déclina aussitôt cet honneur et s'écria : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur, parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante. » (*Luc*, 1, 47).

Pierre, voyant que le peuple était étonné de ce qu'il avait guéri un lépreux à la porte du temple, lui adressa ces paroles : « O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, et pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par notre puissance ou par notre sainteté que nous eussions fait marcher ce boiteux. » (*Act.*, 3).

Le grand Apôtre des nations écrivait : « C'est moi qui ai planté, c'est Appolon qui a arrosé, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement. » (1 *Cor.*, 3).

b. Un religieux demandait un jour d'un air étonné à saint François comment il se faisait que tant de personnes accouraient pour le voir, pour l'entendre et pour lui obéir, lui qui cependant n'était ni célèbre, ni instruit, ni beau, ni prudent ? François, ravi de la simplicité du religieux, leva les yeux au ciel, rendit grâces au Seigneur, et répondit : « Celui qui voit le fond des cœurs sait que cela ne se fait pas à cause de moi, mais à cause de Dieu, dont l'œil est ouvert sur les bons et sur les méchants. — Ce que les hommes

font de bon ne vient pas d'eux, mais de Dieu ; c'est donc à lui seul qu'en revient la louange. » (*Herbst's*, 790).

c. Les députés de la Saxe et d'autres contrées s'étant jetés aux pieds de Charlemagne pour lui prêter le serment de fidélité, le roi les prit tendrement entre ses bras en leur disant : Ce n'est pas à moi, mais à Dieu que vous devez obéir. » (*Lohn*. Bibl. I, 939).

4. Les âmes vraiment humbles se réjouissent de souffrir persécution pour le nom de Jésus-Christ.

a. *Exemples bibliques*. — Lorsque les apôtres sortirent du conseil des Juifs où ils avaient été maltraités, ils se réjouirent d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus (*Act.*, 5).

Saint André, debout devant la croix où il allait être cloué, s'écriait plein de joie : « Je vous salue, ô croix qui avez été sanctifiée par le corps de Jésus-Christ, et qui avez été ornée comme de riches pierres précieuses par les gouttes de son sang ! « — Saint Pierre se réjouissait de pouvoir, comme son divin maître, mourir sur la croix ; mais il demanda comme une grâce d'être cloué la tête en bas, se jugeant indigne de mourir de la même manière que son Sauveur.

Saint Paul écrivait à son propre sujet : « Je suis le moindre des apôtres, (et même) je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. » (1 *Cor.*, 15).

b. Saint Thomas d'Aquin se réjouissait d'être qualifié de *Bœuf muet* par un de ses condisciples, qui prenait pour de l'ignorance les soins avec lesquels il cachait

sa science. Obligé un jour de faire la lecture au réfectoire pendant le repas, le correcteur de table lui dit par méprise de prononcer une syllabe autrement qu'il n'avait fait. Aussitôt Thomas répéta le mot et le prononça de la manière qu'on lui indiqua, bien qu'il fût persuadé qu'il avait bien lu la première fois, et que c'était celui qui présidait qui s'était trompé. Etant venu, dans la suite, à parler de cette affaire avec ses compagnons, il leur dit ces belles paroles : « Il importe peu qu'on prononce brièvement ou longuement telle ou telle syllabe; mais il importe toujours à un religieux de pratiquer l'obéissance et l'humilité. — Plusieurs années après, le même saint se promenant un jour dans un corridor de Bologne, en étudiant, l'un des frères vint le trouver en lui disant : « Le prieur m'a permis d'aller en ville et de prendre pour m'accompagner le premier des frères que je rencontrerais; ainsi vous allez me suivre; » et saint Thomas se mit aussitôt en devoir de l'accompagner. Le frère, qui ne connaissait pas saint Thomas, lui adressa de fréquents reproches sur ce qu'il ne marchait pas assez vite et ne faisait que le retarder. Mais saint Thomas ne répondait rien, et acceptait tout avec patience. Les habitants de la ville, qui connaissaient parfaitement saint Thomas, s'étonnèrent de voir un si illustre savant être obligé d'obéir à un simple religieux. Lorsqu'ils entendirent surtout les reproches sévères qu'il lui adressait, ils ne purent s'empêcher de lui demander s'il ne savait pas que son compagnon était le grand Thomas d'Aquin ? — A ces paroles, le frère pâlit de frayeur et pria en toute humilité le saint de vouloir bien lui pardonner; mais le saint lui répondit avec douceur et modestie : « Mon cher ami, nous

sommes tous égaux devant Dieu. » (*Sur.* in ejus vit.).

c. Saint Louis, roi de France, avait pour habitude de laver les pieds chaque samedi à un grand nombre de pauvres, et si ses affaires l'en empêchaient, il chargeait de ce soin le chapelain de service. Il préférait souvent les aveugles. Plusieurs fois, témoin de cet acte d'humilité chrétienne, le sénéchal de Champagne s'en émerveillait grandement. Un jour qu'il en manifestait plus vivement sa surprise : « Lavez-vous les pieds aux pauvres, le grand jeudi ? » lui demanda le roi. Joinville répondit avec fermeté que non, ajoutant même que jamais il ne laverait les pieds à ces vilains. « Vraiment, reprit le roi, ce n'est pas bien; car vous ne devez pas avoir en dédain ce qui se fait pour notre enseignement; je vous prie, pour l'amour de Dieu et de moi, de vous accoutumer à les laver. » (*Villeneuve-Trans.* Histoire de saint Louis).

d. « Il y a, dans l'humilité, trois degrés qu'il importe de bien connaître : Celui-là est humble qui fait peu d'estime de lui-même; celui-là est plus humble encore qui ne se trouve pas blessé d'être peu estimé des autres; mais celui-là est le plus humble de tous qui aime même à être méprisé des autres. » (*Richard de S. Vict.*, l. 2).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Celui-la est véritablement humble, qui n'aime pas à se faire passer pour tel, mais qui tient à ce qu'on fasse peu de cas de lui. Se réjouir de sa propre humilité, c'est déjà de l'orgueil. » (*S. Bernard.* in Cant.).

b. « L'humilité doit être la racine de toutes nos actions. » (*S. Aug.*, p. 18).

c. « L'humilité se tait quand on l'accuse; elle pardonne quand on l'offense; elle ferme les oreilles quand on la loue. » (*S. Ambr.* in Ps. 37).

d. « Jésus-Christ ne disait pas : « Apprenez de moi que j'ai créé le monde, que j'ai ressuscité des morts et opéré des miracles; » mais il se contentait de dire : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*S. Aug.*).

e. « Moins l'homme s'estime lui-même, plus il a de valeur aux yeux de Dieu. » (*S. Greg.* Mor., 18).

f. « L'humilité est le meilleur coffre-fort de toutes les vertus. » (*S. Basil.*).

g. Plus les arbres fruitiers sont chargés, plus les épis sont remplis, plus ils penchent vers la terre. De même plus le chrétien est humble, plus il est vertueux.

h. Plus on veut donner de solidité et d'élévation à un bâtiment, plus il faut que les fondements en soient profonds. De même, plus la vertu a besoin d'humilité pour être plus forte et plus parfaite.

i. « La vertu est semblable aux fleurs qui fleurissent et s'effeuillent dès qu'on en a coupé la racine : elle ne saurait subsister longtemps sans l'humilité. »

k. « Saint Ambroise disait : « Quand les abeilles retournent à la ruche, elles prennent un grain de sable entre leurs pieds, afin que, s'il survenait quelque coup de vent, elles ne fussent pas emportées trop loin de leur but. — De même les âmes humbles se garantissent contre les surprises de la vanité en méditant sur quelques-uns de leur défauts et de leurs faiblesses, afin que, tandis qu'elles parcourent le chemin qui doit

les conduire auprès de leur Père céleste, elles ne succombent pas sous les assauts de l'orgueil. » (*S. Ambr.*, l. 2. De virg.).

l. Pour amollir le fer, on est obligé de le chauffer au feu; c'est ainsi que celui qui veut conformer ses mœurs aux prescriptions de l'Evangile, doit adoucir son cœur et rendre flexible sa volonté par la vertu de l'humilité.

m. De même qu'un grand nombre de zéros placés les uns à la suite des autres n'ont cependant aucune valeur, s'ils ne sont précédés d'autres chiffres; de même toutes nos bonnes œuvres et nos bonnes qualités ne sont d'aucun prix si elles n'ont pas l'humilité pour base et pour principe.

« Imitant les riches qui enfouissent leurs trésors dans la terre, de crainte qu'on ne les leur enlève, le chrétien sage et prudent cache ses vertus sous le voile de l'humilité, de peur que la vanité et l'amour des louanges ne le privent de leurs mérites. »

B. LA GÉNÉROSITÉ.

1. La générosité est la vertu par excellence des grandes âmes.

a. Comme on conduisait au martyre le pape Sixte II, il prédit à son diacre Laurent que dans trois jours il aurait le même bonheur. Aussitôt Laurent distribua aux pauvres tous les trésors de l'Eglise et même les vases sacrés dont il craignait la profanation. Le préfet de Rome voulut avoir part à ces richesses, et, dans l'espérance de tout obtenir d'un homme aussi désintéressé que Laurent, il le traita d'abord avec beaucoup de distinction et de douceur. Le saint Lévite promit de

lui découvrir les trésors de l'Eglise. Au jour marqué pour cela, il rassembla la multitude immense d'indigents que nourrissait l'Eglise romaine, et qui, cette année-là, se montait à plus de quinze cents, sans compter les vierges sacrées ni les veuves; et, les montrant au préfet : « Voilà, dit-il, les dépositaires de nos trésors, que j'ai chargé de les transporter au ciel, afin qu'ils y fussent en sûreté. » Incapable de comprendre la grande et belle leçon que prétendait lui donner le saint, l'avare préfet, devenu furieux, le fit étendre sur un gril ardent, où il resta jusqu'à ce qu'il expira (*Ber. Berc.*, 12).

b. Théodoric, roi des Goths, en Italie, envoya à saint Césaire, évêque d'Arles, un grand bassin d'argent qui pesait soixante livres, trois cents sols d'argent, et chargea les porteurs de lui dire : « Le roi votre fils vous prie de recevoir ce vase et de vous en servir pour l'amour de lui. » Le saint évêque, qui n'usait d'autre argenterie que de quelques couverts, fit vendre le bassin, en employa le prix au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. On vint le dire au roi, et on ajouta qu'il y avait tant de pauvres à la porte du saint, qu'on avait peine à entrer. Le roi en fut si édifié et s'en exprima d'une manière si touchante, que, faisant passer ses sentiments dans le cœur des grands qui l'entendaient, tous s'empressèrent à l'envi de fournir aux pieuses libéralités du saint pasteur. Par ce moyen, il se vit en état de délivrer une infinité de captifs, particulièrement des Provençaux, auxquels il fournit de quoi retourner chez eux (*Ber. Berc.*, 6).

c. Sous le pontificat de Grégoire-le-Grand, les guerres qui désolaient l'Italie avaient fait affluer dans Rome une

multitude de personnes sans ressources, entre autres trois mille religieuses. Par suite de ces mêmes guerres, les pauvres habituels de la ville étaient plus nombreux que jamais. La misère était grande, mais la générosité de Grégoire était plus grande encore. Chaque jour et dans tous les quartiers de la ville, il faisait porter des aliments cuits aux malades et aux infirmes. Quant à ceux qui auraient eu honte d'en recevoir sous le nom d'aumône, il en envoyait de sa table sous le nom de bénédiction apostolique. Le premier jour de chaque mois, il distribuait aux pauvres des secours en nature sur les revenus de l'Eglise : un mois c'était du blé, un autre du vin, un autre du fromage, un autre des légumes, un autre du lard, un autre des animaux comestibles, un autre du poisson ou de l'huile. Aux personnes d'un certain rang, il offrait, d'une manière honorable, des choses plus délicates. Quatre fois par an, le jour de Pâques, à la fête de saint Pierre et de saint Paul, à la fête de saint André et à celle de sa propre ordination, étant assis pour donner le baiser de paix, il distribuait des pièces d'or aux évêques, aux prêtres, aux diacres et autres personnes de distinction. Chaque jour il invitait à sa table des pèlerins ou des étrangers qu'il servait lui-même, et parmi lesquels la tradition rapporte que se trouva une fois Notre-Seigneur en personne et une autre fois un ange.—La même tradition dit encore que les gardes ayant trouvé de nuit une personne morte dans un coin de rue, le charitable pontife, pensant qu'elle était morte d'inanition, en fut si affligé, qu'il s'abstint de célébrer la messe pendant plusieurs jours, comme s'il l'avait tuée de sa propre main (*In vita S. Greg. M.*).

d. Dès que saint Jean l'Aumônier, surnommé ainsi à cause de son étonnante générosité, fut assis sur la chaire d'Alexandrie, il assembla les économes de l'église et leur dit : « Allez par toute la ville, et inscrivez-moi tous mes seigneurs jusqu'au dernier. » Ils lui demandèrent avec étonnement quels étaient ses seigneurs et ses maîtres. « Ce sont, dit-il, ceux que vous appelez les pauvres. » Il s'en trouva plus de sept mille cinq cents, auxquels il fit donner l'aumône tous les jours. — Voici quel fut le testament de ce saint : « Je vous rends grâce, ô mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma prière, et qu'il ne me reste qu'un tiers de sou, quoique, à mon ordination, j'aie trouvé dans la maison épiscopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or, outre les sommes innombrables que j'ai reçues des amis du Christ. C'est pourquoi j'ordonne que ce peu qui me reste soit donné à vos serviteurs. » (*Act. S. S. Jan.*).

e. Saint Charles Borromée avait presque toujours sa caisse vide, et allait même jusqu'à faire des dettes considérables pour l'entretien des pauvres (*Lohn.* Bibl. II, 337).

f. Saint Thomas de Villeneuve, archevêque, n'était si parcimonieux pour lui-même que pour être plus libéral envers les pauvres. Un jour il envoya son gilet à une pieuse femme pour en raccommoder les manches. Elle répondit que le tout était si mauvais qu'il ne valait pas la peine de le raccommoder, surtout pour un archevêque. Le saint homme dit au contraire : «Pourvu qu'on y mette des manches, il me servira encore; et avec l'argent qu'il faudrait pour un neuf, nous aiderons quelqu'un qui n'en a ni de neuf ni de vieux. » Il fit

venir un tailleur, lui demanda combien il lui faudrait pour remettre les manches, trouva le prix trop élevé et en rabattit quelque chose. Le tailleur y consentit, mais s'en alla fort mécontent et traitant l'archevêque d'avare. Cependant ce tailleur avait trois filles nubiles, sans rien pour leur faire une dot. Un prêtre qui connaissait sa position, lui conseilla d'aller trouver l'archevêque. Il s'y refusa, et raconta l'histoire du gilet. Toutefois, sur de nouvelles instances du prêtre, il y alla. Le saint, qui le reconnut, l'écouta avec beaucoup de bienveillance, prit le nom de ses trois filles, fit venir le prêtre, qui lui assura qu'elles étaient vertueuses et pauvres. Le lendemain, il manda le père et lui dit : « Hier, j'ai promis à votre confesseur trente pièces d'argent pour chacune de vos filles ; mais j'ai pensé la nuit que ce n'était point assez pour se mettre en ménage, et j'en donne à chacune cinquante. » Le tailleur se jeta à ses pieds pour lui rendre grâce. Le serviteur de Dieu lui demanda : « Mon frère, n'êtes-vous pas le même qui m'avez réparé mon gilet ? » L'autre ayant répondu que oui, il ajouta : « Je sais que vous avez été mécontent lorsque vous m'avez vu disputer sur le salaire; mais vous n'avez pas bien jugé; car, sans refuser à personne ce que je crois juste, je cherche toujours à ménager, afin de pouvoir faire des aumônes. »

2. Le chrétien vraiment généreux aime à faire le bien en secret.

a. Nous en trouvons un magnifique exemple dans saint Nicolas, évêque de Myre. Lorsqu'il vivait encore à Patara en simple prêtre, il apprit qu'un gentilhomme voulait laisser entreprendre à ses filles une industrie

dangereuse, parce qu'il ne pouvait pas pourvoir convenablement à leur entretien. Nicolas se rendit de nuit auprès de sa maison, et jeta un sac d'argent par la fenêtre. Cet argent suffit précisément pour placer l'aînée des filles. Nicolas y retourna encore deux fois, et fit la même chose que précédemment; mais comme le père l'avait épié, il se mit à le poursuivre. A peine l'eut-il atteint, qu'il se jeta à ses pieds pour le remercier. Le saint le releva avec bonté, l'assurant qu'il n'avait fait que son devoir, et le priant instamment de n'en rien dire à personne.

b. Plusieurs auteurs attestent que lorsque le pape Paul Ier était encore diacre, il allait avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades qui ne pouvaient pas sortir du lit, leur donnant abondamment la nourriture et les autres secours. Il visitait aussi de nuit les prisons, délivrait les criminels qu'il trouvait en danger de mort, et payait pour ceux qui étaient retenus pour dettes. Il soulageait les veuves, les orphelins et tous les nécessiteux (*Hist. eccl.*).

c. Saint Odilon, abbé de Cluny, signala sa douceur et sa charité dans une foule de circonstances. Pendant son voyage à Rome, il répandit d'abondantes aumônes dans tous les lieux de son passage. A Sienne, désolée par la famine, il vit dans la rue trois hommes qui, à l'air de noblesse qu'ils conservaient dans une extrême misère, lui parurent être des gens de condition. Pour ménager leur délicatesse, il feignit une grande envie d'avoir quelques semences qui leur restaient, et donna une somme considérable pour se procurer ces prétendues raretés (*Ber. Berc.*, tom. 4).

3. La générosité d'un grand nombre de païens est pour nous un sujet de confusion.

a. Il y avait à Césarée un homme nommé Corneille, qui, bien qu'il fût encore païen, faisait au peuple de nombreuses aumônes. Cet acte de compassion envers les malheureux attira sur lui les regards de la divine miséricorde, car un ange lui apparut et lui dit : « Vos aumônes sont montées devant Dieu, et l'ont fait souvenir de vous » (*Act.*, 10).

b. Comme les amis de Titus, empereur romain, lui reprochaient de se montrer trop libéral envers ceux qui lui faisaient quelque demande, il répondit qu'il ne fallait pas que personne sortît d'auprès d'un prince l'âme triste et mécontente. — Le même empereur se rappelant un soir, pendant son souper, qu'il avait passé toute la journée sans faire de bien à personne, il dit ces remarquables paroles : « Mes amis, j'ai perdu ma journée » (*Liphilin.* Hist. in Tit.).

c. Ahd-ell-Motalleb, prince de la Mecque, étendait sa générosité non-seulement aux hommes, mais encore aux animaux et aux oiseaux. Chaque mois, à un certain jour déterminé, il nourrissait tous les pauvres de la ville sur les toits plats de son habitation, et faisait ensuite porter sur les sommets des montagnes, par ses domestiques, la nourriture propre aux oiseaux et aux animaux qui y vivaient (*Stoib.*, t. 22).

d. Une grande famine ayant éclaté dans la Judée, en l'année 46, une reine étrangère, nommée Hélène, qui probablement était encore païenne et qui régnait dans le pays des Adiauènes, eut tellement compassion des

malheureux, qu'elle envoya de grandes sommes d'argent en Egypte, fit acheter du blé, et ordonna qu'on le distribuât aux pauvres. — Comme cet exemple est humiliant pour tant de chrétiens, dont le cœur reste insensible à la vue des souffrances des malheureux !

e. Le roi Denis l'aîné entrant un jour dans la chambre de son fils, lui dit en apercevant une quantité innombrable de vases tant en or qu'en argent : « Vous n'avez pas un cœur royal, puisque, avec les trésors que je vous ai laissés, vous n'avez pas encore su vous faire d'amis. — Dieu pourrait adresser le même langage à tant de personnes si favorisées des dons de la fortune, et qui préfèrent les entasser ou les employer en folles dépenses, plutôt que de se faire dans la personne des pauvres des intercesseurs auprès de Dieu, en les secourant de leur superflu (*Plutarch.* in Apopht.).

f. A la question : comment les hommes pouvaient devenir semblables aux dieux, Pythagore répondait : « En aimant la vérité, et en répandant les bienfaits. » (*Ælian.*, c. 12. var. hist.).

g. Sénèque écrivait : « Celui qui répand les bienfaits ressemble aux dieux ; celui qui, au contraire, les fait payer, imite les usuriers. » Le même païen disait encore : « Si vous voulez imiter les dieux, donnez même aux ingrats; car le soleil se lève aussi pour les méchants, et la mer s'ouvre aux pirates eux-mêmes. » (*Senec.*, lib. 3 et 4 de Benef.). — Remarquons la ressemblance presque littérale de ces paroles avec celles de l'Evangile (*Matth.* 5, 45) où il est dit : « Afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants ! »

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. «Quand nous faisons du bien aux autres, nous nous amassons un capital auprès de Dieu dont nous sommes les premiers à profiter, puisque, dit l'Ecriture sainte (*Prov.* 19, 17) : « Celui qui a pitié des pauvres, prête au Seigneur à intérêt. » (*S. Chrysost.* Hom. 27 in Genes.).

b. « Le pauvre souffre de tout ce que le riche a de trop ; celui donc qui ne donne rien de son superflu, retient en quelque sorte le bien d'autrui. » (*S. Aug.* in Ps. 147).

c. « Combien il est insensé d'amasser et de laisser sur cette terre ce que l'on devra bientôt quitter, et de ne pas se faire précéder de provisions pour le voyage qu'on devra entreprendre ! Placez donc votre trésor là où vous trouverez une patrie permanente. » (*S. Chrysost. in Matth.* 6).

d. « Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu que quelqu'un ait fait une mauvaise mort, pour avoir exercé volontiers les œuvres de charité. Un tel homme a trop d'intercesseurs, pour qu'il soit possible que les prières d'un si grand nombre ne soient pas exaucées. » (*Hieron.* ep. ad nepot.).

e. « Où le Seigneur voit la miséricorde, là il voit l'image de son amour. » (*S. Leo.* Serm. 10, de Quadrag.).

f. « Plus on instruit les autres, plus on s'instruit soi-même ; de même plus nous aurons été miséricordieux envers le prochain, plus le Seigneur le sera un jour envers nous,

g. « La main des pauvres, dit saint Chrysostôme, (*Hom.* 8) est le *sein d'Abraham ;* tout ce qu'elle reçoit y est déposé. — La main des nécessiteux est le coffre où le ciel renferme les offrandes qui lui sont faites, afin qu'elles ne périssent pas sur la terre. La main des pauvres, c'est le coffre-fort de Jésus-Christ : ce que la main du pauvre reçoit, Jésus-Christ l'y conserve.

h. De même que, selon les lois de la nature, la nourriture du corps se répand par tous les membres, de telle sorte que chaque organe reçoit ce qui lui est nécessaire ; de même aussi, la loi *libre* de l'Evangile veut que les biens de la terre soient distribués de telle sorte, qu'aucun membre de la famille divine ne souffre d'indigence (1).

C. LA CHASTETÉ.

Voir les exemples rapportés aux sixième, neuvième et dixième commandements, IIe vol. p. 360, etc.)

D. LA DOUCEUR.

a. Nous apprenons, par la conduite d'un Indien, comment nous devons rendre le bien pour le mal. — S'étant égaré à la chasse, pressé par la faim et la soif, il supplia un paysan anglais qu'il rencontra, de lui donner un morceau de pain ; celui-ci le lui refusa. L'Indien le conjura alors de lui donner un verre de bière, ou au moins un peu d'eau fraîche pour éteindre la soif brû-

(1) Il y a cette différence entre la doctrine de l'Evangile et celle du communisme, que l'une oblige et exhorte les riches à *donner ibrement*, tandis que l'autre engage et pousse les pauvres à *prendre illégitimement* le bien des autres.

lante qui le tourmentait; mais l'Anglais, dur et impitoyable, lui refusa nettement l'un et l'autre, l'appelant du nom de canaille, et lui reprochant d'avoir eu l'insolence de déranger un homme de sa condition. Triste et le cœur navré de douleur, le pauvre Indien fut obligé de s'en retourner sans avoir rien obtenu. — Quelques mois plus tard, l'Anglais se perdit lui-même à la chasse, et se vit obligé de s'adresser à un Indien qu'il rencontra, le priant seulement de vouloir bien le remettre sur le véritable chemin. Cependant l'Indien s'apercevant qu'il était trop tard pour qu'il s'en retournât le même jour, l'invita à passer la nuit chez lui. Pressé par la nécessité, l'Anglais accepta l'invitation, non sans éprouver quelque défiance, et suivit le complaisant sauvage, qui le conduisit dans sa cabane, où on lui servit toutes sortes de rafraîchissements, et où on lui prépara un lit doux et commode, avec des peaux d'animaux. Au point du jour, le sauvage éveilla son hôte, et le conduisit sur le bon chemin.

En prenant congé de l'Anglais, il lui demanda s'il ne se rappelait pas de l'avoir vu quelque part. L'Anglais, examinant son guide de plus près, reconnut le sauvage qu'il avait traité avec tant de dédain quelques mois auparavant. Le contraste frappant qui existait entre sa conduite et celle du sauvage le remplit de confusion ; il avoua sa faute, invita le sauvage à le suivre, afin de réparer l'injure qu'il lui avait faite. — Mais le sauvage le regardant avec un aimable sourire se contenta de lui indiquer le chemin, et disparut dans la forêt.

b. Deux sœurs, nommées Marx, de Mayence, avaient prêté, sur sa maison, une somme considérable d'argent

à un tailleur de pierres, pour laquelle il ne devait payer aucun intérêt pendant plusieurs années. Cependant comme ses dettes allèrent toujours en augmentant, il fut obligé, sur les plaintes des autres créanciers, d'offrir sa maison à vendre. Les deux sœurs l'achetèrent pour un prix convenable. Au bout de quelques années, le prix des maisons ayant beaucoup augmenté, elles la revendirent quatorze cents florins de plus qu'elles ne l'avaient elles-mêmes payée. Aussitôt elles s'empressèrent de porter cet argent aux juges de la ville, en leur déclarant qu'il fallait le placer, et en destiner le revenu à l'entretien de quatre enfants du pauvre tailleur de pierres. Elles allèrent jusqu'à payer aux juges la taxation (savoir, douze batzen par cent), afin de laisser aux enfants la somme dans toute son intégrité.

c. Il y avait à Paris une marchande de fruits nommée Marthe, qui s'entretenait, elle et ses dix enfants avec le profit qu'elle retirait de sa petite industrie, car son mari, âgé de soixante-deux ans, n'y pouvait plus contribuer que pour une faible part. La marchande de fruits avait une sœur non mariée, qui menait une vie très-scandaleuse, et nourrissait contre elle une haine mortelle, à cause des avertissements salutaires qu'elle se permettait de lui donner. Cette sœur vint à mourir et laissa une fortune de plusieurs mille francs, qu'elle donna par testament, non pas à son petit enfant, comme chacun s'y attendait, mais bien à une de ses amies, frivole et légère comme elle. Ce fut en vain que Marthe s'informa auprès d'un jurisconsulte, s'il n'y avait pas moyen de casser le testament. Il lui fut répondu qu'il était fait d'après toutes les formes. Comme toute ressource était perdue de ce côté là, Marthe adopta son

petit neveu, lequel, bien qu'on lui représentât qu'elle avait à peine de quoi nourrir ses autres enfants, entra néanmoins dans sa famille. « Ce pauvre enfant, disait-elle, ne demande pas moins de vivre que nous, et qui voudra s'intéresser à lui, si moi-même je l'abandonne? Dieu me prêtera secours. » En achevant ces paroles, elle emmena l'enfant chez elle, et l'éleva comme le sien. — « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » (*Matth.* 5).

d. Un riche habitant de la Souabe s'était mis en route avec sa femme pour Stuttgard, dans l'intention d'assister à une fête publique donnée à l'occasion du duc de Wurtemberg. Il prit avec lui une somme d'argent considérable, sachant fort bien que les voyages de récréation sont ordinairement très-dispendieux. — Arrivé dans la ville de Cœppingen, qui avait été incendiée peu de temps auparavant, il remarqua avec étonnement une foule innombrable de malheureux qui ayant perdu tout leur avoir lors de ce terrible sinistre, se traînaient tristement dans les rues sans feu ni lieu. Cette vue lui fit passer le désir qu'il avait de voyager. Il aurait cru se rendre coupable d'employer tant d'argent pour ses amusements, tandis qu'il voyait de ses propres yeux ses frères dans le dernier dénûment. Tout l'argent qu'il avait destiné à ses plaisirs, il le distribua aux plus pauvres des habitants de cette ville, après quoi il s'en retourna chez lui.

e. Il y avait à Saint-Remi un perruquier qui était tombé dans une grande pauvreté. Il avait, en effet, perdu la vue et ne pouvait plus continuer son état. Un de ses confrères, nommé Montagne, fut tellement ému de compassion en apprenant sa triste situation,

que, ne sachant comment venir à son secours, il reçut chez lui toute la clientèle de ce malheureux, fit son possible pour la servir de son mieux, et alla porter tout l'argent qui lui en revenait à ce malheureux père de famille.

f. A la suite de certaines fêtes publiques qui eurent lieu à Paris, le 30 mai 1770, il y eut, par l'imprévoyance de la police, plusieurs centaines de personnes étouffées dans la foule. Louis XVI, encore dauphin et âgé seulement de seize ans, en répandit des larmes abondantes, et fit distribuer aux malheureux tout ce qu'il avait d'argent. — Tant qu'il fut dauphin, la cassette de ses menus plaisirs fut le trésor des pauvres. Souvent il allait lui-même chercher la misère pour la soulager. Tantôt il se dérobait à sa suite dans une promenade, dans une chasse, entrait dans la cabane du paysan, examinait le pain qu'il mangeait, goûtait les mets grossiers dont il se nourrissait, et maniait jusqu'à la paille sur laquelle il se reposait. D'autre fois, il disait à ses serviteurs : « Allez dans la ville ; informez-vous de la maison où gémirait une famille honnête, honteuse de sa misère ; trouvez-moi le réduit habité par un vieillard sans ressource, ou un malade abandonné ; remarquez-moi bien l'endroit, et gardez-moi le secret. « Après quoi, déguisé sous le vêtement le plus commun, accompagné d'un seul valet, il s'introduisait comme furtivement dans l'asile de la misère, disait un mot en déposant son offrande, puis se dérobait à la reconnaissance sans laisser soupçonner quel était cet ange consolateur (*Hist. de France*).

g. Benoit XIII, pape, rendait de saint Louis de Gonzague le témoignage suivant : « Il faudrait employer

les plus magnifiques paroles pour louer dignement la charité de saint Louis de Gonzague; car elle atteignit le dernier degré où l'on puisse parvenir; mais elle éclata surtout d'une manière particulière, lorsque, à la suite de la disette, la peste se déclara dans la ville de Rome, où elle fit de nombreuses victimes. Bien que ce jeune homme pût à peine se tenir debout, à cause des mortifications qu'il pratiquait, il demanda néanmoins à ses supérieurs la permission de visiter les pestiférés dans les hôpitaux publics, et d'aller mendier de porte en porte du pain pour les affamés, de porter sur ses épaules les pauvres dans les hôpitaux, de leur ôter leurs vêtements, de leur laver les pieds et de les encourager par de salutaires exhortations. » — Frappé lui-même de la contagion, il mourut dans ce ministère de charité, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, à l'âge de vingt-trois ans; sa mère vivait encore lorsqu'il fut béatifié! C'était en 1621. — Heureuse mère!

E. LA TEMPÉRANCE.

Voir les exemples rapportés au deuxième volume, page 327 et suivantes.

F. LA PATIENCE.

Selon la définition du catéchisme, la patience est une vertu qui nous fait supporter avec résignation les peines et les contradictions que Dieu nous envoie. Les plus beaux modèles de cette vertu nous sont fournis par les martyrs de la foi dans tous les siècles (1er vol. page 21 à 31,—135 à 139.—222 à 232,—347 355,—

363 à 365 — Envisagée en tant que vertu opposée à la colère, consultez page 373 à 377, et le 2me vol. pag. 26 à 27, et le cinquième commandement, page 308 à 315).

G. LE ZÈLE POUR LE BIEN.

On peut rapporter ici presque tous les exemples de vertu. Consulter: 1er vol. page 13 à 18; 264 à 362; 405 à 458; et au 2me vol. page 518 à 525; 127 à 133; 195 à 204; etc.

Les exemples applicables à la vertu opposée à la paresse ont été rapportés au 1er vol. : pages 442 à 448.

Nous n'avons pas parlé dans ce recueil des huit béatitudes, puisqu'elles n'ont pour objet que d'exhorter et d'encourager à la pratique des vertus dont nous avons fait mention, il suffira de consulter les exemples que nous avons cités à propos de chacune des vertus recommandées par les huit béatitudes.

Des bonnes œuvres.

1. De la prière.

Consultez 1er vol. page 357 à 377 ; 2me vol. page 81 à 109; 195 à 213.

2. DU JEUNE.

Voir les exemples cités au 2me vol., p. 535, 546. Considéré dans un sens plus général : 354, 358, 360, 365, 431, 4,7; et 3me vol., 142, 155, etc.

A. ŒUVRES CORPORELLES DE MISÉRICORDE.

1. Donner à manger a ceux qui ont faim.

a. Exemples bibliques. — Outre les exemples rapportés dans le premier volume, nous citerons encore les suivants : Par ordre de Dieu, les Israélites, en Egypte, invitaient leurs voisins à faire la Pâque avec eux. — La pieuse Ruth glanait non-seulement pour elle, mais encore pour sa belle-mère ; et chaque fois que Booz lui donnait à manger, elle réservait quelque chose pour apporter à la maison. — Booz invita la pauvre glaneuse à prendre son repas avec ses moissonneurs, auxquels il commanda de laisser quelques épis après eux, afin que Ruth pût les ramasser sans rougir (*Ruth*, 2).

Lorsque David eut construit le tabernacle sur le mont Sion, on y transporta l'arche d'alliance avec beaucoup de solennité ; et quand on eut offert des sacrifices, le roi distribua à la foule accourue à cette fête une telle abondance de pain, de vin et de viande que non-seulement personne n'eut à souffrir de la faim, mais que chacun passa un heureux jour tant pour le corps que pour l'âme (1. *Paralip.* 16).

Barzellaï et ses amis apportèrent au roi David fugitif et à ses compagnons tout ce dont ils avaient besoin pour vivre dans le désert, et il refusa généreusement la récompense qui lui fut offerte (2. *Rois*, 17, 27 et 19, 35).

La veuve de Sarepta n'hésita point à prendre sa dernière mesure de farine et d'huile pour faire un pain au

prophète Elie qui souffrait de la faim. Ce noble désintéressement fut si agréable à Dieu, que l'huile et la farine de la veuve durèrent tout le temps de la famine, et que le prophète rendit la vie à son fils qui était mort (3. *Rois*, 17). — La sainte Ecriture dit de Tobie, qu'il donnait à manger à ceux qui avaient faim, et qu'il habillait ceux qui étaient sans vêtements (*Tob.* 1, 20). — Combien le Sauveur se montra compatissant envers les affamés, par les deux miracles de la multiplication des pains ! Après qu'il eut ressuscité la fille de Jaïre, il ordonna de lui donner à manger (*Marc.* 5, 43).—Parmi les premiers chrétiens de Jérusalem, ceux-là qui étaient riches vendaient leurs biens pour en distribuer le prix à leurs frères pauvres et nécessiteux (*Act.* 2)

b. Un jour, une bande affamée de barbares appartenant à la tribu des Agariens vint dans la cabane du saint ermite Sabas, et lui demanda à manger. Le saint, qui n'avait que des courges et quelques fruits, s'empressa de les donner, sans penser que lui-même aurait à souffrir de la faim. Mais ses hôtes, peu satisfaits de cette chétive nourriture, s'imaginèrent que le vieillard réservait les meilleurs morceaux pour lui. Dans cette conviction, ils fouillèrent la cabane dans tous les coins et recoins; mais ne trouvant rien; ils dévorèrent ce qui leur avait été offert, et s'en allèrent, laissant le solitaire dans un entier dénûment. Quelques jours après ils revinrent et apportèrent à saint Sabas toutes sortes de provisions en signe de reconnaissance. A cette vue le saint poussa un profond soupir, et s'écria : « Malheur à nous ! Des sauvages barbares se souviennent d'un bienfait que je leur ai accordé, et s'efforcent de m'en récompenser ; et nous, qui chaque jour recevons tant

et de si grands dons de Dieu, nous sommes ingrats envers lui!... » (*Vie des P.*).

c. Saint Médard, encore enfant, aimait tellement les pauvres que souvent, en allant aux champs, il donnait tout son pain au premier qu'il rencontrait, et souffrait lui-même de la faim pendant tout le reste de la journée (*Stolb.*).

On raconte du saint évêque Exupère qu'il avait tellement compassion de ses pauvres, qu'il leur donnait tout ce qu'il avait, et qu'il était heureux au milieu de ses privations quand il savait que ses pauvres étaient rassasiés.

d. Le pape Clément VIII nourrissait chaque jour treize pauvres du pays dans son palais. Tous les jours il dressait une table dans sa salle à manger pour les nécessiteux des pays lointains et étrangers. Il prenait les meilleurs morceaux de sa table, les portait lui-même sur celle des pauvres, et se contentait de manger les plus mauvais (*Baron.* t. IV. annal.).

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

a. Exemples bibliques. — Lorsque Abraham renvoya Agar qui devait voyager avec son fils Ismaël dans une contrée chaude et sans sources, il eut soin de leur donner des provisions de pain et plusieurs outres remplies d'eau (*Gen.* 21, 14). — Rébecca offrit avec beaucoup d'affabilité sa cruche à l'inconnu qui lui demandait à boire, après quoi elle abreuva encore tous ses chameaux (*Gen.* 11, 18). — En temps de guerre, David altéré manifesta le désir d'avoir un peu d'eau pour étancher sa soif, et aussitôt trois de ses soldats partirent

pour lui en chercher à un puits éloigné, et cela au danger de leur vie (*Paralip.* 11, 18). — La mère de Jésus, voyant le vin manquer aux noces de Cana, et ne pouvant par elle-même y pourvoir, le fit par son intercession auprès de son Fils. — La Samaritaine laissa sa cruche aux pieds de Jacob afin que Jésus et ses disciples pussent boire, car le réservoir était profond, et ils n'avaient rien pour en tirer de l'eau (*Jean*, 4, 28 et 11). — En général les sources d'eau potable sont moins nombreuses en Orient que chez nous, et souvent même les puits sont fermés; voilà pourquoi on prise tant l'offrande d'un verre de bonne eau.

b. Plusieurs soldats étant tombés malades par suite des fatigues qu'ils avaient éprouvées lors d'une expédition dans la Hongrie, en 1849, quelques femmes compatissantes de Salzbourg eurent la bonne idée d'envoyer du vin à l'hôpital militaire, pour être distribué aux malades et aux convalescents, afin de hâter leur guérison et leur rendre des forces (*Salz. post.* 1850).

c. Dans un village du Tyrol, une pauvre servante était depuis plusieurs semaines atteinte d'une maladie de foie. Quelques filles s'entendirent entre elles pour venir soigner la malade pendant leurs moments de loisir, et lui fournir tout ce qu'exigeait sa position. A force de soins, le médecin la guérit de sa longue maladie; seulement, à cause de son faible tempérament, la parfaite convalescence n'arrivait pas. Un soir que ces braves filles, qu'on a appelées du beau nom de Sœurs de la Miséricorde, étaient près de la malade, le médecin y vint aussi. « Il n'est pas possible, dit-il entre autres choses,
» que ma malade revienne en santé aussi promptement
» qu'on le souhaiterait, tant qu'elle boira de la mau-

» vaise eau du puits de notre village. Non loin d'ici se » trouve la *petite fontaine d'argent*; si la fille Agathe » (ainsi s'appelait la servante) avait tous les jours un » demi-verre de cette eau-là à boire, elle ne manque- » rait pas de recouvrer bientôt sa force et sa fraîcheur » primitives. » Dès que le médecin fut sorti, ces généreuses filles convinrent entre elles que, chaque jour, l'une d'elles se lèverait à une heure du matin, et irait à la fontaine d'argent, éloignée d'une demi-lieue du village, pour y remplir une cruche qu'elle rapporterait à la faible Agathe. Ainsi dit, ainsi fait. Chaque jour, dès le grand matin, on voyait une de ces nobles filles revenir du puits avec une cruche d'eau sur la tête. Agathe buvait cette excellente eau avec un tel contentement, que bientôt ses joues reprirent leur fraîcheur, et ses membres leurs forces et leur vigueur ordinaires (*Aus der Erzahl. eines Arztes.*).

3. Loger les étrangers.

a. Exemples bibliques. — Abraham alla au-devant des trois étrangers qui venaient à lui, les pria d'entrer dans son logis, et les servit avec une franche cordialité (*Gen.* 18). — La fille du roi d'Egypte eut pitié de Moïse, l'enfant d'une étrangère (*Lévit.* 2). — Jéthro reçut Moïse dans sa maison comme un étranger (*Id.*). — Job pouvait avec justice répondre à ses accusateurs : « Je n'ai point laissé l'étranger dehors ; ma porte est ouverte aux voyageurs » (*Job.* 31, 32). — Raguel et Anne montrèrent beaucoup de bienveillance envers le jeune Tobie, bien qu'ils ignorassent d'abord qu'il était leur parent (*Tob.* 7). — Marthe et Marie recevaient chez

elles le Sauveur qui n'avait pas où reposer sa tête. — Avec quel empressement les disciples qui voyageaient sur la route d'Emmaüs avec Jésus, qu'ils prenaient pour un voyageur, ne l'invitèrent-ils pas à passer la nuit avec eux (*Luc*, 24). — Simon le corroyeur logea l'apôtre saint Pierre tout le temps qu'il fut à Joppé (*Act.* 9). — Avec quelle cordiale civilité la marchande de pourpre Lydia n'engageait-elle pas saint Paul et ses compagnons à venir chez elle, quand elle leur disait : « Si vous me croyez fidèle au Seigneur, entrez en ma maison et y demeurez » (*Id.* 16, 15). — Les habitants de Malte, bien que païens, accueillirent saint Paul et ses compagnons d'une manière peu commune ; ils allumèrent un grand feu pour sécher leurs habits, et le gouverneur Publius les nourrit pendant trois jours de ses propres biens, et leur fournit tout ce dont ils pouvaient avoir besoin pour passer l'hiver dans son île (*Id.* 28).

b. Lorsque les habitants de la Syrie et de la Palestine s'enfuirent en Egypte, à cause de l'invasion des Perses dans leur pays, saint Jean (surnommé l'Aumônier par suite de ses grandes largesses) les reçut à Alexandrie où il était patriarche. Il veilla à ce que rien ne leur manquât sous le rapport de la nourriture et du logement, se chargea du soin des blessés et des malades, et défendit à qui que ce fut de faire sortir un malade de sa maison avant qu'il ne l'eût lui-même demandé. Il envoya dans les pays les plus ravagés des hommes avec de l'argent, des vivres et des habillements pour secourir les plus nécessiteux, et racheter les captifs (*Ber. Ber.* t. VII).

c. Saint Chrysostôme était un grand ami et un puissant protecteur des pauvres étrangers. Il bâtit un hô-

pital destiné aux malades des autres pays, et près de son église, il avait une autre maison où il logeait ceux qui se portaient bien, mais qui étaient dans la misère, et exhortait vivement les fidèles soumis à sa houlette à leur porter secours. Il leur recommandait aussi extrêmement d'avoir dans leur maison une chambre à donner aux voyageurs affligés, afin d'être, par l'hospitalité, agréables à leur Sauveur (*Pallat.* Vit. S. Chrys.).

d. Saint Basile, évêque de Césarée, ayant reçu de grands biens de l'empereur, les employa à la construction d'un hôpital qu'il érigea en dehors de la ville, sur une place libre. Il y recevait les blessés et les malheureux de toutes sortes, mais principalement les lépreux, dont la maladie était dégoûtante et souvent même contagieuse. En pasteur compatissant, il allait souvent dans cet hôpital pour consoler les malades étrangers, et leur distribuer le pain de l'Evangile. Son amour pour eux allait si loin qu'il embrassait les lépreux, afin de leur faire reprendre courage (*Theodoret.* Hist. eccl.).

e. Au commencement du sixième siècle, c'était l'usage de recevoir les pèlerins et les étrangers qui priaient à la porte des riches et des grands, dans un bâtiment fait exprès pour eux. Des dames de haute noblesse passaient une partie du jour dans cet asile, pour y servir de leurs propres mains les pauvres et les pèlerins, et surtout pour leur laver les pieds. Sainte Clotilde quoique reine de France et épouse de Clovis, exerçait tous les jours cette belle pratique (*Stolb.* t. 18).

4. Donner des vêtements à ceux qui en manquent.

a. Exemples bibliques. — Lorsque la famine obligea Jacob et ses enfants de venir en Egypte, Joseph leur fit présent d'habits décents et même magnifiques (*Gen.* 45, 22). — Jonathas donna au jeune berger David un habillement convenable à sa taille, ainsi qu'un manteau et une écharpe, afin qu'il pût paraître avec grâce à la cour (1. *Rois.* 18, 4). —Le saint homme Job disait, entre autres choses, pour sa justification, qu'il n'avait jamais vu un pauvre sans vêtements à qui il n'eut donné la peau de ses brebis pour se couvrir (13, 19). — Tobie employait une grande partie de sa fortune pour fournir des habits aux pauvres Israélites qui étaient à Ninive, et qui n'avaient pas de quoi se vêtir (*Tob.* 1, 20). — L'exemple le plus beau et le plus touchant en ce genre est celui de Tabithe. Autour de son cercueil, les veuves éplorées et sanglotantes montraient à saint Pierre les vêtements que la bonne Tabithe leur avait faits pendant sa vie. Touché de compassion, saint Pierre se mit à genoux, et obtint par ses prières que cette bonne mère des pauvres revînt de la mort à la vie (*Act.* 9).

b. Lorsque saint Martin faisait ses premières armes dans un régiment de cavalerie, il avait tellement compassion de tous les malheureux, que souvent il distribuait toute sa paie aux pauvres. Un jour (il était encore catéchumène), se promenant à cheval par un froid rigoureux, et n'ayant absolument que ses armes sur lui, il vit à la porte de la ville d'Amiens un pauvre transi de froid, et implorant en vain la pitié des pas-

sants. Le généreux cavalier, touché du triste état de cet homme, et n'ayant rien sous la main qu'il pût lui donner, tira son épée coupa son manteau en deux, et en donna la moitié au mendiant pour couvrir sa nudité et se garantir contre le froid. Plusieurs de ceux qui étaient présents se moquèrent de Martin; mais d'autres furent honteux de n'avoir pas la même générosité pour les pauvres. — La nuit suivante, saint Martin eut une vision : il vit le Sauveur, couvert de la moitié de son manteau, et il l'entendit dire aux anges qui l'entouraient : « Martin, encore novice dans ma doctrine, m'a couvert de ce manteau. » — Cette vision fit avancer le baptême de saint Martin : il avait alors dix-huit ans. On sait qu'il fut sacré évêque de Tours en l'année 371 (*Sulpice Sévère*).

c. Saint Pierre, évêque de Tarentaise, était si compatissant, que toujours il secourait les malheureux avant d'être sollicité par eux. Faisant, en temps d'hiver, un voyage à travers les Alpes, il rencontra une pauvre vieille femme à peine couverte de mauvais haillons et tremblottante de froid. « Voyez, dit-il tout ému, ma mère se meurt de froid ! Que faisons-nous pour la secourir ? L'argent ne lui sert de rien ; c'est un habillement qu'il lui faut. N'y a-t-il personne qui veuille se dépouiller de ses habits pour les donner à cette infortunée? — Comme personne ne répondit et ne fit mine de donner quelque chose, saint Pierre ôta son manteau, et le donna à la pauvre vieille pour se réchauffer (*Herbst's Exempl.* th. 2. S. 528).

d. Un mendiant méchamment habillé demandait un jour l'aumône à une pieuse dame. Celle-ci dit à sa domestique de lui donner une chemise. La servante obéit,

et apporta au mendiant une chemise de grosse toile et à moitié usée. A cette vue, la dame lui ordonna d'en apporter une meilleure en lui disant : « Pensez quelle serait ma honte, lorsqu'au jugement dernier Jésus-Christ montrerait à tous les hommes cette mauvaise chemise que je lui aurais donnée. » (*Siberst's Hausb.* S. 228).

Nous avons dit au premier volume que sainte Elisabeth de Hongrie filait, tricotait et cousait pour faire des habits aux pauvres.

Voir l'exemple rapporté au 1er vol., p. 453.

5. Visiter les malades.

a. Exemples bibliques. — Ces exemples nous montrent une conduite affable, amoureuse et secourable envers les malades. Joseph alla avec ses deux fils visiter son père Jacob au moment où il allait mourir; la servante de l'épouse de Naaman disait à sa maîtresse : « Si notre Seigneur était au moins auprès du prophète qui habite Samarie, il serait bientôt guéri; » et ces paroles donnèrent lieu à la guérison miraculeuse opérée par le prophète Elisée (4. *Rois,* 5). Pierre pria Jésus pour sa belle-mère qui avait la fièvre; le gouverneur de Capharnaum demanda au divin Sauveur la guérison de son serviteur malade; quatre hommes apportèrent le paralytique aux pieds de Jésus; Marthe et Marie, voyant leur frère Lazare dans la souffrance, envoyèrent un message au Sauveur pour lui dire : « Seigneur, celui que vous aimez est malade. » — L'exemple le plus beau en ce genre est celui de Jésus lui-même. Comme il aimait les délaissés, comme il

consolait et encourageait les malheureux ! Il délivrait non-seulement des maux du corps, mais encore des souffrances de l'âme, et guérissait ainsi l'homme tout entier. Si nous ne pouvons l'imiter dans sa puissance, imitons-le dans son amour et dans sa tendresse pour les malades; nous le pouvons. A l'exemple du Sauveur, les Apôtres opérèrent plusieurs guérisons, et se montrèrent toujours pleins d'amour pour les malades. Avec quelle affabilité saint Pierre parla au boiteux de naissance assis à la belle porte du temple ! (*Act.* 3). Et que cette parole adressée par lui à Enée, qui depuis huit ans était sur son grabat, était pleine d'amour : « Enée ! Jésus-Christ vous guérit. Levez-vous et faites vous-même votre lit. » (*Act.* 9, 34).

b. En parlant du cinquième commandement de Dieu, nous avons fait voir le contraste qui existe dans la manière dont les païens et les chrétiens traitaient les malades. Il n'y a que le christianisme qui puisse inspirer à ses enfants l'amour du prochain et la compassion pour les infirmes. Les chrétiens des premiers siècles étaient pleins de zèle et d'amour pour les nécessiteux; ils portaient les malades dans leurs maisons, les soignaient de leurs propres mains et pourvoyaient à tous leurs besoins. Eusèbe dit de saint Saleucus qu'il était pour les malades et les faibles un père compatissant et un tuteur plein de zèle. On lit dans les Actes de saint Gallien que, malgré son titre de patricien romain et de consul, il soignait lui-même les malades en leur présentant de la nourriture et des remèdes.— La peste ou d'autres maladies sévissaient-elles, les chrétiens ne craignaient rien et s'en allaient joyeusement soigner les malades. Rien ne coûtait aux fidèles de ce temps

quand il s'agissait de porter secours à ceux qui souffraient. Les dames les plus distinguées ouvraient leurs trésors, et passaient des nuits entières à veiller ceux que la douleur retenait sur le grabat (*Act. S. Bonif.* dans Ruin.). Les évêques vendaient l'or et l'argent des églises, faisaient transporter les malades sous le portail de la maison de Dieu, leurs procuraient des lits, restaient à côté d'eux le jour et la nuit, veillaient à ce que la nourriture et les remèdes ne leur manquassent pas, et s'informaient amicalement de leur état et des choses dont ils pouvaient avoir besoin.

Les chefs des églises de ce temps-là veillaient aussi à ce que leurs malades fussent visités par des médecins chrétiens, attendu que les médecins païens recouraient à des moyens de guérison empruntés à la magie et à la superstition. C'est pourquoi, pour suppléer au manque de médecins chrétiens, les prêtres, les diacres et même les évêques étudiaient la médecine. En temps de persécution, il était nécessaire que les diacres sussent la chirurgie afin de panser les blessures des confesseurs qui, après avoir rendu témoignage de la foi, étaient jetés dans les prisons tout couverts de plaies.

On veillait, en outre, à ce que les malades fussent portés dans des maisons chrétiennes pour y être servis par des chrétiens. Les veuves se vouaient à ce service, et les Actes des martyrs nous montrent plusieurs d'entre elles recevant des confesseurs à demi-morts et d'autres malades dans leurs maisons où elles les soignaient jusqu'à la mort ou à leur parfaite guérison. — Après les persécutions, on établit des gardes-malades, et les évêques bâtirent des maisons destinées à recevoir les malades pauvres et étrangers. La plus belle et la plus vaste

de ces maisons fut élevée en l'année 372 par saint Basile, évêque de Césarée. Saint Grégoire de Nazianze compare cet hôpital aux cinq merveilles du monde, et l'appelle une petite ville. Du fond des contrées les plus éloignées, des personnes de qualité venaient visiter cet édifice, et s'y exercer aux œuvres de charité, à l'exemple du saint fondateur. Bientôt, grâce au zèle des évêques, toutes les grandes villes eurent des hôpitaux. Les fidèles aidaient les évêques dans ces constructions, et donnaient volontiers de leurs biens pour secourir les malades. Non-seulement ils remettaient de l'or et de l'argent entre les mains des évêques, mais souvent encore les plus riches construisaient de ces maisons à leurs frais, et parmi ces derniers figuraient en tête les empereurs et les impératrices grecs. Ainsi, par exemple, l'empereur Justinien, d'après les conseils de saint Samson, donna son nouveau palais pour y loger les pauvres et les infirmes. L'impératrice Eudoxie construisit plusieurs églises et plusieurs hôpitaux pour recevoir les étrangers et les indigents. Elle se faisait un plaisir de visiter ces maisons et de porter de la nourriture aux malades. Théodoret raconte de l'impératrice Flaccile, épouse de Théodose, qu'elle allait souvent visiter les hôpitaux, que là elle soignait les infirmes, faisait leurs lits, préparait leur manger et tout ce dont ils avaient besoin, lavait leur vaisselle et leur rendait avec amour toutes sortes de services. — D'après le récit de saint Jérôme, nous voyons que le patricien romain Pammachius bâtit un hôpital hors de la ville, et la pieuse Fabiola un autre au sein des murs. Le même saint Jérôme nous apprend comment la charitable Fabiola soignait les malades : « Elle lavait leurs plaies, dit-il, et les pansait,

préparait leur nourriture et réchauffait leurs membres engourdis. » (*Ep.* 77, ad Oceon.).—Cet empressement à se consacrer au soulagement des membres souffrants de l'humanité se retrouve dans tous les siècles, et nous ne finirions pas si nous voulions tout raconter.—Pourtant, avant de finir cet article, nous voulons encore citer les deux exemples suivants.

c. L'empereur Valentinien Ier appelait à Rome les médecins les plus distingués pour soigner les pauvres malades, et il prenait dans ses trésors pour les payer (*Stolb.*).

d. Il y a environ 80 ans, une cruelle maladie sévissait dans le village de Sauvigny, en France. Le seigneur de ce village, le marquis de M..., y vint au commencement de février, avec toute sa famille. Le marquis était convenu avec son épouse qu'ils ne resteraient que quelques jours, et déjà les préparatifs étaient faits pour retourner à Paris au temps de carnaval. Mais à peine la noble dame eut-elle connaissance des malheurs et de la misère de ses sujets, qu'aussitôt elle renonça à la compagnie de ses amies et de son époux pour voler au secours des malades et leur rendre toutes sortes de services. Non-seulement elle distribua aux habitants du village tout l'argent destiné aux dépenses du carnaval, non-seulement elle fit venir un médecin de Dijon pour traiter les malades, non-seulement elle mit tous ses domestiques à la disposition des malheureux, mais elle alla encore avec son époux visiter les malades chez eux, leur parla avec bonté, les soigna de ses propres mains, prépara de la nourriture et des boissons convenables, et leur adressa à tous des paroles pleines de bonté et de bienveillance, si bien qu'un grand

nombre des habitants de ce village, qui seraient morts, durent la vie et leur guérison à cette noble dame (*Beisp.* d. Guten. Th. 3. S. 106).

Nous mentionnerons encore ici les différents ordres qui se vouent particulièrement aux soins des malades. Tels sont : l'ordre de saint Jean de Dieu, les frères et les sœurs de la Miséricorde, les filles de sainte Elisabeth, etc. On peut lire leur histoire dans différents ouvrages, mais surtout dans les vies de saint Jean de Dieu, de saint Vincent de Paule et d'autres.

6. Racheter les captifs.

En commençant cet article, nous dirons, pour l'instruction des enfants, que nous ne devons chercher à délivrer que ceux-là qui sont injustement privés de leur liberté, et qu'il suffit que nous ayons compassion de ceux qu'une juste sentence retient dans les prisons.

a. Exemples bibliques. — Ruben s'efforça de faire sortir de la citerne son frère Joseph; celui-ci consolait et servait avec bonté ses compagnons dans la prison; Juda demandait à être esclave à la place de son frère Benjamin qu'on voulait retenir captif en Egypte, parce qu'on avait retrouvé dans son sac la coupe du gouverneur. — Tobie était plein de bienfaisance pour les Israélites captifs à Ninive. — Judith, par son noble dévouement, fit lever le siége de Béthulie. — Néhémie s'efforçait d'adoucir la captivité des Juifs à Babylone (2. *Esth.* 2).—Daniel sauva la chaste Suzanne des mains de ses juges iniques, et lorsqu'il fut lui-même jeté dans la fosse aux lions, un ange lui apporta le prophète

Habacuc avec de la nourriture (*Dan.* 13, 33).—Les livres des Machabées nous apprennent les nobles efforts de ces héros pour délivrer leur patrie du joug qui pesait sur elle. — Les disciples de saint Jean le Précurseur allaient visiter leur maître dans sa prison (*Luc.* 7, 18). — Toute la communauté des fidèles pria pour la délivrance de saint Pierre, et Dieu exauça leurs vœux (*Act.* 12).—Les chrétiens de Damas descendirent saint Paul dans une corbeille en bas des murs de la ville, et lui conservèrent ainsi la vie (*Act.* 9). — Le geôlier des prisons de la ville de Philippe lava les plaies de saint Paul et de Silas, et, les ayant menés dans son logis, leur donna à manger (*Act.* 16, 33).—La conduite du gouverneur Jules envers saint Paul pendant son voyage à Rome, est un bel exemple d'humanité pour les prisonniers. « Jules, dit le texte sacré, traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis (dans Sidon) et de pourvoir lui-même à ses besoins. »

b. Saint Clément Ier, pape, déclarait qu'il avait connu plusieurs chrétiens qui, pour délivrer d'autres chrétiens captifs, avaient pris leur place dans les prisons, et s'étaient pliés sous le joug de l'esclavage pour racheter leurs frères.

c. Les Numides qui habitaient l'intérieur de l'Afrique faisaient de fréquentes sorties et ravageaient les villes soumises à la domination romaine. A la suite de ces invasions, ils emmenaient une foule de chrétiens en captivité et les traitaient comme de vils troupeaux. Saint Cyprien, évêque de Carthage, apprenant avec horreur les graves dangers auxquels étaient exposées les femmes chrétiennes, envoya aux Numides de concert avec les fidèles de son diocèse sept

mille livres d'argent pour le rachat des captifs (*Ber. Berc.* 2).

d. Genseric, roi des Vandales en Afrique, à la prise de Carthage fit plusieurs milliers de Romains prisonniers et les réduisit en esclavage. Le triste sort de ces infortunés fut encore aggravé par la cruauté des barbares qui, dans le partage du butin, séparèrent le fils du père, la mère de la fille, et l'époux de l'épouse. Le chagrin et la douleur en avaient déjà fait mourir un grand nombre, et ils auraient tous succombé de misère, si saint Deogratias, évêque de Carthage, n'était venu généreusement à leur secours Il vendit tous les vases précieux de son église, et avec le prix il racheta plusieurs captifs, adoucit l'esclavage de ceux à qui il ne put rendre la liberté, eut soin des malades, fut un consolateur pour les affligés et un vrai père pour les malheureux (Vict. Vit. *de perf. Vand.*).

e. Saint Léonard, pieux ermite de Limoges, en France, et fondateur d'un couvent, se faisait une sainte habitude de visiter les prisonniers, de les consoler, de les instruire et d'obtenir, par son intercession auprès du roi, la liberté de plusieurs. Ceux qu'il avait délivrés, il les amenait à la pénitence, excitait en eux des sentiments de repentir, et leur procurait ainsi une liberté parfaite, puisqu'il les tirait aussi de l'esclavage du péché. Plusieurs de ceux qui lui devaient cette double liberté de l'âme et du corps le suivaient an couvent. Il arriva que des prisonniers de pays éloignés s'étant recommandés à ses prières recouvrirent miraculeusement leur liberté, et vinrent en signe de reconnaissance apporter leurs chaînes à ses pieds. De là est venue la coutume de représenter ordinairement ce saint avec

une chaîne au bras. Il mourut dans l'année 359 (*Aus Buttler*).

f. A la fin du 12e siècle, saint Jean de Mathe établit en France l'ordre des Trinitaires. A cette époque, les corsaires africains enlevaient beaucoup de chrétiens sur les côtes méridionales de l'Europe et les réduisaient en esclavage. Ces malheureux étaient traités avec cruauté et en grand danger de perdre la foi. La légende rapporte qu'un ange étant apparu à Jean au moment où il offrait pour la première fois le saint sacrifice de la messe, ce pieux serviteur de Dieu se voua au soulagement des prisonniers, et fonda un ordre pour la délivrance des esclaves chrétiens. Les membres de ce nouvel ordre devaient porter un habit blanc avec une croix rouge et bleue sur la poitrine (c'est ainsi qu'était habillé l'ange qui apparut à Jean de Mathe). C'est donc des trois couleurs de leurs vêtements qu'est venu à ces religieux le nom de Trinitaires ou de frères de la sainte Trinité. Le saint fondateur de cet ordre alla souvent lui-même à Tunis, et envoya des membres de son couvent chez les Sarrasins pour traiter de la délivrance des captifs. Plusieurs centaines d'esclaves chrétiens lui furent redevables de leur liberté et du doux plaisir de revoir leur chère et bien-aimée patrie (*Aus. Baillet*).

g. Après la conversion de Constantin-le-Grand au christianisme, l'Eglise, délivrée des persécutions, tourna toute son activité du côté des questions sociales. Elle adoucit l'esprit de la législation civile, et demanda aux empereurs la haute surveillance des prisons, afin de pouvoir contrôler la conduite des juges et des geôliers, et veiller à ce que les détenus fussent traités avec hu-

manité et douceur. L'empereur Honorius porta une ordonnance d'après laquelle, chaque dimanche, les juges laisseraient sortir les prisonniers, pour qu'ils pussent se récréer. Cette même loi commandait de traiter avec bonté les détenus, de leur fournir une nourriture convenable et le pain nécessaire à la conservation de leur santé, et elle chargeait les évêques de veiller à ce que les juges remplissent exactement leurs devoirs (*Cod. Justin.* l. 1, litt. 4). — L'empereur Justinien ordonna que les mercredi et vendredi de chaque semaine les évêques visiteraient les prisonniers, s'informeraient de la cause de leur détention, examineraient si les officiers civils remplissaient convenablement leurs devoirs à l'égard des prisonniers, afin de signaler les abus à l'empereur, s'il en existait. — Cette ordonnance qui, pour le bien spirituel et temporel des criminels, confiait à l'Eglise la surveillance des prisons, fut aussi en vigueur en Occident pendant tout le moyen-âge, et éxiste encore aujourd'hui dans quelques pays. Saint Charles Borromée tint deux synodes à Milan pour régler cette surveillance. Dans ces synodes, il dit entre autres choses, que, chaque semaine, l'évêque enverrait des personnes visiter les prisonniers, avec ordre de lui redire tous les abus qu'elles découvriraient. Les évêques chargeaient aussi des hommes de défendre les prisonniers devant les tribunaux.

Dans l'intérêt de l'humanité et de la moralité, il serait à souhaiter qu'une partie de la surveillance des prisons fut rendue à l'Eglise. En effet, la punition du coupable demande qu'il ne soit point condamné au-delà de ce qu'il mérite, et que le châtiment lui soit imposé tel qu'il a été prononcé par le juge; ce qui souvent ne

peut avoir lieu à cause de la cruauté des geôliers (*Nach. d. Freib. Kirchenlexion.*).

7. Ensevelir les morts.

a. Exemples bibliques. — Un peu plus loin, nous parlerons du soin que le peuple de Dieu prenait de l'ensevelissement des morts; ici nous ne rapporterons que les exemples suivants : Isaac et Ismaïl ensevelirent leur père dans le tombeau de sa famille, à côté de Sara, son épouse (*Gen.* 25, 9). — Joseph, dans l'excès de sa douleur, se jeta sur le corps de son père Jacob, et arrosa de ses larmes son visage glacé par la mort. Il embauma son cadavre avec soin, et, après quarante jours, suivi de ses frères et d'un grand nombre d'Egyptiens, il le porta dans le sépulcre de ses pères, en Chanaan, où il le déposa, ainsi que Jacob le lui avait recommandé (*Gen.* 50). — Dans cette œuvre de miséricorde, le vieux Tobie se distingua d'une manière extraordinaire. Apprenait-il que quelque mort était abandonné, aussitôt il quittait sa table pour aller le chercher, l'apportait dans sa maison, et l'enterrait dans l'obscurité de la nuit, au danger même de sa vie (*Tob.* 1). — Le jeune Tobie vint avec ses sept enfants auprès du lit de son père mourant, lui ferma les yeux, comme il le fit plus tard à son beau-père, et déposa religieusement son corps dans la tombe (*Tob.* 14). — Les fils du vénérable Mathathias entourèrent son lit de mort, écoutèrent ses avis, reçurent sa bénédiction, le portèrent dans le tombeau de ses ancêtres, et firent tout ce qu'il leur avait ordonné pendant ses derniers moments (1. *Macch.* 2, 70). — Les disciples de saint Jean-le-Précurseur, ense-

velirent le cadavre de leur maître et lui rendirent ainsi le dernier devoir de l'amour (*Matth.* 14, 12). — Les habitants de Naïm accompagnèrent le convoi du fils d'une veuve éplorée (*Luc.* 7, 12). — Les sœurs de Lazare inhumèrent le corps de leur frère dans le tombeau de la famille, et elles allaient souvent y répandre des larmes (*Joan.* 11). — Nicodème et Joseph d'Arimathie ensevelirent, avec toute la magnificence possible, le corps de Jésus; Jean et les pieuses femmes formèrent le convoi, et plus tard, celles-ci visitaient son tombeau afin de revoir ce corps bien-aimé, pour l'embaumer et lui rendre les derniers honneurs. — Le coupable Ananie et son épouse furent ensevelis par de jeunes chrétiens voués à ce service (*Act.* 5).

b. Les chrétiens des premiers siècles étaient très-empressés à séparer des cadavres païens les corps de leurs frères dans la foi; car les chrétiens avaient horreur de se mêler aux idolâtres, même dans le tombeau. Les fidèles de ce temps ensevelissaient leurs frères dans des lieux souterrains, principalement dans les catacombes de Rome. Ils recueillaient avec soin les ossements des martyrs, afin qu'ils ne fussent point confondus avec ceux des païens, et les inhumaient selon le rite catholique. Pendant la nuit, ils se glissaient sur les places publiques, d'où ils enlevaient le corps des martyrs, ou bien retiraient leurs ossements du milieu des cendres. Ainsi, par exemple, nous lisons (*Euseb.* Hist. eccl. l. 4) que les chrétiens recueillirent soigneusement les restes de saint Polycarpe, et les exposèrent à la vénération des fidèles. — Mais lorsque les juges païens virent le respect que les chrétiens portaient aux cadavres et aux ossements de leurs frères martyrs, ils leur

enlevèrent cette dernière consolation, en faisant déposer leurs restes au milieu de ceux des païens et même des animaux. Dans les actes du martyr Eustratius et de ses compagnons, on raconte que le païen Lysias envoya les hommes et les femmes chrétiens à Agricolaüs, afin que leurs frères ne pussent ni recueillir ni vénérer leurs ossements. Par ordre du juge, des soldats mêlèrent à d'autres cadavres les corps des saints martyrs Tharacus, Probus et Andronicus (*Ruin. Act. mart.*). Saint Ambroise dit qu'on enterra les martyrs Vital et Agricola au milieu des tombeaux des Juifs, afin que les chrétiens ne pussent retrouver leurs précieux restes (*Ep.* 55).

c. En entrant dans l'église de sainte Praxède, à Rome, on voit à quelques pieds de hauteur les restes d'une fontaine en marbre, dans laquelle cette sainte lavait les corps des martyrs, en ayant soin de recueillir le sang qui coulait de leurs blessures dans un vase particulier. Au milieu de cette fontaine, se trouve une petite statue en bois représentant cette sainte occupée à ce pieux travail.

Tous les matins, dit l'historien de sa vie, pendant que la molle et voluptueuse Rome était plongée dans le sommeil, on voyait cette jeune romaine sortir de la cité et parcourir les champs, les prés et les places où les martyrs avaient résisté jusqu'au sang en témoignage de la foi. Trouvait-elle des gouttes de sang sur les plantes et les pierres, elle les recueillait pieusement comme une rosée céleste ; elle ramassait aussi la terre humectée de ce sang ; et, chargée de ce doux fardeau, elle retournait dans sa maison plus contente et plus heureuse que si elle eût trouvé de l'or ou des pierres

précieuses. — Avec de grands sacrifices d'argent et au danger de sa vie, elle faisait rechercher dans la ville et hors des murs les corps des martyrs pour les emporter secrètement chez elle, où elle recueillait pieusement leur sang dans des vases. Souvent, à la faveur de la nuit, elle portait elle-même ces morts au dehors de la ville, les descendait dans les catacombes de son aïeule sainte Priscille, et plaçait à côté d'eux des vases pleins de sang, comme un témoignage authentique et permanent de leur glorieux triomphe (*Feuilles cath. du Tyr.* ann. 1845).

d. Dans le martyrologe romain, il est dit du saint pape Eutychianus, mort le huit décembre, qu'il ensevelit lui-même trois cent quarante-deux martyrs. Il mourut dans l'année 283.

e. Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, l'ancienne Rome, au temps des persécutions, était entièrement minée. Ces corridors souterrains s'appelaient catacombes, ou lieu de repos, soit parce que les chrétiens y trouvaient sécurité contre leurs ennemis, soit surtout parce qu'ils leur servaient de sépulture. Comme le creusage de ces catacombes demandait un travail considérable, il se forma une compagnie d'ouvriers chrétiens, qui s'occupaient sans cesse de faire des tombeaux pour les martyrs qu'ils enlevaient du milieu des païens, et qu'ils apportaient secrètement dans ces cimetières souterrains. Ces ouvriers s'appelaient fossoyeurs (*fossores*). Les travaux auxquels ils se livraient demandant de leur part beaucoup de dévouement et de patience, l'Eglise les regardait comme ses enfants de prédilection, et leur donnait une certaine préférence sur les autres chrétiens. Ils faisaient partie des servi-

teurs de l'Eglise. Saint Jérôme leur donne le nom de clercs, et dit qu'ils étaient chargés d'envelopper les corps des martyrs dans des toiles de lin, et de leur creuser des tombeaux (*Epist. ad Inn.*). Dans les œuvres du même saint, nous lisons le passage suivant : « Les fossoyeurs occupaient le premier rang parmi les clercs. On les avertissait de se souvenir, en imitant Tobie dans l'ensevelissement, d'avoir soin, en s'occupant de choses visibles, de diriger leur intention vers les choses du monde invisible, afin que, fortifiés par le Seigneur dans la foi à la résurrection de la chair, ils reconnussent que tout ce qu'ils faisaient, ils ne le faisaient pas pour les morts, mais pour Dieu. »

De chaque côté des corridors des catacombes, les fossoyeurs creusaient des tombeaux superposés et destinés à servir de lieu de sépulture à leurs frères dans la foi. Ils fermaient l'ouverture de ces sépulcres avec une pierre plate sur laquelle ils gravaient des emblèmes rappelant surtout la piété et les actes de vertus du mort, ou bien les instruments de son supplice. C'était tantôt une colombe, un agneau, un rameau d'olivier, une croix, l'image du bon Pasteur, le nom de Jésus-Christ, une épée, un fouet ou d'autres instruments de torture, ou bien encore les initiales du nom des martyrs. Ils avaient aussi la précaution de recueillir leur sang dans des vases de verre ou de cristal, comme on en retrouve encore aujourd'hui dans la fouille des catacombes, et de les déposer à côté d'eux comme un témoignage authentique de leur mort glorieuse (*Aus. demselb. Ann.* 1847, n° 32).

f. On retrouve encore aujourd'hui à Rome quelque chose d'analogue aux anciens fossoyeurs. Ce sont les

Confrères de la mort, qui se vouent à l'exercice de l'ensevelissement des pauvres abandonnés. Les membres de cette confrérie parcourent les alentours de la ville pour recueillir les cadavres qui pourraient s'y trouver, et lorsqu'ils en rencontrent, ils les ensevelissent convenablement, après avoir fait célébrer la sainte messe pour le repos de leur âme. Ainsi, il y a quelques années, lorsque le bruit se répandit qu'à deux lieues de la ville il était mort une pieuse femme venue du fond de l'Allemagne pour visiter la sainte cité, aussitôt ces confrères de la mort se rendirent en toute hâte sur le lieu où gisait le corps de cette infortunée. Ils l'examinèrent attentivement pour s'assurer s'il ne conservait plus un reste de vie, après quoi ils le lavèrent, l'apportèrent sur leurs épaules jusque dans la ville, où ils firent dire une messe, après laquelle ils déposèrent religieusement dans la tombe les restes de cette pauvre femme (*Ebendas.* S. 765).

B. DES SEPT ŒUVRES SPIRITUELLES DE MISÉRICORDE.

1. Corriger les Pécheurs.

La correction des méchants est un devoir pour les juges spirituels et civils, pour les supérieurs, les parents et les maîtres. Ils doivent exercer cette correction aussi bien pour prémunir les coupables contre la rechute, que pour empêcher les autres hommes de tomber dans les mêmes fautes. L'amour-propre et la sensualité n'aiment point à subir de châtiments, mais leur application

n'en est pas moins salutaire pour la guérison de l'âme. — A cette œuvre de miséricorde appartiennent aussi les punitions, le blâme, la correction fraternelle, etc. La vraie charité envers le prochain se montre pleine de zèle et de courage pour s'opposer à l'origine du mal, et ne craint point de manifester combien elle abhorre les mauvaises actions, ni de blâmer ceux dont la conduite est répréhensible.

a. Exemples bibliques. — Abraham poursuivit les hordes de voleurs qui avaient enlevé son cousin Loth et plusieurs autres hommes avec leurs biens, et il leur fit éprouver une telle défaite qu'ils n'eurent point envie de revenir (*Gen.* 14). — Loth, voyant que les habitants de Sodome voulaient maltraiter les anges logés chez lui, leur en fit de vifs reproches et leur dit : « Ne songez point, je vous en prie, mes frères, ne songez point à commettre un si grand mal ! » (*Gen.* 19, 7). — Ruben s'opposaient à ses frères qui voulaient tuer Joseph, et les empècha de commettre un fratricide (*Id.* 37, 22). — Joseph reprocha plusieurs fois à ses frères leur inconduite, et ses remontrances les amenèrent à reconnaître leurs fautes et à devenir meilleurs (*Id.* 24 et 44). — Moïse fit passer au fil de l'épée ceux qui avaient adoré le veau d'or, pour les punir de leur idolâtrie (*Exod.* 32). — Dieu lui-même, par l'intermédiaire de Moïse, établit la peine de mort pour plusieurs crimes : les membres gangrénés devaient être impitoyablement retranchés afin de conserver la vie aux autres. — Les Israélites, pour n'avoir pas observé les commandements de Dieu furent souvent frappés de sa verge et soumis à différentes plaies. — Le noble Jonathas reprocha souvent à son père, le roi Saül, son ingratitude envers l'in-

nocent David (1. *Rois,* 19). — Nathan, par la parabole de l'unique brebis qu'avait un homme pauvre, amena adroitement le roi David à reconnaître son péché et à en faire pénitence (2. *Rois*, 12). — Lorsqu'Israël était gouverné par de mauvais rois, les prophètes, en leur qualité d'envoyés de Dieu, s'opposaient courageusement à leurs mauvais desseins (par ex. Elie, 3. *Rois,* 18). — L'humble et modeste saint Jean-le-Précurseur accueillait avec de dures paroles les hypocrites pharisiens et les sadducéens sensuels (*Matth.* 3). — Le même saint disait avec un noble courage au roi Hérode : « Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère pour épouse » (*Id.* 14). — Le Sauveur, si bon et si miséricordieux, reprochait souvent aux pharisiens leur conduite hypocrite, et leur en faisait de vifs reproches. Armé d'un fouet, il chassa les profanateurs du temple, et renversa les tables des marchands. Ses apôtres reçurent de lui de sévères réprimandes, à cause de leur dispute sur la prééminence, et pour d'autres fautes encore. — Le bon larron, sur la croix, blâmait les discours ironiques de son compagnon. — Saint Pierre, après la descente du Saint-Esprit, reprocha aux Juifs leur injustice envers le Sauveur, frappa de mort Ananie et Saphire, et dit à Simon le magicien : « Que votre argent périsse avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu pouvait s'acquérir avec de l'argent. Vous n'avez point de part à cette grâce, car votre cœur n'est pas droit devant Dieu » (*Act.* 8, 20). — Etienne prononça devant l'assemblée des Juifs un discours dans lequel il leur reprocha courageusement leurs infidélités, et pour cela il fut lapidé (*Id.* 7). — Saint Paul, voyant la conduite imprudente de saint Pierre à l'égard des païens conver-

tis, l'en blâma ouvertement (*Gal.* 2, 11-20). Le même apôtre regardant fixement Elymas, le magicien, qui s'opposait à ce que le gouverneur Sergius embrassât la foi, lui dit avec un zèle plein de feu : « O homme plein de toute sorte de tromperie et de malice, enfant du diable, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur ? Voilà la main droite du Seigneur qui est sur vous : vous allez devenir aveugle, et vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain temps. » Et aussitôt les ténèbres l'enveloppèrent, et ses yeux s'obscurcirent (*Act.* 13). — L'Apôtre des nations écrivait aux Corinthiens : « Faut-il que j'aille à vous la verge à la main ? » (1. *Cor.* 4, 21). Le même apôtre retrancha de l'Eglise de Jésus un homme impudique (*Id.* 5. 1).

On lit dans les Proverbes (12, 1) : « Celui qui hait les réprimandes est un insensé, » et (15, 31) « celui qui écoute volontiers les réprimandes salutaires demeurera avec plaisir au milieu des sages ; » car, (17, 10), « une seule réprimande sert plus à un homme prudent que cent coups à l'insensé, » et ailleurs (28, 23) : celui qui reprend un homme de ses défauts trouvera grâce ensuite auprès de lui, plutôt que celui qui le trompe par des paroles flatteuses. »

La manière de faire la correction fraternelle nous est enseignée par Jésus lui-même dans l'évangile selon saint Matthieu (18, 15) ; et saint Jacques, pour nous exhorter à la pratiquer, nous dit : « Si quelqu'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité et qu'un autre l'y fasse rentrer, celui-là fera une chose qui lui sera très-avantageuse, car il doit savoir que celui qui convertira ainsi un pécheur et le retirera de son égarement sauvera son

âme de la mort, et couvrira la multitude de ses propres péchés par cette œuvre de miséricorde » (5, 19).

b. Tous les grands hommes, qui ont eu à cœur d'avancer dans la perfection, ont demandé qu'on leur fît connaître leurs défauts.

Saint Thomas de Cantorbéri, à son entrée dans l'épiscopat, dit à un de ses prêtres nommé Herbert : « Probablement il va m'arriver ce qui arrive à tous les personnages hauts placés qui n'ont aucune connaissance des plaintes qu'on fait contre eux. Afin d'obvier à cet inconvénient, vous aurez soin, mon cher ami, de me dire avec franchise et liberté en quoi je manque et ce que les hommes me reprochent » (*Ber. Berc.* vol. 12).

Saint Louis, roi de France, priait son confesseur et quelques personnes sages qu'il avait admises au nombre de ses amis de lui signaler ce qu'il y aurait en lui de répréhensible, et toujours il recevait leurs avertissements et leurs reproches avec une sainte humilité (*Id.* t. 19).

Saint Charles Borromée, évêque de Milan, avait toujours à ses côtés deux ecclésiastiques chargés de lui faire remarquer les fautes qu'il pouvait commettre, soit dans sa vie privée, soit dans l'exercice de ses fonctions pastorales (*Id.* t. 19), et cette pratique le fit arriver à un tel degré de sainteté, qu'il la recommanda à tout le monde comme un moyen très-efficace pour le salut.

Quand nous voyons des hommes si parfaits demander eux-mêmes qu'on leur fasse remarquer leurs défauts, ne devons-nous pas rougir de recevoir souvent avec peine et mauvaise humeur le blâme charitable et les salutaires corrections de nos supérieurs !

2. Instruire les ignorants.

A cette œuvre se rapportent toutes les connaissances utiles que l'on peut apprendre aux autres, mais surtout celles qui regardent le salut de leur âme. Qui ignore le chemin du ciel ne peut le suivre, et facilement on s'égare là où règnent les ténèbres. Ce que la lumière est pour les yeux, la vérité l'est pour l'esprit.

a. Exemples bibliques. — Dieu lui-même instruisit nos premiers parents qui, à leur tour, enseignèrent leurs enfants. Pendant plusieurs siècles la connaissance de la vérité se propagea par la tradition, et ce ne fut que par Moïse inspiré de Dieu qu'elle fut enfermée dans un livre. Le peuple hébreux, en Egypte, nous montre combien vite les hommes sans instruction s'abrutissent et se laissent séduire par l'exemple des méchants. L'esclavage auquel ils étaient soumis paralysa non-seulement les forces de leur corps, mais encore celles de leur esprit, si bien qu'ils mirent leur bonheur à manger les viandes de l'Egypte et tombèrent bientôt dans toutes les superstitions et les extravagances de l'idolâtrie. Les ténèbres dans lesquelles ils étaient plongés étaient aussi épaisses que celles qui couvrirent la face de l'Egypte, et ce ne fut qu'avec le secours de Dieu que Moïse parvint à les dissiper peu à peu (*Exod.* 10, 22). Que n'a pas fait ce grand serviteur de Dieu pour instruire et éclairer son peuple ? Après lui vinrent les prophètes qui furent les zélés missionnaires de l'ancienne alliance, et les maîtres non-seulement des Juifs, mais encore des païens. — Les Psaumes de David et les Proverbes de Salomon, aussi bien que les livres des

Prophètes de l'Ancien Testament sont et seront toujours pour nous des sources abondantes de sagesse. — David instruisant son fils Salomon ; le vieux Tobie, le jeune Tobie et ses petits fils ; Raguel et Anne, leur fille Sara ; Mardochée, la reine Esther ; la mère des Machabées et Mathathias leurs enfants, sont pour les parents autant de modèles à suivre. — Saint Jean-le-Précurseur prêchait sur les bords du Jourdain et répandait au loin la lumière qui dissipe les ténèbres (*Joan.* 1). — Le Sauveur passa trois ans à instruire dans sa patrie ; il combattit les erreurs des docteurs de la loi, et établit une Eglise enseignante, afin que jusqu'à la fin du monde les ignorants fussent instruits et parvinssent à la connaissance de la vérité. — André conduisit son frère Simon-Pierre, et Philippe son ami Nathanaël à Jésus, la source de toute vraie doctrine ; et la Samaritaine dit aux habitants de Sichem qu'elle avait vu un étranger qui était un vrai prophète (*Joan.* 4, 30). — Tout cela nous montre comment nous devons nous empresser d'éclairer par les vraies lumières ceux qui sont moins instruits que nous. — Aussitôt que les Apôtres eurent reçu la force d'en haut et qu'ils furent remplis du Saint-Esprit, ils s'en allèrent par tout le monde pour dissiper les ténèbres de l'erreur et déchirer le voile de l'illusion et du mensonge, et c'est ainsi qu'ils amenèrent les hommes à la connaissance de la vérité et de la vraie liberté. Ils engageaient les chrétiens à rendre à leurs frères ce service salutaire, comme on le voit par ces paroles de saint Paul aux Colossiens (3, 16) : « Que la parole de Jésus-Christ habite en vous avec plénitude et vous comble de sagesse. Instruisez-vous les uns les autres, » et aux Romains (15, 14) : « Je suis persuadé

que vous êtes tous pleins de charité, que vous êtes remplis de toutes sortes de connaissances, et qu'ainsi vous pouvez vous instruire les uns les autres. » — Après les Apôtres, les saints Pères et les docteurs propagèrent la vraie foi, et chaque siècle a fourni des hommes d'élite qui ont consacré leur vie à la conversion et à l'instruction des ignorants (*Vergl.* B. I, S. 283. und 287).

b. Saint Gennadius, d'abord abbé de Vinzo et ensuite évêque d'Astorga, ordonna, eu égard à la rareté et à la cherté des livres, que la bibliothèque de son couvent serait mise à la disposition de toutes les communautés voisines, et par là il produisit un grand bien (*Ber. Berc.* V. 9).

c. Le fondateur de l'ordre des frères des écoles chrétiennes fut le serviteur de Dieu Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims, en 1651. Placé après son ordination à la tête d'une maison de religieuses, appelées Filles de l'enfant Jésus, et qui instruisaient les orphelines et d'autres pauvres enfants, ce prêtre eut la pensée de fonder un institut d'hommes pour élever les petits garçons. Pour cela, il eut à surmonter bien des obstacles et bien des difficultés ; mais enfin, cinq ans après sa mort, c'est-à-dire en 1724, la règle de son institut fut approuvée, et l'année suivante le pape Benoît XIII mit son ordre au rang des ordres reconnus par l'Eglise. — Les Frères des Ecoles chrétiennes sont laïques, et la première disposition de leur ordre c'est l'instruction gratuite dans les écoles de village. Les frères puisent dans leur maison-mère une science vraiment chrétienne, et se forment à la vie spirituelle sous la conduite de leurs supérieurs. Ils vont dans tous les lieux où on les demande. Dans l'année 1838, cet ordre comptait 2,299 frères qui

instruisaient 141,074 enfants dans 522 écoles (*Nach Herbst's Exempl.* Th. 2. S. 662).

d. Arrivé à l'âge de dix ans, saint Vincent Ferrier avait déjà fait de grands progrès dans la connaissance de la religion. Dans sa conduite, il était plus grave et plus sérieux qu'on ne l'est généralement à son âge. Rarement il jouait avec ses camarades, et si parfois il se mêlait aux amusements des enfants de son âge, ce n'était que pour un moment ; car bientôt il montait sur une petite colline ou sur un autre lieu élevé et s'écriait : « Ecoutez, chers enfants, ce que je vous dis, et jugez si je ne serai pas un jour un bon prédicateur. » Les enfants s'asseyaient, fixaient leurs regards sur le petit Vincent, et l'écoutaient avec une religieuse attention. Alors Vincent faisait le signe de la croix, et les paroles éloquentes que lui inspirait son ardente charité envers ses auditeurs, contribuaient puissamment à les détourner du mal et les porter à la vertu. Pendant le cours du sermon, de saintes pensées naissaient dans ces jeunes cœurs, si bien qu'ils s'en allaient toujours meilleurs (*Marcha.* Hort. past. p. 959).

3. Conseiller ceux qui sont dans l'embarras.

Un bon conseil vaut mieux que l'or. Souvent en donnant un bon conseil à quelqu'un on lui est plus utile que si on lui donnait de l'argent. Si cela est vrai par rapport aux intérêts temporels, il l'est encore davantage quand il s'agit de l'affaire du salut. Un bon conseiller ressemble au guide intelligent qui vient au secours du voyageur ignorant le chemin qu'il doit suivre. Lorsque nous voulons exercer cette œuvre de miséricorde, nous

devons être convaincu de l'utilité de notre conseil ; car, selon l'expression de la sainte Ecriture (*Eccl.* 5, 14) : « Si vous avez de l'intelligence, répondez à votre prochain (lorsqu'il vous consulte); sinon, que votre main soit dans votre bouche, de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscrète et que vous ne tombiez dans la confusion. »

a. Exemples bibliques. — Quel excellent conseil que celui que Joseph donna à Pharaon lorsqu'il lui prédit la famine, et lui indiqua les moyens à prendre pour que son peuple n'en ressentît point les horribles conséquences (*Gen.* 18). — Jéthro, beau-père de Moïse, voyant celui-ci occupé du matin au soir à arranger les petits différends du peuple d'Israël, lui conseilla de nommer des juges particuliers pour ses sortes d'affaires, afin d'avoir, lui, plus de temps à consacrer à l'examen des choses importantes (*Exod.* 18). — Lorsque Roboam préféra les avis de jeunes insensés aux conseils d'hommes sages et prudents, il eut la douleur de voir dix tribus se soustraire à sa puissance (3 *Rois,* 12). — Une servante de l'épouse de Naaman donna à sa maîtresse un conseil qui eut pour effet la guérison parfaite de la lèpre dont Naaman était couvert (4 *Rois,* 5, 3 et 13).— Saint Jean-Baptiste donna, sur les bords du Jourdain, de salutaires avis à ceux qui le consultèrent sur ce qu'ils avaient à faire pour acquérir le royaume céleste (*Luc.* 3, 10-14). — Au jeune homme qui lui demandait ce qu'il devait encore ajouter à l'accomplissement des préceptes, le Sauveur répondit : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et le donne aux pauvres, puis viens et suis-moi ; » mais ce jeune homme n'eut pas le courage d'exécuter ce bon conseil (*Matth.*

10). Lorsque, après la Pentecôte, les Juifs disaient avec anxiété aux Apôtres : « Frères, que devons-nous faire ?» saint Pierre leur donna aussitôt cet excellent avis : « Faites pénitence, et recevez le baptême. » (*Act.* 2).— Un jour que le geôlier des prisons de la ville de Philippe, adressait cette question à Saint Paul : « Que dois-je faire pour être heureux ? » l'apôtre lui en indiqua le vrai moyen en lui disant : « Croyez en notre Seigneur Jésus-Christ et vous serez sauvé, vous et votre famille. » (*Id.* 16, 31).—Pendant son voyage à Rome, saint Paul fut pour tous les passagers un sage conseiller, et il les encouragea au milieu des dangers auxquels ils furent exposés (*Id.* 27).

b. Le saint abbé Pambo était, à cause de son éminente piété, de sa prudence et de sa sagesse, le conseiller de tous les solitaires, un jour que l'abbé Théodore lui demandait ce qu'il devait faire pour arriver à la perfection, il lui répondit : « Allez et exercez la miséricorde selon la volonté de Dieu : soyez miséricordieux envers les autres hommes, comme le Seigneur l'a été à votre égard. ».

Un jour qu'un solitaire se plaignait à lui d'être grandement tourmenté, et de ne pouvoir obtenir le repos de son cœur, bien que depuis longtemps il le demandât à Dieu, notre saint lui dit : « Prenez courage, mon enfant, ces inquiétudes seront votre purgatoire sur la terre ; c'est pourquoi, remerciez-en le Seigneur, car, aussitôt après votre mort, vous irez jouir du repos éternel (*Vit. Pat.*). »

c. Saint Grégoire le thaumaturge, devenu plus tard évêque de Néocésarée, était très-versé dans les sciences profanes. Ne sachant dans sa jeunesse s'il se livrerait à

l'étude du droit ou de la philosophie, il fit part de son doute au savant Origène, qui lui donna le bon conseil d'employer ses connaissances à la propagation et à la défense du christianisme. « Comme autrefois les Israélites se servirent de l'or de l'Egypte pour la construction et l'ornement du tabernacle, ainsi, ajouta Origène, vous devez vous servir des richesses spirituelles que vous avez puisées dans le paganisme, pour l'ornement et la glorification de l'Eglise de Dieu. » — Saint Grégoire suivit ce sage conseil, et devint un zélé défenseur de notre sainte religion (*Stolb.* R. G. B. 8).

4. Consoler les affligés.

Une trop grande affliction devient souvent une maladie dangereuse qui affaiblit le corps et l'esprit, et quelquefois même conduit au tombeau ; car, selon l'expression de la sainte Ecriture (*Prov.* 17; 22), « la tristesse du cœur dessèche les os, » et (25, 20). « comme le ver mange le vêtement, et la pourriture le bois, ainsi la tristesse de l'homme lui ronge le cœur ; » et ailleurs (*Eccl.* 30, 24) : Bannissez loin de vous la tristesse, car elle en tue plusieurs et elle n'est utile à rien. » Pour toutes ces raisons, consoler le cœur des affligés et relever leur courage abattu est une œuvre de misé-miséricorde. »

a. Exemples bibliques. — Joseph, après avoir jeté ses frères dans une tristesse salutaire qui les amena à la reconnaissance de leur mauvaise conduite à son égard, les consola par des paroles bienveillantes et de généreuses actions. — Moïse s'efforça de consoler et de secourir les Israélites captifs en Egypte. — Lorsque

la vertueuse Anne pleurait amèrement et ne voulait plus manger, parce que, malgré ses supplications, le Seigneur n'avait point encore voulu la rendre mère, son noble époux, Elcana, s'efforça d'adoucir sa douleur, et Héli la soulagea dans son affliction en lui disant que sa demande était enfin exaucée (1 *Rois*, 18 et 17). — Booz fut pour Ruth et sa belle-mère un vrai consolateur. — Jonathas prenait part à l'infortune de David; il allait le voir dans le désert, pleurait avec lui, et lui disait pour le consoler : « Ne craignez point, car Saül mon père, ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël. » (1 *Rois*, 23, 17). — Judith secourut ses concitoyens, Tobie ses compagnons de captivité ; lorsque les prophètes voyaient le peuple plongé dans la tristesse, ils calmaient sa douleur en lui parlant de la venue du Sauveur. Le Sauveur lui-même fut le Consolateur de tous les malheureux. Il appelait tous ceux qui gémissaient sous le poids de quelque infortune et leur disait : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » (*Matth.* 11, 28). Que de personnes il a secourues ! que de larmes il a séchées ! Faire du bien, aider, soulager et sauver, voilà toute sa vie. — « Ne pleurez pas, » dit-il à la veuve éplorée de Naïm, et il lui rendit son fils unique. — Il répandit des larmes avec les sœurs de Lazare, et ressuscita cet ami de son cœur. — » Consolez-vous, mon enfant, » dit-il au paralytique, et il le guérit dans son corps et dans son âme. — « Allez en paix, » telles furent les paroles qu'il adressa à Madeleine qui avait arrosé ses pieds de ses larmes. — Avec quelle bonté il consola, la veille de sa passion, ses disciples attristés, et sur le chemin du Calvaire, les pieuses femmes qui le suivaient et

pleuraient sur ses souffrances ! Quelles douces paroles il adressa au bon larron sur la croix ! Et pour soulager le cœur brisé de douleur de sa mère, debout au pied de la croix, il lui légua son disciple bien-aimé. — Après sa résurrection, comme avant sa mort, il se fit un devoir de soulager ceux qui étaient dans la souffrance. Ainsi, il apparut à Madeleine qui pleurait à son tombeau, et par cette apparition, il la combla d'allégresse. Sur le chemin d'Emmaüs, il adressa à deux de ses disciples des paroles de consolation ; et un soir, que les Apôtres rassemblés dans une salle se livraient à la tristesse, il parut au milieu d'eux, et sa présence ramena la joie dans leur cœur. — Lorsqu'il monta au ciel, il promit à ses disciples de leur envoyer un Consolateur, qui serait le Saint-Esprit.

Les Apôtres s'exercèrent aussi à cette œuvre de miséricorde. Ils répandirent partout des consolations par leurs prédications, leurs miracles et leurs écrits, et exhortèrent les fidèles à agir de même.— « Réjouissez-vous, écrit l'Apôtre des nations (*Rom.* 12, 15), avec ceux qui sont dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent » et (*Thess.* 5, 14) ! « Je vous prie encore, mes frères, reprenez ceux qui sont déréglés ; consolez ceux qui ont l'esprit abattu ; supportez les faibles et soyez patients envers tous. » — La communauté de biens parmi les premiers chrétiens, leurs agapes, leurs soins pour les veuves, les orphelins et les pauvres, sont des preuves irréfragables de l'empressement avec lequel ils imitèrent les Apôtres dans cette œuvre de miséricorde.

b. Philippe-Auguste, roi de France infidèle au serment qu'il avait fait à son épouse, la pieuse Engeburge,

se sépara d'elle et la renferma pendant dix-sept ans dans le château d'Etampes. Là elle était privée de toute consolation humaine et avait à peine de quoi vivre. Aussitôt que le grand pape Innocent III eut connaissance de son délaissement, il travailla à changer le cœur du roi à son égard, et lui écrivit pour la consoler. Dans sa lettre, il lui parlait comme un père à sa fille, lui recommandait de jeter, du fond de cette vallée de larmes, ses regards vers le trône de la Providence qui saurait la récompenser de ses souffrances, lui enseignait les moyens de supporter patiemment son malheur, et versait un baume consolateur sur les blessures de son cœur. — Cette lettre releva et soutint le courage de la princesse jusqu'au jour où son époux la rappela auprès de lui (*Nach Herbst's Exempelbuch*, Th. 2. S. 645.).

c. Dans un combat livré en Italie, un hussard hongrois reçut une blessure au bras droit, par suite de laquelle on fut obligé de l'amputer au-dessus du coude. Comme il était en pleine convalescence quelques jours après, il alla se promener dans le jardin de l'hôpital de Milan. Assis sur une pierre dans un coin du jardin, le bras gauche appuyé sur le genou et la tête penchée dans sa main, il se mit à pleurer. Justement dans ce moment-là, le feld-maréchal Radestky, qui était venu visiter les malades, passa devant notre hussard. Celui-ci, en essuyant ses larmes, se leva et donna à son chef le salut militaire. Le général, le voyant si triste, vint à lui en lui disant : « Allons, mon brave, courage, ne t'attriste point tant de ta blessure. — Général, répondit le soldat, si je pleure ce n'est point à cause de mon bras, mais bien à cause des nouvelles désavantageuses que je reçois de mon pays ; et puis j'ai laissé ma pauvre

mère dans mon village, et j'ignore absolument dans quelle état elle se trouve. — Tu aimerais à avoir de ses nouvelles ? — Quel bonheur ce serait pour moi ! mais comment faire ? je ne sais pas écrire et mes camarades non plus. — Allons, prends patience, mon enfant, sers le bon Dieu comme tu as servi l'empereur, et dans quelques jours je t'apporterai une lettre de ta mère. » Là-dessus Radestky s'éloigna en laissant notre hussard plein de joie. A peine rentré chez lui, il écrivit à la mère du soldat une lettre qu'il lui envoya avec cent florins par le premier départ de la poste. Quelques jours après arriva la réponse. Aussitôt que le général l'eut reçue, il alla trouver le hongrois et lui en fit la lecture. Celui-ci, ivre de joie, se jeta aux pieds du feld-maréchal pour lui en témoigner sa reconnaissance. Mais, comme un bon père, Radestky s'empressa de le relever en lui disant : « Console-toi, mon enfant, et si tu veux encore écrire à ta mère, dis-le moi ; car, si Dieu le permet, je viendrai souvent te visiter » (*Aus dem Taschenbuche eines Soldaten.*).

5. Supporter patiemment les injustices.

Il n'y a que les vrais serviteurs de Dieu qui soient capables de cette œuvre de miséricorde. Renoncer au droit qu'on a de se défendre et d'obtenir une réparation ; c'est là une œuvre toute de miséricorde, une œuvre gratuite et imméritée, et qui, par conséquent, ne saurait manquer de contribuer puissamment à exciter le repentir dans le cœur du pécheur, et à le corriger.

a. Exemples bibliques. — Joseph, arrivé au faite de

la puissance, ne tira vengeance ni de l'injustice ni des calomnies de Putiphar et de son épouse à son égard, ni de l'ingrat échanson qui l'oublia pendant deux ans, ni de la conduite de ses frères envers lui. — Moïse fut souvent offensé par son peuple ingrat, vicieux et grossier, et malgré cela, il fut toujours son intercesseur auprès de Jéhova. — David eut souvent occasion de se venger de son ennemi mortel, le roi Saül, mais il aima mieux souffrir cette injuste persécution que d'y mettre fin par la vengeance (1. *Rois*, 24 et 26). — Pendant sa fuite devant son fils Absalon, le prophète-roi fut maudit et accablé de pierres par Séméï à qui il accorda un généreux pardon (2 *Rois*, 16). — Le prophète Elisée laissa retourner chez eux ceux qui étaient venus pour le faire prisonnier non-seulement sans leur faire de mal, mais encore après leur avoir donné à boire et à manger (4. *Rois*, 6, 22). — Une servante de Sara, fille de Raguel, lui ayant fait un reproche amer à cause de la mort de ses maris, n'en reçut aucune réprimande (*Tob*. 3, 10). — L'exemple le plus beau et le plus touchant en ce genre est celui de notre divin Sauveur. Que d'injustices on a commises à son égard, et jamais il ne s'en est plaint ! C'est ce que saint Pierre fait remarquer aux fidèles quand il leur dit (1. *Pierre*, 2, 20) : « Si en faisant bien vous souffrez avec patience ces mauvais traitements, c'est là ce qui est agréable à Dieu. Car c'est à quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ même a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas. Lui, qui n'avait commis aucun péché, et de la bouche duquel nulle parole trompeuse n'est jamais sortie, quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des in-

jures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le condamnait injustement. »

Lorsque le Sauveur prononça ces paroles (*Matth.* 5, 39.) : « Ne résistez point à celui qui vous traite mal, mais, au contraire, si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez encore la gauche, » il ne s'adressait qu'à ceux qui, entièrement pénétrés de l'esprit de charité envers le prochain, étaient disposés à renoncer à leurs droits et à leurs prétentions personnelles, et à se sacrifier par dévouement pour leurs semblables. Ces paroles ne sauraient être prises au pied de la lettre; elles signifient seulement que de vrais chrétiens doivent toujours être disposés à accepter volontiers les affronts dont ils sont l'objet, dès qu'ils prévoient que, par cet acte d'humilité chrétienne, ils pourront être utiles à leur prochain, et contribuer, par l'exemple d'une charité aussi patiente, à le ramener dans la bonne voie. Mais la prudence chrétienne exigerait une conduite différente, si le support de pareils affronts ne faisait qu'ajouter à la méchanceté de nos ennemis, ou si des intérêts d'un ordre supérieur devaient en souffrir. Ainsi, le Sauveur lui-même se défendit contre une foule d'accusations de ses ennemis, parce que, en agissant autrement, il aurait perdu la confiance du peuple; et saint Paul en appela plusieurs fois au droit romain. (*Act.* 16 et 21). Au reste, nous savons par l'histoire des Apôtres, avec quelle patience, à l'exemple de leur divin Maître, ils supportaient les injures et les humiliations auxquelles ils furent si souvent en butte.

b. Les chrétiens des premiers siècles ne se révoltaient jamais contre leurs tyrans, comme nous le sa-

vons par le témoignage des écrivains de cette époque. « Nous a-t-on jamais vus, disait Tertullien, chercher à nous venger, nous que l'on n'épargne pas jusque dans les liens de la mort? Pourtant il nous suffirait d'une seule nuit et de quelques petites torches pour nous donner une ample vengeance, s'il nous était permis de repousser le mal par le mal » (*Apolog.*).

c. Lorsqu'on rapportait à l'empereur Théodose que quelques personnes avaient mal parlé de son gouvernement, il avait coutume de dire : « S'ils l'ont fait par légèreté, il faut leur pardonner leur babil; si c'est par un emportement irréfléchi, il faut avoir pitié de leur faiblesse; et, lors même qu'ils l'auraient fait par méchanceté, il vaut souvent mieux pour un prince, qui comme tout fidèle est sujet de la loi, recourir à la douceur qu'à la justice. » (*Ber. Berc.* 3.)

d. La douceur inaltérable de saint François-Xavier et de son compagnon Fernandez, ne faisait pas moins d'impression sur les cœurs que ses fréquents miracles. Fernandez, prêchant sur l'une des places les plus fréquentées d'Amanguchi, au Japon, un homme de la lie du peuple s'approcha comme pour l'interroger, et lui cracha au visage. Le missionnaire, sans dire un seul mot, sans donner le moindre signe d'altération, s'essuya et continua son discours. Les Japonais, naturellement réfléchis et très-bons juges en fait de gandeur d'âme, conçurent qu'une religion qui élevait ainsi l'homme au-dessus de lui-même, ne pouvait venir que du ciel. Tel fut au moins le raisonnement de l'un des principaux membres de l'assemblée, homme savant et renommé, qui demanda sur-le-champ d'être admis au baptême (*id.* 18.).

e. L'empereur Sigismond pardonnait volontiers les affronts qu'il avait reçus, et avait coutume, selon l'expression de l'Apôtre, « de ramasser des charbons de feu sur la tête de ses ennemis. » Certains de ses courtisans, qui ne pouvaient comprendre tant de grandeur d'âme, l'exhortaient à s'en défaire en les faisant mourir ou en les jetant en prison, mais Sigismond leur répondait : « La meilleure manière de m'en débarrasser, c'est de travailler à m'en faire des amis. » (*Beisp. des Gut.*).

f. Lorsque Louis XII monta sur le trône de France, il se fit donner une liste de tous les courtisans de son prédécesseur, Charles VIII, et marqua d'*une croix rouge* ceux de ses adversaires qui avaient le plus contribué à son arrestation. La nouvelle de cette mesure se répandit aussitôt dans tout le royaume, et ceux qui se sentaient coupables se hâtèrent de prendre la fuite, s'imaginant que la *croix rouge* indiquait la mort sanglante qui leur était réservée. Mais Louis les fit rappeler et leur dit : « *La croix rouge* n'a d'autre but que de me rappeler que je dois vous pardonner volontiers au nom de la mort sanglante de Jésus-Christ; et c'est ce que je vais faire. — Soyez assurés que le roi de France ne vengera pas les affronts qu'a essuyés le duc d'Orléans. » (*Le même,* p. 143.).

6. Pardonner à ses ennemis.

Comme cette œuvre de miséricorde a beaucoup d'analogie avec la précédente, nous nous contentons d'y renvoyer, ainsi qu'aux exemples sur le pardon des injures, 1er vol., p. 461, etc.

7. Prier pour les vivants et les morts.

Celui qui, à défaut d'occasion ou de ressources, se trouve dans l'impossibilité de secourir ses semblables, peut au moins leur venir en aide par ses prières, et implorer sur eux la divine miséricorde; ce moyen est à la fois le plus facile et le plus méritoire.

(Voir les exemples rapportés au premier volume, page 461).

a. Après sa victoire, Judas Machabée s'occupa, de concert avec ses gens, à enterrer ceux qui avaient succombé pendant le combat; mais, à leur grand étonnement, ils trouvèrent sur chacun de ceux qui avaient été tués, des objets de superstition provenant de l'idole Jamnia, bien que la loi défendît sous peine de mort de porter ces sortes de talismans (*Deut.* 7. 26). Néanmoins, quoiqu'on fût généralement convaincu qu'ils étaient morts en punition de leur idolâtrie, on jugea qu'il était salutaire de prier pour eux, et on envoya douze mille drachmes à Jérusalem, « afin, dit l'Ecriture sainte (2. *Mach.* 12, 43), qu'on offrît un sacrifice pour ceux qui étaient morts, puisqu'ils avaient de bons et religieux sentiments touchant la résurrection; » précaution qui eût été superflue, si la prière pour les morts eût été chose vaine et sans fondement.

b. Témoignage de l'antiquité. — Tertullien, parlant de la coutume qu'avaient les premiers chrétiens de prier pour les morts, disait : « Nous avons coutume d'offrir le sacrifice de la messe pour les morts le jour où ils ont quitté ce monde. » (*Lib.* 3, de coron.)

L'usage de faire commémoraison des défunts après

l'Elévation est d'une haute antiquité ; saint Chrysostôme affirme qu'il est d'origine apostolique. « Ce n'est pas sans fondement, dit-il, que les apôtres ont établi que, pendant que s'accompliraient les redoutables mystères, on prierait pour les morts. » (*Hom.* 69, *ad Antioch.*). — Saint Augustin appelle Arius un hérétique, parce qu'il soutenait qu'on ne devait ni prier, ni offrir le saint sacrifice de la messe pour les défunts. Saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, ordonnait de même à tous les fidèles d'avoir grand soin de prier pour les morts (*Leont.* in ej. vit.).

c. Quant à l'institution de la fête des trépassés, voici comment on raconte son origine. — Vers la fin du dixième siècle, un pèlerin qui retournait en Sicile, visita un ermite qui lui raconta avoir vu dans une vision, que les anges déchus étaient vivement courroucés de ce que les moines de Clairvaux délivraient, par leurs prières et leurs aumônes, les âmes du purgatoire. A cette nouvelle, l'abbé de Cluny, Odilon, se proposa de redoubler d'efforts pour arracher les âmes aux flammes du purgatoire ; et, à cet effet, il ordonna en 998 que, dans tous les couvents placés sous sa dépendance, on célébrerait le 2 novembre la commémoraison des âmes défuntes, et qu'on leur offrirait toutes les prières et les bonnes œuvres qui se feraient en ce jour. C'est ainsi que, peu à peu, la fête des Trépassés se répandit dans toute la chrétienté (*Petr. Dam.* in vit. Odilon).

d. Sainte Perpétue, qui souffrit le martyre au commencement du troisième siècle, avait un frère nommé Dinocrates qui mourut à l'âge de sept ans d'un chancre qu'il avait à la figure. Un jour, sans qu'elle y fit attention, il lui arriva en priant de nommer son frère par

son nom. Pensant que c'était peut-être un signe qui l'avertissait de prier pour son frère, elle se mit en devoir de le faire avec toute l'ardeur que lui inspirait l'amour qu'elle avait pour lui. La nuit suivante, elle vit Dinocrates sortir d'un lieu obscur, où se trouvaient plusieurs autres personnes. Il paraissait beaucoup souffrir de la chaleur et de la soif; son regard était sombre et pâle, il portait encore sur la figure le chancre qui l'avait fait mourir. Elle pria pour lui. Un long espace la séparait de lui, et il leur était impossible de s'approcher. A côté du frère, se trouvait un grand réservoir d'eau, dont le bord donnait près de sa tête, sans cependant qu'il lui fût possible d'y boire. A la vue des souffrances de son frère, Perpétue se sentit vivement émue; elle se réveilla, tout en restant persuadée que son frère souffrait encore dans l'autre monde. — Plus tard, ayant été jetée dans une prison à cause de sa foi, elle eut encore la même apparition; mais le lieu qu'elle avait vu autrefois était éclairé, et elle aperçut son frère qui, cette fois-ci, présentait un tout autre aspect; il était bien vêtu, et son chancre avait entièrement disparu. Il était encore auprès du réservoir d'eau, mais il était tellement bas qu'il n'arrivait que jusqu'au milieu du corps de l'enfant. Sur le bord se trouvait un gobelet avec lequel il puisait de l'eau pour se rafraîchir, après quoi il s'éloignait joyeux comme s'il eût voulu aller jouer avec d'autres enfants; d'où Perpétue conclut que son frère était délivré de ses souffrances (*Ruinart. sinc.* Act. martyr.).

e. Dans un de ses discours funèbres, saint Ambroise (*De obit. Theod.*) exprimait l'espoir que les deux frères Gratien et Valentinien jouissaient déjà du bonheur

éternel; mais il ajouta que, malgré cet espoir, il n'omettrait jamais de prier pour leur délivrance, et d'offrir pour eux le saint sacrifice de la messe, attendu que les voies du Juge éternel sont impénétrables. — Il recommandait aussi l'empereur Théodose aux prières des fidèles (*Stolb.* R. G. B. 10).

f. Au concile d'Attigni, tenu en 765, les évêques et les abbés qui s'y trouvaient réunis se firent mutuellement la promesse de dire chacun trente messes pour celui d'entre eux que le Seigneur appellerait à lui, et de faire dire à d'autres prêtres un certain nombre de psaumes et de messes (*Le même,* 24).

g: Aléthius, jeune romain distingué par sa naissance, ayant perdu son épouse Rufina, l'une des filles de sainte Paule, il fit rassembler les pauvres de la ville dans l'église de Saint-Pierre, leur donna à manger, et leur fit une aumône pour obtenir la délivrance de celle dont il pleurait la mort (*S. Paulin,* ep. 13, ad Pamm.).

h. Sainte Mathilde, épouse de l'empereur Henri l'Oiseleur, et mère de l'empereur Othon Ier, faisait offrir journellement le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme de son époux. Souvent même elle se levait au milieu de la nuit, et se rendait avec sa compagne Richbourg, dans la chapelle du château, pour y implorer la miséricorde divine en faveur de son époux et autres défunts. Lorsqu'elle fut tombée malade au couvent de Quedlinbourg, elle reçut souvent la visite de son oncle Guillaume, évèque de Mayence, qui, après avoir entendu sa dernière confession, fut obligé de lui promettre qu'il se rendrait à l'église pour y offrir la sainte messe pour son époux, pour son fils, le père de l'archevêque,

et pour obtenir le pardon de ses propres fautes (*Ber. Berc.* B. 9).

i. L'empereur Lothaire, mort en 1137, outre une foule d'autres messes, en faisait dire une tous les jours pour le repos de l'âme des défunts, à laquelle il assistait avec une grande dévotion (*Le même*, 11).

SENTENCES ET COMPARAISONS

a. « Empressons-nous de prier pour les trépassés, afin qu'ils s'empressent, de leur côté, à faire en sorte que nous soyons bientôt réunis à eux dans le ciel. » (*S. Aug.* S. 44, ad fratr. in erem.).

b. « Voulez-vous, ô homme, que Dieu ait pitié de vous, prenez compassion de vos frères et sœurs qui souffrent en purgatoire ; car il n'y a que les miséricordieux qui obtiendront miséricorde. » (*Id., Ibid.*).

c. « Tout ce que nous faisons et accomplissons en faveur des morts nous sera compté pour méritoire et rendu au centuple après la mort. » (*S. Ambr.* de offic.).

d. Envoyez-moi Lazare, s'écriait le mauvais riche, du fond de l'enfer, en s'adressant à Abraham, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme. » (*Luc*, 16). Mais comme il était damné, il n'y avait plus de remède pour lui. Quant aux trépassés qui nous crient de leur porter secours, nous pouvons leur venir en aide, adoucir et abréger leurs tourments par le souffle de l'amour (la prière), et par le sang de Jésus-Christ.

e. « Ayez pitié de moi ! ayez pitié de moi ! vous au moins qui êtes mes amis, » s'écriait Job au milieu de

ses souffrances (19, 21). — Tel est le cri que poussent vers leurs parents et leurs amis les âmes du Purgatoire.

APPENDICE.

DES QUATRE FINS DERNIÈRES

1. La mort.

A. Pensez souvent à la mort.

a. Avertissements bibliques. — Après qu'Adam eut désobéi à Dieu, le Seigneur lui adressa ces paroles : « Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous êtes sorti ; car vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière. » (*Gen.* 3, 19). — Les patriarches pensaient souvent à la mort, et, de bonne heure, se faisaient préparer des tombeaux pour eux et pour les leurs (*Gen.* 23). « Souvenez-vous de la mort qui ne tarde point, est-il dit dans l'Ecclésiastique, et de cet arrêt, que vous devez aller au tombeau. » (14. 12). Et ailleurs : « Souvenez-vous dans vos actions, de votre fin dernière, et vous ne pécherez jamais. » (7, 40). Que de fois le Sauveur lui-même ne nous rappelle-t-il pas la pensée de la mort ! « Veillez, nous dit-il, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure, » (*Matth.* 25, 13) et « Soyez prêts, car le Fils de l'Homme viendra à l'heure où vous y penserez le moins. » (*Luc.* 12, 40). — Souvent aussi les apôtres

avertissaient les fidèles de penser à la mort. « Toute chair, est-il dit dans la première Epître de saint Pierre, est comme l'herbe; et toute la gloire de l'homme est comme la fleur de l'herbe : l'herbe sèche et la fleur tombe. » (1. *Pierre*, 1, 24).

b. Du temps de saint Jean l'Aumônier, c'était l'usage, lors du couronnement d'un empereur, que, tandis que ce dernier s'asseyait sur son trône avec tout l'appareil de la pompe impériale, et recevait les hommages de ses sujets, les tailleurs de pierre qui s'occupaient de monuments funèbres, s'avançassent auprès de l'empereur et lui présentassent cinq blocs de marbre de différentes couleurs, en lui demandant quel était celui qui plaisait le plus à sa majesté, afin que, quand il aurait fait son choix, ils pussent faire le mausolée du nouvel empereur. Cette cérémonie avait pour objet de rappeler à l'empereur qu'il était aussi un mortel, et que, même au milieu de la gloire et de la magnificence, il ne devait point perdre de vue la pensée de la mort (*Leont. in vit. ej.*).

c. Le même saint s'était aussi fait préparer son tombeau de bonne heure, sans cependant permettre qu'on l'achevât. Chaque jour de fête, quand il officiait solennellement, il faisait venir les ouvriers afin qu'ils lui demandassent s'il voulait qu'on le terminât, attendu qu'il ignorait l'heure de sa mort. Le saint homme leur ordonnait alors de continuer à travailler, et chaque fois, il se rappelait vivement la pensée de la mort.

d. Comme on demandait un jour à un pieux ermite quel était le meilleur moyen de se préparer de bonne heure à la mort, il répondit : « Pensez chaque matin

que c'est votre dernier jour, et chaque nuit que c'est votre dernière nuit, et agissez d'après cette pensée. » (*S. Maxim.* Serm. 36).

e. Le célèbre Alcuin, le précepteur et l'ami de Charlemagne, s'était retiré sur la fin de sa vie dans la solitude du couvent de Tours, où il consacra tous ses soins à l'étude de l'art le plus difficile et le plus important, *l'art de bien mourir*. Afin de se rappeler sans cesse le souvenir de la mort, il allait tous les jours réciter l'office des vêpres dans le lieu qu'il avait choisi pour sépulture. Là, à la vue du tombeau qu'il s'était préparé, il chantait l'antienne que l'Eglise chante encore avant Noël : *O clavis David.* « O clef de David ! qui ouvrez sans que personne puisse fermer, qui fermez sans que personne puisse ouvrir, délivrez de la prison un captif assis dans le tombeau à l'ombre de la mort ! » C'est ainsi que ce saint abbé allait tous les jours sur sa tombe apprendre à mourir chrétiennement (*Cat. Bened.* Sect. 4. pars 5).

f. Un Perse, nommé Hormisdas, s'était rendu à Rome, et avait contemplé toutes les magnificences de la capitale du monde catholique. L'empereur lui ayant demandé comment Rome lui avait plu, et s'il ne désirerait pas y fixer pour toujours son séjour, il répondit : Rien n'est comparable aux merveilles que j'y ai remarquées; mais, cependant, elles ne m'ont ni aveuglé ni captivé; car, au milieu de ces magnificences et de ces joies, j'ai aussi aperçu des tombeaux. Ainsi, puisqu'on meurt à Rome comme en Perse, toutes ces magnificences pâlissent à mes yeux, car nulle part on ne vit éternellement. » (*Herbst's Exempb.* 812).

g. Pendant que saint François de Borgia vivait en-

core à la cour d'Espagne, le roi lui ordonna d'accompagner le cadavre de la reine Isabelle pendant qu'on le transporterait à Grenade. Avant de le déposer dans le caveau, le saint se fit encore une fois ouvrir le cercueil; mais il fut tellement saisi à la vue des ravages que la mort avait faits en si peu de temps sur cette reine célèbre par sa beauté, qu'il passa toute la nuit à pleurer et à méditer sur la mort. « O comme tout dans ce monde n'est que vanité ! s'écriait-il; ô Isabelle, où sont maintenant vos joues fleuries, vos lèvres brillantes comme l'éclat de la rose, ces beaux yeux, ce visage si délicat et si pur ? » Ces pensées agirent avec tant de force sur l'esprit du saint que, peu après, il entra dans l'ordre des Jésuites et devint un grand saint (D'après *Buttler*).

h. Saint Jean Climaque nous raconte l'histoire suivante dont il a été lui-même témoin oculaire : « Je ne puis passer sous silence un événement qui s'est passé dans un couvent où je me trouvais autrefois. Un ermite avait pendant longtemps négligé ses devoirs, sans s'inquiéter nullement du salut de son âme, jusqu'à ce qu'enfin il tomba malade et se vit sur le point de mourir. Pendant cette maladie, il s'évanouit. Une heure après, étant revenu à lui-même, il me pria, ainsi que les autres frères du couvent qui étaient présents, de l'abandonner; après quoi il fit murer la porte de sa cellule et ne laissa qu'une petite ouverture. Ainsi enfermé, il y passa encore douze années sans parler à personne, ne vivant que de pain et d'eau qu'on lui donnait par l'ouverture. La pensée des horreurs de la mort et du jugement, que son esprit avait vues pendant sa faiblesse, l'occupait tellement, qu'il restait assis

immobile, les regards continuellement fixés sur un même point, et versant des larmes. Lorsque, ne prenant plus le pain et l'eau que nous lui passions, nous pensâmes qu'il était encore malade, nous ouvrîmes l'entrée de sa cellule; mais déjà il était sur le point de mourir. L'ayant prié de vouloir bien nous adresser quelques paroles salutaires avant de nous quitter, il prononça ces paroles : » Celui qui s'est une fois bien pénétré de la pensée de la mort, *ne péchera plus jamais;* » et après avoir dit ces paroles, il s'endormit dans le Seigneur (*Domainko's Lehre*).

i. Un maître répétait souvent à son disciple : « Descendez souvent en esprit dans votre tombeau, afin de détourner vos regards de ce monde et de ses vanités. Celui qui y descend profondément pendant sa vie, montera, après sa mort, d'autant plus haut dans le ciel. » (*Silbert's Hausbuch.*).

k. Charles V, ayant abdiqué la couronne en faveur de son fils Philippe, se retira au monastère de Saint-Just. Ce fut là qu'il ensevelit dans la solitude et le silence, sa grandeur, son ambition et tous ses vastes projets qui, pendant la moitié d'un siècle, avaient rempli l'Europe d'agitations et d'alarmes. Il renonça aux plaisirs les plus innocents de sa retraite, et pratiqua dans toute leur rigueur les règles de la vie monastique. Dans la ferveur de sa dévotion, il résolut de célébrer ses propres obsèques. Enveloppé d'un linceul, et précédé de ses domestiques vêtus de deuil, il s'avança vers une bière placée au milieu de l'église du couvent et s'y étendit. On célébra l'office des morts, et le monarque mêla sa voix à celle des religieux qui priaient pour lui Après la dernière aspersion, on se retira et les portes

de l'église se refermèrent. Charles-Quint, resté seul, se tint encore quelque temps dans le cercueil; puis il se leva, alla se prosterner devant l'autel, et rentra dans sa cellule, où il passa la nuit dans la plus profonde méditation. Il mourut de la fièvre quelque temps après, le 22 septembre 1558, âgé de 59 ans (*Biographie universelle*).

B. Comment meurent les justes.

a. Exemples bibliques.—Lorsqu'Abraham eut passé 157 ans au service du Seigneur, il sortit en paix de ce monde, et, comme s'exprime l'Ecriture sainte, il alla se réunir à son peuple (*Gen.* 25, 8).—Telle fut aussi la mort d'Isaac, après une vie de 180 ans (*Gen.* 35, 28). —Jacob, sur le point de rendre le dernier soupir, exprima le désir d'être transporté dans la terre de Chanaan et de reposer à côté de ses pères (*Gen.* 49).—Joseph, qui, malgré les rudes épreuves auxquelles il fut soumis, parvint à l'âge de 110 ans, désira aussi que ses restes fussent transportés en Chanaan.—Moïse, qui avait servi le Seigneur pendant 120 ans, après avoir, du haut de la montagne de Nébo, jeté un dernier regard sur la terre promise, s'endormit du sommeil paisible de la mort (*Deut.* 34).—Josué, après avoir passé ses jours au service de son peuple, mourut dans sa 110e année.—Le noble Samuel qui, malgré les bienfaits qu'il avait rendus au peuple, n'en reçut que de l'ingratitude, fut regretté après sa mort par tout Israël (1 *Rois*, 24).—Après que David eut régné sur son peuple pendant 40 ans, il mourut chargé d'années et riche de mérites (3. *Rois*, 2).—Lorsque Tobie, âgé de 102 ans, se sentit près de mourir, il donna encore à son fils et

à ses neveux les plus touchants avertissements, et passa ensuite dans le séjour du repos. Non moins belle fut la mort de Judith, qui vécut jusqu'à l'âge de 105 ans; celle de Job, qui mourut âgé de 140; et celles d'Eléazar et des Machabées, qui moururent victimes de leur attachement à la loi du Seigneur.

Nous trouvous également dans le Nouveau Testament des exemples de mort édifiante : telle fut celle de Siméon, de saint Jean-Baptiste, du Sauveur, du bon larron, de saint Etienne, de saint Jacques-le-Mineur, de Tabithe, etc.

b. Saint Jérôme appelait la mort son frère bien-aimé, son fidèle compagnon, sa plus douce consolation: « Mon âme, disait-il, est dégoûtée du monde et soupire après vous, belle Jérusalem, aimable patrie; elle court à vous, vous le terme et le but de mes désirs. » Une fièvre violente qu'il eut lui ayant fait espérer qu'il mourrait bientôt, et ses amis s'étant approchés de lui pour l'assister : « Mes amis, leur dit-il, m'apportez-vous la nouvelle que je puis me mettre en route? Oh! que Dieu vous récompense de ce joyeux message; prenez part à ma joie, soyez témoins de mon bonheur. Voyez, il est maintenant arrivé l'heureux instant de ma vie; ô fortuné moment! doux et paisible sommeil des justes, venez me fermer les yeux! O mort! que vous êtes belle et agréable! que les hommes sont injustes en vous dépeignant sous des couleurs si odieuses! Vous n'êtes épouvantable que pour les méchants! Mes frères, priez et veillez, et vous apprendez combien il est doux de mourir quand on a appris à vivre dans la justice et la sainteté.» — En achevant ces paroles, le saint rendit le dernier soupir (*Sa vie*).

c. Lorsque saint Ambroise tomba dans la maladie dont il mourut, le comte Stilicon ne vit pas plutôt le danger, qu'il le regarda comme un grand malheur pour l'empire. Il fit rassembler tout ce qu'il connaissait parmi les meilleurs amis du saint, les obligea d'aller le trouver, et de l'engager à obtenir du Seigneur la prolongation de ses jours. Mais ce saint évêque leur répondit : « Je ne désire pas de vivre, je ne crains pas de mourir; ma vie et ma mort sont entre les mains du Seigneur; que ce bon Maître en ordonne selon sa miséricorde. » Le jour même qu'il expira, il demeura en prière depuis cinq heures du soir jusqu'à son dernier moment, les mains étendues en forme de croix, et remuant les lèvres sans qu'on pût entendre ce qu'il disait. A peine eut-il communié en viatique, qu'il s'endormit dans le Seigneur (*Ber. Berc.* tom. 4).

d. Dès que saint François d'Assise sentit approcher sa dernière heure, il se coucha sur la terre nue, leva les mains au ciel, et bénit Dieu de ce qu'il allait à lui dans une liberté parfaite et un dépouillement entier. Tournant ensuite ses regards sur ceux des frères qui étaient présents, il leur dit : « J'ai fait ce qui me regarde; notre Seigneur vous aidera pour les choses qui vous concernent. » Tous les frères qui étaient dans le canton étant survenus, et fondant en larmes, il les exhorta à conserver l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la pauvreté, la patience. Puis il étendit ses bras l'un sur l'autre en forme de croix, et leur donna sa bénédiction. Il se fit ensuite lire la Passion, récita, comme il put, le psaume 41e, et, en proférant ces paroles du dernier verset : « Tirez mon âme de sa prison pour qu'elle célèbre votre gloire; les justes attendent que vous me

couronniez, » il rendit doucement l'esprit (*Le même*, 12.)

e. Comme on demandait à sainte Rose de Lima, qui était au lit de la mort, pourquoi elle pleurait, elle répondit : « Je ne pleurerai pas parce que je devrai bientôt quitter la terre, mais bien parce que n'ai pas assez souffert pour mériter le ciel. »

f. Le célèbre Bayard, ayant été frappé d'une projectile qui lui rompit l'épine du dos : « Jésus, mon Dieu, s'écria-t-il, je suis mort. » A défaut de croix, il baisa celle de son épée, se confessa à son écuyer, et adressa en mourant des paroles de consolation à ses amis et à ses domestiques (*Herbst's*. p. 880).

NOTICES HISTORIQUES SUR LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES.

1. Solennité des funérailles chez les Juifs.

Chez les Juifs, aussitôt qu'un homme était mort, ses fils et ses amis lui fermaient les yeux ; puis on lavait le cadavre et on l'enveloppait d'un linge ; la tête seule était voilée par un suaire (*Jean* 11, 44). Quant aux cercueils, ils étaient inconnus en dehors de Babylone et de l'Egypte. Les patriarches n'enterraient leurs morts qu'au bout de quelques jours (*Gen*. 23, 2-4). On consacrait un temps considérable à embaumer le corps, comme nous le voyons par Jacob, car il est qu'il fallut 40 jours pour l'embaumer (*Gen*. 50, 11). Plus tard, les Juifs, imitant la coutume des Perses enterrèrent leurs morts aussitôt qu'ils eurent expiré (*Act*. 5, 6). Chez les Hébreux, la loi ne prescrivait rien de plus que le

simple enterrement des cadavres. Rester sans sépulture, était chose considérée comme tellement déshonorante, qu'on enterrait jusqu'aux criminels eux-mêmes. Ce n'est que dans des temps plus reculés qu'on brûla leurs cadavres. Souvent on désignait des femmes qui, revêtues d'un costume triste et lugubre, devaient chanter des chants de deuil avec accompagnement de flûtes. Quant aux cimetières, ils se trouvaient ordinairement hors des villes et des villages; le contraire n'avait lieu que pour les personnes de distinction, comme pour Samuel (2. *Rois*, 25, 1). On choisissait pour les cimetières des endroits agréables, ombragés d'arbres et entourés de magnifiques jardins.

Relativement à la manière dont on exprimait le deuil, chez les Juifs (et encore aujourd'hui chez les Orientaux), on ne peut rien imaginer de plus saisissant. On déchirait ses vêtements, on s'arrachait les cheveux, on se couvrait la tête de cendre; on cessait de se laver, de se peigner ; on se lamentait à grands cris; on jeûnait, on allait nu-pieds et la tête découverte, on se voilait le menton avec son manteau (*Conf. Gen.* 50, 4, — 34, 8 *et* 1. *Rois*, 25, 1).

2. Solennité des funérailles chez les Païens.

Chez les Perses, on remplisait le cercueil de miel, et, après y avoir déposé le cadavre, on le mettait ainsi en terre. Chez les Scythes, les cadavres des personnes de condition étaient transportés pendant quarante jours chez les différents parents du défunt, auxquels on préparait un festin. Chez les Egyptiens, la famille du défunt témoignait publiquement sa douleur en se mettant

de la boue sur la tête, en portant des habits blancs, en s'abstenant de boire du vin et de prendre des bains, et en proférant les vociférations les plus lamentables. Les cadavres des riches étaient embaumés et frottés de gomme. Ce cadavre prenait le nom de *momie;* il ne pourrissait jamais, mais se durcissait entièrement (1). Avant d'enterrer le défunt, on faisait ce qu'on appelait *le jugement des morts*. Les parents faisaient dire aux juges : « un tel veut passer le fleuve ; » et, à un jour déterminé, on faisait déposer le cadavre sur un petit étang sur les bords duquel étaient assis les juges. Chacun était alors libre de porter plainte contre le mort. Si l'accusateur ne prouvait pas ses dépositions, il était sévèrement puni ; dans le cas contraire, on refusait la sépulture au défunt, et les parents le déposaient dans quelque coin de leur maison, jusqu'à ce que, ayant obtenu son pardon de ses accusateurs, ils pussent enfin l'enterrer. Quand il n'y avait pas d'accusateur, ou que les dépositions étaient trouvées fausses, les parents faisaient l'éloge du défunt. En général, les Egyptiens consacraient beaucoup de soin aux tombeaux, et en construisaient de magnifiques, tandis que leurs maisons présentaient le plus triste aspect.

Chez les Grecs, le cadavre était brûlé le huitième jour, et sa cendre était déposée dans une urne ou enfouie dans la terre.

Chez les Romains, dès que le malade était sur le point de rendre le dernier soupir, le plus proche parent s'efforçait de recevoir son souffle dans sa bouche, car

(1) On voit encore aujourd'hui à Cassel des momies égyptiennes qui, quoique datant de deux ou trois mille ans, ont encore conservé toute leur fraîcheur.

on croyait que l'âme s'échappait par la bouche, avec le dernier soupir. Après que le fils ou la fille du défunt lui avait fermé la bouche, tous les assistants s'écriaient : « Adieu ! adieu ! » Ensuite on lavait le cadavre avec de l'eau chaude, et on le revêtait de ses plus beaux habits. Souvent on lui plaçait une pièce de monnaie dans la bouche, afin qu'il eût de quoi payer son passage dans l'autre monde. On suspendait devant la maison une branche de cyrès, indiquant qu'il y avait un mort. Cela fait, les parents et les amis commençaient à se lamenter, à grincer les dents, à déchirer leurs vêtements et à se couvrir la tête de cendre.

Le huitième jour, avait lieu le convoi solennel qu'on accompagnait avec des flambeaux à la main. En tête du cortége, marchaient les joueurs de flûte et ceux qui portaient les armoiries et les images des ancêtres, puis venaient une troupe de femmes qui étaient payées pour pleurer et pousser des gémissements. Arrivé sur la place publique (*forum*), le convoi s'arrêtait, et on faisait l'éloge du défunt, puis on se dirigeait vers le tombeau de la famille, où l'on érigeait le bûcher qui avait la forme d'un autel carré. Quand on y avait déposé le cadavre, les parents du défunt y mettaient le feu en détournant la tête, et priant le ciel d'activer la flamme par le vent, ce qui était considéré comme un heureux présage.

Quand le bûcher était consumé, et après avoir éteint le feu, on arrosait la cendre avec du vin ; et les parents s'appliquaient ensuite à recueillir les ossements. La cendre était mise dans une urne qu'on déposait dans le tombeau de la famille. Après que les prêtres avaient aspergé les assistants d'eau lustrale, tous partaient en

s'écriant : « Puisses-tu être sauvé! adieu! adieu! » —Le huitième jour, on offrait un sacrifice.

3. Solennité des funérailles chez les Chrétiens.

Les chrétiens se sont, de tout temps, occupés avec une pieuse sollicitude des cadavres de leurs frères défunts. Ces débris qui, selon l'expression de l'Apôtre, (1. *Cor.* 6, 15-19) avaient été des membres de Jésus-Christ et des temples de l'Esprit-Saint, n'avaient pas perdu à leurs yeux leurs droits à leur vénération, puisqu'ils devaient encore ressusciter un jour du tombeau, et renaître ainsi à une vie nouvelle. Déjà nous avons vu avec quel empressement les premiers chrétiens s'efforçaient de recueillir les ossements des martyrs de la Foi, afin de leur donner une sépulture honorable.

Dans les premiers siècles, les chrétiens enveloppaient ordinairement les cadavres dans un drap *blanc*, afin de figurer par cette couleur la pureté qu'il fallait avoir pour entrer dans une vie meilleure. Plus tard, on revêtait le défunt de ses plus beaux habits. Quant à l'usage qu'avaient les Juifs d'enterrer leurs morts aussitôt que possible, le christianisme le combattit ouvertement, et voulut qu'on les exposât pendant quelques jours dans les maisons : quelquefois cela avait lieu dans les églises, surtout au quatrième siècle. — L'usage d'allumer des cierges autour du défunt existait déjà du temps de Constantin, autour duquel, au rapport d'Eusèbe, brûlaient des flambeaux. Non moins ancien est celui d'aller prier auprès des malades, car nous savons que, après la mort de sainte Macrine, sœur de saint Grégoire de Nysse,

tous ses voisins accoururent auprès de son corps pour y veiller et prier.

Quant au deuil dont les chrétiens entouraient leurs morts, il ne consistait pas, comme chez les juifs et les païens, en démonstrations excentriques et ridicules, mais il était tempéré par la croyance à l'immortalité de l'âme, et à la résurrection future des corps ; ils se rappelaient ces paroles de l'Apôtre « qu'il ne faut point s'attrister touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, comme le font ceux qui n'ont point d'espérance (les païens). » Aussi, les Pères de l'Eglise désapprouvaient les manifestations excessives de la douleur, et exhortaient à recourir plutôt à la prière, comme le faisaient les premiers chrétiens. A la mort de sainte Monique, son fils s'étant mis à se lamenter à grands cris, les assistants l'en blâmèrent, et l'invitèrent à se modérer. Lorsqu'il eut cessé de pleurer, Evadius prit le livre des Psaumes, et se mit à réciter à haute voix le psaume 100. — Saint Chrysostôme repoussait avec énergie toute expression trop éclatante de la douleur, et surtout l'habitude qu'on avait conservée du paganisme, de payer des femmes pour pleurer. Saint Cyprien ne voulait même pas qu'on se revêtit d'habits noirs, attendu que les morts étaient déjà revêtus de la robe blanche de la gloire éternelle. Du temps de saint Jérôme, on allait jusqu'à chanter l'*Alleluia.*

Le temps de l'exposition passé, on *portait* le cadavre à la tombe, car on considérait comme chose très-inconvenante de le mener en voiture. Chacun se faisait un honneur de le porter, surtout lorsque c'était un personnage remarquable par ses vertus. On voyait jusqu'à des évêques et autres personnes de haut rang se faire

un devoir de leur rendre ce dernier service; ainsi, le cadavre de sainte Paule fut porté par plusieurs évêques. (*S. Hieron. vit. S. Paul.*). Saint Ambroise, aidé d'un autre évêque, porta le corps de son frère Satyre; saint Grégoire, celui de sa sœur Macrine. Il était de règle que le défunt fût porté par des personnes du même rang que lui; un évêque par des évêques, un prêtre par des prêtres, etc.

Le cercueil est la dernière demeure du défunt. Il était autrefois d'autant plus précieux que le personnage était lui-même plus remarquable. D'après Eusèbe, celui de Constantin était tout en or (l. 4, de ej. vit.). On en faisait aussi en argent, en plomb et en pierre (1).

Le cadavre était conduit à la tombe au milieu du chant des psaumes et des prières des fidèles. C'était déjà l'usage dans les premiers siècles de célébrer la messe pour le défunt le troisième, le septième et le trentième jour après son inhumation, comme l'attestent d'ailleurs les Constitutions apostoliques (lib. 8, c. 48). Les motifs qu'on en donne, d'abord pour le troisième jour, c'est de rappeler la résurrection de Jésus-Christ qui eut lieu le troisième jour; pour le septième, parce que de même que le créateur se reposa le septième jour, on prie de même que l'âme du défunt jouisse en ce jour du repos éternel; pour le trentième, en mémoire des trente jours pendant lesquels le peuple d'Israël pleura la mort de Moïse (*Deut.* 34, 8).

(1) Le plus remarquable cercueil fut celui qui fut transporté d'Assos en Mysie. Il avait la propriété de dévorer tout le cadavre, et même les dents, dans l'espace de quarante jours; de là son nom de sarcophage (carnivore), dénomination qui ensuite a été donnée à tous les cercueils.

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Dieu ne veut pas que nous sachions l'heure de notre mort, afin que nous soyons prêts à toute heure. » (*S. Greg.* in hom.).

b. « La pensée de la mort inspire une crainte salutaire ; elle est comme un clou qui tient fixé à la croix de la mortification les soulèvements des passions charnelles. » (*S. Aug.*).

c. « Notre dernier jour est tellement décisif, qu'il convient de consacrer tous les autres jours de la vie à s'y préparer. » (*Idem*).

d. « Transportez-vous sur les tombeaux ; c'est là qu'on s'initie à la science des saints, et qu'on apprend à devenir humble. » (*S. Chrysost.* hom. de Spirit. S.).

e. « Un philosophe païen, Zénon, ayant consulté l'oracle pour savoir comment il devrait faire pour mener une vie agréable aux dieux, il lui fut répondu : « Allez chez les morts, et vous y trouverez de bons conseils. » (*Lobbet,* De pec. l. 5).

f. « Il n'est point d'ouvrier qui ne soupire avec ardeur après l'heure du repos et de la tranquillité ; le voyageur ne cesse de s'informer s'il n'arrivera pas bientôt au lieu de sa destination ; le laboureur compte les jours qui le séparent du temps de la moisson. C'est ainsi que le chrétien soupire après le jour où il pourra entrer dans la céleste Patrie, où les anges emporteront au ciel sa moisson, après le jour où il entre en possession de la récompense qui l'attend au sein de la gloire. » (*S. Chrys.* hom. 48).

g. « Platon demandait un jour à Socrate s'il mourrait volontiers, ce dernier lui répondit : « Je me suis efforcé dans ma jeunesse de bien vivre, et dans ma vieillesse, de bien mourir ; c'est pourquoi, puisque j'ai constamment pratiqué la vertu, j'attends la mort avec une âme sereine. » (*Lohn.* Bibl. II, 451).

h. « Un autre philosophe païen, Aristote, doit avoir, en mourant, prononcé ces paroles : « J'ai vécu dans le doute, je meurs dans les angoisses ; je ne sais où je vais. O Etre de tous les êtres, ayez pitié de moi ! » (*Idem, ibid.*). Combien les espérances du chrétien sont préférables à toute la science païenne ! »

i. « Philippe, roi de Macédoine, avait chargé son valet de chambre de lui crier tous les matins : « Roi, vous êtes un homme mortel ; vivez donc en pensant à la mort. » (*Ælian..* l. 8).

k. « Le fils du même roi, Alexandre-le-Grand, passant un jour près du lieu où reposaient les morts, remarqua Diogène qui allait et venait, comme s'il avait cherché un objet perdu. Alexandre lui ayant demandé ce qu'il cherchait, Diogène répondit : « Je cherche le crâne de ton père, mais je ne puis le distinguer d'entre ceux du vulgaire ; si tu le peux, montre-le moi ! » Quelle amère, mais aussi quelle salutaire réponse ! » (*Lohn.* Bibl. II, 448).

l. « Ptolémée, roi d'Egypte, avait toujours une tête de mort à côté de lui, afin de ne point perdre de vue la pensée de la mort ; et l'un de ses domestiques était obligé de lui crier de temps en temps : « Tel sera aussi un jour, ô roi, l'état de votre tête ! » (*Plut.* in conviv.).

m. « Les sages de l'Egypte avaient coutume de porter sur eux des ossements de morts, et de se saluer quand

ils se rencontraient, en se les montrant mutuellement » (*Radxivil*, ep. 1).

n. « Quand un général romain faisait une marche triomphale, il était accompagné d'un de ses serviteurs qui répétait souvent : « N'oubliez pas que vous êtes un homme! » (*S. Hieron. in ep.*).

o. « Saladin, ce puissant dominateur de l'Orient, se sentant sur le point de mourir, ordonna à un de ses cavaliers de parcourir les rues de la ville en portant un vaste linceul au bout d'une lance, et de s'écrier : « Voyez, ceci est tout ce que le grand Saladin, la terreur de ses ennemis, emporte de ses trésors et de ses richesses dans le tombeau! » (*Fulgos.* 2).

p. « C'est folie, écrit le philosophe Sénèque (Lib. *de Morib.*), que d'aimer le sommeil et de craindre la mort, puisque l'un est le frère et le précurseur de l'autre. »

q. « Il vaut mieux aller dans la maison d'un mort que dans celle où l'on tient table d'hôte ; car on s'y rappelle la fin commune de tous les hommes, et on y apprend à réfléchir à ce qu'on ne saurait éviter » (*Pred.* 7, 3).

r. « Quand le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos, (car) comme il a plu à Dieu, il en a été aimé, et Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs parmi lesquels il vivait. — Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie (*Sag.* 4). — La mort de ses saints est précieuse aux yeux du Seigneur (*Ps.* 115). — Heureux les justes qui meurent dans le Seigneur ; dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposeront de leurs travaux : car leurs œuvres les suivent » (*Apocalypse*, 14, 13).

2. Le Jugement.

« Il est arrêté, dit l'Ecriture sainte, que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés » (*Heb.* 9, 27).

On distingue un double jugement : le jugement particulier, qui a lieu immédiatement après la mort; et le jugement universel, c'est-à-dire, celui qui aura lieu à la fin du monde.

1. Du jugement particulier.

a. Avertissements bibliques. — « Nul homme ne sait, est-il dit dans l'Ecclésiaste, s'il est digne d'amour ou de haine, » c'est pourquoi nous devons vivre dans une crainte salutaire, et ne jamais perdre de vue le jugement dernier; car il est dit : « Réjouissez-vous, jeune homme, dans votre jeunesse ; que votre cœur soit dans l'allégresse pendant votre premier âge ; mais sachez que Dieu vous fera rendre compte en son jugement de toutes ces choses. » David s'écriait : « Transpercez (Seigneur) mes chairs par votre crainte, car vos jugements me remplissent de frayeur » (*Ps.* 118, 120). « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car nul homme vivant ne sera trouvé juste devant vous » (142, 2). Les paroles suivantes, prononcées par Jésus-Christ, nous rappellent la sévérité du jugement : « Au jour du jugement, les hommes rendront compte de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites » (*Matth.* 12, 36). Et l'Apôtre nous avertit que personne ne pourra éviter le jugement, lorsqu'il dit : « Nous devons tous paraître

devant le tribunal (de Jésus-Christ) afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises œuvres qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps » (2. *Cor.* 5, 10). Enfin, les paroles suivantes (*Eccl.* 7, 40) : « Souvenez-vous dans toutes vos paroles de votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais ; » ces paroles nous rappellent à la fois la pensée du jugement et nous font voir combien est salutaire la pensée de la mort.

b. Saint Augustin déclare (*Confess.* l. 16, c. 16) que rien ne fut plus capable de l'empêcher de retomber dans ses passions que la pensée de la mort et du jugement dont elle est suivie.

c. Le pieux abbé Clias, qui vécut pendant soixante-dix ans dans un désert, au milieu de toutes les pratiques de la vertu, avait coutume de dire à ceux qui allaient le visiter : « Il y a trois choses que je redoute : la première, c'est la séparation de mon âme d'avec mon corps ; la seconde, ma comparution inévitable devant le tribunal de Dieu, et la troisième, le jugement qui sera porté sur mon compte » (*Pallad.* c. 52).

d. Lorsque saint Arsène, vieillard âgé de 120 ans, sentit sa fin approcher, il se mit à pleurer. Les assistants lui ayant demandé s'il craignait aussi le dernier jugement : « Certainement, répondit-il, je le crains, et ces dernières larmes que je verse attestent que cette crainte ne m'a jamais abandonné, et qu'elle est encore aussi forte qu'elle l'était lorsque je commençai à faire pénitence » (*Ruffin.* n. 163).

e. Saint Jean Climaque rapporte, d'après le témoignage de témoins oculaires, l'exemple suivant : « Il y avait dans le désert un religieux nommé Etienne, qui s'était retiré dans un lieu solitaire, dans le but de se

livrer à toutes les austérités de la pénitence. Après un séjour de plusieurs années, il retourna dans son ancienne cellule, où il ne tarda pas à tomber malade. Le jour avant sa mort, se sentant tout-à-coup saisi d'une violente frayeur, il se jeta sur son lit, où, élevant et abaissant tour à tour ses regards, il sembla remarquer des personnes qui lui adressaient de violents reproches, auxquels il répondait si distinctement, que tous les assistants pouvaient le comprendre. « Oui, disait-il, cela est vrai, je ne puis le nier; mais aussi pendant combien d'années n'ai-je pas fait pénitence pour cette faute ? » Puis il recommençait : « Non, je n'ai pas fait cela !... je me trompe, vous dites vrai ; mais, pour cela, j'ai versé des larmes abondantes, et j'ai servi mon prochain pendant plusieurs années. » Sa dernière réponse fut : « Hélas ! pour ceci je n'ai absolument aucune excuse, mais j'espère en la miséricorde divine. » — C'était là, conclut saint Climaque, un spectacle déchirant ; ceux qui avaient assisté à ce jugement invisible tremblaient et étaient saisi d'une indicible frayeur (*Scal. parad.* grad. 7).

f. La vénérable Lagrégné de saint François craignait vivement la mort et le jugement. Pour s'y préparer, elle récitait tous les soirs le *Dies iræ* devant le Saint-Sacrement, et trois fois le verset : « Seigneur, accordez-moi de jouir du repos éternel. » Tous les samedis, en présence du crucifix, elle demandait pardon au Seigneur (*Silbert's Hausb.*).

g. Un jeune homme, nommé Spazzara, alla un jour trouver saint Philippe de Néri, et fit de longs efforts pour lui exposer la manière dont il s'y prendrait pour étudier le droit, et obtenir le grade de docteur. « Et

puis ? » lui demanda le saint. « Alors, reprit le jeune homme, je plaiderai des causes, et les mènerai à bonne fin.—Et puis ? » continua saint Philippe. « Ensuite je me ferai un nom, et je gagnerai de l'argent. » — Et puis ? » ajouta de nouveau le saint. « Et puis, et puis,... répondit le jeune homme quelque peu embarrassé, et puis, je finirai par mourir. » — Et puis, reprit encore le saint en élevant la voix, et puis, que ferez-vous quand il s'agira de votre procès, à vous quand vous serez vous-même l'accusé, Satan votre accusateur, et le Tout-Puissant votre juge ? » Ici, le jeune homme se tut et pâlit. — Peu de temps après, il renonça à l'étude du droit et s'efforça, en consacrant sa vie au service du Seigneur, à se préparer pour le dernier « et puis ? », c'est-à-dire, pour le jugement de l'éternité (*Vie du saint*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Quoi de plus redoutable que de comparaître devant le tribunal de l'autre vie, et d'être obligé d'entendre un juge, aussi sévère que juste, prononcer un jugement qui décide d'une éternité tout entiere ? » (*S. Bern.* in Ps. 90).

b. « Tremblez, ô hommes, devant le jugement de Celui entre les mains duquel il est terrible de tomber, et dont l'œil pénètre les replis les plus secrets du cœur ! » (*Idem*).

c. « Ce sera pour les damnés un tourment plus affreux de voir la face courroucée du Juge éternel, que d'endurer les supplices de l'enfer. » (*S. Aug.* Serm. 140).

d. « Heureux celui qui, dans toutes ses actions, pense au jugement. » (*S. Hilar.* in Ps. 180).

e. « Lorsque nous serons jugés, on ne nous demandera pas ce que nous aurons lu, mais bien ce que nous aurons fait. » (*Imitation*).

Voir, sur les âmes du purgatoire, les exemples rapportés page 474 de ce volume

2. Jugement universel.

Voir le premier volume, page 270 et suivantes.

III. L'ENFER.

Le philosophe Démocrite avait coutume de dire qu'il y avait surtout deux moyens pour gouverner les hommes, pour les éloigner du mal et les porter au bien, savoir : *la crainte du châtiment* et *l'amour de la récompense ;* aussi Cyrus les appelait-il « les deux bras du souverain. »

Nous pouvons appliquer cette pensée au ciel et à l'enfer. Nous pouvons dire aussi que le Seigneur, en nous mettant devant les yeux les réjouissances et les tourments de l'autre vie, a voulu s'en servir comme de bras pour nous attirer à lui, et nous arracher aux supplices des réprouvés.

a. Avertissements bibliques. — Parlant des peines réservées aux pécheurs impénitents, le Seigneur disait : « Le Fils de l'homme enverra ses anges qui ramasseront et enlèveront hors de son royaume (ceux qui y sont occasion) de scandale, et ceux qui commettent l'iniquité, et ils les jetteront dans la fournaise. » (*Matth.* 13, 41). Il leur dira au jour du jugement :

« Maudits, allez au feu éternel. » La même vérité éternelle parle « d'un ver qui ne meurt pas, et d'un feu qui ne s'éteint jamais, » et ailleurs : « Les enfants du royaume (céleste qui leur avait été préparé en seront exclus, parce qu'ils s'en sont rendus indignes, et) seront jetés dans les ténèbres intérieures ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (*Matth.* 8, 12).

Le Sauveur a encore voulu réveiller en nous la pensée de l'Enfer, en se servant de la parabole des hôtes qui s'étaient rendus au festin sans être revêtus de la robe nuptiale (*Matth.* 22. 13), et en nous dépeignant les supplices du mauvais riche (*Luc* 16, 23). — Les Apôtres ne cessaient non plus de représenter aux fidèles les tourments des damnés. « La flamme, dit l'apôtre saint Paul, dévorera les contradicteurs du Seigneur. » (*Hebr.* 10, 27). — Nous lisons dans l'apocalypse de saint Jean : « Si quelqu'un adore la bête et son image, il boira du vin de la fureur de Dieu, et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre devant les saints et en présence de l'Agneau, et la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles ; » et plus loin : « Les timides, les incrédules, les exécrables, les empoisonneurs, les idolâtres et tous les menteurs, leur partage sera d'être éternellement dans l'étang brûlant du feu et du soufre qui est la seconde mort. » (21, 8).

b. Saint Chrysostôme avait suspendu au mur de sa chambre à coucher un tableau représentant les flammes et les tourments de l'Enfer. Chaque fois qu'il éprouvait quelque tentation, quand il se levait et se couchait, il fixait ses regards sur ce tableau affreux et se repré-

sentait vivement à la pensée les tourments de l'enfer (*Sturmlern.*).

c. Saint François de Borgia, qui avait renoncé à tous les plaisirs de la terre pour se donner tout entier à Jésus, se servait de la méditation sur les tourments de l'Enfer, comme étant l'un des moyens qu'il jugeait le plus efficace pour vaincre les plaisirs des sens, et porter son âme à des sentiments de componction. Il se pénétrait tellement de ce sujet, qu'il tremblait de tous ses membres, et que la sueur tombait à grosses gouttes de son visage (*Le même*).

d. Quelqu'un ayant demandé à l'abbé Olympius comment il lui était possible d'habiter une caverne si étroite, où il était exposé aux piqûres des insectes et à la chaleur brûlante du soleil, il répondit en souriant : « L'étroitesse de ma cellule me rappelle la prison des damnés, les piqûres des insectes le ver qui ne meurt jamais, et la chaleur du soleil les flammes allumées par le Tout-Puissant, et entretenues par la Justice divine. » (*S. Clim.* Scal. Parad.).

e. Théodoret raconte qu'un homme d'une haute stature habitait et couchait dans un coffre qui n'avait que deux aunes de hauteur et une de largeur, et dans lequel il ne pouvait ni se tenir debout ni s'étendre complètement. Théodoret lui ayant demandé pourquoi il se tourmentait ainsi, il répondit : « Je suis un grand pécheur, et j'ai commis des crimes énormes; je me suis enfermé ici pour y combattre ma sensualité et afin d'échapper aux flammes de l'Enfer (*Theod.* in Philoth.).

f. Le pape Martin V avait choisi pour armoiries et avait fait graver sur son cachet une flamme ondoyante, destinée à lui rappeler :

1° La flamme qui consuma les étoupes (1) auxquelles on avait mis le feu lors de son couronnement, et qui devait lui rappeler l'inanité des choses de ce monde;

2° Le feu du jugement dernier qui, selon l'Ecriture sainte (2. *Pierr.*), dissoudra les éléments et consumera la terre avec tout ce qu'elle contient, et

3° Le feu éternel qui, comme l'assure le Seigneur (*Matth.* 9, 46), ne s'éteindra jamais (D'après *saint Bonavent.*).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Descendez en Enfer pendant votre vie, afin que vous ne soyez pas obligé d'y descendre après votre mort; car aucun de ceux qui ont devant les yeux cet étang n'y tombera, comme aussi aucun de ceux qui le méprisent et l'oublient n'échappera à sa gueule. » (*S. Chrysost.* Hom. 2, in ep. Thess.).

b. « Si la vérité éternelle ne nous avait pas menacés de l'Enfer, nous y marcherions tous ; si la peine du feu ne nous avait pas été annoncée, personne ne l'éviterait; cependant, malgré ces terribles menaces, malgré une déclaration aussi positive, un grand nombre pèchent aussi facilement que s'il n'y avait point d'Enfer. » (*Idem.* Hom. 50, ad pop.).

c. « Il est juste que celui qui n'a pas voulu dans ce monde être sans péché, ne soit pas dans l'autre sans châtiment. » (*S. Grég.* l. 9. Mor.).

d. « Ce que saint Paul dit en parlant du ciel peut aussi s'appliquer à l'Enfer : « Hélas! l'œil n'a point vu,

(1) Voir premier volume, page 312.

l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui le *haïssent.* » (*S. Chrysost.* de Reparat. laps.).

e. « L'enfer est effrayant, son nom horrible, sa pensée écrasante; mais ce qui surpasse toute expression, c'est la privation de la vue de Dieu, car cette perte est aussi grande que Dieu lui-même. » (*S. Bern.* lib. de Considerat.).

f. « Ce n'est pas pour tuer le temps par de pures plaisanteries que les Prophètes ont prêché; ce n'est pas pour se moquer de nous que les Apôtres ont parlé; ce n'est pas par enfantillage que Jésus nous a menacés; lorsqu'il s'agit d'un châtiment éternel, il ne saurait être question ni de plaisanteries ni d'enfantillage. » (*S. Hieron.* ad. Ocean.).

g. « De même qu'une lumière éternelle de gloire brille pour les élus; de même un feu éternel de tourments brûle pour les damnés. »

h. « Le roi Lysimaque, entouré par les Scythes, s'étant livré entre leurs mains à condition qu'ils lui donneraient un peu d'eau pour étancher la soif qui le tourmentait, il s'écria, après s'être rafraîchi : « Hélas! combien courte a été la jouissance pour la satisfaction de laquelle j'ai sacrifié mon royaume et ma liberté! » — Tel sera aussi le cri des damnés. » (*Lohn.* Bibl.).

i. « Phalaris, tyran d'Agrigente, avait ordonné à un artiste de lui fondre un taureau en bronze, dont le ventre serait creux, afin d'y pouvoir renfermer plusieurs hommes destinés à être rôtis. L'artiste obéit ponctuellement aux ordres qu'il avait reçus, et construisit sa machine de telle façon, que, quand elle était

bien chaude et que les hommes qui y étaient renfermés commençaient à crier, il en sortait un bruit épouvantable. Mais il arriva que ce fut l'artiste lui-même qui fut condamné le premier à ce genre de mort. On peut donc dire avec raison de cet artiste : qu'il alluma lui-même le feu qui le consuma.» (*Valer Max*. I, 9. 2).

On peut en dire autant des damnés, car plus ils auront satisfait les désirs du tyran des Enfers, Satan, plus seront effroyables les tourments qu'ils endureront.

k. « L'éternité des peines peut être comparée au pendule d'une horloge qui, parcourant sans cesse les limites étroites dans lesquelles il est renfermé, répète éternellement ce refrain monotone : TOUJOURS ! JAMAIS !

IV. LE CIEL.

Déjà à la fin du douzième article du symbole, nous avons rapporté plusieurs exemples bibliques et autres propres à animer notre courage, et à nous inspirer la pensée de la vie éternelle. Ici nous nous bornerons aux suivants.

a. *Promesses bibliques*. — « Seigneur des armées, s'écrie David, que vos tabernacles sont aimables ; mon âme désire ardemment d'être dans la maison du Seigneur et elle est presque dans la défaillance par l'ardeur de ce désir ; mon cœur et ma chair brûlent d'une ardeur pleine de joie pour le Dieu vivant. » — Le Sauveur prédit à ses apôtres et à ses disciples de grandes souffrances sur la terre, après les avoir encouragés à les supporter en leur disant : « Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense

vous est réservée dans le Ciel (*Matth.* 5, 12). Les justes, dit-il, brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père céleste (*Id.* 13, 43), et ils seront comme les anges de Dieu. » (*Id.* 22, 30). La vérité éternelle compare encore le Ciel au paradis terrestre, ce délicieux séjour de nos premiers parents, et s'exprime ainsi par la bouche de saint Jean : « Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de vie qui est au milieu du paradis de mon Dieu. » (*Apoc.* 2, 7). Saint Paul écrit à ce sujet : » L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le cœur de l'homme n'a jamais conçu tout ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment. » (1. *Cor.* 2, 9). Le bonheur du ciel nous est aussi représenté par les paroles suivantes : « Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux ; la mort ne sera plus, il n'y aura plus ni pleurs, ni cris, ni afflictions (*Apoc.* 21, 4), et ils n'auront plus ni faim, ni soif, et le soleil, ni aucune autre chaleur ne les incommodera plus ; parce que l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur et les conduira aux fontaines d'eaux vives. » (*Apoc.* 7, 16). « Heureux, écrit saint Jacques, celui qui souffre patiemment la tentation, parce que, lorsqu'il aura été ainsi éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promis à ceux qui l'aiment. » (*Jac.* 1, 12).

b. Avant sa conversion au christianisme, saint Adrien ne pouvait assez admirer la patience étonnante des martyrs à supporter les souffrances et les tortures de tout genre. Il interrogea un jour un martyr à ce sujet, et lui dit : « A quelle source les pauvres chrétiens puisent-ils leur patience? Le martyr répondit en montrant le Ciel avec la main : De là haut le Seigneur nous soutient par sa grâce; de là haut l'espérance nous tend

ses bras secourables et nous montre pour prix de nos douleurs, une récompense dont l'œil n'a point vu la beauté, et dont le cœur de l'homme ne peut concevoir la félicité; là enfin est la source qui fortifie notre courage et adoucit les souffrances du martyre. Cette réponse embrasa le cœur d'Adrien d'un grand désir du martyre, et bientôt après, ayant embrassé la foi chrétienne, il eut le bonheur de verser son sang pour elle, et d'aller ainsi jouir du bonheur de son Dieu. » (*Sur.* 8 sept.)

c. Lorsque la mère de saint Symphorien vit son cher enfant sur le point de céder aux souffrances atroces aussi bien qu'aux tortures qu'on lui infligeait : « Mon fils! lui cria-t-elle, souviens-toi de la vie qui t'est réservée dans le Ciel. Vois-tu, le Seigneur est là qui te convie et t'appelle à une gloire éternelle. Quitte cette vie et souffre le martyre en échange du bonheur qui t'attend dans les Cieux. » (*Id.* 22 Aug.).

On peut encore rappeler ici les paroles de la mère des Machabées et de sainte Félicité, à leurs enfants.

d. La sœur de saint Thomas d'Aquin lui dit un jour : « En quoi consiste la félicité éternelle? — Ma chère sœur, lui répondit le saint, tu ne le sauras qu'à partir du jour où tu l'auras gagnée et obtenue. Mais c'est quelque chose de si consolant et de si délicieux, que tout le savoir humain est impuissant à l'exprimer. » (*Lohn.* Bibl. I, 207).

e. Sainte Perpétue qui souffrit la mort du martyre au commencement du troisième siècle, nous raconte la vision suivante qu'elle eut dans sa prison. « Pendant que j'étais occupée à prier, voici les lumières qui me furent communiquées. Il me sembla voir une échelle d'or si haute qu'elle atteignait jusqu'au Ciel, mais si

étroite qu'il n'y pouvait monter qu'une personne à la fois. Des deux côtés, elle était bordée de couteaux, de sabres, de rasoirs et d'autres instruments si bien aiguisés, et tellement disposés, que quiconque y fût monté sans une extrême circonspection, et sans regarder perpétuellement en haut, eût été blessé et déchiré par tout le corps. Au bas de l'échelle, il y avait un dragon d'une grosseur énorme et horrible à voir, tout prêt à s'élancer sur ceux qui voudraient monter, et qui les en détournait par ses rugissements. Toutefois Sature monta le premier, sans se laisser épouvanter, et quand il fut tout en haut, il se tourna et me dit : Je vous attends, Perpétue, mais prenez garde au dragon. Je répondis au confesseur : Il ne me fera point de mal; j'espère en Notre-Seigneur tout-puissant. J'approchai en effet, et le dragon ne fit que lever la tête faiblement, comme s'il eût eu peur de moi; en sorte que je lui mis le pied sur la tête, et m'en servis comme d'un premier échelon. Arrivée au haut de l'échelle, je découvris un jardin immense, et dans le milieu un grand homme vêtu en pasteur, qui avait les cheveux d'une blancheur extrême, et qui était environné de plusieurs personnes vêtues aussi de blanc. Il me dit avec douceur : « Ma fille, soyez la bien-venue. Il m'appela près de lui, et me mit dans la bouche une nourriture délicieuse que je reçus en joignant les mains. Toute la troupe répondit, *amen*, ce qui m'éveilla; et je m'aperçus que je mâchais quelque chose d'une merveilleuse douceur. Je n'eus rien de plus pressé que de raconter cette vision à mon frère, qui en conclut que nous souffririons le martyre (*Ber. Berc.* 1.).

Cette échelle nous représente les difficultés du chemin du Ciel, les attaques du démon, la force du nom de Jésus, le courage que donne la foi chrétienne, aussi bien que la bonté du bon pasteur et l'intérêt que nous portent les saints qui sont dans le Ciel.

f. Saint Bonaventure soupirait ardemment après la félicité du Ciel, et n'avait d'autre envie que d'embraser les autres hommes de ce même désir. Aussi disait-il souvent : « Dieu lui-même, les anges et tous les habitants de la Jérusalem céleste, nous attendent avec impatience et se réjouissent du moment où nous irons partager leur félicité. » — Ne devons-nous pas, nous aussi, désirer aller au plus tôt en leur compagnie? Quelle honte serait la nôtre, si nous paraissions devant eux sans avoir auparavant, dans cette vallée de larmes, élevé notre âme pour être, au moins, dans la disposition d'esprit où doivent déjà être ici-bas les habitants de la terre promise (*Stempfle's Krankenfr.*).

g. Les dernières paroles. Lorsque le père Théodoric Canisius apprit la mort de son frère, le célèbre Pierre Canisius, auteur d'un catéchisme renommé, il eut une attaque d'apoplexie à la suite de laquelle il perdit la mémoire, oublia tous les mots, excepté ceux des saints noms de Jésus et de Marie. Pendant cinq ans que dura cet état de souffrance, il ne put remuer les mains que pour faire le signe de la croix, ni entr'ouvrir les lèvres que pour prononcer les doux noms de Jésus et de Marie. Arrivé au moment où il reçut l'extrême-Onction, il reprit un peu de forces et ne prononça que ces mots : « Dans le Ciel! dans le Ciel! » Aussitôt qu'il les eut articulés, selon sa coutume, avec toute l'ardeur de son cœur, il rendit son âme à Dieu et s'envola dans

l'éternelle Patrie, objet de ses désirs (*Silbert's Hausb.* S. 475,).

h. Le doux avant-goût. — Saint Ephrem, à la contemplation du Ciel, éprouvait une telle béatitude qu'il s'écriait : Arrêtez, Seigneur, arrêtez un moment ! suspendez le cours de vos grâces, parce que je ne puis, dans ce faible corps, renfermer cette surabondance de félicité » (*Sur.* 1. Fev.).

Saint François faisait la même prière quand il disait : « C'est assez, Seigneur ; c'est assez ! Ne me donnez point en cette vie mortelle une telle surabondance du bonheur céleste. Faites-moi plutôt sortir d'ici et conduisez-moi dans votre royaume, car comment celui qui a une fois goûté votre douceur pourrait-il ne pas prendre la vie en dégoût et en aversion ? » (*Tursellin.* 1, 6).

i. Saint Macaire d'Alexandrie vivait plus dans le Ciel que sur la terre. Là étaient toutes ses pensées et tous ses désirs. Etait-il obligé de se livrer à d'autres occupations, il disait à son âme : « Attention, mon âme ! Prenez garde de ne pas tomber sur la terre. Là haut est votre patrie, ici vous errez en pays étranger. Ce n'est qu'au Ciel qu'on sera éclairé par la lumière éternelle ; c'est là qu'est la vérité, le repos et la vie » (*Silb. Hausb.* S. 488).

SENTENCES ET COMPARAISONS.

a. « Quelle est grande la joie du Ciel, puisque on y est sans crainte de la mort, mais dans l'assurance d'une vie sans fin ! » (*S. Cypr.* 1, de immort.).

b. « O félicité céleste ! ô vie éternelle ! En toi est la

paix immuable, la gloire souveraine, une joie inexprimable, une fête continuelle. En toi il n'y a ni passé ni avenir, mais un éternel présent ! » (*S. Aug.* 1, de anima, c. 60).

c. « Aucune ville de la terre ne peut être comparée à la Jérusalem céleste ; car on y trouve la victoire, la vérité, la grandeur, la sainteté, la paix et la béatitude ; et tout cela pour une éternité tout entière » *Idem*, de civit. Dei, 1, 2, c. 91).

d. « Pensez tout ce que vous voudrez, désirez tout ce que vous pourrez ; cette félicité surpasse nos plus hautes pensées ; cette éternité va au-delà de nos souhaits les plus étendus » (*S. Bern.* in declam.).

e. « Thémistocle, ce grec si célèbre, ayant affiché sa maison pour la vendre, écrivit ces mots sur l'annonce : « Ma maison a de bons voisins » (*Plutarch.*). — A combien plus forte raison peut-on dire cela du Ciel, où les justes et les saints vivent ensemble dans un amour éternel et une paix inaltérable ! Aussi, saint Paul dit-il (*Hebr.* 12, 22) : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe innombrable d'anges, de l'assemblée et de l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le Ciel, de Dieu, qui est le juge de tous, des esprits des justes, qui sont dans la gloire, de Jésus, qui est le médiateur de la nouvelle alliance. »

f. « Sur ces paroles de saint Pierre à Jésus au moment de sa transfiguration sur la montagne : Seigneur, il est bon pour nous d'être ici, nous voulons demeurer ici, » saint Augustin disait : « Saint Pierre n'avait vu qu'un rayon de la clarté céleste, et déjà il avait toutes les beautés de ce monde en aversion. Que n'eut-il pas

dit s'il avait goûté cette immense félicité qui est réservée à ceux qui aiment le Seigneur.

g. « Tant que le corail est dans la mer, il est sans éclat, fragile et entraîné au gré de l'onde; mais une fois qu'il est exposé aux rayons du soleil, il devient rouge incarnat et prend une grande solidité. Pareillement, les hommes ici-bas sont faibles, inconstants et sans cesse ballottés par le sort; mais, une fois dans la splendeur de la vie éternelle, notre âme brillera du feu de l'amour divin, et sera dans le repos immuable de l'éternité. » (*Franç. de S.* sur l'amour).

h. Socrate, interrogé sur ce qu'on pouvait comparer à la vraie félicité, répondit : « Une joie qui n'est jamais suivie de regret ni de dégoût. » (*Stobacus* 110). Une telle joie est celle des bienheureux dans le Ciel. »

REMARQUE.

IDÉES DES PAÏENS SUR L'AUTRE VIE.

Chez tous les peuples de l'antiquité, on retrouve la croyance à l'immortalité de l'âme après sa séparation d'avec le corps, ainsi que celle d'un lieu de félicité pour les bons et de tourments pour les méchants.

Sans parler de la foi des Indiens et des Egyptiens sur ce sujet, nous dirons ici deux mots de la croyance des Grecs et des Romains.

Selon eux, l'âme, après sa séparation d'avec le corps, était conduite dans un monde inférieur par Mercure, le messager des Dieux. Ce monde était aussi profond sous terre que le ciel est élevé au-dessus de

nos têtes. A l'entrée était le palais de la nuit, où le sommeil, la mort, les noirs soucis, les cruelles défiances, les chagrins rongeurs tenaient leur cour. Pour arriver dans le palais de la nuit, les ombres (on appelait ainsi les âmes après la mort) devaient passer le Styx sur la barque de Caron, et donner au nautonnier une ou deux oboles pour prix de leur passage. Celui qui ne pouvait payer, ou bien qui n'avait pas reçu les honneurs funèbres sur la terre, était condamné à errer pendant cent ans sur les bords du fleuve, avant d'être admis à le traverser. Et c'était pour obvier à ce malheur, qu'on avait coutume de mettre une ou deux oboles dans la bouche du mort.

Au delà du Styx veillait le chien des enfers, le terrible Cerbère, dont les aboiements faisaient trembler ces lieux, et qui ne laissait entrer ni sortir personne. Près de là étaient assis les trois juges des enfers, Minos, Eaque et Rhadamante. Lorsqu'ils avaient porté leur sentence, l'âme était conduite dans le lieu du bonheur ou dans celui des souffrances.

A droite étaient les Champs-Elysées, séjour des bienheureux. Là coulait le Léthé, dont les flots argentés avaient la propriété de rendre heureux ceux qui en buvaient en leur faisant oublier tout ce qui les avait attristés sur la terre. Là, à la faveur d'un crépuscule sans fin, les ombres des justes se promenaient sur les bords du ruisseau aux ondes de cristal, sur des gazons toujours verts et fleuris, écoutaient le doux chant des oiseaux, ou bien s'enfonçaient dans des bocages de lauriers dont les feuilles étaient légèrement agitées par un frais zéphyr. Tous les bienheureux des Champs-Elysées s'aimaient les uns les autres, et s'occupaient

à ce qui avait fait leurs délices sur la terre, l'un à la danse, l'autre à la musique, celui-ci aux jeux, celui-là à la chasse.

Mais affreux étaient les tourments des damnés dans le Tartare. Une fois la sentence du juge prononcée, les Furies se saisissaient de l'âme et la précipitaient dans l'abîme. Sortir de ce lieu était chose impossible, parce qu'il était entouré d'un triple mur et de deux fleuves qui roulaient des ondes de feu avec un bruit infernal. Les réprouvés y subissaient différents châtiments. Ainsi, Tantale, pour avoir tué son fils, était condamné à être plongé dans l'eau jusqu'aux lèvres sans pouvoir jamais, malgré tous ses efforts, en avaler quelques gouttes pour étancher sa soif brûlante; des fruits de toutes sortes étaient là devant lui, et quand, pour apaiser sa faim dévorante, il étendait la main pour en prendre, aussitôt ils disparaissaient. Les cinquante Danaïdes, qui firent mourir leurs époux, étaient condamnées à puiser de l'eau avec des cribles ou des vases percés, travail éternellement inutile ! Ixion, qui brûla son beau-père dans un four, était attaché sur une roue qu'un vent impétueux faisait tourner avec rapidité. Sisyphe, qui offensa tous les dieux, devait porter une pierre au-dessus d'une montagne; mais à peine avait-il atteint le sommet et déposé son fardeau, que la pierre roulait en bas, et il était obligé de recommencer son dur et pénible labeur, sans pouvoir jamais l'achever.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

O. A. M. D. G.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

QUATRIÈME PARTIE.

DES SACREMENTS.

INTRODUCTION.

3. Du très-saint sacrement de l'Autel.

A. DE LA DÉVOTION ENVERS LE TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

B. DE LA COMMUNION.

4. Du sacrement de Pénitence.

A. MOYENS DONT DIEU SE SERT POUR NOUS EXCITER A LA PÉNITENCE.

B. DES CINQ ACTES DU PÉNITENT.

CHAPITRE DEUXIÈME.

I. De la vertu en général.

2. Des vertus en particulier.

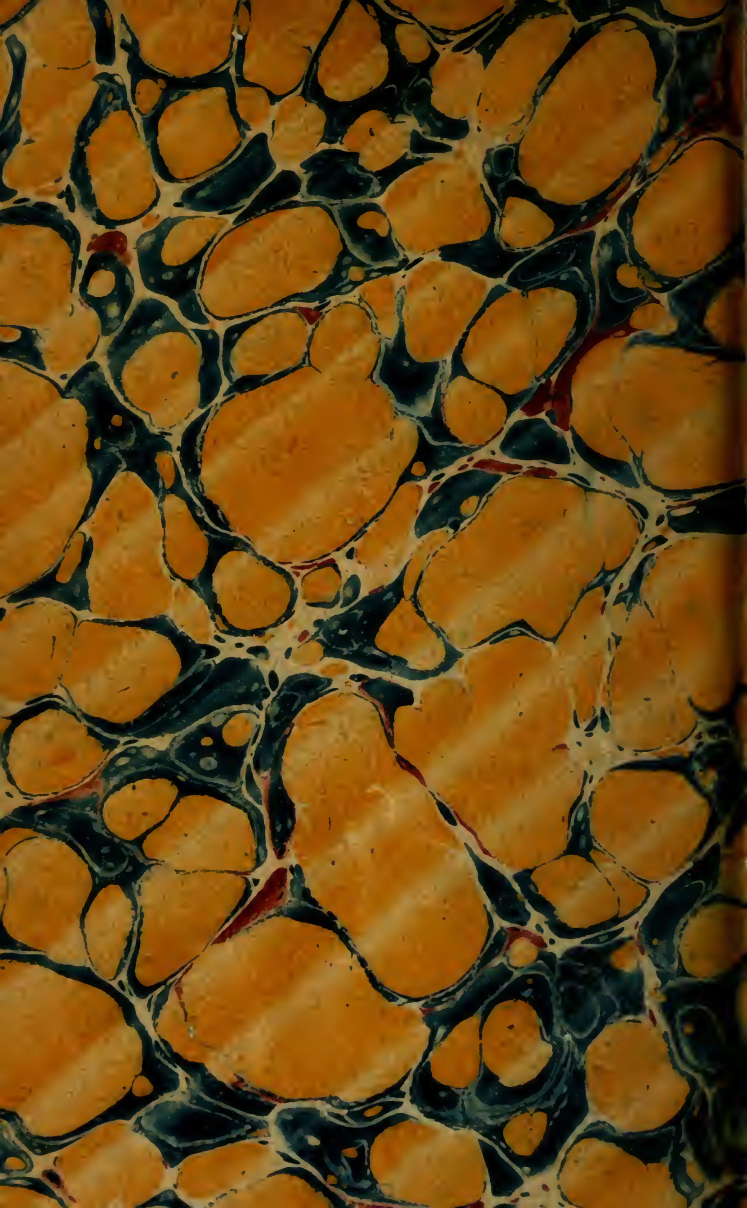
TABLE GÉNÉRALE
ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE CATÉCHISME HISTORIQUE.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

CAEN. — IMPRIMERIE DE E. POISSON.




BX 1963 .S3514 1856
v.3 SMC
Schmid, Johann
Evangelist.
Catéchisme historique :
ou, Explication
BAQ-4573 (mcsk)
LIBRARY

